

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

PRISE D'ACTE

OBJET : Présentation du rapport d'activité de VSGP pour l'année 2023 - Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et des rapports d'activités au titre de l'année 2023

L'An deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, MERLIER Thérèse, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme REIGADA	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme RADAORISOA	pouvoir à	M. VASTEL
Mme KEFIFA	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme BROBECKER
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme LECUYER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme MERLIER Thérèse est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.1411-3 et L.5211-39,

Vu la délibération du Conseil municipal 10 juillet 2020 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que le Président de l'EPT Vallée-Sud-Grand Paris a adressé à la ville le rapport d'activité pour l'année 2023 de cet établissement en vue de sa communication au conseil municipal,

Considérant la nécessité de présenter au Conseil municipal un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente, ainsi que les rapports annuels communiqués par les délégataires et établissements publics compétents,

Considérant que l'assemblée délibérante doit prendre acte des rapports annuels d'activités précités, ci-annexés,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 novembre 2024,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : du rapport d'activité de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand Paris pour l'année 2023,

Article 2 : de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2023 ci-dessous :

Examen des rapports annuels	Avis de la Commission
SIPPEREC	FAVORABLE
SIGEIF	FAVORABLE
SIFUREP	FAVORABLE
DODECA	FAVORABLE
SACPA	DEFAVORABLE
CCAS	FAVORABLE
CCJL	FAVORABLE
VALLEE SUD GRAND PARIS (partie gestion de l'eau / Collecte et gestion des déchets ménagers)	FAVORABLE

Article 3 : de la communication des rapports d'activités pour l'année 2023 des délégataires et établissements publics désignés à l'article 1, ci-annexés.

Article 4 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Laurent VESTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le :
Publication/Affichage le :
Pour le Maire par délégation
La Directrice du pôle Vie Citoyenne et Assemblées

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

RAPPORT DE LA CCSP POUR L'ANNEE 2023



SOMMAIRE

P. 3 SIPPAREC + ANNEXE

P. 6 SIGEIF

P. 7 SIFUREP

P. 8 DODECA

P. 9 SACPA

P. 10 CCAS

P. 12 CCJL

P. 13 VSGP

> SIPPAREC

Rappel des compétences et chiffres clés

Sipp'n'co + groupement de commandes électricité

Production d'électricité

Certificat d'économies d'énergie

Bouquets

Services concernés

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité en Ile-de-France, le SIPPAREC a élargi son champ d'action à 3 autres domaines pour les collectivités :

Electricité	84 adhérents Objectif zéro fil aérien en 2029
Energies renouvelables	106 centrales photovoltaïques 5 réseaux de 1 réseau en construction, 4 en développement
Numérique	91 adhérents + de 6500 km de réseau desservis en fibre optique soit 610 000 locaux desservis
Bornes de recharge	Nouvelle compétence en matière de mobilité propre. (La ville n'a pas transféré la compétence IRVE au SIPPAREC mais à Vallée Sud Mobilité)

8 bouquets de services :

Performance énergétique	Prestations d'expertise et de conseil pour le patrimoine bâti
Mobilité propre	Du diagnostic à l'acquisition de véhicule et solutions de recharge
Téléphonie fixe et mobile	Services et solutions
Réseaux internet et infrastructure	Services et solutions + Infrastructures
Services numériques d'aménagement de l'espace urbain	Vidéo protection et solution de sécurité de biens et de personnes
Services numériques aux citoyens	Solutions matérielles et logicielles dans le domaine éducatif et de la citoyenneté
Valorisation de l'information géographique	Système d'information géographique (SIG)
Prestations techniques pour le patrimoine de la ville	Prestations topographiques

+

Groupement d'électricité	Fourniture d'électricité
---------------------------------	--------------------------

La centrale photovoltaïque du groupe scolaire Les Renards a fourni une production totale d'électricité de 12 669 kWh en 2023 pour un montant de 8 614.08 €

Dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie valorisé en 2023 : volume valorisé de 7 352 239 kWh soit un montant reversé de 15 670.53 € TTC

11 221.94 € pour le bouquet Sipp'n'co ; 5 331.69 € pour le groupement de commande Électricité ; 2779.06 € pour le frais de fonctionnement de la centrale photovoltaïque au Renard

Espaces publics / Informatique / Bâtiment /Urbanisme.

Bouquet	Prestation	Titulaire	Elements marquants 2023
B1 Performance énergétique	Missions d'études et d'assistance énergie, climat et performances du patrimoine	ALTEREA	Pas de prestation en 2023
	Instrumentations et diagnostics techniques et sanitaires	ALTEREA	
B2 Mobilité propre	Automobiles motorisation électrique du segment B ou B2	RENAULT	Achat RENAULT ZOE (25282 €) Achat KANGOO E-TECH (26846 €)
	Véhicules Utilitaires à motorisation électrique d'un volume de chargement supérieur ou égal à 3 m3 et inférieur à 4 m3	RENAULT	
	Véhicules Utilitaires à motorisation électrique d'un volume de chargement supérieur ou égal à 8 m3	RENAULT	
	Véhicules Utilitaires 2, 3 et 4 roues à motorisation électrique, spécifiques métier	URBACAR	
B3 Téléphonie fixe et mobile	Téléphonie fixe	SFR	112 lignes fixes
	Services de téléphonie sur support mobile primaire	SFR	Abonnement internet tablettes et PC : 20 abonnements Abonnement lignes mobiles : 255 lignes
	Services d'accès à Internet à niveau de service garanti + liaison ADSL	SFR	+ Liaison ADSL des sites extérieurs - Montant mensuel par site : 20 € 5 sites concernés Résiliation de 3 sites en octobre 2022 suite au déploiement de la fibre ville sur les bâtiments extérieurs. Au 31/12/2022, il reste 2 sites (club des anciens + cuisine centrale Tjr actif
B4 Réseaux internet et infrastructure	Services d'accès à Internet à niveau de service non garanti de type Grand Public	ORANGE	Abonnement internet pour les sites éligibles au réseau fibre optique Orange. Montant de l'abonnement mensuel pour un site : 60 € TTC 14 sites au total au 1 ^{er} janvier Résiliation de 8 accès en mars 2022 et 2 en octobre 2022 par suite du déploiement de la fibre ville sur les bâtiments extérieurs. Au 31/12/2022, reste 4 sites. Toujours 4 sites à ce jors
	Niveaux 1 et 2 fibre noire et Ethernet	SOGETREL (GROUPEM ENT)	Genie civil de la phase 2 pour le déploiement de la fibre et de la vidéoprotection (244k €) Raccordements des bâtiments communaux restants : DSTM, Panorama, Espaces seniors, cuisine centrale. Fin de la phase avec Cuisine centrale et panorama
	Solutions collaboratives dans le cloud	OBS	Pas de prestation en 2023
	Infrastructures systèmes	OBS	Pas de prestation
	Postes de travail	SCC	Pas de prestation en 2023
	Sécurité des systèmes d'information	ORANGE CYBERDEF ENSE	Audit Sécurisation et redaction de PSSI en 2023 Parcours France Relance

B5 Solutions intelligentes de sécurité	Solutions intelligentes de sécurité et de sûreté dans l'espace public	ERYMA	Extension de la vidéoprotection phase 2 et caméras bâtiments (257 k)
	B6 Service numériques aux citoyens	Services et équipements numériques éducatifs ou culturels	CFI

Groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie	Marché PS SUP 36 kVa	ENGIE	1 496 401,13 kWh - 510 200,94 €
	Marché VERT PREMIUM	ENERCOPP	122 391,00 kWh - 20 918,36
	Marché PS INF 36 kVa	ENGIE	258 844 kWh - 91 624,88 €

> SIGEIF

Rappel

Le SIGEIF est spécialisé dans la distribution du gaz et de l'électricité en Ile de France. Le SIGEIF a désormais également la compétence IRVE. La ville fait appel au SIGEIF pour la compétence gaz.

Chiffres Clés	189 collectivités adhérentes
	5.7 millions d'habitants
	9 565 kms de réseaux de gaz (soit 5% du réseau national)
	Age moyen des canalisations : 32,1 ans

Cotisation annuelle 5 351.76 € TTC

Consommation sur Fontenay aux Roses

Consommation de gaz 2019-20223 par année civile					
Année	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation en MWh	6 000	5 346	7 100	4 850	4 941.5
Montant annuel en € TTC	350 960	341 732	348 225	288 648	925 908.41
Nombre de sites	41	41	41	43	43

Détails par lot et par an

Lot 2 Consommation annuelle de référence inférieure à 300 MWh

Consommations	2021	2022	2023
En kWh :	2 486688 kWh	2 109 504 kWh	2 963 228 kWh
montant en € TTC	124 794 €	131 414 €	543 160.8 €
nbre de contrats :	25	34	37

Lot 4 Consommation annuelle de référence supérieure ou égale à 300 MWh

Consommations	2021	2022	2023
En kWh :	4 612207 kWh	2 741 300 kWh	1 978 221 kWh
montant en € TTC	223 431 €	157 233 €	389 751.59 €
nbre de contrats :	17	9	6

Service concerné

Attributaire pour les deux lots : EDF

Bâtiment

> SIFUREP

Le SIFUREP (Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne)

La Ville adhère auprès du SIFUREP pour les services suivants :

1. Gestion du service extérieur des pompes funèbres : les familles peuvent bénéficier des tarifs négociés avec OGF/PFG pour l'organisation des obsèques et d'autres prestations complémentaires :
 - La ville ne paie pas pour les indigents (confirmation du statut d'indigent par le CCAS obligatoire).
 - Gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an (mort-né ou non viable)
 - Prise en charge à 50 % des obsèques d'enfants de moins de 16 ans.
 - Le guide des obsèques pour informer les familles
 - Enquêtes dans le domaine funéraire et en particulier une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur les tarifs pratiqués sur le territoire.
2. Gestion des crématoriums et des sites cinéraires
3. Mission d'assistance juridique pour des questions ponctuelles et bibliothèque de documents
4. Prise en charge des appels d'offres

Tarifs

Coût pour l'ensemble de ces missions : 1 433 € + 982.87 € pour l'adhésion à la centrale d'achat + 968.26 € pour une reprise administrative de sépultures soit un total de 3 384.13 € en 2023.

Informations

Pas de gros travaux effectués sur le cimetière via le SIFUREP.

22 reprises dont : 15^{ème}- 16^{ème}- 26^{ème}- 28^{ème}- 32^{ème} et au columbarium A3.

Service concerné

Etat civil - Population

> DODECA

Cas de mise en fourrière

Code de la route :
Articles R325-12 à
R325-46

La concession avec la société Dodeca

Pourcentage de l'indemnisation

Etat des lieux

Chiffres d'affaires

Service concerné

Un véhicule peut être mis en fourrière dans les cas suivants :

- Entrave à la circulation,
- Stationnement gênant, très gênant, abusif ou dangereux,
- Défaut de présentation aux contrôles techniques ou de non-exécution des réparations prescrites,
- Vitesse supérieure à 50km/h ou plus,
- Infraction à la protection des sites et paysages classés, espaces naturels,
- Véhicule immobilisé pour une infraction qui n'a pas cessé après 48 heures.

Elle a été renouvelée le 10 août 2022 pour 5 ans et a été attribuée à Dodeca.

Les véhicules sont retirés à la demande de la police Municipale et sont envoyés dans le site de stockage du prestataire. Si le propriétaire s'avère introuvable ou insolvable, la ville qui a procédé à la demande de retrait, doit indemniser le prestataire sur la base d'un pourcentage du montant total des frais fixés par arrêté (enlèvement + expertise+ garde).

Cyclomoteurs et motos	Nouvelle concession	Précédente concession
Cyclomoteurs et motos	70%	Gratuit
Voitures particulières	70%	25%

100% pour les autres véhicules.

Nature de l'infraction	2023	2022	2021	2020	2019
Stationnement gênant	51	40	22	19	22
Stationnement abusif	21	42	44	35	28
Accident	1	4	5	0	0
Opération préalable	1			1	2
Restitution sur place	1			2	1
Immobilisation	1	0	0	1	0
Total	76		71	58	53
Véhicules détruits	15	34	36	27	16

Le détail des interventions 2023 dans le rapport.

	2023	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'Affaires (€)	8 700	9026	9 556.4	9 025	4 280
Montant de l'indemnisation (€)	1 162.25	946	1168	1043	779

Police Municipale

> SACPA

Rappel juridique

Le code rural et de la pêche maritime dispose qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (Article L.211-19-1).

Problématiques d'un animal errant ou accidenté sur la voie publique (cf. ministère de l'agriculture)

Le nombre d'animaux en divagation ou perdus est estimé à 1 animal pour 250 habitants par an.

La divagation animale pose des problèmes :

- De protection animale (animaux accidentés)
- De potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...)

Convention avec la SACPA

N'ayant pas les moyens humains et techniques pour cette gestion, la police municipale a passé une convention avec la SACPA* de Souzy la Briche.

**SACPA est le service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal.*

Tarifs

Le prix de la prestation est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

Montant dépensé pour l'année 2023 : 14 607,04 € HT soit 17 528,45 € TTC.

Etat des lieux et comparaison

	2023	2022	2021	2020	2019
Interventions	12	18	24	12	8
Prise en charge	4	9	9	6	3
Ramassage de cadavre	9	9	16	5	3
Restitution propriétaire	0	6	6	3	0

Le détail des interventions 2023 est précisé dans le rapport de la SACPA.

Service concerné

Police municipale

> CCAS

Présentation

Le CCAS est un établissement public administratif communal obligatoire qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune en lien avec les partenaires publics et privés et associatifs. Il doit également constituer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale qui résident dans la commune, procéder à l'analyse continue des besoins sociaux de l'ensemble de la population.

Le CCAS de la Ville est organisé en 3 pôles :

- Pôle Seniors
- Pôle Action sociale
- Pôle Handicap
- Missions administratives et financières

Faits marquants de 2023

- **Préparation de la mise en place de la M57**
- **Evolution du RIFSEEP : qui apporte de la lisibilité et de l'équité à la part IFSE du régime indemnitaire des agents**
- **Participation au forum des associations**
- **Mise a jour des taux de rémunération des vacataires**

Chiffres Clés

12 881 demandes au total ont été traitées au total dont 5 603 rendez-vous physiques.

Pôle Social – aides exceptionnelles

Aides exceptionnelles	2023	2022
APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : aide financière pour les dépenses de maintien à domicile	17	19
ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) : aide mensuelle pour les retraités de faibles ressources	9	2
ASH (Aide Sociale à l'hébergement) : Prise en charge de tout ou partie des frais liés à l'hébergement en établissement ou chez un membre de la famille.	23	28
Dossier d'obligation d'aide alimentaire	10	12
Dossiers Améthyste	364	317
Dossiers d'aide sociale-aide-ménagère	5	3

Mobilité

Mobilité	2023	2022
Bénéficiaires / trajets	123	132
Trajets	1640	2 157
Sont hors commune	760	457
Dans la commune	880	1700

Pôle Social – aides d'urgence

Aides d'urgence		
Tickets service remis utilisable en supermarché	1 499	2 025
Familles bénéficiaires	95	161
Montant	11 242,5	15 187,5

Pôle Social – CLASU

En 2023, on constate une baisse de la distribution des tickets services par rapport à 2022 de 26%. Cette baisse s'explique par l'absence pendant une partie de l'année de travailleurs sociaux de métiers habilités à instruire les demandes, et d'une baisse de ces mêmes demandes en provenance des partenaires extérieurs.

Pôle social – Handicap

Handicap	2023	2022
Nombre de familles reçues	45	63
Dossiers MDPH distribués	260	250
Dossiers MDPH instruits	250	250
Dont renouvellement	34	48
Dont nouvelles demandes	11	15

Pôle social – missions complémentaires

Missions complémentaires	2023	2022
Ecrivain	36	63
Domiciliation	138	178
Dont renouvellement	56	98
Participation au FSL	5 888,99	
Contribution CCAS		5 954,79

Pôle Social - Actions

Le FSL consiste d'une part en l'attribution d'aides financières directes aux ménages pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, et d'autre part dans le financement d'organismes à but non lucratif (CCAS ou associations) pour de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) ou pour des suppléments de dépenses de gestion locative sociale.

Pôle Seniors – maintien à domicile

Maintien à domicile	2023	2022
Portage de repas - Bénéficiaires	91	105
Repas facturés	18 872	21 033
Aide à domicile - Bénéficiaires	94	88
Visites à domicile	21	22
Heures facturées	8 244,52	8 376
Téléalarme - Bénéficiaires	189	159
Dont nouvelles demandes	64	42
Déclenchements	1528	3 130
Appels avec intervention	102	169

Pôle Seniors – Actions

Espace Loisirs Seniors	2023	2022
Inscrits	169	120
Colis de Noel distribués	480	525
Participants Banquet de Noël	400	361

> CCJL

Présentation

Il s'agit du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs qui était une association et est devenu un établissement public administratif. **En juillet 2022, les statuts ont été modifiés stipulant que l'EPA CCJL devient un centre social.** Ce centre a pour mission de développer la vie socio-culturelle et de participer avec d'autres associations locales, à l'organisation des loisirs de la population de Fontenay-aux-Roses et ses alentours.

Activités :

Musique / danse / bien-être / langues / cours d'informatique / soutien scolaire / alphabétisation / club de loisirs / pilotage d'évènements culturels : concerts, spectacles, expositions, stages, visite au musée.

L'équipe

5 postes administratifs et 35 personnes dans l'équipe pédagogique + intervenants ponctuels (7 personnes) et bénévoles (28 personnes)

Chiffres clés de l'année *

60 activités intergénérationnelles réparties dans plusieurs domaines : Art et artisanat, Danse, Clubs, Musique, Arts du spectacle, Langues et loisirs, Citoyenneté, Bien être, scolarité.

Nombre d'usagers

Saison 2021/2022 : 1038
Saison 2022/2023 : 1180
Saison 2023/2024 : 1339

Expositions / Bals / Ateliers

Blade in USA : du 17 au 26 mars 2023 (14 animations)
Femmes inspirantes , Femmes inspirés : 8 mars 2023 (3 animations)
Bal du printemps : 2 avril 2023
Masterclass batterie 16 avril 2023
Bal d'Halloween : 28 octobre 2023
Ensemble, par-delà nos différences du 24 novembre au 2 décembre 2023 (14 animations).

Stages

Stages du week-end : 67 stages :
25 stages enfants/ados pendant les vacances scolaires
9 stages parents/enfant
33 stages adultes pendant les week-ends et en soirée

> VSGP - Compétences

Portrait du territoire

Population : 409 929 habitants
 Institution : VSGP est un établissement public territorial (EPT) créé le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Il compte 11 communes, 80 conseillers territoriaux, 11 conseillers métropolitains

Compétences de Vallée-Sud Grand Paris

Depuis sa création, VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Bievre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création. Les Territoires exercent ainsi trois types de compétences :

- Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT
- Les compétences relevant de l'intérêt territorial
- Les compétences fonction de l'intérêt métropolitain, dont l'exercice est ainsi partagé avec la Métropole du Grand Paris

Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :

Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud-Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1er janvier 2016 :

- La gestion des déchets urbains et assimilés : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- L'eau et l'assainissement : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- La politique de la ville : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- Les documents d'urbanisme réglementaire : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- L'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Les compétences définies par l'intérêt territorial :

La loi Notre ouvrait la possibilité aux communes membres d'un Territoire jusqu'au 1er janvier 2018 de lui confier des compétences supplémentaires définies par un intérêt territorial. Depuis sa création, et dans l'attente de la définition de l'intérêt territorial, Vallée Sud-Grand Paris exerçait les compétences des anciennes intercommunalités sur leur périmètre.

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud-Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs et notamment à Fontenay-aux-Roses : le conservatoire de musique et de danse, la piscine, la médiathèque et le théâtre des sources (EPA).
- La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- La politique de l'emploi,
- Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,
- La gestion des réseaux de transports locaux,
- L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC)
- Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayot
- La protection incendie

> VSGP

Collecte et gestion des déchets ménagers

Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) assure la collecte et la gestion des déchets ménagers. Elle délègue le traitement des déchets au SYCTOM. L'approche de VSGP vise à réduire l'impact environnemental en encourageant la réduction et le tri des déchets. Des initiatives ont été mises en place pour favoriser le compostage, avec distribution de matériel et accompagnement des résidents pour le compostage en pied d'immeuble. La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous, et une collecte expérimentale de déchets alimentaires est en cours. En 2023, VSGP a collecté environ 90 734 tonnes d'ordures ménagères, 17 396 tonnes d'emballages, 7 834 tonnes de verre, et 7 190 tonnes de déchets végétaux. La déchèterie de Verrières-le-Buisson facilite le tri des déchets.

En 2023, la politique de tri a été renforcée par une extension progressive des consignes. Des actions spécifiques incluent la formation et la distribution de matériel de compostage, le soutien à la gestion de proximité en pied d'immeuble, et des initiatives comme la collecte des encombrants à la demande.

Le Territoire met aussi en place des expérimentations, telles que la collecte des déchets alimentaires dans certains quartiers. La sensibilisation à la réduction des déchets est aussi visible à travers des projets comme le "Défi Zéro Déchet". En 2023, 184 foyers ont participé à cette initiative, contribuant à une réduction de 8,7 tonnes de déchets.

Eau - Assainissement

La gestion de l'eau potable sur le territoire est confiée au Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), qui assure la production et la distribution d'eau pour 135 communes, y compris VSGP. En 2022, la consommation d'eau s'élevait à 19 883 577 m³ pour 42 654 abonnés. Le service de l'eau est composé de trois coûts : 1,4710 €/m³ pour la production et distribution, 2,3366 €/m³ pour la collecte et traitement des eaux usées, et 0,9704 €/m³ de taxes et redevances, portant le prix moyen à 4,777 €/m³. En 2022, VSGP a enregistré 175 interruptions non programmées du service et 57 réclamations écrites, en vue d'améliorer la continuité et la qualité du service.

Le Territoire suit de près ces incidents pour garantir une fourniture continue et de qualité de l'eau potable. La gestion des déchets et de l'eau, sont essentiels pour le développement durable du territoire, mettant l'accent sur la réduction des impacts environnementaux et le maintien de services publics de haute qualité.

Liste des abréviations

SIPPEREC

- IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

SIFUREP

- OGF : Opérateur funéraire
- PGF : Pompes Funèbres Générales

GERAUD

- RIA : Robinet d'incendie armé
- AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage
- DSP : Délégation de service public

CCAS

- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.
- FSL : Fonds de solidarité pour le logement

CCJL

- EPA : Etablissement public administratif

VSGP :

- SYCTOM : Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères

**MERCI A TOUS LES
SERVICES POUR LEUR
CONCOURS**



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Vallée Sud
Grand Paris

L'IDENTITE DE VALLEE SUD- GRAND PARIS

PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	
VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE	
UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS	P. 7
LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS	P. 8
GOUVERNANCE DU TERRITOIRE	P. 11
PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE	P. 13
DÉVELOPPEMENT URBAIN	P. 14
AMENAGEMENT.....	P. 16
HABITAT.....	P. 26
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE.....	P. 29
FONCIER.....	P. 30
MOBILITES- DEPLACEMENTS	P. 32
COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	P. 38
EAU ET ASSAINISSEMENT	P. 40
EAU POTABLE.....	P. 47
SECURITE INCENDIE	P. 48
ECLAIRAGE PUBLIC	P. 48
VOIRIE	P. 49
LA GESTION DU PATRIMOINE BAT.....	P. 50
LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE.....	P. 60
LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	P.77
LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE.....	P. 78
LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES	P. 81
LES THÉÂTRES	P. 83
LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES	P. 87
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	P. 93
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	P. 94
POLITIQUE DE LA VILLE	P. 97
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	P. 99
LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC).....	P. 103
SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES	P. 107
LES RESSOURCES HUMAINES.....	P. 108
LES MOYENS FINANCIERS.....	P. 109
L'ADMINISTRATION GENERALE.....	P. 113
LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	P. 114
LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS.....	P. 115
LABEL QUALIVILLES	P. 117

S O M M A I R E

Cliquez sur le chapitre de votre choix pour accéder directement au contenu

Portrait du Territoire

L'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a été créé le 1er janvier 2016 par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Son siège social est localisé à Antony, son siège administratif à Fontenay-aux-Roses.

Il résulte de la fusion de trois établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, la Communauté d'agglomération de Sud-de-Seine, et la Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge.

Il compte 11 communes (Antony - Bagneux - Bourg la Reine - Châtenay-Malabry - Châtillon - Clamart - Fontenay aux Roses - Malakoff - Montrouge - Le Plessis Robinson - Sceaux) et 400 617 habitants au 1er janvier 2019.

Situé au carrefour des grands pôles économiques constitués par Paris, Vélizy, Issy-Boulogne, Saclay, Orly et Rungis, Vallée Sud - Grand Paris fait partie des 12 Territoires, qui composent la Métropole du Grand Paris. Ces Territoires sont définis comme étant des établissements publics de coopération intercommunale d'un seul tenant et sans enclave, comptant au moins 300 000 habitants

Vallée Sud - Grand Paris accueille un tissu très diversifié d'entreprises, de petites et moyennes aux grands groupes internationaux comme par exemple Orange et le Crédit agricole. Il bénéficie de la proximité du campus de rang mondial de Paris-Saclay et du pôle de recherche Cancer-Campus de Villejuif et accueille **4 centres de recherches et de développement** :

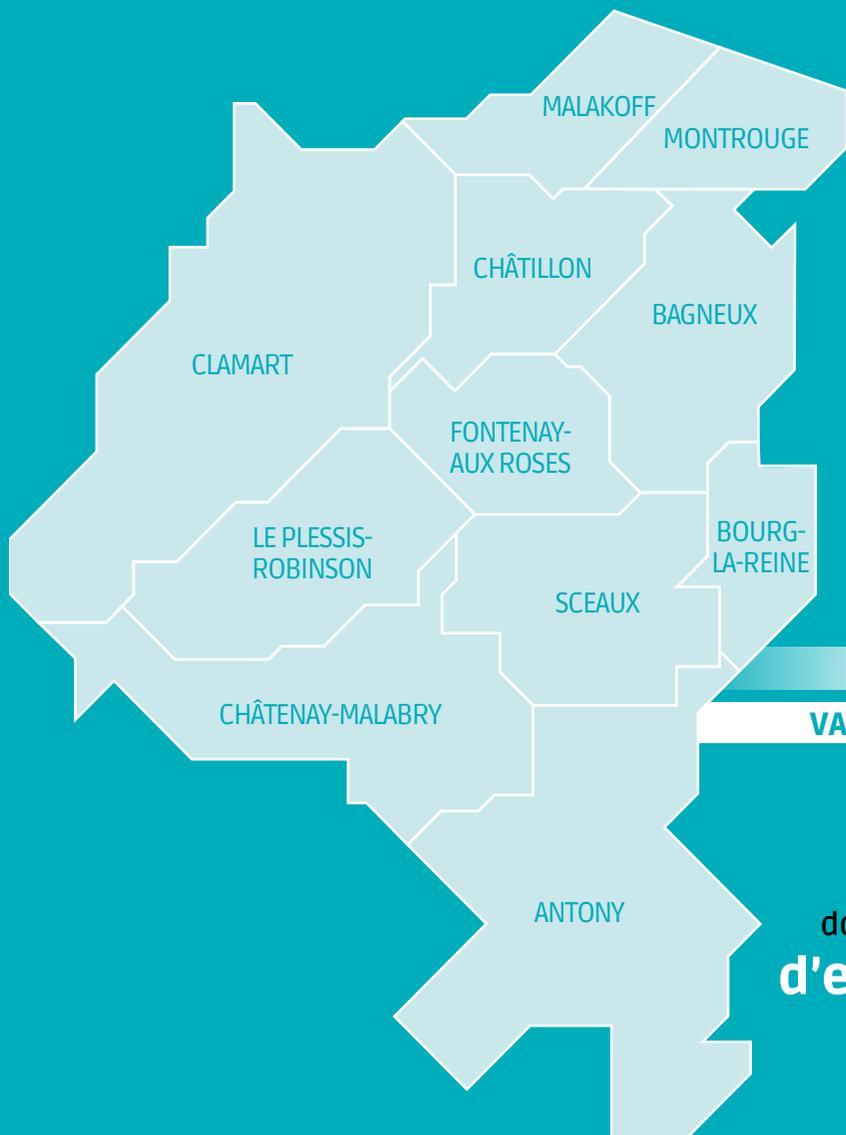
- › **Orange-Technocentre** à Châtillon : TIC & réseaux, 3000 salariés,
- › **IRSN - Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire** à Fontenay : nucléaire & radioprotection,
- › **IRSTEA** à Antony : agriculture & environnement, 105 salariés,
- › **IPVF - Institut Photovoltaïque d'Île-de-France** à Antony : énergie & photovoltaïque, 15 salariés.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



LES CHIFFRES CLÉS DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS :

409 929 habitants,
47 km²
dont **1 500 hectares**
d'espaces verts (32%),
8 523 habitants par km²,
23 605 entreprises,
soit **18 %** des Hauts-de-Seine,
150 000 emplois environ,
11 communes, **80** conseillers territoriaux,
11 conseillers métropolitains



CHIFFRES CLÉS DU GRAND PARIS

7,2 millions d'habitants,
814 km², 8 598 habitants / km²
1^{er} pôle d'emplois d'Europe,
1^{re} destination
touristique au monde,
25 % du PIB national
131 communes,
12 Territoires,
209 conseillers métropolitains



Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Vallée Sud - Grand Paris a enregistré entre 2010 et 2019 **une croissance démographique supérieure** à celle constatée dans le Département, + 0,43 % contre + 0,37 % dans les Hauts-de-Seine.

Le Territoire possède **un réseau structurant de transports en commun**, articulé autour des lignes B et C du RER et desservant 66 % de la population du Territoire :

- › **11 gares RER,**
- › **2 lignes de Métro** (lignes 4 et 13), et 6 stations de métro,
- › **1 ligne de tramway T10,**
- › **1 ligne de tramway T6,**
- › **2 gares Transilien,**
- › **10 lignes de dessertes locales** relevant de la compétence de Vallée Sud-Grand Paris.



Ce **Territoire « Vert »** présente un ratio de 20 m² par habitant d'espaces verts, contre 19,6 m² dans le Département et 15,6 m² par habitant au sein de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs espaces remarquables sont implantés sur le Territoire : le Parc de Sceaux, la Trame verte, le parc de la Vallée aux loups, ou encore le bois de Clamart.

Il se présente également comme un Territoire de « **villes de proximité** » bénéficiant de **centres-villes animés et de qualité**, accueillant **des universités** et proposant une **offre culturelle et sportive riche**.

Fort de son environnement agréable et structuré, le Territoire se caractérise également par **son dynamisme économique**. Il enregistre ainsi un nombre supérieur de création d'emplois par rapport à l'ensemble de la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Il repose sur un **tissu économique diversifié accueillant des petites et de grandes entreprises leader** de la production industrielle de haute technologie ainsi que de grands groupes multinationaux dans des **domaines diversifiés** : santé, banque, agroalimentaire, armement, information et édition.

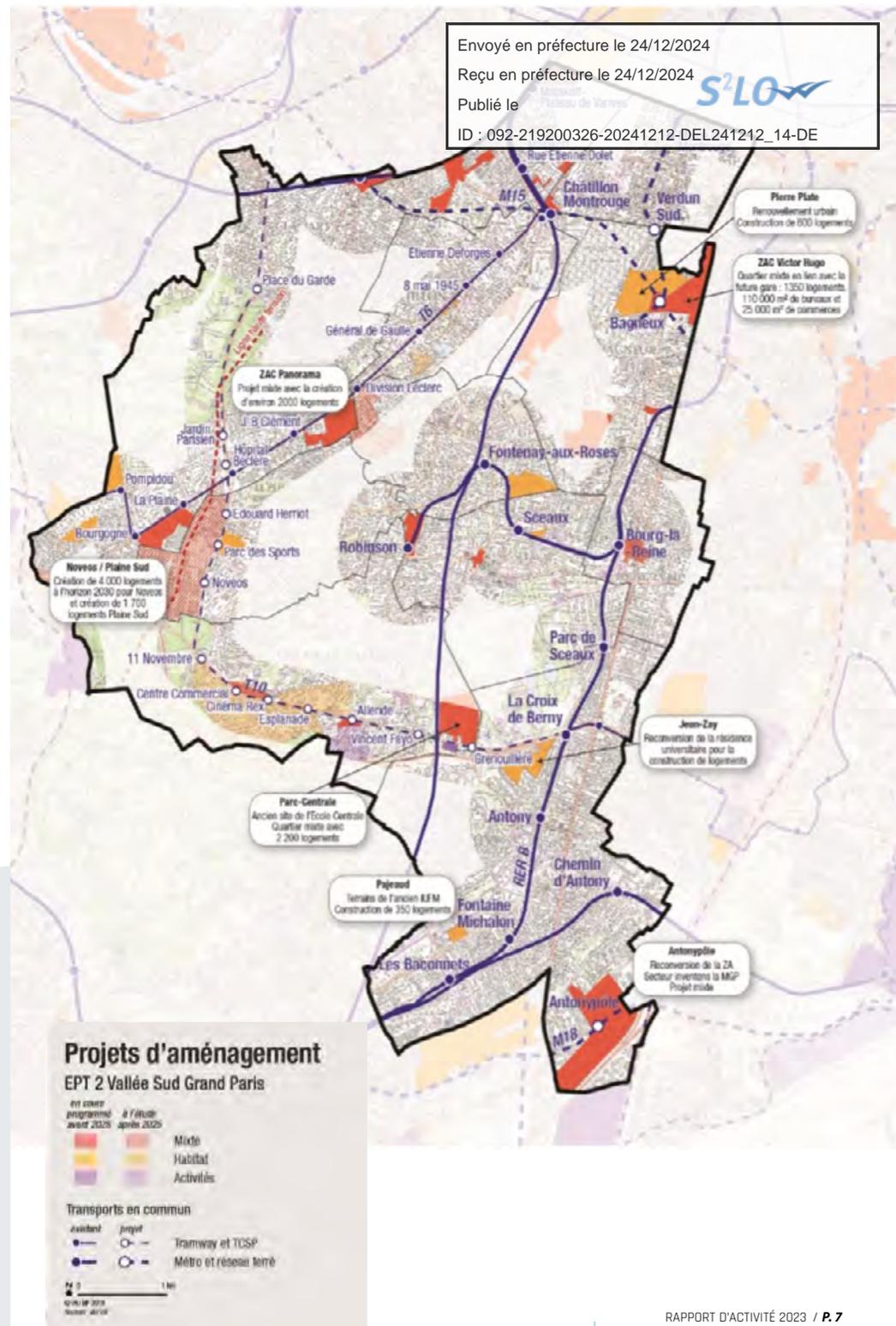
UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS

Vallée Sud - Grand Paris compte près de 470 hectares liés à une trentaine d'opérations d'urbanisme engagées ou à l'étude, couvrant 10 % du territoire.

Son dynamisme s'en trouve renforcé, les projections de populations faisant état d'une augmentation d'environ 60 000 habitants à l'horizon 2025 et la création de 37 200 emplois.

En 2020, le réseau de transports en commun du Territoire s'est étoffé par l'arrivée de la ligne 4 à Bagneux. 3 lignes du Grand Paris Express sont programmées d'ici 2027 : la Ligne 15 améliorant l'accessibilité métropolitaine dans la moitié Nord du territoire à l'horizon 2024, la ligne 18 permettant de connecter directement le sud du territoire à Orly et Saclay à Antony, à l'horizon 2027, et enfin la ligne 10 du tramway à Clamart.

L'environnement de vie est en constante amélioration, caractérisé par les opérations d'enfouissement des lignes de Très Haute Tension (THT) à Clamart et au Plessis-Robinson. Cette opération a fait l'objet d'un contrat d'Intérêt National (CIN) conclu avec l'Etat pour s'inscrire dans une dynamique de développement significative avec des quartiers mixtes proposant une large palette de services à la population et donnant une place de choix à l'habitat de qualité.



LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Vallée Sud - Grand Paris exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Seine, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création.

Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :

Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud - Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- › **La gestion des déchets ménagers et assimilés** : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- › **L'eau et l'assainissement** : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- › **La politique de la ville** : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- › **Les documents d'urbanisme réglementaire** : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- › L'élaboration du **Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)**.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Les Territoires exercent trois types de compétences :

- Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT,
- Les compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris mais non déclarées d'intérêt métropolitain,
- Les compétences relevant de l'intérêt territorial.



Les compétences définies par l'intérêt territorial :

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud - Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- › **La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs suivants :**
 - › **8 conservatoires de musique** et de danse situés à Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine-Sceaux, Clamart, Châtenay-Malabry, Châtillon, Malakoff, Fontenay-aux-Roses,
 - › **9 équipements aquatiques** : la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony, les piscines de Bagneux, Clamart, Châtillon-Malakoff, Fontenay-aux-Roses, du Hameau au Plessis-Robinson, des Blagis à Sceaux, l'Aquapol à Montrouge,
 - › **7 médiathèques**, réparties sur les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,
 - › **7 théâtres**, parmi lesquels :
 - 2 théâtres en régie directe :
 - le théâtre "Jean Arp" à Clamart
 - le théâtre "Victor Hugo" à Bagneux,
 - 5 théâtres gérés sous forme associative ou autre :
 - le théâtre les Gémeaux à Sceaux,
 - le théâtre Firmin-Gémier à Antony et le Théâtre la Piscine à Châtenay-Malabry,
 - la Maison des Arts au Plessis-Robinson,
 - le Théâtre 71 à Malakoff,
 - l'EPA des Sources à Fontenay-aux-Roses,
 - 1 lieu singulier : le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) à Bagneux.

- › **La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- › **La politique de l'emploi,**
- › **Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,**
- › **La gestion des réseaux de transports locaux,**
- › **L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC) pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- › **Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayo,**
- › **La protection incendie.**

LES MODIFICATIONS EN 2018 ONT PORTÉ ESSENTIELLEMENT SUR LE TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

-) Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion de l'Aquapol de Montrouge,
-) Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion du Stade nautique de Châtillon-Malakoff, précédemment confié à un syndicat mixte dorénavant dissout,
-) Extension à l'ensemble des communes de la gestion de la protection incendie.
-) Délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité (ville de Clamart)

Depuis le 3 août 2019, les compétences voirie, éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année, ont été transférées à Vallée Sud - Grand Paris sur une partie du territoire de 3 communes : Clamart, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine. Ce transfert a été modifié par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 : le transfert concerne depuis le 1^{er} avril 2021 la totalité de la voirie et de l'éclairage public de Clamart, Chatenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

La compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs » a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 (avec effet au 1^{er} avril 2021) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

-) La salle d'athlétisme du complexe sportif Jules Hunebelle à Clamart,
-) La salle d'athlétisme et les terrains de sport du Panorama à Fontenay-aux-Roses,
-) Le dojo de la piscine du Hameau du Plessis-Robinson.

Cette même compétence a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 7 décembre 2021 (avec effet au 1^{er} janvier 2022) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

-) Le théâtre de Chatillon

du 14 décembre 2023 :

-) Le Gymnase du Fort à Clamart

du 6 juillet 2023 :

-) Le complexe sportif du Clos Saint Marcel à Sceaux

LES COMPÉTENCES DÉFINIES EN FONCTION DE L'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN :

-) Le développement économique pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,
-) La Politique locale d'Habitat pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,
-) La gestion des opérations d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO



GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

Le Conseil de Territoire

Assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial, le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris est composé de 80 conseillers territoriaux désignés par les conseils municipaux des 11 villes membres. Les conseillers métropolitains, élus par les conseils municipaux des communes membres, sont également désignés comme conseillers territoriaux. Le système de répartition des sièges assure une représentativité des communes proportionnelle à leur population :

- › Antony : 13
- › Bagneux : 8
- › Bourg-la-Reine : 4
- › Châtenay-Malabry : 7
- › Châtillon : 7
- › Clamart : 11

- › Fontenay-aux-Roses : 4
- › Le Plessis-Robinson : 6
- › Malakoff : 6
- › Montrouge : 10
- › Sceaux : 4

CONSEIL TERRITORIAL

Bureau Territorial
Le Président et les Vice-Présidents

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Vallée Sud
Grand Paris



Jean-Didier BERGER
Président
Maire de Clamart



Jean-Yves SENANT
1^{er} Vice-Président
Finances
Maire d'Antony



Marie-Hélène AMIALE
2^e Vice-Présidente
Développement économique,
économie sociale et solidaire
Maire de Bagneux



Etienne LENGEREAU
3^e Vice-Président
Transports
et mobilités
Maire de Montrouge



Jacqueline BELHOMME
4^e Vice-Présidente
Développement
durable
Maire de Malakoff



Benoît BLOT
5^e Vice-Président
Gestion durable des déchets, assainissement,
espaces publics, projet hydrogène et PLU
Maire adjoint du Plessis-Robinson



Laurent VASTEL
6^e Vice-Président
Santé, centres locaux d'information
et de coordination et handicap
Maire de Fontenay-aux-Roses



Philippe LAURENT
7^e Vice-Président
Culture
et universités
Maire de Sceaux



Patrick DONATH
8^e Vice-Président
Smart
Territoire
Maire de Bourg-la-Reine



Carl SEGAUD
9^e Vice-Président
Voirie, aménagement, stationnement et
politique de la ville
Maire de Châtenay-Malabry



Nidjge AZZAZ
10^e Vice-Présidente
Sport
Maire de Châtillon



Yves COSCAS
11^e Vice-Président
Ressources humaines
et habitat
Maire adjoint de Clamart

Les Conseillers territoriaux

 Roderic AARSE Malakoff	 Lounes ADJROUD Châtillon	 Saïd ATT-OUARAZ Antony	 Jean-Philippe ALLARDI Sceaux	 Stéphane ASTIC Clamart	 Yasmine BOUDJENAH Bagneux	 Marie COLAVITA Montrouge	 Elio DE SAINT-JORES Châtenay-Malabry	 Didier DINCHER Clamart	 Sylvie DONGER Clamart
 Eloïse DORFIAC Châtillon	 Isabelle DRANCY Sceaux	 Patrick DURU Bagneux	 Linda FALI Châtillon	 Anne FAURET Antony	 Claude FAVRA Montrouge	 Marc FELDIGRE Châtenay-Malabry	 Sonia FIGUÈRES Malakoff	 Bernard FOISY Le Plessis-Robinson	 Muriel GALANTE-GULLENDIN Fontenay-aux-Roses
 Aïnin GALZO Châtillon	 Jean-Patrick GUIMARD Clamart	 Moussad HADDOU Bagneux	 Sarah HAMD Le Plessis-Robinson	 Maroun HOBEIKA Antony	 Roselyne HOLLIGUE-LEBOUGE Sceaux	 Colette HUARD Clamart	 Fabien HUBERT Antony	 Stéphane JACQUOT Châtillon	 Laurence KANDEL Bagneux
 Serge KEHYAYAN Clamart	 Dominique LAFON Fontenay-aux-Roses	 Gouwen LE GALL Montrouge	 Jacques LEGRAND Antony	 Marie-Sophie LESJOUR Montrouge	 Corinne MARE-DOUGER Le Plessis-Robinson	 Patrice MARTIN Bagneux	 David MAUJER Antony	 Pierre MEDAN Antony	 Pascale MEXER Bagneux
 Gilles MERGY Fontenay-aux-Roses	 Françoise MONTSENY Châtillon	 Paul-André MOULY Montrouge	 Aïcha MOUTAQIL Bagneux	 Wissam NEHME Antony	 Corinne PARMENTER Malakoff	 Philippe PEMEZEC Le Plessis-Robinson	 Jacques PERIN Plessis-Robinson	 Françoise PEYTHEUX Châtenay-Malabry	 Jean-Michel PFOULE Malakoff
 Perrine PRECETTI Antony	 Christine QUILLERY Clamart	 Owensia RABER Montrouge	 Gabriela REIGADA Fontenay-aux-Roses	 Sally RIBEIRO Clamart	 Isabelle ROLLAND Antony	 Patrice RONCARI Clamart	 Laurence ROSSI Montrouge - D'Espoirs	 Daniel RUPP Bourg-la-Reine	 Sophie SANDY Antony
 Anne SAUVEY Bourg-la-Reine	 Stéphane SCHLIENGER Antony	 Marham SHARSHAR Châtenay-Malabry	 Georges SIFFREDI Président du CD 12 Châtenay-Malabry	 Isabelle SPIERS Bourg-la-Reine	 Martin VERHANT Malakoff	 Thierry VIROL Montrouge	 Patrick XAVIER Montrouge		

Le Président du Territoire

Jean-Didier Berger, Maire de Clamart et 1^{er} Vice-Président de la Région Île-de-France, a été élu Président de l'Etablissement public territorial de Vallée Sud - Grand Paris, (Conseil de Territoire du 10 juillet 2020) suite au renouvellement des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020.

Le Président prépare et exécute les délibérations du Conseil du Territoire. Il reçoit en outre délégation du Conseil dans plusieurs domaines, dont il rend compte à chaque Conseil. Enfin, il est le chef du personnel de Vallée Sud - Grand Paris.

Le Bureau du Territoire

Le Bureau territorial a été constitué le 10 juillet 2020. Le Conseil de Territoire a désigné 11 Vice-Présidents. Le Président a choisi de donner délégation par arrêté à chaque Vice-Président dans des domaines de compétences précisément définis.

Le Président et les Vice-Présidents forment l'exécutif de la collectivité. Le Bureau constitue le lieu du débat et de la concertation politique. Il se réunit mensuellement afin de traiter les dossiers relatifs à la stratégie de développement de la collectivité, son positionnement dans le Grand Paris, et prépare les Conseils du Territoire. Le bureau exécutif délibère également dans les domaines de sa délégation reçue du Conseil de Territoire

Les Commissions thématiques

Les membres des commissions se réunissent avant chaque Conseil de Territoire pour étudier les sujets à l'ordre du jour mais également pour préparer les orientations et décisions du Territoire.

TROIS COMMISSIONS ONT ÉTÉ CONSTITUÉES PAR DÉLIBÉRATION DU 15 OCTOBRE 2020 :

-) La commission « habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique et social et solidaire » présidée par Monsieur Philippe PEMEZEC,
-) La commission « finances, ressources humaines » présidée par Monsieur Jean-Yves SENANT,
-) La commission « développement durable et environnement, espaces publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture » et université présidée par Monsieur Benoit BLOT.

VALLÉE SUD – GRAND PARIS EN ACTION

Les services de Vallée Sud - Grand Paris sont organisés autour de 4 grandes missions, portées chacune par un Directeur général adjoint rattaché au Directeur général des services :

- › la protection et l'amélioration du cadre de vie,
- › la promotion du développement responsable et solidaire du Territoire,
- › le renforcement de l'accès à la connaissance, à la création, à la culture et au sport,
- › la gestion et l'optimisation des moyens afin de garantir leur efficacité.

Ces missions sont mises en œuvre quotidiennement par près de 900 collaborateurs occupants 715 ETP (équivalents temps plein).

Les deux premières années d'existence ont été consacrées à la mise en place des instances décisionnelles, au regroupement des services supports et leur déménagement, à l'établissement d'une gouvernance avec les Maires, à la définition d'un pacte financier et fiscal avec les communes, et à l'organisation des services de la collectivité avec le souci continu de préserver la proximité avec les communes et leurs habitants.

Les missions de service public rendues par les précédentes intercommunalités ont continué d'être assurées par la nouvelle entité et de nouveaux projets ont également émergé et ont été intégrés dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).



PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

AMENAGEMENT

Publié le

S²LOW

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

HABITAT

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

FONCIER

MOBILITES- DEPLACEMENTS

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

SECURITE INCENDIE

ECLAIRAGE PUBLIC

LA GESTION DU PATRIMOINE BATI

LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

DÉVELOPPEMENT URBAIN



PLU/ PLUi

Le Conseil de Territoire a prescrit le 18 décembre 2018, l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des onze communes du Territoire. La délibération de prescription précise les objectifs qui seront poursuivis par le PLUi autour de trois grandes orientations :

- › conforter l'attractivité et le rayonnement du Territoire,
- › améliorer le cadre de vie de tous les habitants et des salariés,
- › amplifier les actions du territoire sur la transition écologique, le renforcement de la trame verte et la préservation de la biodiversité.

La délibération définit aussi les modalités de collaboration entre les communes et l'EPT ainsi que les modalités de concertation.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

Un PLUi est un document stratégique, qui exprime un projet de territoire coconstruit avec les communes, tenant compte des évolutions et des enjeux de leur territoire. Il traduit spatialement les politiques publiques d'aménagement, de mobilité, d'habitat, de développement économique et d'environnement. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable tout en répondant aux besoins de développement des villes. C'est également un document réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol qui s'impose à tous. Le PLUi a une dimension intercommunale, à l'échelle d'un « bassin de vie ».

I Principales étapes de l'élaboration du PLUi entre le deuxième semestre 2023 et mi-2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



1.1. POURSUITE DE LA CO-ÉLABORATION DU PLUi AVEC LES ÉLUS ET TECHNICIENS DES VILLES

- › Juillet/Août 2023 : réunions techniques avec les services sur l'établissement du PLUi
- › Septembre 2023 : rencontres avec les Maires sur les OAP et le règlement
- › Octobre 2023 : réunions avec les personnes publiques associées

2. CONCERTATION

- › Clôture de la démarche de concertation avec la réunion publique de juin 2023
- › Bilan de la concertation approuvé au conseil de territoire du 14 décembre 2023

3. ARRÊT DU PLUi EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

4. JANVIER-AVRIL 2024 : RÉCEPTION DES AVIS DES VILLES ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES SUR LE PLUi ARRÊTÉ

5. 29 MAI - 4 JUILLET : ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLUi, LA CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS SUR CERTAINS MONUMENTS HISTORIQUES ET LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

II. Poursuite des études complémentaires au PLUi :

Ces études visent à préciser le diagnostic du PLUi sur certains aspects et aider à la traduction réglementaire :

- › Etude BRGM : analyse des problématiques de remontée de nappe
- › Etude Institut Paris Région : travail sur les potentiels de renaturation
- › Etude INSEE sur la démographie et le portrait économique de VSGP
- › Etude CMA sur le parcours immobilier des entreprises artisanales

III. Données clés concernant l'exercice de la compétence « PLU »

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, Vallée Sud - Grand Paris conduit les procédures d'évolution des PLU communaux, en étroite collaboration avec les villes concernées.

› Suivi de 6 procédures de modification/mise à jour de PLU communaux ou déclarations de projet :

1. **Modification simplifiée n°6 du PLU de Châtillon** portant sur la rectification d'une erreur matérielle : approbation en juillet 2023
2. **Modification n°5 du PLU de Châtenay-Malbry** sur le secteur de la Sygrie (site du Démonstrateur écologique territorial) : approbation en juillet 2023
3. **Mise à jour des annexes du PLU de Bagneux** concernant les servitudes d'utilité publique : arrêté de janvier 2024
4. **Modification simplifiée n°6 du PLU de Malakoff** : approbation en février 2024
5. **Modification n°6 du PLU d'Antony** portant notamment sur des projets d'aménagement (Antonypole, ZAC Jean Zay) et les règles de réalisation de logements libres et de logements sociaux : approbation en avril 2024
6. **Déclaration de projet du secteur des Arues à Châtillon** : approbation en juillet 2024

Observatoire urbain

- › Mise à jour du portail en ligne de l'Observatoire par l'intégration d'indicateurs internes et de données INSEE
- › Réalisation de supports de cartographie en lien avec le PLUi
- › Suivi des études INSEE sur le portrait économique du territoire et les projections démographiques
- › Mise à jour des bases thématiques (population, habitat, etc.) et des productions (indice de fragilité, mobilités domicile-travail des actifs résidents...)
- › Participation à la réalisation de diagnostics territoriaux pour différents objets (Fonds Structurels Européens, GIP Emploi, Politique de la Ville)
- › Démarrage de la création d'un Observatoire de l'Habitat

Autres missions menées

- › Suivi de la révision du PDUIF - Plan des mobilités 2020 - 2030
- › Suivi de l'élaboration des PLUi d'autres territoires (GOSB/GPSO)

AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Vallée Sud - Grand Paris est compétent en matière d'aménagement pour les opérations qui n'ont pas été définies d'intérêt métropolitain. La Métropole du Grand Paris n'ayant déclaré d'intérêt métropolitain aucune opération sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris, l'EPT exerce donc cette compétence sur l'ensemble des opérations d'aménagement du territoire.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, Vallée Sud - Grand Paris peut notamment s'appuyer sur les structures opérationnelles suivantes :

- › la société publique locale (SPL) Vallée Sud Aménagement, dont les actionnaires sont l'EPT (90 %), les villes de Clamart (6 %) et Fontenay-aux-Roses (4 %) ;
- › la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Châtenay-Malabry Parc-Centrale, dont les actionnaires sont Eiffage (50 %), l'EPT (34%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (16 %).

EN 2023, AUCUNE OPÉRATION N'EST MENÉE EN RÉGIE PAR LES SERVICES DE L'EPT, LES MODES OPÉRATOIRES ÉTANT SOIT :

- › la concession à Vallée Sud Aménagement, CITALLIOS, SADEV94, SEMOP Parc Centrale,
- › le mandat d'aménagement et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la SPL Vallée Sud Aménagement.

En amont, l'EPT est appelé à intervenir en confiant à la SPL ou à d'autres prestataires des études préalables ou pré-opérationnelles et en organisant les procédures (concertation et consultation du public, déclaration d'utilité publique, création d'une ZAC, etc.).

Les interventions de l'EPT se traduisent également par la prise en compte des éléments du projet urbain dans la définition des règles d'urbanisme (PLU), en étroite relation avec les communes.

En 2023, les opérations suivantes étaient en cours :

- › **ANTONY** : ZAC Jean Zay / mandat SPL Vallée Sud Aménagement
- › **BAGNEUX** : opération Albert Petit - rue des Blains (« Plaine de jeux ») / concession SADEV94.
- › **BAGNEUX** : ZAC Moulin - Blanchard / concession SADEV94,
- › **BAGNEUX** : ZAC Ecoquartier Victor-Hugo / concession SADEV94,
- › **BAGNEUX** : ZAC des Musiciens / concession SADEV94 - CITALLIOS
- › **CLAMART** : ZAC Panorama / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- › **CLAMART** : Desprez (centre commercial) / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- › **CLAMART** : secteur Le Nôtre / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- › **CLAMART** : secteur Gare / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- › **CLAMART** : secteur Aimé Césaire / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- › **CLAMART** : secteur sud de la route du Pavé Blanc / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- › **FONTENAY-AUX-ROSES** : ZAC des Paradis (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement),
- › **FONTENAY-AUX-ROSES** : mail Boucicaut (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **MALAKOFF** : ZAC Dolet - Brossolette / concession CITALLIOS.
- › **CHATILLON** : ZAC des Arues (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **SCEAUX** : Place Général de Gaulle (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)

Huit opérations ont fait l'objet en 2023 d'études préalables :

- › **ANTONY** : Antonypole (assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **BAGNEUX** : étude de redynamisation de la zone industrielle
- › **CHÂTILLON** : Les Arues (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **CLAMART** : ZAC Panorama 2 (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **CLAMART** : Trivaux-Carnets (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **CLAMART** : RD 906 (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **MALAKOFF** : ZAC de la porte de Malakoff.
- › **CHATENAY-MALABRY** : résidence FAYO (AMO SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **BOURG-LA-REINE** : Secteur de la Pointe Theuriet

L'EPT est également associé aux études menées par la ville de Montrouge sur les secteur Gare et Marne Brossolette, et par la ville de Malakoff sur l'opération Barbusse.

En 2024, deux nouvelles opérations font l'objet d'études à Châtillon :

- › **Projet Arc-en-Ciel** (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- › **Site ONERA** (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

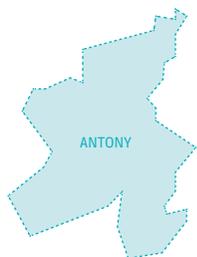
Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID: 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Avancement des études et travaux



ZAC Jean Zay (Antony)

La ZAC Jean ZAY a fait l'objet d'une concertation courant 2015. Le 3 décembre 2015, le conseil municipal d'Antony a arrêté le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la ZAC.

Le 8 décembre 2016, le conseil municipal d'Antony a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Jean ZAY, le programme des équipements publics ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC échelonnées dans le temps incluant les participations des constructeurs.

La ZAC Jean ZAY a ensuite été transférée à de l'EPT. Pour mener cette opération, ce dernier a confié un mandat d'aménagement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL Vallée Sud Aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié en février 2019 (légère augmentation de la surface globale de plancher, agrandissement du groupe scolaire, modification du périmètre au niveau de l'avenue Léon Blum, ajustement du bilan). La majorité des terrains d'assiette des constructions était la propriété de l'EPT et a fait l'objet de promesses de vente avec les promoteurs le 15 juillet 2019, pour une constructibilité d'environ 47 000 m² de logements, commerces et services. Les permis de construire ont été déposés en février 2020.

Une partie des immeubles a été réservée par l'Etablissement Public Territorial (achat en VEFA), pour contribuer à reconstituer les logements étudiants de la cité Jean Zay. Un immeuble a été également réservé par le bailleur Hauts-de-Bievre Habitat pour réaliser des logements sociaux.

Par ailleurs, le projet de quartier de la ZAC Jean Zay a été désigné lauréat des « 100 Quartiers innovants et écologiques » par la commission permanente du conseil régional le 20 mai 2022. Par courrier du 20 septembre 2022, la DRIEAT a donné son accord pour la réalisation des travaux des espaces publics de la ZAC pour donner suite au dossier de déclaration de régularisation au titre de la Loi sur l'eau.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Plan masse de la ZAC Jean Zay à Antony

En 2023, les travaux de construction de la ZAC se sont poursuivis. Les travaux des espaces publics ont démarré en novembre 2023.



Antonypole (Antony)

Le projet consiste en la transformation de la zone d'activités économiques existante, datant des années 1970, en un quartier métropolitain, intégrant une mixité fonctionnelle, notamment à proximité de la future gare de la ligne 18 du Grand Paris, et en conservant une programmation économique innovante aux abords du faisceau autoroutier. Les terrains jouxtant la future gare ont fait l'objet de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » remporté par le groupement Linkcity-Emerige.

En 2022, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Vallée Sud Aménagement pour engager les études pré-opérationnelles. La définition du plan guide de l'opération a été menée sur l'année 2022 et l'année 2023.



Opération Albert Petit - rue des Blains, dite « Plaine de jeux » (Bagneux)

Le programme de construction prévoit des logements en accession libre et sociale, sur la base de 4 bâtiments décomposés ainsi :

- › **Plot A** - promoteur Coopimmo : 38 logements en accession (Bail Réel Solidaire)
- › **Plot B** - promoteur Bouygues Immobilier : 54 logements en accession libre
- › **Plot C** - promoteur Bouygues Immobilier : 53 logements en accession libre
- › **Plot rue Gibon** - promoteur Bouygues Immobilier : 40 logements en accession libre

Les principes directeurs du projet des espaces publics des rives de la plaine de jeux sont les suivants :

- › Percées visuelles vers et depuis la plaine de jeux.
- › Ouverture de la Plaine de jeu sur son environnement.
- › Séparation des usages : aires de jeu, rives calmes, espaces végétalisés.
- › Signature végétale et paysagère.

En 2022, le permis de construire modificatif du dernier bâtiment (projet COOPIMMO) a été purgé et le foncier de l'opération a été vendu.

La poursuite des études des espaces publics autour des lots situés sur l'avenue Albert Petit est prévue en 2024, pour un démarrage des travaux des espaces publics en 2025.



ZAC Moulin - Blanchard (Bagneux)

La ZAC Moulin Blanchard a été créée en 2004. Elle est actuellement quasiment achevée. Le programme de la ZAC prévoit 32 000 m² SDP de logements, 300 m² SDP d'activités ainsi que la réalisation d'une crèche et de travaux d'aménagement d'espaces publics.

Les travaux sont achevés sauf pour deux lots :

- › **Un lot mixte**, situé à l'angle rue de Fontenay/rue Salvador Allende. Sur ce lot les études sont en cours pour reprendre la programmation du projet du promoteur Pierre Etoile. Suite au rendu d'une étude du CAUE 92 sur le potentiel patrimonial des bâtis existants, des études de diagnostics complémentaires des bâtiments ont été menées en 2022.
- › **Le lot G**, dont le développement reste en réflexion dans le cadre de l'appel à projet "Inventons La Métropole du Grand Paris".



ZAC écoquartier Victor Hugo (Bagneux)

Cette ZAC a été créée en 2011 et prévoit la programmation suivante :

- › **140 000 m² de surface plancher de logements**. L'offre de logement est prévue diversifiée (typologies, taille, expositions...) afin d'assurer la mixité sociale du quartier.
- › **135 500 m² de surface de plancher dédiée à l'activité économique** (16 500 m² de commerces et 119 000 m² de bureaux). Ces activités seront regroupées autour des deux gares et le long de la RD920.

Tous les lots des secteurs 1, 2, 3 et 4 ont été cédés. Sur le pôle des Métros, il reste à commercialiser le lot L1.

Les travaux d'espaces publics ont été poursuivis sur le secteur 4 et aux abords du lot G2.



La place Lucie-Aubrac : ZAC Ecoquartier Victor-Hugo de Bagneux

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
 Reçu en préfecture le 24/12/2024
 Publié le
 ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



ZAC des Musiciens (secteur NPNRU - Bagneux)

Le projet de la ZAC des Musiciens prévoit la démolition et reconstruction de 296 logements sociaux, la construction de 600 logements, la réhabilitation de 553 logements sociaux ainsi que la restructuration des espaces publics et des équipements publics du quartier (crèche, citystade, centre culturel et social).

L'année 2023 a été marquée par les points d'actualité suivants :

- › Démolition partielle de la barre Debussy,
- › Etablissement de l'avant-projet des espaces publics
- › Approbation du dossier de réalisation de la ZAC.



ZAC du Panorama 1 et 2 (Clamart)

Les travaux de réfection du boulevard du Moulin de la Tour, permettant notamment son élargissement avec la création d'espaces verts et de places de stationnement, viendront achever à l'été 2022 les travaux d'aménagement de la 1ère phase de la ZAC du Panorama.

Les travaux de construction de la phase 2 ont démarré en octobre 2021.

Panorama 2 :

Par délibération du 29 juillet 2022, la SPL est missionnée comme assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du montage de la zone d'aménagement concerté de la ZAC du PANORAMA 2 dans la continuité de la ZAC du PANORAMA 1.

Une étude environnementale va être lancée dans le courant de l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



ZAC Parc-Centrale « LaVallée » (Châtenay-Malabry)

Le Cours du Commerce, axe structurant Nord - Sud de la ZAC, a été ouvert au public en juillet 2022 et 570 logements ont été livrés, dont 100 logements sociaux. Le Cours et les 1ères voies attenantes, également livrées et remises à la collectivité, représentent plus de la moitié des espaces publics qualitatifs de la ZAC.

Le parking public de 282 places a été remis à la ville au printemps et ouvert au public. Sa gestion a été confiée à la SEM Vallée Sud Mobilités.

Une sculpture (Renaissance, André Hogommat) a été implantée au droit des jardins LaVallée et préfigure un futur parcours de sculptures entre la Place Centrale et le Rond-Point de Hanovre.

Les premiers commerces se sont installés progressivement au pied des immeubles livrés. Le supermarché LIDL est ouvert depuis le 30 novembre 2022. La recherche des enseignes complémentaires se poursuit en 2023.

Les lots de la phase 2, (I, K, L et P) ont été mis en chantier. Le permis du 1^{er} lot de la phase 3 (lot M) a été délivré en juillet 2022. Les travaux sont également bien avancés sur le futur siège de Lidl qui doit être opérationnel en 2024 et accueillir environ 1 000 collaborateurs.



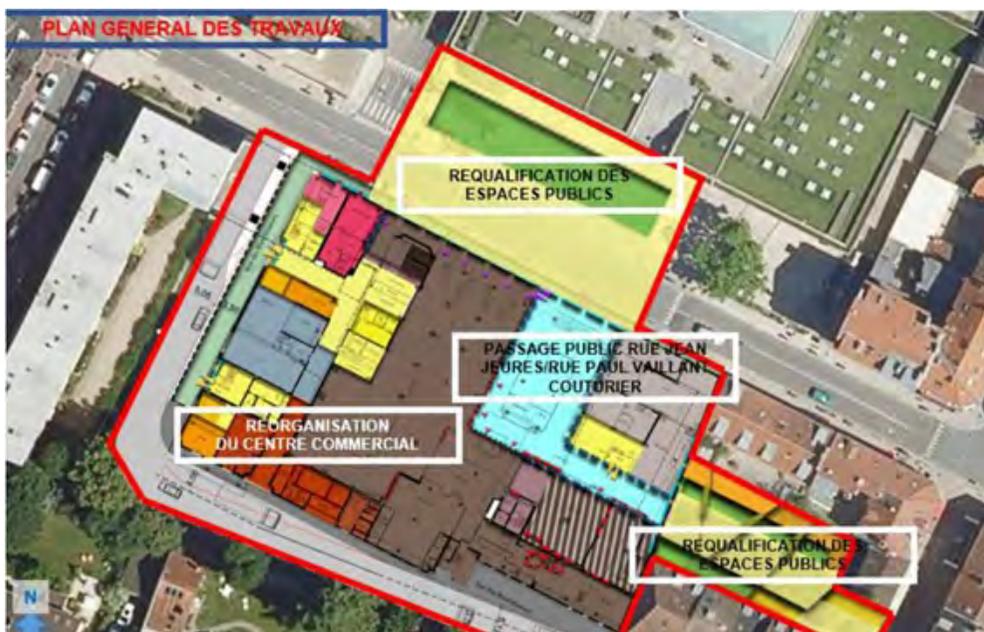
Périmètre de la tranche 1 de la phase 2 de la ZAC du Panorama



Centre commercial Desprez (Clamart)

Par arrêté du 9 juillet 2020, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet de réhabilitation du centre commercial. A la suite de l'obtention de l'ordonnance d'expropriation en date du 23 octobre 2020, la procédure s'est poursuivie en 2021 pour la maîtrise de l'ensemble des murs et des fonds de commerce avec le versement des indemnités liées à l'expropriation et la poursuite de recherche d'accords amiables.

En 2023, l'ensemble des marchés de travaux : restructuration du centre commercial et aménagement des espaces publics ont été réalisés.



Insertion paysagère extrait du permis de Construire



Projet le Nôtre (Clamart)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Après l'approbation en juin 2021 en Bureau de Territoire de la déclaration de projet portant sur la réalisation d'environ 1 120 logements (72 000 m²) dont 35 % sociaux et 1 300 m² de commerces, le permis d'aménager a été délivré en octobre 2021.

Les travaux se dérouleront par phase, du sud au nord : phase 1 (2nd semestre 2023), phase 2 (2nd semestre 2025), phase 3 (2nd semestre 2026), phase 4 (2nd semestre 2027).

Des phases de démolition sont en cours jusqu'en 2025. Actuellement, les boxes puis le bâtiment A sont détruits.

Une étude de faisabilité pour de la géothermie est en cours pour un arrivée en 2028.



Plan masse du projet d'aménagement Le Notre à Clamart

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



CLAMART

Secteur de la Gare (Clamart) Le projet est prévu en deux phases :

Phase 1 : 2019-2024

- › 87 logements en accession et 36 en locatif social
- › 1000 m2 de commerces et locaux d'activités
- › Parking public de 200 places
- › Aménagement des espaces publics (rue de Fleury en 2022, rue Hébert/ place de la gare en 2023, avenue Jean Jaurès en 2024)

Phase 2 : 2026-2030

- › 120 logements en accession et 50 en locatif social
- › 1000 m2 de commerces et locaux d'activités
- › Hôtel
- › Groupe scolaire et crèche
- › Aménagement des espaces publics



Périmètre du secteur d'aménagement de la Gare de Clamart



CLAMART

Secteur Aimé Césaire (Clamart)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- › La reconfiguration de l'offre commerciale
- › La requalification des espaces publics (environ 7 300 m2)
- › La sécurisation et l'aménagement du parking souterrain
- › La requalification du gymnase Bretagne (1 000 m2) avec la création d'un programme de logements (environ 8 000 m2) dont 30 % en locatif social.

Les enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, se sont déroulées du 20 juin au 5 juillet 2022 inclus.

La fin de travaux est prévue au 2nd semestre 2025.

Une consultation pour la hall du marché est en cours, les travaux débuteront au 1^{er} trimestre 2024.





Secteur Sud de la route du Pavé Blanc (Clamart)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- › La requalification des espaces publics dans le prolongement de la terrasse créée par Le Nôtre,
- › La requalification des espaces publics pour conforter la place Georges Pompidou,
- › La construction de nouveaux bâtiments d'habitation (environ 11 000 m2 soit 170 logements) en lieu et place des constructions dégradées à démolir.

La fin des travaux est prévue au 2nd trimestre 2026.



Trivaux-Carnets (Clamart)

Le projet TRIVAUX-CARNETS, situé dans un secteur de 2,5 hectares allant de la rue de la Porte de Trivaux et rue de Carnets offrant un paysage urbain hétérogène, peu cohérent et peu qualitatif, avec notamment une rive sud de la Porte de Trivaux comportant un bâti de qualité hétérogène et vieillissant en vis-à-vis du Site Patrimonial Remarquable (SPR) nommé « Les Villas, Jardin Parisien ». Ce secteur fait l'objet par ailleurs de difficultés de circulation ou stationnement importantes pour les véhicules motorisés, liées à une trame viaire inadaptée et à des activités commerciales désorganisées.

En termes d'espace public, le plan masse du projet en cours de définition prévoit la création d'environ 5 000 m2 d'espaces publics qualitatifs, végétalisés et aux dimensions généreuses pour les mobilités douces.

Le projet de construction prévoit la création d'environ 40 000 m2 de surface de plancher répartis entre de l'habitat individuel et collectif, des commerces ainsi que le quatrième collège de Clamart et un gymnase. Il est prévu de proposer des stationnements enterrés pour les logements et les commerces.

Le projet prévoit de requalifier l'ensemble de la zone de 2.5 hectares avec pour objectifs de :

- › Proposer une transition harmonieuse entre les formes urbaines existantes
- › Structurer les activités économiques et redynamiser le commerce de proximité
- › Définir une programmation mixte dans un nouvel environnement urbain et paysager : les espaces publics, l'habitat individuel et collectif, commerces et services, 4^e collège, gymnase.
- › Améliorer les cheminements piétons sur la rue de la Porte de Trivaux, en lien avec le schéma de maillage vert
- › Réorganiser et redynamiser les activités, parfois enclavées dans des fonds de parcelles

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
 Reçu en préfecture le 24/12/2024
 Publié le
 ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE






RD 906 (Clamart)

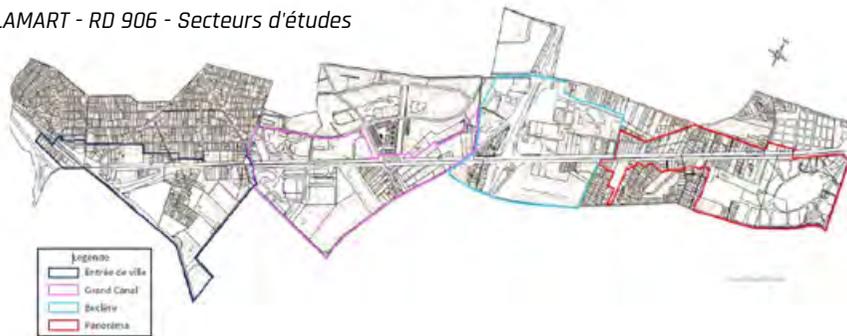
Le projet autour de la RD 906 consiste dans un premier temps à mener des études urbaines de plusieurs lots situés autour de la RD 906 à Clamart.

Dans un second temps, l'ensemble de ces études vont permettre de définir un projet urbain sur la RD 906 ainsi que les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain.

L'avenue Général de Gaulle traverse la Ville de Clamart d'Est en Ouest et se compose d'un tissu urbain mixte dont l'activité occupe une place importante. L'étude urbaine s'organise sur quatre grands secteurs de l'avenue du Général de Gaulle :

- › L'entrée de ville,
- › Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Grand Canal,
- › Un secteur aux abords de l'hôpital Béclevé,
- › Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Panorama.

CLAMART - RD 906 - Secteurs d'études



L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris avait conduit une première étude urbaine sur le secteur « Avenue Général de Gaulle » à Clamart. En effet, ce secteur connaît une profonde mutation avec l'arrivée du tramway et sa mise en service en 2014, la réalisation d'opérations d'aménagement structurantes (ZAC du Panorama et du Grand Canal), la réalisation de différents projets immobiliers en premier rideau à l'initiative de promoteurs privés, etc.

Par délibération du 23 mars 2023, un mandat d'études de définition du projet urbain opérationnel et des modalités techniques, juridiques et financières pour les secteurs de l'avenue du Général de Gaulle, a été confié à la SPL Vallée Sud Aménagement.



Restructuration du mail Boucicaud (Fontenay-aux-Roses)

Le projet fait l'objet d'une concession d'aménagement à la SPL Vallée Sud Aménagement depuis 2020. Il a pour objectif d'intégrer le mail Boucicaud dans la requalification du centre-ville de Fontenay-aux-Roses avec la requalification des accès du centre commercial et des modalités de gestion et d'accès à la piscine.

L'équipe projet a été désignée en deux temps en 2020 et 2021.

En 2023, les études de programmation pour la réhabilitation de la piscine et les études d'assistance à la maîtrise foncière se sont poursuivies, de même que l'acquisition de certaines cellules commerciales.

Aménagement du quartier des Paradis (Fontenay-aux-Roses)

Le projet de la ZAC du quartier des Paradis prévoit :

- › La démolition-reconstruction des logements sociaux existants (833 logements) et la construction d'environ 650 logements supplémentaires en vue d'apporter de la mixité au sein du quartier,
- › La création d'espaces publics qualitatifs afin d'assurer une meilleure accessibilité et une meilleure ouverture du quartier sur la ville,
- › L'implantation de commerces et de services en rez-de-chaussée,
- › La réalisation d'équipements publics répondant aux besoins du quartier (crèche, réhabilitation de la maison de quartier, reconstitution de l'antenne jeunesse).



La ZAC a été créée en septembre 2019 par délibération du Conseil Territorial. Le traité de concession de la ZAC des Paradis a été signée le 13 janvier 2021. L'ensemble de l'équipe de MOE (espaces publics, Architecte coordinateur, AMO développement durable, OPCIC...) a été désigné en 2021. Les études des espaces publics sont en cours.

L'année 2022 a été marquée par l'actualité suivante :

- › Mise à jour du plan guide et validation du cahier des prescriptions générales architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (T1 2022)
- › Approbation en mars 2022 par le Conseil de Territoire du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics
- › Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement et de la convention de participation cadre au coût d'équipements de la ZAC (juin 2022)
- › Approbation par arrêté préfectoral du Dossier Loi sur l'Eau (juin 2022)
- › Délivrance du permis de démolir de la phase 1.

En 2023, à la suite des travaux de démolition de la phase 1, le démarrage des travaux du premier programme immobilier porté par Les Nouveaux Constructeurs devrait intervenir au 2nd semestre. Les différentes tranches de travaux de l'opération s'étendent entre 2023 et 2033.

ZAC multisite Dolet-Brossolette (Malakoff)

Sur une superficie d'environ 2 hectares, le programme porte sur environ 23 200 m² de logements diversifiés (488 logements dont 212 en accession et 276 en locatif social), 3 200 m² de résidence étudiante (138 chambres), 13 750 m² de bureaux et 750 m² de commerces, aménagement d'espaces publics dont une aire de jeux de 940 m² et un terrain multisports de 380 m² et un mail planté, réalisation de 800 places de stationnement.

L'opération a reçu le label EcoQuartier - étape 3 en février 2020.

Les équipements publics d'infrastructures prévus au programme des équipements publics de la ZAC ont été validés lors de l'approbation du dossier de réalisation par le Département des Hauts de Seine (aménagement prévus dans l'emprise de la RD 906), l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (assainissement, éclairage public et traitement des déchets) et par la Ville.

Un protocole de clôture a été réalisée en juin 2023 en vue d'une clôture définitive de la ZAC.



ZAC Porte de Malakoff (Malakoff)

Le programme prévisionnel porte sur 70 000 m² de bureaux et 10 000 m² d'équipements publics (groupe scolaire de 3 500 m², complexe sportif de 3 000 m², salle polyvalente de 3 500 m²).

Les Ministères Sociaux ont lancé une procédure de marché global de performances pour la conception-réalisation de leur futur siège social (36 000 m²). Parallèlement, les Ministères ont initié une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Malakoff afin de construire leur futur siège social.

La réalisation du projet de l'Etat conditionne les autres actions d'aménagement sur ce secteur.

Une enquête publique environnementale a été réalisée par les ministères sociaux du 6 novembre au 6 décembre 2023 portant sur la construction du bâtiment et la mise en compatibilité du PLU associé.

Après analyse du dossier d'enquête publique, des observations déposées par le public, des commentaires du porteur de projet, la commission d'enquête de l'enquête environnementale unique a émis un triple avis défavorable.



Les Arues (Châtillon)

Par délibération du 16 novembre 2020, le Bureau de Territoire a approuvé la passation d'un mandat d'études avec la SPL Vallée Sud Aménagement dont la signature est intervenue le 11 février 2021.

La zone d'activités des Arues est située au nord de la commune de Châtillon, entre le terminus de la ligne 13 du métro et la future gare Châtillon-Montrouge de la ligne 15 du Grand Paris Express. D'une superficie d'environ 10 hectares, le secteur est traversé par la coulée verte du sud parisien et présente un tissu urbain hétérogène avec une forte prédominance d'activités industrielles et artisanales. Lors de l'approbation du PLU en 2015, la volonté municipale était de développer l'activité tertiaire. Désormais, l'ambition est de promouvoir une mixité fonctionnelle avec la réalisation de logements, d'équipements publics, de commerces et services de proximité.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE





Site ONERA (Châtillon)

L'ONERA est propriétaire de 2 sites qu'elle a pour objectif de céder dans la perspective d'un re-groupement de ses activités sur son site de Palaiseau. Le produit de ces cessions doit lui permettre de financer ses nouvelles installations scientifiques.

L'un de ses sites se trouve sur la commune de Châtillon, occupé par imposant dans le paysage qui comporte les contraintes d'un IGH de 12 étages. Sa mutation devra s'intégrer au contexte résidentiel) et dans la dynamique de développement du territoire (mutation du site EDF de Clamart).

De récents échanges avec les services de l'Etat ont précisé la libération du site, pour 2027. Ainsi, la ville de Châtillon souhaite engager une réflexion sur le devenir des 4 hectares d'emprise foncière, en envisageant une mutation qui répondrait aux besoins identifiés sur le secteur.

Ainsi à la demande de la ville de Châtillon, l'EPT confie à la SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT la mission de réaliser et de faire réaliser, au nom et pour le compte de la l'EPT et sous son contrôle, l'ensemble des études préalables nécessaires à la définition du projet urbain et d'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières en vue d'une phase opérationnelle du secteur de l'ONERA à Chatillon.



Le travail d'études de 2022 a permis d'affiner les principes d'aménagement et leur traduction opérationnelle.

Par délibération du 30 novembre 2023, le bureau du territoire a approuvé le traité de concession d'aménagement à la SPL Vallée Sud Aménagement.



Projet Arc-en-Ciel (Châtillon)

L'école maternelle et le centre de loisirs Arc en Ciel à Chatillon constituent un équipement majeur de la ville. Cet équipement est aujourd'hui vieillissant. La ville souhaite maintenir cet équipement majeur dans le cadre de la programmation du projet.

Par ailleurs, la ville a été contacté par le propriétaire des emprises jouxtant ce site en vue d'étudier la mutabilité du site.

Au regard de ces intentions, la Ville de Chatillon a sollicité l'EPT pour mener une étude urbaine en vue d'étudier les conditions possibles d'évolution de ce secteur.

Ainsi, l'EPT a confié, par délibération du 30 novembre 2023, à la SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT une mission d'études préalables à la définition du projet urbain et d'évaluation des modalités techniques, juridiques et financières du secteur dit Arc en Ciel à Chatillon.

HABITAT

Compétent sur les volets Habitat et Logement - nonobstant les compétences exercées par la Métropole du Grand Paris - le Territoire a pu renforcer ces dernières années son rôle de chef de fil sur cette thématique (mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, renforcement du dispositif lié à l'insalubrité des logements, Permis de louer, etc.) et ouvrir le champ sur des sujets encore peu traités à l'échelle de Vallée Sud - Grand Paris, comme celui de l'Habitat privé.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Temps forts 2023 :

L'octroi de subventions d'aides à la pierre pour la production de logements sociaux

Le Bureau de territoire du 18 septembre 2018 a adopté un règlement d'aide à la pierre à l'échelle du Territoire. Plusieurs opérations ont pu bénéficier de subventions en 2023, pour un montant global de 943 657,73 € (correspondant aux notifications de subventions) :

-) **1 opération à Bourg-la-Reine**, pour un montant total de 67 162,50 € ;
-) **3 opérations à Clamart** pour un total de 178 308,40 € ;
-) **1 opération à Malakoff** pour un total de 698 186,83 €

Ces opérations totalisent 128 logements, pour un financement moyen par logement de 7 372,33€.

La rénovation énergétique de l'habitat

L'Espace Info Energie de Vallée Sud – Grand Paris a été rattaché au service Habitat – Logement en septembre 2019.

La convention entre SOLIHA et le Territoire, signée le 5 janvier 2022 s'est achevée le 31 décembre 2022.

La SEML Vallée Sud Rénov' a été désignée candidate, après passation d'un marché public pour animer le nouvel Espace Info Energie de Vallée Sud – Grand Paris pour l'année 2023.

L'actualité de ses missions est détaillée au chapitre « Développement durable » du présent rapport.

Projet du Castel Regina à Bourg-la-Reine

Face aux difficultés rencontrées par la résidence pour personnes âgées « Castel Regina », la ville de Bourg-la-Reine a sollicité Vallée Sud – Grand Paris pour son rachat, avec le projet de requalifier le bâtiment sis 12 boulevard du maréchal Joffre, en résidence sociale.

L'Office public territorial Vallée Sud Habitat a été désigné pour être le bénéficiaire de ce bail à réhabilitation et mettre en œuvre le projet. Les travaux de requalification du bâtiment seront ainsi assurés par le bailleur qui confiera in fine la gestion à un tiers.

L'agrément pour le logement social a été sollicité auprès des services de l'Etat. 49 PLUS et 52 PLS ont été conventionnés le 9 décembre 2022 par les services de la DRIHL 92 (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'île de-France).

Le permis de construire a été déposé le 8 mars 2023 et délivré par la ville de Bourg-la-Reine. La livraison est prévue pour juin 2025.

De plus, un bail à réhabilitation a été passé entre Vallée Sud – Habitat et Vallée Sud – Grand Paris le 21 décembre 2023, permettant à Vallée Sud Habitat d'engager les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier en vue de le louer à usage d'habitation pendant toute la durée du bail.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

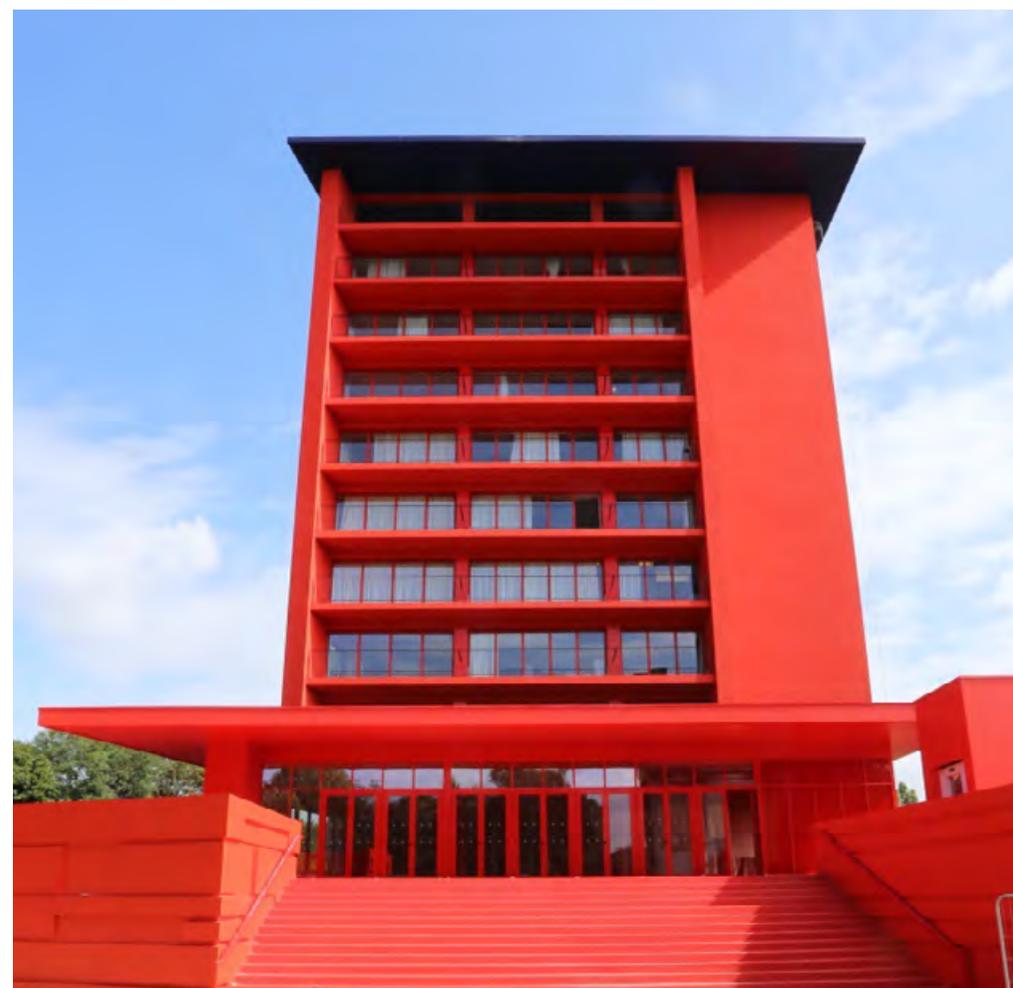
Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

Réalisation des travaux des résidences étudiantes Pierre Soulages et Rose Valland – ZAC Jean ZAY

Suivi en lien avec Vallée Sud Aménagement de la construction en vente en état de futur achèvement (VEFA) des deux résidences étudiantes (136 et 234 logements étudiants) situées dans la ZAC Jean Zay à Antony et finalisation des conventions de gestion entre Vallée Sud – Grand Paris et le CROUS de Versailles. Les livraisons sont prévues pour mi-juillet et octobre 2024.



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Vallée Sud - Grand Paris assure une mission de détection de l'habitat indigne pour 8 communes : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Dans ce cadre, trois inspecteurs d'hygiène et de salubrité de l'habitat de Vallée Sud-Grand Paris traitent les plaintes portant sur des locaux à usage d'habitation, individuels ou collectifs, privés ou sociaux, dont le propriétaire est l'occupant ou le bailleur.

L'intervention de Vallée Sud - Grand Paris est ensuite adaptée en fonction du type d'infraction constaté.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



S'il s'agit d'une procédure relative à une infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD), Vallée Sud - Grand Paris pilote la procédure et joue un rôle d'intermédiation avec les propriétaires et les locataires. Si nécessaire, la procédure peut conduire in fine à la prise d'un arrêté par le Maire de la commune concernée si les pouvoirs de police sanitaire ne sont pas transférés.

S'il s'agit d'une procédure liée à une insalubrité, l'EPT ou la ville informe l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est seule compétente en la matière.

Enfin, s'il s'agit d'une procédure de mise en sécurité concernant un bâtiment d'habitation, Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour le suivi de la procédure, conjointement avec les villes et le Tribunal Administratif.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES CONSISTE EN :

- › la visite du ou des logement(s) concernés,
- › la production d'un ou plusieurs rapports de visite et de courriers (sur les suites à donner, les prescriptions de travaux, la procédure enclenchée,
- › l'information auprès des parties sur leurs droits et obligations,
- › la mise en œuvre et le suivi des procédures appropriées,
- › l'information des villes à chaque étape de la procédure.

Les plaintes concernent dans la grande majorité des problèmes d'humidité, d'aération, de ventilation et d'isolation thermique. Cette compétence revêt un enjeu sanitaire ainsi qu'une dimension sociale de protection de l'individu.

En complément, sur demande des notaires dans le cadre de la vente de biens d'habitation en lien avec les services de la ville de Clamart, 510 demandes d'attestations de salubrité et de sécurité ont été traitées durant l'année 2023.

Chiffres clés 2023

73 dossiers de plainte ouverts
114 dossiers en cours d'instruction
45 visites de logements effectuées.

L'ordonnance n°2020-144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et la simplification des polices, des immeubles et installations, applicable au 1er janvier 2021, redéfinit le champ de l'insalubrité et clarifie les autorités compétentes pour instruire et traiter les signalements sur la base de cette redéfinition.

Ainsi, l'ordonnance définit quatre faits générateurs (précisés dans le code de la construction et de l'habitation) pour lesquels l'autorité compétente est clairement identifiée :

- › Le président de l'EPT pour les arrêtés de mise en sécurité (anciennement dénommés arrêtés de péril), sauf en cas de refus du maire de transférer ses pouvoirs de police spéciale de l'habitat ;
- › Le préfet pour les arrêtés de traitement de l'insalubrité, telle que nouvellement définie dans le code de la santé publique, incluant désormais les locaux impropres à l'habitation, les situations de suroccupation.

Le Maire est par ailleurs toujours chargé du respect de l'application du règlement sanitaire départemental, qui traite, en son titre II, des locaux d'habitation.

Mise en œuvre du dispositif du permis de louer

Le Conseil de Territoire a délibéré en juin 2021 pour la mise en œuvre du dispositif de Permis de louer sur une partie du Territoire. Celui-ci est entré en vigueur le 1er février 2022 sur 9 des 11 communes de Vallée Sud - Grand Paris (Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge et Sceaux).

Les périmètres et cibles ont été déterminés en lien avec les villes en fonction des enjeux qu'elles ont pu identifier au sein de leur territoire.

Deux régimes sont applicables: l'autorisation préalable de mise en location, dite APML, et la déclaration de mise en location, dite DML .

RAPPEL DES DISPOSITIFS À L'ÉCHELLE D

Châtillon	APML
Clamart	APML
Malakoff	APML
Sceaux	APML
Bagneux	APML + DML
Châtenay-Malabry	APML + DML
Fontenay	APML + DML
Antony	DML
Montrouge	DML

Sur demandes des villes de Châtillon et de Sceaux, les périmètres du dispositif ont été modifiés par délibération du Conseil de territoire en décembre 2022, et sont entrés en vigueur le 1er juillet 2023.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, 253 dossiers APML et 120 dossiers DML ont été réceptionnés par le service Habitat-Logement et Politique de la ville.

A la suite de la modification des périmètres des villes de Châtillon et de Sceaux une baisse des dossiers réceptionnés a été constaté en 2023 par rapport à l'année précédente.

7 demandes d'APML ont été refusées dont 3 refus liés à l'entrée en vigueur de l'interdiction de mise en location des étiquettes énergétique G+ depuis le 1er janvier 2023, 3 refus liés à une surface habitable trop petite et un refus lié à une location en sous-sol (cave).

Résidence Universitaire d'Antony

Après l'obtention des agréments pour les résidences pour étudiants situées sur le site de la Résidence Universitaire d'Antony, Pierre Soulage (lot B) et Rose Valland (lot C), respectivement de 136 et 234 logements, en juillet 2021, un travail partenarial entre Vallée Sud - Grand Paris et le CROUS a été initié concernant la réalisation des futures conventions de gestion des deux lots. Celles-ci ont été signées en octobre 2023. Le CROUS sera gestionnaire dès la livraison des bâtiments, prévue à l'été et l'automne 2024. En parallèle, les réflexions se sont poursuivies concernant la future gestion par le CROUS de l'îlot K, dit Maria Callas, également situé sur la RUA d'Antony.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

La compétence en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU) a été transférée à l'EPT Vallée Sud - Grand Paris par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Vallée Sud - Grand Paris a délégué l'exercice du DPU aux communes qui l'ont demandé par délibérations du 7 mars et du 28 mars 2017 sur tout ou partie de leur territoire ou à des organismes (EPFIF, SADEV 94, SEMABA, SEMOP, SPLA du Panorama) sur certains secteurs d'aménagement opérationnel.

Les autres secteurs sont gérés directement par l'EPT. Ils correspondent à la totalité du territoire de la commune de Clamart et une partie du territoire des communes du Plessis-Robinson, de Sceaux, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Châtillon.

Sur ces secteurs, l'EPT traite l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qui lui sont transmises préalablement à des ventes immobilières par les notaires. Pour chacune d'elles, il précise s'il renonce à exercer son droit de prémption ou, à l'inverse, s'il souhaite préempter le bien.

Dans le cas où il souhaite préempter, l'EPT intervient en trois phases :

- 1) La première ; de la réception de la DIA jusqu'à la signature chez le notaire. Entre ces deux étapes plusieurs mois s'écoulent et permettent au service foncier d'organiser les visites des biens avec le service des Domaines puis de rédiger et de faire valider les décisions de prémption. Cette étape est juridiquement très importante, puisqu'elle permet de justifier de l'intérêt général de ladite prémption. A la suite de cela, le service foncier traite avec les notaires et les administrés pour organiser la signature de l'acte de vente et la remise des clés.
- 2) La seconde est une phase de gestion intercalaire des biens préemptés qui est étroitement liée avec le type de projet envisagé. Le service se charge de la gestion technique du patrimoine acquis et ce, jusqu'à la revente. Cette gestion nécessite de traiter des questions de sécurisation des biens, ainsi que de leur entretien courant.
- 3) La dernière consiste à mettre en œuvre la revente des biens préemptés, en lien avec Vallée Sud Développement et les villes. Il s'agit essentiellement de commerces sur lesquels le service foncier travaille à trouver des repreneurs souhaitant implanter des activités attendues par la ville.

DIA traitées en 2023

Le tableau ci-après précise le nombre de DIA qui ont été traitées par Vallée Sud-Grand Paris en 2022.

DIA traitées en 2023			
Année	Mois	Non prémption	Prémption
2023	JANVIER	69	6
	FÉVRIER	85	3
	MARS	100	6
	AVRIL	89	3
	MAI	86	2
	JUIN	97	1
	JUILLET	95	6
	AOÛT	60	2
	SEPTEMBRE	58	4
	OCTOBRE	69	5
	NOVEMBRE	85	4
	DÉCEMBRE	72	1
TOTAL		965	34

Au total : 965 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues et traitées par l'EPT (dont 630 pour Clamart contre 163 pour Le Plessis Robinson, 74 pour Sceaux et 96 pour Châtillon).

Préemptions effectuées en 2023

34 préemptions ont donc été effectuées par Vallée Sud - Grand Paris sur l'année 2023. Ces 34 préemptions représentent un montant payé de 23 451 537€ TTC et consigné auprès de la CDC (en cas d'obstacle au paiement du prix de vente) de 4 237 070 € TTC, soit un montant total dépensé de 27 688 607 € TTC (commission d'agence comprise).

Parmi ces 34 préemptions ; 20 ont été déposées et instruites au titre du droit de préemption commercial (DPC), délégué à l'EPT sur le périmètre de la ville de Clamart par délibération du Conseil de territoire du 28 mai 2019.

Pour rappel 47 préemptions ont été réalisées en 2022 pour un montant total de 17 763 037 € TTC. Par conséquent 9 925 570 € TTC supplémentaires ont été dépensés en 2023.

Les 34 préemptions réalisées en 2023 visent essentiellement des biens situés sur la commune de Clamart (41) et ont été motivées pour plus de la moitié d'entre elles par la volonté de maintenir, développer ou maîtriser une armature commerciale diversifiée sur la ville.

Pour les murs commerciaux acquis, l'objectif est de les revendre à la SEM Vallée Sud Développement.

En ce qui concerne les autres biens préemptés (immeubles, logements, terrains) ils ont toujours vocation à être revendus à des opérateurs (Vallée Sud Aménagement, Office de l'habitat du territoire, Vallée Sud Habitat ou autres) dans le but de mener diverses actions d'intérêt général. Ces actions visent essentiellement à la promotion de la qualité et de la diversité de l'habitat (restructuration urbaine de secteurs dégradés et peu qualitatifs, résorption de l'insalubrité, développement du parc de logements et notamment social, équipements publics...) mais aussi à permettre la réalisation d'équipements publics.

Plus globalement en matière d'urbanisme, ces actions d'intérêt général permettent la réalisation d'opérations d'aménagement et la mise en œuvre des orientations prévues dans des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le PLU).

Ces opérations de portage foncier sont assurées selon un principe d'équilibre dépenses/recettes qui tiennent compte pour ce faire, au moment de la revente des biens, non seulement du coût d'acquisition, mais aussi des frais de portage financier et de gestion intercalaire assumés par l'EPT.



MOBILITÉS - DÉPLACEMENTS

La mobilité joue un **rôle essentiel dans la vie quotidienne** des habitants du Territoire et pour son dynamisme économique. Une bonne desserte en transports est un **élément majeur de l'attractivité du Territoire** dans un contexte de concurrence.

Le Territoire est bien desservi par les transports en commun. **L'offre existante permet un bon niveau de desserte avec des modes lourds et semi lourds ayant une portée supra territoriale** : RER B, RER C, Transilien N, Métro 4, Métro 13, l'Orlyval et le Tramway T6.

L'offre de bus est diversifiée : TVM à la Croix de Berny RER, 40 lignes régulières RATP dont 6 lignes Noctilien, quelques lignes scolaires RATP et Savac, 8 lignes ex-Paladin dont 2 scolaires, ainsi que 13 services réguliers locaux dont 2 scolaires et 1 transport à la demande.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Vallée Sud - Grand Paris participe pleinement à l'offre en mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial. Dans le cadre d'une délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités, l'EPT assure la gestion et le financement de 10 services réguliers locaux en tant qu'Autorité organisatrice de proximité depuis le 1er août 2022. Ces services étaient au nombre de 13 services réguliers entre août 2022 et janvier 2023,

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

avant la réorganisation du réseau en janvier 2025. Préalablement, Vallée Sud - Grand Paris gèreait 6 de ces services via des contrats historiques et était également un partenaire majeur du réseau Paladin contractualisé dans le cadre d'un contrat de type 3 avec Ile-de-France Mobilités.

Des réflexions sont également en cours pour accroître la part modale du vélo au sein du Territoire, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

1. Chiffres clés 2023

1.1. Les chiffres clés des mobilités sur le Territoire

- › **4** futures gares du métro Grand Paris Express (3 gares du M15 et 1 gare du M18) ;
- › **1 tramway** (T10) construit en 2022 et mis en service en juin 2023 ;
- › **11 gares RER, 6 stations de métro** (lignes 4 et 13) dont 2 nouvelles gares (Barbara et Bagneux - Lucie Aubrac), 1 ligne de tramway T6 (connexion avec les lignes de métro 13, le RER C, les lignes N et L du Transilien), 2 gares Transilien ;
- › **8 lignes ex-Paladin** (opérateur : RATP Cap Bièvre) qui desservent les communes d'Antony, Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson sur le Territoire.
- › **11 services réguliers locaux** (opérateur : Transdev Vallée Sud) : la ligne 3 à Antony, la ligne 6 à Sceaux et le TàD, la ligne 7 à Bourg-la-Reine, la ligne 11 à Châtenay-Malabry, la ligne 14 notamment au Plessis-Robinson, les lignes Clamibus et Clam'Express à Clamart, la ligne Le Petit Fontenaisien à Fontenay-aux-Roses, la ligne L'Hirondelle à Malakoff, la ligne Amibus à Châtillon, et la ligne Montbus à Montrouge.

1.2. Les chiffres clés 2023 sur l'offre

Au cours de l'année 2023, l'offre de stationnement proposée par Vallée Sud - Grand Paris a augmenté et vient s'inscrire dans les directives issues du Schéma Directeur Cyclable qui a été adopté le 06 décembre 2022.

Les réalisations 2023 faites par Vallée Sud Grand Paris sont les suivantes :

	2022 (total)	2023 (total)
Nombre de places sécurisées total en Parking vélos (gare)	210 (exploitation VS GP) 12 (exploitation communale)	558 (exploitation VS GP) 12 (exploitation communale)
Nombre de places libre total en Parking vélos (gare)	108 (exploitation VS GP)	242 (exploitation VS GP)
Nombre de places libres supplémentaires (hors gares)	730 ajoutés par VS GP	42 ajoutés par VS GP
Nombre de panneau M12	113 ajoutés par VS GP	129 ajoutés par VS GP

1.3. Les chiffres clés 2023 sur l'offre bus portée par Vallée Sud - Grand Paris

Depuis le 1er août 2022, Vallée Sud - Grand Paris est autorité organisatrice de proximité pour 13 puis 10 services réguliers locaux. Une procédure de mise en concurrence a permis de retenir un opérateur de transport.

L'objectif étant d'unifier le réseau de bus à l'échelle du territoire pour créer une identité de réseau dans le but de s'adapter aux évolutions urbaines, développer une offre de service au plus proche des usagers et permettre plus de flexibilité.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

L'offre a donc évolué au 14 janvier 2023 avec la suppression de 3 lignes de bus (10 et 17), la modification de tracé et/ou horaires sur l'offre

La mise en place d'un nouveau service de Transport à la demande (TàD) à également vu le jour sur la ligne 6.

Enfin, une nouvelle identité visuelle a été créée (nom, logo, site internet et le covering des 29 bus) permettant de tout unifier.

Au total, ce sont **155 952 voyageurs** qui ont voyagé sur tout le réseau en 2023.



		Fréquentation 2022	Km commerciaux 2022	Fréquentation 2023	Km commerciaux 2023
Par an	Amibus	14 876	85 644	2 500	95 622
	Montbus	22 663	42 530	4 259	49 848
	Clam'Express	19 040	31 341	15 373	29 800
	Clamibus	pas de données, lignes gratuites	63 193	7 508	96 204
	Le Petit Fontenaisien		28 654	5 441	44 430
	L'Hirondelle		26 970	8 371	51 973
	Ligne 3	4 419	25 639	17 600	77 607
	Ligne 6	5 347	18 457	6 956	45 090
	Ligne 7	1 211	7 718	9 566	56 004
	Ligne 14	18 581	56 796	74 729	188 054
TàD Ligne 6	Pas d'offre en 2022		3 649	4 126	

* Clam'Express est une ligne en Transport à la demande (TAD)

** La mise en service des équipements billettiques n'est intervenue que le lundi 29 août 2022.

Aménagements vélo provisoire :

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 des aménagements cyclables provisoires (aussi appelés « coronapistes ») sur 5 communes du Territoire : Bagneux, Bourg-la-Reine, Clamart, Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Environ 17 km d'aménagement ont été réalisés sous la forme de pistes cyclable, de double-sens cyclables et de marquage au sol.



2 Les principales interventions du service Mobilités en 2023 :

2.1. Vélo

AMÉNAGEMENTS VÉLO :

En 2023, 2650 m d'aménagement cyclables supplémentaires ont été réalisés sous la forme de pistes cyclables, de bandes cyclables ou d'apaisement de circulation sur 5 communes du territoire.

- Deux pistes unidirectionnelles de 2m de large en résine claire ont été réalisées à Clamart sur l'avenue Jean-Baptiste Clément entre le croisement avec la rue de Châtillon et celui avec la rue du Plessis-Piquet (420m linéaires).
- Sur les deux premiers tronçons de la RD75 (Avenue Léon Blum et Avenue Charles de Gaulle) des bandes cyclables unidirectionnelles de 2m de large en résine claire ont été réalisées.
- Une piste cyclable unidirectionnelle d'1,5m en enrobé beige à contre-sens de la circulation a été réalisée à Montrouge, rue de la Vanne.
- A Sceaux, une bande cyclable bidirectionnelle provisoire a été réalisée sur l'avenue du Président Franklin Roosevelt entre la rue Houdan et l'avenue Claude Perrault.
- En 2023, les services de Vallée Sud - Grand Paris ont contribué à l'entretien des aménagements cyclables provisoires (aussi appelés « coronapistes ») sur 5 communes du Territoire : Bagneux, Bourg-la-Reine, Clamart, Sceaux et Fontenay-aux-Roses.
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement Cyclable de Vallée Sud - Grand Paris a été

validé et envoyé à la région Ile-de-France (2023-2026) s'inscrit dans une logique

politiques de mobilité des territoires franciliens. Dans ce cadre, les financements de la Région Ile-de-France constituent un soutien essentiel pour la mise en œuvre de tous les projets identifiés dans le Schéma Directeur Cyclable.

- Plusieurs études ont également été réalisées dans le cadre défini par le Schéma Directeur Cyclable : par exemple la RD77 entre l'Avenue Victor Hugo à Bagneux et le Boulevard Colbert à Sceaux, le Boulevard de Vanves RD72 entre la RD906 et la rue de Malakoff à Châtillon, l'avenue Galois à Bourg-la-Reine et la pérennisation de l'aménagement de l'avenue Franklin Roosevelt à Sceaux.

STATIONNEMENT :

En 2023, 21 arceaux libres ont été posés sur la ville de Clamart offrant ainsi 42 places supplémentaires de stationnement libre sur le Territoire.

Concernant le déploiement de parkings vélos Ile-de-France Mobilités sur les gares du Territoire, un travail d'échange et de concertation avec les communes a été entamé afin de constituer des dossiers de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités (IDFM). IDFM finance 70% des travaux liés à l'installation des consignes et 100% des coûts d'exploitation. **En 2023, neuf consignes étaient en exploitation** : Clamart (40 places), Bourg-la-Reine (151 places), Fontenay-aux-Roses (20 places), Antony (58 places), Châtillon-Montrouge (56 places), Croix de Berny (76 places), Hôpital Béclère (20 places), Malakoff Etienne Dolet (52 places) et Malakoff Plateau de Vanves (77 places).



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-249200326-20241212-DEL241212_14-DE

D'autres consignes étaient en études et travaux en 2023 pour une ouverture en 2024 : Les Baconnets Nord, Lucie Aubrac, Barbara et Fontenay-aux-Roses Nord. Un dossier de subvention a également été déposé en 2023 pour la station Parc des Sports dans la Ville du Plessis-Robinson.

» SERVICES :

Concernant le travail sur les services vélos en 2023, un bureau d'études a été mandaté pour réaliser une étude d'opportunité sur les services pertinents à déployer sur le Territoire. Cette étude prend fin en 2024. Durant l'année 2023, 129 panneaux M12 complémentaires ont été installés sur les communes de Châtenay-Malabry et sur Fontenay-aux-Roses. Ces panneaux permettent aux cyclistes de s'engager dans les intersections sans s'arrêter au feu, tout en respectant les priorités. Un déploiement est prévu en 2024 sur la Ville de Clamart.

2.2. Bus

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont mené un **travail de concertation avec les Villes du Territoire** dans l'optique de la **mise en concurrence des lignes de bus** financées par Vallée Sud - Grand Paris. Depuis août 2022, les lignes font l'objet de deux marchés distincts (cf. délibération du Bureau de Territoire du 10 décembre 2020) :

- » Les lignes structurantes de bus et le tramway T10 (reliant Antony à Clamart) sont intégrées dans un marché porté par Île-de-France Mobilités (délégation de service publique).
- » Les lignes de desserte locale sont gérées par Vallée Sud - Grand Paris dans le cadre d'un marché spécifique.

Depuis 2021, un **travail de coordination** a été mené afin de bien articuler les 2 marchés et d'assurer une continuité de service pour les usagers. Ce travail concerne également les Villes du Territoire pour caler précisément le contenu du futur marché (tracé des itinéraires et fréquences). Le **marché bus unifié** de Vallée Sud - Grand Paris a été rédigé, en tenant compte des besoins de chaque Ville, et publié en 2021.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Ce marché a été attribué à Transdev Vallée Sud en avril 2022 pour une période de 30 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois. En ont découlé l'ensemble des actions suivantes :

- » **La construction du dépôt bus à Clamart**, aménagé de manière provisoire, pour assurer la bonne exploitation du réseau au 1er août 2022 ;
- » **Le suivi de l'exploitation du réseau** (offre bus initiale) avec ce nouvel opérateur ;
- » **La préparation de la nouvelle offre bus** pour janvier 2023, en étroite collaboration avec les communes ;
- » **La création d'une nouvelle identité visuelle** pour le futur nouveau réseau (Vallée Sud Bus) : logo, site internet, marché de covering bus ;
- » **La définition du dispositif Pass'Local sur 3 lignes historiquement gratuites**. Elles seront soumises à la tarification francilienne d'Île-de-France Mobilités avec le lancement du nouveau réseau début 2023.

2.3. Autres projets

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont également été mobilisés pour représenter le Territoire et les intérêts des communes dans des projets structurants :

- › Le VIF (Réseau Vélo Ile-de-France anciennement nommé **le RER vélo**), porté par la Région Île-de-France, et qui projette d'assurer un maillage cyclable continu et performant à l'échelle de l'Île-de-France. Le Territoire de Vallée Sud est concerné par plusieurs itinéraires : itinéraire V2 (anciennement B4), V8 (anciennement B3) et V20 (anciennement GC)
- › **Contrat de pôles des gares de la ligne 15 du Grand Paris Express.** Le Territoire s'assure de la cohérence des projets notamment par rapport aux lignes de bus exploitées (capacité des gares routières), apporte son expertise en termes de stationnement vélo (libre et sécurisé),
- › **Restructuration des réseaux de bus** en lien avec les projets de transport collectif structurant (Métro 4, Tramway T10 et le métro 15). Le Territoire est force de proposition dans ces études pilotées par Île-de-France Mobilités et qui impactent de nombreux usagers des transports en commun.

2.4. Participation aux événements des communes

Le service mobilités de Vallée Sud - Grand Paris a également été mobilisé pour représenter le Territoire lors de différents évènements :

- › **Le 13 mai lors du printemps des transitions à Sceaux ;**
- › **Le 14 mai lors de la journée du développement durable au Plessis-Robinson ;**
- › **Le 9 septembre lors du forum des associations ;**
- › **Réunion publique de Sceaux en mars 2023 ;**
- › **Opération Bus pour l'emploi Transdev en partenariat avec Vallée Sud Emploi ;**
- › **Présence terrain au Lycée Jacques Monod à Clamart le 22 septembre 2023 ;**
- › **Forum des associations des villes en septembre.**



COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

L'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » depuis sa création.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée via le recours à des prestations de services et à la régie directe.

S'AGISSANT DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, CETTE COMPÉTENCE A ÉTÉ DÉLÉGUÉE :

- › **au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM)** concernant les communes de Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Montrouge,
- › **au Syndicat intercommunal Massy-Antony pour le chauffage urbain (SIMACUR)** pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Vallée Sud - Grand Paris s'inscrit dans une logique visant à réduire l'impact environnemental. Le Territoire conduit notamment une politique de réduction du tonnage de déchets collectés et a pour objectif de limiter le tonnage de déchets incinérés. Vallée Sud - Grand Paris a déployé une politique de tri des déchets reposant sur un élargissement progressif des consignes de tri. Le Territoire est engagé dans une démarche de réduction des déchets et de tri à la source depuis plusieurs années.

CET ENGAGEMENT SE TRADUIT EN PARTICULIER PAR LA MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS ACTIONS ET SERVICES DONT :

- › Le maintien des opérations de formation et de distribution de matériel de compostage via des tutoriels et livraisons sans contact à domicile ;
- › L'accompagnement des conseils syndicaux et bailleurs qui le souhaitent dans la mise en place de la gestion de proximité (compostage en pied d'immeuble) : diagnostic, fourniture du matériel et suivi pendant 8 à 12 mois pour assurer la pérennité du site e compostage
- › Le déploiement de la collecte des encombrants à la demande pour Antony, Clamart en janvier 2023 puis Bourg-La-Reine et Châtillon en septembre 2023, après des expérimentations concluantes sur les villes de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et le Plessis-Robinson. Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour déposer les mobiliers et équipements d'ameublement, les déchets de bricolage, les Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques et les déchets toxiques ;
- › Une nouvelle phase d'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur un quartier d'Antony, le quartier de la coulée verte après celle réalisée au Plessis-Robinson ainsi que l'extension du périmètre de collecte de ces déchets pour la restauration scolaire à l'échelle du Territoire ;
- › La facilitation des démarches en ligne concernant la gestion des déchets ;

- › L'amélioration de l'accès à la déchèterie Territoriale à Verrières-le-Buisson pour permettre davantage le tri des déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire de proximité ;
- › Le maintien du défi zéro déchet pour tous.

Chiffres clés 2023

TONNAGES COLLECTÉS EN 2023

- › **90 734 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (224.57 kg/an/hab.),
- › **17 396 tonnes d'emballages et papiers**, hors verre (43.06 kg/an/hab.),
- › **7 834 tonnes d'emballages en verre** (19.38 kg/an/hab.),
- › **7 190 tonnes de déchets végétaux** (17.80 kg/an/hab.),
- › **750 tonnes de déchets alimentaires**,

PATRIMOINE

- › **56 bennes** dont 46 roulants au gaz naturel,
- › **1 134 Points d'Apports Volontaires**
- › **1 déchetterie implantée à Verrières-le-Buisson.**
- › **1 déchetterie territoriale** implantée à Verrières-le-Buisson.

Opération Défi Zéro déchet



La fin de la saison 5 du Défi Zéro Déchet de Vallée Sud - Grand Paris a été célébrée le 5 juillet 2023. 184 foyers se sont inscrits à cette opération Défi Zéro Déchet 2022-2023.

Le Territoire accompagne pendant 7 mois les foyers en leur proposant des ateliers sur différentes thématiques (cuisine, faire soi-même, couture, théorique et partage) permettant à chacun de tester et conserver des écogestes.

La mobilisation des 39 foyers ayant pesé leurs déchets a ainsi permis de démontrer la réduction de la quantité de déchets

produits. En effet, on estime à 8,7 tonnes de déchets (ordures ménagères - OM et emballages et papiers - EMB) évitées sur la durée du Défi. Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'objectif est de réduire la quantité de déchets par habitant pour atteindre à minima -25% en 2030 et -45% par habitant à l'horizon 2050 (par rapport à l'année de référence 2017). Les participants du Défi Zéro Déchet remplissent déjà cet objectif de réduction pour les OM et EMB (-56%).

La saison 6 du Défi a été lancée plus tôt que les années précédentes, en octobre 2023 avec une nouveauté : la création de groupe de participants par secteur géographique ayant pour objectifs de mieux se connaître entre participants, de favoriser le partage d'astuces locales, de faire du covoiturage pour se rendre aux ateliers et de s'investir davantage en menant un projet commun (se voir en dehors du Défi, créer une obijethèque, visiter des ressourceries...).



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Au quotidien, les eaux usées (environ 30 millions de m³) sont acheminées vers les stations de traitement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui en assure la dépollution.

Les eaux pluviales sont collectées et transportées afin d'être restituées au milieu naturel, la Bièvre et la Seine, après régulation et prétraitement si nécessaire. Le réseau d'assainissement collectif géré par Vallée Sud-Grand Paris couvre 522 km, et comprend environ 43 000 branchements.

L'entretien du réseau consiste à réaliser des campagnes de dératissage, de curages, et de travaux d'urgence et à vérifier la conformité des raccordements. Depuis début mars 2022, cet entretien est géré via un marché de prestation de services pour l'ensemble du Territoire dont le prestataire est VEOLIA.

Le Territoire effectue en parallèle d'importants travaux de réhabilitation.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

En complément des travaux permettant d'augmenter les capacités de stockage et de rétention des eaux pluviales, Vallée Sud - Grand Paris est engagé dans une politique active d'entretien et de rénovation des réseaux d'assainissement de son domaine public. Cette action permet de lutter efficacement contre les inondations et de préserver le milieu naturel.

Chiffres clés 2022

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2022

Désignation (linéaire en km)	2022
Linéaire de réseau eaux pluviales	171,385
Linéaire de réseau eaux usées	175,823
Linéaire total de réseau séparatif	347,208
Linéaire de réseau unitaire	174,563
Linéaire de refoulement	0,22
Linéaire total de réseau du territoire	521,991

OUVRAGES ANNEXES AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2022

Type d'ouvrages	2022
Regards réseau	17331
Avaloirs et grilles	6751
Vanne	11
Dégrilleurs	3
Dessableurs	9
Déboureur/déshuileur	21
Déversoirs d'orage	11
Séparateur d'hydrocarbures	26
Régulateurs de débit	15
Total	24 178

Postes de relèvement

En 2022, on dénombre 16 postes de relèvement sur le territoire :

-) 11 postes de relèvement des eaux usées ;
-) 5 postes de relèvement des eaux pluviales.

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par le délégataire.

Bassins de rétention

En 2022, le territoire compte 28 bassins de rétention d'eaux pluviales :

-) 14 bassins situés sur les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux ;
-) 14 bassins situés sur les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Châtillon.

Temps forts 2022

POURSUITE DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un document d'orientations, qui devra permettre de définir une politique générale à court, moyen et long terme en matière d'assainissement pour les eaux usées et pluviales adaptée au contexte du Territoire. Il permet de faire un bilan général de la situation actuelle et future. Il s'agit d'un outil de gestion technique et économique du système d'assainissement. Il devrait être finalisé fin 2024.

POURSUITE DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE D'ÉQUIPEMENT DE MESURE SEMI PERMANENTS SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EXPLOITATION DES MESURES

Cette autosurveillance va permettre de comprendre comment nos réseaux se comportent en cas de pluie. Selon les résultats obtenus, des travaux pourront être définis pour résoudre les dysfonctionnements constatés. A la fin du marché, le prestataire dépose les instruments de mesure.

Cette mission vient en complément du marché d'assistance à la mise en place du schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

CONVENTION DE MANDAT - CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS DANS LEUR MISE EN CONFORMITÉ DE LEURS INSTALLATIONS INTÉRIEURES.

Pour mémoire, dans le cadre de son 11^e programme (2019-2024), l'Agence Eau Seine Normandie a mis en place un dispositif d'aides pour les propriétaires qui mettent en conformité leurs installations d'assainissement.

La mise en place d'une telle démarche contribue à améliorer le service rendu auprès des usagers. Cela permet également de se conformer au règlement d'assainissement du Territoire dans le but de protéger l'environnement, d'éliminer progressivement les sources de pollution présentant un risque sanitaire ou environnemental et répondre aux attentes préfectorales.

Le montant de l'aide est plafonné à 4 200 €. Après échange avec l'AESN, il s'avère que la mutualisation n'est pas possible. En effet si un riverain effectue des travaux inférieurs à 4200 €, le reliquat ne pourra pas être versé à un autre riverain dont les travaux seraient supérieurs à 4200 €.

OBJECTIF BAIGNADE EN SEINE - JO 2024

En 2024, les Jeux Olympiques se dérouleront à Paris, des épreuves doivent se dérouler sur la Seine.

Depuis plusieurs mois, les acteurs institutionnels (Ville de Paris, Etat, Collectivités locales) sont entrés dans une forte dynamique pour améliorer la qualité de l'eau en

supprimant les rejets polluants. Une partie du territoire est concernée par le bassin de la Bièvre.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Le territoire a donc lancé des campagnes d'enquêtes de conformité afin d'identifier les mauvais branchements et d'inciter les riverains à se mettre en conformité en les accompagnant dans leurs démarches en leur indiquant qu'ils peuvent bénéficier des subventions de l'AESN.

CAMPAGNE DE CURAGE

Curage préventif des réseaux	
Réseaux d'eaux pluviales	853 mètres linéaires
Réseaux eaux usées	10742 mètres linéaires
Réseaux unitaires	5885 mètres linéaires
Nombre de grilles et bouches avaloirs curés	6658

Au total de **17480 mètres linéaires de réseaux d'assainissement** et **6658 grilles et bouches avaloirs** ont été curés sur l'ensemble du territoire Vallée Sud - Grand Paris.

BILAN DU CURAGE PRÉVENTIF RÉALISÉ

Campagne de curage des réseaux préventif réalisé en 2020	VSGP
Linéaire de réseau d'eaux usées curé (ml)	10742
Linéaire de réseau d'eaux pluviales curé (ml)	853
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	5885
Linéaire total de réseau curé (ml)	17480
Nombre d'avaloirs curés	6658

Concernant l'entretien des avaloirs, deux campagnes de curage ont été programmées :

-) De mai à juin pour la campagne d'été : curage de 30% des avaloirs sur le territoire afin de prévenir les engorgements qui pourraient survenir lors des orages d'été,
-) De novembre à décembre pour la campagne d'hiver : curage de l'ensemble des avaloirs afin de les désobstruer après la chute des feuilles en automne.

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Chaque année deux campagnes de dératisation sont réalisées sur le territoire :

-) De mars à avril pour la campagne de printemps,
-) D'octobre à novembre pour la campagne d'automne.

Le choix des réseaux à dératiser s'appuie sur la capitalisation des observations de présence de rats sur le territoire (par nos équipes et par les riverains) dans son Système d'Information Géographique (SIG) :

-) Le recueil d'informations terrain recensées lors de la visite annuelle des réseaux d'assainissement : zones où la présence de rats a été détectée,
-) Les interventions de dératisation à la suite des réclamations des riverains et des communes,
-) Le suivi de la consommation des appâts.

Cette méthodologie permet d'identifier les zones stratégiques sur lesquelles seront concentrées les actions de dératisation.

Les campagnes de dératisation sur le périmètre du Territoire ont été réalisées par VEOLIA soit au total **2500 regards** sur **721 voies**.

CAMPAGNE DE MISE EN CONFORMITÉ

Les enquêtes de conformité permettent de vérifier le bon raccordement des installations en domaine privé sur le réseau d'assainissement public, conformément au règlement du Territoire en vigueur.

Ils mettent en évidence des non-conformités telles que :

-) L'inversion de branchement : les rejets d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux pluviales,
-) L'absence de regard de branchement.

Les diagnostics sont réalisés par VEOLIA qui établit ensuite le rapport de contrôle. Les résultats sont fournis à la collectivité et au riverain qui a la charge de réaliser les travaux de mise en conformité.

En 2022, **383 enquêtes de conformité** (contractuelles hors ventes) ont été réalisées,

MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE COLLECTE

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



La DRIEE est chargée d'évaluer la conformité du système d'assainissement de la zone agglomérée parisienne. Afin de se mettre en conformité, le Territoire poursuit les actions menées depuis 2017 :

-) Le manuel d'auto-surveillance du Territoire,
-) La mise à jour du référentiel SANDRE (données et référentiels sur l'eau pour le Service d'Information sur l'eau du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau),
-) La liste des déversoirs d'orage connus sur le territoire,
-) 8 déversoirs d'orage sont instrumentés,
-) La mise à jour des ouvrages de déversement,
-) L'établissement du bilan de fonctionnement.

LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES

Vallée Sud - Grand Paris intervient régulièrement sur ses réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales afin de réaliser des travaux visant à mieux protéger les quartiers des inondations et lutter contre la pollution, notamment du milieu naturel.

Trois grandes catégories de travaux peuvent être distinguées :

-) Les travaux de « réhabilitation » par l'intérieur de la canalisation dégradée, sans ouverture de tranchées,
-) Les travaux de reconstruction des canalisations très dégradées nécessitant l'ouverture de tranchées,
-) La création de nouveaux réseaux nécessitant également des ouvertures de tranchées et motivées principalement par la mise en place d'un réseau séparatif.

BILAN DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT RÉALISÉS 2022 PAR LE SERVICE MOA ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Commune	Adresse	Montant total travaux € TTC
Antony	Rue Mirabeau (RER Fontaine Michalon - av Jean Monnet)	14 094 600,00 €
Bagneux	Colline des Mathurins phase 1.2	
Bagneux	Rue Etienne Dolet	
Bourg-la-Reine	Rue Auboin	
Clamart	Rue Ferdinand Buisson	
Clamart	Rue Pierre Bogaert	
Fontenay-aux-Roses	Rue Gambetta	
Le Plessis-Robinson	Rue du Bois des Vallées	
Le Plessis-Robinson	Rue de la Mare aux Renards	
Le Plessis-Robinson	Avenue Newton	
Le Plessis-Robinson	Avenue Descartes	
Malakoff	Rue Victor Hugo	
Sceaux	Rue du Docteur Berger (Houdan - Imbergères)	
Sceaux	Rue de Bagneux	
Sceaux	Rue du Four	

BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 5000€) RÉALISÉS EN 2022 PAR LE SERVICE ESPACE PUBLIC

Commune	Adresse	Type de travaux	Montant des travaux en € TTC
ANTONY	DIVERSES RUES	REPLACEMENT TAMPONS	258 447,20 €
ANTONY	RUE ROGER SALENGRO	REFECTION ASSAINISSEMENT	
BOURG LA REINE	RUE HOFFMAN	AFFAISSEMENT	
CHATENAY MALABRY	GRANDE VOIE DES VIGNES	REPLACEMENT TAMPONS	
CHATENAY MALABRY	AVENUE DU BOIS	REFECTION ASSAINISSEMENT	
CHATENAY MALABRY	DIVERSES RUES	REPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	DIVERSES RUES	REPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	BOULV MOULIN DE LA TOUR	REPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	RUE PLESSIS PIQUET	REPLACEMENT TAMPONS	
CLAMART	11 RUE CHAMPS FAUCILLON	REPRISE BRANCHEMENT	
CLAMART	RUE PAUL PADE	REFECTION ASSAINISSEMENT	
CLAMART	AV V.HUGO	REPLACEMENT GRILLE	
CLAMART	RUE DE PLAISANCE	REPRISE COLLECTEUR	
CLAMART	AV MARGUERITE RENAUDIN	AFFAISSEMENT	
FONTENAY AUX ROSES	RUE DES FAUVETTES	AFFAISSEMENT	
FONTENAY AUX ROSES	RUE JEAN LAVAUD	AFFAISSEMENT	



Vallée Sud - Grand Paris compte 11 délégués titulaires sur 135 délégués titulaires et autant de suppléants qui siègent au comité du SEDIF, dont plusieurs sont membres des commissions thématiques communication, tarification, suivi du délégataire et contrôle financier.

Chiffres clés 2022

19 883 577 m³ ont été consommés sur le Territoire pour
42 654 abonnés

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU :

Prix du service de l'eau en €/m ³	2022
Production et la distribution d'eau potable	1,4710
Collecte et traitement des eaux usées	2,3366
Taxes et redevances des organismes publics	0,9704

Il s'agit de valeurs moyennes sur le Territoire.

Sur le Territoire, il y a eu **175** interruptions de service non-programmées et **57** réclamations écrites.

EAU POTABLE

Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour préserver la sécurité, la continuité et la qualité du service public de l'eau sur tout le territoire.

L'établissement public territorial a délégué cette compétence au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui assure la production et la distribution d'eau potable pour 135 communes, soit 4,1 millions de consommateurs, et délibère chaque année pour approuver le rapport d'activité du SEDIF.

SÉCURITE INCENDIE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence “sécurité incendie” est assurée par le Territoire Vallée Sud - Grand Paris sur l'ensemble des 11 communes qui le constitue. L'exercice de cette compétence consiste à assurer la maintenance préventive et curative et le renouvellement des poteaux et bouches incendie, la création ou le renforcement des réseaux de distribution d'eau alimentant ces équipements, les contributions financières à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Pour Vallée Sud - Grand Paris, l'enjeu de cette politique publique consiste à garantir la fonctionnalité de l'ensemble des hydrants et de lutter contre les nouvelles pratiques d'ouverture sauvage des bouches à incendie durant les périodes de canicule.

Chiffres clés 2022

AU 31 DÉCEMBRE 2022, LE TERRITOIRE GÉRAIT 2085 APPAREILS RÉPARTIS COMME SUIT :

- › **272** poteaux incendie,
- › **1813** bouches incendie
- › **166** appareils sont équipés de kit sécur.



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET VOIRIE

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris dispose de la compétence éclairage public et signalisation tricolore lumineuse de cinq communes (Bagneux, Châtenay-Malabry, Clamart, Fontenay aux Roses et Malakoff).

Chiffres clés

Ville	Nombre de luminaires
BAGNEUX	2 626
CLAMART	5 292
Chatenay-Malabry	2796
Fontenay aux Roses	1 912
Malakoff	2 227
Total	14 853

Temps forts 2022

Le Territoire a poursuivi son programme de rénovation soutenu qui concerne le remplacement des luminaires d'éclairage public sur environ 1/3 de son parc.

Ces travaux concernent la réalisation d'une campagne de rénovation des sources lumineuses dont l'objectif est d'une part l'abaissement de la puissance installée et d'autre part la mise à niveau du patrimoine d'éclairage. Ces travaux ont débutés en 2022.

Les projets à l'échelle du Territoire

Maintenance préventive

Des tournées nocturnes sont programmées sur l'ensemble du périmètre tous les 15 jours entre janvier et avril et entre novembre et décembre, et tous les mois entre mai et octobre. Ces prestations sont réalisées par les sociétés Citeos et Bouygues. Ces tournées permettent aux prestataires de détecter les points lumineux qui ne fonctionnent pas et de pouvoir réparer ces dysfonctionnements.

Illuminations de fin d'année

Chaque fin d'année, Vallée Sud - Grand Paris organise la pose et la dépose des décorations de fin d'année.

La pose est effectuée entre fin octobre et fin novembre. Il est impératif que l'ensemble des illuminations soit posé pour le dernier week-end de novembre. La dépose est réalisée entre mi-janvier et fin février. Les illuminations sont fournies par les communes, les prestataires de Vallée Sud - Grand Paris se chargent uniquement de la vérification, de la pose et de la dépose.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
FONTENAY AUX ROSES	Rue Maurice Philippot	818 286,00 €
CLAMART	Rue Ferdinand Buisson	
CLAMART	Rue Pierre Bogaert	
CHATENAY MALABRY	Rue Hélène Roederer	
CHATENAY MALABRY	Rue Rolland Gosselin	
MALAKOFF	Rue Etienne Dolet	
BAGNEUX	Colline des Mathurins phase 1	
BAGNEUX	Rue Etienne Dolet	

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE





LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022 :

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
FONTENAY-AUX-ROSES	Rue Gambetta	6 814 941,00 €
FONTENAY-AUX-ROSES	Rue Maurice Philippot	
CLAMART	Vieux chemin de Fleury	
CLAMART	Rue Ferdinand Buisson	
CLAMART	Rue Louis Georges	
CLAMART	Rue Pierre Bogaert	
BOURG-LA-REINE	Avenue du Château	
CHÂTENAY-MALABRY	Avenue du Lieutenant Colin	
CHÂTENAY-MALABRY	Rue Hélène Roederer	
CHÂTENAY-MALABRY	Rue Rolland Gosselin	

Les travaux d'entretien de voirie réalisés par le service Espace Public en 2022 sur les communes de Châtenay-Malabry, Clamart et Fontenay-aux-roses, se sont élevées à **1 706 336,46 €**

LA VOIRIE

La compétence voirie est exercée sur 3 communes : Châtenay-Malabry, Clamart et Fontenay-aux-Roses



LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI

Le service Patrimoine Bâti assure la maintenance technique, les petits travaux et grosses réparations, des travaux d'amélioration énergétiques et de sécurisation des sites ainsi que la tenue des commissions de sécurité pour 36 équipements représentant 103 786 m² de surface au sol et un ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport de 35 000m².

Par rapport à 2022, le périmètre d'intervention du service Patrimoine Bâti a connu les évolutions suivantes :

- › **Transfert** de VALLEE SUD - GRAND PARIS à la commune de Châtillon des théâtre et cinéma de Châtillon, à compter du 1er novembre 2023.

LES ÉQUIPEMENTS SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

- › **L'immeuble Fahrenheit** : 10 étages de 1000 m² sur rez de chaussée, 2 niveaux de parking et un restaurant inter-entreprises de 830 m²,
- › **La maison des entrepreneurs** de Fontenay-aux-Roses,
- › **7 piscines** totalisant 18 bassins, soit 3 643 m² de surface aquatique représentant 8 693 m³ d'eau,
- › **2 cinémas** (cinéma de Châtillon inclus),
- › **5 médiathèques** + 2 annexes répartis sur 10 107 m²,
- › **8 conservatoires** + 1 annexe répartis sur 27 926 m²,
- › **9 théâtres** dont 2 avec une salle de cinéma et 1 espace cirque pour 4 930 places assises (théâtre de Châtillon inclus),
- › **1 ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport** de 35 000m².

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS CUMULENT UN TOTAL DE 20 SALLES DE SPECTACLE (THÉÂTRE, CINÉMA ET CONSERVATOIRE) POUR 6 435 PLACES DONT :

- › **7 Auditoriums,**
- › **10 Salles de théâtres** (théâtre de Châtillon inclus),
- › **4 salles de cinéma** (cinéma de Châtillon inclus).

Les bâtiments sont essentiellement chauffés avec des chaufferies gaz. Trois sites sont chauffés en tout électrique (le conservatoire de Châtillon, la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux, ainsi que le cinéma de Châtillon).

Cinq sites sont raccordés à des réseaux de chauffage urbain : la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony avec ENORIS ; la piscine et le théâtre Victor Hugo à Bagneux, ainsi que le théâtre de Châtillon, avec BAGEOPS (Géothermie).

Enfin, la piscine de Clamart dispose d'une chaufferie bois.

D'autre part, 7 sites sur les 36 présentent des toitures végétalisées et 2 piscines disposent de panneaux photovoltaïques.

Le service Patrimoine intervient sur environ 18 domaines techniques en matière de maintenance préventive, nécessitant la planification de 49 à 56 interventions par an et par équipement, soit au **minimum 1 400 interventions préventives pour l'ensemble des équipements.**

De plus, le service du Patrimoine bâti suit les commissions de sécurité et gère les interventions en maintenance curative des établissements.



Nos Objectifs

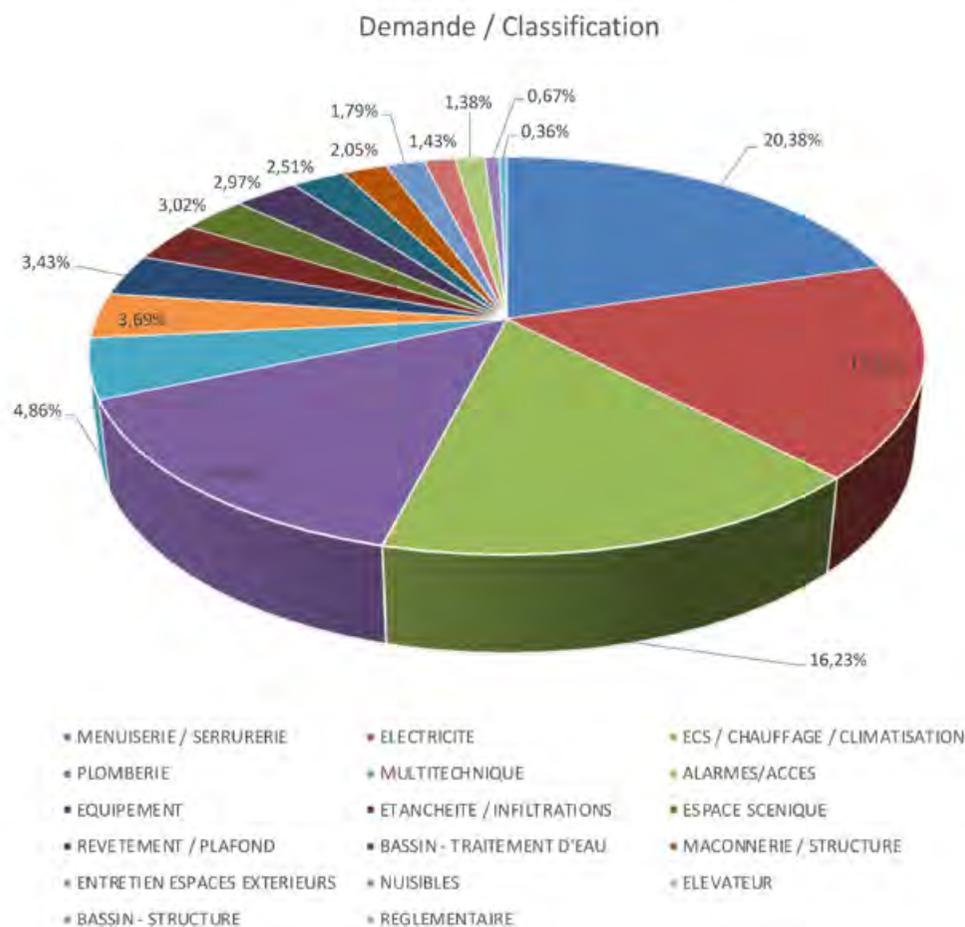
1. Approfondir la connaissance du Patrimoine pour améliorer son entretien : Pour donner suite à l'audit de Patrimoine réalisé en 2017 qui a permis d'identifier les actions prioritaires sur les domaines techniques : l'amélioration de la connaissance des contrats et consommations des fluides par bâtiment.
2. Obtenir la certification Qualivilles sur l'ensemble des équipements ouverts au public, y compris le siège VSGP.
3. Apporter des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes pour accueillir le public dans les établissements.
4. Engager les travaux nécessaires à la sécurité des Etablissements recevant du public visant à se conformer aux prescriptions des précédentes commissions de sécurité.
5. Engager des travaux de rénovation et d'embellissement des locaux, et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
6. Refonder les marchés de maintenance en vue d'obtenir des économies d'échelle et d'en améliorer l'efficacité.
7. Améliorer l'efficacité énergétique des équipements et installations techniques dans l'objectif de diminuer les consommations de gaz, d'électricité et d'eau pour les piscines.

Chiffres clés 2023

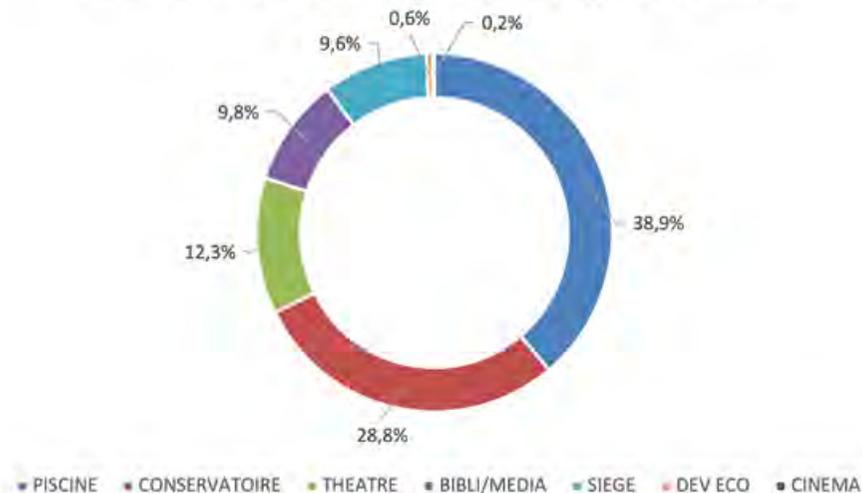
Près de 1900 demandes d'interventions en réparations provenant des équipements ont été traitées.

Les demandes d'interventions en 2023 concernaient en majorité les domaines techniques suivants : les menuiseries / serrureries (20,4%), l'électricité (17,4%), les installations de chauffage / ventilation / climatisation (16,2%) et la plomberie (14,6%).

Les catégories de bâtiments qui ont effectué le plus de demandes sont les piscines (41,6%), les conservatoires (24,5%) et les médiathèques (14%).



Classification des demandes 2023



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Le service a passé **1 615 commandes** à ses prestataires, **soit une diminution de 8,4% par rapport à 2022.**

Le service Patrimoine Bâti a préparé et participé à **9 commissions de sécurité ayant toutes fait l'objet d'un avis favorable de poursuite d'exploitation.**

Elles concernaient les équipements suivants :

- › Antony : le centre aquatique Pajeaud,
- › Bourg La Reine : le conservatoire,
- › Clamart : le conservatoire et la médiathèque François Mitterrand,
- › Fontenay-aux-Roses : la maison de la musique et de la danse, la piscine et la médiathèque,
- › Montrouge : l'Aquapol,
- › Sceaux : le Théâtre Les Gémeaux.

AMÉLIORATION DE L'OUTIL GMAO ACQUITY

Le service Patrimoine utilise le logiciel de GMAO  qui lui permet notamment de :

- › Référencer les équipements, les marchés, les prestataires,
- › De créer les ordres de service des prestataires,
- › D'effectuer des demandes d'intervention (réparation) sur les sites, que ces dernières soient émises par les référents des équipements ou par les gestionnaires du patrimoine.

Dans l'objectif de fluidifier la communication entre les différents intervenants, et d'assurer une meilleure traçabilité des actions, des améliorations ont été apportées au logiciel afin de :

- › Permettre un suivi de l'état des demandes par les équipements demandeurs (date de visite pour constat des travaux à réaliser, date d'intervention pour exécution des prestations),
- › Effectuer des relances automatiques auprès des prestataires en cas de dépassement des délais contractuels, et permettre ainsi de déterminer les pénalités applicables,
- › Lier directement les ordres de service aux demandes d'intervention,
- › Assurer une transmission directe des ordres de service aux prestataires, par le biais du logiciel ACQUITY, et ainsi assurer une traçabilité des envois et des accusés de réception,
- › Clôture de la demande par les prestataires, sur fourniture d'un justificatif, et ainsi permettre la facturation et sa validation par le service Patrimoine.

RELANCE DES MARCHÉS DE MAINTENANCE

Le service Patrimoine a poursuivi ses efforts de relance et de renégociation des marchés existants.

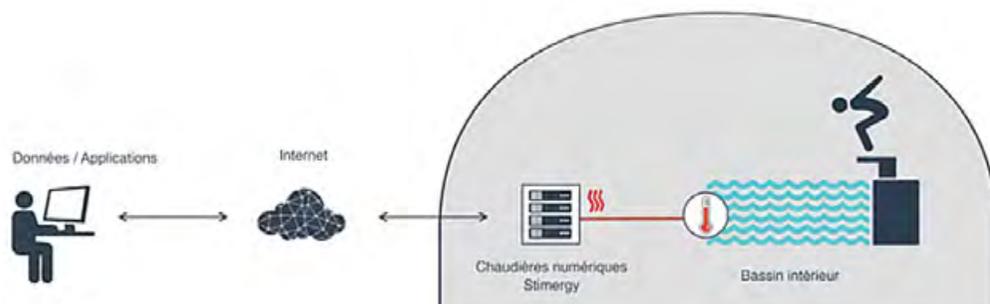
En 2023, les accords-cadres notifiés concernaient :

- › L'accord-cadre d'entretien courant et de propreté des espaces verts, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- › L'accord-cadre de remise à niveau et d'entretien des toitures végétalisées, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- › L'accord-cadre de maintenance des ascenseurs, ascenseurs de charge et EPMR, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- › L'accord-cadre de prestations de maintenance des installations de sûreté, comportant des prestations forfaitaires et à bons de commande,
- › L'accord-cadre à bons de commande de travaux tous corps d'état - Lot n° 04 - Travaux de Peintures / Revêtements de sol.

CONSULTATION POUR UN ACCORD-CADRE POUR UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE DE DATA CENTERS ET LA VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET LE CHAUFFAGE DES BASSINS DE 2 PISCINES DU TERRITOIRE

Un Data-Center, ou centre de données, est une installation utilisée pour héberger des systèmes informatiques et des composants associés, tels que des systèmes de télécommunications et de stockage. Ces centres sont essentiels au fonctionnement des services numériques, des sites web aux applications de gestion des données d'entreprise. Cependant, ils consomment une quantité significative d'énergie, principalement pour alimenter les serveurs et les systèmes de refroidissement. Intégrer des Data-Centers dans une stratégie énergétique peut donc offrir des opportunités uniques pour améliorer l'efficacité énergétique.

En effet, les Data-Centers génèrent une grande quantité de chaleur résiduelle, qui peut être récupérée et réutilisée pour des besoins de chauffage, réduisant ainsi la dépendance aux sources d'énergie traditionnelles et diminuant l'empreinte carbone. Cette approche innovante s'inscrit parfaitement dans les objectifs de transition énergétique et de développement durable.



La consultation lancée en 2023 vise à sélectionner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner Vallée Sud - Grand Paris

Cette AMO aura pour mission première d'identifier les équipements potentiellement éligibles à la valorisation de chaleur fatale via des Data-Centers. De plus, elle participera activement à l'élaboration d'un système de production calorifique auxiliaire pour des projets spécifiques, tels que celui de la piscine du Plessis-Robinson.

Au-delà de l'aspect purement technique, ce groupement apportera les compétences juridiques d'un cabinet d'avocats, ainsi qu'une approche éclairée pour un montage économique pérenne, grâce à l'expertise d'un économiste intégré au groupement.

Cette initiative permettra non seulement d'optimiser l'efficacité énergétique des installations de VS GP, mais également de soutenir nos ambitions en matière de développement durable et de transition énergétique.

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS ENERGIE ET D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

2021-2030 ET D'UN PLAN DE

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Dans le cadre du décret Tertiaire et pour répondre aux exigences de réduction de consommations d'énergie finale (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050), un plan d'actions Energie Immobilier pour la période 2021-2030 est adopté sur l'ensemble du patrimoine bâti de VS GP. Ce plan d'actions regroupe toutes les préconisations de travaux d'amélioration énergétique et les différents scénarios pour atteindre les objectifs du décret :

- › Remplacement des éclairages par des LED sur tous les bâtiments,
- › Travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du marché de maintenance CVC,
- › Lancement d'une étude de faisabilité d'installations photovoltaïques sur 17 bâtiments.

En parallèle et dans un contexte de crise énergétique, le plan de sobriété énergétique mis en œuvre en septembre 2022 afin de limiter l'impact de cette crise, d'agir et de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique et du maintien de l'équilibre du réseau énergétique national, a été poursuivi sur l'année 2023. Les actions maintenues dans cet objectif sont :

- › L'abaissement des consignes de température de l'air et de l'eau des piscines,
- › L'abaissement des consignes de températures dans les équipements non aquatiques,
- › Le décalage du début et de la fin de la période de chauffe.

Ces actions ont permis de réduire de 6% la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti.

Cette dynamique de sobriété devra se poursuivre dans les années à venir afin de contribuer aux objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et notamment des énergies fossiles.

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'AQUAPOL

Les travaux d'amélioration énergétique de l'Aquapol se sont achevés : ils comprennent notamment le remplacement des équipements de la chaufferie, des CTA de la Halle Bassins et des vestiaires, de l'armoire électrique de traitement d'eau, le changement des luminaires énergivores par des éclairages led...

Ces travaux visent une réduction des consommations énergétiques de l'Aquapol de 40%.



Nouvelle CTA de la Halle Bassins



Nouvelle chaufferie

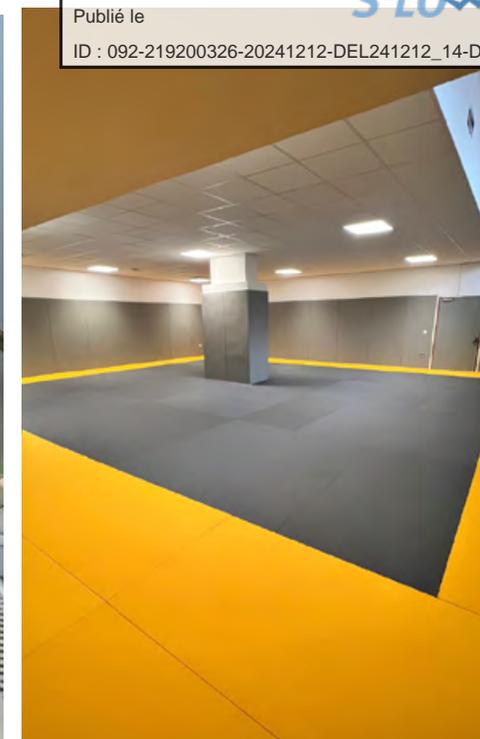
Les travaux d'amélioration des performances énergétiques ont été réalisés pour un budget de 1 271 000 € TTC en ce qui concerne les installations CVC et de 88 000 € TTC en ce qui concernent le remplacement des éclairages énergivores. Une subvention du département des Hauts de Seine (DSIL) a été obtenue pour un montant de 1 000 000 €.

Conjointement aux travaux d'amélioration des performances énergétiques, les travaux suivants ont été menés pendant la fermeture au public de l'équipement :

- › le remplacement des deux ascenseurs (195 600 € TTC),
- › la reprise de l'étanchéité et du carrelage au niveau des plages et du bassin sportif dans le cadre d'un sinistre déclaré en dommage-ouvrage (614 000 € TTC),
- › la réparation des désordres occasionnés par les fuites, en particulier le Dojo, ainsi que des travaux d'amélioration pour l'accueil des usagers (320 000 € TTC).



Halle Bassins



Dojo

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

TRAVAUX DE SÛRETÉ

A terme, la sécurisation de l'ensemble des sites de VSGP est prévue. Le dispositif comprend trois composantes :

- › **l'anti-intrusion**, avec une alarme en cas de présence indésirable
- › **le contrôle d'accès**, réservant l'entrée et l'accès à certains locaux aux personnes autorisées
- › **la vidéoprotection**, avec report vers les polices municipales et/ou un télésurveilleur agréé

Commencés en 2020, les travaux de sûreté se sont poursuivis : 6 sites ont été réceptionnés en 2023 (1 200 000 € TTC), 11 sites ont commencé en 2023 pour une livraison prévisionnelle début 2024 (2 160 000 € TTC).

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA BANQUE D'ACCUEIL DE LA MMD DE FONTENAY-AUX-ROSES

Suite à l'accord des Architectes des Bâtiments de France sur le projet, le remplacement complet de la banque d'accueil de la MMD de Fontenay a été réalisé, afin d'améliorer l'ergonomie et le confort des agents d'accueil (en particulier le confort thermique et acoustique, dans ce hall sonore et ouvert, avec la mise en place d'un poste fermé par une porte vitrée cintrée réalisée sur mesure). (80 000 € TTC)



Banque d'accueil



Porte vitrée

TRAVAUX DE REMPLACEMENTS D'ASCENSEURS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

En 2019/2020, ACCEO, dans le cadre de son marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation et de mise aux normes du parc élévateur des équipements de l'EPT, a établi un planning pluriannuel de travaux sur les ascenseurs et ascenseurs de charge.

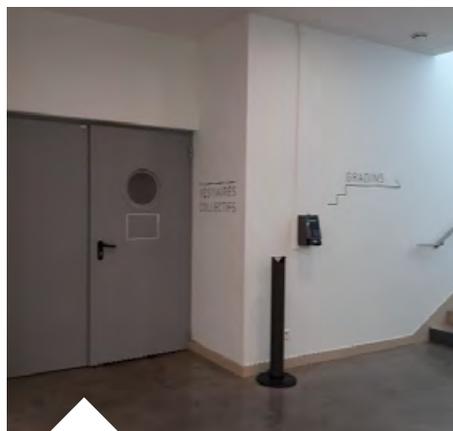
En complément des ascenseurs de l'Aquapol, une consultation a été lancée et un prestataire retenu pour la réalisation des travaux suivants :

- › remplacement de l'ascenseur de charge du conservatoire de Bourg La Reine (85 000 € TTC)
- › remplacement de l'ascenseur et du monte-livres de la médiathèque de Fontenay aux Roses (139 000 € TTC)
- › remplacement de l'ascenseur du Théâtre des Sources à Fontenay aux Roses (90 000 € TTC)
- › remplacement de l'ascenseur et modernisation de l'ascenseur de charge du théâtre Les Gémeaux à Sceaux (143 000 € TTC).

A l'exception de l'ascenseur du théâtre des Sources, les études d'exécution ont été lancées fin 2023 pour des interventions sur site en 2024.

Exemples représentatifs des travaux de grosses réparations et d'amélioration des équipements culturels et sportifs.

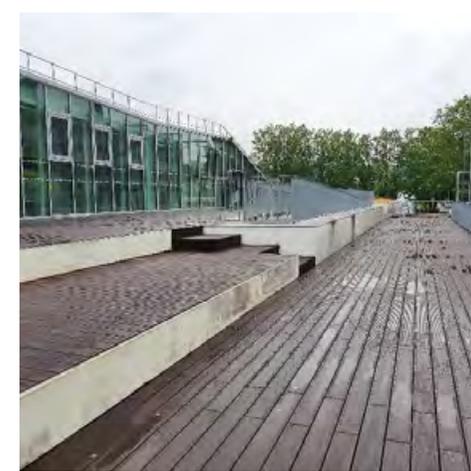
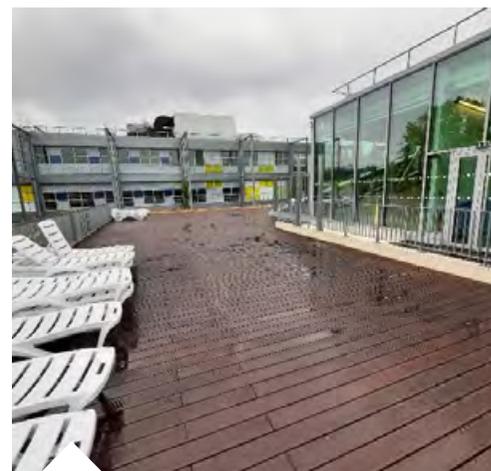
CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY



Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification Qualivilles (19 000 € TTC)



Remplacement de l'éclairage du sauna (1 930 € TTC)



Entretien des lames bois du solarium (60 800 € TTC)

CONSERVATOIRE DE BAGNEUX

Remplacement des éclairages énergivores par des éclairages led (48 000 € TTC)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

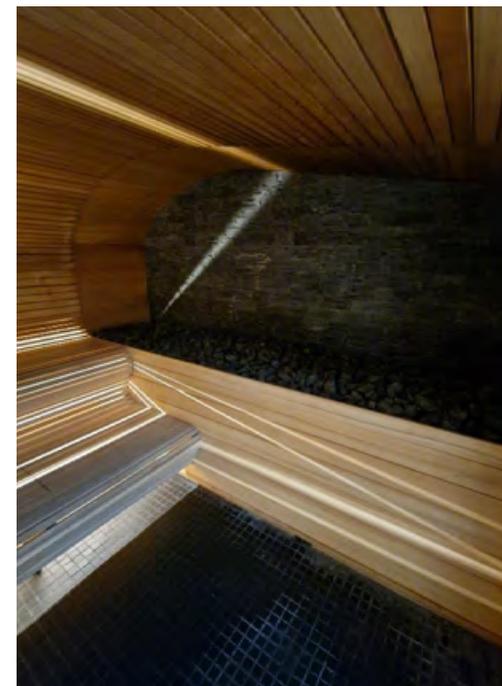


PISCINE DE BAGNEUX

Réfection du carrelage mural et des panneaux de douche des douches collectives (50 000 € TTC)

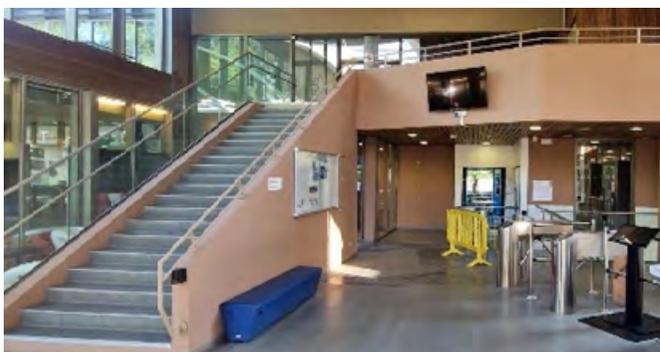


Remplacement des portes du sas d'entrée (53 800 € TTC)



Réfection des saunas (26 700 € TTC)

PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX



Ravalement de la façade extérieure et mise en peinture du hall d'entrée (16 500 € TTC)

THÉÂTRE VICTOR HUGO À BAGNEUX



Remplacement de l'EPMR (30 200 € TTC)

CONSERVATOIRE DE MALAKOFF



Transformation de l'ancien logement de fonction en zone administrative, y compris traitement acoustique des locaux (17 000 € TTC)

PÔLE CULTUREL DE CHÂTENAY-MALABRY



Remplacement d'un groupe froid (111 300 € TTC)

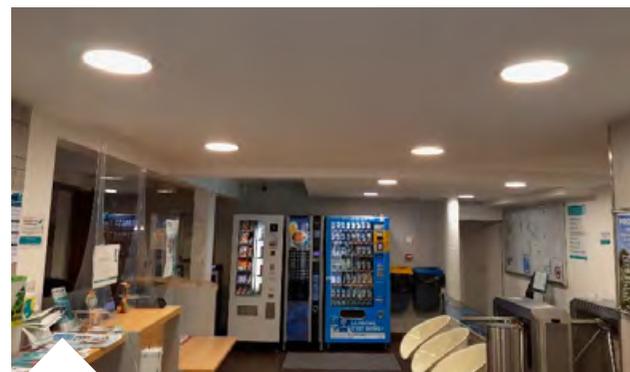
CONSERVATOIRE DE CHÂTILLON

Remplacement des éclairages énergivores par des éclairages led (51 500 € TTC)

THÉÂTRE JEAN ARP À CLAMART

Remplacement des deux groupes froid (190 000 € TTC)

PISCINE DE FONTENAY AUX ROSES



Remplacement des luminaires du hall d'entrée et du couloir d'accès aux vestiaires (5 400 € TTC)

MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE À FONTENAY AUX ROSES

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

ET DE LA DANSE



Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification Qualivilles (3 800 € TTC)



Mise en peinture de la porte cochère (2 500 € TTC)

Réfection de l'interphonie des Espaces d'Attente Sécurisés (3 900 € TTC)

IMMEUBLE LE FAHRENHEIT À FONTENAY AUX ROSES

Aménagement des demi-plateaux Nord R+3 et R+5 pour transformation en bureaux VSGP (43 000 € TTC)

LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le service de la Maîtrise d'ouvrage assure la conduite d'opération de rénovation ou de construction de nouveaux équipements culturels, sportifs et de résidences de logements étudiants. Il intervient également dans le suivi des sinistres survenus après la réception des travaux, dans le suivi des procédures de dommage-ouvrage.

Durant l'année 2023, le service de la maîtrise d'ouvrage a suivi les projets les plus emblématiques suivants :

1/ LA PROGRAMMATION DU STADE NAUTIQUE DE CHÂTILLON-MALAKOFF

Coût total de l'opération : 45 000 000€ TTC



Sur le volet programmatique, le Territoire Vallée Sud-Grand Paris a été accompagné par Mission H2O. 

LE PROGRAMME PRÉVOIT LA RÉALISATION DES ESPACES PRINCIPAUX SUIVANTS :

- » **Un espace d'accueil,**
- » **Une halle de bassins comprenant :**
 - » Un bassin sportif de 25x15m, 6 couloirs
 - » Un bassin d'apprentissage de 200 m²
 - » Un bassin ludique de 190 m²
 - » Un bassin plongeon de 140 m²
 - » Un jardin d'éveil aquatique de 105 m²
 - » Un gradin de 212 places
 - » Un Pentagliss intérieur 3 pistes
- » **Un espace bien-être comprenant notamment 2 saunas, un hamman, des douches sensorielles, un jacuzzi**
- » **Des vestiaires individuels et collectifs,**
- » **Une zone administrative**
- » **Des espaces extérieurs comprenant :**
 - » Un bassin nordique 50m de 8 couloirs
 - » Une lagune de jeux (splashpad)
 - » Un solarium minéral et un solarium végétal (environ 1 600m²)
- » **Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités**
- » **Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.**

Ces espaces représentent une surface de 7 302 m² de surface utile (hors espace extérieurs de 3 265m²).

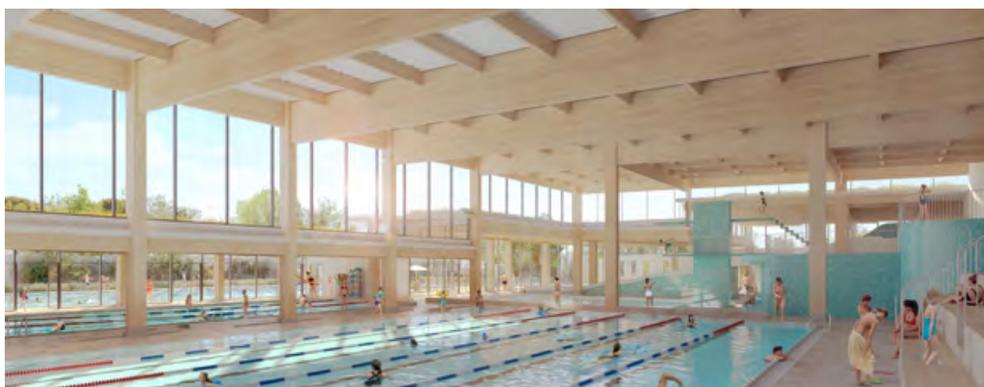
Il est précisé que le projet est réalisé en BIM. Le bureau d'études PROBIM accompagne le Maître d'Ouvrage pour la conduite de l'opération en BIM.



Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction du stade nautique suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.

Pour prendre en compte les objectifs associés à ces deux démarches, et le territoire visant des objectifs environnementaux ambitieux, il s'est accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage environnemental, le bureau d'études AMOES. Ce dernier a rédigé un programme intégrant des objectifs précis à atteindre par les équipes de conception.

Enfin, le bureau d'études Cycle Up a été retenu pour travailler sur le réemploi de matériaux à la fois ex situ et en approvisionnement extérieur, et la possibilité de valoriser certains matériaux issus de la déconstruction de l'équipement.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Début 2023, l'entreprise de travaux de déconstruction retenue a été notifiée et la déconstruction de l'équipement a démarré. L'opération initiée avec Cycle Up s'est poursuivie avec l'entreprise, permettant d'améliorer le bilan environnemental de l'opération. Il a par ailleurs été acté, en lien avec l'opération de déconstruction de la piscine du Plessis-Robinson, la réalisation d'un concassage des bétons, sur le site du Plessis-Robinson, issus des opérations de démolition des deux piscines. Ces différentes actions permettront d'améliorer le bilan carbone de ces opérations.



En parallèle, fin 2022, la phase offres du concours de Maîtrise d'œuvre avait été lancée. Les offres des 3 concepteurs retenus (Coste architectures, TNA Architectes, Marc Mimram architecture) ont été remises le 13 mars et le jury de choix du lauréat s'est tenu le 17 avril.

Les membres du jury ont retenu le projet de l'agence Coste architectures.

Le projet architectural retenu prévoit un socle, de teinte ocre, qui renferme et cache les organes techniques aisément accessibles, un étage, de teinte blanche, qui domine le boulevard de Vanves et s'élève pour implanter l'accueil, l'administration, les bassins et plages végétales et un étage supérieur, également de teinte blanche, dédié au bien-être. Celui-ci ne couvre pas la totalité du plancher et est en retrait pour s'affranchir de tout effet de masse vis-à-vis du contexte proche.

Suite à la phase de négociation, le marché de maîtrise a été notifié fin août 2023. Le reprise de l'Esquisse + s'est achevée en octobre 2023.

Le travail mené a permis d'optimiser l'équipement en améliorant sa compacité ; en effet, la Fréquentation Maximale Instantanée a été affinée, permettant d'ajuster le nombre de casiers, cabines, et équipements sanitaires.

Une amélioration de la fonctionnalité des espaces a également été réalisée, et l'équipe de maîtrise d'œuvre a complété son rendu pour apporter des réponses aux différents assistants à maîtrise d'ouvrage accompagnant le Territoire sur ce projet.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

2/ LA DÉCONSTRUCTION-RECONSTRUCTION

Coût total de l'opération : 22 430 000 € TTC

(coût construction valeur juillet 2022)

Le Théâtre 71, labellisé Scène Nationale depuis 1992, accueille tout au long de l'année une programmation variée, mêlant danse, théâtre, marionnettes et concerts. Il a été acté la nécessité de réaliser des travaux d'ampleur sur ce bâti.



Une étude de programmation menée en 2019/2020 a permis d'identifier précisément les besoins du Théâtre 71, et a permis de définir les conditions de faisabilité architecturale, scénographique et technique du projet. Celle-ci a conclu à la nécessité de déconstruire le bâtiment existant car actuellement trop contraint pour accueillir la nouvelle programmation souhaitée (grande salle avec conservation de la jauge, création d'une petite salle type Black box, restauration, etc.).

En parallèle, le service de la maîtrise d'ouvrage dans la continuité de sa politique générale a consulté, début 2020, un AMO HQE lui permettant de cibler les objectifs environnementaux de cette opération.

Après plusieurs réunions de concertation avec les équipes de la Ville et du Théâtre et les partenaires liés à la labellisation « scène nationale », les grandes lignes du projet se sont dessinées.

Le programme prévoit la réalisation des espaces suivants :

- › une salle de diffusion d'une jauge de 450 places de 667 m2 SU,
- › une petite salle type Black Box d'une jauge de 120 places de 206 m2 SU,
- › une zone Accueil / billetterie de 150 m2 SU,
- › un foyer - restaurant / convivialité / médiation de 250 m2 SU,
- › De locaux d'administration de 287 m2 SU,
- › De logistiques scéniques de 356 m2 SU,
- › D'espaces à destination des artistes de 149 m2 SU,
- › De logistique bâtiment de 74m2 SU.

Soit une surface utile de 2 200 m2.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2022 pour une remise de candidatures en janvier 2023, 119 candidats ont répondu au concours.

Le jury du concours de la phase candidature s'est tenu en mars 2023, à l'issue duquel quatre équipes ont été retenues.

Le lancement de la phase offre s'est déroulé en juin 2023 pour une remise des offres programmée en septembre 2023. Le jury de concours s'est réuni le 30 novembre 2023.

A l'issue de la présentation des offres et de la délibération, force a été de constater qu'aucun projet ne répondait pleinement aux exigences urbaines, fonctionnelles, techniques et budgétaires. Il a donc été conclu de déclarer sans suite la procédure.

3/ LA REQUALIFICATION DE LA FABRIQUE DES ARTS EN ESPACE DE REPRÉSENTATION À MALAKOFF

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Coût total de l'opération : 5 100 000 € TTC (coût construction valeur septembre 2023)

Maîtrise d'œuvre : Architecture Maria GODLEWSKA

La Fabrique des Arts a été inaugurée en 2009. Intégrée à un ensemble urbain et architectural en gestion Paris Habitat, elle est composée de deux salles en enfilade. L'ensemble a été édifié dans les années soixante lors de la construction d'immeubles de logements et de lieux d'activités diverses (boutiques, lieux culturels, ...) conçus par l'architecte Denis Honegger



La Fabrique des Arts est un espace de répétition et de création artistique gérée par le Théâtre 71 de Malakoff, elle accueille en répétition les spectacles produits par le théâtre 71 Scène Nationale, qui la met également à disposition de compagnies en résidence.

Dans le cadre du projet de déconstruction/reconstruction du Théâtre 71, le Territoire Vallée Sud - Grand Paris souhaite pouvoir proposer le maintien de l'activité de spectacle du théâtre hors les murs pendant la période des travaux. Pour cela, il a été décidé d'adapter la Fabrique des Arts afin de permettre l'accueil de spectacle avec une jauge de 264 places assises et 506 places debout. Cela engendre l'adaptation

de son organisation, de ses installations scéniques et techniques et l'amélioration de la performance énergétique et nécessite également de remettre le bâtiment aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le bâtiment actuel est conforme au code du travail, il sera transformé en ERP de 3ème catégorie pour accueillir le public

Le budget prévisionnel des travaux est de 1 600 000 € H.T. valeur septembre 2023.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en mai 2023.



La phase esquisse a été lancée en juin 2023, suite à quoi, de nombreuses réunions de travail entre la direction de maîtrise d'ouvrage, la direction de la culture, la maîtrise d'œuvre ainsi que l'équipe du théâtre

ont eu lieu afin de répondre à la définition des besoins scénographiques, fonctionnels et techniques.

La phase AVP a été lancée et a été remise en décembre 2023 ainsi que le permis de construire qui a été déposé également sur cette même période. Celui-ci est en cours d'instruction par les services de la ville.

Les études ont eu lieu en 2024.

4/ LA RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD D'ANTENNES

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

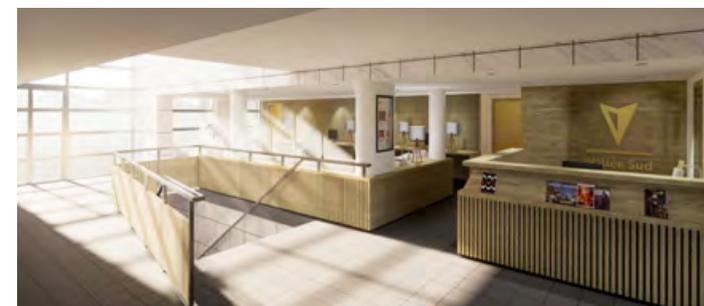
Coût total de l'opération : 6 000 000€ TTC (coût construction valeur septembre 2022)

Maîtrise d'œuvre : Architecte(s)

Le conservatoire Darius Milhaud construit en 1996, actuellement classé à Rayonnement Intercommunal, a été transféré aux compétences culturelles de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres, en janvier 2009, puis à l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, depuis le 1er janvier 2016.



Perspective de la façade principale



Perspective du futur hall d'entrée

Après quelques travaux en 2005 puis 2015 pour le remplacement du groupe de production d'eau glacé et d'unité de brassage d'air, il a été constaté que le conservatoire Darius Milhaud ne garantissait plus le confort d'usage (thermique, acoustique, visuel), ni la qualité de l'air intérieur et présentait une performance énergétique obsolète.

Le manque de confort en saison estivale, la sensation de confinement et l'impossibilité de ventiler suffisamment l'auditorium étaient les principales doléances des utilisateurs. Les études menées sur le conservatoire Darius Milhaud ont permis d'établir que l'accueil, confort des usagers, l'efficacité et le confort thermique du bâtiment pouvaient être drastiquement améliorés.

Le Territoire Vallée Sud Grand Paris a donc décidé de procéder à une rénovation lourde du bâtiment dans l'objectif d'améliorer l'accueil des utilisateurs, de garantir la qualité d'usage tout au long de l'année et de réduire les consommations énergétiques.

Le projet rentre dans le cadre du Plan Climat Air Energie porté par le Territoire avec un objectif de réduction de la consommation énergétique du bâtiment.

】 Les objectifs environnementaux :

- 】 Réduire de 47% la consommation énergétique du bâtiment
- 】 Améliorations des installations techniques :
- 】 Améliorer la ventilation dans l'ensemble du bâtiment (remplacement des centrales de traitement d'air et de leurs organes d'alimentation)
- 】 Améliorer le confort thermique en toute saison (Isolation, remplacement des menuiseries...)

】 Production de chauffage (remplacement des chaudières par du matériel plus performant)

】 Améliorer le contrôle de l'hygrométrie

】 Éclairage (réduire la consommation électrique, relamping Led)

】 Régulation (système de régulation thermique performant et pilotable à distance) ...

- 】 Amélioration du bâti (Murs extérieurs, Fenêtres, Toitures, Planchers, Etanchéité...)
- 】 Améliorer la qualité acoustique du bâtiment (association d'un acousticien au projet)
- 】 Des objectifs de réduction des consommations avec -47% en énergie finale , -57% en énergie primaire , Consommation annuelle 55.1KWh/m2

】 Les objectifs architecturaux :

- 】 Réorganiser et améliorer la qualité architecturale du hall et l'espace accueil du conservatoire,
- 】 Améliorer la fonctionnalité de la zone administration,
- 】 Adaptation d'espace sanitaire pour une accessibilité PMR,
- 】 Traitement du confort de l'auditorium (remplacement des Fauteuil, traitement du parquet...)
- 】 Traitement paysager de la terrasse
- 】 La reprise des espaces dégradés (escaliers, main courante, sols, peintures...)
- 】 Moderniser l'image du conservatoire en offrant aux utilisateur un cadre agréable aux couleurs harmonieuses rappelant les couleurs des instruments « noir, bois, cuivre »
- 】 Habiller le pignon donnant sur la N20 d'une fresque qui réinterprète l'oeuvre picturale de Fernand Léger dans une composition pointilliste de disques en aluminium anodisé doré teinte « Champagne », de diamètre 6 cm.

Les études ont démarré en septembre 2021 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ARCHITECTE(S), la consultation des entreprises a été lancée fin 2022 avec notification des entreprises de travaux en janvier 2023.

Les travaux ont démarré en février 2023, et se termineront au printemps 2024.

Ci-dessous quelques images des travaux en cours



5/ RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES À LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE DE 215 LOGEMENTS ÉTUDIANTS SUR L'ÎLOT K DE LA ZAC JEAN ZAY À ANTONY

Coût total de l'opération : 25 662 113 € TTC (coût construction valeur septembre 2022)

Maîtrise d'œuvre : Architectes

Dans le cadre de la reconstruction de logements étudiants sur l'emprise de la ZAC Jean ZAY suite à la démolition de l'ancien complexe de résidences étudiantes, Vallée Sud Grand Paris projette la construction d'une résidence de 215 logements sur l'îlot K de la même ZAC.

La construction de cette résidence permettra d'atteindre l'objectif des 1080 logements définis en accord avec l'Etat, le Département des Hauts-de-Seine et la commune d'Antony.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a réalisé le suivi des études de faisabilité et de préprogrammation ainsi que le suivi des études préliminaires (études de sol et de géotechnique), tout en prenant en compte les évolutions importantes du contexte urbain et du projet de ZAC.

Les ambitions environnementales pour ce projet étant élevées, une consultation pour la sélection d'un AMO environnemental a été lancée à l'été 2020. Ce projet fait aussi l'objet d'une expérimentation pour le déploiement de la technologie et méthodologie BIM (Building Information Modeling) au sein de VSGP.

A la demande de la Ville d'Antony, il a été étudié l'opportunité d'intégrer 16 logements adaptés parmi ces 215 logements. Ceux-ci permettront l'accueil d'étudiants atteints de handicaps lourds, grâce à une conception adaptée et à une offre d'accompagnement personnalisée. Le service de la maîtrise d'ouvrage a pu statuer sur la faisabilité de l'intégration de ces logements au programme de la résidence.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a piloté et coordonné la rédaction du programme fonctionnel, environnemental de l'opération et a également travaillé à la définition des attendus de la démarche BIM liée à cette opération.

Des études de diagnostic géotechniques, de pollution de sol ainsi qu'une étude de potentiel géothermique ont été réalisées sur la parcelle.

Suite à ce travail de diagnostic, la phase candidature du concours de maîtrise d'œuvre pour la conception de la résidence étudiante de l'îlot K a pu être lancée en décembre 2021.

Trois groupements ont été retenus afin de participer à la phase Offre (Fabienne Bulle Architecte, Cabinet Dietrich et SOA Architectes)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Au mois de novembre 2022, le cabinet SOA Architectes s'est vu attribuer le marché. De janvier à juin 2023, les études d'ESQ à l'APD ont été réalisées.

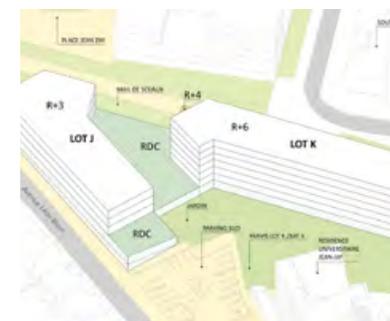
En parallèle, le niveau argent concernant la phase conception de la démarche environnemental BDF a été obtenu.

Le CROUS a également désigné le nom officiel de cette résidence étudiante, qui se nommera désormais **Résidence Maria Callas**.

A l'été 2023, la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF), spécialisée dans l'accompagnement d'étudiants handicapés au sein de résidences spécialisées, a été désignée par le CROUS de Versailles, comme potentiel gestionnaire de la future partie médicalisée de la Résidence.

Tout au long de l'Automne, les études du dossier APD ont été reprises, et un travail collégial a eu lieu entre Vallée Sud Grand Paris, la Maîtrise d'œuvre, le CROUS et la FSEF. Celles-ci ont mis en évidence des manquements au programme de l'opération, et ont identifiés des prestations supplémentaires indispensables au bon fonctionnement de la future Résidence, qui font l'objet de demande de subventions complémentaires auprès du Département des Hauts-de-Seine.

Les études de PRO/DCE ainsi que le dépôt du Permis de Construire auront lieu sur l'année 2024.



6/ ETUDE DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU LANCEMENT DU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE D'UNE ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA RESSOURCERIE ET DE L'ESPACE RENATURÉ DE LA ZONE URBAINE DE LA SYGRIE À CHATENAY-MALABRY

Coût total de l'opération : 21 500 000 € TTC

Le projet du site de la Sygrie, qui participe à la réhabilitation d'une friche sur la commune de Chatenay-Malabry est le résultat d'une réflexion approfondie pour développer différentes initiatives en lien avec l'environnement et l'éducation populaire pour répondre aux enjeux de demain.

Le site regroupera ainsi :

- › **Une station de production et de distribution d'hydrogène.** La production d'hydrogène est réalisée à partir d'énergies renouvelables, jusqu'à 600 kg/jour. Elle permettra le ravitaillement d'une partie de la flotte de véhicules du Territoire
- › **Une ressourcerie** qui aura en charge de récupérer des encombrants collectés dans un but de revente et de réparation.
- › **Une école du développement durable** qui accueille les scolaires du Territoire à travers notamment un parcours pédagogique sur le site.
- › **Un site renaturé**, intégrant la création de potagers, prairies et autres installations permettant de réaliser un parcours pédagogique.

La micro-méthanisation n'a pas été maintenue dans la programmation en raison de la proximité avec des habitations et de l'évolution de la réglementation.

La direction de la Maîtrise d'ouvrage est en charge de porter le projet de l'École de développement durable et de la Ressourcerie avec des critères ambitieux de haute valeur environnementale: utilisation de matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire, production d'énergies renouvelables, végétalisation du site, accessibilité en mobilité douce....

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LOW



Un marché de programmation architecturale, fonctionnelle, technique, paysagère et environnementale pour le bâtiment de l'école du développement durable et de la ressourcerie et pour l'espace renaturé de la zone urbaine de la Sygrie a ainsi été lancé courant d'été 2023.

La consultation a été remportée par l'équipe ATTITUDES URBAINES, mandataire du groupement de programmiste.

Les études de programmation se sont déroulées sur le dernier trimestre 2023 permettant ainsi de retranscrire les objectifs de l'opération :

- › **Objectifs pédagogiques** : Structurer une culture existante sur le territoire en lien avec le développement durable, mettre en lien les acteurs de l'école du développement durable et renforcer la sensibilité du public aux sujets environnementaux ;
- › **Objectifs en matière de réemploi** : Promouvoir le réemploi des matériaux et des déchets produits par les habitants du territoire, favoriser l'économie circulaire, mettre en lien les ressourceries territoriales et participer à la circulation des bonnes pratiques au sein du réseau ;
- › **Objectif stratégiques territoriaux** : Mettre en lien les personnes et les structures existantes sur le Territoire et manifester l'implication des pouvoirs publics dans la transition écologique ;
- › **Objectifs architecturaux et paysagers** : Concevoir un bâtiment modulaire et évolutif, proposer une écriture architecturale s'inscrivant dans le cadre pédagogique du projet ;
- › **Objectifs environnementaux** : S'inscrire dans la démarche Bâtiment Durable Francilien, valoriser la construction en bois et matériaux biosourcés, réduire l'empreinte environnementale carbone, viser le label Biodiversity pour prendre en compte tous les sujets liés à la biodiversité des espaces extérieurs et de l'aménagement paysager.

Après étude des avantages et inconvénients des différentes typologies de marché pour la réalisation des travaux de construction, il a été arbitré le lancement d'un marché global de performance, associant l'exploitation et la maintenance à la conception-réalisation des équipements.

La phase candidature du marché global de performance a été lancée en novembre 2023.

Le jury de la consultation de la phase candidature s'est tenu en 2024, à l'issue duquel trois équipes de concepteur-réalisateur, exploitant et mainteneur ont été retenues.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

7/ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC PROGRAMME DE TRAVAUX EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE RONDE À CLAMART

Dans le cadre de la future réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart, le Territoire a retenu le groupement composé de l'agence d'architecture A&M Patrimoine, du bureau d'études structure Atelier Ergon, du bureau d'études Fluides AB Ingé et de l'économiste de la construction Cabinet Dubois.

Ce groupement est chargé de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre partielle, comprenant une mission de diagnostic et la définition d'un programme de travaux.

En 2023, après avoir réalisé l'étude historique et documentaire du bâtiment, et également l'étude sanitaire intégrant la critique d'authenticité, le groupement de maîtrise d'œuvre a finalisé le diagnostic complet de l'équipement.

Les différents diagnostics techniques encore en cours ont été terminés début 2023.

De fait, le diagnostic a été présenté à la DRAC en juin 2023, puis transmis en octobre 2023, permettant d'achever la mission du groupement.

8/ LA DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA PISCINE DU HAMEAU ET DE LA TRIBUNE DU STADE DU PARC DES SPORTS AU PLESSIS ROBINSON

Coût total de l'opération : 31 800 000 € TTC 31 800 000 € TTC dont 27 000 000€ TTC part Territoire selon clef de répartition 80%/20% de la convention MOU de décembre 2020 (coût construction valeur juillet 2022)

Le service de la maîtrise d'ouvrage a réalisé en début d'année 2021 une consultation pour la mission de programmation pour la construction du nouvel équipement aquatique et de la tribune du stade du Parc des Sports.

La société D2X International a été missionnée pour réaliser ces études de programmation. Ces dernières ont démarré en mai 2021 aboutissant à la rédaction du programme fonctionnel, architectural et technique.

Le programme prévoit la réalisation d'une tribune d'une part et d'un Centre Aquatique d'autre part.

Le projet du centre aquatique regroupe trois établissements de catégories et de types différents :

1. Centre aquatique (ERP de 2ème catégorie de type X) composé par :

- › L'ensemble des équipements du centre aquatique comprenant un R-1 / RDC / R+1
- › Le dojo au R+1

2. Fitness (R+1) (ERP de 4ème catégorie de type X)

3. Parc de stationnement (R-2) (Type PS)

Ces espaces sont des établissements distincts qui sont accessibles indépendamment les uns des autres et qui seront gérés par des entités différentes.

Plus en détail, le centre aquatique/dojo se compose des espaces suivants :

› Partie centre aquatique

Le RDC comprend :

- › Une zone accueillant du public : Hall d'accueil avec banque d'accueil
- › Une zone administrative
- › Une halle de bassins comprenant :
 - Un bassin sportif de 25m, 7 couloirs
 - Un bassin d'apprentissage de 25m, 6 couloirs
 - Une pataugeoire de 100 m2
 - Un gradin de 200 places
- › Des vestiaires individuels et collectifs,

Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.

Le R+1 comprend :

- › l'espace balnéothérapie :
 - Un bassin balnéo de 100 m2
 - Un spa de 20 m2
 - Un sauna et un hammam
 - Une terrasse accessible (environ 80 m2)

› Partie dojo

Le RDC comprend :

- › Un hall d'accès
- › Local technique
- › Local déchet

Le R+1 comprend :

- › Un bureau
- › Une zone accueillant du public
- › Le Dojo
- › Des vestiaires / sanitaires sportifs

› Des espaces extérieurs comprenant :

- › Un solarium végétal (environ 1 750 m2)
- › Un terrain de beach volley
- › Un parvis
- › Un parc de stationnement aérien (42 places)
- ›

› Un espace fitness de 625 m2

Ces espaces représentent une surface d'environ 5 000 m2 de surface utile (hors locaux techniques et espaces extérieurs).



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

Le programme prévoit la réalisation des espaces principaux suivants pour la tribune du stade du Parc des Sports :

- › Un espace spectateurs avec 400 places assises
- › Un club house vitré en haut de tribune
- › Des vestiaires et sanitaires sportifs
- › Un club house pour l'association de pétanque
- › Une salle de musculation athlétisme
- › Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
- › Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités.

Le programmiste environnemental AXOE, cotraitant de la société D2X, a travaillé à la rédaction du programme environnemental en fixant des objectifs précis à atteindre pour les équipes de conception et les entreprises de travaux.

Le projet de reconstruction de la piscine du Hameau suit la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Il suit également une démarche environnemental HQE avec un profil niveau Très Bon.

Le concours a été lancé à la fin de l'année 2021 avec un jury pour la phase candidature réalisé en début de l'année 2022. Le jury de candidature a retenu 3 équipes de maîtrise d'œuvre. Le jury de concours de la phase offre s'est ensuite réuni à l'été 2022 pour désigner comme lauréat le cabinet Chabanne Architecte.

Après plusieurs réunions de négociation, le marché a été notifié en octobre 2022 donnant le point de départ des études de conception.

La reprise de l'Esquisse+ s'est achevée fin octobre 2022 permettant le lancement de la phase APS.

A la remise de l'APS en décembre 2022, une augmentation significative de l'enveloppe travaux du projet a été constatée menant à travailler sur diverses pistes d'économies. Le bâtiment s'est vu optimisé avec la suppression d'un niveau de parking sous-terrain.

La commission de la phase conception de la démarche environnemental BDF a eu lieu début janvier 2023, le niveau argent a été atteint.

La phase APD a pu être lancée en mars 2023.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



En cours de phase APD, le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas au titre des rubriques 41a « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus » et 44d « Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés » de la nomenclature des projets soumis à évaluation environnementale. Dans son avis rendu le 26 mai 2023, la DRIEAT a décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale fera partie des pièces du permis de construire à déposer pour l'opération et aura pour objectif d'identifier les impacts du projet aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation et de mettre en exergue les mesures Eviter, Réduire, Compenser associées aux impacts du projet.

Une consultation pour la mission de réalisation d'une évaluation environnementale a donc été lancée à l'été 2023 pour permettre une notification du marché pour le début d'année 2024. La réalisation de l'étude environnementale se déroulera pendant le 1er semestre 2024. Les études faune-flore ont été anticipées pour débuter dès l'été 2023, elles se déroulent sur une année complète.

Par ailleurs, en 2021, le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'équipement existant a été lancé, pour une attribution au mois de mai 2022 à Ad Ingé. Ad Ingé a accompagné le Territoire dans la réalisation du diagnostic PEMD (déchets issus de la démolition et de la rénovation) et la réalisation d'un audit technique du bâtiment existant, préalablement à la rédaction des pièces marchés travaux.

L'équipement a été définitivement fermé au public à la fin de l'été 2022.

La consultation des entreprises a été lancée à l'été 2022, et le marché a été attribué à l'entreprise ADC Démolition en fin d'année, pour un démarrage du chantier prévu début 2023.

Aussi, dans une démarche de réemploi des matériaux issus des chantiers de démolition de la Piscine du Plessis ainsi que celui du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff, qui bénéficient des mêmes maîtrises d'œuvre et entreprises, il a été acté une opération de concassage des bétons, qui se déroulera à l'été 2024, en parallèle de la remise en état de la parcelle.

Une fois concassés, ces bétons seront directement réemployés sur site, sous forme de remblais et de pistes de chantier.

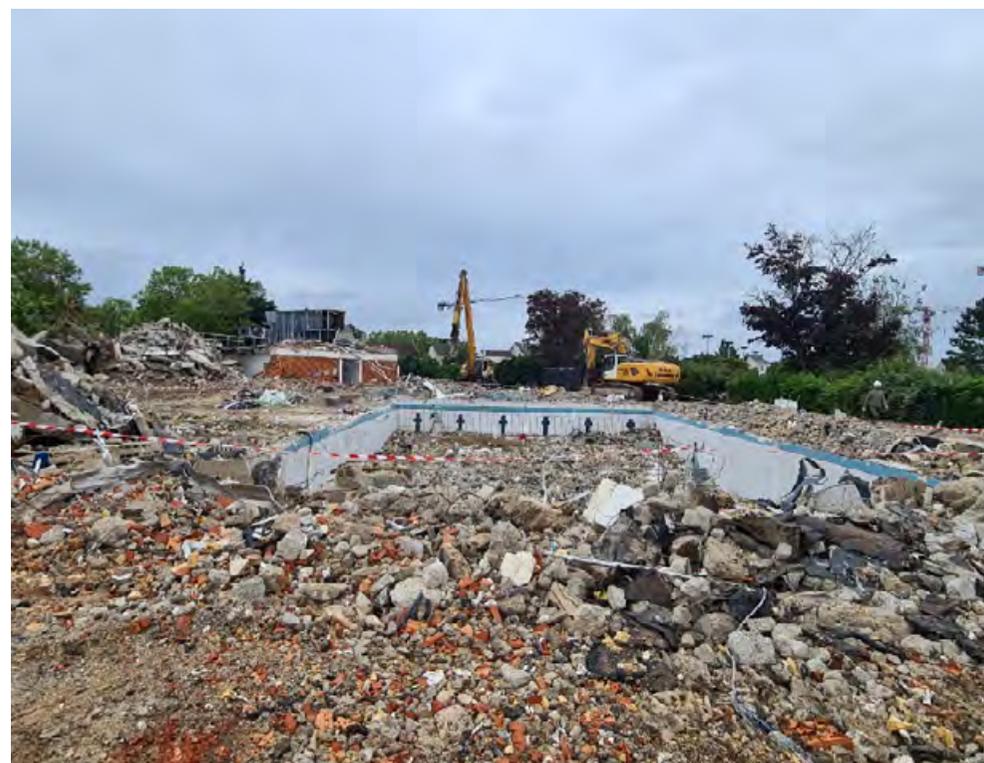
Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO



9/ RÉNOVATION DU HALL ET DU SOLARIUM DE L'AQUAPOL DE MONTROUGE

Cout de l'opération : 4 340 000 € TTC (coût construction valeur novembre 2022)

Budget Service maîtrise d'Ouvrage 1 600 000€ TTC

Budget service Patrimoine 2 740 000€TTC

Subvention de l'Etat 1 100 000 €

(DSIL - Dotation de Soutien à l'investissement Local)

Maîtrise d'œuvre solarium , Hall d'entrée : Martel Architecture

L'objectif de cette opération de rénovation partielle était, à travers le remplacement des installations de CVC de l'Aquapol de Montrouge, mené par le service Patrimoine, de contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques de ce bâtiment. En effet, le remplacement de la chaudière à gaz était considéré comme une opportunité d'améliorer plus globalement la performance énergétique du bâtiment. Les travaux envisagés ont permis d'atteindre un gain d'efficacité énergétique de l'équipement (objectif 30%).

Enfin, l'opération a permis par ailleurs permettre d'améliorer le confort thermique et d'usage au sein du bâtiment.



Un programme de travaux conséquent a été établi, dont les principaux aspects sont décrits ci-après :

Objet des travaux architecturaux :

- › **Accueil** : Réaménagement de la zone d'accueil comprenant la création d'une nouvelle banque d'accueil, d'un SAS en vue de l'amélioration du confort de cette zone et de l'espace vestiaire.
- › Cet espace est entièrement réaménagé du sol au plafond, et intégré également la remise à neuf de la façade du Hall permettant une meilleure transparence et clarté de l'espace.
- › **Zone du personnel** : Réfection des peintures de la zone personnel
- › **Halle Bassin** : Reprise des plages du Grands bassin dans le cadre de la remise en état de l'étanchéité (Dommage Ouvrage)
- › **Solarium** :
 - Remise à neuf du plancher bois : les lames de platelage bois posées dans le cadre de la réhabilitation de 2009 sont devenues dangereuses en usage pieds-nus (échardes).
 - Création d'une ombrière : compte tenu de l'orientation du solarium, les travaux intégreront la création d'une protection solaire pour le confort des usagers.
 - Installation d'une zone sportive type CrossFit : la création de cet espace sportif sera en lien avec l'espace fitness intérieur.
 - Traitement paysagé : nouvelle végétalisation et modification des murets et clôtures

Objet des travaux techniques :

- › Remplacement des deux ascenseurs
- › Réfection complète de la chaufferie
- › Remise à neuf des équipements techniques de traitement d'air (CTA) de la Halle Bassin, de la salle fitness et des vestiaires
- › Remplacement de l'éclairage de l'équipement en Led

Le marché de travaux, concernant le Hall et le solarium, a été notifié début décembre 2022. A la suite, se sont lancées la préparation et l'installation du chantier.

Les travaux ont eu lieu 2023, et l'inauguration en novembre 2023.

10/ RÉNOVATION DU HALL ET DU FOYER DE LA SCÈNE NATIONALE DES GÉMEAUX À SCEAUX

Coût total de l'opération : 1 722 599 € TTC

L'objectif de la rénovation complète du hall et du Foyer du Théâtre des Gémeaux est de repenser et de moderniser des éléments centraux de ce lieu emblématique de la Ville de Sceaux, daté des années 1990, encore d'origine aujourd'hui.

L'idée principale est de conserver l'esprit des architectes bâtisseurs Valentin Fabre et Jean Perrottet, qui avaient imaginés ce grand Hall avec son plafond toute hauteur, lumineux, et sa continuité appelé foyer, place chaleureuse du Théâtre, autour duquel s'articulent les entrées aux Salle du Sceaux What ainsi que du Grand Théâtre.

A l'été 2022, le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé, et trois cabinets d'architectes ont candidatés, et après négociations, le cabinet Besson Carrier Architecture a été notifié au mois de novembre.

Les études de conceptions se sont déroulées de Janvier à Mai 2023.

Les entreprises ont été notifiées début Juin 2023, et le chantier s'est déroulée de la Mi-Juin à début Novembre 2023.

Au niveau du Hall, des plafonds tendus lumineux, ayant des propriétés acoustiques, ont été installés.

L'ensemble des peintures ont été reprises, ainsi que le revêtement de sol modifié et modernisé.

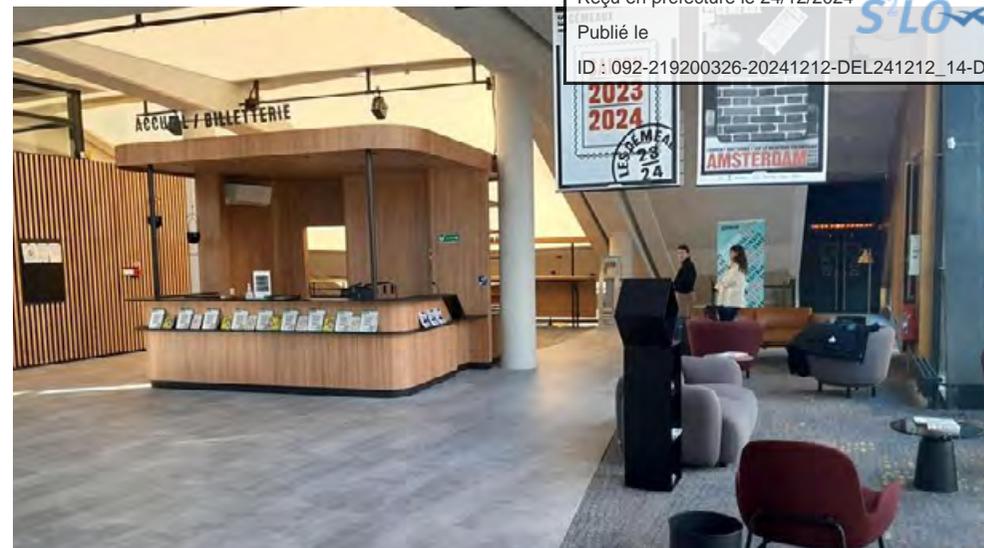
La banque d'accueil a été recentrée. Entièrement conçue en bois, son positionnement permet, dès l'entrée du spectateur, un contact direct avec le personnel du Théâtre.

Un espace de co-working ainsi qu'un espace salon ont été installés, afin que les usages du hall soient en accord avec son temps.

Cet ensemble se prolonge vers l'espace foyer, localisé au niveau -1.

Les plafonds tendus épousent la sous-face des gradins de la grande salle en forme de coque de bateaux. Des petites espaces salons ont également été intégrés.

Le 14 novembre 2023, la commission de sécurité de la Ville de Sceaux a émis un avis favorable à la réception des travaux et à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

11/ RÉNOVATION DE DEUX SALLES DE SPECTACLES DE LA SCÈNE NATIONALE DES GÉMEAUX À SCEAUX

Coût total de l'opération : 2 000 000 € TTC

L'objectif de la rénovation complète des deux salles de spectacles du Théâtre des Gémeaux est de repenser et de moderniser les pièces centrales de ce lieu emblématique de la Ville de Sceaux, datées des années 1990, encore d'origine aujourd'hui.

L'idée principale est de conserver l'esprit chic et sobre des ces deux espaces, tout en les modernisant et les rendant conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.

Un travail scénographique d'envergure est en effet attendu, de par la diversité de programmation de spectacles que la Scène Nationale accueille.

Les deux planchers de scènes seront changés, les porteuses scéniques de la Petite Salle seront électrifiées. Une étude complète de la cage de scène de la Grande Salle ainsi que de l'électrification de ces dernières seront dans le même temps menées par la maîtrise d'œuvre.

Un travail sur la colorimétrie des peintures, moquettes et sièges sera mené avec les équipes du Théâtre ainsi que la Ville de Sceaux. L'ambiance des salles sera retravaillée. A cela s'ajoute également la reprise de la signalétique des Salles.

A l'été 2023, le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé, et six cabinets d'architectures ont candidatés.

La notification du marché ainsi que l'ensemble des phases d'études se dérouleront tout au long de l'année 2024.

12/ DÉMOLITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET RÉNOVATION D'UN PAVILLON DE VILLE AU 127 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À MONTROUGE

Coût total de l'opération : 1 000 000 € TTC (coût valeur décembre 2023)

Vallée Sud Grand Paris, en lien avec les services de la ville de Montrouge a travaillé à la définition d'un nouvel îlot d'habitat au service des habitants en cœur de ville. La faisabilité a défini deux grands axes confiés à la Maîtrise d'Ouvrage :

- › La Démolition d'un ancien immeuble tertiaire et d'une cour intérieure
- › Le Curage et la Rénovation d'une Maison de Ville en un espace type tiers lieu, d'une superficie de 300 m2

Des études d'amiante, plomb, de sol ainsi que des relevés géométriques ont été réalisées à la fin de l'année 2023.

Un dossier de consultation de Maîtrise d'œuvre de Démolition a été finalisé.

Sur l'année 2024, un Maître d'œuvre pour la rénovation du bâtiment conservé sera désigné, les études de démolition terminées et le chantier aura débuté.

13/ RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE VICTOR HUGO À BAGNEUX

Coût total de l'opération : 15 000 000 € TTC

(coût construction valeur décembre 2023)

Cette opération consiste en la reconstruction du théâtre de Bagneux au sein de la ZAC des musiciens, non loin de la piscine de Bagneux.

Pour ce faire, deux marchés d'assistant à maîtrise d'ouvrage ont été lancés : un premier pour les études de programmation, et un second pour les aspects environnementaux.

Ces deux marchés ont été notifiés à l'été 2023 ; IDA Concept sur la partie programmation, et Impulse sur la partie environnementale. En septembre 2023, IDA Concept a démarré la phase de recensement des besoins auprès de l'équipe du théâtre, ainsi que la collecte des éléments nécessaires à la phase de diagnostic. En parallèle, Impulse a réalisé l'analyse de site.

Ce travail a été mené en collaboration avec la maîtrise d'œuvre urbaine de la ZAC.

Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.

Ce travail de recensement des besoins se poursuivra début 2024 avec des entretiens auprès des élus, devant permettre la réalisation du préprogramme et la présentation de plusieurs scénarios. Ce travail aboutira à la rédaction d'un programme courant 2024, en vue du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

14/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES 3 SITES (Médiathèque de Fontenay-Aux-Roses, Médiathèque de la Buanderie Clamart et Conservatoire de Musique et de Danse de Malakoff)

Coût total de l'opération : 3 000 000 € TTC

L'élaboration du plan d'action d'efficacité énergétique territorial (PCAET) a permis d'identifier 3 sites pour lesquels des travaux de rénovation énergétique sont prévus : le conservatoire de Malakoff, et les médiathèques de Fontenay-aux-Roses et de la Buanderie-Anne Cappezuoli à Clamart.

Le programme prévoit une rénovation énergétique des 3 sites (changement des menuiseries, isolation par l'intérieur et ou l'extérieur, mise en place de PAC, remplacement des CTA, ...) permettant une diminution des consommations d'énergie de l'ordre de 40 à 50% selon les sites.

L'Atelier Yann BRUNEL a été missionné et les études ont débuté depuis le milieu de l'année 2022.

Le dépôt des autorisations d'urbanisme est intervenu en fin d'année 2023.

Le planning prévisionnel prévoit des travaux pour le printemps 2025 pour les 2 médiathèques et à l'Été 2025 pour le conservatoire de Malakoff.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



15/ RÉNOVATION DU THÉÂTRE DES SOURCES DE FONTENAY-AUX-ROSES

Coût total de l'opération : 9 000 000 € TTC

Cette opération vise la rénovation des espaces de spectacle du théâtre en complément de la première phase de travaux, réalisée en 2017 qui portait sur le hall, la façade et les espaces administratifs.

Le lancement de l'appel d'offre et la remise des rendus des maîtrises d'œuvres candidates ont eu lieu à l'automne 2023.

Le coût travaux prévisionnel annoncé dans le programme de l'opération réalisé par Vallée Sud Aménagement est de 4 300 000 euros dont 712 000 euros de rénovation énergétique.

La notification de la maîtrise d'œuvre a été faite en 2024. Le planning prévisionnel annonce le commencement des travaux en 2025.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO



16/ LE SUIVI DES DÉSORDRES DÉCLARÉS EN DOMMAGE-OUVRAGE SUR LA PISCINE DE BAGNEUX

Réceptionnée en août 2014, la piscine de Bagneux présente de nombreux dysfonctionnements, lesquels ont fait l'objet de trois déclarations distinctes auprès de l'assurance Dommage-Ouvrage par l'ancienne Communauté d'agglomération Sud-de-Seine.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a assisté aux réunions d'expertise menées, et réalisé de nombreux devis afin de faire avancer la résolution des désordres constatés. Compte tenu de l'ampleur des désordres, l'expert nommé par la SMABTP s'est adjoint du concours de maîtres d'œuvre et sapiteurs afin de l'aider à mener à bien ses missions d'expertise.

En 2023, deux désordres sont encore en cours d'expertise :

- › Le décollement du carrelage des plages ; de nouveaux échanges ont eu lieu avec l'assureur et l'expert et devraient permettre d'aboutir au versement d'une indemnité provisionnelle ;
- › La fissuration des plaques habillant le plafond de la halle bassins ; une nouvelle réunion d'expertise a eu lieu à l'été 2022, et de nouvelles investigations ont été réalisées contradictoirement avec l'ensemble du collège d'experts. Fin 2022, plusieurs solutions réparatoires ont été présentées au collège d'experts par le Maître d'Œuvre des travaux réparatoires nommé. De nouveaux échanges ont eu lieu sur 2023 pour permettre d'arbitrer sur la solution retenue, et l'indemnisation associée.

Des échanges avec l'assureur sont toujours en cours afin d'affiner l'indemnisation liée aux dommages immatériels.

17/ LE SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT ET LE SUIVI CONTENTIEUX DU BÂTIMENT A DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY À ANTONY.

Coût total de l'opération : 33 400 000 € TTC.

Maîtrise d'œuvre : Agence Jean Nouvel/EGIS.

Le projet de la Réhabilitation du Bâtiment A de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony de 9 318 m2 utiles se devise en :

- › **5716 m2 logements étudiants** soit 316 chambres étudiantes dont 28 accessibles au PMR et 9 logements pour chercheurs.

› **2459 m2 fonctions internes d'administration, de maintenance et de logistique**

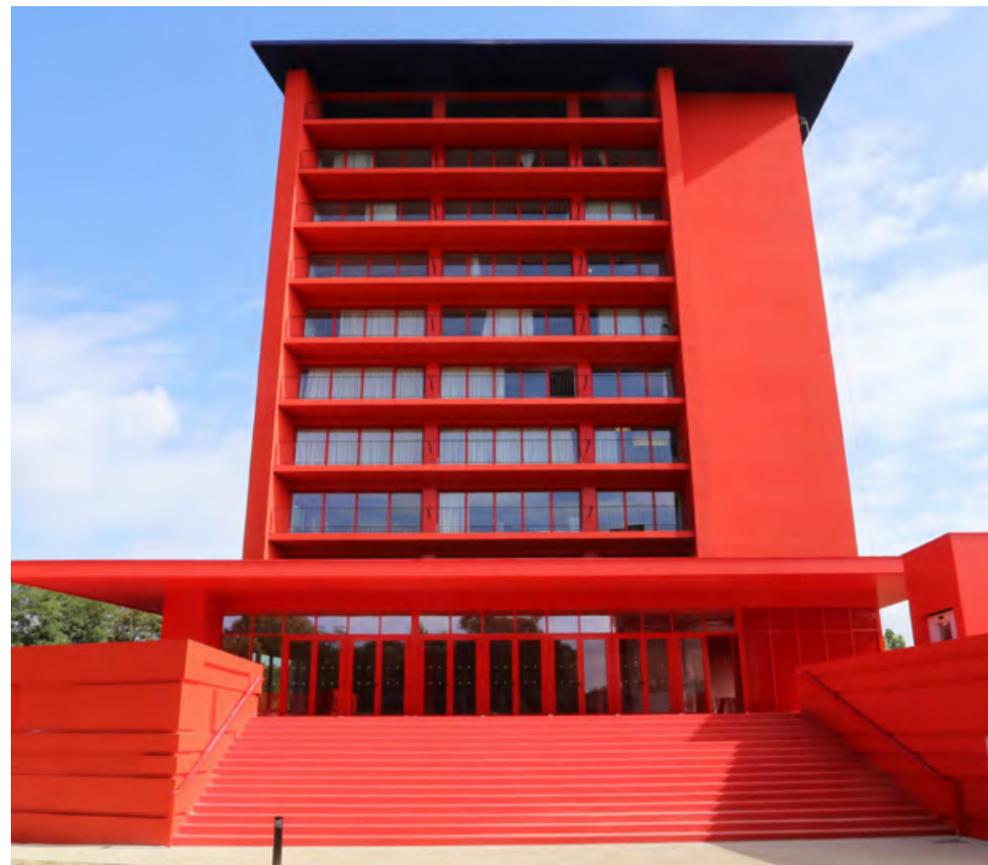
› **1143 m2 logements de fonctions** et des chercheurs.

Le service de la maîtrise d'ouvrage travaille à la levée des désordres intervenus dans la phase de garantie de parfait achèvement et également à finaliser la levée des réserves établies lors de la réception de juillet 2017.

Pour se faire, il a été notamment lancé une consultation pour remettre en service un des ascenseurs. Les travaux sont finalisés avec l'entreprise et le CROUS.

Depuis 2019, un référé en expertise a débuté. Les équipes de la maîtrise d'ouvrage travaillent avec la maîtrise d'œuvre pour répondre aux demandes de l'expertise en cours.

Le rapport final d'expertise a été transmis le 15 décembre 2023 aux parties.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

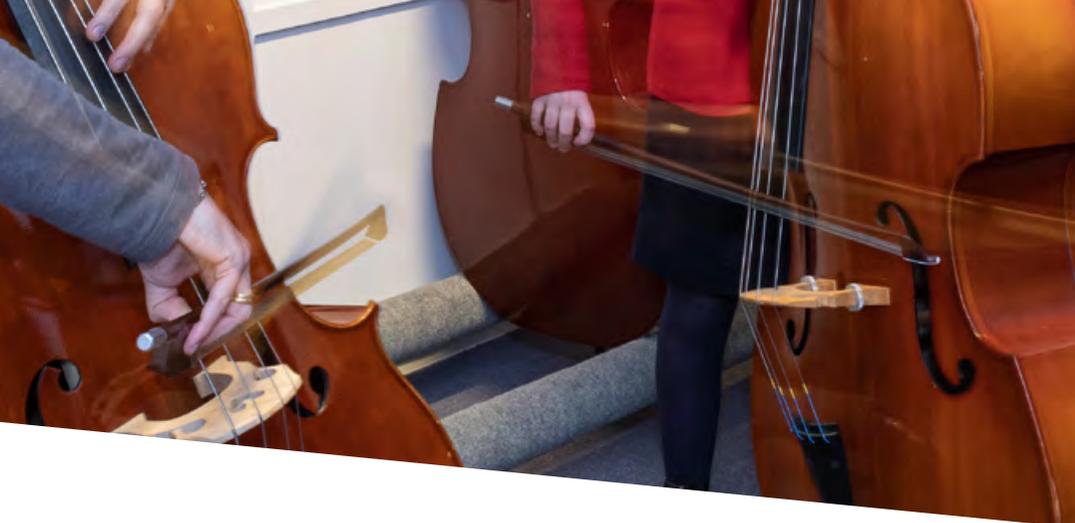
Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



LES EQUIPEMENTS CULTURELS

LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE,
DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE
LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES
LES THÉÂTRES



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

tel que définis au niveau national, ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Le cursus d'études est structuré selon 3 cycles, chacun d'une durée moyenne de 4 ans. Les cycles de formation sont définis au niveau national, tel que définis au niveau national, ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Départemental de Clamart et de Bourg-la-Reine/Sceaux offrent de plus un cycle pré-professionnel dénommé COP (Cycle d'Orientation Professionnelle). Ils sont de plus candidats à la reconnaissance par le Ministère de la Culture de « Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur ».

Une offre adaptée pour les adultes et adolescents est également disponible. L'ensemble de l'offre de cycle de formation annuelle est complétée par une offre plus ponctuelle organisée autour de différents modules de stages et masterclasses.

468 professeurs ont formé **7 557 élèves en 2023-2024** (7 357 en 2021-2022)

Chiffres clés 2023-2024

Ville	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs	Disciplines enseignés
Antony	1 061	72	Musique, danse, et art dramatique
Bagneux	750	43	Musique et danse
CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux	1 208	75	Musique, danse, et art dramatique
Châtenay-Malabry	1 204	56	Musique et danse
Châtillon	686	48	Musique, danse, et art dramatique
CRD de Clamart	1 268	77	Musique, danse, et art dramatique
Fontenay-aux-Roses	630	42	Musique et danse
Malakoff	750	55	Musique, danse, et art dramatique
TOTAL	7 557	468	

Les conservatoires du Territoire proposent une tarification tenant compte du niveau de revenus des familles (taux d'effort et quotient familial). Le nombre de professeurs employés à temps complet par Vallée Sud-Grand Paris a progressé, facilitant la construction de projet collectif et le travail transversal des professeurs dans plusieurs conservatoires du Territoire.

LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

Vallée Sud-Grand Paris compte 8 conservatoires dont 6 à rayonnement intercommunal (CRI) et 2 à rayonnement départemental (CRD) :

- › Conservatoire d'Antony
- › Maison de la musique et de la danse de Bagneux
- › Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux
- › Conservatoire de Châtenay-Malabry
- › Conservatoire de Châtillon
- › Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart
- › Maison de la musique et de la danse de Fontenay-aux-Roses
- › Conservatoire de Malakoff

Les temps forts 2023-2024

LA RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD À ANTONY

La grande rénovation esthétique et énergétique du conservatoire : 4.6 M investis par Vallée Sud-Grand Paris. Objectifs : réduire de 47% la consommation énergétique du bâtiment, améliorer le confort d'usage (acoustique, visuel, thermique) et la qualité de l'air du conservatoire ; et enfin moderniser l'image du conservatoire.



L'EXCELLENCE DU SERVICE PUBLIC RECONNUE PAR LA CERTIFICATION QUALIVILLES

Attribuée par l'Afnor selon un panel de critères très précis, ce label reconnaît l'excellence du service public prodigué par un équipement culturel. La Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux, le conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, le conservatoire de Clamart, et la Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay-aux-Roses ont obtenu en juin 2024 la certification Qualivilles.

DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT PORTÉS VERS LA DÉMOCRATISATION DES CONSERVATOIRES

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

» Une saison artistique tout public et gratuite avec de prestigieux invités

Animés par la volonté d'ouvrir leurs écoles au plus grand nombre, et de déconstruire l'image élitiste conférée aux arts vivants, les conservatoires, certes écoles avant tout, se positionnent de plus en plus comme des salles de spectacles, où leurs projets pédagogiques sont intimement liés à des concerts, spectacles de théâtres et de danse professionnels. Si les élèves se représentent souvent, de nombreux artistes sont également invités à produire.

Au conservatoire d'Antony, un Festival pour fêter une rénovation d'envergure : après deux ans et demi de travaux, le conservatoire d'Antony a fêté sa réouverture du jeudi 20 au dimanche 23 juin 2024. Au programme : un concert de professeurs, un concert jeune public, des spectacles d'élèves transversaux, des accueils en musique dans le hall du conservatoire, des portes ouvertes...

Le Festival Kinds of Jazz, à la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux. Créé par l'ancienne directrice Clarissa Severo de Borba, ce temps fort met à l'honneur toutes formes de jazz, avec des professionnels de renommée internationale.

L'Odysée de la Harpe au conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux, avec un harpiste vedette, Park Stickney.

Le grand spectacle du nouvel an au conservatoire de Châtenay-Malabry, mêlant théâtre et musique sur la thématique du Tour du monde en 80 jours de Jules Verne, où professeurs, élèves de théâtre et orchestre symphonique du conservatoire ont brillamment ouvert l'année.

Le conservatoire de Châtillon a donné Les Parapluies de Cherbourg, célèbre comédie musicale signée Demy-Legrand, l'occasion pour toutes les disciplines de se rencontrer : orchestre symphonique, chant, théâtre, danse...

A Clamart, La Nuit des conservatoires, événement national, a rassemblé 4000 participants cette année : véritable célébration des arts et de la culture dans les conservatoires. Une série de concerts, spectacles de théâtre et danse, animations, ateliers participatifs dans tout l'établissement.

Les Jeux Olympiques des Arts, spectacle musical et dansé, réflexion portée par les artistes et professeurs de la Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay-aux-Roses sur la place de l'art dans les Jeux Olympiques. Et si les épreuves des JO étaient artistiques ?

Le Cabaret Satie par le conservatoire de Malakoff, grand spectacle pluri-disciplinaire mettant en scène le piano, l'univers des cabarets du début XXe, et le compositeur Erik Satie.

› Une pédagogie d'excellence : les masterclasses

Moment privilégié de travail avec un artiste de renom, la masterclass a lieu sur un ou plusieurs jours, et donne lieu à un concert / spectacle avec l'artiste invité. Un artiste invité fait cours à une poignée d'élèves du conservatoire, et ce cours est public, ouvert à tous les intéressés. L'enjeu est double : pour les élèves, progresser sur sa pratique avec un grand du métier, et pour le public : bénéficier de conseils avisés d'un artiste. Ainsi, des artistes de renommée internationale foulent les planches de nos conservatoires : Leela Petronio et Viriginie Farandeu (danse), Andy Emler (piano), Mickaël Ertzscheid (piano), Sebastien Daucé (directeur de l'ensemble Correspondances), Yann Cléry (flûte)...

› Des interventions avec ou dans les écoles pour sensibiliser aux arts vivants dès le plus jeune âge

Cham : dispositif réservé aux collégiens, de classe à horaire aménagée pour la musique. L'emploi du temps est pensé en concertation avec le conservatoire et le collège, afin que l'élève suive des cours intensifs dans l'instrument qu'il a choisi.

EAC : Education Artistique et Culturelle ; programme de démocratisation des arts vivants, par lesquels des intervenants employés par un conservatoire font des ateliers dans les structures jeunesse et petite enfance, pour sensibiliser à la musique, à la danse (crèches, écoles...).

› Drôle de Vallée, le festival de l'humour de Vallée Sud - Grand Paris

2023 a vu naître le projet territorial Drôle de vallée, saison de l'humour de Vallée Sud-Grand Paris. En 2023 et 2024, deux saisons de ce projet on vu le jour et on eu lieu dans plusieurs conservatoires du Territoire, avec la programmation de match d'impro et de stand-uppeurs choisis par Bruno Roblès.

› Un réseau inclusif, le renouvellement de publics empêchés

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place d'un dispositif d'inclusion artistique sur le réseau des conservatoires en lien avec l'association MESH (Musique et Situation de Handicap) et le département des Hauts-de-Seine. Le conservatoire de Clamart offre un enseignement spécifique pour ce public depuis plusieurs années.

Les actions hors les murs ont été poursuivies, sous des formes diverses selon les conservatoires, par des interventions en milieu scolaire, à la maison de quartier et des participations au projet de démocratisation culturelle Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. C'est aussi le cas avec le dispositif « Orchestre à l'école » intégré depuis plusieurs années sous forme de CHAM au conservatoire de Clamart.

› Des partenariats avec les Villes

Les classes CHAM occasionnent des partenariats avec les collèges des villes ; l'Education Artistique et Culturelle fait l'objet de partenariats avec les écoles élémentaires, les crèches, les médiathèques. Certaines structures collaborent avec les théâtres également, y faisant jouer certains de leurs spectacles : le conservatoire de Malakoff et la scène nationale de la ville, ou encore le conservatoire de Châtillon. Les Directions des Affaires Culturelles et les services jeunesse sont aussi de précieux partenaires (pour des fêtes telles que La fête des Vendanges à Bagneux par exemple).

› En cours

Travail d'harmonisation des tarifs

Travail de recensement et valorisation des actions d'Education Culturelle et Artistique

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE





LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Avec cinq Médiathèques, deux Bibliothèques, un point de lecture-relais et la Bibliothèque du Conservatoire (nouveau en 2024, située dans les locaux du conservatoire de Clamart), le réseau de lecture publique de Vallée Sud - Grand Paris constitue un vaste espace culturel, ouvert à tous et toutes.

VILLES	Nombre d'adhérents actifs
BAGNEUX	3 129
CLAMART	12 685
FONTENAY-AUX-ROSES	3 370
MALAKOFF	4 117
TOTAL	23 301

Un nouveau portail, la naissance d'un réseau

L'année 2023-2024 a vu la naissance du réseau Vallée Sud Médiathèques, avec la création du portail commun à toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau. Plus fluide, innovant, le portail permet à tout habitant inscrit dans l'une des médiathèques transférées au Territoire d'avoir accès gratuitement au catalogue des 9 structures. Ce projet d'envergure territoriale fut mené à bien par les équipes des médiathèques de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff et de la DGAC, pendant deux ans.

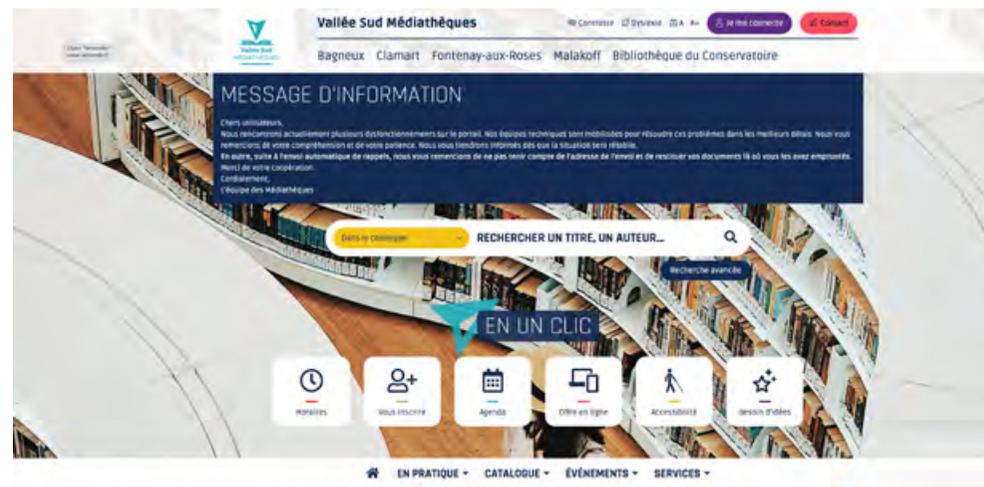
Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

Il a vu la naissance du site mediatheques.valléesud.fr, donnant accès à tous les catalogues, mais aussi l'entièreté des actions qu'il constitue enfin une entrée vers toute l'offre numérique offerte par le Territoire.

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Toute l'offre numérique en un clic

Pour continuer à attirer un public toujours plus nombreux et varié dans ses bibliothèques, médiathèques et point-lecture, le Territoire a en effet très vite pris en compte les enjeux de demain, au premier rang desquels le numérique. C'est donc toute la presse, des milliers de films, animés, documentaires, des romans à lire en ligne et une offre de formation pour petits et grands et dans tous les domaines, qui est accessible gratuitement pour accompagner les habitants dans toutes les étapes de leur parcours (soutien scolaire, permis de conduire, apprentissage de logiciels de bureautique). Le numérique constitue un vaste champ de possibles.

Bien entendu, cet enjeu autour du numérique ne se fait pas au détriment des publics plus attachés aux documents papier. Des efforts ont également été menés afin de fidéliser, élargir notre assiette de lecteurs et inviter ceux qui sont éloignés à fréquenter ces lieux de détente, de culture, d'apprentissage, de partage.

D'autres actions ont été menées au niveau du Réseau.

Dans une même perspective de travail en réseau à l'échelle du Territoire, la DGAC a initié d'autres projets d'envergure pour réduire la fracture culturelle et numérique.

› La première édition du Prix Manga de Vallée Sud-Grand Paris

Lancée en mars 2024, la première édition de ce prix littéraire dédié aux 10-14 ans a vu le jour dans toutes les structures du réseau Vallée Sud Médiathèques. Répondant au succès fulgurant de ce genre dans le paysage littéraire français et international (la France est le second pays lecteur de manga après le Japon), le Prix encourage la lecture chez les jeunes. 10 titres ont été sélectionnés, fruit d'une collaboration entre les équipes des médiathèques et les lycées de chaque ville participante. Tous les inscrits dans les médiathèques sont invités à lire la sélection et à voter pour son titre préféré. Un autre Prix littéraire à venir en décembre 2024 : le Prix Roman de Vallée Sud Médiathèques.



› La première édition des Journées du Numérique de Vallée Sud-Grand Paris

Pensées comme un temps fort sur la période novembre-décembre, les Journées du Numérique sont l'occasion pour le réseau Vallée Sud Médiathèques de déployer toute sa créativité en ateliers, animations et conférences en lien avec le numérique. Le programme, pensé pour petits et grands, est aussi vaste que riche : conférences sur l'intelligence artificielle, ateliers d'aide au maniement de tablettes ou liseuses, mais aussi cours d'imprimante 3D avec objet à la clef, concours de jeux vidéo en 3D, atelier de pilotage de drone... Certains conservatoires participent aussi aux Journées, ainsi que Vallée Sud Emploi, dans un objectif de transversalité de nos services.



› Introduction des vinyles et platines en médiathèques

Véritables reflets des mutations des pratiques culturelles d'une époque, les biens proposés en prêt dans les médiathèques évoluent sans cesse. Si le vinyle a fait sa grande réapparition il y a une dizaine d'années, il était incontournable pour le Territoire de répondre à ce nouveau besoin rétro en proposant platines et vinyles en prêt dans toutes nos médiathèques. A venir : l'introduction du prêt instruments de musique, déjà en vogue dans toutes les médiathèques parisiennes.

› Le Prix des Bébés Lecteurs

Ce prix des Bébés Lecteurs de Vallée sud - Grand Paris, créé par le ministère de la Culture, a pour objectif de sensibiliser les professionnels de la petite enfance et les parents au livre et à la lecture dès la naissance, et d'en favoriser l'accès. Depuis son lancement en 2020, ce prix s'est déployé avec succès dans les neuf villes de notre Territoire. En 2023-2024, plus de 100 structures dédiées à la petite enfance telles que des crèches, des classes pour les moins de 3 ans et des relais petite enfance se sont inscrites avec enthousiasme à ce projet.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Les temps forts 2023-2024 dans les médiathèques du Territoire

En plus d'une multitude de propositions régulières : rendez-vous autour de la littérature ou de jeux de société, ateliers informatiques, club mangas pour les jeunes, séances de contes, expositions et ateliers créatifs, les saisons des médiathèques sont marquées par de nombreux temps forts.

- › Les manifestations organisées au niveau national : **le Printemps des poètes, Halloween, les temps forts du calendrier du développement durable** ;
- › Au niveau départemental : **la Science se livre** ;
- › Mais aussi **les manifestations proposées par les villes**.

Elles ont par ailleurs développé de façon régulière une multitude de rendez-vous participatifs autour des collections :

- › **Clubs mangas et ateliers BD** ;
- › **Atelier philo** ;
- › **Atelier en anglais** ;
- › **Rendez-vous des tout-petits, jeux de société** ;
- › **Rencontres avec les auteurs** ;
- › **Les Prix des Lecteurs**.

Autant de rendez-vous hebdomadaires proposés dans chacune de ces structures qui ponctuent l'année, attirant un public nombreux, notamment adolescent, permettant de le fidéliser et de dynamiser l'image de la structure.

» Du côté des partenariats éducatifs, les médiathèques s'associent aux villes pour organiser :

- » Les prix littéraires des écoles ;
- » Les parcours d'Education Artistique Culturelle construits en collaboration avec la Direction de l'Education et les structures culturelles des villes concernées.
- » Education à la musique classique dans les centres de loisirs : la médiathèque de Clamart a proposé en 2024 de l'éveil à la musique classique dans les centres de loisirs de la ville. Les médiathécaires ont ainsi réfléchi à des actions de pédagogie visant à faire connaître et aimer cette discipline parfois méconnue des jeunes enfants et adolescents dans les centres de loisirs.

» Les Micro-Folies du Territoire



Véritable tiers-lieu, la première Micro-Folie du Territoire a été inaugurée en novembre 2021 à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses.

Soutenu par l'État, supervisé par le ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. D'autres modules complémentaires - tels

qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique - peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie. Implantées au plus proches des habitants, ces plateformes culturelles de proximité sont un véritable outil au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC).

Chaque mois, plusieurs animations y sont programmées pour les enfants, mais aussi pour les adultes, des objets 3D y sont modélisés et imprimés lors d'ateliers.

De nombreux partenariats y sont développés avec les structures locales, sociales, culturelles... (théâtre, collège, écoles, accueils de loisirs...)

A noter une sortie organisée avec les jeunes de la Ville dans un musée national à la suite d'une visite du Musée Numérique en partenariat avec l'espace Joséphine Baker.

Une seconde Micro-Folie, mobile cette fois-ci, se promène sur le Territoire depuis 2023.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

SLOW

LES THÉÂTRES

En tant que Territoire de création, Vallée Sud - Grand Paris affirme une identité culturelle forte. Dans ce paysage artistique, le spectacle vivant est dignement représenté à travers 11 structures de programmation (théâtres) qui proposent une offre pluridisciplinaire riche et variée de plus de 700 représentations et 150 000 spectateurs accueillis chaque année.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, Vallée Sud - Grand Paris a organisé en partenariat avec les théâtres et les conservatoires du Territoire un Festival de l'humour intitulé « Drôle de Vallée ».

Les structures de création et de diffusion du spectacle vivant qui se sont vu confier une partie de la gestion de l'activité théâtrale du Territoire par Vallée Sud - Grand

Paris sont au nombre de 9 : 6 associations, 1 Etablissement Public Administratif (EPA) et 2 structures en Régie directe (théâtres de Bagneux et de Clamart). Dans ce cadre, le montant des subventions allouées par le Territoire en soutien à ces structures s'est élevé à **8 438 838 €**.

Chiffres clés 2022 - 2023

Théâtres 2022 - 2023	Nombre de places théâtre	Nombre de spectacles	Nombre de levers de rideau	Nombre de spectateurs
BAGNEUX	402	65	128	9000
CLAMART	646	30	69	13 257
TOTAL	1 048	95	197	22 257

Théâtre Jean Arp à Clamart

SAISON CULTURELLE :

Pour le théâtre :

Nombre de spectacles : 30

Nombre de représentations : 69

Nombre d'entrées : 13 257

Nombre de films présentés : 236

Nombre de spectateurs : 22 959

Pour le cinéma :

Le Théâtre Jean Arp propose une programmation pluridisciplinaire accessible à tous.

Il est à noter que le Théâtre Jean Arp a vécu cette saison une année de transition administrative. Transition entre la fusion de deux théâtres (Châtillon et Clamart) sous la forme juridique d'une SPL (octobre 2022) et la séparation finalement de ces deux structures en septembre 2023 entraînant le retour du théâtre de Clamart en régie directe avec le Territoire Vallée Sud - Grand Paris.

Situé dans le même bâtiment, le Cinéma Jean Mareau est classé Art et Essai et labellisé Jeune Public. Il propose trois à quatre spectacles par semaine en séances tout public. Le dispositif d'éducation à l'image à destination du public scolaire comporte 20 séances par saison pour les écoles élémentaires, collèges et lycées.

Théâtre Victor Hugo à Bagneux

SAISON CULTURELLE :

Saison théâtrale = 44 spectacles

Nuit du Geste (4e biennale des Arts du Mime et du Geste) = 21 propositions

Festival « Avis de Temps fort » = 13 spectacles (inclus dans les 44 spectacles de la Saison théâtrale)

Restitutions amateurs juin (galas de fin d'année) = 14 spectacles restitutions d'ateliers

Locations du théâtre = 9 locations projets extérieurs (associatifs ou privés)

Nombre de spectateurs = 14 508 (dont 9 000 pour les spectacles et 5500 pour les restitutions amateurs en juin)

Nombre d'heures dédiées à l'action culturelle = 432 heures

Nombre d'enfants touchés par ces actions = 1342 enfants

Autres types de publics touchés = 443 personnes

Nombre de films accueillis au cinéma = 62

Nombre de spectateurs cinéma = 8 632

LE THÉÂTRE VICTOR HUGO C'EST :

Des spectacles

Le Théâtre Victor Hugo propose une programmation pluridisciplinaire dont le projet artistique s'articule autour de trois grands axes : la défense et la mise en lumière des Arts du Mime et du Geste, l'accès à l'art et à la Culture pour tous dès le plus jeune âge avec des spectacles accessibles dès 6 mois, et une part significative faite au féminin.

Des temps forts

Tout au long de la saison, la programmation artistique est ponctuée de temps forts permettant des focus sur certaines disciplines.

-) **La Nuit du Geste** (samedi 11 novembre 2023 de 20H à l'aube) en ouverture de la biennale des Arts du Mime et du Geste avec 70 artistes, des plateaux partagés, un volet dédié aux jeunes compagnies, une scène ouverte, des ateliers etc partout dans le Théâtre, dedans et dehors.
-) **Festival Kalypso** (festival de danses urbaines et contemporaines) qui fait chaque année une escale à Bagneux (9 décembre 2023).
-) **Jazz au féminin**, qui comme son nom l'indique invite à découvrir les talents féminins de la discipline (4 concerts dans la saison).
-) **Festival Auteurs en Acte** (1er au 4 février 2024), organisé par la compagnie balnéolaise SourouS en partenariat avec le Théâtre et la Ville, qui vise à mettre en lumière les écritures théâtrales contemporaines.
-) **Festival MARTO** (8 au 24 mars 2024), regroupant 8 théâtres installés dans 10 villes du département des Hauts-de-Seine et promouvant la créativité, la vivacité et la singularité des arts de la Marionnette et du Théâtre d'objets.
-) **Festival Avis de Temps Fort !** (22 au 30 avril 2024), qui propose 10 jours consacrés à la pluralité inventive des Arts du Mime et du Geste, une sélection de spectacles où le corps en mouvement est au cœur de la dramaturgie et une journée consacrée aux jeunes compagnies.

Des projets d'action culturelle et un cinéma pour tous

Situé au cœur des quartiers les plus populaires de Bagneux, le Théâtre Victor Hugo a développé une orientation culturelle en adéquation avec cette réalité sociale. C'est un principe fondamental du projet artistique du lieu que celui de proposer de nombreuses et diverses formes de médiation ainsi que des actions de sensibilisation en direction de la population afin de former dès le plus jeune âge le regard du spectateur et du citoyen.

-) **Théâtre en appartement** et dans les structures éducatives et socio-culturelles. Deux pièces en tournée cette saison (Si Vénus avait su et J'ai découvert la haine le jour de mes 10 ans).

-) **Spectacles en tournée dans les crèches** accompagnés d'ateliers de spectacles en tournée cette saison (Khalou et Skania)
-) **Une nouvelle Résidence triennale** avec la Compagnie La Rousse / Nathalie Bensard permettant de développer en profondeur des projets de médiations en direction des scolaires. Cette saison, accueil du spectacle Les filles ne sont pas des poupées de chiffon avec une thématique particulière, les rapports filles/garçons.
-) **EAC (Education Artistique et Culturelle)** incluant des visites de théâtre, des ateliers artistiques, des rencontres ... pouvant s'inscrire dans des initiatives locales ou dans des dispositifs départementaux, régionaux et nationaux comme par exemple Les Itinéraires culturels, Chemin des Arts, Plan Jeunesse, Collège au cinéma, Ecole et cinéma ... avec comme point final à toutes ces actions une restitution des projets sur le Plateau du Théâtre au mois de juin.
-) **Ateliers amateurs**. Au nombre de 3, autour du théâtre ou du mime, pour les ados et les adultes, ils permettent au public de découvrir par la pratique une discipline artistique. Ateliers encadrés par la compagnie balnéolaise SourouS.
-) **Troisième année de compagnonnage avec la compagnie Hippocampe**, artiste associé au Théâtre visant à faire découvrir les arts du Geste à des publics plutôt éloignés de cette pratique, notamment avec le projet Beaux Gestes qui a pour but de mettre en valeur les gestes professionnels quotidiens. Cette saison la compagnie a travaillé principalement avec les services des espaces verts de la Ville.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

Après le transfert progressif des piscines et dans la perspective des JOP 2024, le Territoire souhaite pouvoir accueillir des évènements d'envergure régionale voire nationale dans des équipements adaptés à l'organisation de telles manifestations.

Ainsi, à partir de 2020, le service des Sports doit assurer la gestion d'installations sportives terrestres (la piste d'athlétisme du Complexe Sportif Jules Hunebelle, le stade d'Athlétisme et les terrains de sport du Panorama et le Dojo de la piscine du Plessis-Robinson).

Il est probable que dans l'avenir de nouveaux équipements sportifs terrestres puissent être transférés. La gestion de ces nouvelles installations transférées nécessitera de renforcer la direction du service des Sports par l'ajout de compétences.

A terme, l'évolution et le renforcement du service des Sports permettra d'assurer la bonne gestion des installations, d'envisager d'autres transferts possibles dans les années à venir, d'assumer les missions sollicitées comme la création d'activités sportives gérées directement par VSGP, la réflexion sur une compétence Sport de Haut Niveau ou encore la mise en place de manifestation Grand Public.

Parallèlement, la direction des Sports doit poursuivre et concrétiser différents projets fixés comme l'uniformisation des tarifs des entrées dans les piscines, l'uniformisation des contrôles d'accès des piscines, la mise en adéquation des piscines à la labélisation Qualivilles ou encore la création d'un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) commun.



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LOW

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS TERRESTRES

Le territoire souhaite que l'aménagement d'équipements sportifs de nature à recevoir une audience ou du public important encourage le développement du sport de haut niveau, valorise l'image du Territoire, s'inscrit dans les objectifs du PCAET et sera vecteur de développement économique en permettant de répondre aux besoins des entreprises en termes de team-building et d'actions de communications.

Dans ce cadre la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » est étendu.

LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Outre l'objectif lié à l'apprentissage de la natation et à la pratique sportive, les piscines représentent un élément d'attractivité pour l'installation de nouveaux habitants, facteur d'amélioration de la qualité de vie. Les piscines jouent également un rôle majeur en termes de santé et de sécurité publiques à l'occasion des épisodes de canicules et dans l'apprentissage du savoir nager.

L'année 2023 s'est caractérisée par une croissance des fréquentations en particulier sur les piscines de Clamart et Bagneux. Avec deux établissements fermés et un troisième ayant rouvert fin 2023 le report des usagers s'est porté vers les piscines les plus proches. Ainsi la fréquentation totale est restée stable avec 950 000 passages comptabilisés en 2023. Il est à noter que l'évènement Clamart plage a été victime d'une météo peu propice réduisant les fréquentations.

Autre fait marquant de cette année, la réouverture de l'Aquapol de Montrouge. Les travaux de traitement de l'air, de chauffage, d'étanchéité des bassins, d'aménagement de l'accueil, de rénovation du solarium ainsi que d'installation d'un Crossfit extérieur ont été menés à bien. Le dojo a également fait l'objet de travaux avec le changement des tapis. L'inauguration de l'Aquapol a donné lieu à une cérémonie en la présence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de Vallée Sud - Grand Paris, Monsieur Etienne LENGEREAU, Maire de Montrouge et Monsieur Laurent HOTTIAUX, Préfet des Hauts-de-Seine. Les services de Vallée Sud - Grand

Paris, l'équipe de l'Aquapol de Montrouge ainsi que les piscines de Vallée Sud - Grand Paris ont contribué à l'organisation de cette belle cérémonie.

Les piscines de Sceaux les Blagis et Antony Pajaud ont été certifiées Qualivilles en juin 2023. Ce projet, outre les améliorations qu'il a apporté sur la qualité de service a également permis une collaboration plus étroite entre les équipements et le siège. Les piscines de Clamart et de Bagneux ont été sélectionnées pour la deuxième vague de certification prévue en 2024 et ont débuté leur préparation.

Un partenariat avec le CREPS de Chatenay-Malabry s'est mis en place sur le dernier trimestre 2023. Les piscines du territoire ont accueilli des stagiaires MNS et en contrepartie le CREPS s'est engagé à prendre en charge les formations obligatoires des MNS du territoire.

Chiffres clés 2023

Piscines-2023	Entrées	Activités spécifiques	Nombre de bassins
PISCINE DE FONTENAY-AUX-ROSES	53 280	Hammam, Sauna, Jacuzzi , Plongeoir	1 bassin de 25 M
PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX	191 514	Solarium en herbe	3 bassins : 1 bassin 25 M / 1 bassin apprentissage, 1 bassin aquagym
PISCINE DE CLAMART	283 539	Hammam, Sauna Splash Pad	4 bassins : 2 bassins de 25 M, 1 bassin ludique / 1 pataugeoire
PISCINE DE BAGNEUX	129 254	Hammam Sauna Plongeoirs	3 bassins : 1 bassin de 25 M / 1 bassin d'apprentissage, 1 pataugeoire
CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY	130 791	Sauna, hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 M et 1 bassin d'apprentissage
LIONEL TERRAY À ANTONY	25 537	hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 m / 1 bassin d'apprentissage
AQUAPOL DE MONTROUGE	99 329	Hammam, sauna, fitness, dojo	3 bassins: 1 de 25 m, 1 ludique 1 pataugeoire
TOTAL	913 244		

En 2023, Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi ses partenariats avec des établissements du territoire pour donner accès à ses piscines à des publics fragilisés (personnes ayant un handicap, seniors ...) : le partenariat consiste en des prêts à titre gracieux de locaux ou de lignes d'eau et il a vocation à se développer dans les années à venir.

Les projets à l'échelle du Territoire

Certification Qualivilles

La piscine des Blagis à Sceaux et le centre aquatique Pajeaud ont été les premiers équipements aquatiques certifiés « Qualivilles » en juin 2023.

Nager contre le cancer

L'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi les partenariats antérieurement entrepris entre l'association La Ligue contre le cancer et les 9 équipements aquatiques de son périmètre. En 2023, l'opération nager contre le cancer a donné lieu au versement d'une subvention de 7834,31 euros correspondant aux recettes de la journée du dimanche 16 avril 2023.

La natation scolaire

La charte de la natation scolaire mise en place en 2020 cadrant la mise en œuvre des séances de natation scolaire s'est poursuivie.

Le partenariat avec l'inspection académique s'est poursuivi avec la création d'un groupe de travail chargé de créer un Digipad (site de ressources interactif) et un contenu de formation pour les futures formations d'enseignants à venir.

Partenariat CREPS de Châtenay-Malabry

Une convention a été passée avec le CREPS dans le but d'accueillir les stagiaires en formation BPJEPSAAN dans les piscines de Vallée Sud - Grand Paris. En contrepartie le CREPS forme gracieusement les MNS et BNSSA du territoire au recyclages secourisme et MNS obligatoires

Sécurité des usagers

Le conventionnement avec les clubs du territoire a fait l'objet d'une étude juridique (cabinet d'avocat spécialisé). Cette étude a mené à la mise en place de la surveillance sur l'ensemble des créneaux clubs pendant les heures d'ouverture au public. De nouvelles conventions types ont été mises en place en septembre 2023.

Le travail visant à amener à une excellence dans la sécurité des usagers s'est poursuivi avec l'objectif de déposer de nouveaux POSS au 4ème trimestre 2024.

Harmonisation des tarifs

Ce projet souhaité par le Président et les élus de Vallée Sud - Grand Paris a été remis en exergue. Plusieurs hypothèses ont été travaillées en vue d'une mise en place en 2024.

Contrôle d'accès commun aux équipements aquatiques

Afin de permettre un accès aux équipements aquatiques moderne et digitalisé le service des sports a lancé un projet pour uniformiser les contrôles d'accès des différents équipements aquatiques. Le terme de ce projet est prévu pour 2025.

Réouverture de l'Aquapol de Montrouge

L'Aquapol de Montrouge a rouvert ses portes en octobre 2023. Les travaux ont consisté revoir l'ensemble du traitement de l'air et de son chauffage, refaire l'étanchéité des plages et du bassin sportif, passage en LED, changements des ascenseurs, rénovation du dojo, rénovation du solarium, transformation de l'accueil et création de l'espace Street Workout.

Les temps forts 2023 dans les équipements aquatiques du Territoire :

Piscine Lionel Terray à Antony

- › Relamping (passage en LED) des lumières bassins
- › Changement du contrôle d'accès en janvier 2023. Passage à Horanet
- › Formation des agents au logiciel Horanet
- › Mise en place des nouvelles caméras et du contrôle d'accès bâtiment courant 2023 pour une fin en 2024.
- › Mise en place de nouvelles rampes accès PMR dans les pédiluves, permettant une économie d'eau.
- › Changement des lignes d'eau
- › Mise en place du sauvetage sportif en partenariat avec la ville
- › Compétition interclubs du 11 décembre avenir en partenariat avec la ville et le club phoenix natation

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Centre aquatique Pajeaud à Antony

- › Mise en place de nouveaux panneaux d'affichage LED sur les bassins
- › Peinture refaite à l'accueil et panneau de protection sur début de couloir
- › Réfection des siphons de douches dans les cabines de douche PMR
- › Mise en place de baguettes d'angles de murs sur l'ensemble du bâtiment
- › Joints epoxy dans bassin sportif lors de la vidange de Noël
- › Changement dalles de plafonds dans l'ensemble des douches par des dalles métalliques résistant à l'humidité.
- › Réfection du solarium (ponçage + lasurage)
- › Mise en place de stages de natation pour les enfants entre 6 et 12 ans sur toutes les vacances scolaires (petites et grandes), ainsi que sur les 2 premières semaines de juillet 2023
- › Formation en Français de deux agents.
- › Changement du Responsable Administratif et Financier par Responsable Administratif et Technique.
- › Changement de régisseur (Madame DARKRIM Wissem)
- › Participation au forum des activités de la ville d'Antony
- › Reconduction du Pass vacances en partenariat avec la ville d'Antony entre le 4 juillet et le 02 septembre

Piscine de Bagneux

RELOGEMENT :

- › Accueil d'une partie du personnel, des associations, des écoles, collèges et lycées du SNCM.
- › Prise en charge d'une partie du fonctionnement des bassins écoles de Jean-Jaurès à Malakoff et Langevin Wallon à Châtillon

PARTENARIATS :

- › Nouvelle convention avec les militaires du fort de Montrouge pour 2 créneaux par semaine + organisation de parcours militaire dans les bassins
- › Nouvelle convention avec une masseuse indépendante qui propose des massages dans l'espace détente. A permis de rendre plus visible cet espace et de le faire vivre.

PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE BAGNEUX

- › « J'apprends à nager » : Le but est de permettre aux habitants de nager du quartier de la Pierre Plate, d'approfondir les enseignements. Ces séances sont en continuité avec l'enseignement de la natation scolaire.
- › École municipale des sports : accueil des enfants de la ville dans le cadre des activités périscolaires. L'objectif final est d'amener les enfants vers la validation du test du Pass-nautique nécessaire pour accéder aux activités nautiques.
- › 2 créneaux d'aquagym par semaine dédiés au personnel de la mairie
- › Aquagym sénior : Partenariat avec le service des sports pour animer des aquagym pour un public senior
- › Accueil des centres de loisirs pendant les vacances

ANIMATIONS :

- › Structure gonflable et plongeoirs : les enfants peuvent profiter de la structure gonflable pendant les vacances scolaires sur des plages horaires définies. Les plongeoirs de 1m et 3m sont aussi ouverts à tous alternativement avec la structure gonflable.
- › Semaine olympique : Animations durant les séances de natation scolaire sur le thème des sports olympiques. Découverte des sports olympiques et des valeurs de l'olympisme à travers des jeux et parcours organisés.
- › Espace famille : Tous les dimanches matin, mise à disposition de matériel (frites, jouets, ballons, toboggan) en libre-service pour les familles et enfants.
- › Organisation d'une fête des écoles de natation en partenariat avec le COMB natation

FORMATIONS :

- › Formation des agents d'accueil en vue de la certification Qualivilles

AMÉNAGEMENTS/TRAVAUX IMPORTANTS :

- › Changement des portes d'entrée principales
- › Remise en service des nombreux sanitaires HS
- › Changement des extincteurs HS

DIVERS :

- › Nouvelle directrice en juin
- › Nouveau chef de bassin en août

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Piscine de Clamart :

) **Public présentant un handicap :**

Développement du réseau Handi-Inclusion avec la ville de Clamart, afin d'optimiser les actions mises en place sur la commune et faciliter les échanges et l'organisation.

Ainsi que la continuité dans la mise en place de séances d'activités aquatiques (aquagym, parcours de motricité...) en partenariat avec le CDH 92. Accueil de 4 centres de personnes handicapées sur le temps scolaire et 10 autres qui viennent sur le temps d'ouverture public.

) **Clamart Plage :**

La manifestation Clamart Plage s'est tenue cette année tout autour et à l'intérieur de la piscine, durant 24 jours, du 22 juillet au 13 août 2023 inclus. Nous avons enregistré 8181 « entrées Clamart Plage » (gratuité pour les moins de 4 ans) sur les 23 140 entrées au sein de Clamart Plage. Découverte notre établissement et ses spécificités à un grand nombre de nouveaux usagers mais également continuer à accueillir nos habitués. Mise en place de structures gonflables et d'animations pour les enfants et adolescents. Dans l'ensemble cela s'est très bien déroulé, et nous n'avons pas eu d'incident majeur à déplorer, uniquement du petit matériel vandalisé et des incivilités.

) **Été 2023 :**

Saison avec une nette baisse de la fréquentation à la suite des intempéries et de la tempête. Ouverture de la piscine de 9h00 à 19h00 tous les jours.

) **Formation des agents :**

Formation et sensibilisation continue des agents polyvalents au nettoyage et à l'accueil de notre public - formation Qualivilles, contrôle d'accès, gestion de conflit, informatique.

) **Travaux pour le confort des usagers :**

Numérotation de toutes les douches, cabines et toilettes pour de meilleures et plus rapides interventions et mise en place d'un plan du site numéroté ;
Remise en fonction de la sonorisation générale ;

) **Compétitions :**

Novembre : Championnat de France interclubs natation.

Novembre : Compétition régionale d'apnée

Décembre : Championnat régional jeunes - hockey subaquatique.

) **Animations :**

Structure gonflable : tous les jours des vacances de 14h00 à 17h00

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Stade nautique de Châtillon-Malakoff

LA DÉMOLITION A DÉBUTÉ EN JANVIER 2023 ET SE POURSUIVRA JUSQU'EN 2024.

Piscine de Fontenay-aux-Roses

-) Activités apprentissage de la natation enfants et adultes toujours un succès pendant les vacances
-) Tous les lundis de 13h30 à 15h30 pendant les vacances scolaires ; partenariat avec la ville de Fontenay aux Roses, Multisports : activités natation, plongeon, water-polo, parcours aquatique, avec les enfants de la ville
-) Investissement dans du matériel : matériel pédagogique pour la natation scolaire
-) Location de lignes pour le club de Jascha
-) Accueil des associations du Plessis Robinson à la suite de la fermeture :
-) TPR triathlon les jeudis soir
-) CNPR Club de natation les mercredis et vendredi
-) Aquagym Plessis sport les jeudis et vendredis de 16h à 17h
-) Intégration au planning du sport santé aquagym le jeudi et vendredi de 16h à 17h (pratique d'activités physiques ou sportives qui contribue à la santé et au bien-être du pratiquant).
-) Nager contre le cancer en avril
-) Travaux de l'établissement : subaquatiques, salle de sport
-) Retour de la fréquentation proche de 2019
-) Début du projet Qualivilles

Piscine des Blagis à Sceaux

PRÉPARATION EN VUE DE LA CERTIFICATION QUALIVILLES

-) Structuration des procédures de caisse, de nettoyage et de correspondance avec les usagers.
-) Formation des agents pour améliorer la relation à l'utilisateur
-) Formation du directeur et d'une référente Qualivilles aux attendus de la certification
-) Rénovation de l'accueil et de la façade
-) Rénovation de l'affichage : des zones clairement identifiables pour offrir une communication claire et précise + nouvelle signalisation pour les usagers

PARTENARIATS :

-) Stages Multisports organisés avec la Mairie de Sceaux lors des petites vacances
-) Nager à contre cancer
-) Organisation d'un spectacle « mémoire de l'eau » dans le bassin sportif et d'apprentissage. Ce spectacle a été mis en place par le théâtre des Gémeaux à Sceaux.

SCOLAIRES :

Nous avons cette année **augmenté le nombre de niveaux de classe** en passant de 3 à 5 niveaux de classes accueillis.

-) Les grandes sections de maternelles et les CM1 sont venues en plus des autres niveaux de classes déjà présents.
-) Accueil de 152 classes (**48 classes supplémentaires** par rapport à l'année scolaire précédente).

Pour arriver à cet objectif :

-) Organisation de cycles trimestriels (10 séances par cycle) / Soit 50 séances au lieu de 45 séances sur le parcours natatoire d'un élève avant son arrivée au collège.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



ANIMATIONS :

-) Espace famille : Tous les samedis, mise à disposition de matériel (frites, jouets, ballons, toboggan) en libre-service pour les familles et enfants.

FORMATIONS :

-) Formation des agents d'accueil en vue de la certification Qualivilles

AMÉNAGEMENTS/TRAVAUX IMPORTANTS :

-) Changement du système des portes coupe-feu
-) Remise en service des nombreux sanitaires HS
-) Changement d'une partie du linoléum de la mezzanine

DIVERS :

-) Nouveau directeur en mai
-) Nouvelle responsable des agents de caisse et technique

Piscine Aquapol de Montrouge

-) Changement de directeur en juin 2023,
-) Réouverture de l'Aquapol en octobre 2023 (Fermeture de septembre 2022 à mi-octobre 2023),
-) Inauguration 10 novembre 2023,
-) Journée Découverte samedi 11 novembre 2023 avec découverte des activités aquatiques et terrestres,
-) Accueil et encadrement EMS (tous les mercredis en période scolaire, en format de stage pendant les vacances scolaires),
-) Formation agents pour la sensibilisation santé et sécurité au travail,
-) Relogement des scolaires de Châtillon et Malakoff au 3ème trimestre à l'Aquapol en partenariat avec l'Éducation nationale,



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

POLITIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MISSION FONDS EUROPEENS

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION
ET DE COORDINATION (CLIC)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La démarche du PCAET a débuté dès 2018 à Vallée Sud - Grand Paris avec la rédaction du diagnostic, du rapport stratégique, et la concertation du public en amont menée en 2020. Après de nombreuses concertations, les documents du PCAET ont été arrêtés en Conseil de territoire à l'unanimité le 29 juin 2021. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi que la Métropole du Grand Paris ont rendu leurs avis en octobre 2021.



Les documents du projet de PCAET ont par la suite été mis en ligne sur le site internet afin que les habitants puissent en prendre connaissance et donner leur avis via un formulaire dédié à cette concertation numérique.

Le PCAET a été adopté pour une durée réglementaire de 6 ans en Conseil territorial le 30 mars 2022 à la quasi-unanimité.

Aujourd'hui les objectifs du PCAET se retrouvent dans tous les projets du Territoire. Les 53 actions du PCAET réparties en 5 axes stratégiques visent à :

- › accélérer la transition écologique,
- › diminuer les consommations énergétiques,
- › réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- › reconquérir la qualité de l'air,
- › préserver les ressources et développer l'économie circulaire
- › s'adapter au changement climatique

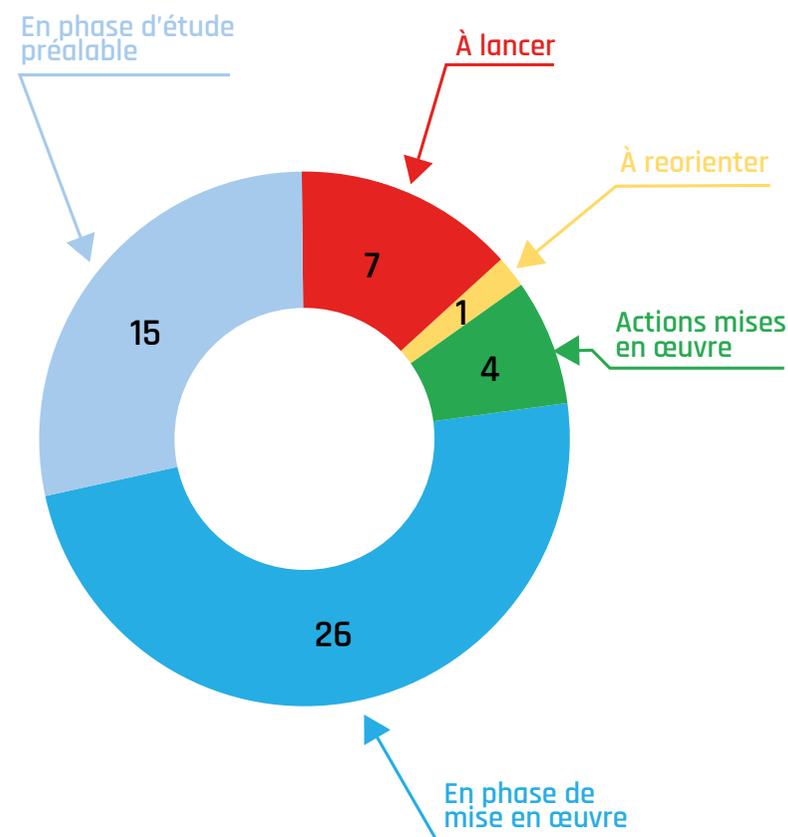
Ainsi, les projets d'aménagement, des Mobilités, de rénovation des Bâtiments et du Patrimoine, de réduction et valorisation des déchets, ainsi que de nombreux autres, s'intègrent dans la démarche PCAET.

L'avancement des objectifs et des actions du PCAET fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Territoire Durable qui permettra à mi-parcours lors du 1er semestre de 2025. Ce bilan à mi-parcours permettra d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du PCAET depuis mars 2022.

Avancement et mise en œuvre

À la fin 2023, 85 % des actions sont mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.

SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PCAET



De nombreuses actions du PCAET ont été déployées ou renforcées en 2023/2024 :

Début de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable adopté lors du Conseil territorial du 06 décembre 2022 pour atteindre 185km d'aménagements cyclables existants sur le territoire (hors zone 20 et 30) à la fin 2023.

Développement des parkings vélos sécurisés aux abords des gares pour proposer 400 places de stationnement sécurisées disponible via un site internet dédié : www.abris-velos.valleesud.fr

Lancement du réseau Vallée Sud Bus, en janvier 2023, pour la gestion de 10 lignes de transport locales (www.valleesudbus.fr) et une augmentation de près de 20% du nombre de kilomètres réalisés par les opérateurs de bus entre 2022 et 2023.

Mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier visant la rénovation énergétique de **16 équipements transférés à Vallée Sud-Grand Paris** avec notamment :

- La livraison de l'Aquapol de Montrouge en mars 2024 (objectif de réduction de 42 % des consommations énergétiques finales par rapport à 2019)
- La livraison du conservatoire Darius Milhaud à Antony (objectif de réduction de 47 % des consommations énergétiques finales par rapport à 2019) juin 2024
- Le début des travaux de démolition de la Piscine du Hameau au Plessis-Robinson et du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff pour des reconstructions selon des normes environnementales d'excellence

Structuration de la SEM territoriale « Vallée Sud Rénov » dédiée à la rénovation énergétique

Réalisation des premiers travaux de **désimperméabilisation et de végétalisation des voiries** : opérations réalisées notamment rue de la Vanne à Montrouge et rue Pierre Bogaert à Clamart

Végétalisation de la cour de l'école Senghor à Clamart et finalisation des études de conception pour la transformation du groupe scolaire Jean Jaurès au Plessis-Robinson en îlot de fraîcheur

Poursuite du remplacement des éclairages publics transférés au Territoire **par des systèmes LED**

Extension de l'expérimentation de la **collecte des déchets alimentaires** et **à la généralisation de la collecte sur l'ensemble**

Extension du service de collecte à la demande des encombrants : Vallée Sud Recycle
Poursuite de la distribution des composteurs et lombricomposteurs en porte à porte et de l'installation de sites de compostage partagé dans les copropriétés

Généralisation du Défi Zéro Déchet à l'ensemble des 11 communes du Territoire
Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables pour la période 2023-2025

Pérennisation de la démarche de budget vert

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant 2 OAP à forte valeur environnementale

Signature en juillet 2023 avec Vallée Sud Hydrogène d'une concession de service de 20 ans pour la production et distribution d'hydrogène pour les besoins de la Mobilité.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Focus sur la concession de service pour la production et distribution d'hydrogène

En mai 2023, Vallée Sud- Grand Paris concrétise son ambition de promouvoir la mobilité à Hydrogène et attribue la concession de service pour l'installation et l'exploitation des stations Hydrogène à Vallée Sud Hydrogène.

Pour rappel, la principale station de production et de distribution d'hydrogène se trouvera à Châtenay-Malabry sur le site du démonstrateur écologique territorial de la Sygrie. Une deuxième station à Châtillon permettra de distribuer l'hydrogène, produit au sud, dans la partie nord du Territoire. Ces deux installations verront le jour en 2025.



La production d'hydrogène, qui devrait atteindre 1 tonne par jour en 2027/2028, devra être réalisée par la méthode d'électrolyse de l'eau à partir d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables.

Les deux stations alimenteront en premier lieu des véhicules de la flotte du Territoire (bennes à ordures ménagères et lignes de bus locales), ainsi que des bus d'IDF Mobilités. De nouveaux usages seront progressivement développés en collaboration avec Vallée Sud Hydrogène. A termes, avec le développement de nouveaux usages, la production pourra atteindre jusqu'à 2 tonnes d'hydrogène par jour.

Une étape importante est franchie en décembre 2023 avec l'acquisition par l'EPT d'un terrain situé avenue Jaurès à Châtillon auprès de la RATP. Une partie de ce terrain sera mise à disposition de Vallée Sud Hydrogène pour la construction de sa station de distribution d'hydrogène.

Focus sur le Démonstrateur Ecologique

Inscrit dans le PCAET de Vallée Sud-Grand Paris, le démonstrateur écologique territorial sera un site dédié à l'innovation et à l'expérimentation de solutions techniques face aux enjeux de la transition écologique, mais également à la sensibilisation des visiteurs dans ce domaine.

Le démonstrateur écologique constituera un parcours pédagogique, articulé autour de différents pôles d'activité composés d'une station hydrogène, une école du Développement Durable, une ressourcerie, un espace naturel pédagogique et un Démonstrateur de la rénovation énergétique.

En 2021, l'EPT fait l'acquisition auprès du Département de l'Essonne d'une parcelle en friches de près de 2,4 hectares, située sur la commune de Châtenay-Malabry, pour y aménager son projet.

En 2021 et 2022, plusieurs études pré-opérationnelles sont menées sur le site et les grandes orientations d'aménagement du site sont définies.

En effet, le projet sera mené en deux temps car l'EPT souhaite acquérir des terrains situés au nord du site pour y aménager certains équipements. Ainsi, en phase 1, il sera composé de la station hydrogène, d'un bâtiment accueillant l'école du Développement Durable et la Ressourcerie, et de l'espace renaturé incluant une

mare écologique pour la gestion des eaux de pluie. Par ailleurs, le site sera dessein par des aménagements cyclables pour favoriser son

En phase 2, le démonstrateur se développera avec la création d'un bâtiment supplémentaire pour y aménager la ressourcerie dans sa dimension finale et libérer les espaces pour l'école du Développement Durable.

En 2023, les besoins et les principaux attendus pour le bâtiment de l'école du Développement Durable et de la Ressourcerie ont été définis en concertation avec les Villes.

Ainsi, l'objectif de l'EPT est d'accueillir chaque année 50% de l'ensemble des élèves des classes élémentaires, ainsi que les enfants des accueils de loisirs autour d'un programme multidisciplinaire abordant tous les aspects du développement durable et faisant la part belle à l'expérimentation et aux travaux pratiques. L'école sera également ouverte à tous les publics sur le temps du week end.

En connexion avec l'école du Développement Durable, la ressourcerie, en tant qu'acteur du réemploi, aura pour mission de récupérer une partie des encombrants générés sur le territoire via les services de Vallée Sud Recycle puis de les réparer ou valoriser pour leur donner une seconde vie. La ressourcerie portera également une mission pédagogique à destination de tous les publics, notamment à travers le « Repair café » où les habitants pourront réparer eux-mêmes leurs objets du quotidien.

Enfin, défini fin 2023, le programme architectural de ce futur équipement fixe des ambitions environnementales fortes, notamment sur les thématiques suivantes : mise en œuvre de matériaux biosourcés, réemploi, énergies renouvelables, serre pour l'agriculture urbaine, biodiversité.

A ce titre, Vallée Sud - Grand Paris vise l'obtention de plusieurs labels pour le projet : la démarche Bâtiment Durable Francilien (niveau argent), le label biosourcé (niveau 3) ; le pacte bois biosourcé Fibois (niveau bronze) et le label BiodiverCity Construction® pour les espaces naturels.

L'ouverture de l'école de ces équipements est prévue pour début 2025.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le 
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Focus sur le Bilan Carbone

Dans la perspective de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par son activité, Vallée Sud-Grand Paris a entamé à la fin de l'année 2023 la réalisation de son Bilan Carbone. Contrairement au Bilan Carbone territorial réalisé lors de l'élaboration du PCAET, cette étude n'intégrera pas les émissions générées par les habitants du territoire mais se concentrera sur celles induite par le patrimoine de Vallée Sud-Grand Paris, la réalisation des compétences du Territoire et les déplacements de ses agents.

Ce Bilan Carbone est réalisé en prenant en considération les émissions de gaz à effet de serre générées durant l'année 2022. A la suite de l'établissement de ce bilan, Vallée Sud-Grand Paris travaillera à la réalisation d'un plan de transition ayant pour objectif de poursuivre la décarbonation des activités du Territoire.

Focus sur le cadastre solaire

Lors de la fin de l'année 2023, Vallée Sud-Grand Paris a débuté, en collaboration avec Cythelia Energy, le développement d'un cadastre solaire territorial.

Un cadastre solaire est un outil numérique gratuit et accessible à tous permettant aux habitants du territoire d'identifier le potentiel solaire de leurs toitures et parkings. Cet outil fonctionne grâce à un simulateur photovoltaïque qui évalue précisément le potentiel solaire de l'ensemble des toitures et parkings du territoire en fonction de leur niveau d'ensoleillement, de leur orientation, de leur inclinaison, etc.

Le cadastre solaire indique la rentabilité financière de la production d'énergie solaire sur l'ensemble des toitures et parkings du territoire ainsi que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre permises par l'utilisation de ces panneaux.

Ce cadastre solaire sera mis en ligne sur le site internet de Vallée Sud-Grand Paris au début de l'été 2024.



POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville consiste pour Vallée Sud - Grand Paris à piloter les deux contrats de ville adoptés en 2015 par les anciennes communautés d'agglomération. L'objectif est d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires à travers trois grands axes : la cohésion sociale, le cadre de vie, l'habitat et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, et les axes transversaux, incluant des actions de prévention contre la radicalisation.

Chiffres clés 2023

Cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis sur trois villes :

- › Antony, Noyer Doré = **4100 habitants**,
- › Bagneux, Cité des Musiciens = **1800 habitants**
- › Bagneux, Tertres Cuverons = **3305 habitants**,
- › Bagneux, Abbé Grégoire-Mirabeau = **2000 habitants**,
- › Châtenay-Malabry, Cité Jardin = **4400 habitants**

Soit **15 605 habitants** relevant de la géographie prioritaire



Temps forts 2023

Poursuite de la mission dédiée à la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il s'agit d'accompagner des entreprises de maîtrise d'ouvrages dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique de parcours coordonné d'insertion vers l'emploi durable pour les habitants mobilisés. (Cf actions menées par Vallée Sud Emploi)

Poursuite du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises couvrant l'ensemble des étapes de la création-reprise et ciblant plus particulièrement les publics des quartiers prioritaires. (Cf actions menées par la Maison des entrepreneurs de Vallée Sud)

Suivi de la convention financière régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France pour le développement urbain dans les quartiers du NPNRU - Nouveau programme national pour la rénovation urbaine des quartiers des Musiciens à Bagneux et de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry

Suivi du conventionnement partenarial au titre du NPNRU des opérations de renouvellement urbain : convention ANRU de la Cité des Musiciens à Bagneux convention ANRU de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry, approuvée en Conseil de territoire le 6 juillet 2023 et signée le 17 décembre 2023. Préparation des avenants aux conventions.

Suivi de la convention partenariale de financement entre Vallée Sud - Grand Paris, Hauts-de-Bièvre Habitat et la commune de Châtenay-Malabry, fixant les conditions de participations du Territoire au projet de la Cité Jardin au titre de la politique de la ville.

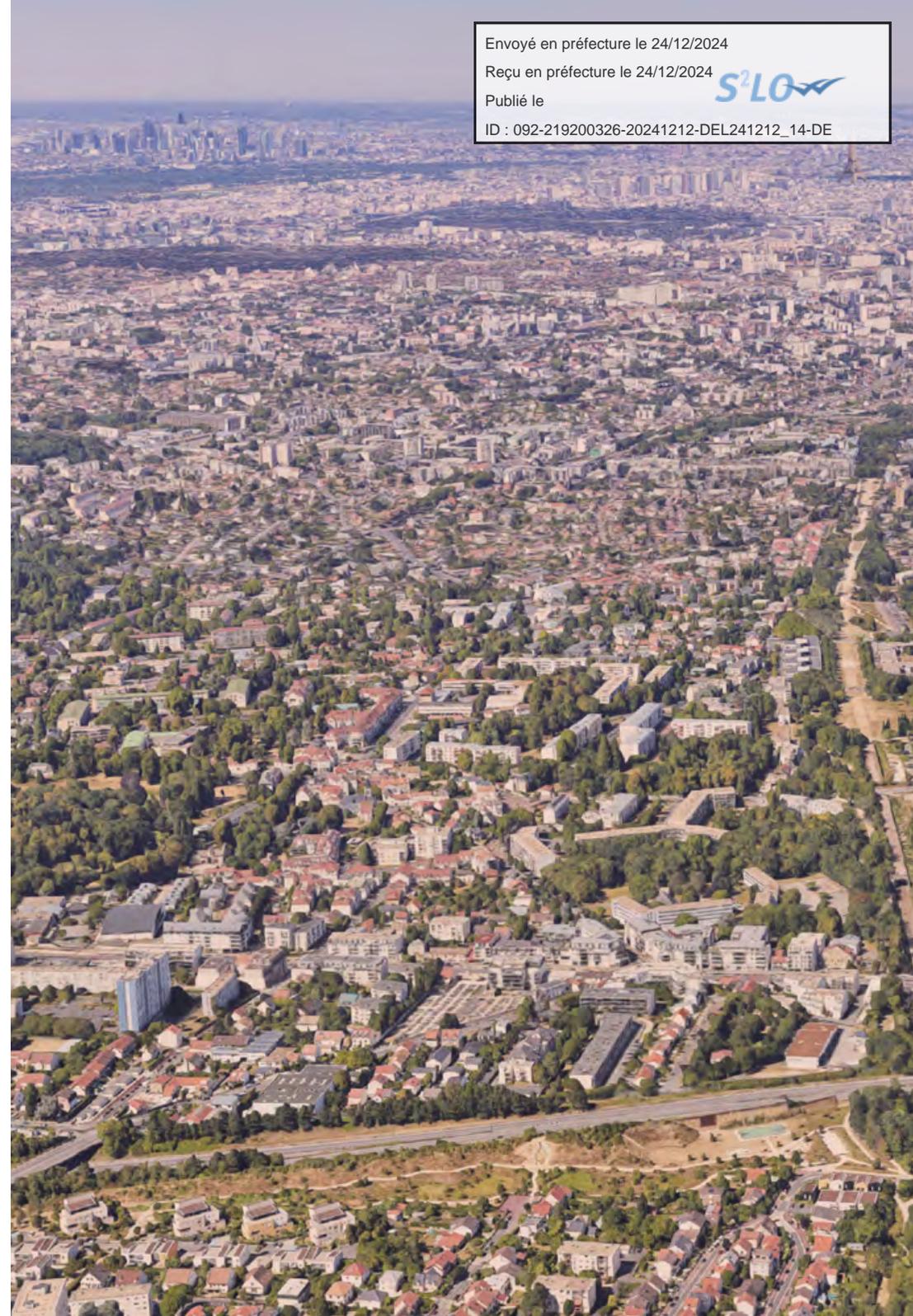
Bilan et évaluation des contrats de ville des anciennes communautés d'agglomération Sud-de-Seine et Hauts-de-Bièvre. Préparation à l'élaboration des futurs contrats de ville (2024-2030) avec les services des communes et de l'Etat pour une signature au printemps 2024.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vallée Sud BIO PARC

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Implanté à Fontenay-aux-Roses, à proximité in

Sud BIO PARC est un lieu offrant 1 500 m² de locaux dédiés à l'accueil d'entreprises innovantes dans les domaines suivants : « Santé numérique », « Medtech » et « Biotech ». Ce lieu a une triple vocation :

HÉBERGEMENT : OFFRIR UN HÉBERGEMENT CLÉ-EN-MAIN AVEC DES SERVICES MUTUALISÉS DANS UN ÉCOSYSTÈME LIÉ À LA SANTÉ

Dans ce cadre **9 entreprises ont été hébergées en 2023** totalisant **50 emplois** représentant un taux de remplissage de 82%.



Développe une application dans le domaine de l'« e-santé » qui facilite le parcours de soins durant les déplacements à l'étranger en donnant accès à un référencement de professionnels de santé



Société de conseil digitalisée et dédiée aux industries de la santé qui offre à ses clients une sélection de « freelances » aux profils et niveaux d'expérience varié



Développe des logiciels bio-informatiques. La société dispose également d'une plateforme de séquençage au sein du CEA de Fontenay-Aux-Roses



Commercialise des équipements (mélangeur) pour des applications de R&D notamment pour les laboratoires



Galliane et Gaiane

Développe de la cosmétique destinée aux enfants et jeunes adultes en cours de traitement Chimio Thérapeutique



Conseil et expertise technique dans le domaine RH. Orientation qualité de vie au travail des salariés et développement de solutions innovantes autour de la santé mentale



Développe une plate-forme digitale à destination des médecins et établissements de santé qui permet un partage d'informations avec les patients lié à une opération et aux risques associés et qui fluidifie les échanges avec le patient préopératoires et simplifie le recueil et le suivi des consentements patients.



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE SANTÉ

Le programme d'accompagnement des entreprises du Vallée Sud BIO PARC s'adresse en priorité aux entreprises hébergées. Il peut également bénéficier aux entreprises du territoire qui souhaitent développer un projet innovant dans le domaine de la santé. Pour cela, le BIO PARC s'est entouré de partenaires pour créer un programme d'accompagnement sur mesure.

En 2023, le BIO PARC a accompagné 15 entreprises pour un total de 90 h d'accompagnement.

ÉCOSYSTÈME : DÉVELOPPER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS INNOVANTS ET LES CONNECTER AVEC L'ÉCOSYSTÈME DU TERRITOIRE ET DE LA RÉGION

Pour positionner le BIO PARC comme un centre de référence en entrepreneuriat dans la filière santé, 10 événements ont été organisés au BIO PARC dédiés aux entreprises de la santé qui ont permis de renforcer les échanges, les collaborations et favoriser l'innovation.

Objet des événements : Innovation technologique en santé / Comprendre les enjeux de la blockchain dans le domaine de la santé / Innovation et R&D - Comment les financer ? / Cybersécurité et dispositifs médicaux / Visite du CEA de Fontenay-aux-Roses / Visite de Microport...

Le BIO PARC a participé aux salons MedinTech et Santexpo dédiés à l'industrie de la santé avec création d'un stand dédié à la valorisation de son offre de services. Dans ce cadre, ont été invitées des startups hébergées au BIO PARC afin de mettre en lumière leurs innovations et de montrer le dynamisme de celui-ci et de notre territoire.

MADE IN 92 : LE PRIX VALLÉE SUD - GRAND PARIS "SANTÉ"

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
 Reçu en préfecture le 24/12/2024
 Publié le
 ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Comme chaque année, Vallée Sud - Grand Paris est partenaire du concours "Made In 92" organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine qui est un événement majeur pour la communauté entrepreneuriale des Hauts-de-Seine, dont l'objectif est de stimuler l'esprit d'initiative et de célébrer les réussites des entreprises du département.

Pour l'édition 2023, lors des demi-finales qui se sont tenues à la Maison des Entrepreneurs, Vallée Sud - Grand Paris a décerné deux prix exceptionnels : le prix de « L'Économie Sociale et Solidaire » et le prix de la catégorie « Santé ». Ce dernier a été attribué à la startup MyBackup, qui a développé une application permettant de trouver un médecin parlant sa langue durant ses voyages. L'entreprise a bénéficié d'un an d'hébergement gratuit et d'un accompagnement au sein du BIO PARC.





Activité de la Maison des Entrepreneurs

- › **176 rendez-vous d'accueil et de suivi d'entrepreneurs** organisés (internes et partenaires)
- › **96 réservations** d'espace coworking

ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES 2023 :

- › **347 porteurs de projet** reçus pour un diagnostic dont **218 sont passés en suivi** (62,82%)
- › **417 rendez-vous de suivi** réalisés
- › **112 créations d'entreprises** in fine
- › **14 formations collectives** pour un total de 203 bénéficiaires
- › **9 réunions d'information** sur la création réalisées dans les communes pour un total de 55 participants

DISPOSITIF REBOND :

- › Ce dispositif lancé début octobre 2020 est destiné aux entreprises de moins de 3 ans.
- › Il propose des accompagnements individuels et collectifs sur 6 thématiques.
- › 44 entreprises ont été accompagnées en 2023.



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SOUHAITANT REPRENDRE OU CÉDER UNE ENTREPRISE :

Dispositif lancé en décembre 2021 : 1ère promotion de 8 entrepreneurs accompagnés collectivement (7 ateliers sur 4 mois, étalés d'octobre 2022 à mai 2023) et individuellement (rendez-vous individuels).

ACCOMPAGNEMENT D'ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS

Accueil d'étudiants en partenariat avec les Universités : 13 étudiants suivis dans le développement de leurs projets.

OPÉRATION BUS QPV :

Opération menée dans les quartiers politiques de la ville du territoire à Antony, Bagneux et Châtillon-Malabry permettant à la Maison des Entrepreneurs et à ses partenaires de se déplacer dans les quartiers prioritaires pour rencontrer les publics intéressés par la création d'entreprise et leur présenter nos services. Cette action a contribué à capter et accompagner des porteurs de projets issus de ces quartiers.



ÉVÉNEMENT "TOUTES LES COULEURS DE L'AUDACE" :

Initiative conduite avec 10 femmes de la Maison des Entrepreneurs visant à promouvoir l'entrepreneuriat au féminin et initier la création d'un cercle de parole ouvert à tous. Cet événement, incluant une exposition visible à la Maison des Entrepreneurs, a mis en lumière les projets portés par des femmes accompagnées au sein de la structure et a encouragé la diversité et l'inclusion.

MARCHÉS DES CRÉATEURS :

Deux marchés des créateurs ont été organisés en partenariat avec l'ADIE, l'un au printemps et l'autre à en décembre. Ces marchés ont permis aux entrepreneurs que nous suivons de présenter et vendre leurs produits, tout en créant un espace de rencontre et de partage avec le public.

PARTICIPATION AUX SALONS DE L'EMPLOI :

Participation avec les partenaires à plusieurs salons de l'emploi, dont Déclic Emploi (VSE) à Montrouge, à Châtillon, et à Antony pour connecter les demandeurs d'emploi avec les entreprises locales et promouvoir les offres d'emploi et de création d'entreprise.



PARTICIPATION AU CONCOURS DE PITCH DE L'UNIVERSITÉ PARIS SACLAY

Soutien du concours de pitch de l'Université Paris Saclay (IUT Sceaux) offrant une tribune à des étudiants et jeunes entrepreneurs leur permettant de présenter leur projet et bénéficier de retours constructifs de la part de professionnels.



ACCUEIL DES DEMI-FINALES DU CONCOURS « MADE IN 92 »

La Maison des Entrepreneurs a accueilli les demi-finales du Concours Made In 92. Cet événement a permis de mettre en avant les projets les plus prometteurs du département et de créer des opportunités de networking pour les participants.

L'Observatoire du développement économique

Tenue et mise à jour d'une base de données économique et production d'analyses statistiques mensuelles à travers 8 indicateurs de niveau intercommunal et communal :

- Liste et effectifs des établissements : Base entreprises AGDE (acteurs économiques) et base Explore (base acteurs économiques enrichie des actualités des entreprises).
- Portrait économique de Vallée sud-Grand Paris et des villes membres
- Production de données et cartes économiques du territoire : pôles économiques, grands comptes, grands employeurs, entreprises de plus de 250 salariés, plus de 10 salariés, arrivées des nouvelles entreprises, création d'entreprises, acteurs de la filière santé, établissements de recherche, tiers lieux, espaces de congrès...

L'observatoire a recours aussi aux données en open data suivantes : ACOSS, IPR, Observatoire BPI, INSEE, site pappers, APEC, Ministère de l'Economie et des Finances....

L'Observatoire participe à la promotion du territoire grâce à la réalisation et la diffusion de deux supports : le magazine économique territorial, Dev'Eco News et la plaquette économique de promotion de nos actions.

LE MAGAZINE DEV'ECO NEWS

En collaboration avec la Direction de la Communication, la direction du Développement économique a réalisé 3 numéros de ce magazine de 16 pages qui comprend trois rubriques : s'implanter, recruter et se développer. Publié à 3 000 exemplaires, il est mis en ligne sur le site de Vallée Sud. Il fait une large place aux chefs d'entreprises du territoire à travers des interviews. Le magazine vise également à faire connaître les dispositifs de Vallée Sud-Grand Paris proposés travers par la Maison des Entrepreneurs, le Vallée Sud BIO PARC, Vallée Sud Emploi, et les entreprises du territoire (grands comptes, PME et TPE).



LA PLAQUETTE VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Destinée aux entreprises du territoire qui viennent s'implanter ou aux créateurs d'entreprise du territoire, cette brochure présente les atouts économiques du territoire et l'offre de service économique et d'emplois, les actions et dispositifs d'accompagnement de la Maison des entrepreneurs et de Vallée Sud BIO PARC et les acteurs économiques et de l'emploi de Vallée Sud-Grand Paris.

Elaboration d'un document de promotion du territoire à l'international avec Paris Choose Région (sur le site de la région)

Paris Choose Région réalise des portraits des territoires de la Région Ile-de-France afin de les promouvoir auprès des entreprises étrangères désirant s'implanter en Ile de France. La direction du développement économique a réalisé un support en collaboration avec l'institution régionale qui présente les atouts économiques de notre territoire en termes d'accessibilité, de qualité de vie et le vivier des acteurs économiques de Vallée Sud-Grand Paris dans le cadre d'un triptyque : Habiter, Travailler, Investir.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



En 2023, Vallée Sud - Grand Paris a publié trois numéros de son magazine Onze. Diffusé à l'ensemble des habitants du Territoire, le magazine présente l'ensemble de l'actualité et les services de l'intercommunalité.





LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le CLIC est un service social réglementé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, qui s'inscrit dans la politique sociale départementale en direction des personnes âgées. Il est autorisé à fonctionner pour 15 ans par arrêté du Président du Conseil départemental depuis le 6 mai 2009 et couvre les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff, périmètre d'exercice de la compétence défini par le Conseil de Territoire, dans sa séance du 21 novembre 2017. Un point d'accueil de proximité est installé sur chacune des 4 communes avec des coordinatrices gérontologiques et assistantes sur les points d'accueil municipaux.

Une convention annuelle de financement conclue entre le Conseil départemental des Hauts de Seine, l'Agence interdépartementale de l'Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris définit les conditions d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement pour le CLIC qui s'élève à 201 598 €.

Nos objectifs :

Rattaché à la Direction générale adjointe du Développement territorial de Vallée Sud-Grand Paris, le CLIC est un guichet unique qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage, pour favoriser leur maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie.

Il doit répondre à une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau des professionnels.

C'est aussi un centre de ressources pour les professionnels, un observatoire des besoins et des réponses y afférentes.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Missions du service et compétences humaines

Huit agents assurent l'activité professionnelle du service en continu, avec une responsable située au siège de VSGP, quatre coordinatrices et un coordinateur gérontologiques et deux assistantes administratives, soit 7,7 ETP.

Le CLIC exerce 3 types de missions :

› L'accompagnement individuel des personnes âgées :

- › Informer sur les droits et démarches,
- › Évaluer les besoins de la personne âgée au domicile, en tenant compte de ses désirs et de son environnement,
- › Proposer un plan d'aide individualisé et en assurer le suivi,
- › Orienter vers les services appropriés et coordonner leurs actions.

› L'animation du réseau partenarial :

- › Identifier l'ensemble des acteurs existants sur le territoire d'intervention du CLIC,
- › Mettre en place les instances de concertation et de coordination dans un cadre éthique fixé par une charte de partenariat élaborée avec les partenaires du réseau,
- › Renforcer la dynamique du réseau partenarial permettant aussi un meilleur recensement de l'offre de services portée sur le territoire.

› La mise en place d'actions collectives de prévention, d'information et d'éducation :

- › Soutien aux aidants, par l'animation mensuelle de groupes de paroles d'aide aux aidants, sur chaque commune, animés par le psychologue du CLIC,
- › Conférences en faveur des professionnels du réseau ou en direction des usagers,
- › Ateliers collectifs sur des thématiques particulières
- › Programmes d'activités participatives,
- › Forums et rencontres-débats.

Territoire et Démographie

Situé dans un environnement très urbanisé (8 548 habitants au km²), le CLIC couvre les quatre communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, soit un bassin de population de 150 342 habitants sur le territoire d'intervention.

- › Dont 30 832 personnes de + 60 ans (20,5%)
- › Dont 11 335 habitants de + 75 ans (7,5%)
- › 34% des ménages d'une personne sur le territoire ont plus de 65 ans

Une offre importante de services sanitaires est garantie aux habitants du territoire, par la présence d'hôpitaux de secteur, de cliniques et d'établissements spécialisés en soins gériatriques.

Par ailleurs, des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) se constituent actuellement sur notre territoire. Composées de professionnels des soins de ville et hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire, elles ont vocation à contribuer à une meilleure coordination des acteurs de santé sur leur territoire, ainsi qu'à la structuration des parcours de santé des usager, patients et résidents.

Le CLIC au service d'une population

1214 personnes aidées en 2023, dont :

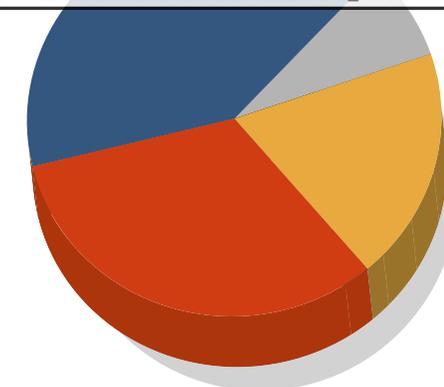
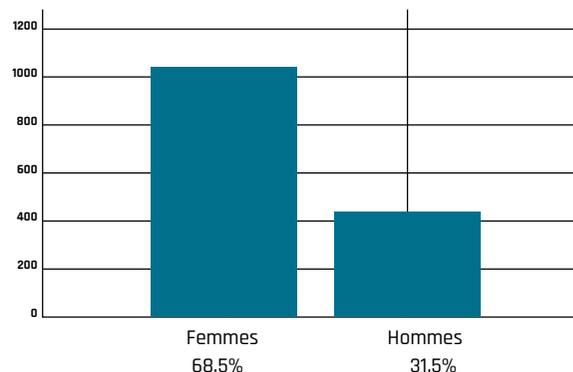
- **68,5%** sont des femmes,
- **78%** ont plus de 75 ans et **44%** ont plus de 85 ans
- **59%** vivent seules, **30%** vivent en couple
- **106 personnes** présentant une « situation complexe » ont été suivies par le service en 2022. Elles nécessitent un suivi au long court avec un accompagnement spécifique.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



- < 60 ans
- 60 - 75 ans
- 75 - 84 ans
- 85 - 94 ans
- > 95 ans

Les personnes de plus de 75 ans représentent 77% de notre public accompagné.

Nombre de nouveaux dossiers ouverts du 01/01/2022 au 31/12/2022		Effectifs
		1324
Type de demande	Niveau 1 : demande d'information, orientation	705
	Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge	126
	Niveau 3 : demande de prise en charge	493

609 situations en 2023 ont nécessité une évaluation du CLIC, dont 493 ont nécessité la mise en place d'un plan d'accompagnement, et un suivi de la part des professionnels.

Typologie des demandes et de l'accueil du public :

1324 DOSSIERS DE DEMANDES TRAITÉS EN 2023, DONT :

- › **53%** concernent des aides liées à la vie à domicile
- › **23%** constituent des demandes d'accès aux droits
- › **7,6%** sont en lien avec une offre de soins
- › **5%** des demandes concernent une recherche de structure d'accueil ou d'hébergement.

79% DES DEMANDES ÉMANENT D'UN PARTICULIER (54% PAR L'USAGER LUI-MÊME ET 25% PAR SON ENTOURAGE).

5659 ENTRETIENS ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2023 DONT 43% PAR TÉLÉPHONE ET 37% PAR COURRIELS (OU COURRIERS). LES AUTRES TYPES D'ENTRETIENS ONT ÉTÉ RÉALISÉS À DOMICILE (11%) OU AU POINT D'ACCUEIL MUNICIPAL. A NOTER UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DES VISITES À DOMICILE EN 2023.

Actions collectives et temps forts 2023 :

- › **La Pause des Aidants** : des permanences animées 2 fois par mois par le psychologue du CLIC pour le soutien des Aidants, soit 22 permanences par an qui ont permis de soutenir en 2023 environ 25 d'aidants.
- › **Poursuite du projet « Tout pour mon logement adapté »**
Ce projet mis en place par la société ADAPTIA consiste à proposer gratuitement une visite d'évaluation d'un ergothérapeute qui réalise des préconisations pour l'amélioration de l'habitat. L'essai de matériel technique préconisé est ensuite présenté à la personne bénéficiaire.
En 2023, le CLIC a ainsi pu orienter vers ce dispositif 66 seniors, qui ont pu bénéficier d'une visite gratuite d'ergothérapeute et d'un compte-rendu de visite.
- › **Ateliers de prévention « Être heureux à la retraite »** animés par l'association Brain Up. Un programme en 5 séances qui vise la valorisation de son bien-être psychologique et physiologique ou comment développer le sentiment d'être heureux au quotidien. Ce programme a été déployé à Bagneux et Clamart.
- › **Tenue d'un stand au Forum Aidants**, à Clamart le 03/10/2023.

› **Pièce de théâtre** « Les Pieds dans le tapis » compagnie Le Théâtre du Chaos, visant à sensibiliser sur les risques d'accidents domestiques et la nécessité d'un logement adapté à son autonomie.

› **Edition du Guide Seniors pour le soutien à l'autonomie.** Il centralise les informations liées au maintien à domicile et à la perte d'autonomie. : soutien à domicile, aides financières, santé, structures d'accueil et d'hébergement, adaptation du logement, protection des personnes vulnérable.
Le guide est également accessible en version numérique, et téléchargeable sur le site de Vallée Sud-Grand Paris.

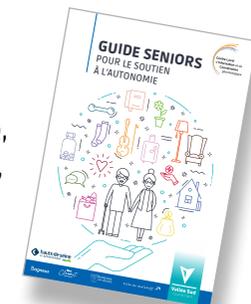
› **Diffusion d'une « NewsClic »** à destination des professionnels du réseau à compter de novembre 2023, afin d'illustrer, tous les 2 mois environ, les différentes actualités du secteur sur le territoire couvert.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Les perspectives à venir pour 2024

- › **Poursuite du projet "Tout pour mon logement adapté"** en association avec la société ADAPTIA (projet qui a démarré en 2020). Cette action est en cours de demande de renouvellement du financement par la Conférence des Financeurs.
- › **Atelier de prévention « Bienvenue à la maison »** avec BEL'AVIE : cycle de 3 séances animées par un ergothérapeute pour apporter les clés d'un domicile confortable et sécurisé. Action prévue en janvier 2024 à Malakoff.
- › **Atelier de prévention sur la nutrition « Donner envie de manger à un proche »** avec l'association BRAIN UP : cycle de 3 séances animées par une diététicienne pour bénéficier d'éléments de compréhension sur l'équilibre alimentaire et de techniques pour susciter l'appétit. Action prévue fin janvier 2024 à Fontenay-aux-Roses.
- › **Atelier de prévention « Bien dormir et prendre soin de son sommeil »** avec l'association BRAIN UP : un cycle de 5 séances animées par un psychologue pour bénéficier de conseils sur le mécanisme du sommeil, d'informations sur les différentes maladies du sommeil et d'un agenda du sommeil. Action prévue en avril - mai 2024 à Malakoff.
- › **Atelier « Parcours Aidant » avec MOVADOM et ADAPTIA** : cycle de 5 séances d'une heure pour découvrir ce qu'être aidant, les bons gestes au quotidien, les voyages Aidants-Aidés, les aidants et la nutrition. Action prévue de septembre à novembre 2024 à Bagneux, Fontenay-aux-Roses et Malakoff.
- › **Atelier de prévention « Un chez soi plus agréable à vivre »** avec MOVADOM : un cycle de 5 séances d'une heure pour bénéficier de conseils visant à faciliter son quotidien, trier sa cuisine et sa salle de bains, trier ses papiers, ses vêtements. Action prévue de septembre à novembre 2024 à Bagneux et Malakoff.
- › **Atelier de prévention « Clic & moi »** avec l'association CLIC&MOI et l'Assurance Retraite Ile-de-France : un cycle de 3 ateliers collectifs de 2 heures dispensés par des étudiants sélectionnés et formés. 15 participants maximum. Thèmes : la santé en ligne, les nouveaux outils de communication, la sécurité en ligne, la gestion des mails et les fondamentaux de l'ordinateur et du smartphone. Action prévue au 2ème semestre 2024 à Clamart.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

- › **Projet avec le Conservatoire de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses** : Un projet sur le thème du « vivre-ensemble » avec un axe particulier sur l'amour, « Comment exprime-t-on ce sentiment à travers les âges, les différences et le temps ? ». Cette action, programmées sur 2 ans, permet d'associer des élèves du conservatoire, des seniors, des professeurs et des artistes en résidence.



SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES

LES RESSOURCES HUMAINES

LES MOYENS FINANCIERS

L'ADMINISTRATION GENERALE

**LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Les temps forts 2023

› Dispositifs d'accompagnement des cadres

Plusieurs séminaires ont été organisés pour accompagner les cadres dans leurs fonctions et dans l'objectif de mieux travailler ensemble : créer un collectif en s'appuyant sur une culture commune pour relever les défis d'aujourd'hui et demain. Travail en ateliers. Restitution.

Un Guide du recrutement a été rédigé et proposé afin d'aider et d'encadrer cette procédure. Par ailleurs, un marché public a été lancé pour mettre en place un « parcours management » pour tous les agents en charge d'encadrement à Vallée Sud - Grand Paris.

› Déploiement du process qualité

L'année 2023 a vu l'obtention en juin 2023 de la certification Qualivilles pour cinq équipements culturels et sportifs : le Conservatoire de Fontenay-aux-Roses, les Médiathèques La Buanderie et François Mitterrand de Clamart, le Centre aquatique Pajeaud d'Antony et la Piscine des Blagis de Sceaux. Grâce à cette démarche, une réflexion de fond a été menée et déployée relative à la mise à disposition d'informations aux usagers, au site internet et à l'accueil téléphonique.

Une mesure de la satisfaction des usagers a été réalisée en fin d'année 2022, nous permettant d'orienter nos efforts. La mesure réalisée en fin d'année 2023 a mis en lumière une augmentation générale de la satisfaction des usagers, venant ainsi mettre en lumière les efforts réalisés par la collectivité et les agents des équipements concernés.

Devant ce succès, huit nouveaux équipements ont été sélectionnés pour une deuxième vague de certification en 2024.

› Politiques RH

Le plan de formation 2024-2026 a été adopté et un poste de conseillère en orientation professionnelle a été créé.

LES RESSOURCES HUMAINES

Vallée Sud - Grand Paris s'appuie sur plus de 1 000 collaborateurs afin de mettre en œuvre ses missions de service public. Ils ont contribué à la mise en place de cette nouvelle collectivité dans des délais très réduits, imposés par la loi.

L'enjeu pour Vallée Sud - Grand Paris consiste à fournir aux services les ressources en compétences et valeurs adaptées à chaque poste tout en préservant la soutenabilité budgétaire des effectifs.

Chiffres clés 2023

- › **1 059** agents sur postes permanents, 45,68% d'hommes et 54,32% de femmes,
- › **21 570** bulletins de salaire environ,
- › **409** jours de formation en 2022 (chiffre en cours pour 2023),
- › **213** recrutements sur postes permanents,
- › **5** séances du Comité Social Territorial, **3** séances du FSSSCT,
- › Masse salariale : **41 M€**



**UNE CROISSANCE DES RECETTES GENEREE PAR LA DYNAMIQUE FISCALE ET
 UNE NOUVELLE ANNEE EXCEPTIONNELLE DE RECYCLES**

Les recettes globales augmentent de 21 M€ (+9.7%) portée principalement par une croissance des recettes fiscales directes (+7.9 M€), du FCCT (+ 6.3M€) et des recettes issues de la valorisation des déchets (+1.3 M€)

Les produits issus de la CFE sont en hausse de 2.7 M€ soit +5.4 % par rapport à 2022. Les produits issus de la TEOM ont augmenté de plus de 3.3 M€ soit +7 % par rapport à 2022.

Aussi, la croissance des recettes de fonctionnement est également due à un encaissement décalé de recettes issues des valorisations de recyclage de déchets (+1,3M€).

LES MOYENS FINANCIERS

UNE SITUATION FINANCIERE STABILISEE DANS UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE FRAGILISÉ

Dans un contexte inflationniste, conséquence de la reprise économique et de la guerre en Ukraine, Vallée Sud Grand Paris a su stabiliser sa situation financière grâce à une gestion rigoureuse.

En 2023, VSGP a dégagé une capacité d'autofinancement brute de plus de 29 M€ tout en développant de nouvelles prestations de service public en faveur des habitants du territoire.

La croissance des recettes de fonctionnement a été essentiellement générée par la dynamique fiscale qui s'est avérée supérieure à la prévision.

Les dépenses ont subi une hausse plus importante en raison de l'impact de l'inflation sur certains contrats et notamment l'augmentation du coût de l'énergie. Le Président de Vallée Sud Grand Paris a également fait le choix de soutenir exceptionnellement certains théâtres du Territoire pour faire face aux difficultés financières générées par le contexte économique de ces dernières années.

Années de versement des fonds	Années de collecte						TOTAL
	2018 et ante 2018	2019	2020	2021	2022	2023	
CA 2018	2,01 M€						2,01 M€
CA 2019	2,56 M€	1,09 M€					3,65 M€
CA 2020	0,32 M€	1,21 M€	,02 M€				1,56 M€
CA 2021	0,29 M€	0,98 M€	2,72 M€	0,78 M€			4,77 M€
CA 2022			0,07 M€	1,58 M€	1,63 M€		3,28 M€
CA 2023				0,2 M€	2,2 M€	2,2 M€	4,6 M€
TOTAL	5,18 M€	3,28 M€	2,81 M€	2,56 M€	3,8 M€	2,2 M€	19,8 M€

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT MAINTIENU

Avec près de 103 M€ (hors dette), 2023 devient l'année de plus forte consommation de crédits d'investissement qui ont plus que doublé depuis la création de VS GP.

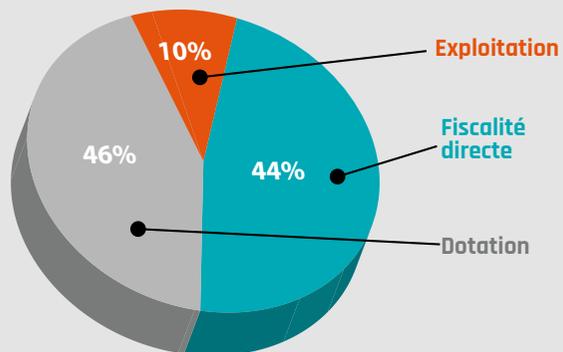
La dépense brute d'équipement par habitant de 2023 ressort à 214 € contre 179 € un an plus tôt, soit +35 €.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Culture

Numérisation et informatisation médiathèques	0,07 M€
Numérisation et informatisation conservatoires	0,22 M€
Études, travaux, aménagements dont,	6,51 M€
Théâtre Gémeaux Sceaux	1,21 M€
Conservatoire BLR/Sceaux	0,32 M€
Conservatoire Clamart	0,21 M€
Médiathèques Clamart	0,35 M€
Conservatoire et fabrique des arts Malakoff	0,22 M€
Théâtre Malakoff	0,08 M€
Conservatoire Fontenay-aux-roses	0,09 M€
Médiathèque Fontenay-aux-roses	0,30 M€
Théâtre Fontenay-aux-Roses	0,05 M€
Conservatoire Antony	2,67 M€
Théâtre Antony	0,07 M€
Pôle culturel Châtenay Malabry	0,21 M€
Théâtre Châtenay-Malabry	0,04 M€
Conservatoire Bagneux	0,07 M€
Acquisition matériels conservatoire et médiathèque	0,67 M€
Subvention investissement BA théâtres	0,30 M€
	7,79 M€

Sources des recettes de fonctionnement de VS GP

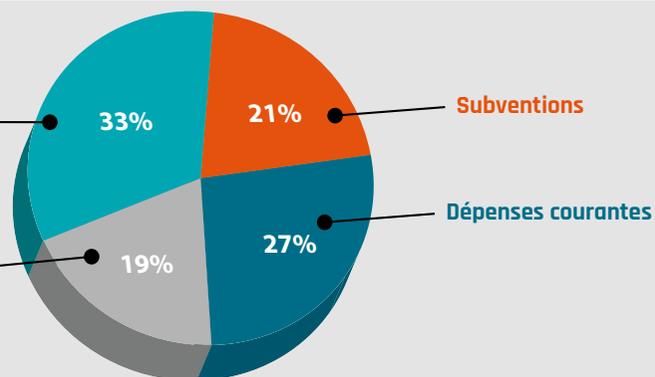


UNE DYNAMIQUE DES DÉPENSES GÉNÉRÉE PAR L'INFLATION, L'EXTENSION DU SERVICE PUBLIC MAIS ÉGALEMENT IMPOSÉE PAR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 16,5M€ en 2023 soit +8,3% par rapport à 2022. Les principales évolutions sont :

- › Une augmentation de la dotation d'équilibre reversée à la Métropole du Grand Paris (+1M)€ en lien avec la dynamique du produit de CFE
- › Une hausse des subventions aux théâtres et aux syndicats de traitements des déchets (+2.3 M€)
- › Une augmentation des coûts de l'énergie et un impact de l'inflation sur les contrats (+2.5 M€)
- › Hausse du coût de la collecte des ordures ménagères (+4.5 M€)
- › Augmentation des dépenses de personnel avec également l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice (+1.4 M€)
- › Hausse de la contribution à la BSPP (+1.4 M€)

Atténuations de produits



Sport

Stade nautique Châtillon Malakoff	1,47 M€
Aquapol Montrouge	3,83 M€
Piscine le Plessis-Robinson	1,74 M€
Piscines Antony	0,58 M€
Piscine Clamart	0,48 M€
Piscine Sceaux	0,24 M€
Piscine Bagneux	0,37 M€
Piscine Fontenay aux roses	0,23 M€
	8,95 M€

Environnement et mobilités :

PCAET, dont	0,76 M€
Végétalisation cours d'école	0,51 M€
Divers études faisabilité	0,25 M€
Opération Sygrie	0,09 M€
Transport, dont	0,46 M€
Acquisition 10 véhicules	0,30 M€
Etudes	0,06 M€
OM, dont	1,47 M€
Vélo, dont	1,26 M€
Études faisabilité travaux, consignes et pistes cyclables	0,09 M€
Travaux	1,14 M€
	4,04 M€

Développement et aménagement du Territoire

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Etudes ZAC et opérations	0,45 M€
Consignation et dépôt garantie	9,13 M€
PLUi (pub, assistance,...)	0,40 M€
Acquisitions immobilières	19,45 M€
Foncier, dont	0,12 M€
Participation SEM VSD	6,6 M€
Tiers lieu Montrouge	0,1 M€
Rénovation bâtiment siège Territoire	0,71 M€
	36,98 M€

Réseaux et communications :

Éclairage public, dont	5,21 M€
Études	0,10 M€
Travaux	5,10 M€
Voirie, dont	18,65 M€
Études	0,37 M€
Travaux	18,28 M€
Systèmes d'information, dont	1,00 M€
Divers études et AMO	0,59 M€
Matériels	0,41 M€
	24,86 M€

Eau et incendie

Eaux pluviales, dont	8,20M€
Études	0,15M€
Travaux	8,1M€
Incendie secours, dont	1,79M€
Travaux	0,32M€
Subv. BSPP	1,47M€
	10,00 M€

Habitat et logement social :

Construction logements étudiants	8,21 M€
Aides à la Pierre	0,82 M€
Ilot K	0,61 M€
NPNRU Cité Jardin Châtenay-Malabry	0,67 M€
	10,32 M€

UNE DETTE NETTE EN LEGERE HAUSSE

Au 31 décembre 2023, le taux moyen du capital restant dû est de 2,28% avec une durée de vie moyenne de 7 ans et 5 mois. La dette bancaire est à 65,6% à taux fixe. 100% de la dette est classée en A1 (aucun produit structuré, dette exclusivement en euros).

Si la totalité de l'épargne cumulée non affectée et les actifs immobiliers acquis en vue de leurs cessions étaient utilisés au désendettement, l'encours de la dette serait de près de 112 M€.

Évolution de l'endettement

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Encours au 31/12/2022	
Capital remboursé en 2023	-40,2 M€
Emprunts réalisés en 2023	+ 63 M€
Souscription des années précédentes	
Encours au 31/12/2023	227,6 M€
Excédents de fonctionnement cumulés	-62,69 M€
Actifs immobiliers cessibles	- 53 M€
Endettement net	111,91 M€

Le volume des transactions

Nombre de mandats				
	2020	2021	2022	2023
Total	15 953	16 684	17 367	17 531

Nombre Titres				
	2020	2021	2022	2023
Total	3 041	2 922	3 784	3 470

Délai global de paiement				
	2020	2021	2022	2023
Délai global de paiement (source dgfip)	42,59	31,22	27,69	32,91

Factures traitées				
	2020	2021	2022	2023
Nombre de factures	10 770	13 780	14 893	16 809

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LES ASSEMBLÉES

Ce service a pour missions de préparer les instances délibératives et assurer le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

Chiffres clés 2023

› 32 instances territoriales :

- › 5 Conseils de Territoire,
- › 6 Bureaux de Territoire,
- › 15 Commissions de Territoire,
- › 5 Comités des DGS.

La reprise des réunions des instances s'est faite progressivement suivant l'évolution de la crise sanitaire et des consignes imposées.

› Contrôle interne et gestion des actes administratifs :

- › 312 délibérations du Conseil de Territoire et du Bureau, (251 en 2022),
- › 568 décisions dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil, (486 en 2022)
- › 930 arrêtés dont 160 par les Assemblées (521 en 2022).

Temps forts 2023

L'extension des compétences voirie et éclairage public a eu pour conséquence une nette augmentation du nombre d'arrêtés pris par le territoire dans ces matières.

LES MOYENS GÉNÉRAUX ET LE SERVICE COURRIER

Ce service est tourné dans ses missions quotidiennes vers les autres services auxquels il apporte les outils nécessaires à l'exécution logistique, matérielle et documentaire : fournitures administratives, abonnements presse, parc de véhicules, gestion du courrier, installation des salles des instances, accueils physique et téléphonique.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

Chiffres clés 2023

› 6 491 courriers arrivés (7 312 en 2022)

› 5 185 courriers départs (5 269 en 2022).

La diminution des courriers arrivés et départ.

› 14 500 km environ parcourus par les appariteurs.





LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



La direction des affaires juridiques et de la commande publique assure trois missions principales :

- › **l'expertise juridique** afin de sécuriser les élus et les services,
- › **la gestion des contentieux**, afin de défendre les intérêts de la collectivité devant les instances juridictionnelles le cas échéant, en recourant aux prestations d'un avocat le cas échéant,
- › **la commande publique**, afin d'assurer le respect des règles de mise en concurrence des prestataires, d'accompagner les services dans la définition de leurs besoins et de gérer les procédures des marchés publics : passation, notification, avenant.

Chiffres clés 2023

- › **90** marchés lancés et notifiés en 2023
- › **34** procédures formalisées, **29** marchés subséquents,
- › **7** commissions d'appel d'offres,
- › **11** sinistres déclarés en dommages aux biens,
- › **3** sinistres ont été déclarés en flotte automobile,
- › **40** sinistres ont été déclarés en responsabilité civile,
- › **49** contentieux sont en cours d'instruction.

Temps forts 2023

En 2022, la direction a obtenu la certification ISO9001. **Elle a été maintenue en 2023 après un 1^{er} audit.**

Par ailleurs, elle a continué de déployer un nouveau progiciel de rédaction et de suivi des marchés publics au sein de l'EPT.

LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Chiffres clés 2023

- › **4456** appels du 1er janvier au 31 décembre 2023 et 5558 tickets traités par le service support informatique
- › **650** postes de travail utilisateur,
- › **256** terminaux de type smartphone / tablette,
- › **53** serveurs virtuels,
- › **1250** comptes informatiques,
- › **27 To** d'espace disque serveurs utilisés,
- › **31** applications métiers, dont 28 en mode SaaS,
- › Taux de disponibilité des serveurs : **99,85 %**.

LES PROJETS MENÉS EN 2023 :

- › Raccordement du local voirie (sis à Clamart) au réseau fibre optique de VSGP.
- › Lancement des études de faisabilité pour raccorder de nouveaux équipements au réseau fibre optique de VSGP.
- › Changement d'opérateurs d'accès d'internet et migration de l'ensemble des flux réseaux de chez SFR vers Bouygues Télécom.
- › Initiation du projet déploiement de bornes et ouverture d'un réseau Wi-Fi public et professionnel dans les conservatoires (câblage RJ45).

- › Refonte générale du système de téléphonie
 - Migration vers la solution Trunk SIP (solution fibre)
 - Uniformisation du plan de numérotation
 - Migration de tous les sites distants sur le réseau de téléphonie global
 - Amélioration du module statistique
- › Accompagnement et formation des agents VSGP à l'utilisation de logiciel VAA dans le cadre de la certification Qualliville.
- › Déploiement des écrans d'affichage dynamique dans les Piscines avec l'application en local IPOVIEW.
- › Poursuite du déploiement du réseau spécifique dédié au dispositif de sureté des bâtiments.
- › Activation du contrôle d'accès et remise à chaque agent de VSGP d'un badge d'accès aux bâtiments.
- › Déploiement d'un réseau dédié aux compteurs d'énergie et mise en place d'une application pour les statistiques (serveur en local).
- › Protection de l'ensemble des postes de travail (PDT) avec le déploiement de la solution SentinelOne.
- › Migration de la solution d'impression SHARP vers la solution KYOCERA
- › Migration de l'intranet VSGP vers la solution de travail collaboratif Cloud SharePoint MS.
- › Sécurisation de notre tenant O365 avec la solution Micro-Soc d'Orange Cyberdéfense.
- › Mise en place d'un plan rouge en cas d'incident informatique impactant l'infra ou le SI VSGP.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELS²LO

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Pour rappel, l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a entamé dès 2018 un processus en vue de sa mise en conformité avec ce cadre juridique national et communautaire. Un délégué à la protection des données a été désigné et le chantier a été engagé avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

LES ACTIONS LES PLUS MARQUANTES EN 2023

1. La poursuite du travail de mise en conformité

En matière de :

- › **Sensibilisation** : Tous les agents nouvellement arrivés (service informatique, service des marchés publics, service environnement, mobilités, ressources humaines) ont été informés et ont suivi une séance de sensibilisation sur la protection des données personnelles,
- › **sous-traitance** : Plusieurs marchés publics ont été dotés de clauses RGPD :
 - Projet de marché ENT pour les conservatoires,
 - Marché de comptage sur la voirie,
 - Rédaction d'une annexe RGPD au marché de GRU,
 - Marché de vélo box.
- › **Traitements** : De nouveaux traitements ont été inscrits au registre de Vallée Sud - Grand Paris :
 - Gestion des inscrits au PASS LOCAL,
 - Gestion des relations citoyens relatives à la piétonnisation du centre-ville de Clamart,
 - Gestion des réclamations adressées à Vallée Sud - Grand Paris,
 - Gestion des activités du CLIC.
- › **mesures de sécurité** du système d'information de Vallée Sud - Grand Paris : Ces mesures ont été renforcées notamment par une plateforme de filtrage des mails indésirables fournie par ORANGE.

2. L'exercice de leurs droits par les administrés

En 2023, deux personnes ont demandé la suppression de leurs données personnelles des traitements relatifs au recrutement d'agents.

3. Mentions d'information des administrés

Les administrés sont informés sur le traitement de leurs données personnelles pour toutes les nouvelles applications accessibles en ligne :

- › ValléeScope, agenda et réservation de spectacles de Vallée Sud - Grand Paris
- › Plateforme d'échange entre VSGP et un candidat (pré-retenu),
- › Plateforme Vélo, service de stationnement vélo sécurisé,
- › Vallée Sud Bus, service de réseau de transport public.

Par ailleurs, un guide du recrutement à Vallée Sud - Grand Paris a été élaboré conformément aux dispositions du RGPD.

Le déploiement du dispositif de vidéoprotection s'est poursuivi en 2023 :

- Les piscines de Montrouge, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Antony
- Les médiathèques de Clamart : Buanderie et François Mitterrand,
- Le cinéma de Malakoff,
- Les conservatoires de Malakoff, Chatenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Chatillon.

4. Réseau des DPO du Territoire de Vallée Sud - Grand Paris

Un réseau des DPO des communes membres de Vallée Sud - Grand Paris a été constitué. Il a pour objet de créer un cadre d'échanges d'informations, de documents, un lieu d'entraide sur les questions rencontrées par les délégués à la protection des données personnelles. En 2023, une réunion a eu lieu le 4 juillet. .

OBTENTION DU LABEL QUALIVILLES



En 2023, Vallée Sud – Grand Paris a obtenu la certification Qualivilles, décernée par l'AFNOR, pour 5 de ses établissements :

- › **La Piscine des Blagis à Sceaux**
- › **La Piscine Pajeaud à Antony**
- › **La Médiathèque Buanderie à Clamart**
- › **La Médiathèque François Mitterrand à Clamart**
- › **La Maison de la Musique et de la Danse à Fontenay-aux-Roses**

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement continu de l'intercommunalité à fournir un service de qualité, centré sur les besoins des habitants du Territoire.

La certification Qualivilles est un référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation citoyenne. Elle est définie par des critères exigeants qui évaluent la performance des services, en s'assurant que ceux-ci répondent aux attentes des usagers de manière efficace.

Pour obtenir cette certification, Vallée Sud - Grand Paris a dû démontrer son efficacité dans plusieurs domaines, notamment :

L'accueil des usagers : Un accueil respectueux, courtois et professionnel.

La gestion des réclamations : Un traitement rigoureux et rapide des demandes des citoyens.

L'information et la communication : Une information claire, précise et facilement accessible qu'elle soit sur place, ou sur le net.

L'amélioration continue : Un engagement à évaluer et à améliorer constamment nos services pour répondre aux besoins des citoyens.



En 2024, huit nouveaux établissements ont également été certifiés :

- › **Le Conservatoire de Bagneux**
- › **Le Conservatoire de Bourg-La-Reine / Sceaux**
- › **Le Conservatoire de Clamart**
- › **La médiathèque de la Fourche**
- › **La médiathèque du Jardin Parisien**
- › **La médiathèque de Malakoff**
- › **La piscine de Sceaux**
- › **La Piscine de Clamart**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Vallée Sud

Grand Paris

VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

valleesud.fr





Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

CENTRE CULTUREL JEUNESSE & LOISIRS

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF



BILAN D'ACTIVITÉ

2023

CENTRE CULTUREL JEUNESSE ET LOISIRS

10, place du château Sainte-Barbe - Fontenay-aux-Roses

01.46.30.20.90 ou ccjl@fontenay-aux-roses.fr

www.ccjl92.com



**Fontenay-
aux-Roses**

Depuis 2016, le CCJL est devenu un Etablissement public administratif ayant pour vocation principale l'animation du territoire Fontenaysien visant à développer la vie sociale, culturelle et intergénérationnelle pour l'ensemble des Fontenaisiens.

Par le déploiement d'activités artistiques et de loisirs telles que :

- **Le Bien-être**
- **Arts du spectacle**
- **Musique et danse**
- **Arts plastiques**
- **Langues et loisirs**
- **Clubs citoyenneté et communication**
- **Stages week-end et vacances scolaires**

La mise en œuvre et coordination d'animations, évènements transversaux et inclusifs, en partenariat avec les acteurs associatifs, services de la ville et partenaires privés, artistes locaux et d'ailleurs.

- **Les Bals, d'Halloween, Fest-noz, et du Printemps,**
- **Des expositions, Visites au Musée, le Temps des ateliers**
- **Détox et Vous en plein air, Kiosques au parc**
- **Ensemble par-delà nos différences (rencontres inclusives,) Balade (thème culture du monde à l'honneur chaque année), Femmes inspirantes, (journée internationale des droits des femmes)**
- **Participations aux évènements organisés par la ville, le forum des associations, le Printemps de la sculpture, le festival danses et musiques ouvertes, Téléthon**

LE PEDT (PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE)

Dans le cadre du PEDT, le CCJL continue sa mission d'action culturelle à la vocation éducative en direction des jeunes enfants de la maternelle au primaire.

La programmation se construit en concertation avec les responsables du service périscolaire et les directeurs des accueils de loisirs, elle est adaptée en fonction de leurs exigences et orientations pédagogiques.

Durant la saison scolaire, le CCJL programme des ateliers artistiques et de loisirs au sein des accueils de loisirs chaque mercredi et pendant la pause méridienne.

Ces ateliers sont conduits sous la direction d'intervenants artistiques, partenaires et collaborateurs privilégiés du centre culturel.

Activités 2023 : Dessin et chansons, Arts plastiques, modelage, Ateliers scientifiques, percussion, théâtre, magie, yoga.

L'INTÉGRATION DE LA MAISON DE QUARTIER DANS L'EPA

Suite de la mise en place d'une convention tripartite entre la ville, le CCJL et la maison de quartier, et après une année expérimentale en 2022, la perspective d'intégrer la maison de quartier à L'EPA est actée dès le mois de janvier 2023.

Le CCJL perdura ses missions initiées en 2022 au sein de la MDQ, avec l'organisation de programme d'activités et destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans durant les vacances scolaires et les mercredis. Des rendez-vous événementiels et familiaux transversaux y seront également développés.

LES MOYENS

Le CCJL dépend d'un conseil d'administration. Le CA compte 11 membres titulaires et 4 membres suppléants, composé de 7 membres élus, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant des usagers, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant faisant partie d'association intervenant dans la vie socio-culturelle de la commune.

4 conseils d'administration ont eu lieu en 2023.

L'ÉQUIPE

L'équipe administrative : 5

3 agents contractuels

1 agent titulaire mis à disposition

1 contrat d'apprentissage (fin en sept. 2023)

L'équipe pédagogique : 35

9 animateurs contractuels

10 vacataires

16 prestataires

Intervenants PEDT et ponctuels : 7

Bénévoles : 28

LES LOCAUX

Chaque année, les demandes de locaux doivent être adressées aux services concernés

Au château Sainte-Barbe - 1er étage

6 salles d'activités

Salles du parc

1 salle de danse et 1 salle bien-être, partagée avec d'autres structures / associations

A la Maison de la Musique et de la Danse

5 salles pour les cours de musique

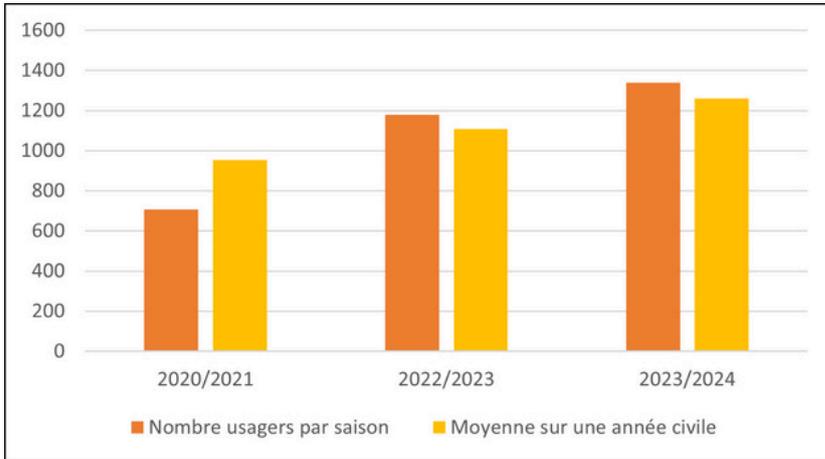
Espace loisirs seniors

Activités théâtre enfants et ados

Gymnase du parc

Salle bien-être et polyvalente

LE NOMBRE D'USAGERS



Pour la saison 2022/2023 : **1180**

Pour la saison 2023/2024 : **1339**

Moyenne du nombre d'usagers sur une année civile (2023) : **1260**

LES ACTIVITÉS

Le CCJL propose plus de 60 activités intergénérationnelles, à partir de 3 ans.

Art et artisanat

Dessin et modèle vivant
Bande dessinée
Dessin peinture Martenot
Encadrement
Labo des arts
Les p'tits artisans
Dessin/peinture académique
Peinture et chromatologie
Arts plastiques
Dessin-peinture enfants
peinture dessin lycée/étudiants
Poterie-modelage

Citoyenneté

Alphabétisation
Français Langue étrangère

Scolarité

Maths physique lycée
Soutien scolaire primaire
Soutien collège

Danse et Bien-être

Modern jazz
Eveil corporel
Afro move
Multi fit
Stretching
Fit training
Fit training express
Zumba
Qi gong
Méditation
Eveil du yogi
Yoga kids
Yoga
Yoga senior
Pilates

Arts du spectacle

Chant adulte variétés
Atelier du petit chanteur
Comédie musicale
Théâtre enfants
Théâtre adultes
Théâtre d'impro

Langues et loisirs

Anglais enfant
Anglais collège
Anglais adultes
Italien
langue des signes
Echecs
Couture
Atelier d'écriture

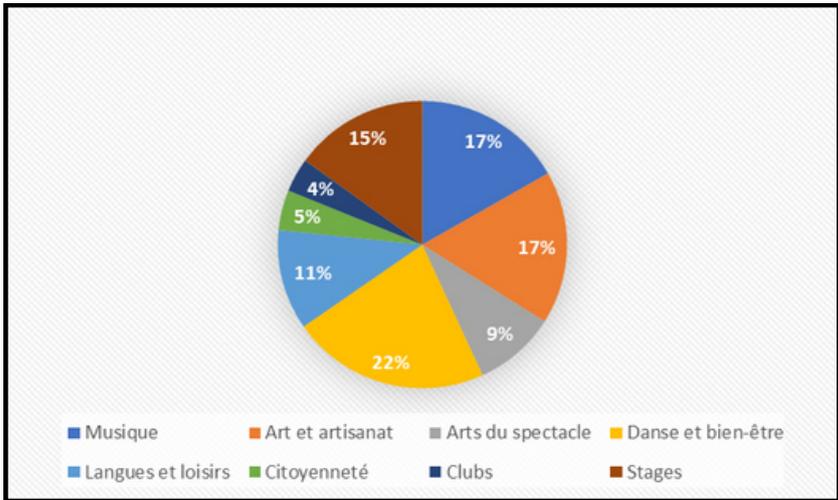
Musique

Eveil musical
Soundpainting
Initiation piano
Percussions enfants
Percussions adultes
Batterie
Guitare
Guitare électrique
Piano
Violon

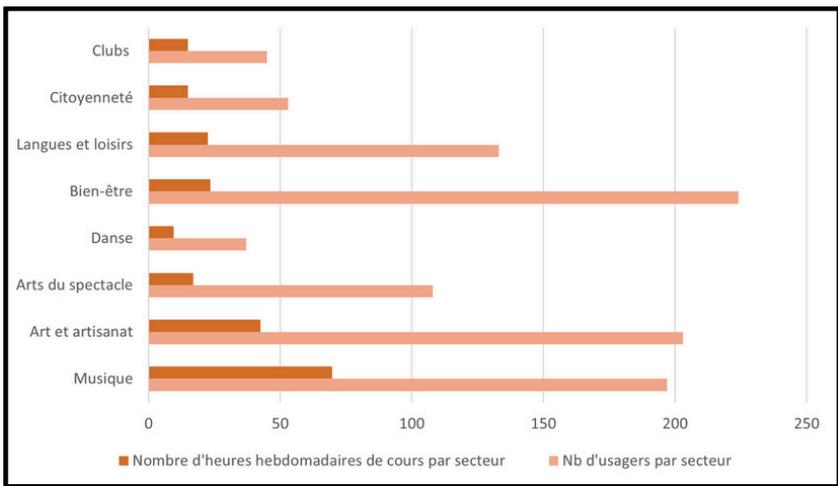
Clubs

Echecs intergénérationnel
Cartonnage
Club féminin
Aquarelle
Informatique
Jeux de stratégie

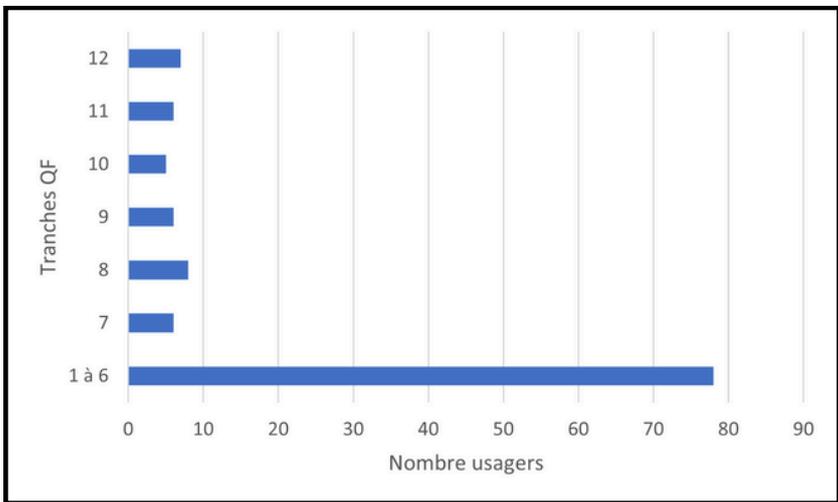
RÉPARTITION DES USAGERS CCJL PAR ACTIVITÉS



HEURES HEBDOMADAIRES PAR SECTEUR /NB D'USAGERS



LE QUOTIENT FAMILIAL



Le quotient s'applique sur toutes les activités collectives et également sur les cours de musique en binôme ou en cours particulier.

116 familles ont bénéficié du quotient familial

LES STAGES : 67

25 stages enfants/ados pendant les vacances scolaires

9 stages parent/enfant

33 stages adultes pendant les week-ends et en soirée

Détox et vous du 26 juin au 12 juillet : 32 ateliers bien-être en plein air

EVÉNEMENTS : 6

Balade in USA - du 17 au 26 mars 2023 (14 animations)

Femmes inspirantes, Femmes inspirées - 8 mars 2023 (3 animations)

Bal du printemps - 2 avril 2023

Masterclass batterie - 16 avril 2023

Bal d'Halloween - 28 octobre 2023

Ensemble, par-delà nos différences du 24 novembre au 2 décembre 2023 (14 animations)

MOYENS DE COMMUNICATION

Plaquette annuelle diffusée à 11500 exemplaires

Les p'tits carnets du CCJL : diffusion numérique reprenant la programmation - 5 petits carnets

Supports de communication réalisés en interne : 86 - **En externe** : 3

Supports de communications réalisés par la ville : 6

Site internet : 7100 visiteurs en 2023

Newsletters : 35

Publications facebook : 115

Publications instagram : 115

NOUVELLES ACTIVITÉS

Anglais collègue / lycée

Théâtre d'impro 15 ans et +

Fit training express

Afro move

Multi fit

Atelier d'écriture

Club échecs

LE BÉNÉVOLAT AU CCJ

CITOYENNETÉ ET COMMUNICATION / ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Alphabétisation

Nombre de bénévoles : 2 - Nombre d'élèves : 7

Français Langue Etrangère

Nombre de bénévoles : 4 - Nombre d'élèves : 14

Informatique

Nombre de bénévoles : 2 - Nombre de participants : 7

Scolarité : - Nombre de bénévoles : 12 - Nombre de participants : 32

CLUBS

Les clubs sont gérés par des bénévoles de façon autonome et rassemblent un public en majorité senior et féminin, à l'exception du club jeux de stratégie qui convoque des personnes actives et principalement masculines, âgées de 20 à 55 ans.

Cartonnage

Nombre de bénévoles : 1 - Nombre de participants : 6

Club féminin

Nombre de bénévoles : 2 - Nombre de participants : 13

Peinture aquarelle

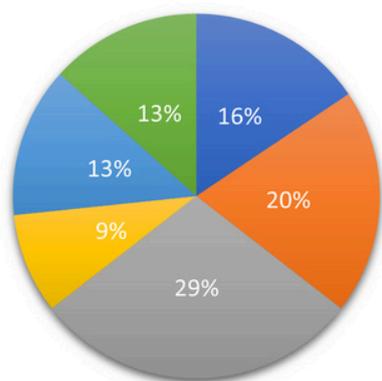
Nombre de bénévoles : 2 - Nombre de participants : 6

Club échecs

Nombre de bénévoles : 1 - Nombre de participants : 4

Jeux de stratégie

Nombre de bénévoles : 2 - Nombre de participants : 9



■ INFORMATIQUE ■ JEUX DE STRATEGIE ■ CLUB FEMININ
■ CLUB ECHECS ■ CARTONNAGE ■ AQUARELLE

LES RENDEZ-VOUS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Participants

FEMMES INSPIRANTES, FEMMES INSPIRÉES

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes LA MODE FÉMININE DU XXE SIÈCLE À NOS JOURS

En 2023, l'équipe du CCJL a réalisé **un film de 25 minutes** reprenant les **interviews filmées** de personnes usagères des ateliers couture CCJL, ASCS et MDQ, de créatrices de mode fontenaisiennes, de passionnés de mode nous parlant de leur vision de l'évolution de la mode et de ce qui a contribué à leurs yeux à la **libéralisation du corps féminin**. En amont de la projection, une **présentation de l'histoire de la mode** effectuée par l'équipe. En fin de journée, autour d'un goûter, projection du documentaire réalisé par Loïc Prigent **"Une Femme à la tête de Dior"**. Les participants ont pu également se faire croquer la silhouette en live par une **artiste silhouettiste**.



**UNE FEMME
À LA TÊTE DE DIOR**

PROJECTION
Un film de Loïc Prigent
© Photos - documentaire - Bangour

MERCREDI 8 MARS À 16H45

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes
Femmes Inspirantes, Femmes Inspirées.

Entrée libre - Salle Sainte-Barbe
10, place du château Sainte-Barbe - 92260 Fontenay-aux-Roses
01.46.30.20.15 / ccjl.evenements@fontenay-aux-roses.fr

Fontenay-
aux-Roses

VISITE AU PALAIS GALLIERA - PARIS

Pour clôturer ce rendez-vous, une visite guidée au Palais Galliera de Paris et de l'exposition "1997 fashion Big Bang" a été organisée.



LES RENDEZ-VOUS

BALADE IN USA



Un événement des cultures du monde chaque année est mise à l'honneur. Balade au fil des arts convoquant les partenaires culturels et associatifs de la ville, artistes amateurs et professionnels dans leur champ de compétences et d'intervention.

**En 2023, direction les USA, du 17 au 26 mars 2023.
14 rendez-vous d'expositions, de spectacle, de musique, de danse, de littérature, d'ateliers, et de rencontres.**

- Du 17 mars au 19 avril : **exposition des ateliers CCJL**
- Du 10 au 25 mars : **exposition Gallmeister - Médiathèque**
- Vendredi 17 mars : **rencontre littéraire - Médiathèque**
- Samedi 18 mars : **animation musicale au marché**
- Soirée d'ouverture au théâtre des Sources**
- Dimanche 19 mars : **initiation danses et bal**
- Mardi 21 mars : **quiz musical**
- Mercredi 22 mars : **soirée jeux vidéo - Auditions musicales du conservatoire**

- Jeudi 23 mars : **visite exposition F. Ringgold**
- Vendredi 24 mars : **soirée jeux ludothèque - After work in blues**
- Samedi 25 mars : **rencontre littéraire - Librairie Les pêcheurs d'étoiles**
- Jeudi 30 mars : **cinéma - Les amis du cinéma et du théâtre**



LES RENDEZ-VOUS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



ENSEMBLE, PAR-DELÀ NOS DIFFÉRENCES



7e édition de cet événement de rencontres inclusives

En 2023, du 24 novembre au 2 décembre 2023.

Partenaires de l'événement : CCAS, les ervice périscolaire, UNAPEI 92, GEM L'éclaircie, la médiathèque, le conservatoire, les associations Le manège aux jouets, Bien Grandir Ensemble, Racine, Actrom Madras, l'ASF.

13 rendez-vous :

Du 06/11 au 01/12 : **expo photos grilles du château Ste-Barbe**

Du 24/11 au 22/12 : **expo oeuvres collectives et photos**

Vendredi 24/11 : **soirée d'ouverture : cabaret du CAJ et concert Christèle Loury**

Samedi 25/11 : **visite au musée du quai Branly (CCAS), café couture, conférence du GEM L'éclaircie**

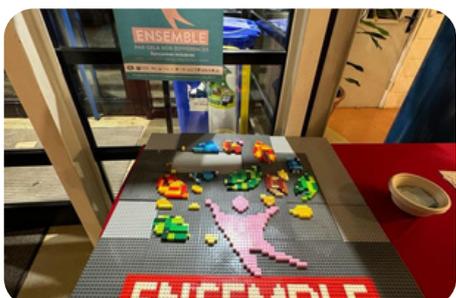
Dimanche 26/11 : **atelier Lire avec les doigts**

Mercredi 29/11 : **atelier créatif Bien Grandir Ensemble**

Jeudi 30/11 : **visite exposition Préhistomania - Musée de l'homme**

Vendredi 01/12 : **soirée festive Ensemble**

Samedi 02/12 : **micro-folie médiathèque, concert-discussion L'art de ma différence au conservatoire**



LES RENDEZ-VOUS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

BAL DU PRINTEMPS

BAL DU PRINTEMPS
DIMANCHE 2 AVRIL 2023



INITIATION DANSES
de 14h à 15h30
Animée par l'association Ola-Rock

BAL
de 16h à 20h
Animé par l'orchestre du Blue Rose Big Band
et les danseurs de l'association Ola-Rock
Stand de crêpes sur place avec l'association Esen Vreizh

Reservations conseillées au CC.J.L. : 01 46 30 20 15 ou ccj.evenements@fontenay-aux-roses.fr

Cour du château Laboisière
10, place du général de Gaulle
(en cas d'intempérie, le bal aura lieu à l'auditorium)



Dimanche 2 avril 2023, en collaboration avec l'association de danses Ola-Rock et l'orchestre du Blue Rose Big Band.

120 participants



BAL D'HALLOWEEN

Samedi 28 octobre
17h-19h



BAL D'HALLOWEEN

Bal costumé
Danse - Photo call - Spectacle - Bonbons

Maison de la Musique et de la Danse - Château Laboisière

Reservation conseillée : 01.46.30.20.90
Lieu : MMD-10, place du Gal de Gaulle
ccj@fontenay-aux-roses.fr / www.ccj92.com



Samedi 28 octobre 2023, 6e édition du bal d'Halloween avec coin photos, spectacle acrobate, déguisements et bonbons.

217 participants



MASTERCLASS BATTERIE

Dimanche 16 avril 2023, masterclass avec Jean-Baptiste Perraudin et Laurent Thomas.

30 participants

MASTER CLASS
Dimanche 16 avril
14h-17h

L'IMPROVISATION À LA BATTERIE
Avec JB Perraudin & L. Thomas

Inscriptions
01 46 30 20 15
ccj.evenements@fontenay-aux-roses.fr



LES RENDEZ-VOUS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

1350
Participants

LE TEMPS DES ATELIERS

Le CCJL présente

Le Temps des Ateliers

Du 2 au 25 juin 2023

EXPOSITION DES ATELIERS D'ARTS
Du 2 au 7 juin Salle Sainte-Barbe

UN DIMANCHE EN SCÈNE
Dimanche 11 juin Auditorium de la MMD

SPECTACLE DE DANSE "VOYAGES"
Dimanche 18 juin Théâtre des Sources

AUDITIONS MUSICALES
Samedi 24 et dimanche 25 juin Auditorium de la MMD

Programme complet sur www.ccj92.com
Renseignements et réservations au CCJL
01.46.30.20.90 et ccjl@fontenay-aux-roses.fr



Du 2 au 25 juin 2023, restitutions des ateliers.

Du 2 au 7 juin : Exposition d'arts et d'artisanat

Dimanche 11 juin : Spectacles des ateliers théâtre

Dimanche 18 juin : Spectacle de danse

Samedi 24 et dimanche 25 juin : Auditions musicales



LES RENDEZ-VOUS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

FÊTE DE LA MUSIQUE



21 juin 2023

Maison de quartier : L'orchestre à l'école

Square Augustin Pajou : Troupe Racine

Place du château Sainte-Barbe : Le Taraf de Fontenay

Place du Gal de Gaulle : Pampouatou Quartet et le Groupe des musiques actuelles du conservatoire

Place de la cavée : Mellis & the swing lovers

Place de l'église : Basic Soul

Gare RER : BART



LES RENDEZ-VOUS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO
Participants

KIOSQUE SAINTE BARBE

Dimanche 2 juillet, concert du **Beija's quartet** au kiosque du parc Sainte-Barbe



LES JEUDIS AU MUSÉE

En 2023, le CCJL a proposé 8 visites guidées de musées parisiens.

Musée de l'illusion : 22 participants (CCJL - MDQ)

Cinémathèque : 22 participants (CCJL - MDQ)

Institut du Monde Arabe :

- Exposition "Ce que la Palestine apporte au monde" : 11 participants (atelier et expo)
- Exposition "Sur les routes de Samarcande" : 16 participants

Palais Galliera (dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes) : 11 participants

Musée Picasso, exposition Faith Ringgold (dans le cadre de la Balade in USA) : 8 participants

Museum d'histoire naturelle (exposition Félines) : 22 participants (CCJL - MDQ)

Musée Carnavalet : 12 participants

Musée de l'homme (dans le cadre d'Ensemble, par-delà nos différences) : 20 participants



LES STAGES ADULTES

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



STAGES DANSE ET BIEN ÊTRE : 220 PARTICIPANTS

Stages du week-end : pilates, yoga, sophrologie, danses italiennes, danses orientales

STAGES LOISIRS ADULTES : 61 PARTICIPANTS

Cafés couture, art floral, modèle vivant



STAGES PARENTS/ENFANTS : 88 PARTICIPANTS

Yoga - Art floral

DETOX & VOUS : 224 PARTICIPANTS

Ateliers en plein air : yoga, méditation, afro mov', stretching, fit training, pilates, yin yoga, yoga senior, éveil du yogi

Le CCJL HORS LES MURS

Détox & vous

DU 26 JUIN AU 13 JUILLET

Cour du Château Sainte-Barbe

Bien-être en plein air

YOGA
PILATES
MÉDITATION
AFRO MOVE

Participation : 5 € par atelier / gratuit pour les usagers du CCJL

Renseignements et inscriptions

01.46.30.20.90

ccjl@fontenay-aux-roses.fr

www.ccjl92.com



Les ateliers d'Anais Roussel

Yoga, éveil à la joie : un yoga fluide et joyeux où le mouvement se mêle à la respiration pour se relier à l'énergie légère et rayonnante de l'été. Les cours sont adaptés à tous.

Méditations guidées, éveil à la joie. Un instant pour soi, une bulle de bien-être et d'écoute de ses sensations pour éveiller en nous la joie d'être dans l'instant présent. Les cours sont adaptés à tous

Les ateliers d'Aline Mauclet

Yoga : prêter en harmonie le corps, la respiration et l'esprit. Les exercices physiques « asanas » associés aux exercices respiratoires permettent de trouver un espace de tranquillité à l'intérieur de soi-même.

Yoga kids : pour apprendre à se détendre, à bien respirer, à se connaître et à connaître l'autre.

Yoga parent / enfant : un moment de détente ludique et de complicité avec votre enfant. (enfants 4/10 ans).

L'éveil du yogi : cours de yoga adapté aux tout-petits de 4 à 6 ans. Une séance ludique dans l'univers du yoga, pour découvrir les postures avec le corps, la respiration, la méditation, les valeurs du yogi comme la bienveillance, la tolérance envers soi-même et les autres, le partage à travers des histoires de sagesse, magiques et farfelues !

Yoga senior : une invitation à la mobilité douce et consciente du corps à se maintenir en forme, à se relaxer, à défendre son esprit.

Yoga afro flow en musique : une séance qui met l'accent sur l'exploration du rapport à eux-mêmes pour être en phase avec l'autre, en toute sécurité. La séance prend la forme d'un cours dynamique où les postures s'enchaînent de manière fluide portées par la musique d'une « playlist ». La pratique des asanas (postures) est l'occasion pour chacun de collaborer avec l'autre, d'être à l'écoute de sa force intérieure, de sa souplesse et de sa concentration. Avec une relaxation et méditation finale, prioritaire à l'intégration des bienfaits des postures et au retour à soi.

Les ateliers d'Emanuela Mastropasqua

Se préparer à l'été avec le yin yoga : une pratique douce pour préparer le corps à la chaleur estivale.

Yoga du visage et massage cranien : focus sur le visage et la tête pour activer notre énergie vitale.

Yoga et bain sonore en plein air : une pratique de hatha yoga suivie d'une relaxation aux bols tibétains.

Yoga du visage et detox : une séance focalisée sur le detox avant l'été pour le corps et le visage

Yin yoga : initiation au yin yoga, pratique douce qui fait travailler en profondeur le corps.

Les ateliers de Viviane Doyen

Afro Move : une activité qui combine fitness et danse sur de la musique afro. Elle sollicite tout le corps pour bouger, danser, se défouler et puiser dans nos réserves pour brûler des calories.

Multi-objectifs, afro-move améliore la coordination, le cardio, la souplesse, l'équilibre et la confiance en soi.

Les ateliers d'Elisa Marboeuf

PRDA / stretching : renforcement musculaire ciblé sur le haut du corps (Poitrine Bras Dos Abdos) et adapté selon vos capacités durant 30, suivie d'une demi heure de stretching.

Fit Training : 1h de dépense calorique en associant des exercices de renforcement musculaire et des exercices cardio, le tout adapté à votre niveau.

PILATES : méthode douce de renforcement des muscles profonds du corps permettant à votre dos de devenir plus fort. Cette méthode vous enseignera également la bonne pratique des exercices d'abdos.



LES STAGES ENFANTS

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



STAGES VACANCES SCOLAIRES : 219 PARTICIPANTS

Poterie, danse modern jazz, arts plastiques, percussions, l'atelier des artistes, ande dessinée, dessin, manga, théâtre & hip-hop, échecs, stages scientifiques des Savants Fous



LE CCJL PARTENAIRE DES ÉVÉNEMENTS VILLE

PRINTEMPS DE LA SCULPTURE

FORUM DES ASSOCIATIONS

FESTIVAL DANSES ET MUSIQUES OUVERTES

TÉLÉTHON

PARTENARIATS ASSOCIÉS AUX ÉVÉNEMENTS DU CCJL :

Services de la ville : CCAS, éducation, périscolaire, jeunesse, communication
Unapei 92 (CAJ et FAM) - GEM L'éclaircie (Groupe d'Entraide Mutuelle)
Ludothèque Le manège aux jouets - Association Sportive Fontenaisienne
Médiathèque - Conservatoire - Institut du Monde Arabe

LES MISSIONS

La Maison de quartier est un centre socio-culturel municipal ayant un agrément de la CAF. Ce service s'est appuyé en 2023 sur le prolongement à titre de dérogation du projet social 2018-2021 dont les axes et objectifs généraux et sont :

AXES	RENOVATION URBAINE Accompagner le projet de renouvellement urbain	FAMILLES Améliorer la vie quotidienne des familles	JEUNESSE Encourager l'autonomie et l'insertion des jeunes et favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	ACCES AUX DROITS Orienter et accompagner vers l'accès aux droits
AXES TRANSVERSAUX	PARTENARIATS Développer les synergies entre le centre social et les acteurs du territoire			
	POPULATION Apporter une attention particulière aux populations en situation de fragilité sociale			
	CITOYENNETE Favoriser la prise d'initiatives des habitants, acteurs de leurs projets et du territoire			
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Valoriser le quartier des Blagis au travers d'actions fortes et d'animation	Accompagner et valoriser les parents dans leur rôle éducatif	Répondre aux besoins des jeunes à travers l'accueil de loisirs et l'antenne jeunesse	Favoriser l'insertion sociale, culturelle et professionnelle
	Être un lieu d'écoute et d'information sur le projet	Développer les actions parents/enfants	Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs en partenariat avec les acteurs locaux	Développer les actions d'autonomie des habitants sur la ville
		Développer des actions de prévention autour de la parentalité	Développer les actions de prévention jeunesse	Améliorer l'accueil et développer le bénévolat

LA MAISON DE QUARTIER

L'ÉQUIPE

L'équipe administrative : 5

- 1 responsable
- 1 référent famille
- 1 agent d'accueil
- 2 agents d'accueil/gardiens
- 1 intervenante vacataire ASL

LES LOCAUX

Maison de quartier

- 1 salle polyvalente
- 1 cuisine
- 3 salles d'activité
- 2 salles de ludothèque

LES ACTIVITÉS

ATELIERS ASL :

- 67 ateliers/an - 10 participants

ATELIERS HEBDOMADAIRES :

6 ateliers / 3 intervenants

- santé bien-être : 1h : 7 participants
- yoga : 1h : 5 participants
- musique : 5h : 10 participants

VACANCES SCOLAIRES

- **Vacances d'hiver : 70 participants**

Stages scientifiques, pâtisseries, magie, danse, peinture/BD, musique, percussions, la ludothèque Le manège aux jouets : atelier jeux, l'association Racine : atelier danse

- **Vacances de printemps : 80 participants**

Théâtre d'impro, dessin-chansons, yoga kids, poterie, initiation violon, sortie culturelle, ateliers créatifs avec Bien Grandir Ensemble

- **Vacances d'été (10 au 28 juillet) : 20 participants**

Dessin-chansons, stages scientifiques, sortie culturelle

- **Vacances de toussaint : 35 participants**

Percussions, échecs en famille, danse, yoga parent/enfant, stages scientifiques, la ludothèque Le manège aux jouets : "Je(ux) construis mon quartier, l'association Racine : atelier danse

ATELIERS PONCTUELS

- **Ateliers parent/enfant**

23/24 Février 2023 : "Nos émotions" (4h)

- **Le moment des parents**

15 février 2023 (2h)

- **Atelier Journée internationale des droits des femmes**

8 mars 2023 : Astuces organisationnelles et relationnelles au quotidien

LA MAISON DE QUARTIER

LES SORTIES CULTURELLES

MUSÉE DE L'ILLUSION

- 22 participants

CINÉMATHÈQUE (EXPO ESPIONS AU CINÉMA)

- 22 participants

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE (EXPO FELINS)

- 22 participants

SORTIES FAMILLE

Février 2023

Aquarium

Cinéma le Scarron

Eté 2023

Cinéma Vélizy

Sortie au parc de Seaux

Paris-Plage

Sorties à la mer (juillet)

Blonville-sur-Mer - Villiers-sur-mer

ÉVÉNEMENTS SOLIDAIRES / SPECTACLES

ENSEMBLE, PAR-DELÀ NOS DIFFÉRENCES - SOIRÉE FESTIVE - 1ER DÉCEMBRE 2023

Rencontres inclusives transversales dirigées et mise en œuvre par le CCJL avec pour partenaires les associations services ville et institutions culturelles et médicalisées du territoire.

Partenaires : Ludothèque - Bien grandir Ensemble - Actrom Madras - Racine

Ateliers ludiques et créatifs collectifs et inclusifs. Arbres de vie réalisés en lego, et en peinture avec empreintes de toutes les mains des participants

Atelier danse participatif Afro/Caraibéen pour les usagers de la MDQ en collaboration avec ses partenaires associatifs suivi d'un buffet également participatif.

- 50 participants

BAL HALLOWEEN

Spectacle - Photo call - Danse - Bonbons

- 30 participants environ

FÊTE DE LA MUSIQUE

Concert de l'orchestre à l'école - Enfants de l'école de la Roue A et B

Sous la direction du conservatoire de Fontenay et l'Education Nationale et Vallée Sud Grand Paris

- 50 participants

NOËL SOLIDAIRE

Avec Spectacle Cadeaux solidaires /distribution de Livres et goûter

Dons des livres Lions club Médiathèque CCJL Usagers

- 70 participants

Journée Internationale des droits des femmes : 8 mars

UNE JOURNÉE POUR PRENDRE SOIN DE SOI

Petit-déjeuner

Atelier bricolage de JDLC

Table ronde sur les astuces et outils au quotidien dans la famille

Séance de Yoga du Rire

Atelier : «Ecrire mon souhait»

Séance de relaxation

CCAS et du CIDFF : stands d'informations.

France Services : information sur ses services, jeux autour des usages du numérique.

Repas partagé

Conférence participative sur la co-parentalité

LES ASSOCIATIONS ET PRESTATAIRES : POLE ANIMATION ET ACCES AUX DROITS

MANEGE A JOUETS/ LUDOTHEQUE : 150 adhérents

ASAP : 110 adhérents

ACTROM MADRAS : 40 adhérents

FREESTYLE SYSTEM : 45 adhérents

BIEN GRANDIR ENSEMBLE : 30 familles adhérentes

RACINE : 27 adhérents

LIONS CLUB : entre 100 et 150 bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO



CENTRE CULTUREL JEUNESSE ET LOISIRS

10, PLACE DU CHÂTEAU SAINTE-BARBE

92260 FONTENAY-AUX-ROSES

01 46 30 20 90

CCJL@FONTENAY-AUX-ROSES.FR

WWW.CCJL92.COM



@ccjlfontenayauxroses



@ccjlfar



MAISON
de **QUARTIER**
des Paradis

MAISON DE QUARTIER DES PARADIS

8/12 RUE PAUL VERLAINE - FONTENAY-AUX-ROSES

01 46 61 70 90

MAISONDEQUARTIER@FONTENAY-AUX-ROSES.FR

DODECA POUR LA VILLE DE FONTENAY AUX ROSES - SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE GARDIEN DE FOURRIERE POUR 2023

MOTIF DE MISE EN FOURRIERE		CA GLOBAL GENERE HT		
STATIONNEMENT GENANT	51	8 700 €		
STATIONNEMENT ABUSIF(dont 5 motos)	21			
IMMOBILISATION	1			
ACCIDENT	1			
RESTITUTION SUR PLACE	1			
OPERATION PREALABLE	1			
TOTAL	76			
15 VEHICULES DETRUIITS PAR VIA LA POLICE MUNICIPALE				
6 VEHICULES MIS EN DESTRUCTION PAR LEUR PROPRIETAIRE				
21 VEHICULES ONT ÉTÉ MIS EN DESTRUCTION EN 2023				

Rapport d'activités de la SACPA

Année 2023

Présentation

En 20 ans d'existence, le Groupe SACPA est devenu un acteur majeur de la gestion de l'animal en zone habitée. Notre maillage territorial ainsi que nos réseaux de professionnels experts des problématiques animales font notre force. Notre longue expérience nous confère une véritable maîtrise de la prise en charge et de l'hébergement collectif de carnivores domestiques, dans un souci constant d'amélioration des process et de respect du bien-être animal.

PRINCIPALES MISSIONS:

- Prise en charge et transport d'animaux de compagnie
- Gestion de pôles animaliers assurant différentes activités (fourrière, pension, refuge)
- Prise en charge et hébergement d'animaux dangereux
- Accueil et hébergement de carnivores domestiques dans le cadre de réquisitions judiciaires ou administratives et de saisies en partenariat avec les associations et autorités compétentes.
- Gestion d'une fondation d'entreprise (Fondation Clara) dont la principale mission est de participer à l'amélioration du devenir des animaux.

Présentation

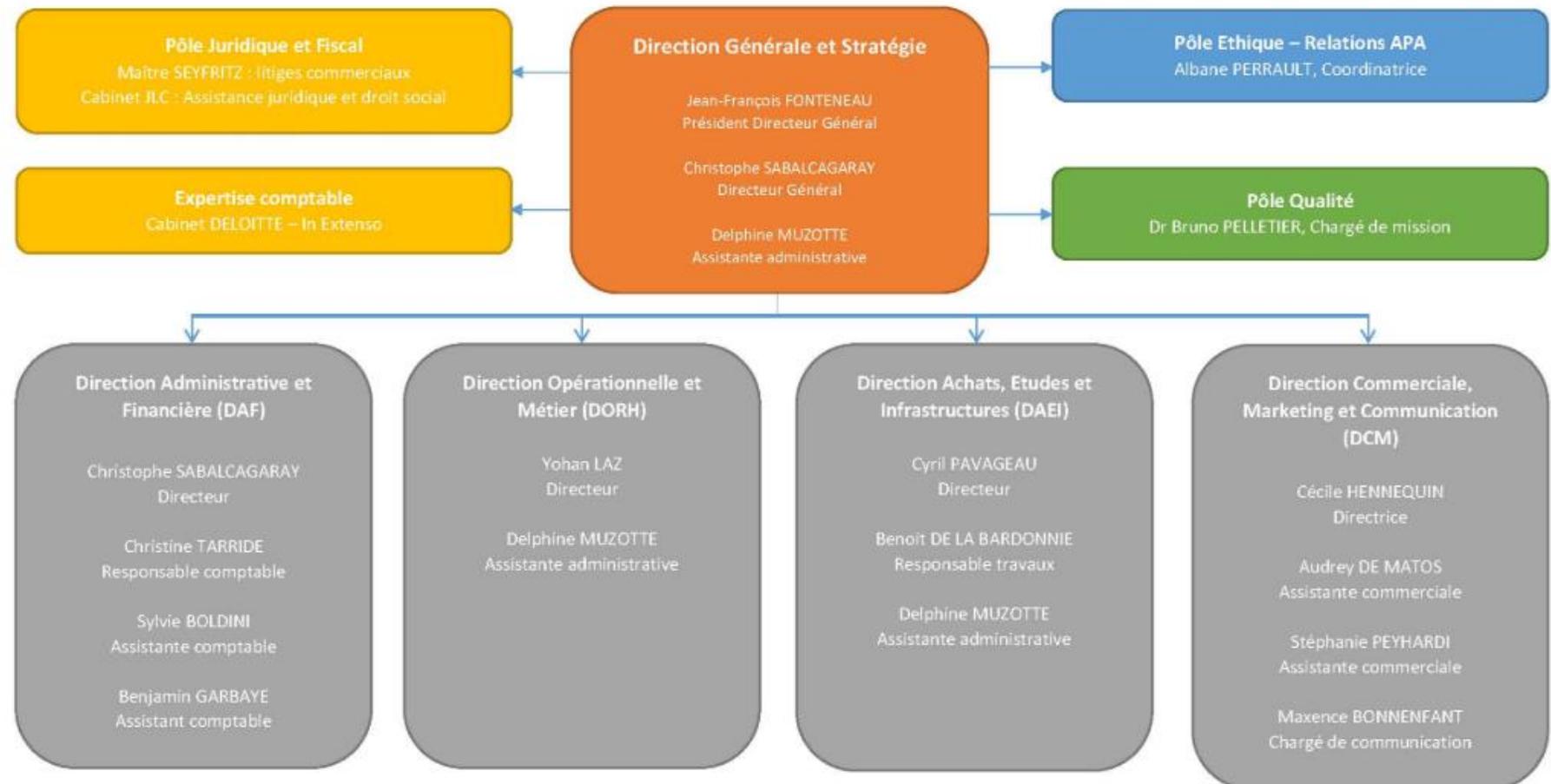
DONNEES-CLES:

- 35 implantations réparties sur le territoire national, dont 32 centres animaliers.
- Plus de 200 collaborateurs : techniciens-soigneurs, assistants administratifs, responsables de pôles animaliers, vétérinaires, fonctions support...
- Une flotte de 100 véhicules agréés
- 5 000 collectivités locales clientes et 22 millions d'usagers bénéficiant de nos services
- Un réseau de 800 professionnels et organisations de la filière animale en partenariat (vétérinaires, refuges et associations de protection animale, comportementalistes, centres d'éducation canine etc...)
- 150 cliniques vétérinaires en collaboration sur les missions régaliennes de prise en charge et de gestion de fourrière confiées en délégation de service public.
- Plus de 100 000 interventions par an 24/7
- Plus de 60 000 chiens et chats pris en charge sur l'ensemble de nos structures
- Grâce à des processus de recherche des propriétaires poussés et à un réseau dense d'associations de protection animale partenaires, 95% des chiens et 85% des chats pris en charge trouvent une porte de sortie et sont sauvés à l'issue de leur séjour en fourrière.

Organigramme

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

ORGANIGRAMME GENERAL DU SIEGE



Capture et ramassage

Nos équipes de techniciens interviennent 24/24, 7j/7 et 365 jours/an pour procéder à la capture et à la prise en charge des animaux (chiens, chats, NAC) en divagation sur la voie publique. Nous prenons également en charge les animaux blessés auxquels nos vétérinaires partenaires prodiguent les soins d'urgence.

Nous intervenons à la demande des donneurs d'ordre :

- Mairies
- Services techniques
- Police municipale
- Police nationale
- Gendarmerie
- Pompiers

Nous pouvons également intervenir sur devis pour des entreprises ou des particuliers.

Gestion des centres animaliers

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le 
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Des structures adaptées

L'ensemble de nos sites répondent aux exigences réglementaires et en particulier aux normes régissant les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE).

Nous disposons des agréments des autorités de tutelle : Ministère de l'Agriculture et Directions Départementales pour la Protection des Populations (DDPP).

Nos installations font l'objet de contrôles réguliers, à la fois en interne et en externe.

Un contrôle sanitaire strict

L'ensemble des animaux séjournant dans nos centres suivent un circuit sanitaire strict. A leur arrivée, ils sont placés en préfourrière et passent une visite vétérinaire à l'entrée. Le vétérinaire vérifie l'état de santé de l'animal, recherche une identification par puce ou par tatouage. Tous les animaux sont vaccinés.

Au cours de son séjour, chacun de nos pensionnaires fera l'objet d'un suivi vétérinaire rigoureux. Nos équipes vérifieront à plusieurs reprises l'identification de l'animal.

Nos équipements

Chaque véhicule est équipé par nos soins dans notre atelier de métallerie situé dans le Lot et Garonne. Tous nos véhicules font l'objet d'agrément de transport délivré par la DDPP.

Leurs aménagements, réalisés sur mesure sont conçus pour :

- Garantir le confort des animaux
- Faciliter le nettoyage
- Limiter les risques de transmission de germes et de bactéries
- Limiter les risques de blessures pendant les transports

Chaque cabine est doublée par une sur-cage réalisée en résine époxy thermo-moulée afin de permettre un nettoyage très fréquent et facile.

La carrosserie est retravaillée afin d'y installer le système de ventilation et de circulation de l'air (aérateurs de toit, grilles de ventilations, système électrique d'inverseurs)

Nos équipements

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Le bloc de contention est réalisé en inox et dispose de :

- Deux box indépendants avec possibilité de les rediviser grâce à des cloisons intermédiaires, permettant de transporter deux chiens de grande taille ou quatre chiens de petite taille
- Une cage spécifique chats
- Un caisson hermétique pour le transport des cadavres
- Un système de tiroirs pour faciliter le nettoyage des excréments et limiter les possibilités de contamination d'un animal à l'autre.

Nos équipements

Le bloc de contention est réalisé en inox et dispose de :

- Deux box indépendants avec possibilité de les rediviser grâce à des cloisons intermédiaires, permettant de transporter deux chiens de grande taille ou quatre chiens de petite taille
- Une cage spécifique chats
- Un caisson hermétique pour le transport des cadavres
- Un système de tiroirs pour faciliter le nettoyage des excréments et limiter les possibilités de contamination d'un animal à l'autre.

J'ai perdu mon animal

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Déclarez la perte de votre animal en ligne gratuitement et informez en 5 minutes nos centres animaliers dans toute la France.

J'ai trouvé un animal

Vous venez de trouver un animal et vous souhaitez nous aider à retrouver son propriétaire.

Nouveaux éléments

La mise en place d'un système d'alerte Vigipets pour déclarer la perte d'un animal ou assurer la prise en charge, et d'un Vigiblog sur les bonnes pratiques avec les animaux et des focus sur certaines races

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Fontenay-aux-Roses



Liste des interventions

Filtrer la liste Nombre de lignes par page : 20

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 ...												
Details	Date Inter	Type Inter	Terme Inter	Date Dem.	Heure Dem.	Ville	H Depart	H Prise Charge	H Dépôt	Nb Animaux liés	N° Interne	Adresse
Details	16/10/2024	Ramassage de cadavre	Réussie	15/10/2024	15:23	FONTENAY AUX ROSES	11:35	12:30	13:35	1	78967	01 RUE SCARON
Details	16/08/2024	Capture	Remise sur place propriétaire	16/08/2024	08:24	FONTENAY AUX ROSES	08:40	09:30	12:40		77989	AV JEANNE ET MAURICE DOLIVET
Details	08/08/2024	Ramassage de cadavre	Réussie	08/08/2024	12:31	FONTENAY AUX ROSES	17:50	18:15	19:35	1	77937	07 RUE BLANCHARD
Details	02/08/2024	Ramassage de cadavre	Pas d'animal sur Place	02/08/2024	11:24	FONTENAY AUX ROSES	15:05	15:15	19:30		75341	11 RUE DE LA ROUE
Details	17/06/2024	Ramassage de cadavre	Réussie	17/06/2024	15:29	FONTENAY AUX ROSES	15:43	16:25	20:11	1	77482	10 PLACE DU CHATEAU ST BARBE
Details	05/06/2024	Ramassage de cadavre	Réussie	04/06/2024	11:36	FONTENAY AUX ROSES	23:55	00:30	03:10	1	75210	1 RUE ALEXANDRE FLEMING
Details	17/04/2024	Prise en charge	Réussie	17/04/2024	14:18	FONTENAY AUX ROSES	15:55	16:05	19:30	1	74243	10 PLACE CHATEAU ST BARBE
Details	13/03/2024	Prise en charge	Réussie	13/03/2024	19:20	FONTENAY AUX ROSES	20:00	21:00	22:50	1	73220	CFA
Details	27/12/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	26/12/2023	16:50	FONTENAY AUX ROSES	10:50	11:30	13:37	1	74152	17 RUE MORDILLAT
Details	29/11/2023	Prise en charge	Réussie	29/11/2023	22:54	FONTENAY AUX ROSES	23:00	00:00	00:50	1	73577	50 RUE MARX DORMOY
Details	24/10/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	24/10/2023	16:15	FONTENAY AUX ROSES	16:55	17:50	19:30	1	72997	32 RUE GAMBETTA
Details	27/09/2023	Ramassage de cadavre	Pas d'animal sur Place	27/09/2023	15:32	FONTENAY AUX ROSES	20:00	20:50	01:15		72607	136 RUE BORIS VILLEDE
Details	09/09/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	09/09/2023	14:58	FONTENAY AUX ROSES	22:05	22:50	01:00	1	71025	86 RUE GABRIEL PERI
Details	08/09/2023	Ramassage de cadavre	Pas d'animal sur Place	08/09/2023	17:10	FONTENAY AUX ROSES	23:10	23:40	03:35		71015	68/78 AV GABRIEL PERI
Details	03/09/2023	Prise en charge	Réussie	03/09/2023	15:20	FONTENAY AUX ROSES	17:15	18:05	19:55	1	70896	10 PL DU CHATEAU SAINT BORDE
Details	20/08/2023	Prise en charge	Réussie	20/08/2023	20:34	FONTENAY AUX ROSES	20:35	21:10	22:10	2	70718	39 RUE BORIS VILDE
Details	26/07/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	26/07/2023	20:22	FONTENAY AUX ROSES	20:30	21:07	22:00	1	69536	5 RUELLES DES CHAMPARTS
Details	27/05/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	27/05/2023	11:36	FONTENAY AUX ROSES	14:20	14:40	18:50	1	69323	64 BIS RUE PAUL LANGEVIN
Details	20/05/2023	Prise en charge	Réussie	20/05/2023	10:29	FONTENAY AUX ROSES	10:35	11:35	12:35	1	68984	10 PLACE DU CHATEAU SAINTE
Details	03/02/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	03/02/2023	09:45	FONTENAY AUX ROSES	10:25	11:10	13:20	1	67242	34 RUE MARC DORMOY

[1](#) [2](#) [3](#) [4](#) [5](#) [6](#) [7](#) [8](#) [9](#) [10](#) ...

Liste des interventions en 2023

Statistiques 2023

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Désignation	CHIEN	CHAT	Autres	TOTAL
Intervention	4	7	1	12
Prise en charge	4	1	0	5
Ramassage de cadavres	0	6	1	7
Euthanasie	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'activité 2023

Le Mot de la Vice-présidente :

Pour notre CCAS, 2023 fut une année de confirmation du rôle d'accompagnement social des Fontenaisiens, d'aide et de soutien des seniors et des personnes en situation de handicap, avec la collaboration des associations locales et des services sociaux.

Les équipes du CCAS se sont développées en nombre et en compétence, encadrées par un nouveau directeur, Théo Maleysson, dynamique et volontaire. Ainsi, les actions sociales, les aides et les activités pour nos seniors, les sorties ont pu se développer encore.

L'analyse des besoins sociaux a permis de regrouper à plusieurs reprises des groupes de travail permettant à tous les acteurs de la vie sociale d'échanger et de se découvrir entre eux.

Merci à tous, ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration, de nous faire confiance et de suivre le chemin le plus pertinent pour maintenir une vie solidaire et agréable à Fontenay-aux-Roses.



Anne BULLET
Adjointe au Maire en
charge du social
Vice-présidente du
CCAS

Le Mot du directeur :

J'ai pris mes fonctions en juillet dernier. Dès les premières semaines, j'ai été confronté aux thématiques d'urgences, aux imprévus à solutionner rapidement. Venant d'un service ressources, et sans formation sur le secteur (être fils de travailleur social ne suffit pas !), le contact du public, la gestion de projets, m'ont tout de suite paru stimulants.

Le poste implique une gymnastique intellectuelle pour jongler chaque jour sur différents sujets, et une capacité à piloter en transversalité des actions collectives aux côtés des partenaires associatifs et institutionnels. Mais il est aussi synonyme d'absence totale de routine, et d'un sens au travail chaque jour vérifié, pour venir en aide aux Fontenaisiens.

J'ai la chance de pouvoir compter au quotidien sur une équipe composée d'agents de grande qualité. J'apprends énormément à leur contact, comme à celui de nos partenaires externes. Autant de raisons qui font que je ne regrette pas une seconde mon choix !

Théo MALEYSSON

Directeur du CCAS



Table des matières

I) Les grands projets menés par le CCAS	4
1) Les dossiers traités par le Conseil d'Administration en 2023	4
2) L'Analyse des Besoins Sociaux	6
II) L'accueil et l'orientation	9
1) L'accueil physique et téléphonique.....	9
2) Les attestations d'accueil	11
3) Le Pass Local.....	12
4) Les titres Améthystes	12
III) Le secteur social	15
1) Le travail d'évaluation, d'accompagnement et d'orientation du CCAS	15
2) Les aides légales	15
a) Les aides sociales.....	15
b) La domiciliation administrative	16
3) Les aides facultatives.....	19
a) Les aides d'urgence :	20
b) La commission permanente	21
4) Les missions complémentaires	23
a) La mission d'écrivain public.....	23
b) Les inscriptions au GAFIB	24
c) L'accompagnement social lié au logement (ASLL)	24
d) Les actions partenariales.....	25
IV) Le secteur handicap	29
1) La permanence handicap	29
2) L'instruction des dossiers MDPH.....	30
3) Les actions de sensibilisation :	32
4) La Commission Communale pour l'Accessibilité.....	34
V) Le secteur seniors :	37
1) Le service du maintien à domicile	37
a) Le portage de repas.....	37
b) L'aide à domicile.....	37
c) La téléassistance.....	38
2) La prévention canicule	39
3) L'Espace Loisirs Seniors	40
4) La mobilité.....	43

I) Les grands projets menés par le CCAS

1) Les dossiers traités par le Conseil d'Administration en 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois en 2023 (7 séances en 2022) dont 3 séances n'ayant pas obtenues le quorum.

Vote du budget 2023

Le budget 2023 a été présenté avec des hausses notables par rapport aux montants « réalisés » sur l'exercice précédent. Cet écart s'explique aisément : en effet, l'absence de convention bipartite entre la Ville et le CCAS a empêché la refacturation de deux postes importants, à savoir le remboursement du salaire des agents de la Ville mis à disposition, et la confection des repas par la cuisine centrale.

Sur l'exercice 2023, comme précisé dans le compte administratif, le principal point de curiosité réside dans la sous-réalisation du chapitre 65, du fait de l'absence de travailleurs sociaux sur une période longue de plusieurs mois, et d'une baisse des sollicitations en provenance des partenaires extérieurs.

Adoption du référentiel M57

Le 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités (communes, départements, régions...) ont pour obligation d'adopter la nomenclature budgétaire M57. L'objectif de ce référentiel est d'harmoniser la comptabilité de l'établissement (auparavant dépendant du référentiel M14) à toutes les autres collectivités, pour permettre une meilleure compréhension des comptes publics locaux. Avec la M57, un compte financier unique sera présenté englobant le compte administratif (établi auparavant par l'ordonnateur) et le compte de gestion (établi auparavant par le comptable).

Mise à jour des taux de rémunération des vacataires

Les vacataires sont rémunérés en fonction des heures effectuées. Les taux varient selon les fonctions occupées. L'objectif de cette revalorisation est de permettre une meilleure attractivité pour le recrutement de nouveaux agents.

Participation au forum des associations

Comme chaque année, le CCAS a participé au forum des associations qui s'est tenu au gymnase du Parc.

Ses agents ont pu, tout au long de la journée, informer et communiquer sur l'activité de l'établissement, sur ses différents domaines d'intervention.

Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

Un montant de 1 700 euros a été versé à l'association afin de les aider à financer le prêt d'un car pour le séjour qu'ils ont organisé le 24 août à Cabourg pour les enfants entre 6 et 12 ans dans le cadre du dispositif « Journée des Oubliés des Vacances (JOV) ». Cette action consiste à proposer un court séjour aux jeunes publics n'ayant pas la possibilité de partir en vacances dans le cadre familial.

Evolution du RIFSEEP

Après 4 ans de mise en œuvre, le RIFSEEP a été révisé afin d'apporter de la lisibilité et de l'équité à la part IFSE du régime indemnitaire des agents. Cette révision permet également d'aboutir à un CIA objectif plus précis et plus équitable en définissant des critères et modalités d'appréciation détaillées. Cette démarche est l'aboutissement d'un projet participatif réalisé par un groupe de représentants du personnel, d'agents et d'encadrants (constitués de participants volontaires) ayant coconstruit des critères d'IFSE et les modalités d'attribution du CIA.

M. Laurent VASTEL

Maire
Président du CCAS

Mme Anne BULLET

Maire-adjointe
Vice-présidente du CCAS

M. Dominique LAFON

Maire-adjoint
Administrateur

Mme Zahira KEFIFA

Conseillère Municipale
Administratrice

Mme Anne-Marie MERCADIER

Conseillère Municipale
Administratrice

Mme Nathalie SAUCY

Conseillère Municipale
Administratrice

Mme Gabriela REIGADA

Maire-adjointe
Administratrice

M. Jean-Yves SOMMIER

Conseiller municipal de l'opposition
Administrateur

M. Pierre KATHOLA

Conseiller municipal de l'opposition
Administrateur

Mme Elodie CATON

Représentant de Famille Services
Administratrice

Mme Maryse LAGARDE

Représentant du CIDFF92/Sud
Administratrice

Mme Safia BOUALI

Représentant la Croix-Rouge
française
Administratrice

M. Michel FORNIER

Représentant Habitat et Humanisme
Administrateur

Mme Danielle DELATTRE

Représentant de l'UNAFAM
Administrateur

Mme Josette LECLERCQ

Représentant de l'UDAF 92
Administratrice

Mme Annette BON

Représentant des Retraités et pré-
retraités CFDT
Administratrice

Mme Stéphanie LE BEUZE

Représentant des Apprentis d'Auteuil
- Coup d'Pouce
Administratrice

2) L'Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux, plus communément appelée ABS, constitue l'une des obligations légales du CCAS. Elle consiste, comme le stipule le Code de l'Action sociale et des Familles, en un « diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire ».

L'ABS est un outil d'aide à la décision qui vise :

- À brosser un portrait social actualisé de la Ville à travers l'Observatoire Social, pour soulever de nouvelles problématiques de terrain à travers l'émergence d'indicateurs de suivi.
- À définir les axes opérationnels à mener pour répondre aux besoins des habitants, et à anticiper l'évolution et les enjeux du territoire en termes de politiques sociales.

Lancée en 2021, l'ABS s'est organisée en plusieurs phases :

- Une phase de diagnostic socio-économique du territoire (Profil croisé à partir de données statistiques, entretiens stratégiques avec les acteurs clés du territoire, enquête auprès de la population).
- Une phase de concertation afin d'élaborer un schéma communal d'action sociale (Identification de réponses déjà existantes sur le territoire, groupes de travail thématiques avec les acteurs du territoire).

Les groupes de travail composés d'élus, d'agents du CCAS, d'agents municipaux, de partenaires institutionnels et/ou associatif se sont réunis début janvier 2023 avec le soutien d'un cabinet privé autour de 3 grandes thématiques :

- L'accompagnement social des Fontenaisiens
- La prévention et l'accompagnement du vieillissement
- Le soutien aux jeunes fontenaisiens

Ces groupes de travail ont permis de soulever plusieurs axes d'intervention sur chacune des trois thématiques sous forme de fiches-actions. En septembre 2023, le CCAS a procédé à la restitution de l'ABS présentant à l'ensemble des groupes de travail, le diagnostic du territoire et les fiches actions et solutions envisagées en résultant.

Fiches actions présentées lors de la restitution de l'ABS

Accompagnement social des Fontenaisiens	Prévention et accompagnement du vieillissement	Soutien aux jeunes fontenaisiens
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil d'aide à la décision (pour les partenaires) et de fiches sur les différents services • Mise en place d'une fiche individuelle d'accompagnement (pour les usagers) • Organisation de permanences d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi • Organisation de permanences des travailleurs sociaux de la CAF dans la commune (Maison de Quartier) • Création d'un guide numérique et papier pour les usagers • Animation d'un réseau de professionnels et bénévoles de l'accompagnement social • Fiche sur le développement d'actions autour de la monoparentalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des loisirs à domicile • Favoriser les visites de convivialité • Lutter contre l'isolement et favoriser l'aller-vers • Lutter contre la fracture numérique (ateliers...) • Améliorer la mobilité • Développer les liens intergénérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le décrochage scolaire en lien avec l'ensemble des partenaires • Favoriser l'accompagnement vers le logement • Favoriser l'insertion professionnelle • Mise en place d'une instance de coordination des acteurs du territoire (repérage des situations particulières, etc.) • Développer un parcours citoyen des jeunes • Favoriser l'accès aux activités pour les jeunes en situation de handicap • Porter des actions autour du numérique (prévention) • Renforcer l'offre d'accompagnement paramédical • Favoriser le soutien à la parentalité

Par ailleurs, l'ABS met en évidence des disparités importantes à l'échelle des quartiers, et notamment une précarisation du quartier de Scarron, en plus du quartier dit « Paradis-Blagis », déjà identifié comme fragile au niveau des indicateurs sociaux. L'analyse fait également état d'un phénomène de « géronto-croissance » observable au niveau national, et sur l'ensemble du périmètre communal.

Au regard de ces données socio-démographiques, il est constaté qu'une partie des habitants de la commune se trouve en situation de fragilité et est susceptible de solliciter, ponctuellement ou durablement, le CCAS pour être accompagnée dans la résolution de difficultés.

En 2024, le CCAS devra composer avec une hausse nationale du taux de pauvreté qui ne manquera pas de se répercuter sur les demandes de ses usagers, que celles-ci soient occasionnelles ou fréquentes, et que lesdits usagers soient suivis directement par ses agents ou orientés vers d'autres partenaires.

Le phénomène de « géronto-croissance », mis en exergue par l'analyse des besoins sociaux, se traduira également par la mise en place d'actions ayant pour finalité de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Ce phénomène d'isolement étant par nature protéiforme, les actions porteront à la fois sur le volet maintien à domicile et sur celui des animations.

En 2024, chaque groupe thématique sera invité régulièrement à travailler conjointement avec les agents du CCAS, en vue de mettre en place des actions/outils communs, pour répondre ensemble aux évolutions des besoins des Fontenaisiens.

Bilan

L'année 2023 a été marquée par l'aboutissement de l'analyse des besoins sociaux avec la restitution finale d'un schéma communal d'action sociale décliné en fiches actions thématiques, pour permettre d'avancer efficacement sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les Fontenaisiens mais également par le CCAS et ses partenaires associatifs et institutionnels.

Perspectives 2024

Suite à la restitution de l'ABS, l'objectif 2024 va être de mettre en œuvre de nouveaux projets au service des Fontenaisiens et Fontenaisiennes. L'objectif sera de faire vivre ces groupes de travail pour en faire des espaces de réflexion collective, et faire émerger des solutions aux problématiques mises en lumière lors de la restitution, et à sa suite.

Concernant les projets décrits plus haut, à coloration « RH », les différentes évolutions participeront de l'attractivité du CCAS en tant qu'employeur public de proximité, à l'équipe plus étoffée sur la nouvelle année.

II) L'accueil et l'orientation

1) L'accueil physique et téléphonique

L'année 2023 a été marquée par le départ définitif de plusieurs agents (directrice, travailleurs sociaux, responsable seniors, coordinatrice maintien à domicile) et par un congé maternité. Les missions des unes et des autres ont dû être redistribuées au sein de l'équipe dans l'attente de nouveaux recrutements entre juillet et novembre 2023 qui se sont également poursuivis au cours de l'année 2024 pour le pôle social.

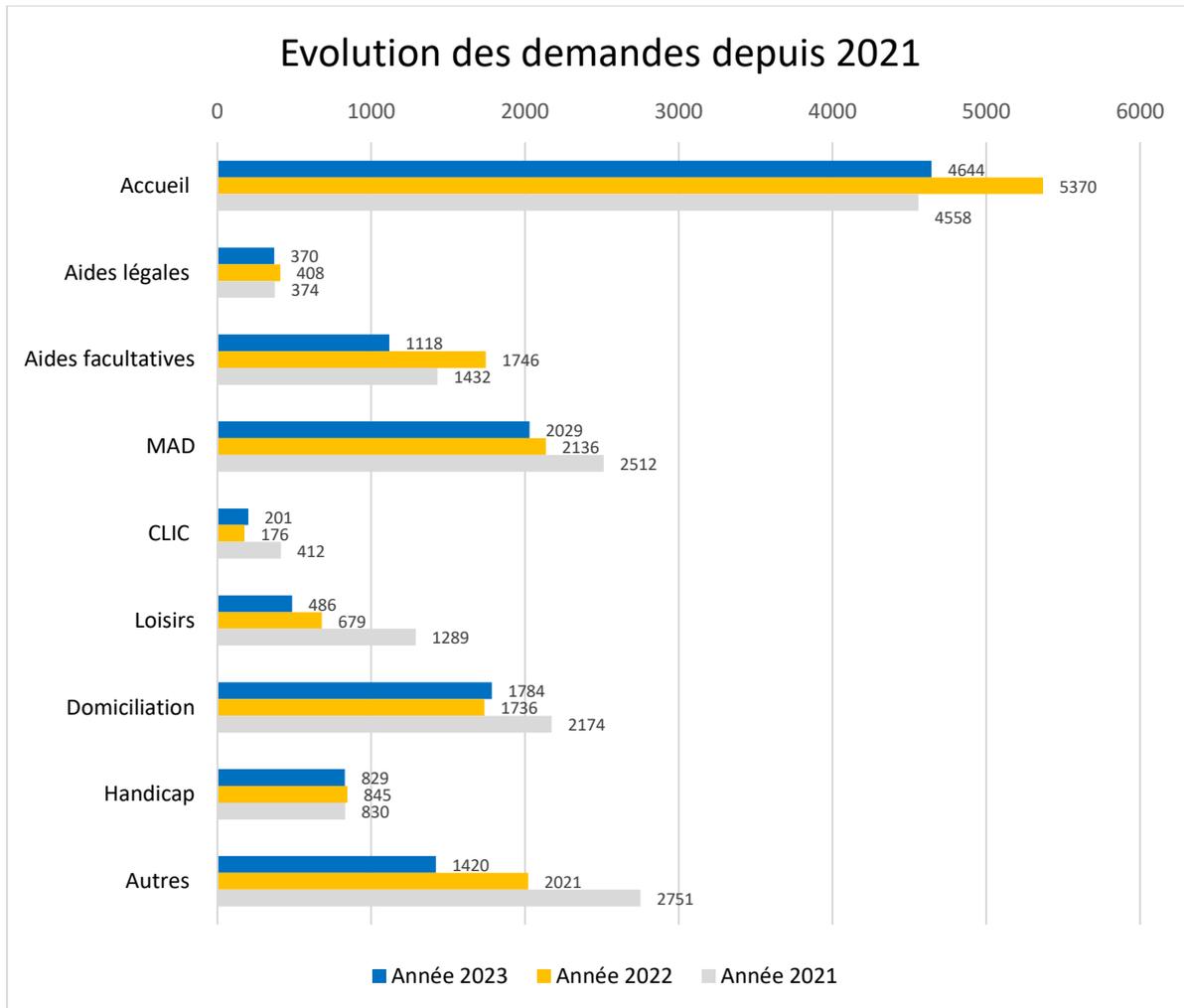
En l'absence de travailleurs sociaux, les usagers ayant besoin d'une évaluation sociale ont davantage été orientés vers le service des solidarités territoriales (SST). L'instruction des dossiers d'aides légales, la domiciliation et la distribution d'aides facultatives (tickets services, GAFIB, instructions des dossiers des commissions permanentes) ont été redispachés entre l'agent d'accueil, le directeur et son assistante, pour répondre aux urgences des usagers.

Les agents du pôle seniors présents ont repris les missions liées à la programmation des activités de l'espace loisirs seniors (réservations, bon de commande, rédaction des décisions, communication), l'instruction des dossiers APA, la coordination des repas à domicile et de la téléassistance.

De mai à juillet 2023, la DGA Population a assuré l'intérim de la direction du CCAS, auprès des équipes du CCAS, de ces partenaires et du Conseil d'Administration.



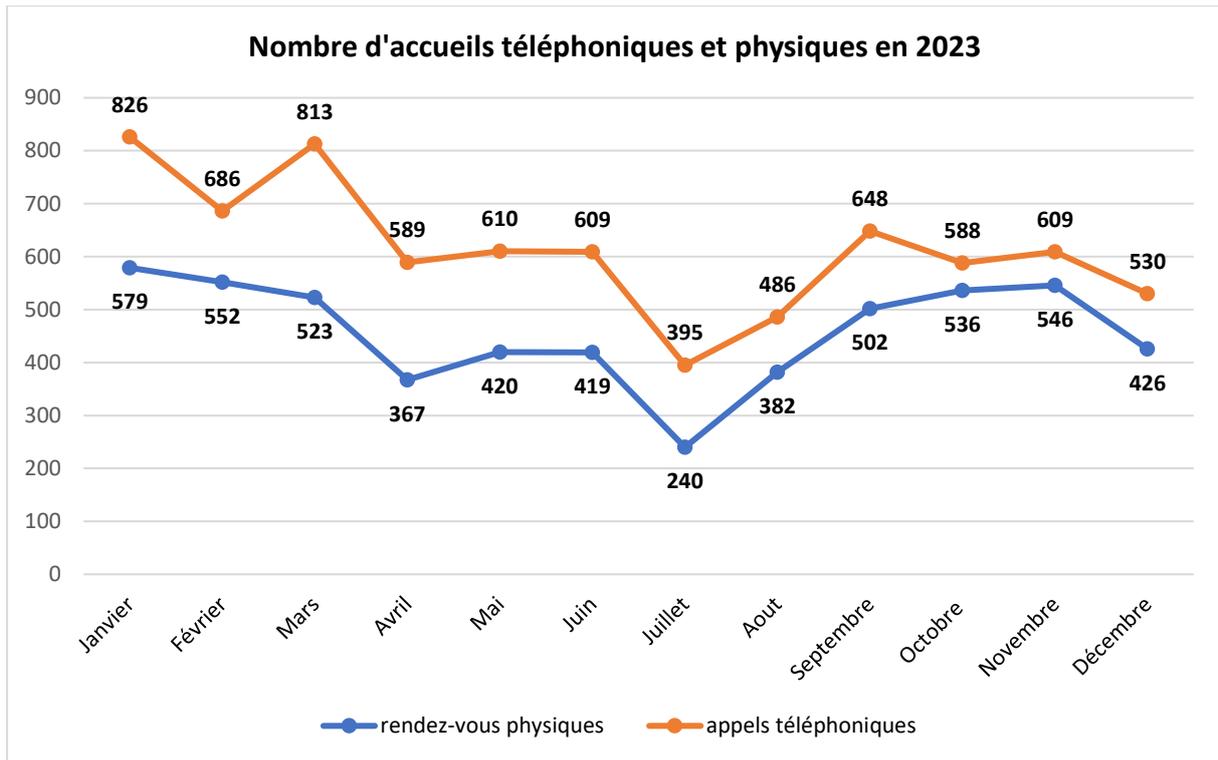
En 2023, le CCAS a été sollicité 12 881 fois, accueil téléphoniques et physiques inclus (15117 en 2022). On constate une baisse des sollicitations de 14%, qui se ressent notamment au niveau des appels téléphonique (-22% par rapport à 2022).



La diminution des rendez-vous physiques et téléphoniques peut s'expliquer par la fin de l'instruction des attestations d'accueil, mais également par l'absence de travailleurs sociaux pouvant effectuer une évaluation sociale et instruire les dossiers d'aides facultatives entre août et novembre (baisse de 28% par rapport à 2022). Le CCAS étant le principal instructeur de ces aides, notamment dans les commissions permanentes. Par ailleurs, l'an passé, le CCAS a joué un rôle essentiel dans l'amortissement de la crise ukrainienne à travers la mise en place d'une ligne téléphonique d'entraide (dons, collecte, recensement des hébergeurs solidaire et traducteur) mais a également reçu à plusieurs reprises des familles ukrainiennes pour les accompagner dans leurs démarches.

On observe également une diminution des demandes liées aux loisirs (-28% par rapport à 2022) qui suppose que l'Espace Loisirs Seniors est de mieux en mieux identifié auprès de nos usagers. La diminution des sollicitations concernant le MAD (-5% par rapport à 2022) peut s'expliquer par une baisse constante du nombre de bénéficiaires.

En 2023, on constate une plus grande sollicitation du service sur le champ de la domiciliation (première demande, renouvellement, réception de courriers). Les demandes concernant le handicap restent proches en nombre d'une année sur l'autre.



Sur le premier trimestre 2023, on note un nombre important de rendez-vous physiques et téléphoniques, dû à la mise en place du Pass Local, la période estivale étant traditionnellement moins chargée du fait de nombreux usagers s'absentant de Fontenay-aux-Roses.

2) Les attestations d'accueil

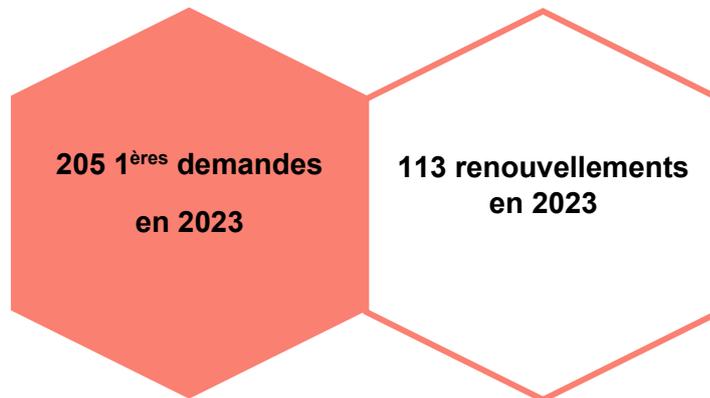
Il s'agit d'un document officiel relevant de la compétence de l'Etat, rempli et signé par toute personne française ou étrangère résidant en France et souhaitant accueillir un ressortissant étranger pour un séjour à caractère privé n'excédant pas 3 mois.



Les demandes d'attestation d'accueil ont drastiquement diminué. Et pour cause, depuis début mars, l'accueil général de la mairie a repris l'instruction de ces documents.

3) Le Pass Local

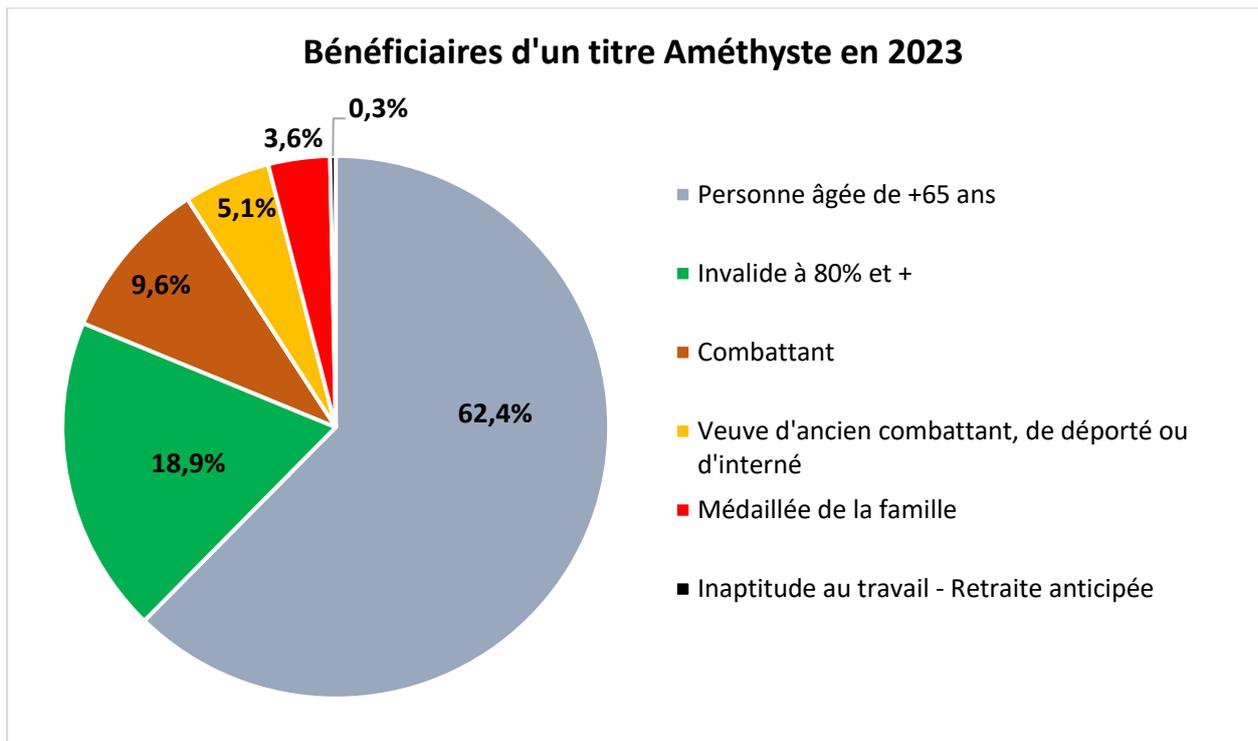
En janvier 2023, l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris a opéré une restructuration de son réseau de bus intercommunal afin de réduire le temps de trajet et améliorer l'amplitude horaire du Petit Fontenaisien. Un titre de transport nommé Pass'Local a été mis en place afin d'assurer la gratuité pour les plus de 60 ans (sans condition de ressources), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA ainsi que les collégiens, les étudiants et les enfants de 4 à 11 ans. Le CCAS a pris en charge l'instruction de ce Pass.



Le Pass local est une démarche qui peut se réaliser directement en ligne par les usagers mais tous les dossiers sont soumis à la validation et au contrôle de l'agent d'accueil du CCAS.

4) Les titres Améthystes

Le CCAS a instruit 364 dossiers Améthystes en 2023 (317 en 2022), soit 60% des demandes totales (première demande et renouvellement inclus) sur la Ville, les 40% restantes ayant été effectuées directement en ligne par les bénéficiaires.



Toutes instructions confondues, on constate une augmentation des demandes Améthystes de 2% (603 demandes en 2023 contre 591 demandes en 2022). Ce phénomène laisse à penser que les Fontenaisiens se familiarisent progressivement avec les démarches en ligne ou la présence d'aidants de plus en plus nombreuses.

Pour rappel, depuis la crise sanitaire, le département a mis en place une reconduction tacite des droits au titre Améthyste pour les bénéficiaires non soumis à condition de ressources (anciens combattants, veuves de guerre, veuves d'anciens combattants, internes et déportés, médaillés de la famille et réfractaires au service du travail obligatoire). Les renouvellements effectués par le CCAS concernent principalement les personnes âgées et handicapées.

Bilan

En 2023, les équipes du CCAS ont dû faire preuve d'une grande adaptabilité face aux départs de plusieurs agents. Afin de continuer à fournir un service public de qualité, les missions ont dû être redistribuées auprès des équipes restantes.

Cette année marque également la fin de l'instruction des attestations d'accueil reprise par les agents d'accueil de l'hôtel de ville depuis le mois de mars.

En janvier 2023, VSGP a mis en place un nouveau titre de transport, le « Pass Local » permettant d'assurer une gratuité du bus intercommunal pour les plus de 60 ans (sans condition de ressources), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA ainsi que les collégiens, les étudiants et les enfants de 4 à 11 ans. L'instruction et le renouvellement annuel de ce Pass peut se réaliser directement en ligne mais également à l'accueil du CCAS, qui reçoit de nombreux demandeurs.

Perspectives 2024

En mars 2024, la prise de rendez-vous pour le Mobibus ne s'effectuera plus à l'accueil du CCAS mais directement auprès du service maintien à domicile. Les rendez-vous seront directement enregistrés sur le planning du logiciel métier du CCAS. Cette nouvelle organisation permettra de centraliser les demandes auprès d'un seul agent et d'obtenir des statistiques plus fiables via le logiciel.

En 2024, l'équipe du pôle social sera à effectif complet. Les instructions d'aides légales et facultatives seront systématiquement précédés d'une évaluation sociale. Par ailleurs, les nouveaux travailleurs sociaux disposent de compétences en matière d'accompagnement social lié au logement (prévention des impayés, expulsion, FSL).

III) Le secteur social

1) Le travail d'évaluation, d'accompagnement et d'orientation du CCAS

L'évaluation sociale et l'accompagnement des usagers sont des composantes essentielles de l'action sociale, visant à garantir un soutien adapté et personnalisé aux individus en situation de vulnérabilité ou de précarité. L'évaluation sociale permet l'analyse de la situation des usagers au travers d'entretiens individuels, afin de constituer un projet d'accompagnement social pour les sortir de la difficulté. Un projet social est mis en place avec la personne, éventuellement suivi d'une orientation vers des services ou associations extérieures.

Ainsi, l'évaluation, l'accompagnement et l'orientation permettent de :

- Cibler les besoins réels des usagers, évitant ainsi les solutions inadaptées ou inefficaces.
- Contribuer à optimiser l'utilisation des ressources disponibles sur le plan local dans le domaine de l'action sociale.
- Accompagner le bénéficiaire dans la réalisation de ses démarches
- Contacter les différents partenaires, et mettre en œuvre les solutions proposées
- D'orienter les usagers vers les services appropriés en favorisant leur autonomie et en renforçant leur accès aux ressources nécessaires, évitant ainsi les doublons.

Malgré son importance, l'évaluation sociale fait face à plusieurs défis : les situations sociales des usagers de plus en plus complexes et multifactorielles, les besoins sociaux en constante évolution, le cadre normatif en mutation fréquente, rendant cette évaluation plus difficile.

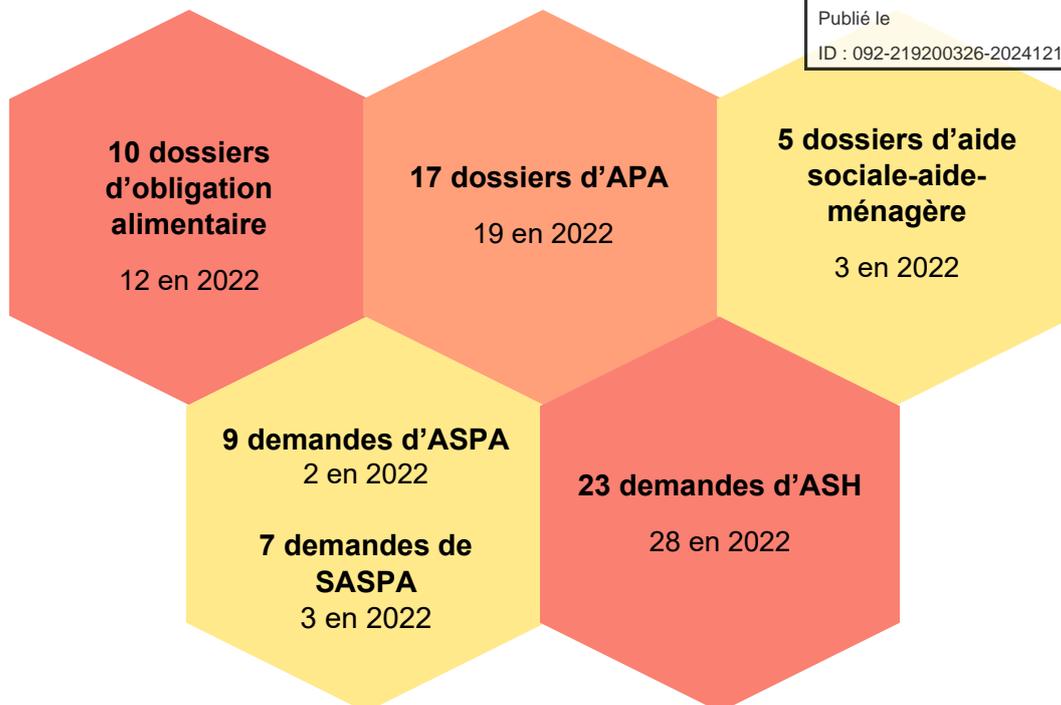
L'accompagnement social implique une collaboration étroite entre les agents du CCAS, les acteurs du logement social, les associations, les services publics et les institutions compétentes pour assurer une réponse coordonnée et adaptée.

2) Les aides légales

a) Les aides sociales

Les prestations d'aides sociales légales sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou au handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions légales ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision.



On observe une diminution de l'instruction des dossiers APA par le CCAS. En effet aujourd'hui, ces dossiers sont principalement instruits par le CLIC.

On remarque en revanche une augmentation des demandes des dossiers d'ASPA et de SASPA, allocations mensuelles accordées aux personnes âgées (éventuellement en complément de leur retraite), aides permettant d'atteindre le "minimum vieillesse" versées par la CNAV ou la Caisse des Dépôts et Consignations. Les demandeurs sont principalement orientés par France Services ainsi que par le CLIC lors de leurs démarches d'ouverture de droits à la retraite.



Les agents du CCAS peuvent instruire ces dossiers directement au domicile des personnes n'étant pas en capacité de se déplacer.

b) La domiciliation administrative

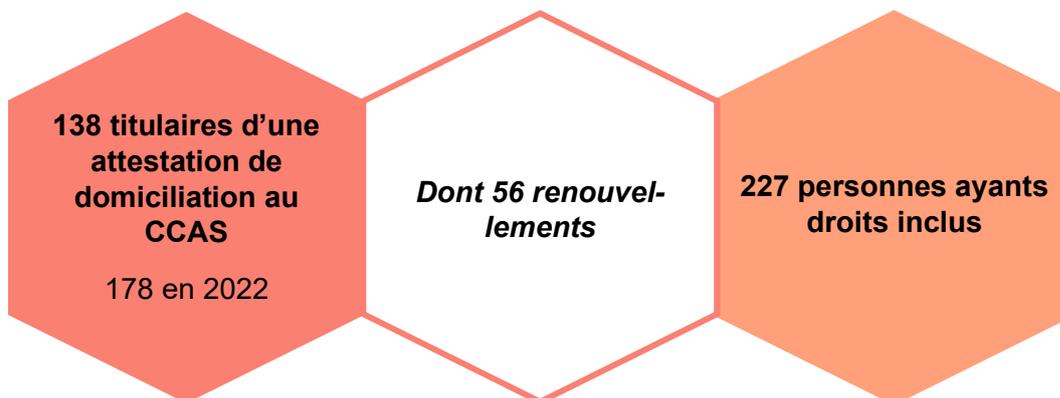
La domiciliation administrative permet à toute personne sans domicile stable ou fixe et ayant un lien avec la commune, de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et de faire valoir certains droits et prestations. Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable, et ouvre droit à l'ensemble des prestations sociales (RSA, CMU, PCH, AAH...) [Art. L264-1 du Code de l'action sociale et des familles].

Pour être domicilié, le demandeur doit avoir un rattachement avéré avec la commune : exercer une activité professionnelle sur la commune, bénéficier d'actions d'insertion sur la commune, avoir l'autorité parentale d'un enfant scolarisé dans la commune, ...

Lors d'une première demande ou d'un renouvellement, un entretien préalable est obligatoirement organisé par le CCAS [Article D.264-2 du Code de l'action sociale et des familles]. Cet entretien a d'abord pour objet d'informer l'intéressé sur le droit à la domiciliation, sur son caractère opposable et sur les obligations qui en découlent (notamment l'obligation de se manifester auprès de l'organisme domiciliataire a minima une fois tous les trois mois).

L'entretien doit également permettre d'attirer l'attention du demandeur sur l'importance de retirer son courrier régulièrement. L'entretien mené par le travailleur social permet en parallèle de conseiller, d'orienter et d'accompagner le demandeur dans ses démarches le cas échéant (demande de logement social, inscription Pôle Emploi, accès à la santé, ouverture de droits ...).

Depuis juillet 2023, les usagers peuvent prendre rendez-vous directement en ligne pour effectuer une demande de domiciliation, sur des créneaux d'une heure les jeudis matin.



En 2023, on constate une légère baisse du nombre de domiciliations par rapport à 2022 de 22%.

52% des domiciliés sont des hommes. Seul un mineur dispose d'une attestation de domiciliation.

Dans 87% des cas, les demandes de domiciliation sont sollicitées pour avoir accès à un ou plusieurs droits civils ou civiques, ou pour accéder à des prestations sociales.

Uniquement 5 refus ont été notifiés suite à une mauvaise orientation ou à l'absence de lien avec la commune.

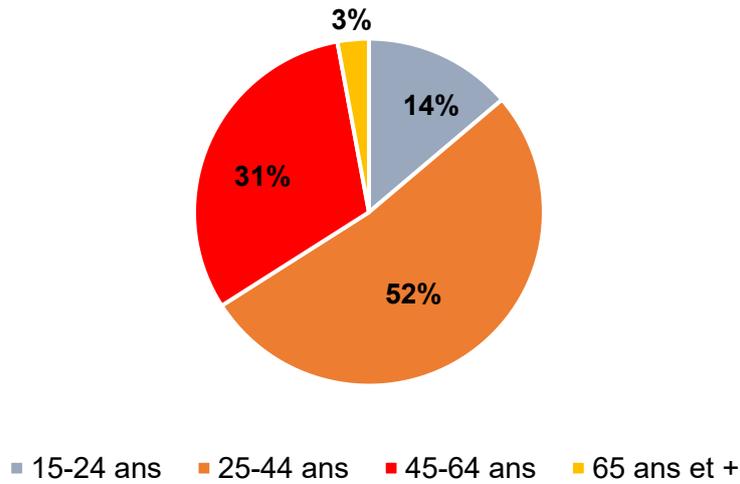
La domiciliation administrative touche principalement des personnes isolées avec ou sans enfant (82% des dossiers de domiciliation).

42% des domiciliés sont hébergés par un tiers, 18% sont dans un hébergement social (hôtel social inclus), 12% sont des sans-abris.¹

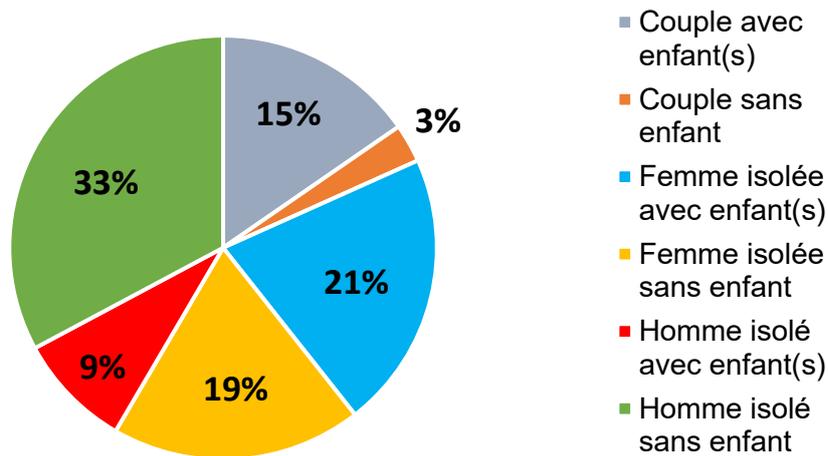
Les domiciliés sont toujours invités à rencontrer un travailleur social pour permettre une évaluation et à déposer une demande de logement social. Les personnes dépourvues de logement peuvent soit être « labellisées », soit faire un recours DALO pour être reconnues prioritaires par la Préfecture et accélérer leur entrée dans un logement. Le besoin d'une aide aux démarches administratives est souvent décelé auprès des publics les plus fragilisés. Par ailleurs, les travailleurs sociaux du CCAS orientent régulièrement les personnes vers les associations et les structures présentes sur le territoire (SST, France Services, service logement, CIDFF, Croix-Rouge, GAFIB, etc ...)

¹ 19% des domiciliés n'ont pas donné de renseignements plus précis, 9% vivent à l'hôtel

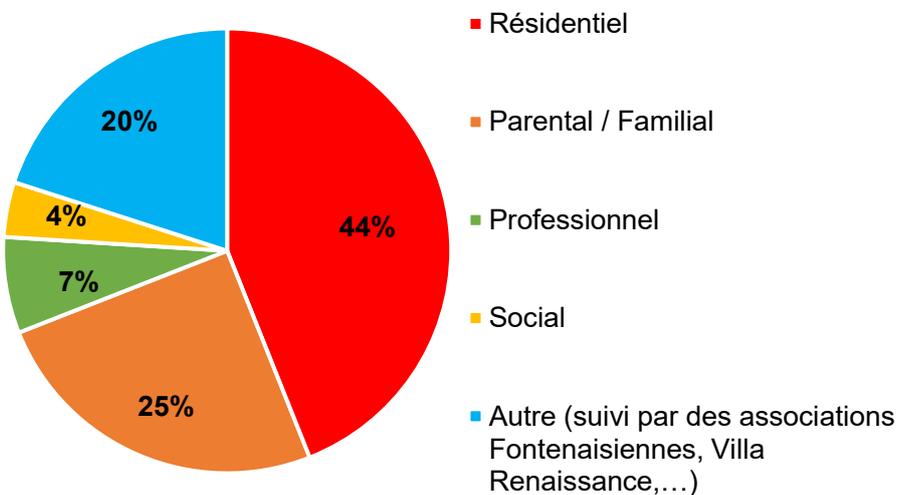
Tranche d'âge des domiciliés en 2023



Type de ménage domicilié en 2023



Lien avec la commune en 2023



En 2023, le CCAS a opéré à 112 radiations pour les motifs suivants :

Répartition des radiations par motif en 2023	
À la demande de la personne	6%
Plus de lien avec la commune	4%
Domiciliation arrivée à échéance (1 an) - renouvellement non sollicité	39%
Non-manifestation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs	22%
Non-respect du règlement	0%
Entrée dans un logement/hébergements stable	28%

La radiation peut intervenir suite à plusieurs motifs², à savoir : à la demande du bénéficiaire, lorsque le CCAS est informé par l'intéressé qu'il a trouvé une solution de logement durable ou, ne dispose plus de lien avec la commune, lorsqu'il ne s'est pas présenté physiquement ou à défaut manifesté par téléphone, pendant plus de 3 mois consécutifs (sauf absence justifiée pour des raisons de santé ou d'incarcération).

3) Les aides facultatives

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du CCAS et des associations caritatives. Ses différentes déclinaisons peuvent intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Les aides facultatives sont une réponse à l'urgence des personnes en situation de grande précarité, ou devant faire face à un accident de la vie. Ces aides, régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, ont un caractère subsidiaire et n'interviennent que lorsque les dispositifs de droit commun ou d'aide légale ont été sollicités au préalable.

Le règlement des aides facultatives du CCAS a pour objectifs de :

- Permettre au CCAS d'être directement prescripteur d'aides
- Simplifier et accélérer l'attribution des aides pour les bénéficiaires
- Assurer une meilleure accessibilité, lisibilité et proximité des services du CCAS
- Développer les missions d'accompagnement des publics par les agents du CCAS dans le cadre d'une démarche globale (évaluation, aides si besoin, accompagnement en faveur de l'ouverture des droits)
- Mieux répondre aux besoins des Fontenaisiens et aux évolutions de la société

L'enjeu inhérent à ces aides est de développer l'autonomie des bénéficiaires, et de les impliquer dans une recherche proactive pour entreprendre et mener toutes les démarches du quotidien.

Les aides attribuées sont de deux types : une aide alimentaire d'urgence sous forme de tickets services, ou une aide financière octroyée par la commission permanente composée de représentants d'associations caritatives et du CCAS. Les aides financières peuvent être des secours non remboursables et/ou des secours remboursables, selon la situation du bénéficiaire.

² qui ne présentent pas nécessairement un caractère cumulatif

a) Les aides d'urgence :

La délivrance de tickets service permet l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité *dans l'attente d'une prise en charge adaptée à la situation*. Le nombre de tickets est donné en fonction de la composition familiale. Chaque ticket a une valeur faciale de 7,50 €.

Les demandes sont instruites par les agents du CCAS après un entretien individuel et sur présentation de justificatifs, ou par un travailleur social d'un organisme extérieur.

Pour rappel, cette aide est accordée au maximum quatre fois dans l'année, avec un intervalle d'un mois entre chaque demande.



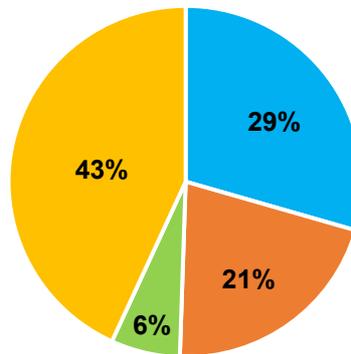
67% des demandes sont prescrites par des partenaires extérieurs dont 44% par le SST11³. 33% sont prescrites par le CCAS.

En 2023, on constate une baisse de la distribution des tickets services par rapport à 2022 de 26%. Cette baisse s'explique par l'absence pendant une partie de l'année de travailleurs sociaux de métiers habilités à instruire les demandes, et d'une baisse de ces mêmes demandes en provenance des partenaires extérieurs.

56% des tickets services ont été remis à des femmes (célibataires ou familles monoparentales), 27% à des couples et 17% à des hommes.

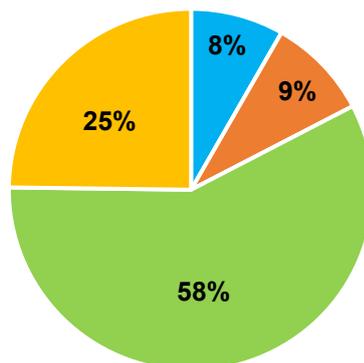
³ Les autres prescripteurs étant Habitat & Humanisme, la CAF des Hauts-de-Seine, l'UDAF92, 1001 Vies, Apprentis d'Auteuil, les enfants du Canal, la CRAM

Situation familiale des ménages ayant bénéficiés de tickets services en 2023



■ célibataire ■ couple avec enfants ■ couple sans enfants ■ famille monoparentale

Situation socio-professionnelle des ménages ayant bénéficiés de tickets services en 2023



■ En formation professionnelle ■ Retraités ■ Inactifs ■ En activité professionnelle

b) La commission permanente

Les aides octroyées dans le cadre de la commission permanente ont elles aussi un caractère exceptionnel, et sont accordées à la demande d'un travailleur social. Elles constituent un soutien ponctuel dans un moment difficile pour éviter une augmentation de dette ou permettre l'accès à un projet non réalisable en l'état, du fait d'un budget précaire. La commission se réunit deux fois par mois (sauf exception et jours férié) et étudie les demandes d'aides financières dans le respect du principe de confidentialité. Le calendrier prévisionnel des dates de commission est envoyé aux membres de la commission et aux différents partenaires sur un rythme trimestriel.

Les dossiers sont instruits par les travailleurs sociaux du CCAS après un entretien individuel, ou par les travailleurs sociaux d'organismes extérieurs. Un rapport social doit accompagner la demande et présenter le plan d'aide détaillé et les perspectives envisagées par la famille.

Les familles qui bénéficient d'une aide sont également orientées vers les associations caritatives de Fontenay-aux-Roses qui peuvent apporter, outre une aide alimentaire ou

matérielle, un temps d'écoute et d'accueil convivial. Ces associations participent à la commission de façon volontaire et sont habilitées à attribuer une aide facultative sur le territoire fontenaisien.

18 commissions ont permis d'aider 29 familles
(30 aides accordées par la commission, 13 familles refusées)
 (15 commissions et 39 familles en 2022)

Une famille peut bénéficier de plusieurs aides durant l'année en cours. Les modalités de distribution sont définies dans le règlement des aides sociales facultatives.

Répartition de l'aide de la commission permanente



Situation familiale des ménages (accord + refus)

13 personnes vivant seules (12 en 2022)
 5 couples sans enfant (3 en 2022)
 4 couples avec enfants (11 en 2022)
 20 familles monoparentales (13 en 2022)

Situation socio-professionnelle (membres du ménage) (accord + refus) :

13 sont en activité professionnelle (19 en 2022)
 25 sont inactifs (22 en 2022)
 7 sont en formation professionnelle (4 en 2022)
 6 sont retraités (7 en 2022)

Montant total d'aide de 9 484,88 €

Dont 8 904,88 € attribués par le CCAS et 580 € par les associations

(17 266,59 € attribués par le CCAS et 1 021,20 € par les associations en 2022)

79% des dossiers des commissions permanentes ont été prescrits par le CCAS et 14% par le SST⁴.

Comme pour les tickets services, on constate une baisse de 50 % du montant des aides octroyées par la commission permanente malgré un plus grand nombre de commissions, mais moins de présentations de dossiers (42 dossiers présentés en 2023 accord et refus inclus pour 53 dossiers en 2022). Cette baisse s'explique du fait de l'absence pendant une partie de

⁴ Les autres prescripteurs étant : Habitat et Humanisme et l'association Aurore

l'année de travailleurs sociaux de métier habilités à instruire les demandes, et d'une baisse de ces mêmes demandes en provenance de partenaires extérieurs.

Cette année, les aides accordées se sont majoritairement concentrées autour des factures d'énergie, des frais de santé (mutuelle, fauteuil roulant, ergothérapeute), des frais d'obsèques et l'achat d'électroménager.

De plus en plus de personnes isolées sollicitent la commission permanente. Les bénéficiaires des secours facultatifs du CCAS sont le plus souvent des personnes en attente du versement d'une pension à la suite de procédures longues ou des dossiers ayant pris du retard tels que le versement d'allocations, de pensions pour les retraités et les étudiants, de versements des assurances maladies ...



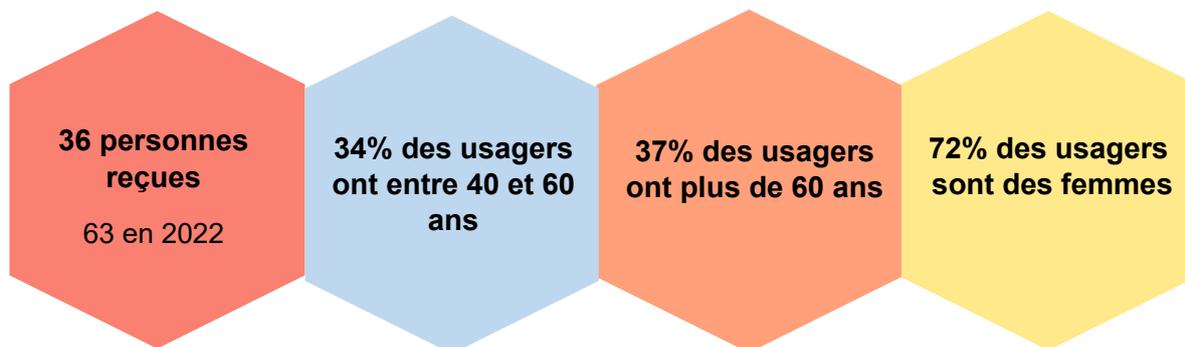
En 2023, le CCAS a accordé son premier secours remboursable à hauteur de 600 € pour des frais d'obsèques.

4) Les missions complémentaires

a) La mission d'écrivain public

L'écrivain public accompagne les usagers dans la rédaction de courriers administratifs (recours administratif), l'aide aux démarches en ligne (déclaration de situation sur le site de la CAF, demandes de chèques énergie, demandes de rendez-vous en Préfecture), la constitution de dossiers administratifs (demandes de logement ou de retraites), ...

L'écrivain public oriente également les usagers dans leurs démarches et les met en relation avec les différents interlocuteurs et organismes du territoire. La permanence a lieu tous les mardis matin au CCAS sur rendez-vous.



En 2023, l'écrivain public a été nettement moins sollicité. Cette baisse de 42% peut s'expliquer par la présence de France Services, bien que l'écrivain public propose des services complémentaires.

b) Les inscriptions au GAFIB

En 2023, on constate une nette augmentation du nombre de personnes ayant sollicité le CCAS, pour une première inscription ou des demandes de renouvellement. Le CCAS a instruit 49 nouvelles demandes au GAFIB et a procédé à 31 renouvellements d'adhésion (29 nouvelles demandes et 5 renouvellements d'adhésion en 2022).

Pour rappel, le GAFIB est une épicerie sociale et solidaire située sur le territoire communal. Elle a pour vocation de soutenir des familles en difficulté en leur donnant accès à une alimentation variée et de qualité, à prix réduit. Afin d'appuyer le GAFIB, le CCAS instruit un formulaire unique de demande d'aide comprenant des informations personnelles sur l'identité et la composition familiale du demandeur ainsi que des éléments budgétaires pour calculer le reste à vivre de la famille. Par la suite, la commission du GAFIB est chargée d'examiner les dossiers transmis par les travailleurs sociaux afin de décider de l'accueil de la famille et de sa durée. Cette durée, le plus souvent de trois mois, est renouvelable une ou deux fois par an en accord avec les services sociaux. Suite à cette décision, le CCAS est en charge de recontacter les familles pour les informer de la décision prise par le GAFIB et le cas échéant de leur préciser la durée et le montant de leur panier alimentaire.

c) L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Le CCAS travaille en lien étroit avec le service logement et plusieurs acteurs du territoire (bailleurs, associations, etc...) sur la question de l'accès au logement et la prévention des expulsions.

Il a souhaité proposer un dispositif d'accompagnement social lié au logement (ASLL), dans le cadre d'une convention signée avec le Département des Hauts-de-Seine qui finance un poste d'assistant social opérateur de l'ASLL au sein du CCAS.

Ce dispositif de proximité favorise le parcours résidentiel des personnes éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il leur propose des mesures d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Il vise à soutenir les personnes en difficulté dans leur accès au logement, à favoriser leur maintien dans un logement adapté, et à prévenir les situations d'instabilité résidentielle.

Le CCAS disposait d'un agent à temps plein sur ce projet précis. L'agent ayant quitté la collectivité sans être remplacé sur l'exercice depuis 2022, la poursuite dudit projet a été différée. Un accompagnement plus complet, incluant notamment le sujet du logement, a été poursuivi par les travailleurs sociaux en poste.

Le FSL consiste d'une part en l'attribution d'aides financières directes aux ménages pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, et d'autre part dans le financement d'organismes à but non lucratif (CCAS ou associations) pour de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) ou pour des suppléments de dépenses de gestion locative sociale.

Le FSL propose des interventions différenciées en fonction du besoin des personnes :

- Le FSL « Accès » permet d'apporter une aide ponctuelle aux ménages en difficulté qui accèdent au logement.

- Le FSL « Maintien » est un outil de l'accompagnement social visant à soutenir les ménages en difficulté pour prévenir les expulsions. Le FSL Maintien Logement a vocation à apporter une réponse durable à une difficulté passagère en évaluant la situation dans sa globalité.

Aussi, le FSL s'inscrit dans une démarche construite et partagée avec le ménage et doit être mobilisé le plus en amont possible.

Le FSL intervient dans le cadre de critères clairs et objectifs pour garantir un traitement équitable des demandes

Depuis mars 2021, le Département apporte son soutien financier au CCAS pour financer le poste d'assistant social. La demande de subvention est renouvelable tous les ans auprès du Département des Hauts-de-Seine

Le CCAS a également contribué au fonds du département afin que les Fontenaisiens puissent bénéficier d'une aide en cas d'impayés de loyer.



d) Les actions partenariales

Le CCAS est un acteur clé dans la mise en œuvre de politiques sociales au niveau local. Son travail partenarial est essentiel pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables. Ces actions permettent au CCAS et à ses partenaires de renforcer leurs actions en mobilisant les ressources et les compétences disponibles, et en favorisant une approche collective et coordonnée de la solidarité.

Le SST 11

En plus du travail en lien avec le CCAS pour l'accueil et la prise en charge des situations complexes, et dans le cadre de la convention d'offre de services signée en 2019 avec le Département, le SST11 assure des permanences en Mairie une fois par semaine sur la question de l'ouverture des droits (permanence effectuée par une Gestionnaire d'Offre de Service).

Le CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) est un service du territoire Vallée-Sud Grand-Paris, dont l'antenne de Fontenay-aux-Roses est hébergée par la Mairie.

Le CLIC s'adresse aux seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Il les informe, les oriente et évalue leurs besoins. Des réunions de synthèse sont organisées avec le service du maintien à domicile du CCAS pour le suivi de certaines situations complexes.

France Services

Pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement de proximité de la population, la ville de Fontenay-aux-Roses a installé sa Maison France Services en mars 2022, au sein du quartier Scarron. Cette structure a pour objectif de faciliter l'ensemble des démarches administratives (santé, famille, retraite, droit, logement, impôts) et développer l'inclusion numérique des Fontenaisiens en proposant un accueil et un accompagnement personnalisé. Régulièrement le CCAS et France Services proposent des ateliers numériques auprès des administrés.

Les associations caritatives

Le CCAS s'attache à maintenir un lien de qualité avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire afin de s'assurer que tous les besoins soient couverts et coordonnés, mais également pour que ceux-ci puissent intervenir dans de bonnes conditions (mise à disposition de locaux, soutien financier, aide matérielle, interventions techniques, informations pour les publics, réunions partenariales, participations à des actions communes...). Le CCAS organise régulièrement des temps d'échange communs afin d'échanger conjointement et de veiller au renforcement des liens.



Bilan

Afin de faire face aux besoins des personnes en situation de fragilité dans un contexte de crise économique, le CCAS joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité, en leur apportant un soutien et des moyens adaptés à leurs besoins. Il veille à soutenir les personnes en difficulté financière ou sociale, en leur apportant un accompagnement personnalisé et des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien. Le CCAS oriente, informe et accompagne les personnes vers les différentes aides disponibles, en fonction de leur situation. Grâce à son expertise et à son réseau de partenaires, il contribue activement à la solidarité et à la cohésion sociale au sein de la commune.

En 2023, le CCAS a dû faire face à l'absence pendant une partie de l'année de travailleurs sociaux habilités à instruire les demandes, et d'une baisse de ces mêmes demandes en provenance de partenaires extérieurs. L'analyse des besoins sociaux a mis en évidence la nécessité de renforcer le partenariat et les méthodes de travail entre les différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire afin d'articuler ensemble leurs actions de manière plus efficiente pour nos bénéficiaires. Le recrutement d'un agent responsable du pôle social, avec deux travailleurs sociaux en soutien (en 2024), et l'appui des partenaires tels que la gestionnaire d'offre de services présente une fois par semaine, permettra de consolider l'effectif et de maintenir un travail social de qualité.

Perspectives 2024

Analyse des besoins sociaux :

Restituée en septembre 2023, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a fait émerger trois grands thèmes, parmi lesquels l'accompagnement social des Fontenaisiens. Plusieurs fiches actions, mêlant diagnostics et pistes de travaux sur le sujet, ont été dévoilées. Un des piliers de l'action consistera notamment en l'animation d'un réseau agrégeant bénévoles et professionnels du travail social. Cette instance aura pour but d'échanger sur les situations individuelles rencontrées sur le périmètre de la commune, et sur les actualités des différents acteurs.

Elaboration d'un point conseil budget (PCB) :

La réflexion sur la mise en œuvre d'un point conseil budget avait démarré en 2022. En 2023, les dynamiques de turn-over d'effectifs au sein du service ont empêché que le projet ne débute pleinement. Pourtant, eu égard aux problématiques liées au pouvoir d'achat, à l'inflation, à l'augmentation du coût de la vie, ce dernier nous paraît être un outil pertinent. Il a, en effet, pour objectif de faciliter l'accompagnement des Fontenaisiens en matière de gestion budgétaire et de surendettement. Une candidature au label « Point Conseil Budget » sera envisagée, si tant est que celui-ci soit renouvelé sur les années à venir, dans l'optique de bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 15 000 euros afin d'optimiser le dispositif.

Poursuite du travail partenarial avec les acteurs associatifs :

Afin de faciliter la bonne orientation des publics et assurer un suivi des administrés inscrits dans un processus d'accompagnement social global, la coordination du parcours des usagers sera travaillée avec les acteurs associatifs. L'objectif est de poursuivre le travail engagé antérieurement avec les associations caritatives, et de coordonner notre action pour plus d'efficacité. Ce projet permettra de définir clairement les missions et rôles de chacun, l'orientation et la répartition des publics ainsi que le suivi de ces derniers.

Reprise de l'activité d'accompagnement social lié au logement (ASLL) :

L'accompagnement social lié au logement, cœur de métier du département a été confié par convention au CCAS. Il a connu une période d'arrêt sur les deux derniers exercices, faute de personnel placé sur cette mission, et d'orientation de situations par le Conseil départemental

notamment. Le recrutement d'un agent dédié au sujet, encadré par un responsable de pôle disposant d'une expertise en la matière, va permettre la pleine reprise de cette mission. Cette mission s'inscrit dans une politique globale de prévention des situations d'expulsion locative à laquelle le CCAS va prendre part en proposant un accompagnement aux ménages en situation d'impayés.

IV) Le secteur handicap

Le secteur Handicap joue un rôle essentiel dans la prise en charge et le soutien des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité. Ses missions sont variées et s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser l'autonomie, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes en situation de handicap. Il concourt au respect du principe d'égalité devant le service public et au respect des droits fondamentaux.

Le secteur Handicap accompagne également les services de la Ville sur les obligations de la loi du 11 février 2005. Cette loi a marqué une avancée significative dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Elle vise à promouvoir leur pleine participation à la vie sociale, en instaurant notamment le principe de l'accessibilité universelle. Cette loi met l'accent sur l'intégration scolaire et professionnelle des personnes handicapées, en imposant des mesures concrètes pour favoriser leur inclusion dans tous les pans de la société. Elle renforce également les dispositifs de compensation du handicap et garantit le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Elle contribue à sensibiliser l'ensemble de la société à la question du handicap, en encourageant la lutte contre les discriminations et les préjugés.

Le secteur entretient des relations étroites avec les associations du champ du handicap présentes sur le territoire. Des rencontres ont lieu régulièrement dans l'année, pour intégrer autant que possible ces partenaires aux côtés de l'action municipale. La finalité étant de proposer de nombreuses actions de sensibilisation en direction de tous les publics.

1) La permanence handicap

Le CCAS est un lieu ressource d'accueil, de soutien, d'information et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

Cette permanence a pour objectif d'assurer une écoute attentive aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, de les orienter vers les services appropriés et de les accompagner dans leurs démarches administratives. En lien avec les partenaires et services de la Ville, la référente handicap répond à toutes les questions de la vie quotidienne, et formule des propositions aux usagers. Elle constitue un interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées au handicap, permettant ainsi une analyse multifactorielle des situations, et des réponses adaptées et individualisées.

En 2023, 150 personnes ont sollicité cette permanence par téléphone, en présentiel ou via le formulaire disponible en ligne sur le site de la ville.

Les demandes des usagers se sont principalement portées sur l'instruction et l'état d'avancement des dossiers MPDH⁵, des orientations vers des associations de défenses des droits et de l'aide à la lecture pour des personnes en situation de handicap visuel ou de compréhension de documents.

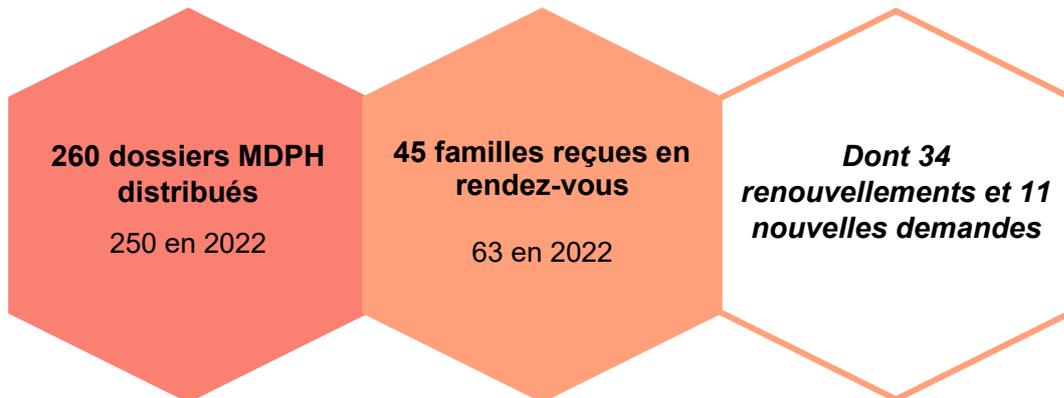
En 2023, deux familles ont sollicité le CCAS afin de faciliter l'accueil de leurs enfants au sein des écoles et des centres de loisirs de la ville. Les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) en présence de la référente handicap, ont mis en œuvre des dispositifs d'aménagements adaptés et ont également apporté une aide financière pour disposer d'un interprète en langue des signes pour l'accompagnement du premier enfant.

⁵ Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, chargées notamment de l'instruction des dossiers de demande d'allocation de l'adulte handicapé, ou d'allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé.

Ces différents échanges entre la référente Handicap et les services de l'Education ont permis de mettre en place, en décembre 2023, un livret d'accueil au sein des accueils de loisirs. Ce document va permettre de reporter les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, étayés par leurs parents pour permettre un accueil dans les meilleures conditions.

2) L'instruction des dossiers MDPH

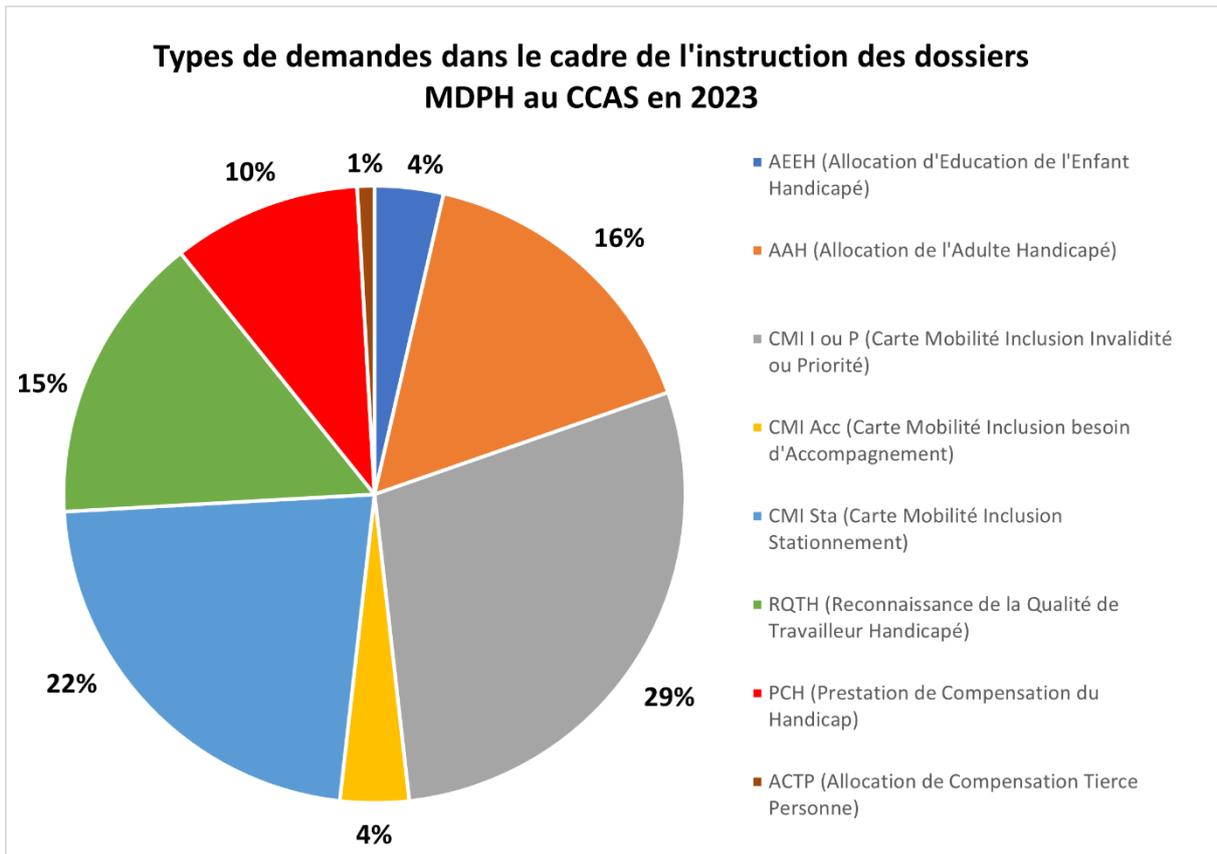
La référente handicap instruit les dossiers MDPH afin de faciliter le parcours des familles et peut, si besoin, effectuer une visite à domicile si le bénéficiaire ne peut pas se déplacer.



62% des dossiers MDPH instruits par le CCAS concernent des personnes âgées de plus de 60 ans, 33% concernent des personnes ayant entre 60 et 20 ans et 4% concernent des personnes de moins de 20 ans (dont un enfant).

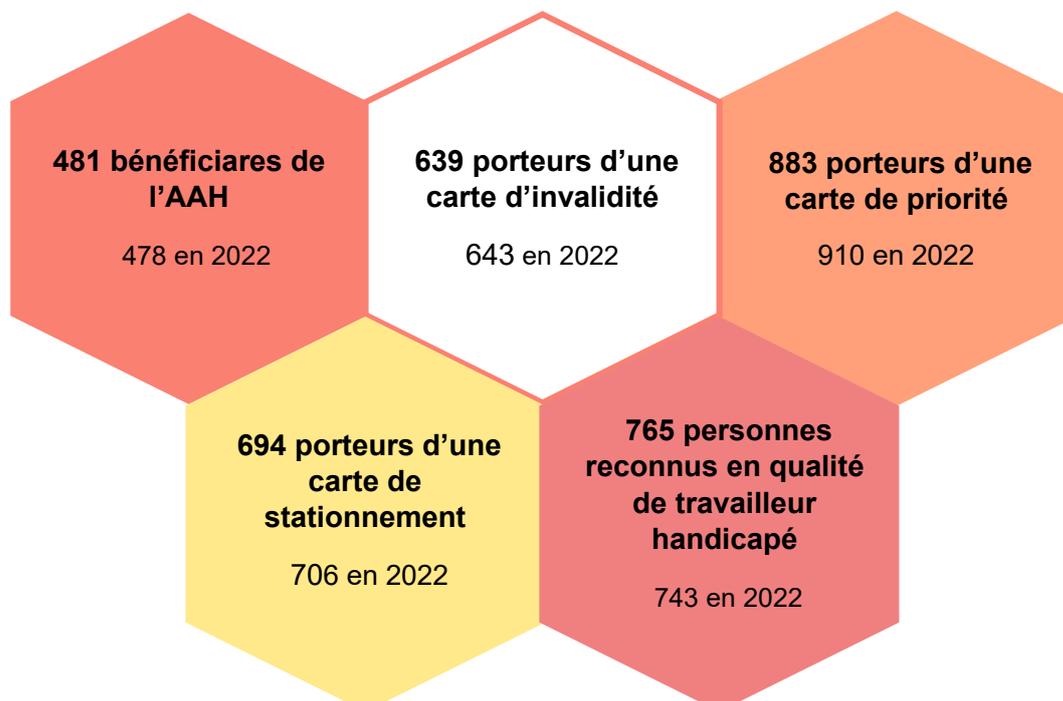
La part de dossiers concernant des femmes est de 53 %.

Pour rappel, une famille peut faire appel à plusieurs demandes de droits dans un même dossier. En 2023, 112 demandes de droits ont été effectuées auprès du CCAS réparties de la façon suivante :



Au 31 décembre 2023, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) indique avoir reçu 487 dossiers de Fontenaisiens dont 26 % par dématérialisation.

1 969 Fontenaisiens disposent au moins d'un droit ouvert en 2023, une personne pouvant bénéficier de plusieurs droits. 4 983 droits ouverts au 31 décembre 2023 (5 013 en 2022). 53% concernent des personnes âgées de 60 ans et plus, 37% concernent des personnes entre 59 et 19 ans et 10 % concernent des mineurs.



3) Les actions de sensibilisation :

Tout au long de l'année, la référente handicap du CCAS propose diverses actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public et des agents municipaux.

Fête de la Ville – Exposition à l'Hôtel de Ville

Lors de la fête de la ville du samedi 3 juin, en collaboration avec des associations portant sur le champ du handicap (GEM, UNAPEI 92) et des personnes en situation de handicap, la référente handicap a tenu un stand de création portant sur le thème des fleurs. Les participants (adultes et enfants) ont pu réaliser une fresque participative ainsi que des gravures. Par la suite, ces œuvres ont été exposées de juin à août entre l'Espace Loisirs Seniors et le hall administratif de la Mairie. Tous les usagers de passage ont pu admirer l'exposition « *Les Fleurs dans tous leurs états* » et témoigner de leurs ressentis à travers un livre d'or mis à leur disposition.



Théâtre – Débat et soirée littéraire « L'homme qui n'a pas inventé la poudre »

Jeudi 2 novembre, le pôle handicap a proposé aux publics (tous publics confondus) d'assister à la pièce de théâtre « *L'homme qui n'a pas inventé la poudre* » tirée du livre du même nom et mis en scène par l'auteur Stéphanie CLAVERIE. A l'issue de cette représentation, un débat a été animé par un psychologue qui a réuni 27 personnes (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap). Pour donner suite à cette représentation, une séance de dédicace du livre s'est déroulée le vendredi 17 novembre à la librairie Les Pêcheurs d'étoiles en présence de l'auteur.



Le DuoDay

Le 23 novembre, le CCAS a coordonné pour la 5^{ème} année consécutive la journée du *DuoDay* en partenariat avec l'ESAT Les Robinsons et l'UNAPEI92. Ce rendez-vous national annuel a permis d'accueillir 6 personnes en situation de handicap par leur binôme, agent de la ville dans les différents services de la mairie : la cuisine centrale, le service petite enfance au sein de crèches, le service informatique, le CMS, le CCJL et le service des espaces verts.

A l'issue de cette journée, un stage de plus longue durée a été proposé au stagiaire de la cuisine centrale.

L'enjeu de cette journée est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers la découverte de la collectivité, de ses métiers et de ses missions. Cette action permet également au personnel de la ville et aux publics d'être sensibilisés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'opération sera renouvelée l'année prochaine, avec pour objectif d'impliquer davantage de services, sur des missions administratives, d'accueil ou de terrain.

Ensemble par-delà nos différences

Dans le cadre de l'événement « *Ensemble par-delà nos différences* » du 23 novembre au 5 décembre, le CCAS a proposé pour la première année une sortie en direction des personnes en situation de handicap. En partenariat avec l'association UNAPEI92 et l'Espace Loisirs Seniors, 27 personnes ont pu bénéficier d'une sortie au Quai Branly avec déjeuner inclus. La visite divisée en deux groupes s'est portée sur les thématiques du Féminin/Masculin et de la sexualité.

Le Téléthon

Dans le cadre du Téléthon, le samedi 8 décembre, le CCAS a proposé deux types d'actions :

- Une représentation de trois chorégraphies de danse les yeux fermés par les enfants des accueils de loisirs au gymnase du Parc. Des ateliers de danse ont été menés en amont avec le service périscolaire et la danseuse Fabienne Haustant durant les mercredis du mois de novembre.
- Une rencontre avec le joueur international français de cécifoot, Yvan WOUANDJI KEPMEGNIE, avec une interview menée par la référente handicap, poursuivie d'une démonstration et d'une initiation au cécifoot. Une vingtaine de personnes ont participé à cet échange.



4) La Commission Communale pour l'Accessibilité

La Commission Communale pour l'Accessibilité joue un rôle crucial dans la promotion de l'inclusion et de l'autonomie des personnes handicapées au sein de la commune. Elle contribue à créer un environnement accessible et bienveillant pour tous les citoyens, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Le CCAS anime et coordonne la CCA dont les principales missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dont notamment les supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé.

Chaque année, un rapport annuel est présenté au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration, répertoriant les actions mises en place par les services et les travaux réalisés dans les équipements publics ainsi que sur la voirie (stationnement, passage piéton...) pour l'amélioration de l'accessibilité de la Ville. Ce rapport fait l'objet d'une relecture par les membres de la CCA.



ZOOM sur la création d'un formulaire pour les demandes de places PMR entre le CCAS et le service urbanisme

Depuis 2023, le service urbanisme et le secteur handicap du CCAS peuvent recevoir directement les demandes des usagers pour la création d'une place PMR. Auparavant, cette demande devait être formulée en ligne directement par les usagers sur la plateforme de VSGP.

Ce formulaire fait l'état du demandeur (identité, adresse, détenteur de la CMI / CES), des places PMR normatives existantes à proximité et de la faisabilité technique d'une place normative. L'élu consulte ensuite la fiche de synthèse et valide ou non sa création en fonction des éléments techniques. L'usager est ensuite informé de la décision par courrier. **En 2023, 5 demandes ont été envoyées via le formulaire, donnant lieu à un accord et à un refus. Les autres demandes sont toujours en étude de faisabilité.**

Bilan

Le secteur handicap veille à la mise en application des lois telle que celle du 11 février 2005 afin que la ville soit en conformité avec les obligations qui lui incombent sur le plan technique (bâtiment, voirie, commerce, accessibilité des services municipaux), sur le plan de la sensibilisation (sensibilisation du grand public et des agents) et sur le plan de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (démarches administratives, orientations et informations).

En 2023, le secteur Handicap poursuit et développe ses actions de sensibilisation et de coordination en direction du public et des agents de la ville, menées en partenariat avec des associations portant sur le champ du handicap.

A travers la permanence d'écoute, la référente handicap rencontre les usagers et fait le lien avec les différents services de la ville et partenaires locaux afin de répondre aux besoins exprimés.

Perspectives 2024

Audit des espaces accessibles au public :

La continuité du travail amorcé dès 2022 concernant l'audit des espaces accessibles sera à réaliser afin de communiquer auprès des Fontenaisiens sur les sites accessibles de la ville (en prenant par exemple appui sur la plateforme du gouvernement AccesLibre). En lien avec ces projets, le déploiement du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE) sera poursuivi. Ce travail de longue haleine concerne à la fois les équipements communaux et la voirie. Par ailleurs, les actions de sensibilisation se poursuivront tout au long de l'exercice, sur des nouvelles thématiques.

Développement des actions de sensibilisation auprès des agents de la Ville et du grand public

Le CCAS souhaite poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des agents de la Ville et du grand public, et proposer des projets visant à favoriser le changement de regard porté sur les personnes porteuses de handicap. A titre d'exemples, plusieurs actions pourront se développer ou se mettre en place tels que le Duo Day, la course de la diversité, le Téléthon, et des actions collectives diverses (emploi, santé, éducation, loisirs etc.). Un travail sur la refonte des animations proposées par la référente handicap auprès des agents de la Ville sera menée. Enfin, plusieurs sorties seront proposées aux publics porteurs de handicap.

Accessibilité – Développement de nouveaux équipements en faveur des personnes en situation de handicap

En 2024, les personnes en situation de handicap visuel peuvent bénéficier d'un nouveau système d'orientation. En effet, l'accueil administratif de la mairie sera équipé d'une balise sonore communiquant, sur les horaires d'ouverture et de fermeture de la mairie.

Le CCAS souhaite également développer l'accessibilité des accueils téléphoniques pour interagir avec les personnes sourdes, malentendantes, sourdes, aveugles et aphasiques. Ce dispositif a pour objectif de permettre l'accessibilité des services de la ville (Hôtel de Ville, service population, enfance, logement, CCJL, CMS, Maison de quartier et CCAS) afin de pouvoir permettre aux personnes en situation de handicap d'effectuer leurs démarches administratives et d'interagir avec les services concernés.

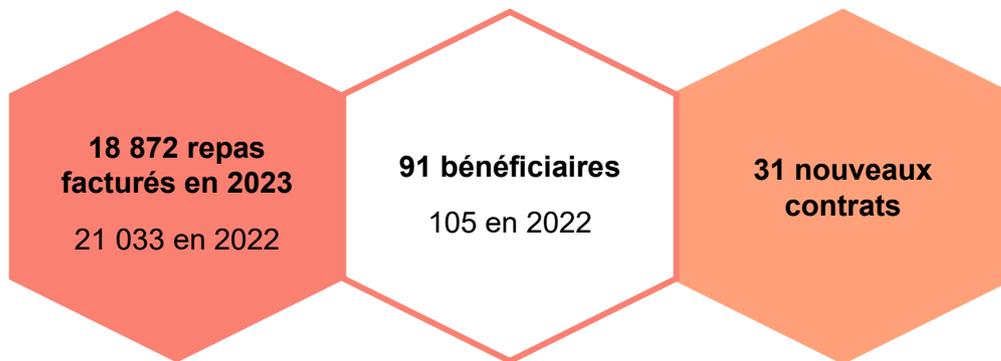
V) Le secteur seniors :

1) Le service du maintien à domicile

a) Le portage de repas

Le CCAS assure un service de distribution de repas à domicile en liaison froide, pour permettre aux personnes isolées ou en incapacité de cuisiner de disposer d'un ou deux repas journaliers équilibrés, et adaptés à leur régime alimentaire (diabète, haché, sans sel).

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale municipale, et la liaison froide permet une couverture de repas tous les jours de la semaine (week-end et jours fériés compris).



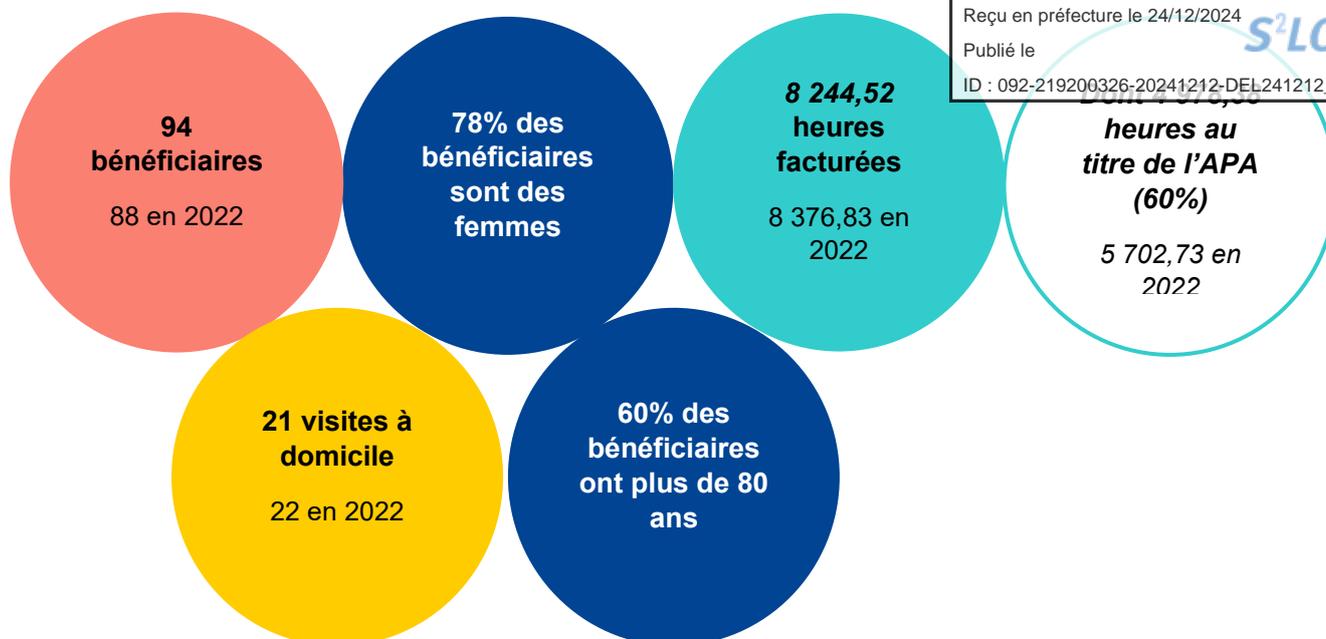
Depuis 2020, est constatée une tendance baissière du nombre de repas facturés, ainsi que du nombre de bénéficiaires. Les seniors sollicitent le portage de repas de façon plus ponctuelle, notamment quand il leur arrive un accident de vie ou une hospitalisation.

b) L'aide à domicile

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'adresse aux personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap permanent ou temporaire, dans le respect de leur autonomie et de leur choix de vie.

Cette aide est proposée du lundi au vendredi et peut être de différentes natures :

- Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie (hors actes de soins) : aide au repas, soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices, aide à la mobilité, promenades.
- Accompagnement et aide dans les activités domestiques (entretien du logement et du linge), courses, préparation des repas, démarches administratives simples.



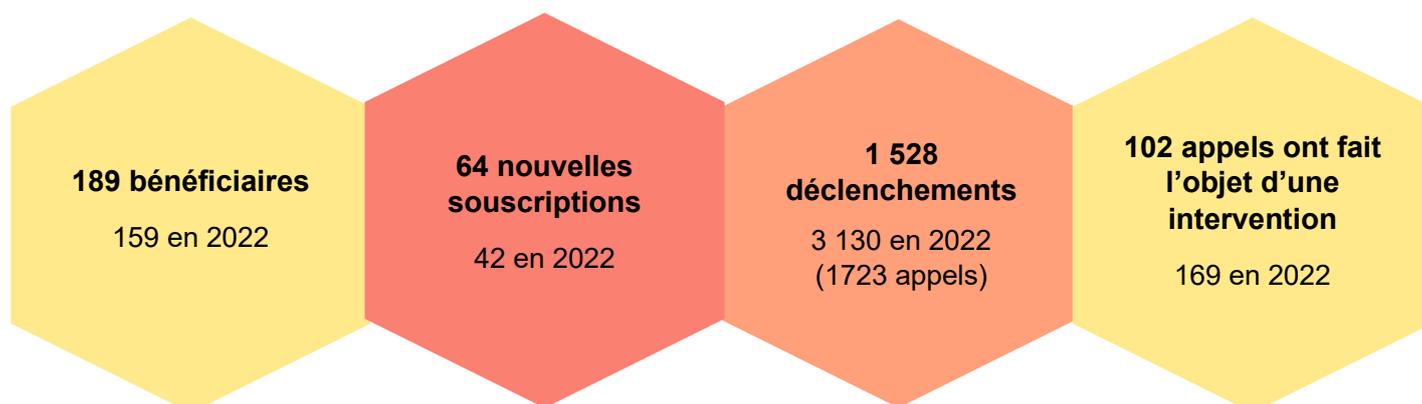
Depuis 2020, le nombre de bénéficiaires de l'aide à domicile est en baisse (120 bénéficiaires en 2020, -21.66% depuis 2020). Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : concurrence d'opérateurs privés, proximité familiale plus prononcée qu'ailleurs...

En effet, les aides à domicile du CCAS effectuent du ménage, de l'aide aux courses, une aide sommaire aux démarches administratives de base, et une aide à la toilette rudimentaire. Les aides à domicile du CCAS ne sont pas habilitées à faire une vraie toilette. Les seniors ayant des besoins plus lourds se tournent vers des services privés ou vers des infirmières libérales, ordonnances médicales à l'appui.

En fin d'année 2023, plusieurs aides à domicile ont été contractualisées. Ce changement de statut leur a permis d'obtenir de nouveaux droits : formation, congés, primes, supplément familial de traitement qu'ils ne possédaient pas avant en tant que vacataires. L'objectif est de fidéliser ces agents, de consolider le lien de confiance et le travail de qualité auprès des bénéficiaires, et de réduire l'absentéisme.

c) La téléassistance

La téléassistance s'adresse à toute personne fragile, rencontrant des difficultés passagères ou permanentes, pouvant nécessiter une surveillance particulière à domicile. Le CCAS propose ce service à tarif préférentiel grâce à une convention bipartite signée avec la société *Europ Assistance*. Il n'est pas gestionnaire direct de ce service, simple intermédiaire entre le bénéficiaire et la société.



En 2023, le CCAS a notifié 64 nouveaux contrats et 35 résiliations. Le nombre de déclenchements est en baisse mais s'explique par un nombre d'appel excessif réalisé en 2022 par une bénéficiaire ayant enclenché le système plus de 1 400 fois en 4 mois sur 2022. Par ailleurs, le nombre de déclenchements englobe également les tests et alarmes involontaires au nombre de 933 appels. Le prix moyen mensuel est de 9,99 €.

Les usagers du dispositif de téléassistance sont composés à 77% de femmes.

En 2023, 79 utilisateurs ont choisi l'abonnement de base comprenant un transmetteur, un médaillon (2 médaillons pour un couple) pouvant se porter en pendentif ou en bracelet, l'installation, la dépose, la maintenance et la prestation d'écoute 24/24. Les autres ont choisi des options supplémentaires comme la mise en place d'un détecteur de chûtes ou l'installation d'une boîte à clés.

2) La prévention canicule

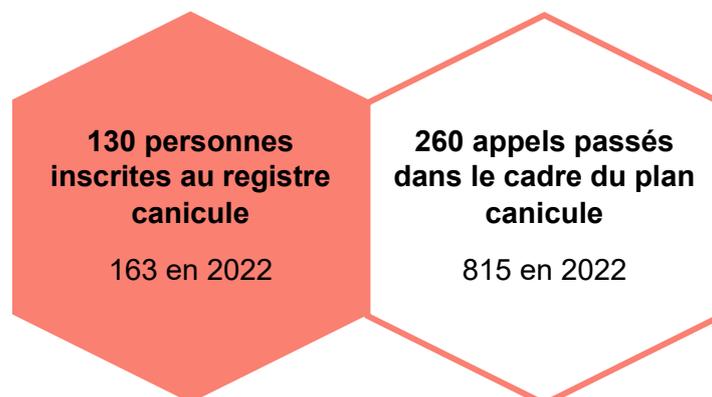
Dans le cadre du Plan National de Gestion des Vagues de Chaleur, le CCAS tient à jour un registre des personnes volontaires, afin d'assurer une veille téléphonique durant la période de mise en place du plan, du 1^{er} juin au 15 septembre pour l'année 2023.

130 seniors se sont inscrits sur ce registre, mis à jour régulièrement par la coordinatrice des prestations à domicile afin de s'assurer de la validité des informations recueillies. Durant toute la durée du plan, des appels ont été passés quotidiennement aux seniors, avec un renfort durant les périodes d'alerte canicule comme cela a été le cas du 2 au 11 septembre où le département des Hauts-de-Seine a été placé en vigilance canicule orange. Le CCAS a procédé à 260 appels en 2023.

Pour rappel, le CCAS est le référent de la Ville auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine : il recense les actions des services municipaux en cas de fortes chaleurs, et assure la veille auprès des seniors et des personnes vulnérables inscrites à son registre (en procédant à des rappels de vigilance, indiquant les bons réflexes à adopter et les lieux rafraichis accessibles au public sur l'ensemble de la commune, etc...).

Par ailleurs, le CCAS propose systématiquement aux bénéficiaires de l'aide à domicile ou du portage de repas de s'inscrire sur le registre, lors de la mise en place du service. Le service du maintien à domicile veille à sensibiliser ses intervenants aux gestes et comportements à adopter en cas de fortes chaleurs, qu'eux-mêmes relaient auprès des bénéficiaires.

Un petit jardin situé à l'espace loisirs seniors permet de bénéficier d'un lieu rafraichi, au milieu des plantes.



3) L'Espace Loisirs Seniors

L'Espace Loisirs Seniors est un équipement municipal géré par le CCAS à destination des seniors de 60 ans et plus. Il propose des activités de loisirs, des sorties, des animations, avec pour finalités la lutte contre l'isolement, le maintien de l'autonomie et l'accès à la culture et aux loisirs, notamment chez les personnes les plus fragiles.

L'Espace Loisirs Seniors propose des activités hebdomadaires variées animées par des professionnels :

- Des activités sportives : gymnastique douce (5 cours par semaine avec la possibilité de s'inscrire à 2 cours hebdomadaire) et Qi-Gong (1 cours par semaine) adaptés aux seniors, tennis de table.
- Des ateliers mémoires sont organisés tous les lundis matin sur 12 séances afin de mieux comprendre le fonctionnement de la mémoire et la stimuler à travers des techniques de mémorisation. En 2023, 27 seniors ont participé aux ateliers mémoires répartis en deux groupes.
- Des ateliers animés par le PRIF⁶ à destination des jeunes retraités afin de leur fournir des informations et des conseils pour bien vivre à tout âge. Ces ateliers de prévention s'articulent autour de quatre grandes thématiques : santé et bien-être, mémoire, activité physique et habitat. Ils ont également proposé plusieurs ateliers numériques.
- Des ateliers animés par l'association *Tous en Tandem* ayant pour objectif de rendre les seniors acteurs de leur vieillissement. Les ateliers ont été animés par des jeunes autour de thématiques culturelles, ludiques et créatives permettant de stimuler les fonctions cognitives et la mémoire mais aussi de renforcer l'estime de soi.
- Depuis le 2 octobre 2023 des stages d'échecs en partenariat avec le *Cercle d'Echecs de Bagneux* ont été mis en place, qui se poursuivront en 2024.



Par ailleurs, les adhérents peuvent venir à tout moment de la journée afin d'effectuer diverses activités gratuites tels que des ateliers créatifs (travaux manuels, tricot, couture), du jardinage,

⁶ Prévention Retraite en Ile de France

des jeux de société (belotte, scrabble), échanger et partager des moments de convivialités entre adhérents et avec les équipes de la structure.

L'Espace Loisirs Seniors propose également tout au long de l'année de nombreuses sorties dans les musées, châteaux, restaurants et expositions de la région parisienne (Fondation Louis Vuitton, Château de Versailles, Moulin de Dannemois, cueillette à la ferme de Viltain, Casino d'Enghien-les-Bains, Provins, Janvry...). Différentes animations sont également proposées : thé dansant, quizz musical, spectacle, baccalauréat, loto, atelier récup, karaoké, défilé de mode, sculpture sur savon...

Du 22 août au 22 septembre, l'Espace Loisirs Seniors a proposé à ses adhérents une programmation santé-sport "Vital'Été" animé par le Club *MINA* proposant des séances d'activité physique adaptée, réalisées par un enseignant proposant un programme personnalisé et des conférences interactives réalisées par une nutritionniste pour adopter une alimentation équilibrée.

Le 14 septembre 2023, l'Espace Loisirs Seniors a organisé une journée portes ouvertes permettant aux seniors de découvrir les activités proposées, de s'y inscrire et d'aller à la rencontre de ces différents intervenants. Lors de cette journée, les seniors ont pu participer à des ateliers décoratifs, assister à la Conférence Bien chez soi animée par « AS Mouvement », ainsi qu'à une démonstration de gymnastique douce et de tennis de table, et enfin d'échanger avec l'association *Tous en Tandem*⁷. Cette journée portes ouvertes a également permis de démarrer les inscriptions aux banquets et colis de Noël.

L'Espace Loisirs Seniors est également un lieu d'échanges entre les générations avec des activités menées en partenariat avec le centre de loisirs « la Fontaine » depuis le 1^{er} novembre 2023. Les seniors et les enfants partagent des moments conviviaux lors d'ateliers créatifs, de jeux partagés lors d'après-midi à thèmes et autour d'atelier de jardinage.



Par ailleurs de janvier à mars, le CCAS a travaillé en collaboration avec le Théâtre des Sources et une classe de 3^{ème} du collège des Ormeaux autour d'ateliers théâtres afin d'explorer les thématiques de la mémoire, la transmission entre les générations, la liberté et la manière de prendre soin les uns des autres.

⁷ Réseau d'étudiants et de jeunes actifs qui propose des animations interactives, culturelles et intergénérationnelles

**169 seniors inscrits à
l'Espace Loisirs
Seniors**

120 en 2022

**480 colis de Noël
distribués aux seniors**

**400 seniors ont
participé aux
banquets de Noël**

361 en 2022



Du fait d'une diversification des activités et des sorties proposées par l'Espace Loisirs Seniors, le nombre d'adhérents est en constante augmentation (+ 40% par rapport à 2022). Par ailleurs, l'arrivée d'un second agent au sein de la structure a permis de maintenir l'espace ouvert sur les jours de sorties, afin de permettre aux usagers de poursuivre leurs activités quotidiennes (ping-pong, jeux de société, travaux manuels...).

L'année 2023 marque la reprise des sorties d'été en présence du Maire. Le 29 et 30 juin, le CCAS a organisé un déjeuner dansant à la guinguette chez Gégène à Joinville-le-Pont. Au total, 169 seniors ont pu y participer. La première journée a remporté un franc succès mais de nombreuses annulations ont eu lieu sur le deuxième jour à la suite des émeutes urbaines de Nanterre (seulement 53 personnes présentes sur les 200 prévues initialement).



ZOOM sur la Semaine Bleue

Du 2 au 6 octobre, l'Espace Loisirs Seniors a organisé et coordonné la Semaine Bleue.

Cet événement a permis de proposer diverses activités et animations auprès des seniors de la ville, visant à valoriser la place des aînés, et les liens intergénérationnels dans notre société.

Les seniors ont ainsi pu participer à de nombreuses activités telles que plusieurs marches nordiques, un atelier intergénérationnel de Macramé en présence des enfants du centre de loisirs La Fontaine, un spectacle de magie, la projection du film Barbie au Théâtre des Sources, une conférence sur la prévention contre les arnaques à domicile et sur internet animé par la Police Nationale de Châtenay-Malabry, une séance de méditation.

4) La mobilité

Le MOBI'BUS est un service de transport à la demande réservé aux personnes âgées, en priorité à celles ayant des difficultés à se déplacer sur la ville de Fontenay-aux-Roses et dans les villes limitrophes. Il permet de faciliter la mobilité des seniors en simplifiant leurs déplacements quotidiens (loisirs, rendez-vous médicaux, courses, ...).

Ce service les incite également à participer plus facilement aux actions collectives proposées par le CCAS et ses partenaires (médiathèque, théâtre, maison de quartier, associations...), qui visent à créer ou recréer du lien social pour ces publics souvent isolés, et à les faire participer à la vie de la cité.

En plus d'une aide à la mobilité, le service assure une mission d'écoute et d'orientation auprès des bénéficiaires. En effet, le chauffeur du MOBI'BUS assure une veille des situations des seniors et fait le lien avec le service de maintien à domicile et les autres acteurs du territoire.



En 2023, on constate une légère diminution du nombre d'usager du Mobibus (-7% par rapport à 2022). Cependant, la majorité des usagers sont des bénéficiaires réguliers. Ils utilisent ce service pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux hebdomadaires, à l'Espace Loisirs Seniors ou pour réaliser des activités de la vie quotidienne (courses, coiffeur, banque...). D'autres utilisent le MOBI'BUS ponctuellement notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou réaliser leurs démarches administratives (mairie, France Services, commissariat, MJD).

Les trajets sur la commune diminuent (-48% par rapport à 2022). On peut supposer que les seniors utilisent de plus en plus le Petit Fontenaisien, qui leur offre la gratuité de transport à partir de 60 ans (sans conditions de ressources), grâce au Pass Local mis en place par VSGP.

A contrario, les trajets hors commune explosent et ont augmenté de 66% par rapport à 2022. Les villes desservies par le Mobibus sont Bourg-la-Reine, Sceaux, Châtillon, le Plessis-Robinson. Par ailleurs sont concernés pour les villes d'Antony, de Clamart, d'Antony et de Châtenay-Malabry uniquement les rendez-vous pour les hôpitaux/cliniques, le commissariat de police et le CMP.



A partir de 2024, ce service reviendra intégralement au cœur du secteur « maintien à domicile », alors qu'il était auparavant piloté par l'accueil.

Bilan

A travers son service de maintien à domicile, le CCAS apporte une réponse complète et adaptable aux seniors fontenaisiens afin de prévenir la perte d'autonomie.

En 2022, l'Espace Loisirs Seniors a été redynamisé afin de redéfinir les missions de cet équipement dans une démarche de prévention, d'accès aux loisirs et à la culture et de lutte contre l'isolement des seniors. A des fins d'inclusivité, plusieurs activités gratuites sont proposées. Le recentrage de toutes les activités loisirs du CCAS au sein de l'Espace Loisirs Seniors a également permis de simplifier les démarches des seniors, en rendant cohérent l'objectif de cet équipement.

L'enjeu du vieillissement et de la perte d'autonomie nécessite un re-questionnement au quotidien de nos actions et activités, afin d'adapter notre réponse aux besoins des usagers.

Perspectives 2024

Développement des actions de l'Espace Loisirs Seniors :

Poursuivant sur sa lancée, l'espace loisirs seniors a poursuivi son développement sur l'année 2023 avec une volonté, toujours très présente, d'inclusivité au travers de ses différentes activités. Si le recentrage de toutes les activités loisirs du CCAS au sein de l'Espace Loisirs Seniors a permis de simplifier les démarches des adhérents, le souhait partagé par les élus est également de déployer quelques activités hors de l'espace, afin de bénéficier aux adhérents plus éloignés du centre-ville.

En parallèle de sorties extérieures, l'équipe présente sur place s'attachera à faire vivre l'espace en y proposant des activités récurrentes chaque jour de la semaine. Un club de lecture est en cours de déploiement, des ateliers d'initiation au numérique animés par un jeune professionnel ont démarré en ce début d'exercice, des cours de TAISO vont être mis en place...

Afin que chaque senior puisse bénéficier d'au moins une sortie par trimestre, une nouvelle procédure sera mise en place. Une journée de pré-inscription sera organisée au début de chaque trimestre, afin que les adhérents puissent formuler leurs choix de sorties par ordre de priorité. Par ailleurs, un indicateur d'effort physique est indiqué sur le programme trimestriel pour chacune des sorties proposées afin de distinguer les activités qui sont réservées au bon marcheur ou qui nécessitent de rester longtemps debout et, à contrario, les activités qui se déroulent principalement assises. Un règlement intérieur, destiné à mieux cadrer le fonctionnement de l'équipement, sera soumis au vote des membres du CA du CCAS.

La mise en place d'actions de loisirs à domicile, dans une logique d'« aller-vers », reste au cœur des réflexions de l'équipe.

Amélioration continue du Maintien à domicile :

Dans un souci d'amélioration continue du service de maintien à domicile, une évaluation interne du service permettra une réflexion sur les prestations de service du CCAS en termes de qualité de services et d'offre de service à domicile. Un travail sur la communication sera également envisagé pour rendre nos activités plus lisibles. Le vote d'un règlement intérieur pour cadrer les pratiques et les éventuelles situations problématiques, est prévu sur le premier semestre. Afin de mettre en conformité l'EPA avec les objectifs de la loi EGALIM, un travail sera mené conjointement avec la cuisine centrale pour un changement de contenants à destination des bénéficiaires du portage de repas.

La signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le CCAS et le Conseil départemental, destinée à harmoniser les différents flux financiers et à renforcer l'offre de maintien, sera étudiée.

Réflexion autour les labels « Ville amie des Aînés » :

Afin de poursuivre le travail entamé sur les exercices précédents, et de de renforcer le service avec des objectifs ambitieux en termes d'inclusion, de lutte contre l'isolement et de lien, la réflexion sera approfondie en vue d'une labellisation à horizon 2025-2026, l'obtention du sésame obéissant à des critères particulièrement sélectifs.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023


Sifurep
SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



SOMMAIRE

LE SIFUREP

P.5-6

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

CHIFFRES CLÉS 2023

P.7-9

AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

P.10-14

- Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

P.15-18

- Une expertise technico-juridique et des outils pour éclairer les décisions
- Des évènements pour nourrir les échanges et les connaissances
- Une centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion funéraire

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

P.19-22

- Listes et cartes des villes adhérentes au syndicat et à la centrale d'achat
- Liste des délégués titulaires et suppléants

ÉDITO DU PRÉSIDENT

“ 2023, une année marquée par la flambée du prix du gaz et de l'électricité

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire, il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement humain et de qualité à des prix négociés.

2023 a été marquée par la flambée des prix du gaz et de l'électricité. Grâce à la relation de confiance entre le SIFUREP et ses délégataires, la hausse n'a que faiblement impacté le prix des crémations. En effet, la SEM Ville de Paris et OGF, en accord avec le SIFUREP, ont décidé de ne pas appliquer les indexations prévues afin de protéger les familles endeuillées et de consolider le partenariat entre le Syndicat et ses délégataires.

Le nombre d'adhésions au SIFUREP et à sa centrale d'achat a continué de croître et les événements de plus en plus nombreux organisés par le Syndicat ont permis aux villes de se retrouver pour échanger sur de nombreuses thématiques comme l'aménagement des cimetières ou encore le sujet délicat du deuil périnatal.



Enfin, le SIFUREP a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en décembre afin de soutenir et promouvoir la restauration du Patrimoine sépulcral des villes adhérentes et de leurs familles. Gageons que cette collaboration sera fructueuse et permettra à de nombreuses villes adhérentes de bénéficier d'accompagnements financiers pour la rénovation de leur patrimoine funéraire !

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous en souhaite une bonne lecture.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



LE SIFUREP

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le SIFUREP est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le SIFUREP utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le SIFUREP est administré par 111 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIFUREP et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du SIFUREP sous l'impulsion de son directeur général.

En 2023, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a voté 55 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Un Comité syndical exceptionnel a été convoqué en février pour voter les avenants relatifs à la limitation de l'augmentation des tarifs de crémations suite à l'évolution du prix du gaz et de l'électricité.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 Vice-Présidents). En 2023, le Bureau du SIFUREP s'est réuni à 5 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

Le Syndicat dispose également de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission «équipements funéraires» traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du SIFUREP.
- La commission « services funéraires » traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le SIFUREP comme le service extérieur des pompes funèbres, la centrale d'achat et les consultations funéraires.

Ces commissions se réunissent 1 fois par an.



**Jacques
KOSSOWSKI**
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



**Christian
METAIRIE**
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



**Jean
MILCOS**
2^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



**Hassan
HMANI**
3^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



**Bernard
GAHNASSIA**
4^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



**Serge
FRANCESCHI**
5^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



**Claire
DELESSARD**
6^{ème} Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort



**Fatah
AGGOUNE**
7^{ème} Vice-Président
Maire de Gentilly



**Stéphane
PERRIN-BIDAN**
8^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Suresnes



**Eveline
NOURY**
9^{ème} Vice-Président
1^{ère} Maire-adjointe
de Boissy-saint-
Léger



**Samira
YAZIDI**
10^{ème} Vice-Président
Conseillère municipale
d'Épinay-sur-Seine



**Christian
LAGRANGE**
11^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



**Éric
COUTURE**
12^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne



CHIFFRES CLÉS 2023

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La France compte 68,3 millions d'habitants, soit 0,3 % de plus qu'un an auparavant. 66,1 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer.

En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, contre 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994. L'âge moyen à la maternité est de 31 ans, le même qu'en 2022 (il était de 29,5 ans il y a 20 ans).

L'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019, avant Covid.

”

**L'ESPÉRANCE DE
VIE À LA NAISSANCE
EST DE 85,7 ANS
POUR LES FEMMES
ET 80 ANS POUR
LES HOMMES.**

FORTE BAISSÉ DE LA MORTALITÉ EN 2023

Le nombre de décès est estimé à 631 000 pour 2023. C'est 44 000 de moins (-6,5 %) qu'en 2022, année marquée par un regain de la pandémie de Covid-19 avec le variant Omicron, trois périodes de fortes chaleurs et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année. Le pic de décès en décembre 2022 est le troisième pic le plus élevé sur toute la période de 2020 à 2022, après ceux constatés lors des deux premières vagues de Covid19 de 2020 (en avril et en novembre). Début 2023, l'épidémie de grippe s'est

poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins soutenus. Avec l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation de la mortalité a cependant été sans commune mesure en 2020 du fait des pics de mortalité lors des deux premières vagues de la pandémie et les décès sont restés à un niveau élevé en 2021 et 2022. En 2023, le taux de mortalité infantile est de 4,0 décès pour 1 000 naissances vivantes. Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005.

LES OBSÈQUES SIFUREP

- **Convois funéraires assurés par le délégataire OGF** (enseigne commerciale PFG et Dignité Funéraire) :
- **5 329 obsèques** contre 4 966 en 2022, dont :
 - **1 406 aux tarifs forfaitaires** négociés par le SIFUREP (684 inhumations et 722 crémations),
 - **270 obsèques** de personnes sans ressources,
 - **135 obsèques** d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et admissions assurées par la SEM Ville de Paris et OGF :

Les 5 crématoriums ont réalisé plus de **9 619 crémations** contre 9 207 en 2022.

Les 2 chambres funéraires ont totalisé **2 323 admissions** contre 2 354 en 2022.



3 NOUVELLES
ADHÉSIONS
AU SYNDICAT

111 VILLES ADHÉRENTES
AU SIFUREP
AU 31 DÉCEMBRE 2023

72 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

LE BUDGET DU SYNDICAT

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 1 255 297,33 €.

Elles sont constituées par :

- les frais de contrôle versés par les délégués au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi que la souscription aux différents marchés

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à 130 906,38 € et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

1 255 297,33 €

**RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT**

1 034 523,75 €

**DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT**

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 034 523,75 € (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général** : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel** ;
- **les autres charges de gestion courante** ;
- **les dépenses exceptionnelles.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 83 880,80 € (hors restes à réaliser).



AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

UNE OFFRE OBSÈQUES DE QUALITÉ À COÛT MAÎTRISÉ

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit l'organisation des ob-sèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole com-munal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2023, 111 d'Île-de-France villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a confié, via une procédure de délégation de service public (DSP), cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.

1905

Le SEPF est confié aux communes

1993

La Loi donne la liberté aux familles le choisir leur entreprise funéraire

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les villes et leurs habitants puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP il faut cumuler les conditions suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris intra-muros ou, en Île-de-France à 10 km maximum d'une commune située sur le territoire du SIFUREP ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

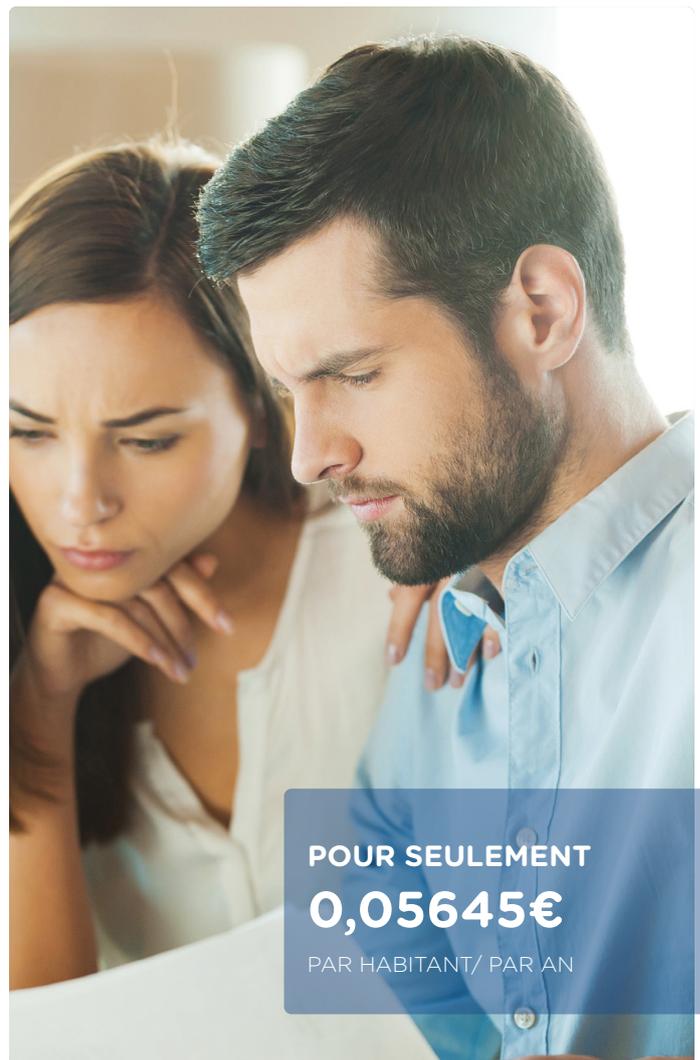
- Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG et Dignité Funéraire : le tarif des prestations pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP est inférieur de 10 % en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes :
 - 1 599 € TTC pour une crémation*
 - 1 999 € TTC pour une inhumation*
- La gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et une remise de 50% des frais d'obsèques pour pour les enfants de 1 à 18 ans.
- La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (établie par une ville adhérente).

*Ces forfaits comprennent :

- L'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton et l'emblème.

- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart tarifaire SIFUREP précisant les prix et contenus des forfaits proposés aux familles endeuillées. Ce service n'étant pas exclusif, les familles restent libres de choisir leur opérateur funéraire. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF.



POUR SEULEMENT

0,05645€

PAR HABITANT/ PAR AN

À noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

1. La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.
2. Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
3. Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
4. La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. À défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
5. L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté inter préfectoral.





DES ÉTABLISSEMENTS FUNÉRAIRES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 et rénovée en 2017 a assuré 905 admissions en 2023.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 a assuré 1 418 admissions en 2023.



Le SIFUREP gère **5 crématoriums et 2 chambres funéraires** au travers de contrats de délégation de service public.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisi les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.

5

CRÉMATORIUMS

2

CHAMBRES
FUNÉRAIRES

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne

dont la convention de concession a été attribuée le 1er octobre 2005 à la SEM funéraire de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007. Il a réalisé 1 971 crémations en 2023.

Le crématorium du Parc à Clamart

dont la convention de concession a été attribuée en 2004 à la société OGF est en activité depuis 2007. Il a réalisé 2 507 crémations en 2023.

Le crématorium de Montfermeil

dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019. Il a réalisé 1 431 crémations en 2023.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre

dont la convention de concession a été attribuée en 1997 à la société OGF est en activité depuis 1999. Il a réalisé 2 163 crémations en 2023.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil

dont la convention de concession a été attribuée en 2023 à la société OGF, est en activité depuis 2002. Il a réalisé 1 547 crémations en 2023.



À SAVOIR

Dans les crématoriums du SIFUREP

- ✓ Le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ Toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ Ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ La famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ Des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année à la période de la Toussaint et en juin pour les "tout-petits" à Champigny. Ces cérémonies proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES OUTILS POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

- **Les sollicitations juridiques** ont encore été nombreuses en 2023 avec près de 160 consultations juridiques traitées.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est gratuit et disponible sur le site internet : www.sifurep.com

- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser les tarifs pratiqués par les communes, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres.

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

DES ÉVÈNEMENTS POUR NOURRIR LES ÉCHANGES ET LES CONNAISSANCES

En 2023 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023).

• **Le colloque annuel** : la 15^{ème} édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 18 avril 2023 autour du thème de la « Restauration du patrimoine sépulcral et de l'art funéraire ». Les nombreux participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions.

2 tables rondes, animées par Sarah DUMONT journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur la restauration du Patrimoine.

Enfin, ce colloque aura permis la signature d'une convention de partenariat entre le SIFUREP et la Fondation du patrimoine pour l'attribution de subventions aux villes adhérentes souhaitant restaurer leurs monuments funéraires.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.sifurep.com dans la rubrique «bénéficiaire de services».

• **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.

• **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat.





LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP

POUR SIMPLIFIER ET MAITRISER LES COÛTS DE GESTION FUNÉRAIRE

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement** ;
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la taille de la collectivité ;
- **des marchés « clés en main ».**

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat. L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.

CENTRALE D'ACHAT

COÛTS 2023

982,87 €

ADHÉSION ANNUELLE

+

491,44 €

PAR MARCHÉ SOUSCRIT POUR
TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ

Une adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat afin que le Conseil municipal puisse délibérer.

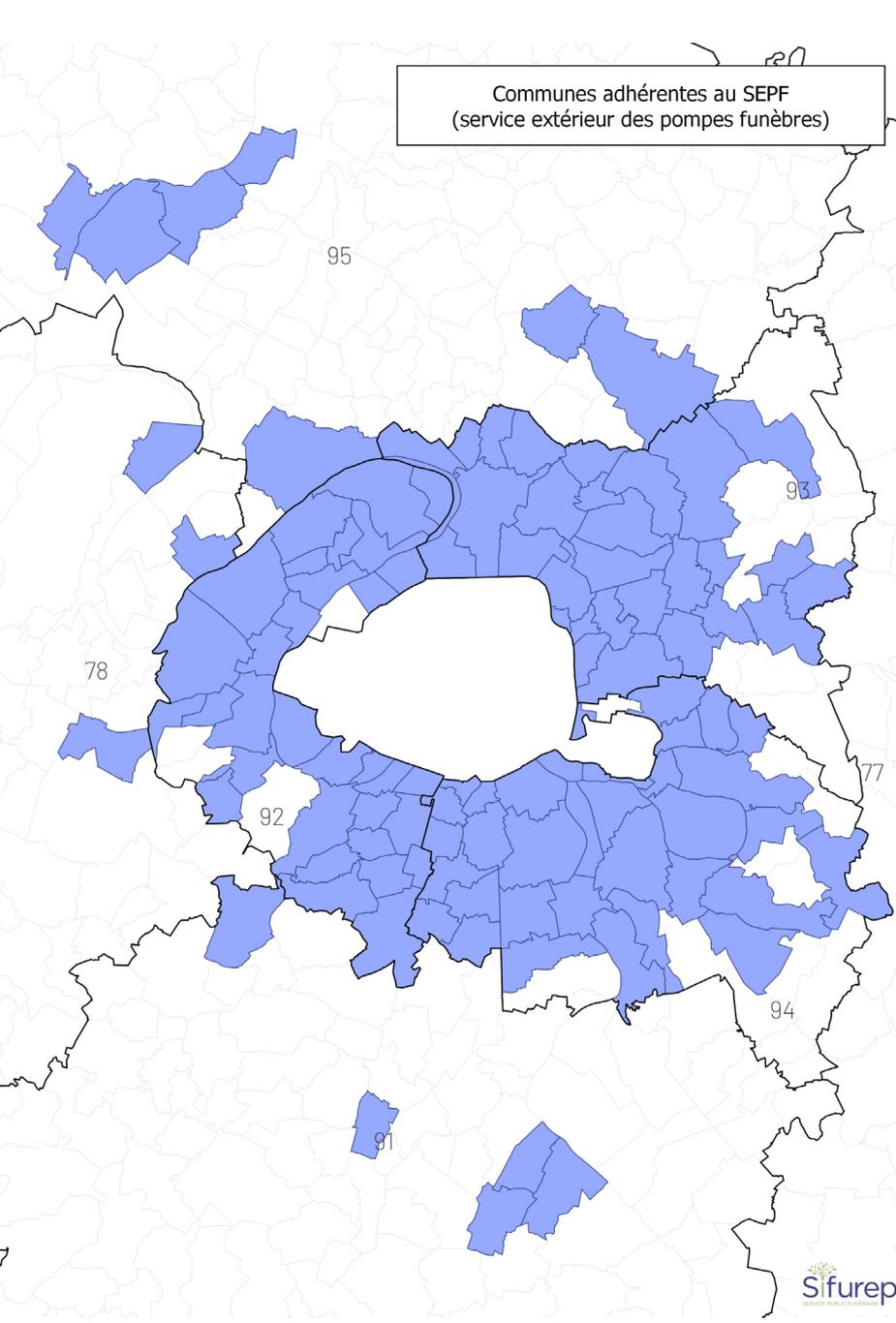
DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et variés :

- **nettoyage et entretien** des cimetières (propreté des sites)
- **gestion des espaces verts**
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement des cimetières
- **maîtrise d'œuvre** pour l'aménagement des cimetières
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **restauration du patrimoine**
- reprise et mise en œuvre d'un **logiciel cimetière**
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières
- **assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information** des cimetières
- **assistance** relative à l'élaboration d'un **plan de reprises de sépultures**
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées)
- **transport de corps avant mise en bière**

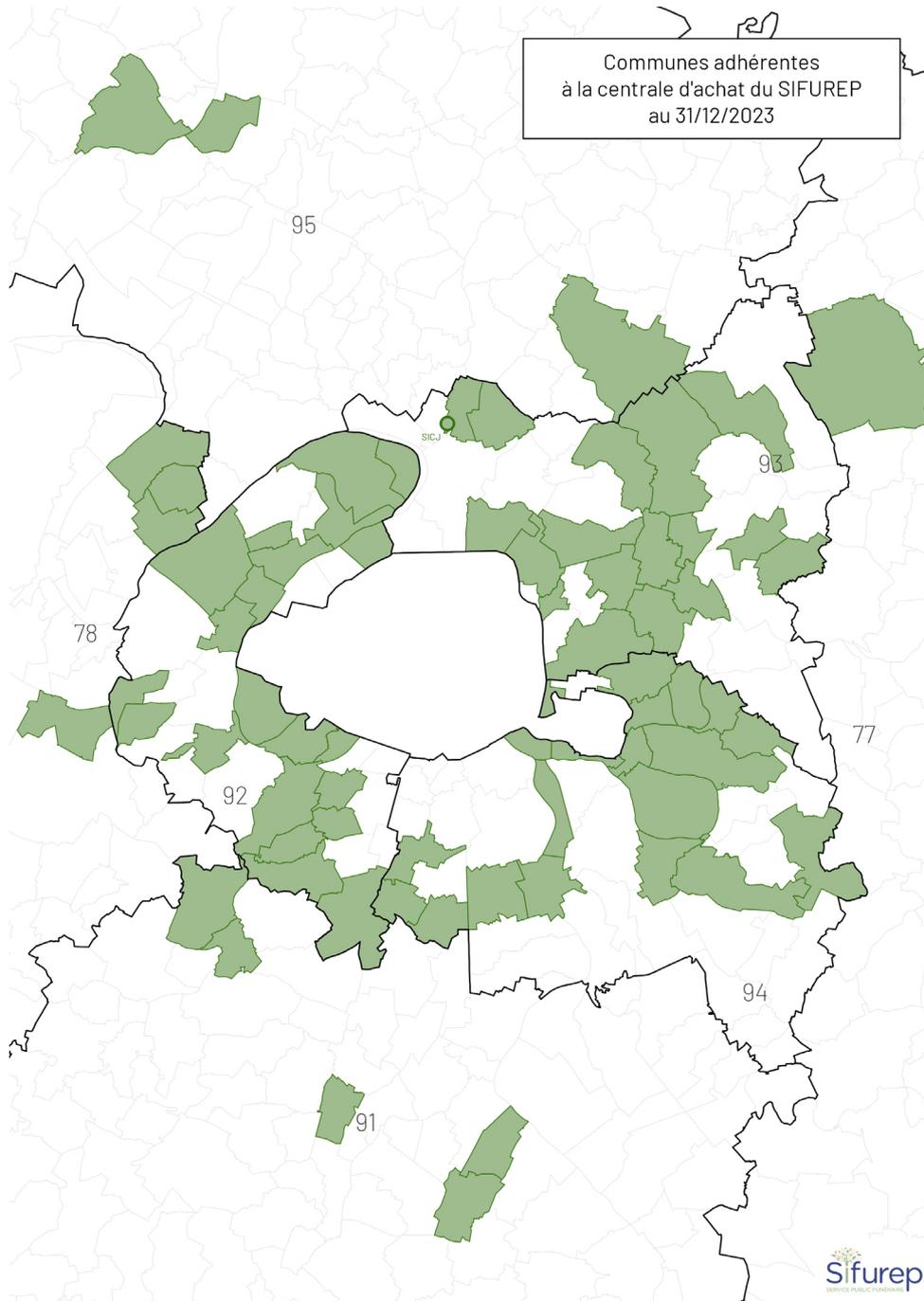
LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYNDICAT AU 31/12/2023

LISTE DES VILLES ADHÉRENTES AU SIFUREP



- Alfortville, Antony, Arcueil, Argenteuil, Asniere-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagneux, Bagnolet, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bois-Colombes, Boissy-Colombes, Boissy-Saint-Léger, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Bry-sur-Marne, Cachan, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Chaville, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-la-Rue, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy, Clichy-sous-Bois, Colombes, Courbevoie, Creteil, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Fleury-Merogis, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gagny, Garches, Gennevilliers, Gentilly, Gonesse, Grigny, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Courneuve, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Levallois-Perret, L'Hay-les-Roses, L'Île-Saint-Denis, Maisons-Alfort, Maisons-Laffitte, Malakoff, Mériel, Méry-sur-Oise, Montfermeil, Montreuil, Montrouge, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Orly, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Pontoise, Puteaux, Ris-Orangis, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Rungis, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Ouen-sur-Seine, Sceaux, Sèvres, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Valenton, Vanves, Vaucresson, Villejuif, Villenoble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villetaneuse, Villiers-le-Bel, Vitry-sur-Seine

À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP



Alfortville, Antony, Asniere-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Auvers-sur-Oise, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Choisy-le-Roi, Courbevoie, Fleury-Merogis, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gennevilliers, Gonesse, Grigny, Houilles, Igny, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, L'Hay-les-Roses, Marne-la-coquette, Mériel, Mitry-Mory, Montfermeil, Montreuil, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Puteaux, Rosny-sous-Bois, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sartrouville, Sèvres, SICJ, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Vanves, Vaucresson, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villepinte, Villiers-sur-Marne.

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Vice-Président
Geneviève
CHARPANTIER
Déléguée suppléante

ANTONY

Christiane ENAME
Déléguée titulaire
Isabelle ROLLAND
Déléguée suppléante

ARCUEIL

Christian METAIRIE
Vice-Président
Maryvonne
ROCHTEAU-
LEGOURD
Déléguée suppléante

ARGENTEUIL

Tania de AZEVEDO
Déléguée titulaire
Nadir SLIFI
Délégué suppléant

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Sylvie MEYNARD
Déléguée titulaire
Danielle GUETTE
Déléguée suppléante

AUBERVILLIERS

José LESERRE
Délégué titulaire
Véronique
DAUVERGNE
Déléguée suppléante

AULNAY-SOUS-BOIS

Chantal MOREAU
Déléguée titulaire
Fouad EL KOURADI
Délégué suppléant

BAGNEUX

Alain LE THOMAS
Délégué titulaire
Fanny DOUVILLE
Déléguée suppléante

BAGNOLET

Brahim AKROUR
Délégué titulaire
Edith FELIX
Déléguée suppléante

BALLAINVILLIERS

Daniel BOULLAND
Délégué titulaire
Elizabeth
VICENTE MAMEDE
Déléguée suppléante

BIÈVRES

Paul PARENT
Délégué titulaire
Anne
PELLETIER-LE
BARBIER
Déléguée suppléante

BOBIGNY

Jean-François HIRSCH
Délégué titulaire
Evelyne PLANTE
Déléguée suppléante

BOIS-COLOMBES

Gilles CHAUMERLIAC
Délégué titulaire
Cédric KLEIN
Délégué suppléant

BOISSY-SAINT-LÉGER

Eveline NOURY
Vice-Présidente
Michel BARTHES
Délégué suppléant

BONDY

Farid BELKEBIR
Délégué titulaire
Nezha DECOURRIERE
Déléguée titulaire

BONNEUIL-SUR-MARNE

Virginie DOUET-MARCHAL
Déléguée titulaire
Boumedine
BEMMOUSSAT
Délégué suppléant

BOULOGNE-BILLANCOURT

Michel AMAR
Délégué titulaire
Philippe MARAVAL
Délégué suppléant

BOURG-LA-REINE

Virginie BARBAUT
Déléguée titulaire
Sylvie COURTOIS
Déléguée suppléante

BRY-SUR-MARNE

Rodolphe CAMBRESY
Délégué titulaire
Chrystel DERAY
Déléguée suppléant

CACHAN

Robert ORUSCO
Déléguée titulaire
Denis HERCULE
Délégué suppléant

CARRIERES-SUR-SEINE

Daniel MARTIN
Délégué Titulaire
Aline LE GUILLOUX
Déléguée Suppléante

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Evelyne SAILLAND
Déléguée titulaire
Laurent JEANNE
Délégué suppléant

CHARENTON-LE-PONT

Valérie LYET
Déléguée titulaire
Chantal LEHOUT-
POSMANTIER
Déléguée suppléante

CHÂTENAY-MALABRY

Patrick DESSEN
Délégué titulaire
Gilles DEBROSSE
Délégué suppléant

CHÂTILLON

Stéphane JACQUOT
Délégué titulaire
Nicole MENDY
Déléguée suppléante

CHAVILLE

Hervé LIÈVRE
Délégué titulaire
Marc GIRONDOT
Délégué suppléant

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Jean-François FABRE
Délégué titulaire
Christine COURTOIS
Déléguée suppléante

CHEVILLY-LARUE

Hermine RIGAUD
Déléguée titulaire
Barbara
LORAND-PIERRE
Déléguée suppléante

CHOISY-LE-ROI

Vasco COELHO
Délégué titulaire
Marina BRULANT
Déléguée suppléante

CLAMART

Jean MILCOS
Vice-Président
Marie-Laure
COUPEAU
Déléguée suppléante

CLICHY-LA-GARENNE

Agnès DELACROIX
Déléguée titulaire
Michael ALBOU
Délégué suppléant

CLICHY-SOUS-BOIS

Marie-Florence DEPRINCE
Déléguée titulaire
Samira TAYEBI
Déléguée suppléante

COLOMBES

Fatoumata SOW
Déléguée titulaire
Chérif MOHELLEBI
Délégué Suppléant

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Marie-Pierre LIMOGÉ
Déléguée suppléante

CRÉTEIL

Michel WANNIN
Délégué titulaire
Alain DUKAN
Délégué suppléant

DRANCY

Romain DACHVILLE
Délégué titulaire
Merzouba COCOZZA
Déléguée suppléante

DUGNY

Michel CLAVEL
Délégué titulaire
Martine BRASSEUR
Déléguée suppléante

EPINAY-SUR-SEINE

Samira YAZIDI
Vice-Présidente
Farid BENYAHIA
Délégué suppléant

FLEURY-MÉROGIS

Danielle MOISAN
Déléguée titulaire
Martine GOESSENS
déléguée suppléante

FONTENAY-AUX-ROSES

Cécile COLLET
Déléguée titulaire
Gabriela REIGADA
déléguée suppléante

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI
Délégué titulaire
Clémence
AVOIGNON ZONON
Déléguée suppléante

FRESNES

Christian CARISTAN
Délégué titulaire
Rachida SADANE
Déléguée suppléante

GAGNY

Bénédicte AUBRY
Déléguée titulaire
Rolin CRANOLY
Délégué suppléant

GARCHES

Solène ALLANIC
Déléguée titulaire
Grégoire VERSPIEREN
Délégué suppléant

GENNEVILLIERS

Isabelle MASSARD
Déléguée titulaire
Laurent NOEL
Délégué suppléant

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Vice-Président
Nadine HERRATI
Déléguée suppléante

GONESSE

Jean Michel DUBOIS
Délégué titulaire
Rachid TOUIL
Délégué suppléant

GRIGNY

Philippe RIO
Délégué titulaire
Pascal TROADEC
Délégué suppléant

ISSY-LES-MOULINEAUX

Etienne BERANGER
Délégué titulaire
Christine HELARY-
OLIVIER
Déléguée suppléante

IVRY-SUR-SEINE

Méhadée BERNARD
Déléguée titulaire
Guillaume SPIRO
Délégué suppléant

JOINVILLE-LE-PONT

Hélène DECOTIGNIE
Déléguée titulaire
Laurent OTTAVI
Délégué suppléant

LA COURNEUVE

Bacar SOILIH
Délégué titulaire
Julien BAYARD
Délégué suppléant

LA GARENNE-COLOMBES

Sébastien RIVET
Délégué titulaire
Robert CITERNE
Délégué suppléant

LA QUEUE-EN-BRIE

Philippe MOUCHARD
Délégué titulaire
Marie-Claude GAY
Déléguée suppléante

LE BLANC-MESNIL

Michel COLLIGNON
Délégué Titulaire
Philippe RANQUET
Délégué suppléant

LE BOURGET

Laura PETREQUIN
Déléguée titulaire
Valéry VANNEREUX
déléguée suppléante

LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Aline TEMENIDES
Déléguée titulaire
Marie-Thérèse KELLY
déléguée suppléante

LE KREMLIN-BICÊTRE

Jacques HASSIN
Délégué titulaire
Véronique GESTIN
Déléguée suppléante

LE PERREUX-SUR-MARNE

Eric COUTURE
Vice-Président
Pierre BUGEJA
Délégué suppléant

LE PLESSIS-ROBINSON

Marc SIFFERT SIRVENT
Délégué titulaire
Cyril PECRIAUX
Délégué suppléant

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Jean-Abel PECAULT
Délégué titulaire
Mohammed YENBOU
Délégué suppléant

LES LILAS

Christian LAGRANGE
Vice-Président
Patrick BILLOUET
Délégué suppléant

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Chantal TROTTET
Déléguée titulaire
Sabrina ASSAYAG
Déléguée suppléante

LEVALLOIS-PERRET

Martine ROUCHON
Déléguée titulaire
Valérie FOURNIER
Déléguée suppléante

L'HAY-LES-ROSES

Bernard DUPIN
Délégué titulaire
Catherine GAVRIL
Déléguée suppléante

L'ILE-SAINT-DENIS

Alain FRANÇOIS
Délégué titulaire
Jacques PARIS
Délégué Suppléant

MAISONS-ALFORT

Claire DELESSARD
Vice-Présidente
Jean-Luc CADEDDU
Délégué suppléant

MAISONS-LAFFITTE

Marie-Liesse SALIN
Déléguée titulaire
Ingrid COUTANT
Déléguée Suppléante

MALAKOFF

Dominique TRICHET-ALLAIRE
Délégué titulaire
Jocelyne BOYAVAL
Déléguée suppléante

MÉRIEL

Christophe CHAMBELIN
Délégué titulaire
Laurence BOUVILLE
Déléguée suppléante

MÉRY-SUR-OISE

Patrice RENARD
Délégué titulaire
Bernard RIO
Délégué suppléant

MONTFERMEIL

Laurent CHAINEY
Délégué titulaire du SIFUREP
Nafi SIBY
Déléguée suppléante du SIFUREP

MONTREUIL

Florian VIGNERON
Délégué Titulaire
Michelle BONNEAU
Déléguée suppléante

MONTROUGE

Liliane GRAÏNE
Déléguée titulaire
Patrick XAVIER
Délégué suppléant

NANTERRE

Hassan HMANI
Vice-Président
Nadine ALI
Déléguée suppléante

NOGENT-SUR-MARNE

Pascale MARTINEAU
Déléguée titulaire
Juliette LE RUYER-FOURNIER
Déléguée suppléante

NOISY-LE-SEC

Albert PRISSETTE
Délégué titulaire
Jean-Luc LE COROLLER
Délégué suppléant

ORLY

Thierry ATLAN
Délégué titulaire
Dahmane BESSAMI
Délégué suppléant

PANTIN

Rida BENNEDJIMA
Délégué titulaire
Sonia GHAZOUANI-ETTIH
Déléguée suppléante

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Guy JOUVENELLE
Délégué titulaire
Françoise MIRET
Déléguée suppléante

PONTOISE

Armelle LEGRAND-ROBERT
Déléguée titulaire
Annick FERRE
Déléguée suppléante

PUTEAUX

Bernard GAHNASSIA
Vice-Président
Anne-Laure LEBRETON
Déléguée suppléante

RIS-ORANGIS

Marcus M'BOUDOU
Délégué titulaire
Véronique GAUTHIER
Déléguée suppléante

ROMAINVILLE

Sofia DAUVERGNE
Déléguée titulaire
Nathalie GAUMONDY
Déléguée suppléante

ROSNY-SOUS-BOIS

Danièle MAILLOT
Déléguée titulaire
Nathalie REGNAULD
Déléguée suppléante

RUEIL-MALMAISON

Ghania KEMPF
Déléguée titulaire
Jean-Simon PASADAS
Délégué suppléant

RUNGIS

Antoine MORELLI
Délégué titulaire
Philippe BENISTI
Délégué suppléant

SAINT-CLOUD

Sacha GAILLARD
Délégué titulaire
Jean-Christophe PIERSON
Délégué suppléant

SAINT-DENIS

Christophe PIERCY
Délégué titulaire
Alice RONGIER
Déléguée suppléante

SAINT-MANDÉ

Julien WEIL
Délégué titulaire
Tiffany CULANG
Déléguée suppléante

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Jacqueline VISCARDI
Déléguée titulaire
Aurélien PREVOT
Délégué suppléant

SAINT-AURICE

Dominique DUROSELLE
Déléguée titulaire
Cédric DAMIEN
Délégué suppléant

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Roland MAZAUDIER
Délégué titulaire
Marie-Claude CLAIN
Déléguée suppléante

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Emna SGHAÏER
Déléguée titulaire
Xavier DUPLOUY
Délégué suppléant

SCEAUX

Annie BACH
Déléguée Titulaire
Claire VIGNERON
Déléguée suppléante

SEVRES

Jacques VILLEMUR
Déléguée titulaire
Denis MORON
Délégué Suppléant

STAINS

Nabila AKKOUCHE
Déléguée titulaire
Mathieu DEFREL
Délégué suppléant

SUCY-EN-BRIE

Cédric MUSSO
Délégué titulaire
Anne-Marie BOURDINAUD
Déléguée suppléante

SURESNES

Stéphane PERRIN-BIDAN
Vice-Président
Pierre PERRET
Délégué suppléant

THIAIS

Guylaine TORCHEUX
Déléguée titulaire
Christian LE BOT
Délégué suppléant

VALENTON

Hasana SADIKI
Déléguée titulaire
Kamel BELKHIRI
Délégué suppléant

VANVES

Xavier LEMAIRE
Délégué titulaire
Marta GRZESIAK
Déléguée suppléante

VAUCRESSON

DIANE de ROBIANO
Déléguée Titulaire
Hélène CONNAN
Déléguée Suppléante

VILLEJUIF

Gilles LAFON
Délégué titulaire
Maxime PLUSQUELLEC
Délégué suppléant

VILLEMOMBLE

Jovan AVRAMOVIC
Délégué titulaire
Françoise POLONI
Déléguée suppléante

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Sandrine HERTIG
Déléguée titulaire
Fatima AAZIZ
Déléguée suppléante

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bernardina ALVES DA SILVA
Déléguée titulaire
Naoual EL OUAHTA
Déléguée suppléante

VILLEPINTE

Christine PERRON
Déléguée titulaire
Zhigiao Jacques YANG
Délégué suppléant

VILLETANEUSE

Danielle MARMIGNON
Déléguée titulaire puis
Majide AMMAD
Délégué titulaire
Yasmina ESSOM,
Déléguée suppléante

VILLIERS-LE-BEL

Faouzi BRIKH
Délégué titulaire
Teresa EVERARD
Déléguée suppléante

VITRY-SUR-SEINE

Ludovic LECOMTE
Délégué titulaire
Rachida KABBOURI
Déléguée suppléante

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy • CS 10205 75588 Paris
Tél. : 01 44 74 85 70 • sifurep.com

Directeur de publication : Jacques KOSSOWSKI / Comité de rédaction piloté par Maria DA SILVA / Photos : Envato /
Conception et réalisation : Desbouis-Grésil / Impression : Champagnac. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Édité en septembre 2024.

Un siècle *d'innovation et d'engagement*

Rapport d'activité 2023



- 1 électricité
- 2 énergies renouvelables
- 3 numérique
- 4 mobilité durable
- 5 centrale d'achats Sipp'n'co

sommaire

édito

p. 2-3

1. le Sipperec

- ① Présentation du Sipperec **p. 6**
- ② Les élus **p. 10**
 - Les membres du bureau
 - Le comité syndical
- ③ Les interlocuteurs **p. 16**
- ④ Le groupe Sipperec **p. 18**
- ⑤ Les 100 ans du Sipperec **p. 22**

2. électricité

- ① En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie **p. 30**
- ② Limiter les incidents et les coupures d'électricité **p. 32**
- ③ Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain **p. 34**
- ④ Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts **p. 36**
- ⑤ Deux fonds pour venir en aide aux communes et à leurs usagers **p. 38**
- ⑥ L'offre d'achat d'électricité pour limiter l'impact de la crise **p. 40**

3. énergies renouvelables

- ① Produire et exploiter la chaleur renouvelable **p. 46**
- ② Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque **p. 50**
- ③ Produire de l'hydrogène bas carbone pour une mobilité plus propre **p. 52**
- ④ Offrir des solutions de maîtrise de l'énergie **p. 54**

4. numérique

- ① Déployer le Très Haut Débit pour tous **p. 62**
- ② Accompagner les usages numériques **p. 66**

5. mobilité durable

- ① « La borne bleue », un réseau spécialement conçu pour les villes et leurs usagers **p. 71**
- ② La mobilité durable, une compétence en constante évolution **p. 73**

6. centrale d'achats Sipp'n'co

- ① L'offre numérique **p. 78**
- ② L'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique **p. 80**
- ③ L'offre mobilité propre **p. 81**

Le Sipperec, un siècle au service de l'innovation et des territoires

À l'occasion de la publication du rapport d'activité 2023, je souhaitais revenir sur la célébration des 100 ans de notre syndicat, qui, empreinte de joie et de fierté, a magnifiquement illustré et résumé un *siècle de partage, d'action et d'innovation*. Depuis sa création en 1924, le Sipperec s'est imposé comme le premier syndicat d'énergie de France, toujours en première ligne pour répondre aux besoins des communes franciliennes et défendre leurs intérêts.

Tout au long de son histoire, le Sipperec a tracé un chemin jalonné par des projets ambitieux avec une constance et une détermination remarquables.

En 1924, une ambition dépassant les clivages politiques, permit aux communes de s'unir pour « électrifier » la banlieue parisienne. De cette union fondatrice découle un engagement clair et durable : que tous les territoires, sans exception, *bénéficient des investissements essentiels* et de tarifs équitables d'accès aux services publics.

Ainsi dès l'entrée d'Électricité de France (EDF) dans le paysage énergétique français en 1946, le Sipperec a consolidé son rôle d'intercommunalité en charge de veiller à la restauration des réseaux, à la qualité des investissements et à l'équité du développement territorial.

Plus tard, face à la libéralisation du marché européen de l'énergie en 1994, le Sipperec a influé de manière significative sur les relations entre l'État et les collectivités. Depuis lors, le syndicat a constamment œuvré pour protéger les citoyens, que ce soit à travers ses actions victorieuses sur les tarifs de transport et de distribution d'électricité ou par la création de fonds de solidarité pour lutter contre la précarité énergétique.

Le tournant technologique des années 1990 a vu le Sipperec déployer des réseaux de communication à haut débit, une initiative pionnière confortant, une fois de plus, la nécessaire intervention publique des collectivités.

Dès les années 2000 le Sipperec s'engage dans le développement des énergies renouvelables avec la mise en service de nombreuses centrales solaires et le lancement de projets de géothermie.

Par la mise en place de groupements de commandes, de la centrale d'achats Sipp'n'co, le Sipperec va mettre en évidence *les vertus de la mutualisation*, en procurant aux collectivités des ressources et des *services de haut niveau* à des tarifs compétitifs.

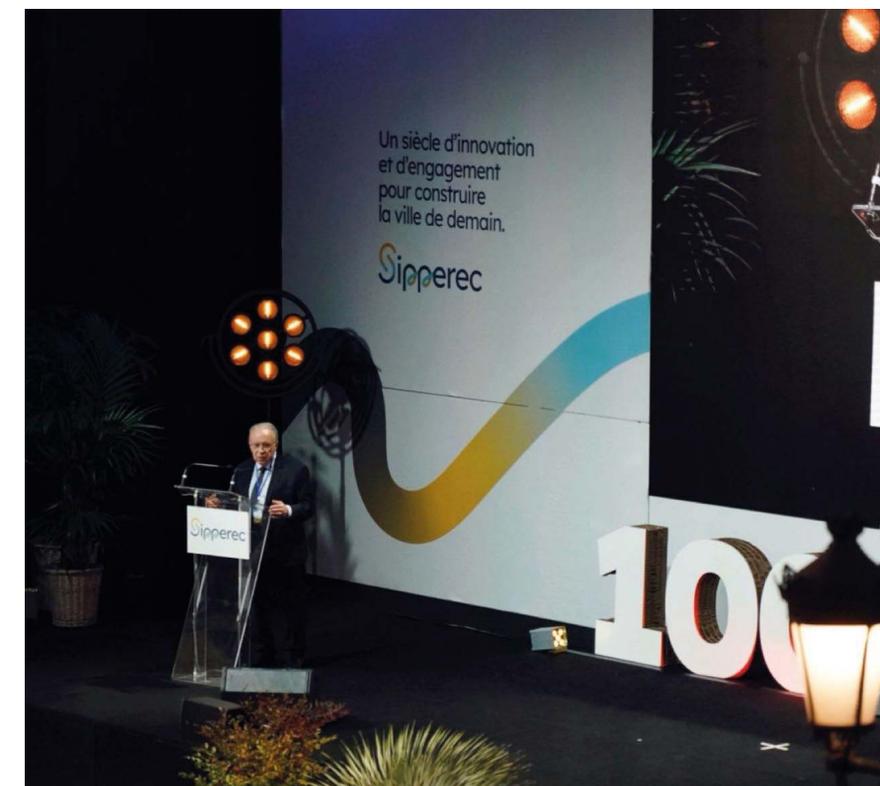
Aujourd'hui, les initiatives du « groupe Sipperec » vont bien au-delà de simples réalisations techniques. Que ça soit de la part du Sipperec ou de ses sociétés, leurs actions ont un *impact direct* sur la vie des collectivités et de leurs habitants, dans des domaines variés tels que l'électricité, le numérique, les énergies renouvelables ou les mobilités durables.

Ce chemin parcouru est le témoignage vivant de l'ADN du Sipperec : l'innovation, la solidarité et le service public.

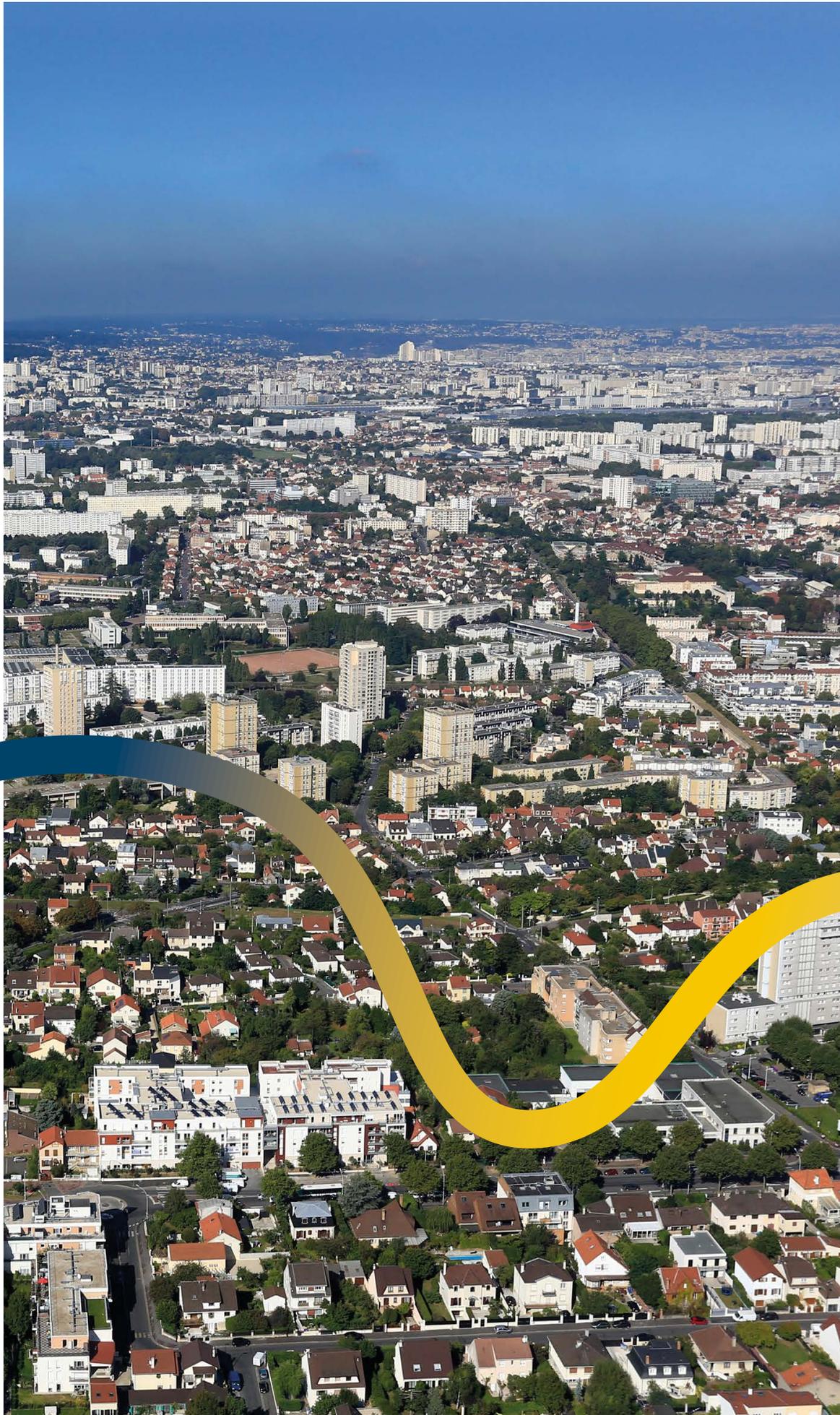
Cet ADN s'affiche dans une nouvelle identité visuelle marquant le renouveau du Sipperec. Se montrant ainsi sous un nouveau jour, il rayonne et laisse transparaître son avant-gardisme.

Toutes ces réalisations ne sont pas qu'un héritage, elles constituent surtout le socle d'une politique déterminée à bâtir ensemble, dans la diversité des actions, les territoires de demain.

Jacques J.P. Martin
Président du Sipperec,
Maire de Nogent-sur-Marne



le Sipperec



chiffres clés

4

champs de compétences

1

comité syndical
et

1

bureau

119

collectivités adhérentes,
toutes compétences
confondues

106

collaborateurs

2

offres d'achats mutualisés
pour les besoins de
+ de 500
acteurs publics
franciliens

1

SEM : Sipenr

1

groupement de
commande électricité

4

SPL : SEER, UniGéo,
GéoMalak et GéoSud92

1

régie : Gényo

1

centrale d'achat :
Sipp'n'co

Présentation du Sipperec

Fondé en janvier 1924, le Sipperec a eu pour vocation première de contribuer à un développement *solidaire et équitable* des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de *qualité*.

Au fil des décennies, le Sipperec a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, aux achats mutualisés ; en *innovant* constamment et en apportant des solutions *concrètes* aux collectivités franciliennes.

Des compétences au service des territoires durables

Le Sipperec est l'unique acteur régional public intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires. Il est guidé par les principes suivants :

- La qualité du service public ;
- L'équité entre les territoires ;
- La capacité à porter des projets innovants.

Porteur de projets agiles, le Sipperec s'adapte aux besoins des territoires, en créant des sociétés, pour mener des projets spécifiques en matière de production d'énergies renouvelables :

- Une société d'économie mixte (SEM) : la Sipepr ;
- Quatre sociétés publiques locales (SPL) : la SEER, UniGéo, GéoMalak et GéoSud92 ;
- Une régie : Gényo.

Les collectivités territoriales peuvent déléguer 4 champs de compétences au Sipperec :

- Électricité ;
- Énergies renouvelables ;
- Numérique ;
- Mobilité durable.

Les collectivités peuvent solliciter les offres d'achats mutualisés du Sipperec :

- Une centrale d'achats Sipp'n'co pour bénéficier de services dans huit domaines tels que l'énergie, le numérique, la mobilité... ;
- Un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité.

Ressources financières du Sipperec

Les ressources financières du Sipperec se sont élevées, en 2023, à 238 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le Sipperec, avant qu'il les reverse à ses adhérents, en particulier :

- La taxe intérieure sur la facture d'électricité ;
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le Sipperec perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent, en plus de financer ses frais internes de suivi et contrôle, de verser à ses collectivités adhérentes :

- Des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique ;
- Des redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication Très Haut Débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie en délégation de service public.

Les cotisations des 530 adhérents aux offres d'achats mutualisés du Sipperec permettent de financer la passation de plus de 90 marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

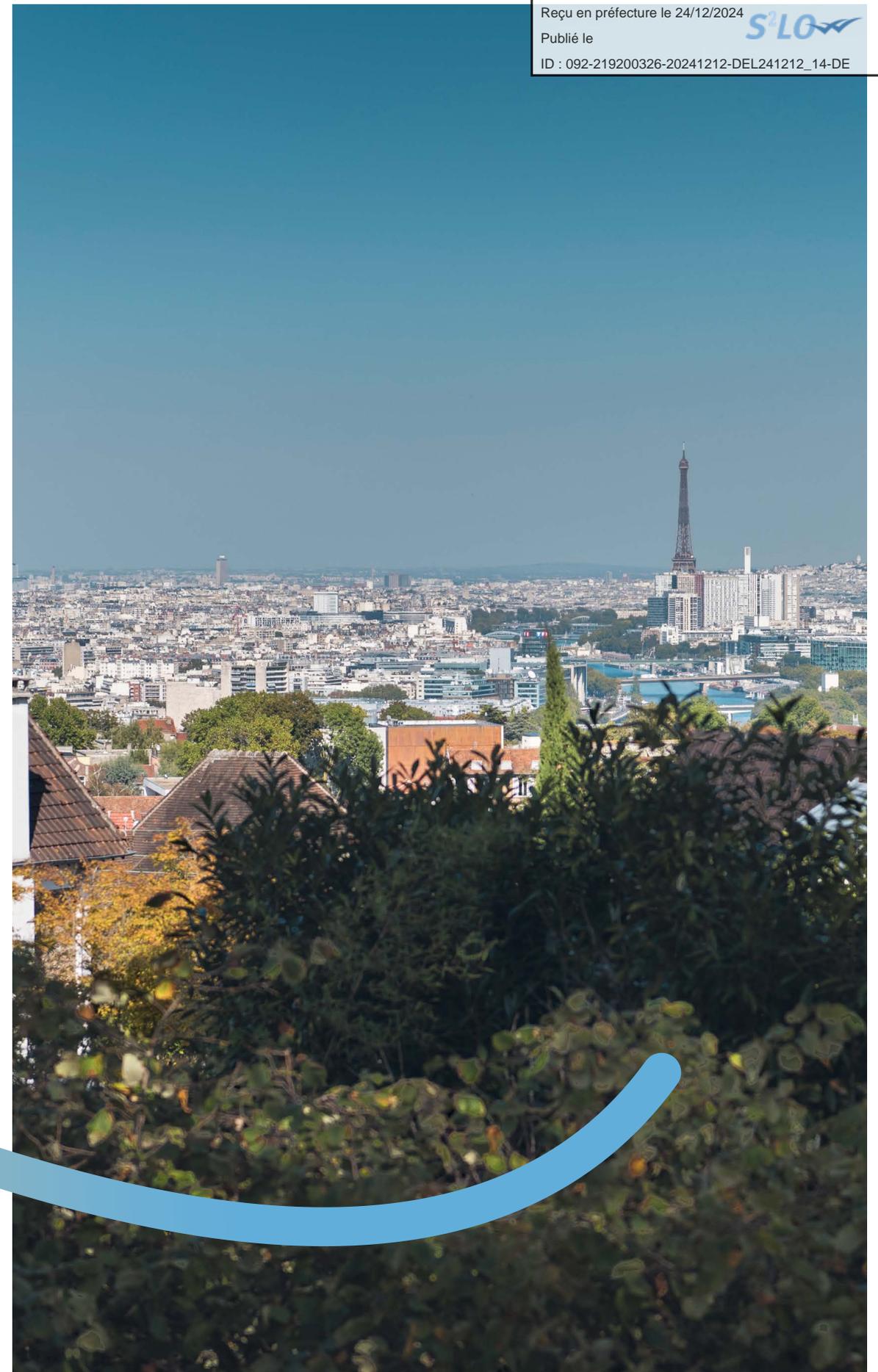
À cela s'ajoute le budget annexe relatif au réseau de chaleur géothermique Gényo, déployé sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le Sipperec se sont élevés, en 2023, à 2,4 millions d'euros, portant ainsi le montant total d'investissements réalisés, depuis le lancement du projet en 2019, à 72,4 millions d'euros sur 75 millions pour le périmètre de premier établissement. Une très grande partie du réseau déployé est en exploitation depuis trois ans. Une extension du réseau de chaleur géothermique avec création d'un nouveau doublet de géothermie a été actée en 2023 pour 46 millions d'investissements supplémentaires à réaliser.

Les instances du Sipperec au plus près des réalités des territoires

Le Sipperec est administré par 122 délégués titulaires et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du Sipperec et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par les équipes du Sipperec – une centaine d'agents – et son directeur général.

Le comité syndical, qui se réunit quatre fois par an, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général.

Un bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les dossiers soumis au comité.



Les membres du bureau

Le Sipperec remercie chaleureusement l'ensemble des élus de leur présence active lors des instances. Cet engagement permet de faire avancer avec succès les nombreux projets portés par le Sipperec au bénéfice des collectivités et de leurs usagers.



Jacques J.P. Martin
Président du Sipperec,
Maire de Nogent-sur-Marne

Vice-présidents



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} vice-président



Florence CROCHETON-BOYER
1^{re} adjointe au maire
de Saint-Mandé,
2^e vice-présidente



Samuel BESNARD
Adjoint au maire
de Cachan,
3^e vice-président



Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{re} adjointe au maire
de Courbevoie,
4^e vice-présidente



Rodéric AARSSE
Adjoint au maire
de Malakoff,
5^e vice-président



Sophie RIGAULT
Maire de Saint-Michel-
sur-Orge,
6^e vice-présidente



Fatah AGGOUNE
Maire de Gentilly
à compter du 02/03/2024
7^e vice-président



À compter du 21/06/2024
Marie JAY
1^{re} adjointe au maire de
Gentilly
7^e vice-présidente



Frédéric SITBON
Adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine,
8^e vice-président



Serge FRANCESCHI
Adjoint au maire
d'Alfortville,
9^e vice-président



**Joëlle CECCALDI-
RAYNAUD**
Maire de Puteaux,
10^e vice-présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Adjoint au maire
de Nanterre,
11^e vice-président



Anthony MANGIN
1^{er} adjoint au maire
de Drancy,
12^e vice-président



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire
de Stains,
13^e vice-président



Thierry BARNOYER
2^e adjoint au maire
de Maisons-Alfort,
14^e vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
délégué de Sceaux
15^e vice-président

Membres du bureau



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal
d'Épinay-sur-Seine



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



Ling LENZI
Adjointe au maire
d'Aubervilliers



Boris DEROOSE
Conseiller municipal
délégué de Saint-Denis



**Arnaud LETELLIER-
DESNOUVRIES**
Adjoint au maire
de Bonneuil-sur-Marne



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg



Jean-Baptiste BARFETY
Adjoint au maire
de Gonesse

Groupe Sipperec



Florence CROCHETON-BOYER
Présidente de la SEM
Sipenr



Philippe RIO
Président de la SPL SEER



Anthony MANGIN
Président de la SPL
GéoMalak



Samuel BESNARD
Président de la SPL
Unigéo



Marie-Pierre LIMOGÉ
Présidente de la SPL
GéoSud92

Le comité syndical

Communes

Alfortville

Serge Franceschi
Vice-président
Julien Boudin

Antony

Maryse Lemmet
Bruno Foyer

Arcueil

Hélène Peccolo
Christian Métairie

Argenteuil

Nadir Slifi
Maxime Renault

Asnières-sur-Seine

Frédéric Sitbon
Vice-président
Thomas Doublic

Athis-Mons

Patrice Sac
Nadine Ribero

Aubervilliers

Ling Lenzi
Membre du bureau
Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois

Fouad El Kouradi
Olivier Attiori

Bagneux

Paul Bensoussan
Yasmine Boudjenah

Bagnole

Daouda Keita
Frédéric Gabin

Bezons

Pascal Beyria
Nessrine Menhaouara

Bobigny

Abdel Sadi
Sami Boufetta

Bois-Colombes

Jérémy Ribeyre
Sylvie Mariaud

Bondy

Laurent Cotte
Alexandre Amzel

Bonneuil-sur-Marne

Arnaud Letellier-
Desnouvries
Membre du bureau
Gilles Gatineau

Boulogne-Billancourt

Emmanuel Bavière
Nicolas Marguerat

Bourg-la-Reine

Patrick Donath
Joseph Hayar

Brunoy

Jérôme Meunier
François Farez

Bry-sur-Marne

Pierre Leclerc
Augustin Kunga

Cachan

Samuel Besnard
Vice-président
David Petiot

Champigny-sur-Marne

Philippe Dubus
Wilfrid Bastin

Charenton-le-Pont

Hervé Gicquel
Fabien Benoit

Chatenay-Malabry

Jean-Louis Ghiglione
Patrick Dessen

Châtillon

Françoise Montseny
Nicolas Bost

Chatou

François Schmitt
Laurent Malochet

Chaville

Luc Mauvarin
Marc Girondot

Chevilly-Larue

Laurent Taupin
Philippe Komorowski

Choisy-le-Roi

Vasco Coelho
Marina Brulant

Clamart

Pierre Crespi
Mathieu Caujolle

Clichy-la-Garenne

Marie-Jeanne Colombo
Renata Ferreira de Azevedo

Colombes

Nagète Maatougui
Maxime Charreire

Courbevoie

Marie-Pierre Limoge
Vice-présidente
Jacques Kossowski

Courtry

Grégory Presle
Dominique Civeyrac

Créteil

Alain Dukan
Jean-François Dufeu

Drancy

Anthony Mangin
Vice-président
Jean-Luc Millard

Dugny

Dominique Gaulon
Chérif Dia

Élancourt

Frédéric Péglerin
Denis Lemarchand

Épinay-sur-Seine

Oben Ayyildiz
Membre du bureau
Farid Saidani

Fleury-Mérogis

Marie-Gisèle Belzine
Albert Lavenette

Fontenay-aux-Roses

Despina Bekiari
Jacky Gabriel

Fontenay-lès-Briis

Jean-Paul Jacquet
Francis Frapier

Fontenay-sous-Bois

Loïc Damiani
Clémence Avognon Zonon

Fresnes

Marie Leclerc-Bruant
Julien Baillergeau

Gagny

Guillaume Fournier
Jean Leoué

Gennevilliers

Isabelle Massard
Laurent Noël

Gentilly

Marie Jay
Vice-président
Fatah Aggoune

Gonesse

Jean-Baptiste Barfety
Membre du bureau
Patrice Richard

Grigny

Philippe Rio
Vice-président
Aurèle Bourgeois

Groslay

Fabien Moinier
Célia Jousserand

Issy-les-Moulineaux

Nathalie Pitrou
Tiphaine Bonnier

Ivry-sur-Seine

Clément Pecqueux
Méhadée Bernard

Joinville-le-Pont

Olivier Dosne
Stephan Silvestre

Jouy-en-Josas

Jean-François Poursin
François Bréjoux

La Courneuve

Rachid Maiza
Haroon Qazi Mohammad

La Garenne-Colombes

Jean-François Dransart
Michèle Michelet

Le Blanc-Mesnil

Julien Carré
Jean-Marie Musquet

Le Bourget

Philippe Robert
Catarina Monteiro

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

Le Kremlin-Bicêtre

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Jonathan Hemery

Le Perreux-sur-Marne

Hélène Rousselin
Émilie Vasquez

Le Plessis-Robinson

Benoît Blot
Frédéric Touadi

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Abel Pécault
Claudhilde Choffrut

Les Lilas

Sander Cisinski
Christophe Paquis

Les Pavillons-sous-Bois

Marc Sujol
Patricia Chabaud

Levallois-Perret

Isabelle Coville
Jacques Poumette

L'Haÿ-les-Roses

Pascal Lesselingue
Daniel Aubert

L'Île-Saint-Denis

Séverine Delbosq
Stephen Lecourt

Limeil-Brévannes

Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache

Livry-Gargan

Clément Chassain
Henri-Louis Carratala

Maisons-Alfort

Thierry Barnoyer
Vice-président
Olivier Capitanio

Malakoff

Rodéric Aarsse
Vice-président
Martin Vernant

Marolles-en-Brie
François Élie Pauline Bohnert-Bisquert
Montreuil
Yann Leroy Dominique Glemas
Montrouge
Étienne Lengereau Carmelina de Pablo
Morangis
Quynh Ngo Serge Houziel
Nanterre
Gilles Gauche-Cazalis Vice-président Nadège Magnon
Neuilly-sur-Seine
Pierre Aubry Éric Schindler
Nogent-sur-Marne
Jacques J.P. Martin Président Christophe Ippolito
Noisy-le-Sec
Baptiste Gerbier Thimotée Gauthierot
Orly
Franck-Éric Baum Jean-François Chazottes
Pantin
Nacime Amimar Rida Bennedjima
Paris
Antoine Guillou François Vauglin
Périgny-sur-Yerres
Gérard Brun Gilles Trouve
Pierrefitte-sur-Seine
Didier Rastocle Dominique Carré

Puteaux
Joëlle Ceccaldi-Raynaud Vice-présidente Bernard Gahnassia
Ris-Orangis
Stéphane Raffalli Gil Melin
Romainville
Hakim Saidj Marc Elfassy
Rosny-sous-Bois
Fabrice Le Floch Patricia Vavassori
Rungis
Patrick Leroy Patrick Attard
Saint-Denis
Boris Deroose Membre du bureau Laurent Monnet
Sainte-Geneviève-des-Bois
Franck Chauveau Brahim Ouarem
Saint-Mandé
Florence Crocheton-Boyer Vice-présidente Matthieu Stencil
Saint-Maur-des-Fossés
Henri Pettini Philippe Cipriano
Saint-Maurice
Mike Budakci Robert Archambault
Saint-Michel-sur-Orge
Sophie Rigault Vice-présidente Muriel Mosnat
Saint-Ouen-sur-Seine
Sabrina Decanton Jonathan Caro

Sceaux
Jean-Pierre Riotton Vice-président Emmanuel Goujon
Stains
Mathieu Defrel Vice-président Jean-Claude de Souza
Sucy-en-Brie
Marie-Carole Ciuntu Olivier Trayaux
Suresnes
Amirouche Laïdi Fabrice Bulteau
Thiais
Richard Dell’Agnola Alexandre Caussignac
Valenton
Claude Leseur Gilles Barges
Vanves
Bertrand Voisine Ury Israël
Versailles
François Darchis Martine Schmit
Villejuif
Gilbert Chastagnac Guillaume Bulcourt
Villemomble
Éric Mallet Guy Rolland
Villeneuve-la-Garenne
Kiran Gurung Alain-Xavier François
Villeneuve-le-Roi
Alain Laloe Roland Maurel

Villeneuve-Saint-Georges
Marc Lécuyer Catherine Mauvily
Villepinte
Youssef Jiar Laurent Fernandez
Villetaneuse
Ernst Coulanges Tarik Zahidi
Villiers-sur-Marne
Jean-Philippe Begat Cédric Noël
Vincennes
Robin Louvigné Jean-Pierre Mouly
Viry-Châtillon
Jean-Marie Vilain Grégory Abidi
Vitry-sur-Seine
Rachida Kabourri Membre du bureau Albertino Ramael

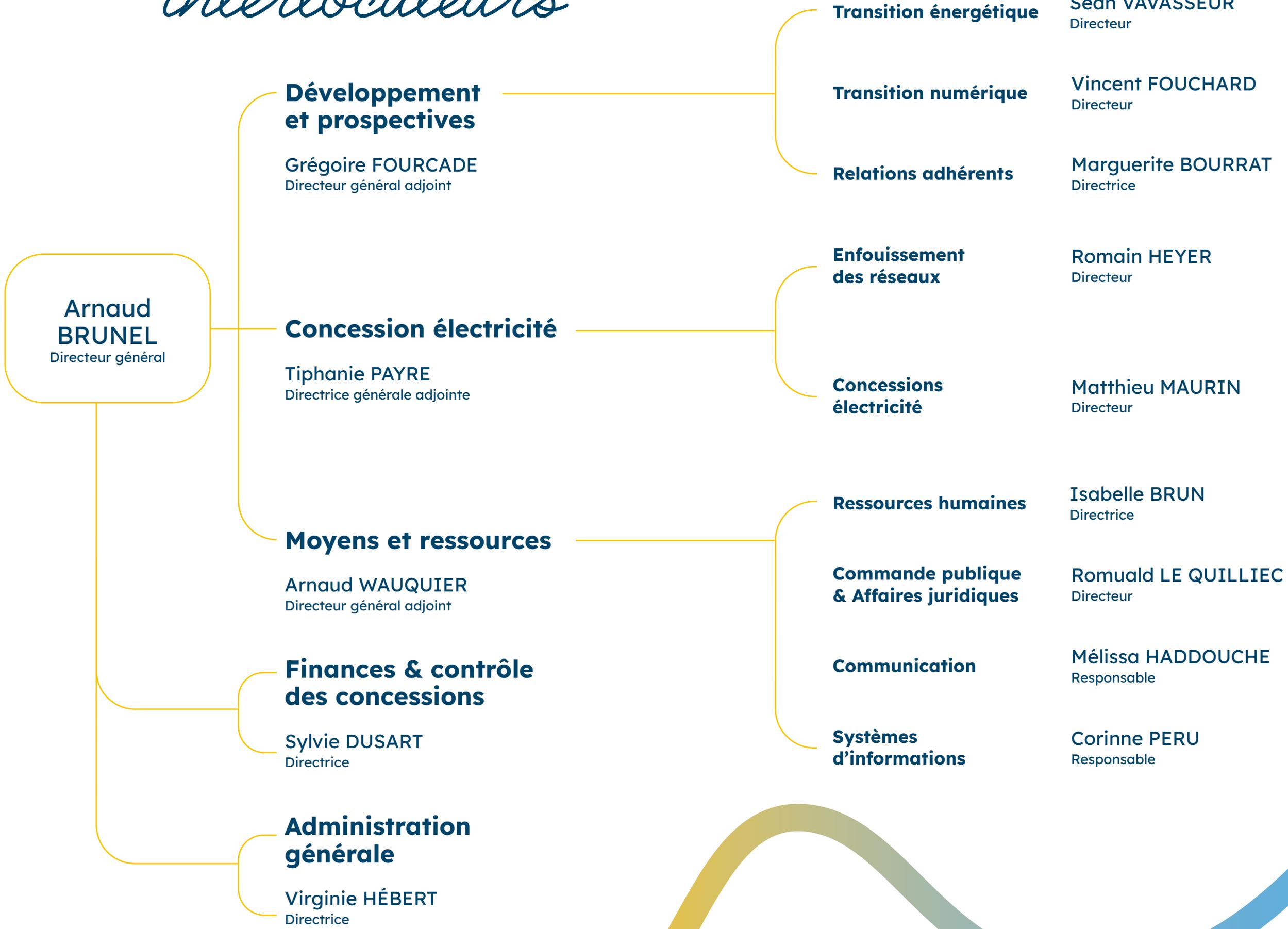
Communautés d’agglomération
Cœur d’Essonne
Gilles Fraysse Philippe Le Fol
Grand Paris Sud
Seine-Essonne
Michel Bisson Stéphane Beaudet
Paris-Saclay
Igor Trickovski Christian Lardièrre
Roissy Pays de France
Jean-Jacques Perchat Daniel Auguste

Département
Val-de-Marne
Sabine Patoux Nicolas Tryzna
Syndicat intercommunal
Sud-Eleg
Jean-Pierre Chaffaud Membre du bureau Jérôme Meunier
Région
Île-de-France
Nelly Garnier Romain Maria

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Les interlocuteurs



Le groupe Sipperec



LES SOCIÉTÉS







LA RÉGIE



Sipenr

SIPEnR est une société d'économie mixte (SEM) créée par le Sipperec, la Banque des territoires et des acteurs territoriaux de l'énergie. Elle développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables publics et citoyens. En proposant aux collectivités de porter avec elles les projets, Sipenr contribue à remettre les questions énergétiques entre les mains des territoires dans une logique de transparence, de partage des connaissances et de gouvernance collégiale.



En 2023, les centrales de Sipenr ont produit 109 GWh d'électricité verte correspondant à la consommation de 20 600 ménages, et évitant 52 000 tonnes de CO₂. Leur construction a permis d'investir 90 M€ dans les territoires.

SEER

Tout au long de l'année, la société publique locale (SPL) SEER a poursuivi son développement territorial sur les communes de Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Ris-Orangis et Grigny.



En parallèle, des études ont été menées pour envisager le raccordement de l'entreprise Coca-Cola en juillet 2025. La signature d'une convention entre la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, Engie et la SEER permet d'envisager l'alimentation future de la collectivité aux tarifs pratiqués par la SEER. À horizon 2029, le raccordement de près de 50 000 logements permettra d'éviter annuellement 82 000 tonnes de CO₂. L'année aura aussi été marquée par l'alternance de présidence prévue dans le pacte de territoire entre les deux villes cofondatrices. C'est ainsi que Philippe Rio, maire de Grigny, a succédé le 20 octobre à Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Châtillon.

Enfin, le conseil d'administration a approuvé le principe de l'entrée au capital de l'EPCI Grand Paris Sud et de la Ville de Morsang-sur-Orge, qui devrait se concrétiser au cours de l'année à venir.

Gényo

La mise en œuvre du réseau de chaleur géothermique des communes de Drancy et de Bobigny, baptisé Gényo, a été lancée sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec en 2018.

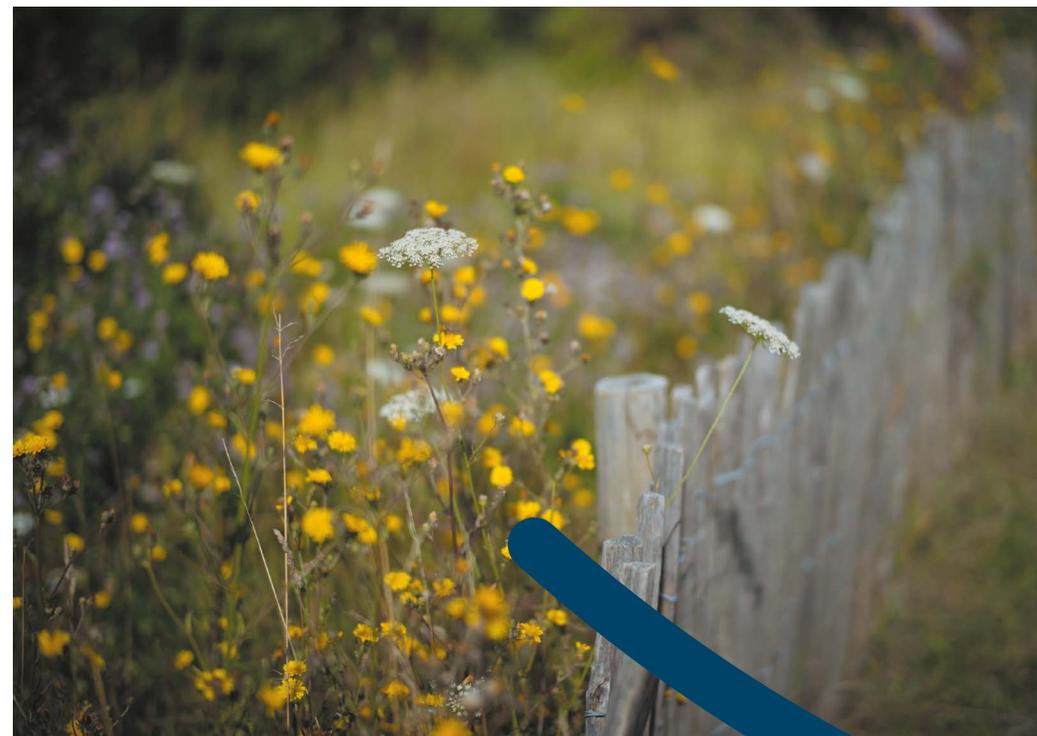
Les installations de géothermie ont été mises en service en mars 2021, après 2 ans de travaux ayant permis le forage de 2 doublets de géothermie au Dogger, la transformation du réseau historique de Bobigny et l'extension à de nouveaux abonnés.

Au terme de l'année 2023, le réseau Gényo est déployé sur près de 28 km et a livré 120 GWh de chaleur à ses abonnés.

Il alimente ainsi une grande partie du territoire de Drancy et de Bobigny avec plusieurs typologies de bâtiments : publics, équipements sportifs, logements sociaux, bâtiments administratifs, etc.

Au regard de l'intérêt que constitue cette solution énergétique pour le territoire et ses usagers, les élus ont décidé de lancer une extension du réseau de chaleur vers les quartiers situés à l'ouest des deux villes (quartiers Avenir Parisien à Drancy et Grand Quadrilatère à Bobigny). Cette extension, baptisée Gényo ouest, permettra le forage d'un nouveau doublet de géothermie au Dogger et la création d'un réseau de près de 10 km de long afin de desservir au total près de 9 000 nouveaux équivalents logements.

Ce nouveau projet permettra à tous les abonnés du territoire des deux communes de bénéficier d'une même tarification stable et compétitive à moyen et long terme.



UniGéo

Le Sipperec et les villes de Pantin, Les Lilas, le Pré-Saint-Gervais et Romainville se sont engagés dans la création de la société publique locale (SPL) UniGéo, afin de construire un nouveau réseau de chaleur à base de géothermie dans l'Est parisien.

Le projet alimentera dès l'automne 2025 l'équivalent de plus de 20 000 logements, évitant ainsi l'émission de 28 000 tonnes de CO₂. Elle permettra alors de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux en luttant contre le réchauffement climatique, via une meilleure maîtrise des factures de chauffage des usagers.



GéoMalak

La ville de Malakoff s'est alliée au Sipperec pour créer la société publique locale (SPL) GéoMalak vouée à créer un réseau de chaleur à base de géothermie pour les Malakoffiots.

À l'horizon 2026, le réseau alimentera l'équivalent de 7 000 logements (bâtiments publics et bailleurs) en évitant l'émission de 10 000 tonnes de CO₂ – soit l'équivalent de 6 700 véhicules retirés de la circulation – permettant ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire.



GéoSud92

Le Sipperec a réalisé en 2021-2022 une étude de potentiel géothermique sur le sud du département des Hauts-de-Seine. L'étude a démontré un potentiel intéressant pour implanter un site de production et de distribution d'énergie géothermique sur le territoire des communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.

À la suite d'une étude de faisabilité réalisée en 2023, le Sipperec et les trois villes se sont alliés pour créer la société publique locale (SPL) GéoSud92.

La SPL a pour mission de réaliser un doublet au Dogger sur le site du Panorama (Fontenay-aux-Roses) pour alimenter à 65,5 % en énergies renouvelables un réseau de chaleur de 20 kilomètres, desservant 15 000 équivalents logements sur les trois villes, soit 115 GWh.



5

Les 100 ans du Sipperec

Le 7 mars dernier, le Sipperec a célébré son centenaire au Pavillon Baltard, monument historique de Nogent-sur-Marne. Collectivités adhérentes et syndicats partenaires étaient conviés à voyager dans ce siècle d'innovation et d'engagement au profit des collectivités et de leurs usagers. Un bond dans le temps rendu possible notamment grâce à une exposition sur l'histoire de l'électricité en Île-de-France, dont les objets ont été prêtés au Sipperec par l'association MEGE (Mémoire de l'Électricité, du Gaz et de l'Éclairage public).

Au programme de la matinée, deux tables rondes animées par la journaliste Nora Hamadi. Une première pour *retracer l'histoire* et l'évolution du Sipperec, et une seconde pour aborder les *divers enjeux environnementaux* et sociaux auxquels font face les territoires.

La Fondation Tara Océan a pris part à l'évènement en tant que grand témoin, à travers une prise de parole d'André Abreu, Directeur des relations internationales.

La presse en a parlé

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
 Reçu en préfecture le 24/12/2024
 Publié le 
 ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

« Si les intervenants se sont accordés à souligner l'importance des maires et élus locaux dans "l'acceptabilité" de la transition écologique, le dialogue entre l'échelle européenne et locale semble fragile. »

Arnaud Brunel, Directeur général

Le journal du Grand Paris

« Le Sipperec fête ses 100 ans sous le signe de la transition écologique. »
 04/03/2024



Pour lire l'article en entier

Magazine communal de la Ville de Nogent-sur-Marne

08/03/2024



Pour lire l'article en entier

« Le syndicat revendique par ailleurs "avoir œuvré, au fil des années, pour défendre et protéger les citoyens, que ce soit par des actions victorieuses sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (le Turpe), le maintien des tarifs réglementés de vente ou la création d'un fonds de solidarité énergie pour lutter contre la précarité énergétique". »

Arnaud Brunel, Directeur général

AEF info

« Le Sipperec est devenu le premier producteur d'énergies renouvelables en Île-de-France »
 02/04/2024



Pour lire l'article en entier



À l'occasion de ses 100 ans, le Sipperec a déployé un dispositif exceptionnel dans La Gazette des communes.

①



Envoyé en préfecture le 24/12/2024
 Reçu en préfecture le 24/12/2024
 Publié le
 ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

②



① Table ronde 1
 « Un siècle d'innovation du service public » avec Emmanuel Bellanger et François-Mathieu Poupeau (auteurs du livre « Lumières sur la banlieue »), et Marie-Pierre Limoge (Vice-Présidente du Sipperec et Adjointe au Maire à la Ville de Courbevoie).

② Table ronde 2
 « Faire face aux défis », avec David Lisnard (Président de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité), Solange Martin (Sociologue, spécialiste des dimensions humaines et sociales de la transition énergétique) et Camille Defard (Cheffe du Centre énergie de l'institut Jacques Delors et chercheuse en politique européenne de l'énergie).



électricité

chiffres clés

**1^{re} concession
électricité
de France,**
représente **5 %**
du CA d'Enedis

Près de 2 M
de points de livraison
d'électricité

84
collectivités représentées,
défendues et engagées
sur les enjeux d'électricité

Près de
10 M€
pour soutenir les actions
en faveur de la transition
énergétique en 2023

Compétence historique, l'électricité est au cœur des missions du Sipperec. En tant qu'autorité concédante, le Sipperec contrôle la qualité de la distribution et de la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV).

Son Fonds de partenariat finance les mesures des collectivités en faveur de la transition énergétique.

Son Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), soutient CCAS et bailleurs sociaux dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le Sipperec met également à disposition son expérience et ses compétences liées au marché de l'électricité avec le groupement de commande électricité (GCE). Ce groupement permet à ses adhérents d'assurer une maîtrise de l'énergie et des coûts.

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution d'électricité sous la responsabilité des collectivités territoriales souvent regroupées en syndicats intercommunaux, pour la gérer. Pour le compte des collectivités qu'il représente, le Sipperec a donc pour mission de contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité aux TRV géré par Enedis et EDF, dans le but de garantir un service public de qualité.

Dès 1924, le Sipperec scelle l'union des communes pour garantir l'électrification de la banlieue parisienne, et s'engage pour que tous les territoires bénéficient d'investissements durables et d'un tarif équitable.

Dans l'exercice des missions que lui ont confiées les collectivités territoriales, le Sipperec a deux préoccupations essentielles :

- La qualité du service et du réseau de distribution qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de raccordement ;

- Le prix de l'électricité payé par le consommateur final. Par ailleurs, le Sipperec assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, perçoit et contrôle la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Le respect des engagements en matière d'investissement

La commission électricité est chargée d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical. Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023 :

- Mars 2023 : informations sur le prix de l'électricité, raisons des hausses et impacts pour les collectivités ;
- Octobre 2023 : l'ordonnance de raccordement modifiant le régime de financement des raccordements et supprimant de la contribution des collectivités en charge de l'urbanisme pour les raccordements situés en dehors du terrain d'assiette de l'opération, du 23 août 2023.

Elle est co-présidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnole), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg) et Claude LESEUR (Valenton).

1

En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie

Le Sipperec est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés pour un peu plus de 1 million d'usagers.



Une hausse des prix sans précédent

Après deux années de forte hausse du prix de marché de l'électricité, l'année 2023 a connu un reflux grâce notamment au redressement des productions nucléaires et hydrauliques. Afin de limiter la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement avait mis en œuvre en 2022 un bouclier tarifaire qui doit être supprimé fin 2024. Celui-ci repose encore en 2023 sur :

- Une baisse de la TICFE, fixée à son minimum légal européen (0,50 €/MWh pour les entreprises et 1 €/Mwh pour les particuliers) ;
- L'attribution aux fournisseurs d'électricité d'une subvention permettant de plafonner la hausse résiduelle subie par les clients éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité à 4 % en 2022 puis 15 % en 2023.

Le Sipperec a renouvelé son appel au Gouvernement sur la régulation du nucléaire en demandant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh, afin que l'investissement de la nation dans le nucléaire puisse profiter à tous, particuliers comme collectivités.

2 Twh

d'électricité achetés pour plus de 500 adhérents.

Le Sipperec rappelle également que l'ARENH constitue une option gratuite et asymétrique pour les fournisseurs alternatifs à EDF, ce qui est totalement injuste pour le producteur EDF.

Par ailleurs, le Sipperec étant l'un des principaux acheteurs d'électricité en France, il constitue un solide allié des collectivités. L'expertise et les volumes achetés par le Sipperec, notamment par le biais du groupement de commande électricité, ont permis aux collectivités d'obtenir les meilleurs prix, dans un contexte particulier de très forte hausse des prix dits « de gros » du marché de l'électricité en très forte hausse.

En somme, cette situation souligne la nécessité de développer à l'échelle locale une politique énergétique indépendante des énergies fossiles. Depuis bientôt deux décennies, le Sipperec agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes et développe le solaire photovoltaïque, notamment en autoconsommation, ainsi que de multiples réseaux de chaleur de géothermie qui permettent, *in fine*, aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable à des prix maîtrisés.

notre engagement

Le Sipperec a appelé le Gouvernement à une visibilité sur la régulation nationale du prix du nucléaire après la fin de l'ARENH prévue en 2025.

Pour en savoir plus sur la concession électricité :



② Limiter les incidents et les coupures d'électricité

En sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le Sipperec contrôle les missions exécutées par Enedis, afin de *prévenir* et *limiter* les incidents et les coupures en nombre et en temps, et ainsi de *protéger* le consommateur final.

99

incidents ont été notifiés par Enedis au Sipperec au cours de l'année 2023.

53 %

des incidents sont signalés dans le délai de 24 heures contractuellement prévu.

Des incidents en hausse

En 2016, le Sipperec et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Ainsi, plus de 99 incidents de ce type ont été notifiés par Enedis au Sipperec au cours de l'année 2023. Si 93 % des incidents de grande ampleur sont signalés au Sipperec, seuls 53 % d'entre eux le sont dans le délai de 24 heures contractuellement prévu, et 76 % des rapports détaillés sont envoyés dans les deux mois.

Pour ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par Enedis, il est notable que le gestionnaire fournit des efforts pour contextualiser son intervention, cependant le contenu des informations partagées dans les rapports reste à affiner. Le Sipperec est

particulièrement vigilant sur la zone des Hauts-de-Seine, très touchée, notamment en été, par ces incidents dus aux défaillances des câbles de technologie ancienne et accidentogène, dits CPI (câble à isolation en papier imprégné).

Enfin, sur l'exercice 2023, le gestionnaire du réseau annonce un critère B toutes causes confondues de 43,1 minutes sur le territoire du Sipperec, soit près d'une minute de plus que l'exercice précédent (42,6 minutes en 2022). Pour une concession urbaine, ce niveau est élevé et repart à la hausse. Il contribue à maintenir la tendance haussière du critère B sur les vingt dernières années. Ce constat pose la question de la pertinence des choix d'investissements d'Enedis.

43,1 minutes

c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2023, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029.



3 Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain

L'enfouissement des câbles aériens recouvre un enjeu de sécurité et de renouvellement des réseaux vétustes. Il *améliore* la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent mieux aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...).

Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en *libérant de la place* au sol sur les trottoirs et en réduisant la pollution visuelle.

31
kilomètres
de réseaux électriques
enfouis

Une prise en charge intégrale pour les réseaux électriques basse tension

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Le Sipperec accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement :

- Il réalise et finance la totalité des études et travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques, et propose à la collectivité un programme pluriannuel de travaux ;
- Il réalise aussi l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications, etc.), avec une prise en charge financière par les collectivités et les opérateurs.

Depuis 2011, plus de 730 kilomètres de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. L'enjeu est de

poursuivre ce chantier pour les 323 kilomètres de réseaux aériens basse tension restants, une infrastructure fragile, soumise aux intempéries et qui encombre l'espace public.

Les linéaires de réseaux restants sont variables selon les collectivités, mais le Sipperec et les villes travaillent conjointement pour tendre vers la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux d'ici 2033.

Durant l'année 2023, le Sipperec a lancé 31 kilomètres d'enfouissement en étude et 31 kilomètres en travaux. Il a également finalisé 17,2 kilomètres sur des opérations antérieures.

Pour en savoir plus sur notre solution d'enfouissement des réseaux :



2033

objectif « zéro fil aérien »
sur le territoire de la concession

notre engagement

Environ 30 kilomètres de réseau électrique aérien en technologie « cuivre nu » sont encore présents sur le territoire fin 2023. Jusqu'à décembre 2021, Enedis assurait la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de celui-ci. Comme ce réseau est vétuste (mis en place il y a plus de 70 ans) et difficile à entretenir, l'engagement d'Enedis était de le résorber complètement à fin 2021. L'objectif n'ayant pas été atteint, le Sipperec a décidé de reprendre la maîtrise d'ouvrage sur ce réseau début 2022 pour continuer d'accompagner les communes dans la sécurisation et l'amélioration de la distribution publique d'électricité.

4 Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts

Depuis 2009, dans le cadre des demandes de raccordement, le Sipperec propose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de les assister dans l'instruction des *propositions techniques et financières* émises par Enedis, afin de vérifier si elles doivent s'acquitter d'une contribution financière.

Pour en savoir plus sur nos solutions d'accompagnement :



Un délai moyen en 2023 de plus de

3 mois

pour la réalisation par Enedis des raccordements électriques sans extension

 RETOUR AU SOMMAIRE

Une vigilance source d'économies importantes

En 2023, le Sipperec a étudié une cinquantaine de dossiers de raccordement. Les analyses démontrent que, dans la très grande majorité des cas, les demandes de contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes (94 % des dossiers étudiés soit 621 000 euros indûment facturés aux collectivités par Enedis). En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du Sipperec, le renforcement de réseaux est le cas le plus fréquent et ne doit pas donner lieu à facturation ; il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension facturée aux collectivités.

Une des mesures prises par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi « APER », est la suppression de la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme depuis le 10 septembre 2023, remplacée par la mise à contribution du demandeur du raccordement. Il s'agissait d'une demande formulée de longue date par le Sipperec.

Les coûts de raccordement sont désormais partagés entre le demandeur du raccordement et Enedis :

- En ce qui concerne la part branchement, le demandeur du raccordement (tiers ou collectivité) paie 60 % de celle-ci ;
- En ce qui concerne la part renforcement et/ou extension du réseau : s'il s'agit d'un renforcement du réseau, Enedis finance l'intégralité et est remboursé par le Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) ; s'il s'agit d'une extension du réseau, le demandeur paie 60 % de la part extension et les 40 % restants sont financés par le TURPE.

En 2023, le délai moyen était de plus de trois mois pour la réalisation des raccordements électriques sans extension et de plus de huit mois avec extension.

Ces délais sont anormalement longs et très supérieurs aux objectifs fixés par la Commission de Régulation Européenne (CRE).



5 Deux fonds pour venir en aide aux communes et à leurs usagers

Dans ce contexte particulièrement éprouvant pour bon nombre de collectivités et de leurs usagers, le Sipperec s'engage en faveur de ceux qui en ont besoin grâce à ses deux fonds : le Fonds de partenariat et le Fonds social précarité énergétique, dit FSPEE.

14 M€
de dotation

Plus d'informations sur le FSPEE : pour les professionnels :



pour les particuliers :



Jusqu'à

1,1 M€

d'aides par commune pour les mesures en faveur de la transition énergétique

Un Fonds de partenariat essentiel

Le Fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu avec Enedis et EDF pour 82 communes de la petite couronne parisienne.

La dotation 2023 du Fonds de partenariat, qui finance les subventions reversées aux villes ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques réalisé par le Sipperec, était de près de 14 millions d'euros et a été entièrement consommée :

- Près de 10 millions d'euros au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique, pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (travaux d'éclairage public, passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), de l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20 %

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Fonds social précarité efficacité énergétique (FSPEE), financé par EDF, offre la possibilité aux centres communaux d'action sociale (CCAS) qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique, grâce au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF aux tarifs réglementés de vente (TRV) ou « Tarif bleu » (qu'ils soient bénéficiaires ou non du chèque énergie). Il permet également le remboursement des achats d'ampoules basse consommation LED ou encore la réalisation de diagnostics énergétiques des logements des clients démunis. Pour la première fois depuis 2016, ce fonds est en augmentation avec une dotation pour l'année 2023 s'élevant à 355 302 euros,

- du parc communal de véhicules, et de l'installation d'infrastructures de recharge associées ;
- Près de 360 000 euros au titre de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux villes pour l'enfouissement de leur réseau d'éclairage public ;
- Plus de 3,5 millions d'euros au titre de l'enfouissement du réseau électrique basse tension sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec.

Afin de soutenir ses adhérents et de favoriser la relance économique, le Sipperec a fait le choix depuis 2021 d'augmenter la dotation disponible pour les communes, effort poursuivi en 2024. Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 150 000 euros à 1,1 million d'euros pour ses actions en faveur de la transition énergétique.

à laquelle il faut ajouter un report exceptionnel d'une partie du reliquat de l'enveloppe du FSPEE des années précédentes, d'un montant de 25 000 euros, accordé par EDF. En 2022, la dotation représentait 315 947 euros.

Le Sipperec se mobilise également pour communiquer et sensibiliser les communes adhérentes. Un groupe de travail a été initié en 2023 en collaboration avec des élus, des CCAS, des bailleurs sociaux et EDF, afin d'optimiser l'utilisation de ce fonds aux bénéfices des usagers en précarité. Des actions de communication ont été mises en place en 2024 (distribution de dépliants à destination des professionnels sociaux des CCAS et du grand public mais aussi d'une FAQ sur le FSPEE).



Grâce au Fonds de partenariat Sipperec, ces dernières années, nous avons pu rénover un immeuble de bureaux administratifs, le bâtiment Saint-Jean et faire des travaux de rénovation à l'école Jean Villard et sur le groupe scolaire Langevin. Le montant de cette subvention s'est élevé à plus de 360 000 euros. Ces rénovations nous ont permis de réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, et ainsi de mieux maîtriser notre budget. »

Boris Deroose,
membre du bureau,
conseiller municipal,
délégué de Saint-Denis

6

L'offre d'achat *d'électricité* pour limiter l'impact de la crise

Le contexte a une nouvelle fois pesé fortement sur les prix pour les 520 adhérents du groupement de commandes.

Grâce aux marchés attribués de façon anticipée dès 2021, la facture a été multipliée par deux en 2023 par rapport à 2022 alors que les prix de l'électricité ont, eux, été multipliés par sept sur la même période.

Face à cette envolée des prix de l'électricité qui a impacté tous les secteurs d'activité, le gouvernement a mis en place la mesure d'aide suivante :

- Le maintien de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à son minimum légal (1 €/MWh au lieu de 25,93 €/MWh) ;

Cette aide a été répercutée sur les factures d'électricité des adhérents du groupement de commandes, et a contribué à limiter la hausse des tarifs.

Dans cet environnement de plus en plus complexe, le Sipperec a ouvert en 2023 une foire aux questions électricité (FAQ), mise à jour annuellement, pour accompagner les adhérents dans la compréhension du marché de l'électricité.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de marché du l'électricité :



1

marché de fourniture d'électricité verte premium

2,3 Twh

achetés (0,5 % de la consommation française)

52 000

points de livraison

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



énergies renouvelables



chiffres clés

5 réseaux de géothermie répartis sur
14 communes,
1 réseau en construction,
4 en développement

106 centrales photovoltaïques en toiture dans
51 villes, pour une puissance cumulée de plus de
5 MWc

+ de 20 projets solaires en développement sur des toitures publiques pour environ
1,5 MW



En réponse aux enjeux environnementaux et aux besoins en énergies renouvelables de ses collectivités adhérentes, le Sipperec, premier producteur francilien, propose une palette d'offres adaptée à la spécificité de leurs territoires : le développement de réseaux de chaleur, de centrales solaires photovoltaïques mais aussi de production d'hydrogène bas carbone.

Pour compléter son offre, des solutions de maîtrise de l'énergie sont mises à disposition des collectivités dans le cadre des marchés de la centrale d'achats Sipp'n'co.

Pour mettre en œuvre ses projets, le Sipperec adapte ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des collectivités.

Sur les sept réseaux de chaleur géothermique déjà réalisés ou en cours de réalisation, trois le sont en *délégation de service public* (DSP) attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie Solutions), trois en DSP attribuées à *une société publique locale* (SPL) dont le Sipperec et les villes sont actionnaires, et un réseau est en *maîtrise d'ouvrage directe*.

Par ailleurs, le Sipperec a créé en 2014 la société d'économie mixte (SEM) Sipeur pour agir sur des patrimoines privés. Elle se développe par des sociétés de projets, auxquelles sont associés systématiquement les citoyens et les collectivités

des territoires concernés. La SEM Sipeur finance, construit et exploite des grands projets (solaire, éolien, hydrogène...) en Île-de-France et dans toute la France, toujours en partenariat avec des collectivités.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Énergies renouvelables

Les statuts du Sipperec prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques. La commission Énergies renouvelables se réunit deux fois par an pour aborder des sujets d'actualité, étudier et préparer les décisions du comité syndical, contribuer aux travaux du Sipperec dans les domaines du solaire et de la chaleur renouvelable et plus largement de la transition énergétique (maîtrise de l'énergie, rénovation, etc.).

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023 nous avons pu voir :

- Mai 2023 : présentation des principales dispositions de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 ;
- Novembre 2023 : mise en œuvre de la loi APER ; définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et solarisation des toitures de plus de 1 500 m².

Elle est coprésidée par Samuel BESNARD (Cachan) et Marie-Pierre LIMOGES (Courbevoie). En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE (Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DEROOSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Egley), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

1 Produire et exploiter la *chaleur renouvelable*

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs. Une situation qui doit et *peut changer*, notamment avec les solutions proposées par le Sipperec, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables.

Le Sipperec est à l'écoute et aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer une production d'énergies renouvelables *adaptée* aux caractéristiques des territoires, ainsi qu'aux *souhaits* et *besoins* des acteurs locaux.

4

projets à base de chaleur renouvelable à l'étude

5

réseaux de chaleur à base de géothermie profonde répartis sur 14 communes

1

réseau en construction sur 4 communes

Le Sipperec met son expertise à disposition des communes qui ont un potentiel sur leur territoire et souhaitent s'engager dans un projet de réseau de chaleur, et porte le montage technique et financier des opérations. Il pilote la mise en œuvre du projet et assure ensuite le suivi d'exploitation sur la durée du contrat, toujours en lien étroit avec les villes qui lui ont délégué leur compétence « énergies renouvelables ».

Les réseaux de chaleur géothermique du Sipperec couvrent en moyenne plus de 50 % des besoins en chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'ils desservent. Ils permettent de bénéficier sur trente ans d'un prix maîtrisé et compétitif de la chaleur, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles car basé sur une énergie locale et renouvelable.

1^{er}

acteur public de la géothermie en Île-de-France

15 à 20 %

de la production régionale de géothermie profonde est produite sur des réseaux du Sipperec.

à savoir

CLASSEMENT DES RÉSEAUX

Afin d'encourager le développement des réseaux de chaleur existants, la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat rend obligatoire le classement des réseaux de chaleur à compter du 1^{er} janvier 2022. Le classement vise à rendre obligatoire le raccordement à un réseau de chaleur, existant ou en projet, dans certaines zones géographiques appelées « zones de développement prioritaire », des nouvelles constructions et extensions de plus de 150 m² ainsi que des bâtiments existants subissant d'importantes rénovations et dont le système de chauffage est remplacé.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

En 2023, la SPL Unigéo a débüté le réseau de chaleur des communes de Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et de Romainville qui a officiellement rejoint le projet. Le forage réussi des deux doublets géothermiques a eu lieu sur le site du Tennis club des Lilas. Les travaux se poursuivent en 2024 avec la construction de la centrale géothermique et la pose des canalisations de chaleur pour une mise en service en 2025. À terme, ce réseau sera interconnecté avec Genyo, autre réseau du Sipperec à la limite entre Pantin et Bobigny, et alimentera l'équivalent de 20 000 logements sur le territoire des quatre villes.

Cette année marque également la création de la SPL GéoMalak qui permettra la réalisation future d'un réseau de chaleur géothermique sur la ville de Malakoff, dont le début des travaux est prévu fin 2024.

En ce qui concerne la SEER, elle a étendu son réseau de géothermie sur les communes de Grigny, Fleury-Mérogis et Sainte-Geneviève-des-Bois, accélérant ainsi le développement des énergies renouvelables dans le département de l'Essonne. Ce développement a été rendu possible grâce au nouveau doublet réalisé entre novembre 2022 et juin 2023 sur la ville de Ris-Orangis.

Le schéma directeur territorial, a également été actualisé permettant ainsi de poursuivre l'extension du réseau à l'horizon 2028.

Les études de faisabilité sur les villes de Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine ont été finalisées. Ces communes ont pris la décision en 2023 de créer une société publique locale, GéoSud92, pour mener à bien un projet de réseau de chaleur de 110 GWh alimenté par un doublet géothermique à forer sur le stade du Panorama de Fontenay-aux-Roses, à l'horizon 2026-2027.



Le Sipperec s'est engagé très tôt dans la transition énergétique et les énergies renouvelables, en 2005, alors que l'énergie était à des prix très bas et le changement climatique encore mis en doute. Cette politique volontariste a permis la mise en service de centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics et la relance de la géothermie en Île-de-France. Alors qu'aucun nouveau réseau de chaleur de géothermie au Dogger n'avait vu le jour depuis 30 ans, le Sipperec et les villes d'Arcueil et de Gentilly ont relancé cette énergie avec le précieux soutien de l'ADEME et de la Région. »

Philippe Rio,
1^{er} vice-président
du Sipperec
et maire de Grigny

à savoir

EN 2023, LE FONDS CHALEUR A DÉPASSÉ LES 500 MILLIONS D'EUROS

Le Fonds chaleur porté par l'ADEME contribue à accroître le développement des projets de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire francilien. En 2023, le budget du Fonds chaleur a atteint 530 millions d'euros. Sur la période 2009-2022 il a accompagné plus de 7 000 opérations en France qui ont permis de produire plus de 40 TWh de chaleur renouvelable et totalisent plus de 12 milliards d'euros d'investissements, dont les sept réseaux de chaleur du Sipperec en service et en construction.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



2

Accélérer le déploiement du *sol* solaire photovoltaïque

Le Sipperec accompagne les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'électricité à partir de *l'énergie solaire* sur leurs bâtiments publics ou sur des parkings par des ombrières. Son accompagnement *à la carte*, depuis les premières études jusqu'à la mise en service et l'exploitation des centrales solaires photovoltaïques, s'adapte aux *besoins* des collectivités et à la configuration de leurs projets et sites.

+ de 20
projets solaires en développement sur des toitures publiques pour environ **1,5 MW**

15
années d'expérience auprès de plus de **60 collectivités**

106
centrales photovoltaïques exploitées dans **51 villes**

Les nouveaux modèles de convention du Sipperec permettent le développement de centrales photovoltaïques en autoconsommation à la maille du site d'installation (bâtiment ou parking) ou de plusieurs sites en passant par le réseau public (dite « autoconsommation collective »). Ces projets permettent aux communes de maîtriser leur budget électricité en sourçant localement leur approvisionnement.

Pour en savoir plus sur les installations photovoltaïques: 

à savoir

LA LOI POUR INTRODUIRE LES OBLIGATIONS DE SOLARISATION DES PARKINGS
La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables introduit une obligation de solarisation des parcs de stationnement de plus de 500 m² au sol à compter de 2028. Ces obligations viennent compléter les obligations de solarisation des toitures des bâtiments existants de plus de 1 000 m² d'emprise au sol.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



3 Produire de l'hydrogène bas carbone pour une *mobilité plus propre*

L'hydrogène constitue une filière d'avenir pour la Région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour développer une économie *respectueuse* de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Cette nouvelle énergie verte permettrait ainsi de couvrir de nombreux besoins, dont ceux de la *mobilité durable*.

Un projet de production locale d'hydrogène bas carbone

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Le Sipperec, via sa SEM Sipenr et aux côtés de Suez, a créé en 2020 la société « H2 Créteil » pour construire une centrale de production et de distribution d'hydrogène bas carbone à l'aval de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. La première pierre de cette installation sera posée en 2024.

Cette station hydrogène transformera l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers en hydrogène par un procédé d'électrolyse. Produit localement, l'hydrogène vert d'H2 Créteil permettra d'alimenter des véhicules publics, tels que les bus, les bennes à ordures ménagères, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires et ce, sur un territoire

connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86, et à la lisière de la zone à faibles émissions (ZFE).

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Commission européenne, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique et dans la dynamique de la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné de la France (SNH). Cette stratégie prévoit de consacrer sept milliards d'euros d'ici à 2030, dont deux milliards dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, pour la recherche et le développement d'une filière créatrice d'emplois et bénéfique pour la qualité de l'air et le climat.

notre engagement

Dès 2018, le Sipperec avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, réalisé un schéma de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble de ses partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude. 1 000 kg/j d'hydrogène : c'est la capacité de production et de distribution du site de Créteil qui permettra de couvrir l'équivalent de la consommation d'environ 50 bus.

Offrir des solutions de maîtrise de l'énergie

L'énergie la plus vertueuse est celle *non consommée*.

Depuis plus de dix ans, le Sipperec répond à l'amplification des enjeux de maîtrise de l'énergie en développant de nombreux outils.

Il s'agit notamment, par l'intermédiaire de la centrale d'achats Sipp'n'co, de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de maîtrise d'œuvre (MOE) et désormais d'une *nouvelle offre* de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) permettant de confier au Sipperec les travaux de rénovation énergétique.

notre engagement

Avec son offre de maîtrise d'ouvrage déléguée, le Sipperec accompagne également les collectivités adhérentes pour les aider à accélérer le rythme de rénovation du patrimoine bâti et atteindre les objectifs du dispositif Éco-énergie tertiaire, en réduisant de 40 à 60 % leur consommation d'énergie.

Faire appel aux solutions du Sipperec c'est :

- Renforcer la performance énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités (bâti et éclairage public), pour lequel la réglementation devient de plus en plus exigeante au regard des enjeux climatiques actuels ;
- Réaliser des économies importantes en mesurant l'impact de la hausse des prix de l'énergie.

Sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage, le Sipperec propose d'importantes aides financières et services pour soutenir les collectivités dans leurs démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique. Des moyens qui ont été renforcés et multipliés en 2021 pour participer à la relance économique et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Grâce à son dispositif CEE (certificat d'économie d'énergie) géré avec plusieurs autres syndicats franciliens, plus de 2 millions d'euros ont été reversés par le Sipperec aux villes qui ont déposé des CEE pour un volume de plus de 337 GWh cumac.

Grâce au Fonds de partenariat Sipperec, les collectivités adhérentes à la compétence électricité peuvent financer :

- Des études et des travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles aux CEE sur les bâtiments communaux (taux maximum de financement : 30 %) ;
- L'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres (taux maximum de financement : 30 %) ;
- La mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %) ;
- Des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie (taux maximum de financement : 80 %).

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 150 000 à 1,1 million d'euros, selon la population et la superficie de la ville.

L'offre performance énergétique de Sipp'n'co

Pour définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine, les adhérents de la centrale d'achats Sipp'n'co ont à leur disposition des marchés publics qu'ils peuvent exécuter à tout moment selon leurs besoins :

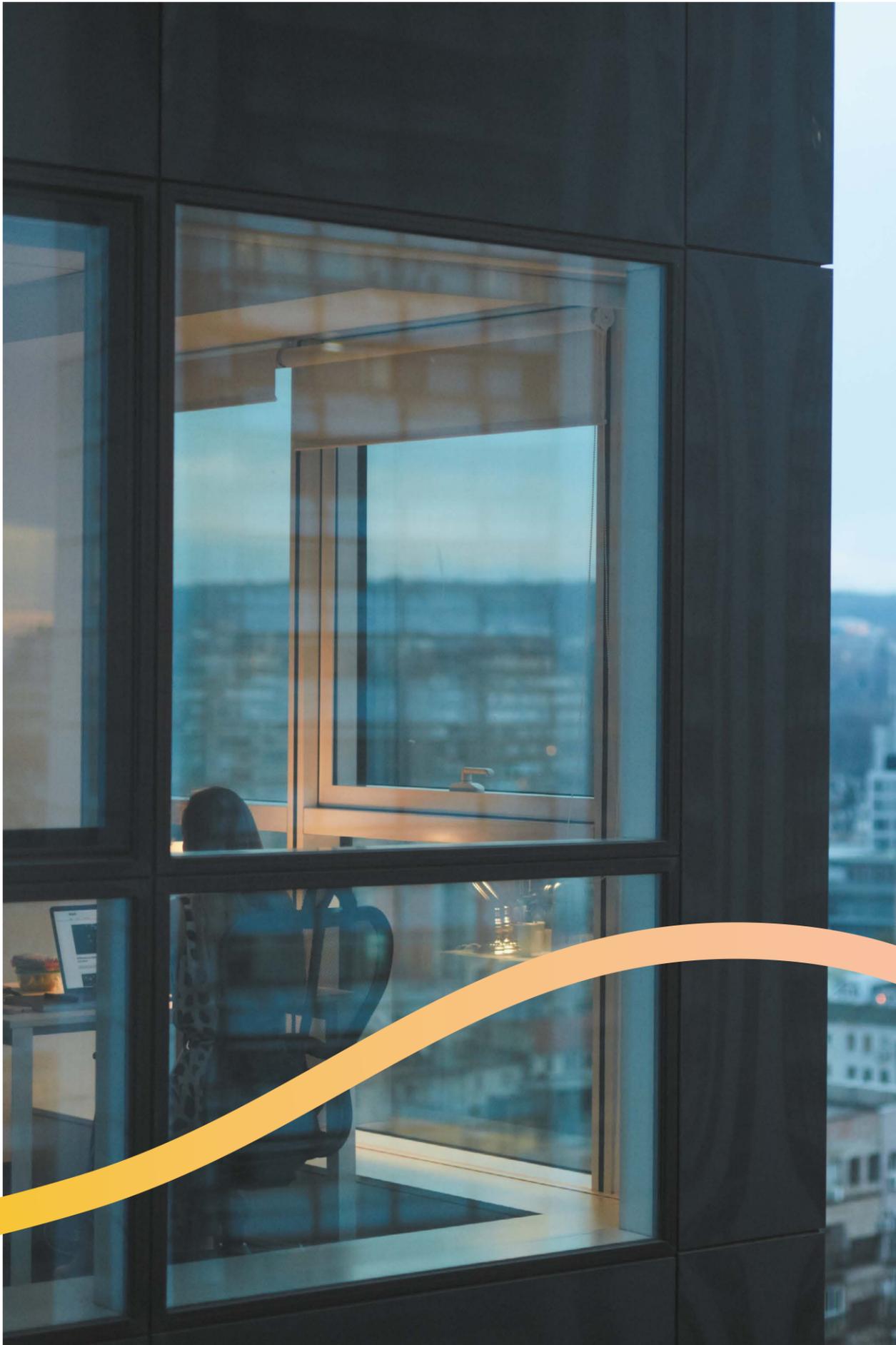
- AMO amélioration de la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public ;
- AMO études et assistance énergie, climat et performance du patrimoine bâti ;
- AMO diagnostics techniques et sanitaires ;
- AMO études et assistance pour l'amélioration et la gestion de l'énergie du patrimoine bâti ;

- MOE pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Pour en savoir plus sur l'offre de maîtrise d'ouvrage du Sipperec :



numérique



chiffres clés

25 ans

d'expertise et de développement d'un patrimoine numérique unique en Île-de-France

+ de 6 500 km

de réseaux d'initiative publique de fibre optique déployés en Île-de-France

1

Observatoire du Très Haut Débit sur le territoire métropolitain

8

contrats de délégation de service public

3

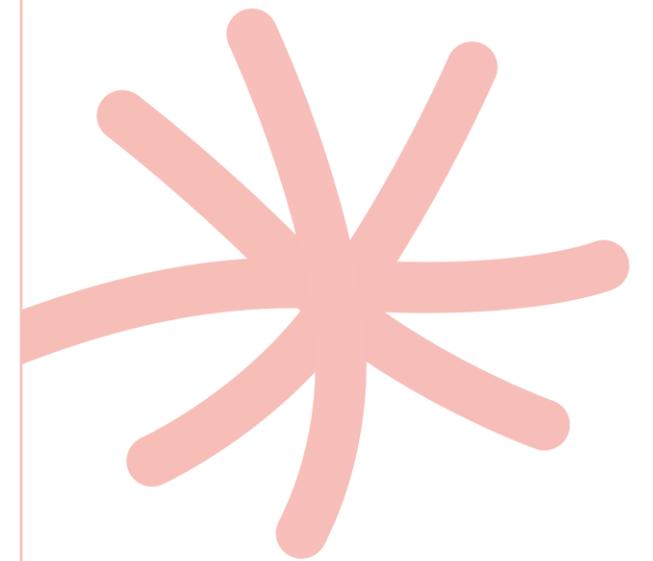
réseaux d'initiative publique de fibre optique à l'abonné destinés à la desserte du grand public et des professionnels

610 000

logements desservis en Très Haut Débit

+ de 150 000

sites professionnels (entreprises, sites publics) éligibles à la fibre optique disponibles sur les réseaux Sequantic et Europ'Essonne, répartis sur **91 communes**



Pour soutenir la transition numérique, le Sipperec développe depuis plus de vingt-cinq ans un patrimoine de réseaux unique en Île-de-France par son importance et sa diversité, qu'il continue d'enrichir et de faire évoluer afin de répondre aux nouveaux besoins des territoires, des administrations, des entreprises et des usagers.

Il accompagne les collectivités dans leurs projets numériques en leur faisant bénéficier de services diversifiés à des tarifs compétitifs.

Dès 1997, le Sipperec s'engage dans le déploiement des *réseaux de communication*, défendant le droit d'intervention des collectivités afin d'assurer l'accès pour tous au Très Haut Débit. Alors que la fibre était réservée à certaines communes, les élus du Sipperec ont souhaité déployer le THD sur *tous les territoires*.

Activatrice d'idées et d'efficacité : la commission numérique

Une commission numérique a été créée pour étudier les questions relatives aux réseaux et services numériques et aux communications électroniques, et notamment les relations avec les concessionnaires Irisé, Sequantic Telecom, Tutor Europ'Essonne et SFR Fibre. Elle permet aussi d'assurer une veille technologique et réglementaire du secteur avec les élus concernés.

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023 nous avons pu étudier :

Décembre 2023 :

- [La fin du réseau cuivre](#)
- [Le renouvellement des DSP Irisé et Sequantic](#)

Elle est coprésidée par Frédéric SITBON (Asnières-sur-Seine) et Boris DEROOSE (Saint-Denis). En sont également membres : Nadir SLIFI (Argenteuil), Ling LENZI (Aubervilliers), Ernst COULANGES (Villetaneuse), Patrick DONATH (Bourg-la-Reine), Sophie RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge), Marc LÉCUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Mathieu DEFREL (Stains), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Serge FRANCESCHI (Alfortville), Hélène PECCOLO (Arcueil), Amirouche LAIDI (Suresnes), Gilles GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Claude LESEUR (Valenton), Clément CHASSAIN (Livry-Gargan) et Anthony MANGIN (Drancy).

Veiller à garantir une couverture complète du territoire en Très Haut Débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), le gouvernement, les collectivités et les opérateurs privés se sont engagés à rendre l'ensemble du territoire national éligible au Très Haut Débit d'ici fin 2022 et tous les foyers français à la fibre optique d'ici 2025. Fin 2023, ce chantier est largement avancé puisque 39,8 millions de locaux étaient raccordables à des réseaux filaires proposant des services Très Haut Débit (réseaux en fibre optique de bout en bout, réseaux câblés à terminaison coaxiale, réseaux cuivre VDSL). Cependant cet objectif va encore nécessiter une mobilisation forte des opérateurs privés, qui ont la charge du déploiement des réseaux de fibre à l'abonné pour le grand public (FTTH) sur une grande partie des communes du Sipperec. Sur le périmètre de la métropole du Grand Paris, 4 336 000 locaux étaient

rendus raccordables en FTTH au 31 décembre 2023, soit un taux de couverture de 95 %. 230 000 prises restent encore à déployer pour équiper les locaux identifiés à date sur le territoire de la métropole, alors que l'on observe un net fléchissement, depuis 3 ans, des déploiements privés sur cette zone très dense. L'achèvement des des déploiements fibre et la densification des réseaux existants, permettant d'y raccorder les nouvelles constructions, vont donc constituer un enjeu essentiel sur la prochaine période, pour qu'aucun foyer ni aucune entreprise ne restent durablement à l'écart du Très Haut Débit. Cet enjeu de l'accès de tous au Très Haut Débit devient d'autant plus essentiel à l'heure où Orange annonce la fin du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Fin du réseau cuivre à l'horizon 2030 : une migration accélérée vers les réseaux de fibre à l'abonné

Orange a présenté officiellement son plan de fermeture du réseau cuivre prévu sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin 2030. L'opérateur historique projette de fermer progressivement le réseau par lots successifs de communes, afin de migrer les abonnés sur les nouveaux réseaux de fibre en cours de déploiement, appelés à devenir le nouveau réseau de référence pour l'ensemble des usages (voix, accès Internet Très Haut Débit...). Le réseau cuivre sera pour cela fermé tout d'abord commercialement avant que son exploitation technique ne soit définitivement arrêtée. Les communes et leurs élus vont donc être mobilisés, aux côtés d'Orange et des opérateurs, afin de préparer cette migration des abonnés, particuliers ou entreprises, vers les nouveaux réseaux, qui devront être finalisés à temps et partout pour que ce calendrier ambitieux puisse être tenu.

Sur le territoire du Sipperec, la commune de Vanves sera la première à tester la fermeture commerciale du réseau à partir de la fin mars 2024, et sa fermeture technique définitive un an plus tard, dans le cadre d'une expérimentation menée sur la zone très dense.

De sérieuses incertitudes demeurent sur la capacité des opérateurs à terminer les déploiements d'ici fin 2025 comme annoncé, en particulier sur le territoire des communes classées par l'ARCEP en zones très denses, dans lesquelles aucune obligation réglementaire d'assurer la complétude des déploiements ne pèse sur les opérateurs.

Dans l'hypothèse où le réseau fibre ne serait pas complet sur le territoire d'une commune avant la fermeture technique du réseau cuivre, les utilisateurs n'auraient d'autre solution que d'opter pour une technologie alternative de remplacement (réseaux câblés, box 4G/5G fixes, satellite...) pour continuer à bénéficier de leurs services.

Mais achever le réseau fibre n'est pas la seule inquiétude qui menace aujourd'hui la mise en œuvre du projet. Une fois déployé, le réseau fibre doit rester opérationnel ; or de nombreuses plaintes s'élèvent ces derniers mois de la part d'abonnés victimes de pannes et coupures à répétition sur les réseaux FTTH, en raison des dégradations suite aux interventions réalisées par des sous traitants insuffisamment contrôlés par les opérateurs. Le Sipperec a alerté à de nombreuses reprises l'ARCEP du danger de ces raccordements réalisés pour les opérateurs commerciaux générant d'innombrables dégâts.

UNE MATINÉE POUR PARTAGER LES ENJEUX DE LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE AVEC LES ADHÉRENTS

Lors de cette matinée organisée par le Sipperec le 2 février 2024, les élus et services des collectivités adhérentes ont eu l'occasion d'échanger avec Orange sur le calendrier et les modalités de son plan de fermeture du réseau cuivre. Ce moment a permis également aux adhérents de partager le témoignage des premières communes franciliennes qui ont expérimenté cette fermeture.

Pour en savoir plus sur la fin du réseau cuivre :



Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



La généralisation du télétravail a rendu le haut débit indispensable, mais le déploiement de l'infrastructure a pris beaucoup de retard et les raccordements manquent de fiabilité. Face aux graves manquements des opérateurs, le Sipperec se fait l'écho des élus locaux, afin de trouver des solutions pérennes pour un service public de qualité. »

Sophie Rigault,
6^e vice-présidente
du Sipperec et maire
de Saint-Michel-sur-Orge

1

Déployer le Très Haut Débit *pour tous*

Dans le cadre de sa compétence en matière de « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le Sipperec est chargé *d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition* pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communications électroniques destinés à équiper leur territoire.

610 000

prises raccordables en Très Haut Débit

4 M

d'habitants couverts par les **6 500 km de fibre optique** déployée pour l'ensemble de ces réseaux publics Très Haut Débit

91

collectivités desservies par les réseaux Très Haut Débit du Sipperec

Réseaux câblés

Avec près de 540 000 prises câblées raccordables et plus de 200 000 foyers abonnés à des services individuels ou collectifs, ces réseaux constituent un levier important pour l'aménagement numérique des 45 collectivités qu'ils desservent. Ils permettent notamment de garantir à court et moyen terme la continuité des services Très Haut Débit délivrés à toutes les catégories d'usagers sur les territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais *Fiber To The Home*) ne sont pas encore totalement déployés.

Réseaux Sequantic et Europ'Essonne

Les deux réseaux publics FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de plus de 66 000 foyers sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération. Le réseau Sequantic dessert également l'ensemble des sites professionnels avec des offres de fibre à débit garanti (FTTO en anglais, *Fiber To The Office*), soit un parc adressable de plus de 154 000 entreprises et établissements publics. Les deux réseaux sont déployés et exploités dans le cadre de deux délégations de service public, et confiés à deux filiales du groupe Altitude Infra.

Le renouvellement des contrats de concession pour ces réseaux câblés, que le Sipperec a finalisé en 2023, est désormais effectif sur le territoire de 43 communes adhérentes. Il démontre qu'investir dans leur modernisation peut constituer un levier utile pour l'aménagement numérique des territoires, en complément de l'offre de services des autres réseaux de fibre à l'abonné déployés en parallèle par les opérateurs privés.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des travaux du programme de remise en état des deux réseaux FTTH qui ont subi depuis 2021 d'importantes dégradations avec l'accélération de la commercialisation de la fibre auprès du grand public. Une des principales sources de ces dégradations provient des opérations de raccordement des abonnés confiées aux sous-traitants des opérateurs commerciaux mode dit « STOC ». Dans le cadre du programme SPRING, le délégataire Altitude Infra a repris et remis en état 25 % des ouvrages (armoires et points de branchement optique) sur les deux réseaux et annoncé la reprise du reste des ouvrages prochainement

Réseau Irisé

Irisé est un réseau d'initiative publique initié en 2001 par le Sipperec, qui a confié à la société du même nom, filiale du groupe SFR/ALTICE, la mission de développer et d'exploiter une infrastructure en Très Haut Débit au service des opérateurs et des collectivités.

Grâce au réseau Irisé, les 84 collectivités desservies peuvent ainsi développer des projets structurants et pérennes :

- 437 grands comptes entreprises déjà raccordés ;
- 214 nouveaux contrats de service enregistrés en 2023, dont 142 conclus par des collectivités sur le réseau.

Le réseau Irisé propose des services de location de fibre noire (FON) ou activée à destination des opérateurs commerciaux, des entreprises ou des collectivités qui peuvent recourir à ces fibres pour interconnecter leurs bâtiments et constituer leurs réseaux en propre, dans le cadre de groupes fermés d'utilisateurs (GFU).

Au cours de l'année 2023, 112 kilomètres de câbles optiques supplémentaires ont été déployés sur le réseau Irisé, portant ainsi le linéaire total de l'infrastructure à 1 687 kilomètres, dont 1 442 sur le périmètre délégué. Le Sipperec travaille activement à la réversibilité des données de cette concession dont le contrat devra être renouvelé prochainement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO



UN PARTENARIAT POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE
Le Sipperec et la Banque des Territoires ont signé le 28 mai 2024 une convention pour le cofinancement d'une étude relative à la résilience des infrastructures numériques franciliennes.

L'objectif de ce projet ambitieux porté par le Sipperec vise à renforcer la sécurité et la résilience des réseaux de communications électroniques Très Haut Débit qu'il déploie en Île-de-France pour le compte de ses adhérents face aux aléas climatiques et autres risques de malveillance.

Cette étude, soutenue par la Banque des Territoires, permettra de développer une stratégie et un plan d'actions pour anticiper et gérer efficacement les risques, garantissant ainsi une connectivité continue et fiable à l'ensemble des usagers.

Il s'agit d'un engagement fort en faveur de l'aménagement numérique de la région, marquant une nouvelle étape significative dans sa mission de fournir des services de communication de pointe et sécurisés. La Banque des Territoires cofinance la réalisation de schémas locaux de résilience dans le cadre de son plan d'adaptation au changement climatique.

À travers la mise en œuvre de ce projet, le Sipperec, aménageur numérique historique en Île-de-France, conforte son implication en faveur de l'innovation au service des territoires.

L'Observatoire du Très Haut Débit

Afin de répondre à l'objectif du Schéma métropolitain d'aménagement numérique de bâtir une métropole connectée, capable d'assurer un accès universel aux infrastructures numériques, le Sipperec, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, met en ligne depuis 2017 l'Observatoire métropolitain du Très Haut Débit.

Cet outil met à disposition des cartes dynamiques qui fournissent des informations précises et actualisées sur l'évolution du déploiement du Très Haut Débit.

Elles permettent ainsi de mesurer chaque trimestre le chemin restant à parcourir pour garantir une couverture complète et homogène du territoire métropolitain. L'observatoire constitue un véritable levier d'action pour les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris.

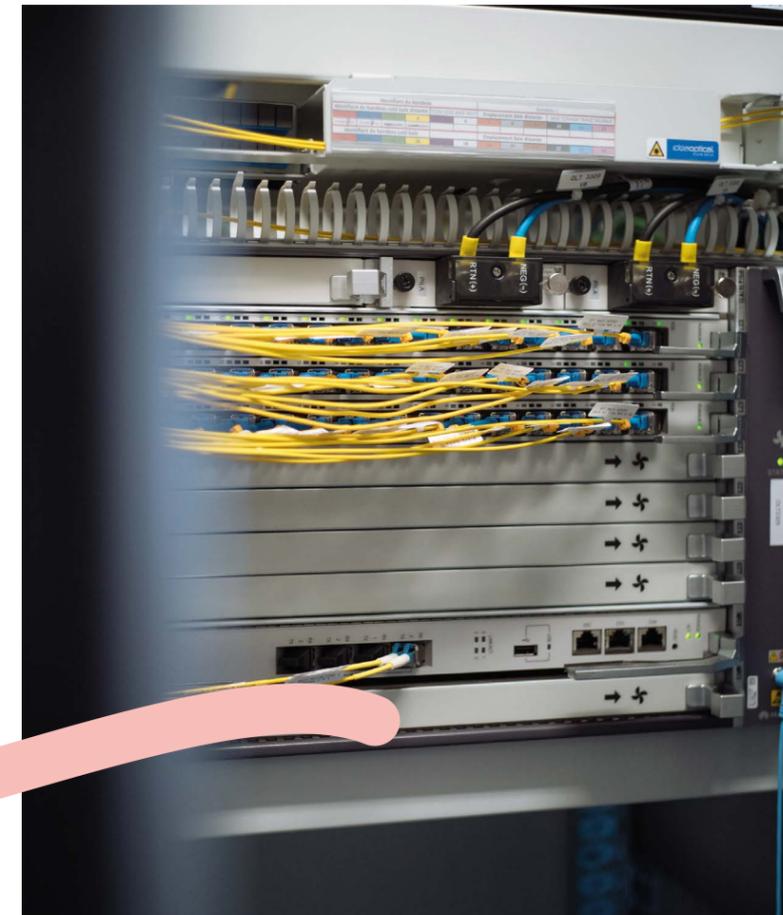
Disposer d'infrastructures de communication de qualité et accessibles à tous constitue en effet un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Accompagner les usages numériques

Premier acteur régional de l'aménagement numérique, le Sipperec met également à disposition des adhérents de sa centrale d'achats *Sipp'n'co* un ensemble de solutions performantes et diversifiées. Ces solutions permettent à la fois de fournir aux collectivités tous les outils et services nécessaires au bon fonctionnement de leurs réseaux de communication et de leur système d'information, mais également des solutions orientées « usages » pour les aider à développer et mettre en œuvre leur offre de services à destination des citoyens, des usagers et des acteurs économiques et institutionnels, conformément à leurs choix de politiques publiques.

Un accompagnement au plus près des collectivités et de leurs usagers

Le Sipperec favorise le développement de l'offre de services aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels.

Il permet aux collectivités et organisations publiques franciliennes de bénéficier de services numériques diversifiés et performants à des prix très compétitifs en matière d'Internet, de téléphonie, de cybersécurité et de vidéoprotection.

Les marchés proposés dans le cadre de Sipp'n'co contribuent aussi à l'amélioration des services numériques aux citoyens en matière d'éducation, de respect du Règlement général sur la protection des données et de connaissance de leur territoire (SIG).

Pour faciliter le déploiement des projets des collectivités, le Sipperec propose l'accompagnement par des experts dans le cadre de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les usages numériques en 2023 (source enquête du CREDOC pour l'ARCEP – Édition 2023)

- 67 % des connexions Internet à domicile reposent sur de la fibre ou du câble ;
- 78 % des Français sont équipés d'un smartphone permettant d'accéder au réseau mobile 4G et 31 % au réseau 5G ;
- Plus de 9 Français sur 10 se connectent quotidiennement à Internet ;
- Chaque foyer dispose en 2023 en moyenne de 10 équipements numériques avec écrans, utilisés ou non utilisés, soit environ 300 millions d'équipements numériques en France métropolitaine ;
- 12 % des Français ont été victimes au cours des six derniers mois de cyber-malveillance, d'injures, de harcèlement, de diffamation en ligne ; 21 % ont été victimes d'escroquerie ou de fraude en ligne ;
- 72 % des Français consultent quotidiennement les réseaux sociaux et les plateformes de partage de vidéos ;
- 80 % des détenteurs de smartphones utilisent des services de messagerie instantanée ;
- 45 % des Français rencontrent des difficultés ou des freins qui les empêchent d'utiliser les outils numériques ;
- 43 % des Français âgés de 18-24 ont déjà utilisé des outils d'intelligence artificielle (ChatGPT, Copilot...).

Réduire l'empreinte carbone du secteur numérique

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 a pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise pour cela à responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le secteur du numérique était responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France, en 2019, mais son impact environnemental augmente et pourrait atteindre 7 % d'ici 2040, si rien n'est fait pour mettre en place une véritable politique de sobriété numérique. Œuvrer à la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique, limiter le renouvelle-

ment des équipements et terminaux, responsables de 70 % de l'empreinte numérique en France, favoriser le réemploi et le recyclage, promouvoir des réseaux et data centers moins énergivores... De cette nouvelle loi, nombre de dispositions et mesures à mettre en œuvre concernent les collectivités territoriales. Les communes de plus de 50 000 habitants devront notamment définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2025 : « une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

mobilité durable



Chiffres clés

3 210
tonnes de CO₂
économisées avec
les centaines de « bornes
bleues » déjà déployées
à fin 2023

**+ de
700**
points de charge
déployés fin 2023

460
charges par jour en
moyenne sur le réseau
en 2023

**+ de
20 M**
de kilomètres parcourus
en 2023 grâce aux
recharges effectuées
sur le réseau « la borne
bleue »



Le Sipperec se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité durable.

Il propose une offre de recharge de véhicules électriques avec « la borne bleue » et de véhicules en autopartage. Les adhérents de Sipp'n'co peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du renouvellement de leur parc de véhicules, d'installation de bornes de recharge ou de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de mobilité.

1

« La borne bleue un réseau spécialement conçu pour les villes et leurs usagers »

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Pour en savoir plus sur la borne bleue :



Le rythme de déploiement des infrastructures de recharge est plus que jamais décisif pour accompagner le développement de la *mobilité électrique*. En effet, l'offre de véhicules s'est élargie et l'autonomie des batteries a nettement progressé. Le Sipperec propose donc, depuis 2019, une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers, avec le réseau « la borne bleue ». Son objectif : *garantir un accès équitable* au service public de la recharge pour ceux ne disposant pas de possibilité de recharge à domicile, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

460

charges par jour en moyenne sur le réseau en 2023

* Au 31 décembre 2023

214 000

recharges réalisées sur le réseau depuis sa mise en service*

1,6 million

d'heures de charge réalisées*

3 210

tonnes de CO₂ économisées

Un réseau clé en main pour et avec les villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au Sipperec, c'est une solution clé en main qui lui est proposée : en concertation avec la ville, le Sipperec définit l'emplacement des stations de recharge, le nombre de bornes et le calendrier de déploiement. Les tarifs définis avec les communes adhérentes se révèlent aujourd'hui être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.



Le réseau « la borne bleue » déployé par le Sipperec offre la possibilité aux Asniérois de faire le plein de leur véhicule électrique, et ce à un coût intéressant pour eux et pour la commune. »

Frédéric Sitbon,
8e vice-président du Sipperec,
adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine

Autopartage

Le Sipperec continue de développer des solutions de mobilité sur le territoire de ses collectivités adhérent à la compétence « Infrastructure de charge ». C'est dans le cadre d'une expérimentation que plusieurs stations des villes d'Asnières-sur-Seine (2022) et Arcueil (2023) ont été équipées de véhicules en autopartage.

Un service conçu pour les usagers

Le réseau « la borne bleue » est facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable. Il se veut accessible à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés et non abonnés. Les utilisateurs ont à leur disposition les outils pour s'abonner (site web, application et badge), payer, identifier à distance les points de charge disponibles et pouvoir les réserver. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.

Dans une dynamique d'accessibilité au service de recharge, le Sipperec a créé un groupement de commande, pour son marché de déploiement, exploitation et maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (VE) en collaboration avec plusieurs autres syndicats d'énergie d'Île-de-France : le SDESM (Seine-et-Marne), le SDEVO (Val-d'Oise), le SEY 78 (Yvelines), le SIGEIF et le SMOYS (Essonnes). L'objectif est de regrouper les réseaux des syndicats qui le souhaitent dans une même société (SPL). Cette solution permettrait de simplifier l'accès à la recharge pour les usagers en leur donnant accès à un badge unique pour l'ensemble des bornes déployées en Île-de-France par ces syndicats, et d'éliminer les coûts d'itinérance pour la mise en relation des réseaux, garantissant ainsi une recharge au prix public le plus juste.

à savoir Les recommandations au niveau européen :

- Un point de charge pour dix véhicules électriques.
- 2030 : interdiction des véhicules thermiques dans le périmètre de la ZFE-m.
- 2035 : interdiction de commercialisation des véhicules thermiques neufs en France.
- 23 % des parts de marché de vente de véhicules neufs en France.

2

La mobilité durable une compétence en constante évolution

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Moteurs d'idées et de coordination : la commission Mobilités & le comité de suivi « la borne bleue »

Une commission Mobilités a été créée, destinée à traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit l'achat de véhicules propres, les infrastructures de recharge électrique et hydrogène ou les infrastructures et services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023, nous avons pu étudier :
Juin 2023 :

- L'actualisation des données « borne bleue », le développement des points de branchement, « l'autopartage » ;
- Le décryptage de l'actualité vélo.

Elle est coprésidée par Frédéric Sitbon, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine, et Gilles Gauche-Cazalis, délégué titulaire de Nanterre.

En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Étienne LENGEREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNÉ (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LÉCUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnole), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PECCOLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARSSE (Malakoff) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

Par ailleurs, les collectivités adhérent à la compétence « Infrastructure de charge » se retrouvent tous les six mois au sein du comité de suivi « la borne bleue » pour échanger sur les nouveautés du réseau et proposer de nouvelles idées et innovations afin d'améliorer le service aux usagers.

Bouquet mobilité de la centrale Sipp'n'co

Le Sipperec propose 13 marchés pour répondre aux besoins suivants :

- La fourniture de véhicules propres (voiture, camionnette, transporteur, véhicules spécifiques métier, balayeuse, scooter et vélo) ;
- La fourniture, la pose, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge pour le domaine privé ;
- Une AMO pour la réalisation d'études de mobilité et l'accompagnement dans leur mise en œuvre.



centrale d'achats Sipp'n'co

Chiffres clés

1

guichet unique

450 M€

d'achats mutualisés
par an

8

bouquets Sipp'n'co

90

marchés publics
à disposition

Jusqu'à 50 %

d'économie réalisée
sur certaines prestations

Le Sipperec propose un large catalogue de marchés et services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires.

En passant par le Sipperec, les collectivités et les acheteurs publics d'Île-de-France bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise.

Le Sipperec propose une offre d'achats mutualisés à ses adhérents : Sipp'n'co. Elle se décompose en huit bouquets de services.



Adhérer à l'achat mutualisé du Sipperec, c'est bénéficier :

- D'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- De l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- D'une grande sécurité juridique ;
- De la force de la mutualisation.

Notre volonté : la défense des intérêts des adhérents, l'apport de solutions innovantes et durables face aux enjeux technologiques et aux attentes sociétales et la proximité avec nos adhérents au regard de l'expérience de terrain du Sipperec.

Cette proximité se traduit par :

- Une équipe dédiée à l'accompagnement de chaque adhérent : services d'intermédiation, de veille, de suivi personnalisé et de conseils par des interlocuteurs spécialisés et dédiés ;
- La participation des adhérents à la réflexion globale en amont de la publication des marchés, pour répondre au mieux à leurs besoins ;
- Un espace adhérents permettant de consulter l'ensemble des informations personnalisées concernant les marchés publics (pièces administratives, information titulaire, évènements Sipperec, indicateurs...).

Pour en savoir plus sur notre offre d'achats mutualisés Sipp'n'co :



Depuis mi-2023, les marchés en cours d'exécution proposés dans Sipp'n'co sont accessibles à tout acheteur public d'Île-de-France qui en émet le besoin par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. Ainsi, la centrale d'achat du Sipperec leur permet de choisir, à tout moment, les marchés publics qui répondent à leur besoin.

① L'offre *numérique*

Sipp'n'co propose à ses adhérents plus de *cinquante marchés* pour les accompagner dans leurs usages numériques, la gestion de leurs données, *l'architecture et la sécurité* de leurs systèmes d'information.



Mettre en place une gestion de la cybersécurité avec les marchés Sipp'n'co

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Les collectivités territoriales sont chargées de fournir de nombreux services essentiels à leurs citoyens, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux cyberattaques. Ainsi, elles sont exposées à l'interruption des services, au vol de données sensibles, au sabotage et à la destruction, aux rançongiciels qui chiffrent les données et exigent une rançon pour leur restitution... Face à ces risques, la préparation devient une nécessité impérieuse. Les adhérents peuvent utiliser plusieurs marchés de Sipp'n'co pour piloter et gérer leur cybersécurité :

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié à la cybersécurité (bouquet 4) pour :

- La gouvernance de la sécurité des SI : assistance au responsable de la sécurité des SI (RSSI), rédaction de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), diagnostic cybersécurité, etc. ;
- L'expertise technique en cybersécurité (architecture système et réseau, gestion des incidents, plan de reprise d'activité, plan de continuité d'activité...);
- L'audit technique : analyse de risque, audit d'intrusion, de configuration, de code, de sécurité Office 365...

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié aux infrastructures numériques (bouquet 4) pour :

- Sécuriser les salles serveurs, les installations téléphoniques, les sauvegardes ;
- Mettre en œuvre un plan de reprise d'activité (PRA), un plan de continuité d'activité (PCA) ;
- Déployer une solution collaborative externalisée et sécurisée (messagerie électronique, visioconférence, partage de documents...).

Un marché dédié à la mise en œuvre des solutions de sécurisation (bouquet 4) comprenant :

- Les services, prestations, équipements et logiciels pour garantir la sécurité des SI : pare-feu, proxy, antivirus, détection de vulnérabilité, détection et prévention d'intrusion, sécurisation des accès et des données, prestations de mise en œuvre de la sécurité fonctionnelle...

Un ensemble de marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'exploiter en toute sécurité :

- Les services de téléphonie fixe et mobile (bouquet 3) ;
- L'interconnexion VPN, les accès Internet, les infrastructures numériques du bouquet 4 (solutions collaboratives dans le cloud, infrastructures systèmes, réseaux, télécommunications, postes de travail) ;
- Les solutions intelligentes de sécurité et sûreté dans les bâtiments et dans l'espace public (bouquet 5) ;
- Les équipements numériques éducatifs (bouquet 6).

Un marché dédié à la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui constitue l'occasion idéale de diffuser une culture de la cybersécurité au sein des collectivités (bouquet 6).

②

L'offre *maîtrise de l'énergie et performance énergétique*

De la sobriété à l'efficacité énergétique

Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixée un objectif ambitieux : baisser de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet objectif impose une accélération sans précédent de nos efforts, en particulier dans le secteur du bâtiment, très consommateur d'énergie et émetteur de CO₂. Les collectivités et les établissements publics qui détiennent un tiers du parc immobilier tertiaire ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le Sipperec a permis à 150 de ses adhérents de partager leurs bonnes pratiques et leurs retours d'expérience pour, grâce à des actions concrètes, diminuer les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ des bâtiments publics.

Le Sipperec se positionne comme facilitateur pour la mise en place de ces actions, grâce aux différents marchés publics proposés dans le bouquet 1 « Performance énergétique » de Sipp'n'co.

Les outils à disposition des collectivités et établissements publics les aident à mieux connaître leur patrimoine, planifier et réaliser leurs travaux, contrôler et optimiser la performance énergétique et environnementale de leurs bâtiments et équipements.

Montant global de commande :

10 M€

pour

600

commandes

③

L'offre *mobilité propre*

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

S²LO

En complément des marchés d'achat de véhicules propres, le Sipperec propose depuis fin 2021 à ses adhérents une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des mobilités. Ce marché public a pour objectif de faciliter les actions des adhérents en leur permettant de réaliser les études nécessaires à la compréhension et à l'optimisation des mobilités, quelles qu'elles soient, sur leur territoire.

Économie d'échelle directe pour les collectivités de

5,7 M€

La mobilité propre depuis 2020 :

1 560

véhicules et **1 320 bornes** de recharge achetées

Montant global de commande :

36 M€

à savoir

Pour réduire l'impact des transports sur l'environnement et opérer une transition vers une mobilité plus durable, plus sobre et plus propre, le gouvernement s'engage dans le développement de la mobilité électrique, avec un objectif de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030, et impose aux collectivités territoriales une part minimale de véhicules électriques légers lors du renouvellement de leur flotte. Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics : jusqu'à fin 2024, au moins 30 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE (véhicule à faibles émissions). À partir de 2025, cette part minimale monte à 40 %.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



Directeur de la publication
Jacques J.P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du Sipperec

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes,
Le Sipperec, Hugo Lebrun et Julien Pitinome, WEBTVPROD

Imprimé en octobre 2024 par ARTEPRINT by SB,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.



Ce document est imprimé
avec des encres végétales sur des
papiers issus de sources responsables.



A large graphic consisting of two overlapping loops. The left loop is dark blue and the right loop is yellow. In the center of the intersection, the text '100 ans' is displayed. The '100' is in a blue-to-yellow gradient, and 'ans' is in a light blue script font.

100
ans

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)

En savoir plus sur sipperec.fr

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



RAPPORT ANNUEL

2 0 2 3



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



Le message du Président

PAGE 02

Les chiffres clés

PAGE 05

1 Revoir l'année 2023

PAGE 09

2 Représenter les collectivités et décider

PAGE 31

- Structures et instances.
- Bilan social.
- Le Sigeif, un acteur public engagé dans la coopération décentralisée.
- Le Bureau du Sigeif.
- Les Commissions.
- La communication institutionnelle du Syndicat.
- Le budget du Syndicat.

3 Développer la mobilité décarbonée

PAGE 51

- Le Sigeif, 1^{er} réseau public de bornes électriques d'île-de-France.
- Les poids lourds roulent de plus en plus au gaz « vert ».
- Les actionnaires de Sigeif Mobilités.

4 Contrôler les concessions gaz et électricité

PAGE 65

- Les modalités du contrôle.
- Les plans pluriannuels d'investissements et le contrôle de la concession gaz.
- De nouveaux objectifs pour la sécurité des réseaux de gaz.
- L'innovation, une démarche inhérente à la concession.
- Le suivi des colonnes et des conduites montantes électrique et gaz.
- Le contrôle comptable et financier des concessions gaz et électricité.
- Intégration du patrimoine concédé au bilan du Sigeif.
- Signature du plan pluriannuel d'investissements 2024-2027.
- Le contrôle général de la concession électricité.
- Convention de rétrocession de parcelles désaffectées de la concession électricité.
- Enfouissement des lignes électriques aériennes.

5 Accélérer la transition énergétique

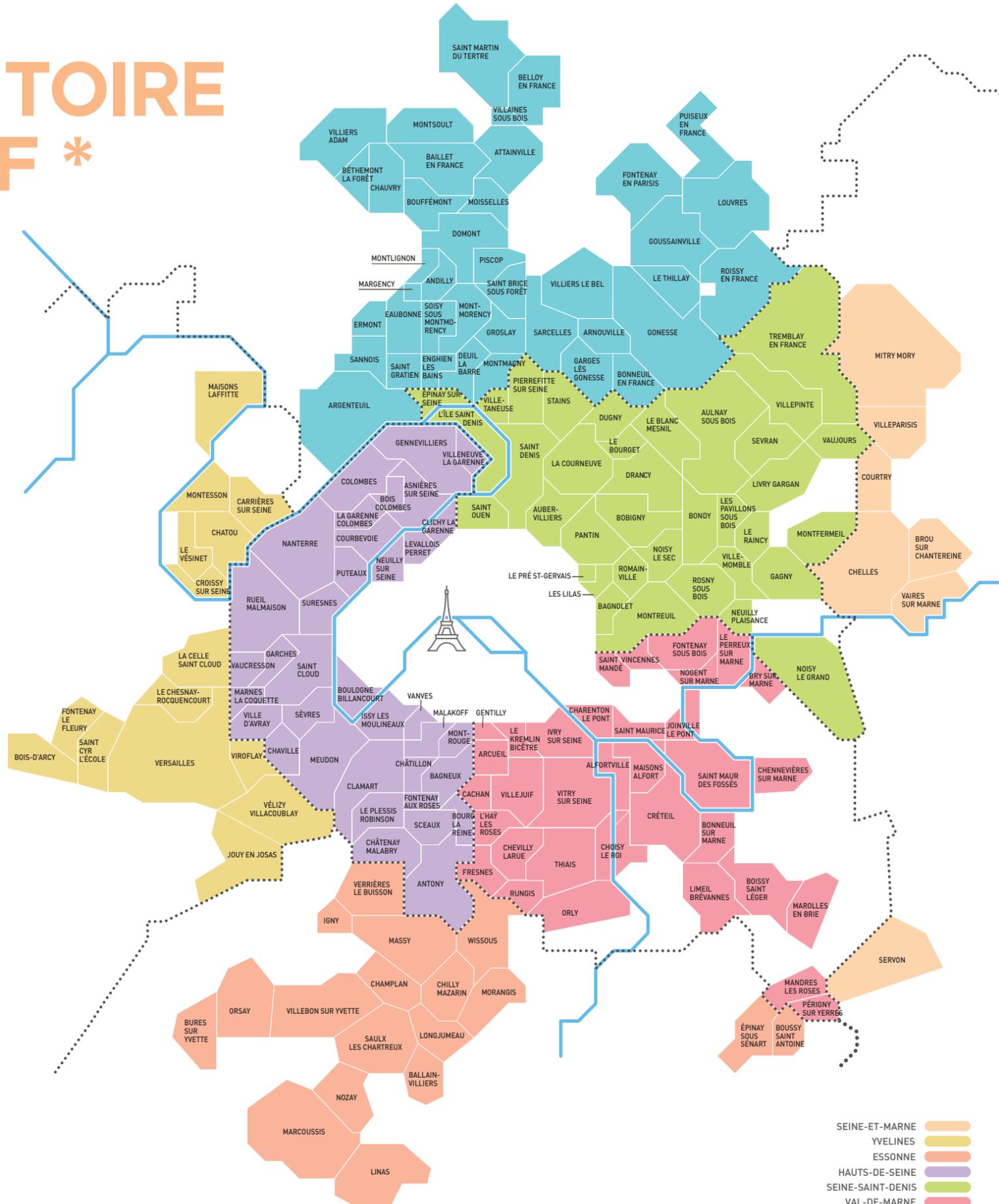
PAGE 117

- Accompagner les collectivités dans la transition énergétique.
- Conseil en énergie partagé (CEP).
- Valoriser les CEE : le dispositif commun.
- Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions.
- Le plan d'actions quinquennal pour la transition énergétique.
- Le contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.

6 Annexes

PAGE 141

LE TERRITOIRE DU SIGEIF *



- SEINE-ET-MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS-DE-SEINE
- SEINE-SAINT-DENIS
- VAL-DE-MARNE
- VAL-D'OISE

Limites de départements

571 M€
 d'achat de gaz,
 pour un volume
 de **3 TWH**



1^{ER} acheteur public
 de gaz en Île-de-France



1^{ER} réseau public
 de bornes de recharge
 en Île-de-France



991
 points de recharge
 déployés sur
 102 communes

337 GWH CUMAC
 de CEE déposés



dont **35 GWH CUMAC**
 « précarité »

8,64 M€
 reversés depuis 2015 aux
 collectivités bénéficiaires
 du dispositif des CEE



5,9 M
 d'habitants

189
 communes adhérentes
 pour le gaz dont

66
 pour l'électricité

9 565 KM
 de réseau gaz

9 454 KM
 de réseau électrique

15,3 KM
 de lignes multi-réseaux
 enfouies, pour

11,5 M€ HT
 d'investissement

* S'ajoutent aux deux compétences historiques gaz et électricité, celles liées, notamment, aux GNV, IRVE, EnR...

Adhésion dans l'année : Bures-sur-Yvette (91) pour la compétence gaz.

**Jean-Jacques GUILLET**

-
Président du Syndicat
intercommunal pour
le gaz et l'électricité
en Île-de-France

-
Maire de Chaville

-
Membre honoraire
du Parlement

**« Les équipes du
Sigeif, fidèles à une
tradition plus que
centenaire, sont,
encore une fois,
au rendez-vous
de l'histoire. »**

ÉDITO

Le message du Président

En 120 ans d'existence, le Sigeif a connu plusieurs métamorphoses dues aux évolutions technologiques ou à celles du paysage politique.

Elles lui ont permis de préserver sa fonction essentielle de garantir, dans le domaine de l'énergie, les principes du service public : égalité de traitement, continuité du service, adaptabilité.

Les récents contrats de concession avec les gestionnaires des réseaux de distribution en sont le témoignage le plus visible. Le co-pilotage des investissements sur les réseaux donne à l'autorité concédante le poids nécessaire à un moment où se manifestent, avec de plus en plus de force, les impératifs de la transition énergétique.

Le dérèglement climatique implique le renforcement et, parfois, le renouvellement des réseaux dont les communes sont propriétaires.

Ces réseaux sont eux-mêmes appelés à évoluer. Ainsi les réseaux de gaz pourront, dans un avenir relativement proche, transporter de l'hydrogène.

Cette perspective évoque combien le paysage énergétique est particulièrement mouvant.

La géopolitique et l'enjeu climatique contribuent à le façonner dans un même sens, celui de l'autonomie énergétique.

Celle-ci conduit à retrouver la notion de proximité, illustrant en particulier le principe énoncé dès les premiers sommets de la Terre : penser global, agir local.

Dans la fidélité à sa vocation initiale, le Sigeif s'est ainsi ouvert à de nouveaux métiers, à de nouvelles approches qui, d'une part, prennent en compte le nécessaire recours aux énergies renouvelables, seules susceptibles d'assurer en Île-de-France une production locale d'énergie ; d'autre part promeuvent et facilitent les mobilités décarbonées.

Les équipes du Sigeif, fidèles à une tradition plus que centenaire, sont, encore une fois, au rendez-vous de l'histoire.

Le Sigeif en action



Intervention lors des rencontres AICT sur la coopération décentralisée – 19 septembre



Salon des Maires d'Île-de-France – Échanges avec l'Ademe sur l'émergence des projets éoliens et photovoltaïques – 27 juin



Signatures du PPI 2024-2027 et de la Convention relative à l'intégration des ouvrages dans l'environnement entre le Sigeif, Enedis et EDF – 19 décembre



Salon des Maires d'Île-de-France - Inauguration du stand des SPUGP en présence des 7 présidents – 27 juin



Visite des laboratoires de RICE, GRTgaz – 31 août



Matinale ressources humaines – 21 décembre



Inauguration d'une borne de recharge en présence de Loïc Taillanter, maire de la ville de Parmain, et de Sébastien Poniatowski, président de la CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts – 27 mai



Mise en service de la station bioGNC à Saint-Denis – **17 novembre**



Pose de la première canalisation en polyéthylène biosourcé en Île-de-France en présence de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, Sylvain Berrios, maire de Saint-Maur-des-Fossés, Bertrand de Singly, directeur clients territoires IDF GRDF
23 octobre



Inauguration de la station multi-énergies à Réau en présence de Jean-Jacques Guillet, du maire de Réau et des élus locaux – **23 mai**



AMI Rénov'Sigeif, approbation des 8 lauréats – **26 juin**



Webinaire de présentation du schéma directeur des investissements du nouveau contrat gaz – **13 février**



Visite de l'institut photovoltaïque d'Île-de-France – **7 juin**



Salon des Maires et des Collectivités locales – Lauréat avec le SDEVO et le SIAH de l'appel à projets « Zones industrielles bas carbone » de GRDF pour un projet de boucle territoriale hydrogène – **21 novembre**



Animation de la Ffaue pour le Sigeif lors de la journée sans voiture à Bondy et pendant la semaine de la mobilité à Colombes – **16 septembre et 14 octobre**

Les chiffres de la concession gaz



189
communes

5 719 099
habitants

1 145 386
clients



316 M€*
de recettes pour

21 737 GWH
de gaz acheminés

1 446 M€
valeur nette réévaluée

* Recettes acheminement
et hors acheminement



9 565 KM
longueur du réseau

79,6 %
en moyenne pression

60,3 %
en polyéthylène

32,1 ANS
âge moyen des canalisations

2 576
postes de détentés de distribution
publique

9 758
robinets de réseau

97 749
branchement collectifs



47,8 M€
consacrés à l'adaptation
et la sécurisation

15,6 M€
consacrés au développement
du réseau



7 683 KM*
de canalisations
surveillées, dans le cadre
de la recherche
systématique de fuites

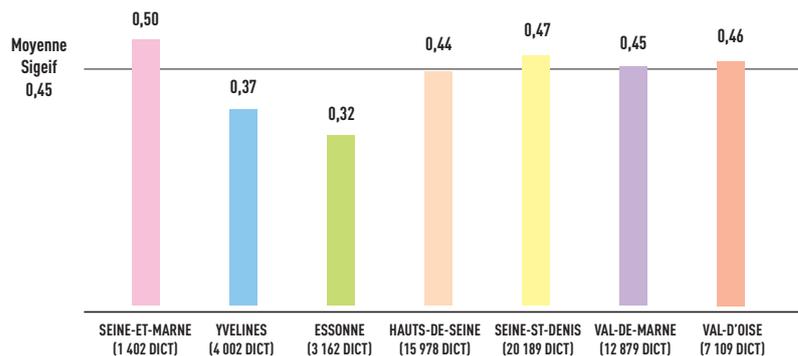
1 172
postes de détente surveillés

6 851
robinets de réseau
surveillés

16 164
branchements collectifs
surveillés

Taux de dommages aux ouvrages lors des travaux de voirie [Pour 100 dict] *

En 2023, GRDF a enregistré **452 dommages aux ouvrages (- 8,9 %) lors ou après travaux, dont 289 fuites sur ouvrages enterrés**. Bien qu'ils ne représentent chaque année que 3 % des incidents, ils sont à l'origine de 15 % des clients coupés. 63,7 % des dommages avec fuites ont été causés par une utilisation inappropriée de la pelle mécanique.

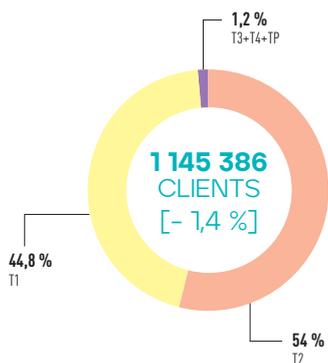


* Nombre de déclarations de chantier avec présence de canalisations gaz (toutes maîtrises d'ouvrage confondues : collectivités, opérateurs de réseaux, particuliers...).



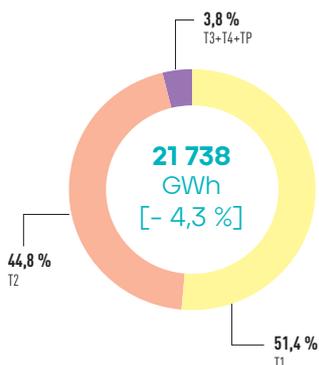
Répartition des clients

Par tarif d'acheminement



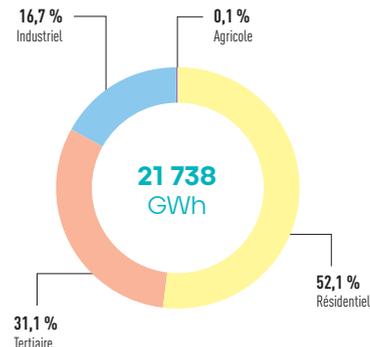
Répartition de la consommation

Par tarif d'acheminement



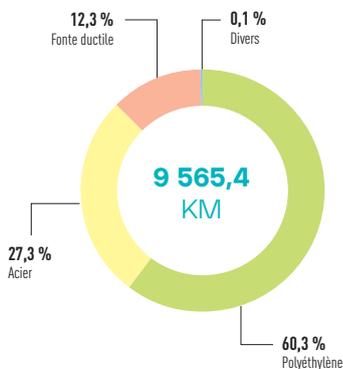
Quantités acheminées

Par secteur d'activité



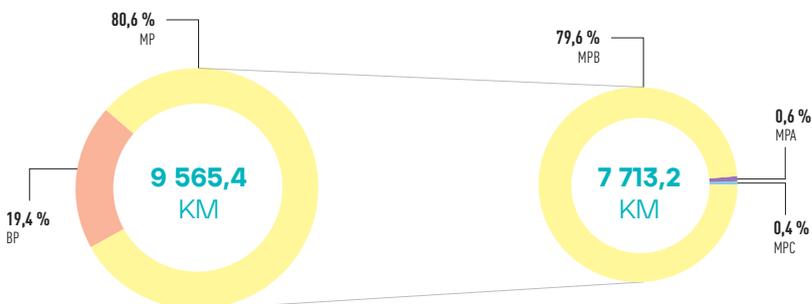
Nature et longueur des réseaux de distribution

Par matériau



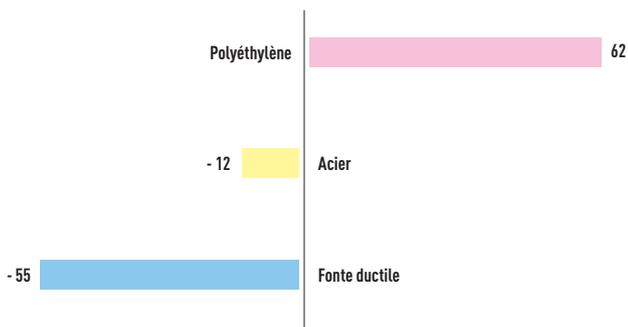
Nature et longueur des réseaux de distribution

Par pression

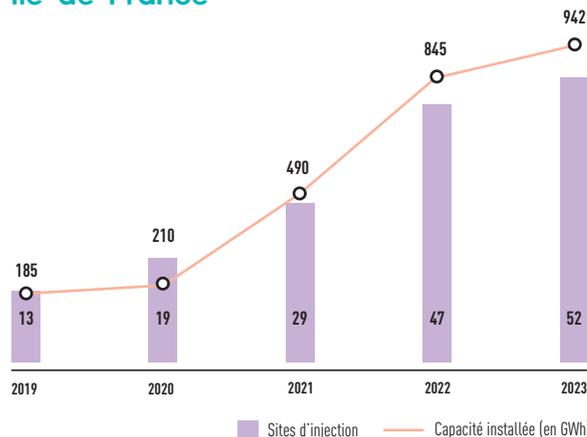


Évolution de la nature des réseaux

[En km]



Évolution du biométhane sur la Région Île-de-France





Les chiffres de la concession électricité



66
communes

1 479 124
habitants

749 378
clients



280,1 M€
de recettes pour

5 915 GWH
d'électricité acheminés

1 152 M€
valeur brute des ouvrages

615 M€
valeur nette des ouvrages



4 045 KM
de réseau HTA

et **5 409 KM**
de réseau BT

22,1 M€
consacrés à la qualité,
à l'environnement et
au renforcement,

et **3,4 M€**
pour les postes sources

38,5 M€
consacrés au développement
du réseau électrique

36,8 ANS
âge moyen des ouvrages

1 319
clients aidés dans
le cadre du FSL

4 983
postes de distribution
publique

50 462
clients coupés plus de 3 h,
en durée cumulée,

et **50,7 MIN**
de durée moyenne de
coupure par an (critère B)



3 334
producteurs d'électricité,

dont **3 306**
d'origine photovoltaïque,

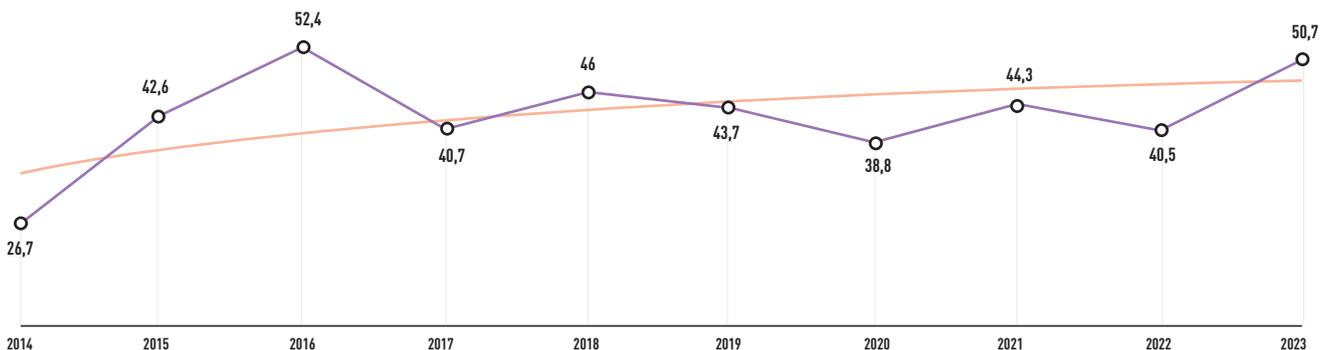
pour **134 MW**
de puissance raccordée



30 238
clients crédités du chèque énergie par
EDF Commerce

Critère B : durée annuelle de coupure [Par client basse tension, en min]

Avec **50,7 min** de temps moyen de coupure en 2023, **le niveau du critère B** Sigeif s'est dégradé fortement par rapport aux six dernières années.

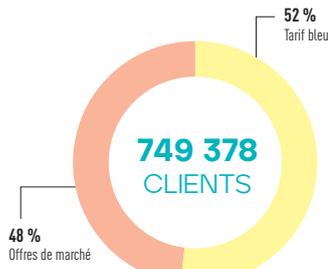


— Courbe de la tendance Source : Enedis.



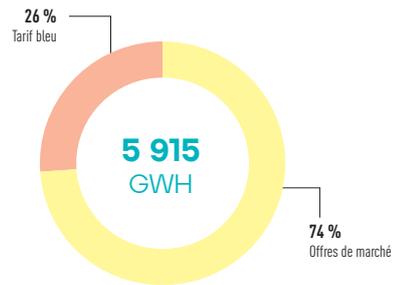
Répartition des clients

Entre tarif réglementé et offres de marché

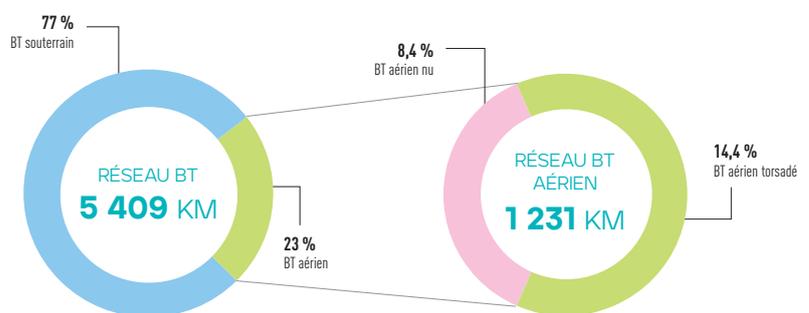


Répartition de la consommation

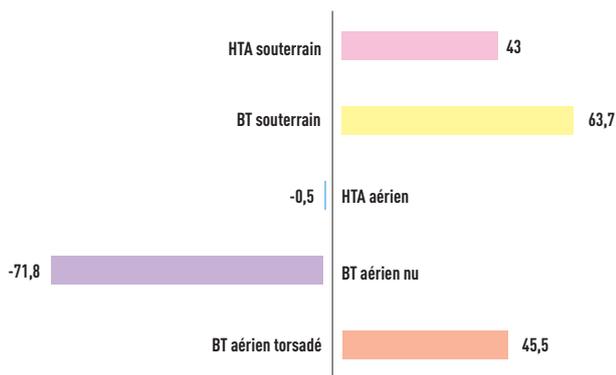
Entre tarif réglementé et offres de marché



Nature et longueur des réseaux de distribution



Évolution de la nature des réseaux 2022/2023 [En km]



Part du réseau aérien





Retrouver un semblant de calme ?

C'est ce qui a paru marquer cette année 2023, qui succédait à une période de crise sans précédent. Des changements structurels s'observent, notamment la réorganisation mondiale des flux de gaz, sous l'impact de la guerre menée par la Russie en Ukraine. Des mouvements de fond se poursuivent, comme la montée en puissance des énergies renouvelables ou le retour en grâce du nucléaire. Et une menace continue de planer, celle du réchauffement climatique, de plus en plus présent, que la communauté internationale semble impuissante à réduire.

REVOIR L'ANNÉE

2023



À nouveau le calme ou presque

Combinant reprise économique post-Covid, redistribution géopolitique des circuits d'approvisionnement pendant la guerre en Ukraine et flambée des prix, l'année 2022 fut celle du premier choc énergétique global. Un relatif retour au calme s'est fait sentir en 2023, dû à la fois à l'action plutôt bien concertée des États ainsi qu'à l'adaptation à marche forcée des acteurs du secteur et des consommateurs.

Premier indicateur : les prix. Après deux années, il est vrai, particulièrement chaotiques, ils ont très nettement reflué. Aux États-Unis, les cours du gaz sont singulièrement bas et, comme le pays en exporte massivement sous sa forme liquéfiée en Europe, les marchés du vieux continent en profitent. En dépit des conflits au Proche-Orient, le pétrole est resté à des niveaux modérés, notamment parce que l'OPEP a beaucoup perdu de son influence.

Deuxième indicateur : les capacités installées. C'est du côté des renouvelables que le mouvement est le plus spectaculaire. L'AIE parle d'un « bond historique » des énergies vertes. Mais, plus d'une décennie après l'accident de Fukushima, le nucléaire signe un réel retour en grâce, observé lors de la COP 28 et symbolisé par une « alliance » réunissant une quinzaine de pays européens.

En France, avec la chute impressionnante de la consommation en électricité comme en gaz, les marchés ont retrouvé un semblant de calme. **Fait notable :** après des années d'ouverture progressive à la concurrence, les consommateurs ont cherché refuge dans les tarifs réglementés d'électricité, ceux du gaz étant supprimés en juillet. La transition énergétique s'installe peu à peu dans les foyers : les particuliers souscrivent de plus en plus à l'autoconsommation et commencent à rouler à l'électricité.

CHARBON

Charbon en déclin ou charbon propre ?

8,53 milliards de tonnes en 2023 : pointée du doigt à chaque COP, la consommation de charbon est loin d'avoir amorcé son déclin.

Sa part dans le mix électrique mondial décroît mais c'est un trompe-l'œil, car la consommation d'électricité progresse et d'autres sources se développent très rapidement, faussant la perception.

Par ailleurs, dans nombre de pays (Afrique du Sud, Inde, Indonésie, Vietnam...), construire une centrale à charbon s'avère souvent plus compétitif que miser sur l'éolien ou le solaire, qui requièrent des systèmes de stockage ou des investissements lourds dans les réseaux.

D'autres misent sur le « charbon propre ». Depuis l'accident de Fukushima, le Japon a ouvert une quarantaine de centrales à charbon.

Le pays souhaite les équiper de technologies réduisant les émissions de CO₂, grâce à une nouvelle technologie de co-combustion à l'ammoniac.

Les analystes du secteur estiment cependant que le « peak coal » pourrait prochainement être atteint. Parce qu'elle brûle plus de la moitié de la production mondiale (près de 5 milliards de tonnes !), c'est la Chine qui donne le la : croissance vertigineuse des renouvelables, recul structurel de la population active, croissance plus faible... **La décrue de la houille pourrait surgir plus vite que prévu.**

PÉTROLE

Retour à la normale pour les marchés pétroliers

Tout un symbole : la COP 28 s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis), où le pétrole coule à flots, alimentant toujours les moteurs de l'économie mondiale. Globalement, la demande mondiale de pétrole a continué de croître et « à dépasser les attentes », observe l'Agence internationale de l'énergie (AIE). La consommation a atteint 102,3 millions de barils par jour en 2023, soit plus de 2 % au-delà de ce qu'elle était avant la pandémie de Covid. C'est la demande intérieure chinoise, plus importante que prévu, qui aura tiré les marchés à la hausse. Pourtant, les prix ont peu varié durant l'année, même si le conflit en Israël et à Gaza a, un temps, fait monter le prix du baril à 90 dollars.

En fait, plutôt orientée à la baisse, l'évolution des prix témoigne de la perte progressive d'influence de l'OPEP. L'organisation ne représente plus que la moitié de la production mondiale, et chaque tentative de baisse de la production se heurte à la capacité d'autres pays à répondre à la demande pour gagner des parts de marché, à l'instar des États-Unis, premier pays producteur, suivi par... l'Arabie saoudite et la Russie. Ces trois pays concentrent 40 % de la production mondiale.

Chaque année pointées du doigt, les « super majors » du pétrole continuent d'engranger des profits confortables. Et les dividendes versés à leurs actionnaires témoignent de leur bonne santé financière : BP, Shell, Chevron, ExxonMobil et TotalÉnergies leur ont attribué quelque 100 milliards de dollars. La major tricolore affiche d'ailleurs un bénéfice record pour 2023 : 21,4 milliards de dollars. Il en est de même pour Aramco dont les dividendes ont crû de 30 %.

Faute d'un *peak oil* de production, l'AIE prévoit plutôt un *peak oil* de consommation, sous l'effet de la transition énergétique et de la décarbonation des usages.



PÉTROLE

Le pétrole russe a trouvé preneur

Face aux sanctions occidentales, la Russie a cherché – et trouvé – de nouveaux débouchés pour son pétrole. Elle est ainsi devenue le premier fournisseur de la Chine, devançant l'Arabie saoudite, en lui vendant 107 millions de tonnes de brut (+ 25 %, par rapport à 2022), à un prix proche de 77 dollars le baril, très au-dessus du plafond « sanction » fixé à 60 dollars par les pays occidentaux, mais en dessous du cours moyen (83 dollars en 2023). C'est le paradoxe des sanctions : comme hier avec le Venezuela ou l'Iran, la Chine achète à un pays proscrit, ici la Russie, un pétrole abondant et bon marché.

GAZ

La France, point d'entrée majeur du GNL en Europe

L'inversion des flux de gaz en Europe est un changement majeur. Historiquement, les flux couraient d'est en ouest ; du fait de la guerre en Ukraine, ils s'effectuent désormais dans l'autre sens. À la baisse des approvisionnements (moins 14 % en 2023) répond la part croissante du gaz naturel liquéfié, qui assure aujourd'hui 41 % des approvisionnements européens. Disposant de cinq terminaux, dont un flottant, « la France confirme sa place de point d'entrée majeur du GNL en Europe, représentant 22 % des importations européennes », indique GRTGaz. **Elle a ainsi assuré le transport de 112 TWh de gaz « vers les pays adjacents, majoritairement vers l'Italie via la Suisse, la Belgique et l'Allemagne ».**

Le prix du gaz au plus bas

À la spectaculaire envolée des prix du gaz a succédé une chute tout aussi spectaculaire. Reprise économique et guerre en Ukraine avaient poussé les marchés à la hausse, avec un pic de 342 € le MWh, atteint à Amsterdam en août 2022. L'augmentation des réserves de stockage en Europe, la réorganisation des circuits d'approvisionnement et la hausse des températures ont fait faire aux marchés la course inverse : mi-juin, le TTF passait sous les 30 euros, retrouvant ses niveaux d'avant-crise. En fin d'année, il repassait à peine cette barre des 30 €.

Il est vrai que l'Europe a su en un temps record se passer presque totalement du gaz russe. Outre-Atlantique, en dépit d'un arrêt de la construction de ports méthaniers, décidé début 2024, les capacités de liquéfaction tournent à plein régime. Devançant le Qatar et l'Australie, les États-Unis sont désormais le plus grand exportateur de GNL, et leur marché privilégié se situe en Europe.

L'an passé, elle a absorbé plus de 61 % de ces exportations de GNL, soit quelque 5,43 millions de tonnes. Les polémiques autour du gaz de schiste sont oubliées.



GAZ

La géopolitique du gaz bouleversée

Construire des infrastructures gazières requiert du temps long. Mais, sous l'effet de la guerre en Ukraine, les pays occidentaux et, au premier rang, l'Europe ont totalement revu leurs sources d'approvisionnement.

Avant d'envahir l'Ukraine, la Russie assurait 45 % des importations de gaz européennes. Elle n'en représente plus que 13 %, pour une part résiduelle de GNL. Construisant à un rythme inédit des terminaux méthaniers, l'Europe a rapidement fait appel à d'autres pays producteurs : les États-Unis, le Qatar, mais aussi l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Congo, le Nigéria, des « vainqueurs inattendus de la guerre énergétique mondiale », selon le *Wall Street Journal*. Il n'y aura probablement pas de retour à la situation d'avant-guerre, d'autant plus que l'Europe s'est dotée rapidement d'importantes capacités de stockage et d'accueil du GNL. La France a ainsi installé un terminal méthanier flottant au Havre pour cinq ans, à l'instar de l'Espagne, l'Italie et la Pologne. Le mouvement de construction de terminaux est lui aussi massif : déjà opérationnels ou en projet, on en recense en Allemagne, Bulgarie, Croatie, Grèce... Et, lorsque c'est possible, on augmente les capacités, comme au port de Sines (Portugal). Des projets d'infrastructures refont surface, tel le gazoduc « *Baltic Pipe* » entre la Norvège et la Pologne...

En outre, l'Europe a su mettre en place des outils fédérateurs, tel ce premier achat groupé de gaz, qui a permis aux fournisseurs d'acquérir 13,4 milliards de mètres cubes de gaz en passant par une plateforme dédiée (AggregateEU).

Conjuguée à une baisse de la demande, cette capacité de l'Europe à réagir vite et à assurer son approvisionnement a rassuré les marchés. À Amsterdam, le contrat à terme TTF, référence du marché, a été divisé par deux depuis 2022, retrouvant tout simplement les niveaux qui étaient les siens avant la guerre en Ukraine.

NUCLÉAIRE

Retour en grâce du nucléaire avec l'accélération du réchauffement climatique

Il aura fallu une bonne décennie à l'industrie nucléaire pour retrouver de la vigueur. Oubliée la catastrophe de Fukushima : l'accélération du réchauffement climatique plaide en faveur des énergies « bas carbone ». L'Agence internationale de l'énergie prévoit une croissance soutenue de l'atome dans les années à venir : 3 % en 2024 comme en 2025, 1,5 % en 2026. L'embellie est d'abord le fait de trois pays : Chine, Inde et France. Dans l'Hexagone, un programme de 6 puis 8 EPR a été annoncé.

Cependant, l'embellie du secteur du nucléaire est plus large et elle semble appelée à durer : à la COP 28, une vingtaine de pays ont annoncé qu'ils augmenteraient leur production, à la fois en prolongeant la durée de vie des centrales et en construisant de nouveaux réacteurs. L'Angleterre entend quadrupler ses capacités, grâce à des EPR et des SMR. La Belgique a décidé de repousser sa sortie de l'atome, prolongeant de dix ans deux réacteurs, décalant la fermeture de quatre autres à 2025. Pays symbolique, le Japon en a remis en route une dizaine (sur 33 avant 2011) et, surtout, par une loi votée en mai, a étendu leur durée de vie au-delà de 60 ans.

En Europe, la France a su fédérer une quinzaine de pays dans une « alliance du nucléaire » afin, notamment, de développer les petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR). Les États concernés visent des financements via la création d'un Projet important d'intérêt européen (PIIEC). L'Italie, qui était sortie de l'atome après la catastrophe de Tchernobyl, y participe en tant que pays observateur.



NUCLÉAIRE

Les fortunes diverses des EPR

Fer de lance du renouveau nucléaire porté par EDF, les EPR connaissent des fortunes diverses. À ce jour, deux sont en fonctionnement, à Taishan (Chine) et à Olkiluoto (Finlande). Trois sont en construction, à Flamanville et Hinkley Point (2), une dizaine sont projetés, au Bugey (2), à Gravelines (2), Penly (2), peut-être Sizewell (Angleterre). Sans doute présentés initialement de manière trop optimiste, ces chantiers pharaoniques ont, pour l'instant, tous accumulé retards et dérapages budgétaires.

En Angleterre, les deux réacteurs d'Hinkley Point devaient être mis en service en 2025, pour un montant annoncé de 18 milliards de livres. Désormais, EDF évalue le coût total à près de 46 milliards de livres sterling (plus de 53 milliards d'euros) – un montant similaire à celui annoncé pour construire six réacteurs d'ici à 2035 – et espère démarrer la production en juin 2029, voire 2031.

À Flamanville, le retard est de douze ans et le coût final s'établirait à 13,2 milliards d'euros, contre 3,3 milliards annoncés en 2007. Un dérapage similaire à celui d'Olkiluoto. Mais, satisfaction, le réacteur finlandais tourne désormais à plein régime. À Taishan, un réacteur a été plusieurs mois à l'arrêt, sans explications de la part des autorités.

NUCLÉAIRE

À contre-courant,
Allemagne et
Espagne sortent
de l'atome**En Allemagne, les trois derniers réacteurs encore en activité ont été débranchés du réseau en avril.**

Face à la crise du gaz, le Gouvernement avait repoussé l'échéance initiale (fin 2022), craignant des difficultés d'approvisionnement hivernales. Il a néanmoins fallu augmenter légèrement le recours au charbon (+ 8 %), lequel représente encore un tiers de la production électrique. Si la part des énergies renouvelables dans le mix progresse (près de 50 % des besoins), elle reste encore insuffisante pour garantir la fin des besoins en ressources fossiles.

L'Espagne aussi entame une sortie de l'atome. Elle dispose de cinq centrales, qui assurent 20 % de ses besoins en électricité. À partir de 2027 et jusqu'en 2035, elles devraient être fermées, les énergies renouvelables prenant le relais. Deux centrales sont déjà en cours de démantèlement. Le pays ira-t-il jusqu'au bout de la décision ? L'exemple belge montre que se passer du nucléaire n'est pas chose aisée.

NUCLÉAIRE

L'uranium retrouve la
faveur des marchés

Conséquence du retour en grâce du nucléaire, les cours de l'uranium ont repris de la vigueur. En effet, l'accident de Fukushima avait entraîné les cours du métal radioactif dans une spirale baissière, jusqu'à moins de 20 dollars la livre en 2016. Cette décrue n'est plus qu'un lointain souvenir : en 2023, la livre d'uranium a doublé de valeur, valant désormais quelque 100 dollars.

RENOUVELABLES

La Chine, leader
mondial des
énergies vertes

L'engouement pour les renouvelables est intact. En 2023, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a enregistré un « bond énorme, historique » (+ 50 %) des capacités de production d'électricité issue de l'éolien et du solaire. Cette dynamique s'explique par des « niveaux inédits » atteints en Europe, aux États-Unis, avec l'effet moteur de l'*Inflation Reduction Act* (IRA), au Brésil, en Inde, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord...

Et, principalement, en Chine, qui a assuré 60 % du total des investissements ! Au nord et à l'ouest, le pays dispose, en effet, d'immenses étendues rurales ou désertiques, qu'il couvre de gigantesques centrales photovoltaïques. S'y ajoutent des panneaux à usage domestique ou installés sur les toits des usines. En 2023, rapporte E3G, un groupe de réflexion sur le changement climatique, « la Chine a mis en service autant de panneaux photovoltaïques que le reste du monde l'année précédente ».

En outre, la Chine déploie, à marche forcée, des éoliennes sur terre et en mer. Par ailleurs, le pays s'appuie sur d'importantes capacités de production : panneaux solaires mais aussi turbines et autres composants. À l'avenir, le pays devra faire face à plusieurs défis : capacités et adaptation des réseaux, dépendance encore forte aux énergies fossiles, dont le charbon.

Dans son rapport *Renouvelables 2023*, l'AIE observe aussi une accélération en Europe, où le « diffus » devient un élément majeur : « la croissance du solaire photovoltaïque sur les toits devrait dépasser celle des installations à grande échelle, les consommateurs résidentiels et commerciaux cherchant à réduire leurs factures d'électricité dans un contexte de prix plus élevés ».



RENOUVELABLES

L'éolien devient la deuxième source de production électrique en Europe

En Europe, près du quart du mix électrique (22,9 %) est issu de la production nucléaire, devant l'éolien (17,6 %) et le gaz (16,8 %).

Avec 55 TWh supplémentaires, la production éolienne devance, cette année, pour la première fois, le gaz et le charbon (12,3 %). En deux décennies, le rôle du charbon a été quasiment divisé par trois, signe que l'Europe a globalement pris acte de sa nécessaire disparition, même si des centrales, en Allemagne, Bulgarie, Pologne ou République tchèque, sont encore très actives. Autre tendance : en croissance accélérée, la production solaire pourrait dès 2024 dépasser l'hydraulique.

Inexistante il y a dix ans, elle assure 9,1 % de nos besoins aujourd'hui.

La relance du nucléaire changera-t-elle la donne ? Depuis 2002, année après année, la part de l'atome dans le mix ne cesse de diminuer, même si, l'an passé, la mise en service d'Olkiluoto en Finlande a permis d'amorcer un redressement. Néanmoins, elle est encore très largement due au parc français (près de la moitié de la production européenne).

La modification du mix énergétique a également eu un impact très significatif sur les émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci ont, en effet, chuté de 19 %. Ce bon résultat est aussi lié à une baisse de la demande d'électricité : - 3,4 %, par rapport à 2022, et - 6,4 % depuis 2021, au début de la crise énergétique. En 2023, l'Europe a donc mérité son titre de bonne élève climatique.

Énergies vertes : congestions et prix négatifs

Records sur records. La production d'électricité renouvelable a battu son plein dans plusieurs pays européens, atteignant des niveaux inédits.

Ainsi, en Allemagne, elle a pour la première fois couvert plus de la moitié de la production d'électricité (55 % du mix électrique, contre 48,42 % l'année précédente). Plus au sud, le Portugal (61 % de la consommation d'électricité) et l'Espagne (50,4%) ont également franchi ce seuil symbolique. Les capacités installées progressent très rapidement, notamment dans la photovoltaïque. Néanmoins, cette envolée de l'électricité verte pose la question de l'intermittence de la production.

Invisible pour les consommateurs, elle mobilise au quotidien les gestionnaires de réseaux. En Allemagne, la congestion des lignes est de plus en plus préoccupante, la production en Mer du Nord peinant à être acheminée au sud industriel. Dans la péninsule ibérique, la faiblesse des interconnexions avec la France, partant d'autres pays européens, contraint la production renouvelable à être absorbée par son marché domestique, y compris lorsqu'elle est très élevée. D'où des épisodes récurrents de prix négatifs, également constatés en Finlande. En octobre, l'AIE a alerté sur l'écart croissant entre les investissements dans les énergies renouvelables et ceux dans les réseaux, devenus le « *maillon faible* » des systèmes électriques, bien qu'ils en soient « *l'épine dorsale* ». L'impératif de flexibilité de la production et de la consommation est devenu prégnant.



RENOUVELABLES

Les batteries
chargées à bloc**Est-ce la prochaine étape de
la transition énergétique ?**

Le stockage électrique progresse très significativement depuis une décennie, au rythme de 33 % par an, indique le Rocky Mountain Institute (RMI), un centre de recherche et d'études à but non lucratif. Et le rythme s'est accéléré, avec l'arrivée des voitures électriques, pour atteindre un taux de croissance de l'ordre de 40 %. Le RMI observe que le coût des batteries s'effondre (- 99 % en tente ans) tandis que leur qualité augmente, deux signes d'une rupture technologique, le troisième étant celui d'une production massive.

Enfin, un « effet domino » s'est mis en place. Les batteries ont conquis l'électronique grand public, puis les véhicules à deux roues et les voitures ; elles s'appêtent à investir les camions et les grands systèmes de stockage. Dans tous ces domaines, le centre de recherches constate que les ventes réelles ont été systématiquement supérieures aux prévisions. Il estime que la croissance va continuer de s'accélérer. En 2030, selon ses prévisions, les ventes devraient se situer entre 5,5 et 8 TWh par an. Une hypothèse très favorable aux énergies renouvelables, puisqu'elle se traduirait par « l'élimination rapide de la moitié de la demande mondiale en combustibles fossiles ».

CLIMAT

Le réchauffement
climatique est là
et il coûte cher**Le réchauffement climatique s'accélère mais nous regardons ailleurs. La phrase prononcée par Jacques Chirac au Sommet de Johannesburg en 2002 semble plus que jamais d'actualité.**

En 2023, la demande mondiale de pétrole a atteint un niveau inédit, avec 102,3 millions de barils par jour en moyenne. Peu avant le COP 28, le montant des subventions aux combustibles fossiles était révélé : 7 000 milliards de dollars ! Les aides à la pompe sont passées par là... Principal émetteur de gaz à effet de serre, le charbon représente toujours un quart du mix énergétique mondial. Sa consommation croît à nouveau : 8,3 milliards de tonnes en 2022 (soit un peu plus d'une tonne par personne...), 8,53 milliards de tonnes en 2023.

Et plusieurs pays s'accrochent à l'idée d'un charbon « propre ». L'été 2023 a également été celui du retour à la (forte) croissance pour le trafic aérien, qui s'est approché des sommets de 2019, avec 4,35 milliards de passagers enregistrés. En parallèle, les commandes de nouveaux avions se multiplient.

La multiplication des signaux alarmants n'y change rien : tempêtes (Californie, Guam, Malawi, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Vanuatu...), sécheresse (Espagne, Éthiopie, Kenya, Somalie...), inondations (Chili, Chine, Haïti, Italie, Kenya, Libye, Nouvelle-Zélande, Pérou, Scandinavie, Turquie...), incendies (Afrique du Nord, Canada, Chili, Grèce, Hawaï, Sicile...) continuent de se succéder. Ces catastrophes ont un coût : estimés à 260 milliards de dollars, les dégâts se répercutent plus ou moins dramatiquement, selon le niveau de vie des habitants. Pour l'ONG Christian Aid, les catastrophes naturelles « frappent plus durement ceux qui ont le moins les moyens de reconstruire ». Du côté des assureurs, pour la quatrième année consécutive, le montant des dommages couverts dépasse les 100 milliards de dollars. Un montant à comparer à celui prévu pour le fonds des pertes et dommages : à la COP 28, les pays riches ont promis de l'abonder, à hauteur de 700 millions de dollars.

2023, année la plus chaude jamais enregistrée

Avec une température moyenne de 14,98 °C, 2023 a battu le triste record de l'année 2016 (14,81 °C), étant désormais l'année la plus chaude jamais enregistrée.

Fait inédit, chacun des 365 jours a dépassé d'au moins un degré la moyenne de la période 1850-1900 et, en novembre, deux jours ont été plus chauds de 2 °C. La température en surface des océans a également été particulièrement élevée, d'avril à novembre inclus. L'objectif de la COP 21 (limitation du réchauffement à + 1,5 °) paraît difficilement atteignable.

D'autant plus que la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère s'accroît fortement, notamment celle du dioxyde de carbone (CO₂) et du méthane (CH₄). Selon Christophe Cassou, climatologue au CNRS, le seuil de 1,5 °C « sera franchi de manière certaine vers 2030, puis (celui) de 2 °C vers 2050 ».

Les ambiguïtés de la COP 28

À Dubaï, malgré une participation record (85 000 personnes), la 28^e conférence des parties n'a guère permis d'avancées significatives.

Attachés à éviter un échec, les organisateurs ont obtenu un accord en demi-teinte, comme l'a indiqué le secrétaire exécutif d'ONU Climat : « *Bien que nous n'ayons pas tourné la page de l'ère des combustibles fossiles à Dubaï, ce résultat marque le début de la fin.* » De fait, le constat est amer : tous les États s'accordent sur la nécessaire et drastique baisse des émissions de GES (- 43 % d'ici à 2030, par rapport à 2019) pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, mais « *les parties ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre (ces) objectifs* ».

Quelques éléments positifs sont cependant à noter : destiné à aider les pays les plus pauvres, le fonds des pertes et préjudices est désormais abondé, à hauteur de 700 millions de dollars, et sera combiné à une plateforme d'assistance technique. Six nouveaux pays ont rejoint le Fonds vert pour le climat, qui compte désormais 12,8 milliards de dollars, promis par 31 pays. Qualifiées de « cruciales », les prochaines COP auront lieu en Azerbaïdjan (novembre 2024), pour fixer « un nouvel objectif de financement du climat », et au Brésil (novembre 2025), pour valider de nouvelles contributions déterminées au niveau national (NDC), alignées sur l'objectif de 1,5 °C.





CO₂ : transports, agriculture et importations plombent le bilan français

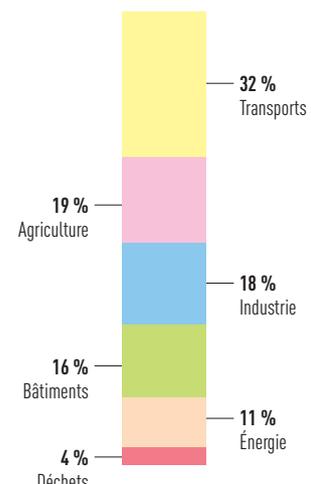
Les transports (véhicules particuliers...) et l'agriculture (élevage bovin...) sont les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

Du côté des entreprises, le transport routier, la chimie, la construction et la métallurgie sont les secteurs les plus émetteurs.

Pour réduire collectivement nos émissions, il faudrait donc rouler moins ou opter pour un véhicule bas carbone (électrique ou bio-GNV), réduire sa consommation de viande et baisser la température intérieure d'un ou deux degrés... Les efforts sont là : depuis 1990, la France a réduit de 25 % les émissions de gaz à effet de serre dans son territoire. Néanmoins, ils sont pour partie en trompe-l'œil. Car, comme le montre le Haut conseil pour le climat, les émissions importées n'ont cessé d'augmenter, dépassant désormais largement celles du territoire national (6,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant contre 4,8).

Outre les efforts précités, il importe donc de réduire significativement nos importations à forte teneur en carbone. Plus facile à écrire qu'à faire dans une économie mondialisée...

Émissions de CO₂ en France par secteurs



Source : Citepa.

Alimentation : un peu de climat pour le dessert ?

Notre assiette a un impact climatique, rappelle le haut conseil pour le climat dans une étude consacrée à l'empreinte carbone alimentaire.

Souvent ignorées et parfois moquées, les modifications de nos habitudes sont pourtant nécessaires car l'agriculture est le deuxième secteur émetteur du pays, près des deux tiers ressortant de l'élevage.

« L'alimentation représente 22 % de l'empreinte carbone des Français, et les émissions qu'elle génère ne diminuent qu'insuffisamment au regard des objectifs climatiques ».

Les solutions sont connues : réduction des émissions importées, diminution de la consommation de viande et des produits transformés, meilleures pratiques culturales...

Pour y parvenir, le HCC préconise des « changements profonds des systèmes agro-alimentaires », qui passent par la « revalorisation des revenus des agriculteurs et des éleveurs » en lien avec des changements de pratiques, mais aussi la mobilisation de toute la filière agro-alimentaire : transformation, stockage, transport, distribution, restauration. Et, observant que les modifications de pratiques individuelles sont difficiles à appréhender, il plaide pour une modification de l'offre alimentaire et des prescriptions publiques (information, publicité, fiscalité, conseils nutritionnels...) « qui forgent les normes alimentaires ».

VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Le marché du véhicule électrique en pleine expansion

Déjà vigoureux depuis quelques années, le marché du véhicule électrique a véritablement décollé en 2023. Aux États-Unis, avec de fortes baisses de prix chez Tesla, Ford et GM, les ventes ont grimpé de 46 %, avec 1,2 million de voitures vendues. Un niveau comparable à celui de l'Europe qui affiche 1,5 million d'immatriculations. En Chine, où le marché explose, au moins un quart des voitures vendues sont désormais des modèles électriques. En octobre, la proportion s'est établie à 45 %, soit près d'un million de ventes ! De fait, 61 % des ventes mondiales de voitures électriques s'effectuent dans le marché chinois. Ce pays a su bâtir un remarquable écosystème, associant sécurisation des matières premières, laboratoires de recherche, usines de batteries et de véhicules...

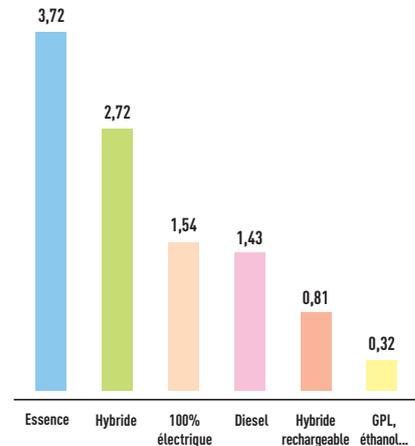
Avec leurs faibles coûts de production, les constructeurs chinois (SAIC, Geely, BYD, Nio...) inquiètent leurs homologues américains et européens. Surtout, ils tirent pleinement profit de leur positionnement dans l'électrique, au moment où les marchés décollent. Et ils se préparent à l'hypothèse d'un « *made in Europe* » assorti d'une possible hausse des barrières douanières. Ainsi, pour mieux s'implanter en Europe, BYD entame la construction d'une usine à Szeged (Hongrie). Inconnu il y a vingt ans, BYD a écoulé 1,6 million de voitures électriques l'an passé – 3 millions si l'on inclut les modèles hybrides.

Après une année radieuse, le doute plane sur 2024. La guerre des prix amorcée par Tesla ne pourra durer infiniment et les aides publiques à l'achat pourraient se raréfier, y compris en Chine, si le secteur est considéré comme mature. Est-ce si sûr ? Ces dernières années, le marché de la voiture électrique a déjoué tous les pronostics.

« Avec 1,23 million d'unités écoulées (+ 64% en un an), la Model Y de Tesla était la voiture la plus vendue dans le monde en 2023. »



Ventes de véhicules en Europe en millions d'unités



Source : ACEA (association des constructeurs automobiles européens).

Europe : l'électrique détrône le diesel

Tout un symbole : en Europe, les ventes de voitures électriques dépassent celles des véhicules au diesel, dans un marché en plein rebond après trois années difficiles (crise du Covid 19).

Environ 10,5 millions de véhicules ont été immatriculés en 2023, dont 1,54 million entièrement électriques (avec un bond des ventes de 37 %), les ventes de diesel chutant de 5,8 % pour s'établir à 1,43 million. Ces ventes profitent d'abord à Tesla mais pas de manière uniforme. Autre symbole : pour la première fois, avec plus de 70 000 véhicules vendus, Volkswagen a dépassé le constructeur américain dont les ventes plafonnaient à 64 000 unités.

Qu'en sera-t-il en 2024 ? Les automobilistes feront-ils le choix de continuer à basculer vers l'électrique ? Ou bien, comme en Allemagne où l'aide gouvernementale de 4 500 euros a pris fin, repousseront-ils leurs acquisitions ? L'offre reste parfaite : si les modèles se multiplient, les prix restent encore très élevés, freinant l'émergence d'un marché de masse. Après quatre années de forte progression, le secteur anticipe une progression des ventes inférieure à 5 %.

Toyota, géant de l'automobile... non électrique

La dynamique de l'électrique, rapidement, pourrait rebattre les cartes. En effet, si le géant Toyota a affiché en 2023 des ventes record (11,2 millions de véhicules écoulés),

le plus haut niveau jamais enregistré par un constructeur, celles-ci se font presque exclusivement dans « l'ancien monde ». Les modèles thermiques et, pour un tiers, hybrides (sous la marque Lexus) représentent la quasi-totalité de ses ventes. En revanche, les véhicules à hydrogène avec une pile à combustible (3 921 unités) et entièrement

électriques (104 000 unités) restent marginaux dans son offre. Or, c'est ce dernier segment qui tire le marché chinois, en plein boom : en conséquence, Toyota y a vu ses ventes reculer de 2 %. Conscient de cette fragilité, son PDG a indiqué que le groupe sera à même d'écouler 1,5 million de voitures 100 % électriques en 2026.



GNV : la France compte 330 stations publiques

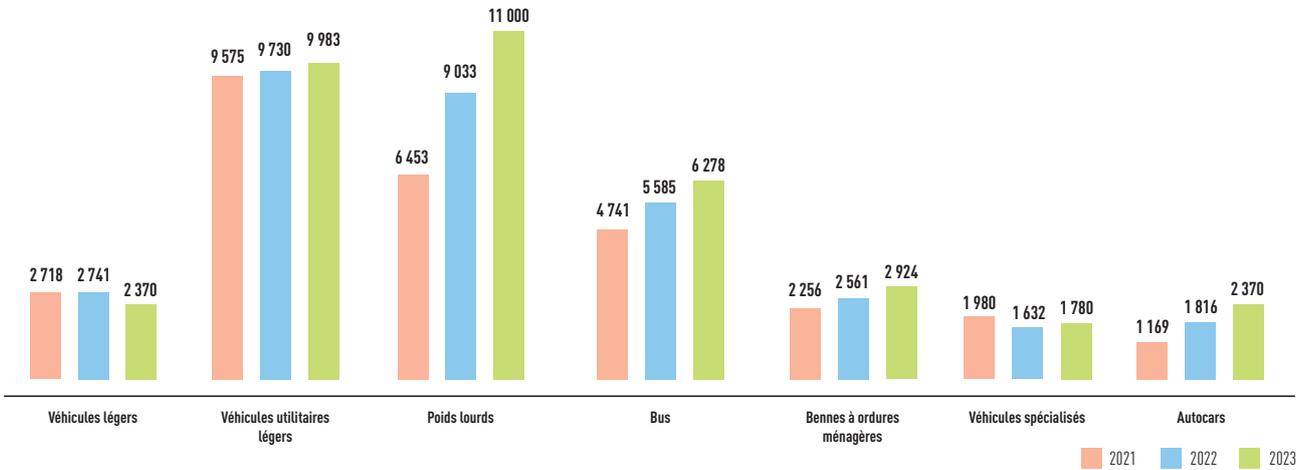
Après une année 2021 exceptionnelle (73 ouvertures), la dynamique d'implantation des stations d'avitaillement en gaz naturel véhicules a trouvé son rythme de croisière, avec près de cinquante nouvelles inaugurations par an : 44 en 2022, 47 en 2023. Au total, France mobilités biogaz (nouveau nom de l'AFGNV) indique : le « réseau français de stations d'avitaillement est composé, à fin 2023, de 330 stations publiques », dont une cinquantaine en Île-de-France. S'y ajoute un réseau de plus de 300 stations privées. À eux quatre, Engie solutions (77 stations), Molgas (42), Avia-Primagaz (29) et Gazup (28), en exploitent plus de la moitié.

Le nombre de véhicules roulant au gaz continue sa progression, comptant fin 2023 quelque 36 700 unités, contre 33 000 l'an passé à la même période. Si le marché progresse régulièrement d'environ 10 % par an, les segments suivent des courbes variables. C'est du côté des véhicules lourds que la dynamique reste la plus soutenue : on comptait quelques centaines de poids lourds au gaz il y a cinq ans, ils sont plus de 11 000 aujourd'hui. Les bus, autocars et bennes à ordures ménagères progressent très significativement, tout comme les véhicules spécialisés. En revanche, le mouvement se tasse du côté des véhicules utilitaires et amorce une régression du côté des véhicules particuliers, probablement lié à l'essor de la voiture électrique.

D'autres pistes d'avenir se dessinent pour le bioGNV. Ainsi, l'Ademe et GRDF ont publié une étude pour l'alimentation des... trains. Il existe en effet quelque 3 000 trains (voyageurs et marchandises) circulant sur des lignes et tronçons non électrifiés et roulant au diesel. Jusqu'à présent, les études visaient plutôt la substitution du diesel par l'hydrogène. Le bioGNV pourrait constituer une alternative intéressante, et quelques locomotives l'utilisent déjà en Espagne, Estonie, Italie, Lettonie, Norvège... En France, les régions Aquitaine et Hauts-de-France ont commencé à étudier cette possibilité.

Véhicules roulant au GNV en France

Total : 28 892 (2021) - 33 098 (2022) - 36 705 (2023)



Source : ODRÉ.

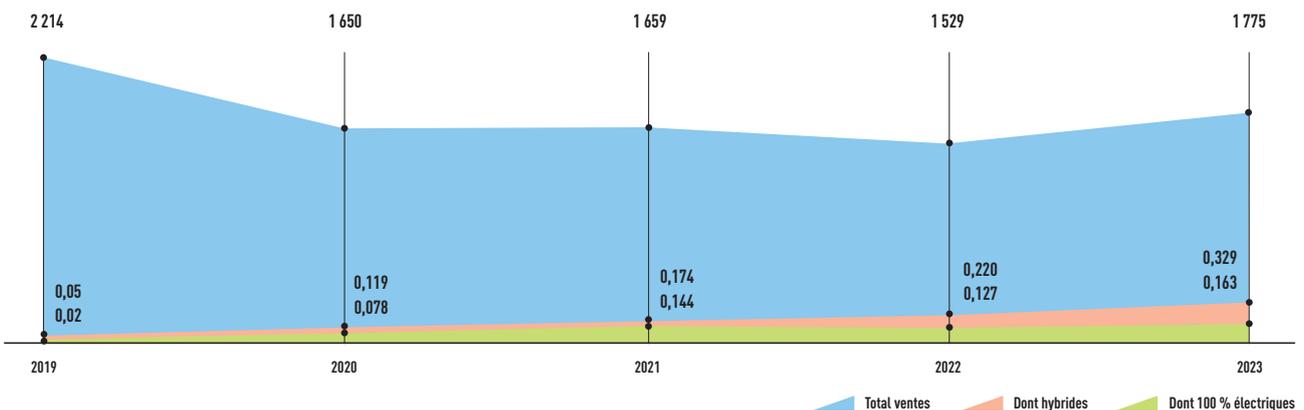


Une voiture vendue sur six est 100 % électrique

Dans les concessions automobiles, l'heure est à l'électrification. Non seulement la tendance des années précédentes se confirme mais elle s'accélère. Avec 328 512 voitures immatriculées en 2023, les modèles 100 % électriques représentent 16,8 % des ventes, soit une voiture sur six, et même une sur cinq en novembre [20 %] et décembre [21 %]. Cette progression est d'autant plus notable que le marché a repris de la vigueur en 2023, avec 1 774 729 immatriculations [+ 16,07 %], après trois années en berne.

Le rythme des ventes électriques peut-il se maintenir alors que les modèles restent chers à l'achat et que le marché de l'occasion est encore balbutiant ? Présentée à l'automne, la mise en place du leasing social concourra à la démocratisation du marché, tout comme l'arrivée des e-C3 (Citroën) et R5 (Renault), modèles d'entrée de gamme. Mais les restrictions annoncées de bonus écologique de 5 000 euros, désormais réservé aux véhicules atteignant un certain « score environnemental », excluant ainsi les modèles venant de Chine ou de Corée du Sud, tout comme les très vendues Model 3 de Tesla ou Dacia Spring, pourraient mettre un coup d'arrêt à ces quatre années d'euphorie.

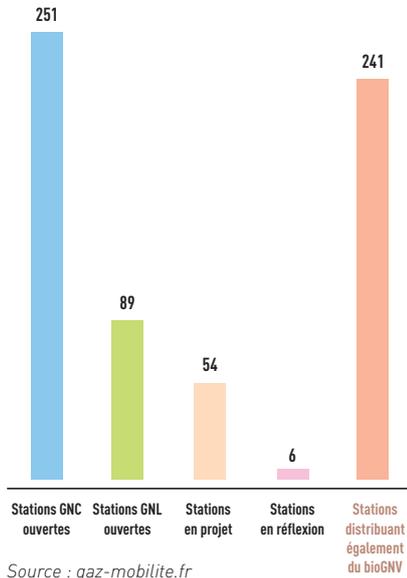
Marché automobile français (véhicules particuliers) en millions



Source : Plateforme automobile française (PFA) / Avere.



Les stations de distribution de gaz en France



Source : gaz-mobilite.fr

La Zoe disparaît

Lancée en 2013, c'était la voiture électrique la plus vendue en France.

Avec à peine 7 000 exemplaires écoulés en 2023, la Zoe tirera bientôt sa révérence, cessant d'être commercialisée. Renault mise aujourd'hui sur la Renault 5 E-Tech electric. La Zoe, elle, anime désormais le marché de l'occasion.

Ventes de Zoe

2020	37 410
2021	23 575
2022	12 200
2023	7 000

Crise économique, épidémie de Covid, pénurie de semi-conducteurs, logistique défailante : pendant trois ans, de 2020 à 2022, les ventes de voitures ont marqué le pas. Le marché français est reparti à la hausse en 2023, progressant de 16,07 %, avec 1 774 729 nouvelles immatriculations.



IRVE, la France accélère et monte en gamme

+ 44 % en un an ! Le baromètre de la recharge (Avere, Gireve et ministère de la Transition énergétique) fait état d'une année 2023 quasi euphorique. La France dispose désormais de 118 009 points de recharge ouverts au public, soit 35 902 de plus qu'en 2022 (répartis en 8 860 nouvelles stations). Cette accélération est surtout le fait d'opérateurs privés, qui prennent le relais des collectivités locales, notamment les syndicats d'énergie, pionnières du déploiement. L'élaboration de nombreux schémas directeurs des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) montre d'ailleurs une montée en force résolue des acteurs privés, qu'ils soient spécialisés ou fassent de la recharge électrique un outil d'attractivité (zones commerciales ou touristiques...).

Autre statistique significative, la puissance totale de capacité de recharge s'élève à 4,3 GW, soit un quasi-doublement par rapport à l'année précédente (2,2 GW). L'arrivée massive de points de recharge rapide et ultra rapide, là encore essentiellement portés par le secteur privé, explique cette montée en gamme.

Solidement installé, « l'écosystème » des IRVE permet désormais le développement d'entreprises françaises. Ainsi, Driveco, une filiale de Corsica Sole, producteur d'électricité photovoltaïque, a installé 6 000 bornes et en annonce 4 000 en cours d'installation. Au départ, spécialisée dans la vente et maintenance de stations pour des clients comme Airbus, Leroy Merlin, Sixt..., la start-up est progressivement devenue un opérateur à part entière, équipant, par exemple, des parkings chez Carrefour mais en restant propriétaire des bornes.

Autre société prometteuse, Electra s'est spécialisée dans la recharge ultra rapide, déployant ses IRVE dans les zones les plus passantes : zones urbaines denses, zones commerciales, autoroutes... Elle compte aujourd'hui quelque mille IRVE, principalement en France, mais aussi à l'étranger. Dans le Sud-Ouest, Anyos mise sur une production entièrement « Made in France », pour construire ses IRVE, avec une usine dédiée près de Castres (Tarn). Elle a levé 1,5 million d'euros auprès d'investisseurs comme Ocseed, Bpifrance ou le CIC. Dans le Maine-et-Loire, Mobilize Power solutions a ouvert une ligne de production de bornes de recharge, dont certaines seront bidirectionnelle (V2G, vehicle to grid).

ZFE : l'équation se complique

L'interdiction programmée des véhicules Crit'Air 3 dans les grandes zones urbaines au 1^{er} janvier 2025 a du plomb dans l'aile (et le réservoir).

Le Crit'Air 3 désigne les véhicules à essence immatriculés avant le 1^{er} janvier 2006 et ceux roulant au diesel immatriculés avant le 1^{er} janvier 2011. En juillet, la Métropole du Grand Paris avait décidé de repousser cette interdiction de dix-huit mois, soit le 1^{er} janvier 2025.

Plusieurs raisons expliquent ce report : absence d'homologation des radars automatisés, mais aussi organisation des Jeux olympiques. Depuis, d'autres métropoles (Marseille, Rouen...) annoncent leur intention d'y renoncer, trouvant la mesure punitive ou socialement injuste. Deux lois (Loi d'orientation des mobilités de 2019 et Climat et résilience de 2021) définissent les zones à faibles émissions (ZFE) et les obligations qui s'y rapportent. Ces ZFE sont prévues dans 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants. Mais, davantage que les restrictions de circulation,

c'est le niveau de qualité de l'air qui prédomine, dans le but de réduire le nombre de décès liés à la pollution. Au regard de ce critère, seuls cinq grandes zones urbaines seraient concernées : Lyon, Marseille, Paris, Rouen et Strasbourg. Mesures à l'appui, ces deux dernières font logiquement valoir que la qualité de l'air s'est améliorée pour justifier leur décision.



Un, deux, trois GW... Soleil !

Particuliers, commerces, industrie : des friches aux toitures, en passant par les parkings, les Français ont résolument adopté les panneaux solaires.

Enedis indique ainsi avoir raccordé plus de 200 000 installations l'an passé, pour une capacité totale de 3,125 GWh de photovoltaïque (sur un total de 4,2 GWh de renouvelables raccordées). La progression est impressionnante : 30 % de plus qu'en 2022 ! Le syndicat professionnel Enerplan s'attend d'ailleurs à ce qu'elle se poursuive, évoquant plus de 4 GW en 2024, indiquant avoir recensé entre 8 à 9 GW de projets disposant déjà des autorisations nécessaires.

Autre élément significatif, l'essor de l'autoconsommation marque une tendance durable. Selon Enedis, les « clients autoconsommateurs » représentent aujourd'hui plus de la moitié des producteurs d'énergies renouvelables : 437 000 sites sur 842 000. « Leur nombre a quasiment triplé en deux ans. » Il s'agit essentiellement de petites installations de moins de 36 kVA, signe d'un mouvement sociétal inédit. La capacité installée du photovoltaïque (19,7 GW) s'approche ainsi de celle de l'éolien (23,7 GW) qui talonne désormais l'hydraulique (26 GW).

Sources de production renouvelable en France

	Nombre installations	Progression 2022 - 2023	Puissance (GW)	Progression 2022 - 2023
ÉOLIEN	2 402	+ 4 %	23,721	+ 10 %
PHOTOVOLTAÏQUE	814 889	+ 31 %	19,697	+ 24 %
HYDRAULIQUE	3 008	+ 1 %	25,974	0 %
BIOÉNERGIES	1 238	+ 4 %	2,867	+ 19 %

Source : ODRE.



Des marchés en convalescence

Pendant deux ans, les fournisseurs ont fait profil bas. Refusant de prendre de nouveaux clients, voire les incitant à aller voir la concurrence (les tarifs réglementés...), ils ont subi la flambée des prix sans grandes marges de manœuvre.

L'an passé, ils ont repris timidement le chemin de la croissance, en ouvrant à nouveau leurs offres et en prospectant pour agrandir leurs portefeuilles de clientèle. Après les avoir boudés pendant plusieurs mois, ils ont également répondu à des appels d'offres de particuliers comme de professionnels. Certes, certains fournisseurs ont jeté l'éponge : Cdiscount, Iberdrola, Leclerc... Le mouvement de « retour » aux tarifs réglementés de l'électricité a aussi freiné la concurrence et, comme les particuliers rechignent à nouveau à quitter EDF, le marché s'est en quelque sorte rétréci. Mais, « après trois trimestres consécutifs de baisse du nombre de clients », le deuxième trimestre 2023 a marqué un renversement de tendance, observe la CRE, avec 146 000 nouveaux clients ayant souscrit une offre de marché.

Les éléments marquants de 2023 sont néanmoins à chercher ailleurs. En effet, les tarifs réglementés du gaz ont été entièrement supprimés en juillet. Un changement de taille : 2,31 millions de foyers étaient alors concernés. La forte baisse des prix du gaz, en fait un retour aux prix d'avant la guerre en Ukraine, a permis à ce changement de s'opérer sans difficultés particulières. Depuis, pour faciliter la comparaison des offres, la CRE publie, à titre indicatif, un « prix repère de vente de gaz naturel », qui « comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure ». Un TRV fantôme, en quelque sorte.

Suspense pour l'après ARENH

La demande d'Arenh s'est inscrite à nouveau en baisse, à 130,45 TWh (contre 148,9 et 160,33 TWh les années précédentes signe d'un marché assagi. L'ARENH expirant fin 2025, un nouveau dispositif a été présenté en novembre, élaboré à partir d'un accord entre EDF et l'État.

Le projet vise à atteindre un prix de 78 €/MWh, niveau à partir duquel, la production d'EDF serait taxée à 50 %, pour être ensuite reversée aux consommateurs. Au-delà de 110 €/MWh, la taxation s'élèverait à 90 %. Sitôt connu, cet accord a été fortement critiqué par les concurrents d'EDF mais aussi par les consommateurs.

D'abord, le niveau de 78 €/MWh est très largement supérieur à celui de l'ARENH, qui n'avait pas été révisé depuis plus de dix ans. Mais il est aussi très au-dessus de l'estimation des coûts complets de production de l'électricité nucléaire d'EDF, établi par la Commission de régulation de l'énergie en octobre : 60,7 euros le MWh de 2026 à 2030, 59,1 euros entre 2030 et 2035, 57,3 euros entre 2036 et 2040. Enfin, il s'agit d'un simple objectif, non contraignant pour EDF, qui expose donc entièrement les consommateurs au risque du marché. L'accord devrait être intégré dans un texte de loi et discuté courant 2024. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement cherche une solution pour l'après-ARENH. En 2019, un projet de « nouvelle régulation économique du nucléaire existant » avait échoué, car conditionné à une

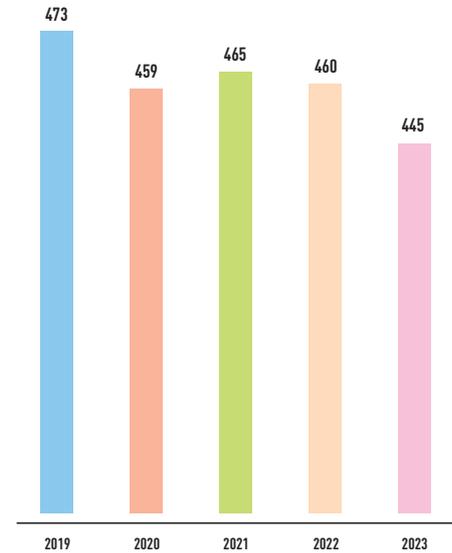
réorganisation du groupe EDF. Par ailleurs, la Commission de régulation de l'énergie a observé des pratiques déloyales de la part de plusieurs fournisseurs ayant souscrit à l'ARENH pour leurs clients. En effet, Mint Énergie, Elmy (GreenYellow) et Chez Switch (Sagiterre) n'ont pas répercuté le prix résultant du supplément d'ARENH (20 TWh) de l'hiver 2022 sur leurs clients. Selon la CRE, les fournisseurs concernés ne représentent qu'une part très relative de ce marché, le litige représentant 34 millions d'euros, soit 0,5 % des « 4,9 milliards d'euros transférés aux fournisseurs alternatifs ». La méthode demeure cependant déplorable et jette la suspicion sur un marché dont l'ouverture a toujours été controversée.

ÉLECTRICITÉ

Production d'électricité en France



Impressionnante baisse de la consommation d'électricité



Source : RTE.

« La baisse de consommation entre 2022 et 2023 est une des plus fortes jamais constatées. Elle a concerné tous les secteurs (résidentiel, industriel, tertiaire). 27 % de la baisse de consommation est attribuable aux grands consommateurs industriels, alors qu'ils ne représentaient qu'environ 13 % de la consommation d'électricité sur la période 2014-2019 » [RTE].



« L'année est caractérisée par des records de production pour l'éolien (50,7 TWh) et le solaire (21,5 TWh) : ensemble, ils ont représenté près de 15 % de la production » [RTE].

Renouvelables : la France toujours à la traîne

À peine 4,5 GW de puissance installée en 2023, contre 5 en 2022 : les renouvelables progressent très lentement en France. L'éolien terrestre est en berne. L'éolien en mer commence à peine à produire (Saint-Nazaire, Fécamp...), après avoir accumulé des années de retard. Et un seul parc flottant, dans le golfe du Lion, est raccordé...

C'est du côté du solaire qu'il faut chercher la dynamique : 3 GW supplémentaires de centrales photovoltaïques ont été raccordés en un an.

De fait, la France affiche un retard chronique dans ses objectifs de déploiement. Elle ne couvre que 28,4 % de sa consommation d'électricité avec les énergies renouvelables, avec 71,5 GW de puissance installée, loin derrière le Portugal (61 %), l'Allemagne (52 %) ou l'Espagne (50 %). L'engagement européen (40 % de la consommation

électrique d'origine renouvelable en 2030) semble hors d'atteinte. D'autant plus que la définition de zones d'accélération (prévue par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables) dans les communes a pris du retard.

Choisissant l'optimisme, le Syndicat des énergies renouvelables observe que le mix électrique français de 2023 a été « *le plus décarboné jamais enregistré, avec 92,2 % de la production électrique bas carbone (en incluant l'électronucléaire) et une intensité carbone de 32 g CO₂/kWh* ».



Production nucléaire en hausse, consommation en baisse

Sobriété et solde exportateur positif : l'année 2023 se distingue de la précédente avec une production globale de 494 TWh, soit une hausse de 11 %, pour une consommation en nette baisse : 445 TWh, soit - 3,2 %, un niveau en deçà de l'année 2020 avec les périodes de confinement ! « *Il faut remonter au début des années 2000 pour trouver des niveaux de consommation comparables à celui de 2023* », indique RTE.

Plusieurs raisons à cela : d'abord un dernier trimestre aux températures anormalement élevées, ensuite des actions de réduction de la demande liées à la forte hausse des prix. « *Cette diminution n'est pas uniquement le résultat de démarches de sobriété volontaires mais découle également d'une réaction de la population et des acteurs économiques vis-à-vis de la hausse de prix dans l'ensemble de l'économie* ».

Par-delà la reprise de la production, nucléaire notamment, c'est le ralentissement de la consommation qui a permis à la France de retrouver sa position traditionnelle d'exportatrice nette d'électricité : 70,1 TWh ont été acquis par nos voisins, tandis que nous en importons 21,4, soit un solde positif de 48,7 TWh.

Côté producteurs, tous les signaux sont au vert, les énergies « bas carbone » s'affichant en hausse. Après les fortes sécheresses de 2022, l'hydraulique (58,8 TWh) a retrouvé ses niveaux habituels, tandis que l'éolien (50,7 TWh dont, pour la première fois, l'éolien en mer) et le solaire (21,5 TWh) atteignaient des « *niveaux record* ». En revanche, les énergies fossiles voient leur part dans le mix électrique sensiblement réduite : 30 TWh pour le gaz, 1,7 TWh grâce au fioul et à peine 0,8 TWh pour le charbon. Après deux années en berne, la production nucléaire a retrouvé des couleurs. Le parc d'EDF a, en effet, produit 320,4 TWh, très au-dessus de 2022 (279 TWh). Un niveau satisfaisant mais toutefois très éloigné des niveaux atteints dans les années 2000 et 2010, de l'ordre d'au moins 400 TWh. EDF a su néanmoins mettre fin à une période noire, du fait de nombreux arrêts de réacteurs, et espère mettre en service l'EPR de Flamanville courant 2024.



Nouvelle baisse de la consommation de gaz

Comme pour l'électricité mais de manière plus forte encore, la consommation de gaz naturel continue de baisser, un mouvement amorcé en 2021 et amplifié par le conflit russo-ukrainien. En 2023, la France a consommé 381 TWh de gaz, soit 11,4 % de moins qu'en 2022 et 20 % de moins qu'en 2021. C'est près d'un cinquième des besoins qui a ainsi disparu : avant la crise, le pays avait besoin de 450 à 490 TWh annuels. La douceur des hivers, le comportement plus économe des consommateurs, notamment des industriels, et le retour à une activité normale des centrales au gaz, extrêmement sollicitées en 2022 lorsqu'une partie du parc nucléaire était à l'arrêt, sont autant d'éléments qui se combinent pour réduire les besoins. Fait notable, la baisse est homogène. Elle concerne aussi bien les petits et moyens consommateurs de la distribution publique (moins 6,5 % par rapport à 2022, à 253 TWh) que les « gazo-intensifs » raccordés au réseau de transport (moins 7,4 %, à 103,8 TWh). Et elle n'est probablement pas finie. En effet, GRTgaz n'a pas encore perçu l'impact du développement des usages de l'électricité comme énergie de substitution.

Cette évolution a une autre conséquence ; elle entraîne un besoin de financement accru des réseaux, dont le linéaire demeure, en dépit d'une consommation réduite. Les tarifs d'utilisation sont aussi appelés à croître pour permettre l'injection de biométhane. Début 2024, la CRE a annoncé une hausse moyenne de 27,5 % de l'ATRD au 1^{er} juillet 2024. Contre-intuitif pour le consommateur mais vital pour les réseaux, car la dynamique de développement du biométhane ne faiblit pas.

Fin 2023, la France comptait 652 sites injectant dans les réseaux (138 de plus qu'en 2022), dont 80 raccordés au réseau de transport, 17 en plus). La capacité annuelle de production a bondi, à 11,8 TWh/an, soit 2,8 TWh de plus. C'est « l'équivalent de 2 réacteurs nucléaires ou de 7 parcs éoliens offshore », observe GRTgaz, qui fait état de près de 15 TWh supplémentaires en développement. L'objectif national de 44 TWh de gaz renouvelables en 2030 s'approche.

GAZ

Le déploiement des compteurs Gazpar est achevé

Le déploiement de « Gazpar » est arrivé à son terme. Entamé en 2017, ce vaste chantier aura permis d'équiper quelque onze millions de foyers d'un compteur communicant, pour un montant de l'ordre d'un milliard d'euros.

Le compteur « Gazpar » est à même de réaliser automatiquement diverses opérations : relevé au « réel », transmis aux fournisseurs, suivi de la consommation par les clients pour mieux maîtriser leurs besoins... En 2022, GRDF avait franchi la barre des dix millions de compteurs remplacés ; l'année 2023 aura été consacrée à équiper les foyers restants. À la différence de Linky, son équivalent côté électricité, l'arrivée de Gazpar chez les consommateurs de gaz a suscité peu de craintes et de refus,

notamment parce que GRDF a opté pour une communication discrète et prudente. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2024, les rares foyers non encore équipés sont en charge du relevé d'index.

Un relevé spécial par GRDF leur sera facturé, tout comme le coût d'installation du compteur.



Forte hausse de la capacité de production biométhane

La dynamique de développement du biométhane ne faiblit pas. Fin 2023, la France comptait 652 sites injectant dans les réseaux (138 de plus qu'en 2022), dont 80 raccordés au réseau de transport 17 en plus). La capacité annuelle de production a bondi, à 11,8 TWh/an, soit 2,8 TWh de plus. C'est « l'équivalent de 2 réacteurs nucléaires ou de 7 parcs éoliens offshore », observe GRTgaz, qui fait état de près de 15 TWh supplémentaires en développement. L'objectif national de 44 TWh de gaz renouvelables en 2030 s'approche.



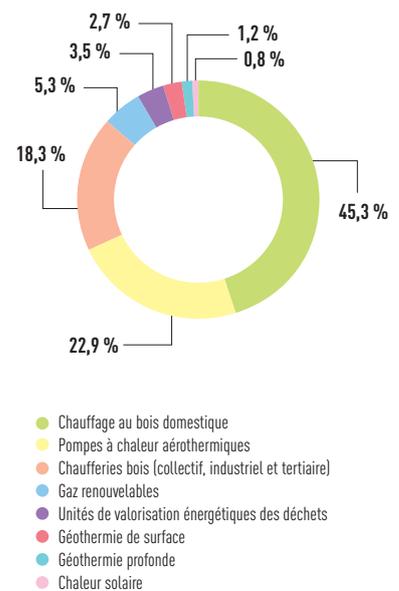
CHALEUR

La chaleur renouvelable progresse

La chaleur (chauffage des bâtiments, eau chaude sanitaire, procédés industriels) représente 45 % de la consommation finale d'énergie.

Dans ce volume, la chaleur renouvelable progresse, mais lentement : 27,2 % de la consommation finale de chaleur en 2022, selon des données publiées début 2024. Parmi les sources renouvelables, le bois à usage domestique ou collectif permet de chauffer 8,8 millions de logements et de décarboner massivement les procédés industriels. Le gaz renouvelable assure 9 TWh de chaleur.

Part de chaque filière dans la production de chaleur renouvelable



Source : Syndicat des énergies renouvelables.





Piloter des contrats de concession, développer des services innovants, comme les mobilités propres, et proposer aux communes des accompagnements sur mesure pour satisfaire leurs besoins quotidiens, des travaux d'enfouissement, en passant par l'achat de gaz : autant de missions que le Sigeif accomplit pour le compte de ses adhérents, dans un cadre de concertation et de gouvernance consensuelle.

REPRÉSENTER LES COLLECTIVITÉS ET DÉCIDER

Structures et instances

Premier des grands syndicats intercommunaux, le Sigeif a été créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris.

Acteur de référence de l'énergie, innovant, il a structuré pas à pas le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes. Au fil des années et sur tout son territoire, il a assuré à chacun l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste.

Depuis les années 2000, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur à la concurrence, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs, agrégateurs) sont arrivés. La séparation des activités a été instaurée tandis que se multipliaient les offres de marché.

De nouveaux défis sont apparus, notamment ceux de la transition énergétique : maintenance et sécurisation des réseaux, production d'énergie locale renouvelable, mobilités décarbonées, efficacité énergétique... Telles qu'exercées par les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des usagers et de fédérateur des collectivités locales s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'elles permettent de mobiliser des compétences à moindre coût, dans une logique d'intérêt général.

Le Sigeif exerce plusieurs compétences. Fin 2023, il regroupait 189 communes au titre de la compétence de distribution publique de gaz, dont 66 adhèrent à la compétence électricité.

Sur ce territoire, le Sigeif exerce également la compétence « énergies renouvelables ». La compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) fédère désormais, à la suite de l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, quelque 102 communes.

Le Comité d'administration

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, tous deux élus par leur assemblée délibérante.

Par-delà les appartenances politiques, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus et de respect mutuel des approches de chacun. Réuni quatre fois par an, son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il définit les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Le Bureau

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau (lire p. 40) est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres. Il met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, membre honoraire du Parlement.

Les Commissions

Les commissions permanentes (lire p. 41) du Sigeif préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité d'administration :

- composées d'élus et de représentants des concessionnaires, les deux commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et de l'évolution des patrimoines concédés (compte rendu d'activité de concession, programme de travaux...);
- pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et des projets innovants, le Sigeif réunit régulièrement des commissions dédiées. Chacune d'elles compte quinze membres ;

- associant élus et représentants d'associations d'usagers, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs de chaque service public délégué ;
- la commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde, souffrant notamment d'un accès difficile à l'énergie ;
- une commission consultative paritaire, associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur le territoire syndical, a été créée en décembre 2015. Elle compte vingt-quatre membres et est présidée par le Sigeif, conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte. Elle coordonne les actions de ses différents membres ;
- le Sigeif est également partie prenante de la commission consultative de la métropole du Grand Paris. Celle-ci est chargée d'assurer la complémentarité des réseaux d'énergie métropolitains (gaz, électricité, chaleur et froid), dans le cadre d'un schéma directeur.

« Au fil des années, et sur tout son territoire, le Sigeif a assuré à chacun l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste. »

Les Services

Regroupée autour d'une direction générale à laquelle est rattachée la direction de la Communication, l'équipe du Sigeif est composée de 42 collaborateurs ainsi répartis :

- une direction générale adjointe en charge des concessions de distribution publique du gaz, de l'électricité et de l'innovation, dont dépend :
- une direction de la transition énergétique et de l'innovation (groupement de commandes gaz, suivi des PCAET, conseil en énergie partagé, CEE, Contrat Chaleur Renouvelable, photovoltaïque, mobilité électrique, gaz renouvelable...);
- une direction technique, qui comprend un service dédié à la maîtrise d'ouvrage (enfouissement des réseaux électriques) et au déploiement des IRVE (installations de recharge pour véhicules électriques) ;
- une direction générale adjointe ressources et moyens dont relèvent :
- une direction administrative et financière,
- un service juridique et de la commande publique.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau, à Paris, qui accueillent également la Sem Sigeif Mobilités (développant un réseau de stations-service multi-énergies propres) et l'association Syncom (gestion des travaux sur voirie et réseaux).



Le Budget

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement), versées par GRDF pour le gaz, par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité. S'y ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, ainsi que des recettes d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, les travaux de suppression des lignes aériennes basse tension, le développement des mobilités durables (stations GNV, via sa société d'économie mixte, et bornes de recharge pour véhicules électriques) et la production locale d'énergies renouvelables.

Auparavant collectée par le Sigeif pour le compte des communes, la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) a été supprimée en 2023. La TCCFE et la TICFE ont été fondues dans une « accise sur l'électricité », recouvrée désormais par l'État.

2023 est une année de transition durant laquelle a été perçu par le Sigeif le dernier trimestre 2022 de la TCCFE, des régularisations et la totalité de la TICFE 2023, soit 26,6 millions d'euros.

L'intégralité de ce montant, moins les frais de gestion, a été reversée aux 52 communes concernées.

Le budget comprend aussi diverses subventions, notamment celles liées aux actions de maîtrise de l'énergie et au déploiement des IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques).

En 2023, le budget global du Sigeif était de 75,94 millions d'euros (voir p. 47).



Parmi les partenaires du Sigeif

- L'Ademe** et le Sigeif ont signé en 2022 le premier contrat de développement sur les énergies renouvelables thermiques d'Île-de-France, devenu Contrat chaleur renouvelable. À travers ce partenariat, l'accompagnement au développement de projets de chaleur renouvelable est fortement renforcé sur le territoire du Syndicat. Aussi l'agence de la transition écologique propose aux conseillers en énergie partagés des formations.
- L'AFGNV** représente tous les acteurs de la filière GNV/bio-GNV, constructeurs de véhicules, syndicats d'énergies, entreprises de transport, collectivités territoriales, etc. Ses adhérents participent à un plan visant à déployer 2 000 points d'avitaillement GNV/bio-GNV en France d'ici 2030.
- L'AFPG** : l'Association française des professionnels de la géothermie regroupe plus de 100 adhérents issus des différents métiers de l'énergie géothermique en France. Elle intervient aussi bien sur la géothermie profonde que sur la géothermie de surface. Ces missions couvrent la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents comme le Sigeif.
- Amorce** est un réseau national qui regroupe 1 000 adhérents (collectivités, professionnels et institutions) engagés dans la transition énergétique (gestion des déchets, énergie, réseaux de chaleur, eau). À travers ce réseau, le Sigeif bénéficie d'importantes sources d'informations technique et juridique sur l'énergie et contribue à l'expertise d'Amorce.
- L'Apur** : l'Atelier parisien d'urbanisme documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines de la métropole. Son programme inclut des thèmes liés à l'activité et aux projets du Sigeif qui en est membre.
- L'Arc IDF** : lancée officiellement en avril 2019 par la Région Île-de-France, l'AREC IDF est un département de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Son objectif est de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique des collectivités locales. Le Sigeif a intégré les instances de gouvernance de l'AREC IDF en 2019 et participe au club francilien de l'hydrogène que l'AREC anime.
- L'ATEE** : l'Association technique énergie environnement anime des clubs techniques, notamment « Biogaz » et « CEE », qui mettent en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises.
- L'Avere-France** : cette association représente les acteurs de la mobilité électrique et vise à promouvoir l'acquisition de véhicules électriques et hybrides rechargeables, ainsi qu'à développer la mobilité électrique. Le Sigeif est membre de l'Avere depuis 2019. Elle gère aussi les subventions du programme Avenir afin de soutenir financièrement les déploiements des bornes de recharge.
- La Caisse des dépôts et consignations (CDC)** : via sa direction, la Banque des territoires, elle propose des solutions innovantes de financement. La CDC est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités (lire p. 61). Des échanges réguliers sur des projets de transition énergétique ont lieu avec la CDC.
- Le Cibe** : le Comité interprofessionnel du bois-énergie est une structure associative qui regroupe près de 200 professionnels du bois-énergie. Le CIBE coordonne et accompagne les acteurs de cette filière pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, promouvoir les chaufferies auprès des décideurs publics et privés. Le Sigeif est adhérent du CIBE depuis 2021 et participe aux travaux de la commission d'animation territoriale du bois-énergie.
- Ffauve** : la Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques a été créée en 2019 afin de fédérer les multiples associations d'usagers de véhicules électriques. La FFAUVE a pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des associations d'utilisateurs de véhicules électriques. Le Sigeif a toujours souhaité, depuis la création du service de recharge pour les véhicules électriques, impliquer les usagers, premiers concernés. En adhérant, le Syndicat poursuit le travail en commun et soutient la fédération dans ses actions.
- Fibois Île-de-France** fédère depuis 2004 l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois en Île-de-France. Ses missions couvrent la mobilisation des acteurs, l'information et l'accompagnement, la formation des professionnels, la promotion et la sensibilisation.
- France Gaz** : l'Association française du gaz est un relais d'information sur les techniques et les opportunités de la filière gaz.
- France Hydrogène** : l'association France hydrogène fédère les acteurs de ce secteur (entreprises, instituts de recherche, collectivités territoriales, etc). Le Sigeif en est membre depuis février 2018.
- La FNCCR** : le Sigeif adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies depuis 1945. Le Syndicat collabore étroitement avec cet organisme sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président.
- L'Institut Paris Région**, grande agence d'urbanisme, intervient de manière pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. Il constitue un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine. Ses réflexions sur l'innovation ont conduit le Sigeif à se rapprocher de l'institut avec lequel un partenariat est notamment engagé sur les données.
- La Métropole du Grand Paris** Créée par la loi de 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, la MGP a noué un partenariat permanent avec le Sigeif ainsi qu'avec d'autres grands syndicats urbains d'Île-de-France. Le Sigeif participe aux travaux qui touchent principalement à la qualité de l'air et à la mobilité, et au schéma directeur des énergies. Ainsi, en 2019, le Syndicat a piloté l'atelier du pacte logistique métropolitain dédié au déploiement des stations GNV/bio-GNV, hydrogène et des bornes électriques.
- Paris&CO** est une association initiée par la Ville de Paris qui regroupe des acteurs publics et privés, obligés de repenser leurs modes d'action et leurs modèles économiques pour faire émerger, par l'innovation, les solutions nécessaires pour une société plus juste et résiliente. L'association est partie prenante de l'écosystème des acteurs de l'innovation que le Sigeif a voulu bâtir pour accompagner ses actions.
- Le Partenariat Français pour les Déchets** rassemble des acteurs publics et privés souhaitant porter un plaidoyer en Europe et à l'international pour la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et plus circulaire. Il a été créé en 2023. Le Sigeif est un des membres fondateurs.
- Le Pôle Énergie Île-de-France** Ce pôle réunit six syndicats d'énergie d'Île-de-France : le Sigeif, le Sdesm, le Sdevo, le Sey78, le Sipperec et, depuis 2021, le Smoys. L'objectif de ce pôle est de partager des connaissances techniques et de porter une vision commune (lire page ci-contre). Son action a permis de susciter des dispositions spécifiques concernant l'entretien et la rénovation des colonnes montantes, dans le cadre de la loi Élan (voir ci-contre).
- La Région Île-de-France** : la Région et le Sigeif collaborent, dans le cadre d'un engagement conclu en 2018, autour d'objectifs concrets de la stratégie régionale énergie-climat. La Région accompagne les actions du Syndicat en soutenant financièrement l'élaboration de projets photovoltaïques et le développement de la mobilité électrique. La Région est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités.
- Le Rose** : le réseau d'observation statistique de l'énergie en Île-de-France rassemble des acteurs franciliens souhaitant partager leurs connaissances communes en matière de consommation et de production d'énergie. En 2018, ce réseau a mis au point une base de données (Energif) dotée d'une application de visualisation. Le Sigeif est membre du ROSE et travaille avec ses partenaires depuis plus de dix ans.
- Les services publics urbains du Grand Paris** : cette appellation rassemble les grands syndicats techniques d'Île-de-France – le Sedif et Sénéo pour l'eau, le Siaap pour l'assainissement, le Syctom pour les ordures ménagères, le Sigeif et le Sipperec pour l'énergie et l'EPTB Seine Grands Lacs pour le soutien d'étiage (voir ci-contre).
- Smoys et Sdevo : projet ACTEE** Le Sigeif a fédéré les deux syndicats qui sont depuis lauréats de l'appel à projet « ACTEE Merisier », lancé en mars 2021 par la FNCCR. Il vise à soutenir financièrement les actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, essentiellement scolaires, maternels et élémentaires. Ce soutien porte sur les études d'aide à la décision et de maîtrise d'œuvre, et aussi sur le recrutement d'économistes des flux et l'acquisition d'outils de suivi des consommations énergétiques.

- **Sigidurs et Sdevo : hydrogène**

Les deux syndicats se sont rapprochés du Sigeif afin de formaliser leur engagement dans un projet commun centré sur l'hydrogène. Ils ont constitué un groupement de commandes pour la passation, l'attribution, la notification et l'exécution d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière d'un projet hydrogène vert, au niveau du centre de valorisation énergétique du Sigidurs, à Sarcelles, et de l'ensemble de ses potentialités d'utilisation.

- **Siom Vallée de Chevreuse**

Le Sigeif et le SIOM, dans le cadre de leurs compétences respectives, en matière de développement des énergies renouvelables et de gestion des déchets, ont engagé en 2022 une étude de faisabilité relative à l'installation d'une unité de micro-méthanisation sur le site de Villejust (91).

- **Syncom** : créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe deux-cent-soixante-dix collectivités et propose des services de coordination, de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie, via un portail cartographique (lire p. 114).

Les Services publics urbains du Grand Paris

En 2014 et 2015, alors que se discutaient au Parlement les lois Maptam et NOTRe, le Sedif, Seine Grands Lacs, le SIAAP, le Sipperec, le Syctom et le Sigeif ont souhaité affirmer le rôle essentiel qu'ils jouent, certains depuis plus de cent ans, pour un service public de qualité, au meilleur coût.

Dans le prolongement de cette démarche d'influence, les « services publics urbains du Grand Paris » ont pris l'habitude de tenir stand commun, à la COP21 d'abord puis, depuis sept ans, au salon des Maires d'Île-de-France. Ils ont été rejoints depuis 2023

par Sénéo. L'objectif est, en parlant d'une seule voix, de souligner le souci qu'ils ont d'exercer leurs compétences (production et distribution de l'eau potable, assainissement, production et distribution de l'énergie, mobilités durables, efficacités énergétiques et numérique, traitement des déchets, soutien d'étiage et prévention des inondations) dans la coordination, le dialogue pour atteindre l'excellence dans le service rendu à l'utilisateur.

Des partenariats multiples se sont ainsi engagés, parmi lesquels on peut retenir la participation du Syctom et du SIAAP au tour de table de la Sem Sigeif Mobilités, la promotion de l'économie circulaire et de la décarbonation que portent le Sigeif et le Syctom avec le projet Biométhanisation de Gennevilliers,

le développement de la coopération internationale qui permet des actions communes au Sigeif, au Sedif, au SIAAP et au Syctom.

Hier précurseurs de l'intercommunalité, les grands syndicats d'Île-de-France ont su évoluer dans leurs statuts et leurs compétences. En renforçant leur expertise dans leurs missions historiques, qui ont fait leur légitimité, et en développant entre eux des synergies nouvelles, ils sont aujourd'hui en première ligne pour répondre aux défis environnementaux.

LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS



Le Pôle Énergie Île-de-France

Cette entente, qui regroupe les principaux syndicats d'énergie d'Île-de-France que sont le Sdesm, le Smoys, le Sipperec, le Sey78, le Sdevo et le Sigeif, présidée par Jean-Jacques Guillet en 2022, l'est depuis 2023 par Jacques J.P. Martin, président du Sipperec.

Le pôle est chargé de débattre des questions d'intérêt commun relatives à l'énergie en vue de :

- partager l'expertise et le savoir-faire des membres dans les domaines technique, juridique et financier afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une

offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique ;

- organiser des formations des élus des membres et de leurs agents ;

- participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.) ;

- optimiser l'exercice, par les membres, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec les concessionnaires ainsi qu'avec leurs autres partenaires institutionnels ou opérateurs industriels ;



- mettre à la disposition de la région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France, dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006 ;

- et, plus généralement, favoriser la mise en commun de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.



42 agents employés au 31 décembre 2023

26 fonctionnaires

14 contractuels permanents

2 apprentis



Cette évolution du nombre de collaborateurs correspond à un renforcement des effectifs sur les fonctions techniques, notamment sur des besoins émergents : gaz renouvelable et transition gazière et aussi sur les fonctions supports comme les finances.

Un service transition numérique a été créé comprenant un administrateur de données, une *data analyst* et une géomaticienne.

Bilan social

Établi par le Centre interdépartemental de gestion, le rapport annuel sur la santé, sécurité et les conditions de travail (RASSCT) de l'année 2022 détaille les indicateurs permettant de mesurer les conditions de travail au sein du Syndicat.

Sur les 42 agents présents au 31 décembre 2023, 26 sont titulaires de la fonction publique territoriale, 14 sont contractuels et 2 sont des apprentis. 8 nouveaux agents ont pris leur fonction en 2023.

Soit une hausse de 14 % par rapport à 2022.

Hormis les apprentis, 19 agents relèvent de la filière technique et 21 de la filière administrative, répartis entre la catégorie A+ (5), la catégorie A (17), la catégorie B (10) et la catégorie C (8).

Répartition des emplois permanents par filière et par statut

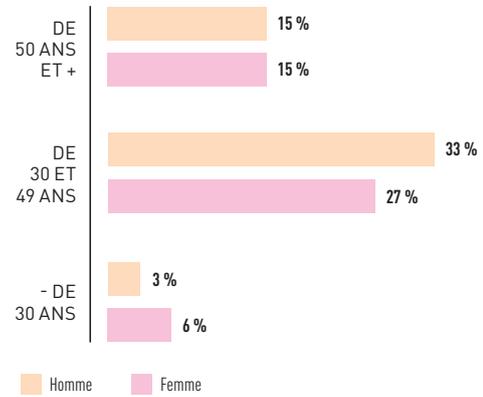
Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble
ADMINISTRATIVE	52 %	40 %	48 %
TECHNIQUE	48 %	60 %	52 %

En moyenne, les agents ont 43 ans

Âge moyen	
FONCTIONNAIRES	44 ans
CONTRACTUELS PERMANENTS	40 ans
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	46 ans
ENSEMBLE	43 ans



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



Répartition des effectifs par sexe

HOMME	24
FEMME	18

Cette nouvelle équipe a pour objectif de valoriser les données générées par les activités du Syndicat, de les cartographier, d'élaborer des analyses d'aide à la décision et de mieux connaître les pratiques et les usages afin de piloter l'activité et renforcer la qualité de service.

En termes de dynamique managériale, l'accent a été mis, en 2023, sur la cohésion d'équipes et la formation à la gestion en mode projet.

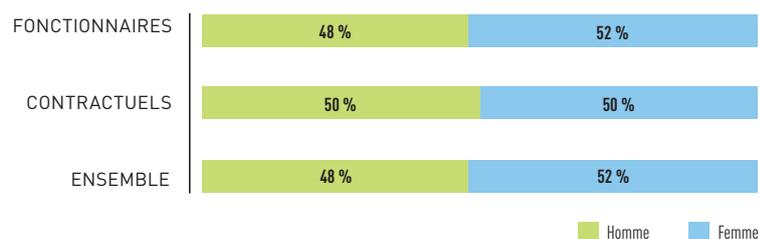
De la définition des besoins à la clôture des projets, les équipes partagent désormais une culture commune et une méthodologie pour piloter leurs projets et les mener à terme avec succès.

Pour fédérer et développer la cohésion, les agents ont travaillé sur des projets en équipes. Lors d'un événement interne en décembre 2023, le projet « la convivialité, c'est toute l'année » a été déclaré lauréat.

Les principaux cadres d'emplois des agents permanents

INGÉNIEURS	24 %
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	21 %
TECHNICIENS	15 %
ATTACHÉS	15 %
RÉDACTEURS	12 %

Répartition par genre et par statut



Le Sigeif, un acteur public engagé dans la coopération décentralisée



« Écoles et familles », énergie solaire : deux programmes soutenus en Arménie

Engagé depuis plus de vingt ans dans la coopération décentralisée, le Sigeif a soutenu deux programmes en 2023, tous deux portés par le Fonds Arménien de France.

Le premier programme, « Écoles et Familles », avait déjà obtenu le soutien du Sigeif durant ses deux premières phases. Le dernier volet de cette action, menée dans la région du Tavush au nord-est de l'Arménie, se décompose ainsi :

- une quarantaine de famille défavorisées seront dotées de panneaux solaires thermiques qui leur fourniront de l'eau chaude gratuitement pendant 20 ans ;
- des établissements scolaires et un centre communautaire seront équipés de panneaux photovoltaïques. Par-delà l'autoconsommation, la vente du surplus au réseau générera des revenus complémentaires.

Ce programme a d'ores et déjà concerné 230 familles défavorisées, et plus de 20 bâtiments publics ont été équipés. Pour cette dernière tranche, le Sigeif a versé une subvention de 20 000 euros.

Le deuxième programme ESA, « Énergie solaire pour l'Arménie », permettra d'augmenter la capacité de production photovoltaïque de la ferme de Lusadzor, située dans la région du Tavush. En effet, ce complexe agricole a d'importants besoins en énergie électrique. Par l'extension de la puissance des panneaux photovoltaïques, la part d'énergie solaire dans la consommation de la ferme augmentera substantiellement, jusqu'à atteindre 85 % des besoins. La subvention attribuée par le Sigeif pour la mise en œuvre de ce programme est de 36 240 €.

Sénégal : volet énergétique solaire d'un centre de formation et de création artistique

Depuis 2010, l'association Globe mène un programme de développement par la culture en organisant, notamment, un festival d'envergure internationale au nord du Sénégal. Globe va ouvrir un centre de formation et de création artistique de 400 m² dans le village de Mboumba.

Ce centre permettra à plus de 600 jeunes, dont la moitié sont des filles, de bénéficier, notamment, de formations professionnelles dans les domaines éducatif, artistique, technique, numérique... Une subvention du Sigeif de 22 700 euros couvrira l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, pour absorber la consommation électrique en journée. L'Agence Française du Développement, l'Institut Français, l'association Feu Vert pour le Développement et Électriciens sans Frontières participent également au financement de ce centre.



Madagascar : unité de cuisson solaire et biodigesteurs

Le Sigeif a soutenu deux nouvelles opérations à Madagascar. Dans la première, l'association « Les Amis de Sarobidy » œuvre pour la scolarisation d'enfants travailleurs à Antananarivo. Le Sigeif a financé, à hauteur de 7 190 euros, une unité de cuisson à induction alimentée en solaire pour la cantine d'une école accueillant 170 enfants.

L'autre opération est portée par l'association CODEGAZ, qui agit à Madagascar depuis plus de vingt ans pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies. Elle développe auprès des paysans défavorisés de la région de Fianarantsoa, la deuxième ville de Madagascar, une source d'énergie alternative : le biogaz produit par la méthanisation dans un biodigesteur domestique. Le substrat résiduel après la méthanisation est utilisé comme fertilisant agricole. Le Sigeif a financé l'installation de 14 nouveaux biodigesteurs pour 28 888 euros.

Togo : projet d'amélioration des services publics essentiels de la ville de Vogan (PASPEVO)

À Vogan, l'association SEVES porte le programme PASPEVO. Il s'agit d'aménager un site de traitement et de revalorisation de déchets solides et de boues de vidange, à travers la fourniture et la pose d'un système d'éclairage, assorti d'un système de pompage en nappe. Toutes ces installations seront alimentées en énergie photovoltaïque.

Le programme est soutenu par le Sigeif à hauteur de 20 000 euros.

Le Bureau du Sigeif

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres. Il est chargé de la mise en oeuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Jean-Jacques GUILLET
PRÉSIDENT

Maire de Chaville
Membre honoraire
du Parlement



Olivier THOMAS
1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Maire de Marcoussis
Conseiller
départemental
de l'Essonne



Bernard GAUDUCHEAU
2^e VICE-PRÉSIDENT

Maire de Vanves
Conseiller régional
d'Île-de-France



Marie CHAVANON
3^e VICE-PRÉSIDENTE

Maire de Fresnes
Conseillère territoriale
de Grand-Orly Seine Bièvre



Serge CARBONNELLE
4^e VICE-PRÉSIDENT

Maire adjoint des
Pavillons-sous-Bois



Guy DARAGON
5^e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal
de Mitry-Mory



Martine SCHMIT
6^e VICE-PRÉSIDENTE
Conseillère municipale
de Versailles

Conseillère
communautaire de
Versailles Grand Parc



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
7^e VICE-PRÉSIDENTE

Maire de Puteaux
Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense



Georges JOLY
8^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint
d'Enghien-les-Bains



Marie-Hélène MAGNE
9^e VICE-PRÉSIDENTE
Maire adjointe
de Charenton-le-Pont



Christine LEHEMBRE
10^e VICE-PRÉSIDENTE
Conseillère municipale
de Pantin



Jean-Louis DELORT
11^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint
de Verrières-le-Buisson



Laurent MONNET
12^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint
de Saint-Denis
Président du Conseil
d'administration de l'ALEC
de Plaine Commune
Président du Smirec



Sophie DESCHIENS
13^e VICE-PRÉSIDENTE
Maire adjointe de
Levallois-Perret
Conseillère régionale
d'Île-de-France



Smaïla CAMARA
14^e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal
de Bondy
Vice-président d'Est
Ensemble Grand Paris



Éric SCHINDLER
15^e VICE-PRÉSIDENT
Maire adjoint de
Neuilly-sur-Seine



Michel HERBILLON
MEMBRE DU BUREAU
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort
Député du Val-de-Marne



Pascal THÉVENOT
MEMBRE DU BUREAU
Maire de
Vélizy-Villacoublay
Vice-Président de
Versailles Grand Parc



Daniel AUGUSTE
MEMBRE DU BUREAU
Maire adjoint
de Villiers-le-Bel
Conseiller
communautaire de
Roissy-Pays-de-France



Les Commissions

Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, **le Comité du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques** qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.

Appel d'offres

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

Président de droit

Jean-Jacques Guillet • Chaville

Membres titulaires

Éric Schindler • Neuilly-sur-Seine
Christophe Paquis • Les Lilas
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Jacques Fantou • Villebon-sur-Yvette
Malgorzata Dudek • Montfermeil

Membres suppléants

Christophe Scheuer⁽¹⁾ • Meudon
Jérémy Demassiet • Bois-d'Arcy
Christophe Ippolito • Nogent-sur-Marne
Walid Ben M'henni • Noisy-le-Grand
Thierry Bonnet • Croissy-sur-Seine

Coopération décentralisée

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différents ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde énergétiquement déshéritées.

Président de la Commission

Michel Herbillon • Maison-Alfort

Membres titulaires

Michel Herbillon • Maisons-Alfort
Sophie Deschiens • Levallois-Perret
Patrick Leroy • Rungis
Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson
Jane-Marie Hermann • Viroflay
François Broché • Vaires-sur-Marne
Malgorzata Dudek • Montfermeil
Mouhamet Touré • Neuilly-Plaisance
Jean-Pierre Ferré • Châtillon
Smaïla Camara • Bondy
Alain Durand • Arnouville
Florence de Pampelone • GPSO
Béatrice Belliard • Boulogne-Billancourt
Jean-Luc Touly⁽²⁾ • Wissous
Christophe Ippolito • Nogent-sur-Marne

Cahier des charges

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle...).

COMMISSION DE SUIVI GAZ

Président et membre de droit

Jean-Jacques Guillet • Chaville

Membres titulaires

Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson
Patrick Leroy • Rungis
Robert Beaudeau • Villepinte
Robert Archambault • Saint-Maurice

Membres suppléants

Jean-Marie Bontemps • Belloy-en-France
Alain Durand • Arnouville
Isaac Barchichat • Saint-Brice-sous-Forêt
Despina Bekiari • Fontenay-aux-Roses

COMMISSION DE SUIVI ÉLECTRICITÉ

Président et membre de droit

Jean-Jacques Guillet • Chaville

Membres titulaires

Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Jean-Pierre Fortin • Sèvres
Stéphane Delagneau • Longjumeau
Évelyne Baumont • Boissy-Saint-Léger

Membres suppléants

Jacques D'Allemagne • Marnes-la-Coquette
Jane-Marie Hermann • Viroflay
Jacques Fantou • Villebon-sur-Yvette
Robert Beaudeau • Villepinte

Transports et mobilités durables

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des nouveaux modes de transport et des mobilités. Elle sera, notamment, amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bio-GNV ou les projets de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Vice-Présidente Déléguée

Christine Lehembre • Pantin

Membres

Christine Lehembre • Pantin
Jean-Marie Bontemps • Belloy-en-France
Najète Maatougui • Colombes
Patrick Leroy • Rungis
Éric Schindler • Neuilly-sur-Seine
Jean-Pierre Valentin • Carrières-sur-Seine
Georges Joly • Enghien-les-Bains
Jean-Luc Millard • Drancy
Pierre Chevalier • Ville-d'Avray
Walid Ben M'henni • Noisy-le-Grand
Richard Della-Mussia • Chennevières-sur-Marne
Pierre Cottin • Roissy-en-France
Marc Feugère • Châtenay-Malabry
Martine Schmit • Versailles
Dominique Carré • Pierrefitte-sur-Seine

Prospective et innovation

Cette nouvelle commission répond à une volonté de mieux anticiper les sujets d'avenir et d'appréhender les nouveaux enjeux du secteur de l'énergie. Elle étudie les thématiques émergentes et se prononce sur les projets liés à la prospective et l'innovation non encore mis en œuvre par le Sigeif.

Vice-Présidente Déléguée

Martine Schmit • Versailles

Membres

Martine Schmit • Versailles
Marie-Hélène Magne • Charenton-le-Pont
Béatrice Belliard • Boulogne-Billancourt
Claude Kopelianskis • Maisons-Laffitte
Christian Fournès • Nozay
Robert Beaudeau • Villepinte
Philippe Cipriano • Saint-Maur-des-Fossés
Jean-Luc Touly⁽³⁾ • Wissous
Jane-Marie Hermann • Viroflay
Pierre Chevalier • Ville-d'Avray
Mouhamet Touré • Neuilly-Plaisance
Béatrice Bodin • Garches
Jean-Pierre Ferré • Châtillon
Bacar Soilihi • La Courneuve
Dominique Gaulon • Dugny

EnR et efficacité énergétique

Cette commission étudie aussi bien les projets liés à l'ensemble des domaines concernant l'efficacité énergétique et les EnR, CEE, CEP, projets solaires photovoltaïques, unité de biométhanisation que sur des thèmes relatifs à la maîtrise de la demande en énergie, la rénovation thermique des bâtiments.

Vice-Président délégué

Laurent Monnet • Saint-Denis

Membres

Laurent Monnet • Saint-Denis
Jérémy Demassiet • Bois-d'Arcy
Jean-Pierre Fortin • Sèvres
Philippe Cipriano • Saint-Maur-des-Fossés
Béatrice Belliard • Boulogne-Billancourt
Thierry Bonnet • Croissy-sur-Seine
Philippe Langlois D'Estaintot • Rueil-Malmaison
Fouad El Kouradi • Aulnay-sous-Bois
Jean-Jacques Perchat • Puiseux-en-France
Gwenola Rabier • Montrouge
Christian Fournès • Nozay
Olivier Thomas • Marcoussis
Séverine Delbosq • L'Île-Saint-Denis
Florence de Pampelonne • GPSO
Évelyne Baumont • Boissy-Saint-Léger

Services publics locaux

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

Vice-Président délégué

Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson

Membres compétence gaz

Daniel Aubert • L'Haÿ-les-Roses
Claude Kopelianskis • Maisons-Laffitte
Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson
Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson
Christian Fournès • Nozay

Membres compétence électricité

Jérémy Demassiet • Bois-d'Arcy
Mouhamet Touré • Neuilly-Plaisance
Robert Beaudeau • Villepinte
Christophe Scheuer⁽⁴⁾ • Meudon
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury

Associations membres

- Association Force ouvrière consommateur (AFOC)
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- Familles de France
- France nature environnement (FNE) Île-de-France
- Organisation générale des consommateurs (ORGECO) Grand Paris
- UFC-Que Choisir

Consultative paritaire

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité).

Vice-Présidente Déléguée

Marie-Hélène Magne • Charenton-le-Pont

Membres représentant le Sigeif

Marie-Hélène Magne • Charenton-le-Pont
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Pierre Cottin • Roissy-en-France
Malgorzata Dudek • Montfermeil
Guy Daragon • Mitry-Mory
Daniel Auguste • Villiers-le-Bel
Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson
Daniel Aubert • L'Haÿ-les-Roses
Thierry Bonnet • Croissy-sur-Seine
Jacques D'Allemagne • Marnes-la-Coquette
Christophe Ippolito • Nogent-sur-Marne
Denis Privé • Igny

Membres représentant les EPCI

Vincent Franchi • Métropole du Grand Paris
Mathieu Viskovic • Paris - Vallée de la Marne
Marcel Villaça • Orée de la Brie
Martine Schmit • Versailles Grand Parc
Dominique Lafon • Saint-Germain-Boucles-de-Seine
Pierre Chazan • Paris-Saclay
Sylvie Carillon • CC du Val d'Yerres Val de Seine
Adeline Roldao Martins • Roissy Pays de France
François About • Plaine Vallée
Nicole Lanaspré • Val Parisis
Jean-Marie Bontemps • CC Carnelle Pays-de-France
Alexandre Dohy • CC de Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Délégation de service public

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

Vice-président délégué

Guy Daragon • Mitry-Mory

Membres titulaires

Guy Daragon • Mitry-Mory
Maryse Lemmet • Antony
Mathieu Beaufrière • Vincennes
Alain Durand • Arnouville
Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson

Membres suppléants

Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Thomas Doublic • Asnières-sur-Seine
Pierre Chevalier • Ville-d'Avray
Patrick Leroy • Rungis
Jean-Marie Bontemps • Belloy-en-France

(1) Christophe Scheuer a été remplacé au sein de cette Commission par Robert Collignon (Saulx-les-Chartreux) au Comité d'administration du 5 février 2024.

(2) Jean-Luc Toully a été remplacé au sein de cette Commission par Pierre Séguin (Wissous) au Comité d'administration du 5 février 2024.

(3) Jean-Luc Toully a été remplacé au sein de cette Commission par Khaled Ben Mohammed (Vitry-sur-Seine) au Comité d'administration du 5 février 2024.

(4) Christophe Scheuer a été remplacé au sein de cette Commission par Clémence Lacot (Nanterre) au Comité d'administration du 5 février 2024.





La communication institutionnelle du Syndicat

La communication joue un rôle décisif dans le contexte actuel de fortes évolutions du secteur des énergies. Elle doit permettre à chacun, usagers, élus, agents, d'appréhender les événements en cours et de prendre les décisions. Communiquer c'est informer, donner des clés de compréhension. C'est aussi écouter, dialoguer, échanger, rester au contact. Le Sigeif établit chaque année un dialogue permanent et constructif avec ses interlocuteurs : collectivités locales, concessionnaires, pouvoirs publics, partenaires... par les échanges, la documentation et, surtout, la communication digitale et l'utilisation des réseaux sociaux.

www.achat-gaz.fr, un site exclusivement dédié à l'achat de gaz

Une refonte complète du site Internet dédié à l'achat gaz a été opérée en 2023 pour renforcer sa simplicité d'usage, son ergonomie et son attractivité.

Ce site comprend deux espaces, public et privé. Dans le premier, les modalités d'adhésion au groupement d'achat de gaz du Sigeif sont précisées. Plus fourni, l'espace extranet permet aux membres du groupement d'accéder aux actualités du secteur, à différentes enquêtes et à des services personnalisés. Des développements réguliers sont effectués en vue d'améliorer et de diversifier la gamme des services rendus aux membres.



Le site web du Sigeif

En 2023, le site Internet institutionnel du Sigeif a continuellement été actualisé afin de relayer les actualités et valoriser les nouvelles missions opérées.

Sa partie accessible à tous présente l'histoire du Syndicat, ses missions, son organisation et son actualité.

Y sont également accessibles les différentes publications, dont la liste des délibérations adoptées, les procès-verbaux du Comité d'administration et les communiqués de presse. D'autres informations pratiques sont disponibles, comme la carte complète et actualisée des points de recharge pour véhicules électriques en Île-de-France.

Réservé aux adhérents, l'espace privatif n'est accessible qu'avec des identifiants personnalisés.

Il permet de télécharger les dossiers du Comité syndical, de prendre connaissance des éléments de calcul de la redevance d'occupation du domaine public. Il met également à la disposition de chaque commune ses plans de réseaux de gaz et d'électricité.

« Le Sigeif établit chaque année un dialogue permanent et constructif avec ses interlocuteurs ».



X, LinkedIn, Youtube



En 2023, la communication digitale du Syndicat s'est développée et déployée sur les comptes X, LinkedIn et YouTube. La chaîne YouTube du Sigeif s'est étoffée de quelques vidéos : l'inauguration de la première canalisation en polyéthylène certifiée biosourcée en Île-de-France et un *motion design* sur l'achat de gaz.

L'utilisation systématique des réseaux sociaux permet de relayer et d'amplifier les événements qui rythment la vie du Syndicat et, plus largement, celle du secteur de l'énergie. Elle nourrit un dialogue permanent.



Interventions et participations à des manifestations

L'année 2023 a été l'occasion pour le Sigeif d'être présent à plusieurs événements, comme en juin, au salon de l'AMIF, sur le stand commun des Services publics urbains du Grand Paris (SPUGP), aux côtés du Syctom, du Sipperec, du Sedif, de Seine Grands Lacs, de Sénéo et du Siaap.

En octobre 2023, le Sigeif a reçu le trophée « Zones Industrielles Bas Carbone » au Salon des Maires et des Collectivités Locales, après avoir été lauréat, avec le Siah et le Sigidurs, de l'AMI de GRDF.

D'autres interventions du Sigeif se sont égrenées tout au long de l'année, notamment celle au sujet de la coopération décentralisée, lors des rencontres sur l'action internationale des collectivités territoriales (AICT), organisée par Cités Unies France.

Lors d'une conférence sur le Décret Éco Énergie Tertiaire organisée par Le Grand Circuit, les représentants du Syndicat se sont exprimés sur les enjeux énergétiques pour les bâtiments publics et privés ainsi que sur les solutions techniques pour la production d'énergie renouvelable.

Enfin, lors du « Sommet de l'Axe Seine », la Sem Sigeif Mobilités est intervenue sur la logistique et la mobilité.

REPRÉSENTER LES COLLECTIVITÉS ET DÉCIDER

2

Relations presse

La plupart des actions, des manifestations ou des initiatives réalisées par le Sigeif font l'objet de communiqués de presse et de contacts directs auprès des journalistes.

Certains sujets ont été traités en 2023, comme celui relatif au séisme au Maroc. Dans le cadre des relations d'amitié franco-marocaines, les sept SPUGP (Sedif, Siaap, Sigeif, Syctom, Sipperec, Seine Grands Lacs, Sénéo) ont manifesté leur soutien

aux différents partenaires qui ont la responsabilité de reconstruire les régions sinistrées.

La mise en service de la station bio-GNC à Saint-Denis et l'inauguration de la station multi-énergies à Réau ont fait l'objet de communiqués de presse.

La pose de la première canalisation biosourcée en Île-de-France a été une initiative également relayée auprès des journalistes.



Les Rencontres du Sigeif

Lors des Rencontres du Sigeif, des initiatives ou des projets portés par le Syndicat sont présentés « à chaud », en lien avec les actualités réglementaires ou les innovations technologiques.

Une première rencontre, en février 2023, en format « Webinaire » a réuni les maires et les services techniques des collectivités adhérentes du Sigeif sur deux sujets :

- la présentation du schéma directeur des investissements du nouveau contrat gaz et du plan d'actions pour la transition énergétique.
- le bouclier tarifaire gaz.

Une seconde rencontre, en septembre 2023, a été consacrée aux Zones d'Accélération EnR. Elle a permis d'expliquer les enjeux de ces zones franciliennes et de préciser le calendrier de cette mesure prévue par la loi APER de mars 2023.



À la Une, en février 2023 (N° 116) : « Une loi d'accélération des énergies renouvelables, assortie de quelques freins » ; en juillet (n° 117) : « 1^{er} juillet : fin des tarifs réglementés de vente de gaz (TRVG) » ; en novembre (n° 118) : « Coopération décentralisée : 20 ans d'aide au développement ».

RéseauxÉnergie

Lettre d'information trimestrielle du Sigeif, *RéseauxÉnergie*, s'adresse principalement aux élus et fonctionnaires des communes adhérentes.

Elle traite des principaux sujets d'actualité du Syndicat et du secteur de l'énergie.

Trois numéros ont été édités en 2023.

Parmi les sujets récurrents abordés dans cette lettre d'information figurent : l'évolution des mobilités propres en Île-de-France, les enjeux autour de la rénovation énergétique des bâtiments, les questions liées à l'efficacité énergétique, à la méthanisation et à la production locale d'énergie... et toute l'actualité des services fournis par le Sigeif (groupement de commandes, achats groupés de gaz, enfouissement des réseaux, innovations, etc.).

Réunions d'information du groupement de commandes gaz



Parallèlement à sa mission de coordonnateur des marchés de gaz et d'efficacité énergétique, le Sigeif informe ses membres de l'actualité du secteur de l'énergie, notamment les questions soulevées par l'achat de gaz. Plusieurs fois par an, il organise des réunions d'information thématiques spécifiquement destinées aux membres du groupement de commandes. L'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier y sont examinés.



Le rapport annuel

Chaque année, le Sigeif publie un rapport qui rappelle les faits marquants du marché de l'énergie en France, en Europe et dans le monde. Il présente l'évolution de la législation et de la réglementation du secteur en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique. Il rend compte de l'activité du Syndicat dans ses domaines de compétence : amélioration de la sécurité et de la qualité de l'environnement, recherche d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments, production locale et distribution d'énergies renouvelables, groupement d'achats de gaz naturel, développement des mobilités décarbonées en Île-de-France.

Enfin, il reprend les éléments essentiels du contrôle des missions de service public confiées par le Syndicat aux concessionnaires (GRDF, Enedis/EDF Commerce). Un document de synthèse de 8 pages est joint au rapport.

Rapports de contrôle de gaz et d'électricité

Chaque année, le Sigeif publie deux rapports l'un consacré au gaz, l'autre à l'électricité.

Ils rendent compte, de manière détaillée et exhaustive, de la bonne exécution des missions de service public confiées à GRDF, pour le gaz, et à Enedis/EDF Commerce pour l'électricité. Ces deux publications abordent précisément la qualité « physique » des produits distribués, le renouvellement et le renforcement des réseaux, le point sur les investissements effectués, l'analyse des incidents et l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, patrimoine des collectivités adhérentes.

Ces rapports de contrôle sont complétés tous les deux ans par une étude de satisfaction menée dans les communes du Syndicat à partir de deux échantillons de 1 000 personnes.

Cette étude permet d'évaluer en particulier la qualité de service rendu telle que perçue par les « clients-usagers ».





Le budget du Syndicat

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité et de la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : mobilités propres, production d'énergies renouvelables, outils d'aide à la rénovation énergétique, groupement d'achats...

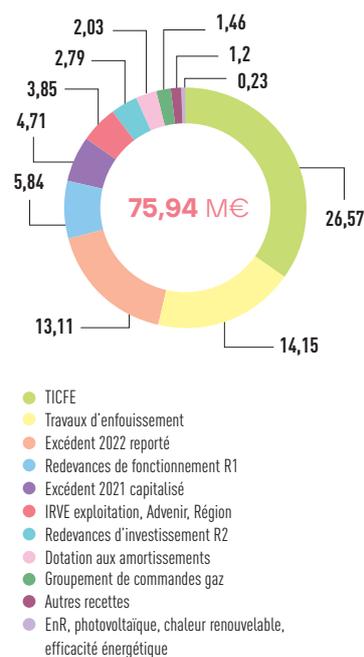
Les recettes

Le Syndicat ne perçoit aucune recette fiscale. Ses ressources financières proviennent notamment des redevances versées par ses concessionnaires, dans le cadre des conventions de concession de distribution publique, respectivement signées le 28 octobre 2022 avec GRDF pour le gaz, et le 18 octobre 2019 avec Enedis/EDF Commerce pour l'électricité.

À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de la TICFE – reversé aux communes –, la récupération de frais de maîtrise d'ouvrage, les recettes d'exploitation du réseau des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et différentes subventions versées par la Région Île-de-France, le programme Advenir et l'Ademe.

Toutes sections confondues, y compris les excédents de 13,11 millions d'euros constatés fin 2022, l'exécution du budget 2023 fait apparaître un total de 75,94 millions d'euros de recettes. En 2023, les produits du budget se déclinent en trois volets.

Recettes consolidées (en millions d'euros)



LES REDEVANCES POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DES ÉNERGIES

Les redevances de fonctionnement

Ces redevances (R1) permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires GRDF et Enedis/EDF Commerce. Elles dépendent principalement de la longueur des réseaux, de la population des concessions et de la durée des contrats conclus.

En 2023, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 5,84 millions d'euros : 4,13 millions d'euros (contre 4,04 en 2022, augmentation liée aux nouvelles modalités du contrat de concession) pour les 189 collectivités desservies en gaz naturel, et 1,71 million d'euros (1,64 en 2022) pour les 66 collectivités adhérant à la compétence électricité.

La redevance d'investissement électricité

Liée aux travaux réalisés par les communes membres et par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public et les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement (R2) s'élevait en 2023 à 2,79 millions d'euros.

Comme prévu par le contrat de concession, le montant de la redevance est identique à la redevance perçue en 2022.

Il se décompose ainsi :

- **0,84 million d'euros** correspondent aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension ;

- **1,95 million d'euros** pour l'éclairage public, les investissements des collectivités totalisant près de 12,3 millions d'euros hors taxes (contre 13,3 millions d'euros l'année précédente). Ce montant est reversé aux communes.

Redevances 2023

R1 fonctionnement

5 842 893,08 €

dont

4 129 972,27 €

en gaz

1 712 919,55 €

en électricité

R2 investissement électricité

2 788 608 €

dont

1 946 801 €

au titre des travaux d'éclairage public*

841 806,50 €

au titre des travaux d'enfouissement **

* 54 communes bénéficiaires sur 66

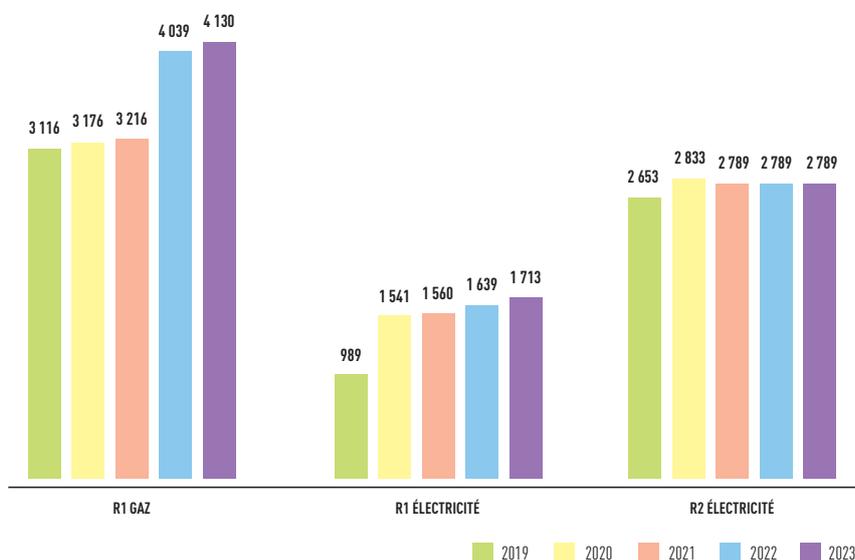
** 21 communes concernées sur 66

LES RECETTES D'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE BORNES ÉLECTRIQUES

Perçues par le Sigeif, dans le cadre de l'exploitation de son réseau de bornes de recharge électrique déployé sur son territoire, les recettes se sont élevées en 2023 à 1,7 million d'euros. En très forte progression, par rapport aux années précédentes, ces recettes proviennent intégralement des usagers et sont collectées par Izivia avant leur versement au Sigeif.

Évolution des redevances de concession

(en milliers d'euros)



LES AUTRES RECETTES

Ces recettes permettent au Sigeif d'équilibrer une partie des dépenses d'exploitation, telles que les factures d'électricité, la supervision, la maintenance et les redevances d'occupation du domaine public sur les voies départementales.

Fonctionnement

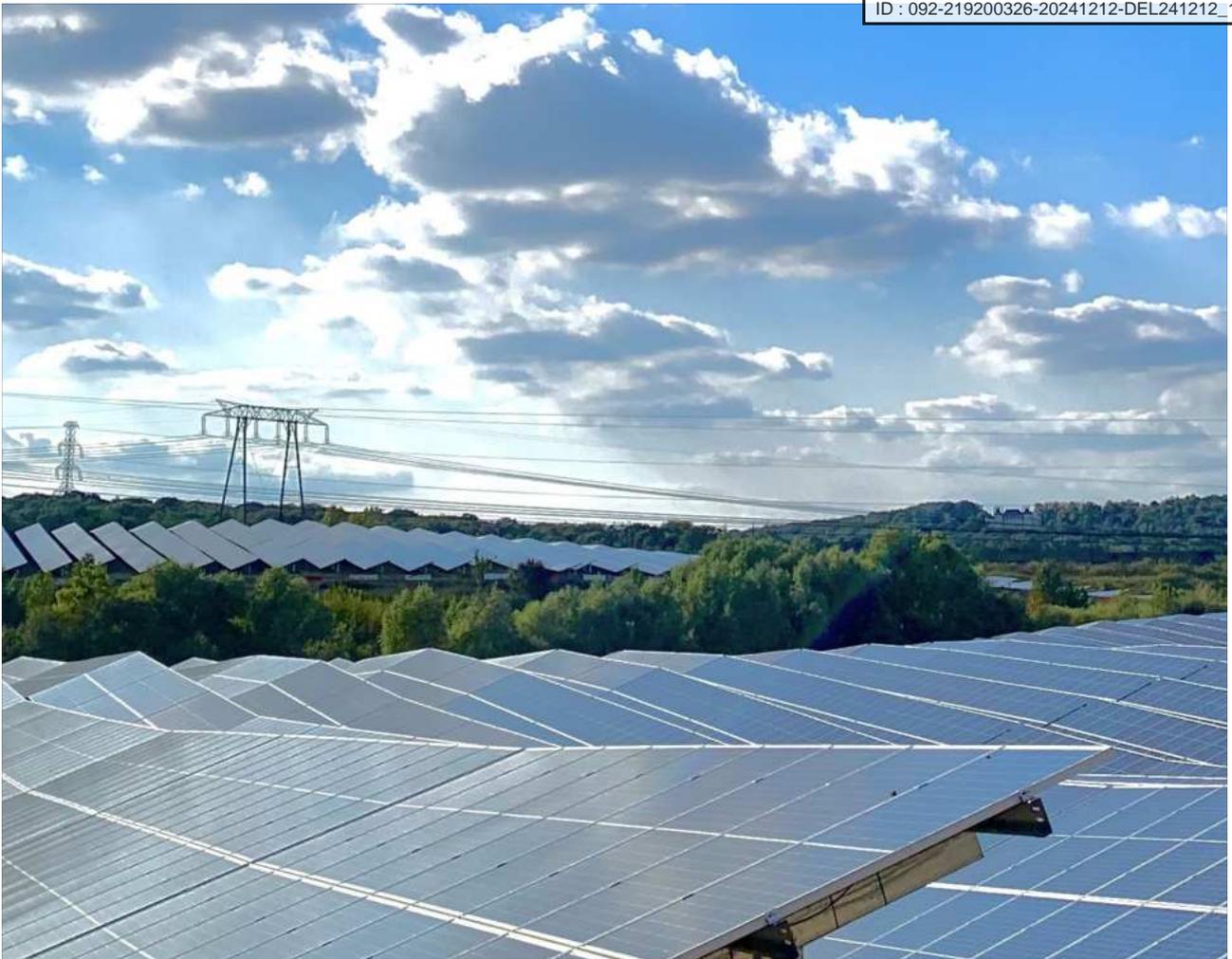
Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de la TICFE, pour 26,57 millions d'euros (cette taxe a été reformée en 2023, année de transition : ont été perçus sur cet exercice le dernier trimestre 2022 de TCCFE et l'année 2023 de TICFE), des cotisations du groupement de commandes d'achat de gaz, des redevances d'exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) et autres remboursements, pour 3,3 millions d'euros.

Les recettes liées aux frais de maîtrise d'ouvrage, à l'Ademe et aux produits exceptionnels complètent ces recettes, pour 1,68 million d'euros.

Investissement

Ces recettes sont issues en partie de l'excédent 2022 capitalisé (4,71 millions d'euros) et de la dotation aux amortissements (2,03 millions d'euros). Viennent ensuite, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, les participations et les avances perçues directement auprès des collectivités adhérentes, pour 9,24 millions d'euros pour les réseaux hors basse tension, et 1,6 million pour la basse tension, la participation du concessionnaire Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, pour 2,27 millions d'euros, les subventions de la Région-Île-de-France pour les IRVE et le photovoltaïque, à hauteur de 0,9 million d'euros, les subventions d'ADVENIR pour le réseau des IRVE, pour 1,26 million d'euros, les subventions d'ACTEE Merisier sur la rénovation énergétique pour 0,15 million d'euros et celles de l'Ademe pour 0,005 million d'euros sur le dispositif Contrat Chaleur Renouvelable. 0,43 million d'euros a été versé au Sigeif au titre du FCTVA.

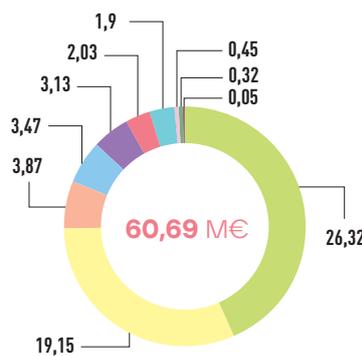
S'ajoutent, enfin, les excédents de fonctionnement et d'investissement 2022 reportés (13,11 millions d'euros).



Les dépenses

Dans la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à l'activité du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TICFE. En investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, la production d'énergies renouvelables, la pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et diverses subventions versées aux communes adhérentes. En 2023, le montant total des dépenses s'élevait à 60,69 millions d'euros.

Dépenses consolidées (en millions d'euros)



- TICFE
- Travaux d'enfouissement (réseaux BT et communications électroniques)
- IRVE
- Subventions aux communes (R2, plan d'aide...)/ coopération décentralisée
- Charges de personnel
- Dotation aux amortissements
- Fonctionnement général, services supports, communication
- Dotation aux amortissements
- Contrôle concessions / groupement de commandes
- EnR, photovoltaïque, chaleur renouvelable, efficacité énergétique
- Annulation de titre

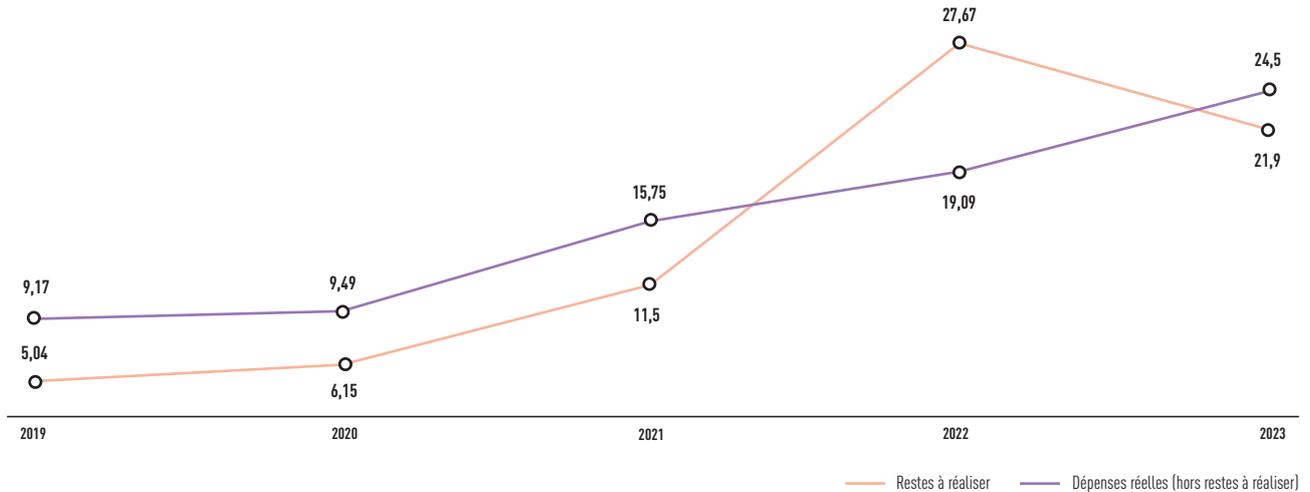
Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2023 à 34,19 millions d'euros.

26,32 millions sont consacrés au reversement du produit de la TICFE et de la TICFE, perçu pour le compte des communes. Pour les 7,87 millions d'euros restants, les principaux postes budgétaires se répartissent de la manière suivante :

- les charges de personnel s'élèvent en 2023 à 3,13 millions d'euros, pour un effectif de 42 agents et les dépenses de fonctionnement général, des services supports et de la communication à 1,7 million d'euros ;
- les dépenses relatives au contrôle des concessions et au groupement de commandes d'achat de gaz à 438 000 euros ;
- les IRVE et les projets de transition énergétique et d'innovation à 2,6 millions d'euros.

Dépenses réelles d'investissement et restes à réaliser (en millions d'euros)



En 2023, sur les 24,47 millions d'euros consacrés aux dépenses réelles d'investissement, 12,38 millions concernent les travaux d'enfouissement des réseaux électriques BT, sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, et de communications électroniques ou d'éclairage public pour le compte des communes, et 1,25 million pour la pose des IRVE. Quant aux 21,9 millions d'euros de « restes à réaliser » : 4,2 millions d'euros ont été consacrés à l'enfouissement des réseaux électriques BT, 12,49 millions aux travaux de communications électroniques et 0,64 million à la pose des IRVE.

Investissement

En 2023, le Sigeif a consacré 24,47 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 19,09 millions en 2022).

Les opérations d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, réalisées pour le compte des communes membres (12,38 millions d'euros), et les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif (6,78 millions d'euros), restent les deux premiers postes de dépenses du Syndicat. Viennent ensuite le versement aux communes (ou communautés d'agglomération) de la redevance d'électricité R2, ainsi que différentes subventions d'équipements et les aides liées à la coopération décentralisée (3,47 millions d'euros).

« En 2023, le Sigeif a consacré 24,47 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 19,09 millions en 2022). »

À cela s'ajoutent les investissements de pose des bornes de recharge électrique, déployées sur le territoire du Syndicat (1,25 million d'euros), et l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures et ombrières (194 000 euros).

Les dépenses consacrées à divers équipements pour le siège social du Sigeif représentent 0,18 million d'euros. Diverses études ont été menées, pour un montant de 0,16 million d'euros.

À la fin de l'exercice, le Syndicat comptabilise 21,9 millions d'euros de « restes à réaliser » en dépenses et 7,5 millions d'euros de « restes à réaliser » en recettes, concernant essentiellement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques et la pose des infrastructures de recharge électrique, engagées et non soldées.

En 2023, le résultat net de clôture, déduction faite des restes à réaliser, est de 0,9 million d'euros.





Rouler autrement et polluer moins ? C'est la promesse des mobilités propres, douces ou décarbonées, selon le terme que l'on préfère. Et c'est aussi une perspective qui se dessine avec précision, l'Europe ayant acté la fin des ventes de voitures thermiques neuves en 2035. Le Sigeif s'est emparé du sujet en privilégiant à la fois la mobilité GNV, par la construction de stations d'avitaillement, et la mobilité électrique, en déployant un vaste réseau de bornes de recharge. Le succès est au rendez-vous, avec une clientèle de plus en plus présente : les flottes de poids lourds quittent le diesel au profit du gaz tandis que la voiture électrique se démocratise.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE



Le Sigeif, 1^{er} réseau public de bornes électriques d'Île-de-France*

Fin 2023, 991 points de recharge en service sur le territoire du Sigeif

En Île-de-France, le Sigeif est désormais le premier acteur public des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ; son réseau couvre un territoire de 2,4 millions d'habitants.

Depuis la pose de la première borne en 2019, le réseau du Sigeif a connu une croissance exceptionnelle, en œuvrant à déployer un service public de la recharge dans les zones denses et moins denses de la région. À la fin 2023, 991 points de recharge étaient en service, dans 102 communes. Quelque 450 000 recharges ont été enregistrées à cette date, contre 215 000 à la fin 2022. Cette impressionnante progression confirme le dynamisme et l'attractivité du réseau, au moment où la mobilité électrique se développe fortement.

De fait, ces chiffres reflètent une évolution nationale que le Syndicat a su anticiper : les Français acquièrent de plus en plus de véhicules électriques et hybrides rechargeables, les ventes de modèles roulant à l'essence et, *a fortiori*, au diesel amorçant une décrue.

En 2023, 461 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables (particuliers et utilitaires), ont été immatriculés, dont 298 000 modèles 100 % électriques. Cela reste encore modeste dans un parc qui compte 32 millions de voitures, mais l'évolution est durable. L'interdiction des ventes de voitures neuves à essence et diesel en 2035 favorise déjà un renouvellement du parc. Par ailleurs, les investissements dans les IRVE accompagnent cette évolution, garantissant la possibilité de recharger son véhicule en de nombreux points du territoire.

DES RECHARGES ADAPTÉES À TOUS LES BESOINS

Le réseau du Sigeif comprend quatre catégories de bornes de puissances normale à rapide (de 7 à 50 kW), d'équipementiers variés. Un nouveau marché a été signé en 2024, qui complète le réseau avec quatre nouveaux modèles, tous compatibles avec le *plug & charge*.

PROPOSER LE MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS

Le Sigeif veille à informer régulièrement les communes des avancées du projet et diligente des groupes de travail, pour échanger sur des sujets techniques ou pratiques, comme la grille tarifaire.

SDIRVE : le Sigeif se projette en 2028

En juin 2023, le Sigeif a approuvé son schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). Ce document planifie les déploiements du réseau du Sigeif à l'échelle de son territoire, en cohérence avec ceux des autres acteurs publics et privés.

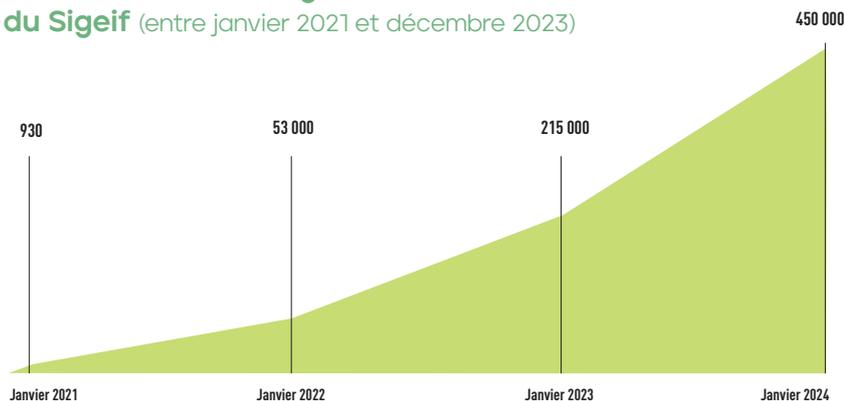
Il complète aussi les schémas d'implantation préalablement réalisés, en concertation avec les villes. **Objectif pour le Sigeif d'ici à 2028** : mettre en service 1 000 points de recharge en densifiant l'offre dans les lieux les plus dynamiques et en poursuivant le maillage dans les zones dites blanches.

RAPPORT FINAL ADOPTÉ EN JUIN 2023

Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2023-2028

* Hors Paris.

Évolution des recharges des bornes du réseau du Sigeif (entre janvier 2021 et décembre 2023)



En 2023, les équipes du Sigeif ont mené une réflexion élargie en amont du lancement d'un nouveau marché d'IRVE. Il est apparu utile de pouvoir dialoguer avec les constructeurs de bornes, les exploitants de réseaux, les opérateurs de mobilité, les usagers professionnels ou particuliers (FFAUVE). En parallèle, un groupe de travail avec des communes volontaires a été constitué en juin 2023 pour intégrer leurs attentes, informations et expériences.

Cet important travail préparatoire a permis d'enrichir le dossier de consultation des entreprises. Il a ainsi intégré diverses évolutions, comme la montée en gamme des bornes, l'obligation d'un taux de disponibilité élevé, la compatibilité *Plug & Charge* (ISO 15118) et des bornes « double DC » disponibles. La connexion en direct avec plusieurs opérateurs a été rendue obligatoire : Total, Izivia, Bouygues et Chargemap... tandis que la connexion avec Hsubject (équivalent européen de Gireve) était encouragée.

Un dispositif d'intéressement a été créé, afin de récompenser la surperformance. Le marché a aussi incité à la mise en place d'une filière de réparation.

Fin 2023, il a été réattribué à Izivia, avec des exigences renforcées en matière de qualité de service, de fiabilité du réseau, de maîtrise des délais et des coûts.

Par ailleurs, le groupement de commandes commun au Sigeif et à Enedis a été renouvelé pour optimiser les délais et réduire le nombre d'intervenants.

Un groupement de commandes pour optimiser le déploiement des bornes

Dispositif particulièrement innovant, ce groupement de commandes permet de coordonner les opérations des deux maîtres d'ouvrage. Le Sigeif agit pour déployer et exploiter les IRVE, tandis qu'Enedis assure leur raccordement. Entre 2019 et 2023, via un autre groupement, réunissant

Des partenariats fructueux avec la Région Île-de-France et l'Avere

La Région Île-de-France et l'Avere, par son programme Advenir, soutiennent financièrement le déploiement du réseau du Sigeif. Leurs contributions permettent d'accélérer un déploiement soutenu.

Plus de 200 dossiers ont été constitués et déposés par le Sigeif auprès d'Advenir pour un versement total de 1 435 000 euros. Auprès de la Région Île-de-France, 10 dossiers ont pour l'heure été retenus, pour un montant d'aide de

Izivia, filiale à 100 % d'EDF, et la BIR, entreprise spécialisée dans les travaux d'installation de réseaux souterrains, un responsable unique avait été chargé d'installer les bornes de recharge, d'optimiser les délais et la qualité des chantiers.

Le service clés en main proposé par le Sigeif

L'offre attractive proposée par le Sigeif permet d'accompagner les communes dans leur politique de mobilité. À ce titre, les collectivités intéressées peuvent lui transférer la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le Sigeif est alors habilité à déployer, comme maître d'ouvrage, un service clés en main, dédié à l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures en voie publique.

Ce service est assorti d'un schéma d'implantation cohérent avec les bornes existantes, adapté à toutes les communes et aux besoins des utilisateurs.

10,6 millions d'euros, soit 50 % de l'enveloppe totale accordée par la Région Île-de-France à l'ensemble des acteurs franciliens.

La labellisation du réseau du Sigeif se fait progressivement au fil des mises en service des bornes et de leur disponibilité.

En 2024, le Sigeif sollicitera l'appui du département du Val d'Oise pour accompagner le déploiement de l'offre de recharge et le renouvellement de bornes existantes, principalement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Parisis.



En 2023, la forte progression de l'utilisation des bornes déployées a confirmé la bonne anticipation des besoins du schéma directeur.

Le financement du programme est assumé à 100 % par le Sigeif, qui se charge de solliciter les aides financières auprès d'autres partenaires.

Conformément à la Loi d'orientation des mobilités (2019), le Sigeif a conduit un schéma directeur de développement des infrastructures (SDIRVE). À l'écoute du marché et des utilisateurs, sa stratégie raisonnée prévoit un déploiement progressif des infrastructures, tenant compte de la rapidité des évolutions techniques et de la multiplicité des acteurs. Le SDIRVE anticipe la création d'ici 2028 de 3 200 points de recharge supplémentaires en Île-de-France, dont 1 000 portés par le Sigeif.

La France compte 175 points de recharge pour 100 000 habitants

En quelques années, le secteur de la mobilité électrique a enregistré de considérables progrès techniques. Il en est ainsi des batteries, à l'autonomie toujours croissante. L'offre proposée par les constructeurs s'est, de son côté, fortement accrue, avec toutes les gammes de véhicules.

En France, le soutien à la mobilité électrique est global. Il s'attache aux véhicules (primes à l'achat) comme aux infrastructures (programme Advenir...). En s'inscrivant dans la norme européenne, la Loi d'orientation des mobilités prévoit une borne publique pour dix véhicules électriques. L'impact est réel : 118 009 points de recharge publiques étaient disponibles depuis décembre 2023, contre 82 100 en décembre 2022.

À cette date et en Île-de-France, on en comptait 20 570. Compte tenu de sa population, le territoire francilien reste néanmoins sous-équipé, d'autant plus que le maillage actuel est largement centré sur la capitale, où est concentrée près de la moitié des bornes.



Les bornes en quelques chiffres

118 009

points de recharge ouverts au public au 31/12/2023

dont **20 570**

en Île-de-France

soit **+ 44 %**

du nombre de points de recharge ouverts au public en un an

En décembre 2022,

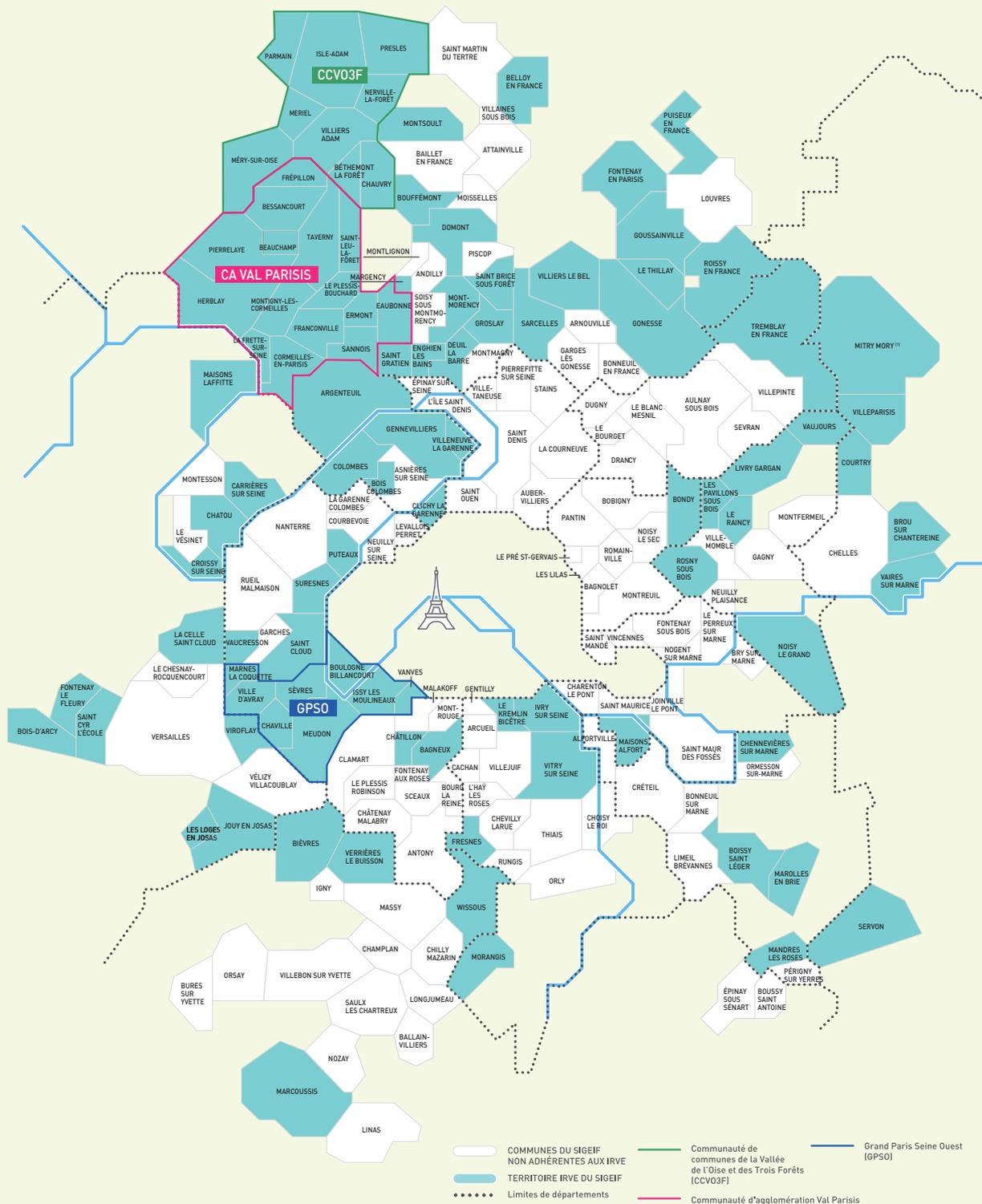
82 107 points de recharge étaient comptabilisés

Le Syndicat enrichit régulièrement son expertise en faisant réaliser des études dédiées à la mobilité électrique, par des bureaux d'études reconnus (Carbone 4, Solstyce, Inddigo, AEC). Il a, par ailleurs, effectué un large travail de référencement, incluant les acteurs directs de la mobilité, les professionnels (VTC, constructeurs automobiles, réseaux européens de recharge, etc.), sans oublier les particuliers, représentés par la Fédération des associations d'usagers (FFAUVE).



102 communes adhérentes à la compétence IRVE

Le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif compte, **à fin décembre 2023, 991 points de recharge. 1 100 sont attendus fin 2024.** Le service clés en main proposé aux collectivités ayant délégué leur compétence est pris en charge à 100 % par le Syndicat, avec le soutien financier de la Région Île-de-France et du programme Advenir.



Reprise en exploitation des bornes de la CAVP et de la CCVO3F

Au 1^{er} mars 2023, le Sigeif a repris en exploitation 81 bornes de la communauté d'agglomération Val Paris (CAVP) et 2 bornes de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F). À cette date, les électromobilistes de ces deux communautés ont bénéficié d'une nouvelle grille tarifaire avec une facturation à la minute et non au quart d'heure, comme jusqu'alors.

La communauté d'agglomération Val Paris a souhaité faire évoluer la gestion de ces bornes pour :

- améliorer le service rendu aux usagers ;
- confier la gestion de ses équipements à un service public pérenne et fiable ;
- intégrer le premier réseau public de bornes de recharge en Île-de-France (hors Paris), en forte croissance : 1 000 points de recharge fin 2023 dans plus de 100 collectivités ;
- dynamiser le déploiement de bornes de recharge en étendant le maillage du territoire, et en proposant des bornes aux puissances variées, dont des charges puissantes en courant continu d'ici fin 2024.

Le Sigeif améliore ainsi nettement la continuité territoriale de son réseau régional.



Inauguration d'une borne en présence de Loïc Taillanter, maire de la ville de Parmain, et de Sébastien Poniatowski, Président de la CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts – 27 mai

Un réseau facilement accessible

Ouvert aux usagers comme aux opérateurs, le réseau du Sigeif offre à chacun un accès simplifié au juste prix.

Une simple carte bleue et un smartphone suffisent pour déclencher une recharge, même si les cartes des opérateurs de mobilité (Izivia, Chargemap, Digital Charging Solution, Freshmile, Bemo...) restent encore fréquemment utilisées.

Le choix du Sigeif de garantir l'itinérance⁽¹⁾ est particulièrement pertinent : en effet, il a signé des accords d'interopérabilité avec 53 opérateurs de mobilité (eMSP).

Une disponibilité optimale

Chaque borne est suivie à distance afin de connaître son état à tout instant, de pouvoir intervenir à distance ou de déclencher une intervention sur place.

Disponible 24 h/24 et 7 j/7, une plateforme téléphonique répond aux questions et aux problèmes rencontrés par les usagers. En 2023, près de 20 000 appels ont été traités, avec un temps moyen d'attente autour d'une minute et une durée moyenne d'appel de 6 minutes. Un programme annuel est également mis en place pour assurer une maintenance préventive, avec au moins un contrôle par an, complété par des interventions de maintenance corrective en fonction des besoins.



Animation de la Ffaue pour le Sigeif lors de la journée de la mobilité à Bondy et à Colombes – octobre

(1) L'itinérance de la recharge (en anglais « Charging Service Roaming ») est la faculté pour l'utilisateur, titulaire d'un contrat ou d'un abonnement avec un opérateur de mobilité, d'utiliser les réseaux de recharge de différents aménageurs, sans inscription préalable auprès de l'opérateur d'infrastructures de recharge du réseau dont il utilise ponctuellement le service de recharge, en ayant accès à la recharge et au paiement du service par l'intermédiaire de son opérateur de mobilité (source : Afirev).

Le Sigeif, acteur de la mobilité électrique du futur

Pour anticiper les évolutions technologiques de l'« électromobilité », le Sigeif participe à un programme majeur de recherche : MOBENA

mobena
Next generation EV charging

Lancé en juillet 2020 par les principales organisations de l'écosystème de la mobilité électrique, le projet MOBENA entend simplifier l'expérience utilisateur, grâce à l'interopérabilité des systèmes de recharge et le déploiement d'une nouvelle génération de systèmes informatiques dans le marché français. Coordonné par l'institut VEDECOM, le projet rassemble des industriels : la PFA (Plateforme française de l'automobile), l'AVERE (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), l'AFIREV (Association française pour l'itinérance de la recharge électrique) le GIMELEC (Groupement des entreprises

« Lors des débats, le Sigeif a pu faire part de son expérience, comme maître d'ouvrage public. »

de la filière électronumérique française), l'UFE (Union française de l'électricité) et l'institut VEDECOM (institution de transition énergétique dédiée à la recherche et à l'innovation sur la mobilité du futur, et membre des FIT – *French institutes of technology*).

La première étape du projet est la mise en place d'un référentiel partagé avec l'ensemble des acteurs pour le service *Plug & Charge* (branchez et rechargez). La réussite du projet passe par l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la recharge : les véhicules, les bornes, les opérateurs d'exploitation, les systèmes d'information, les opérateurs de mobilité et les usagers.

La première phase du projet s'est clôturée fin 2023 avec la tenue d'un évènement au sein du campus Télécom Paris, à Palaiseau.

Le Sigeif a participé à la table ronde sur le futur des systèmes de recharge avec nos missions sur les concessions électricité, le déploiement du réseau de recharge et le lien avec les élus et les usagers des bornes.

Il est prévu, à cette occasion d'avoir les participations d'Izivia (exploitant), d'Ampère, groupe Renault (constructeur de véhicules), d'IES (fabricant de la borne), de Gireve (plateforme de communication entre les acteurs) et de Vedecom (coordonnateur du projet). Le Sigeif est identifié comme partenaire institutionnel et décideur public au sein du projet.

PARTICIPATION À LA TABLE RONDE DE CLÔTURE DU PROJET MOBENA

En 2023, le Sigeif a participé à la table ronde de clôture de la première phase du programme de recherche Mobena.

Ce service dit « *plug and charge* » (branchez et rechargez) change profondément l'expérience des utilisateurs. Lors des débats, le Sigeif a pu faire part de son expérience, en sa qualité de maître d'ouvrage public d'un réseau majeur et urbain d'IRVE, ainsi que de ses liens avec les élus locaux et les fédérations d'usagers.

Un test de ce service aura lieu en mars 2024 sur son réseau.





Les poids lourds roulent de plus en plus au gaz « vert »

Pour Sigeif Mobilités, l'année 2023 a été marquée par l'inauguration de deux nouvelles stations, à Réau (77) et Saint-Denis (93), ainsi que par un accroissement des ventes de gaz naturel véhicules.

Fait significatif : la part de bio-GNV continue de croître.

En 2023, la Sem Sigeif Mobilités a inauguré une station multi-énergies à Réau en Seine-et-Marne. Cette station d'envergure propose une offre complète, distribuant à la fois du gaz naturel liquéfié (GNL) et du 100 % bio-GNC. Ces deux types de carburants répondent aux besoins de tous les clients, qu'ils se déplacent à l'échelle régionale ou au-delà.

Une autre station 100 % bio-GNC a été mise en service à Saint-Denis (93). Compte tenu de son offre entièrement « verte », elle s'adresse particulièrement aux acteurs locaux du tissu économique dense, en leur offrant une solution compatible avec les exigences de la zone à faibles émissions (ZFE).

Près de 12 millions de litres de gazole économisés et environ 20 000 tonnes de CO₂ évitées par an

En plus de l'augmentation significative du taux d'inclusion de bio-GNV, et en dépit de prix du gaz très fluctuants, les volumes vendus dans les stations continuent de se développer. Désormais, ce sont près de 900 tonnes de GNC, composés à 80 % de bio-GNC, qui sont distribuées chaque mois.

Cela représente mensuellement près d'un million de litres de gazole économisés et environ 20 000 tonnes de CO₂ évitées. À 80 %, le taux d'inclusion de bio-GNV est très largement au-dessus de la moyenne nationale, de l'ordre de 30 %.

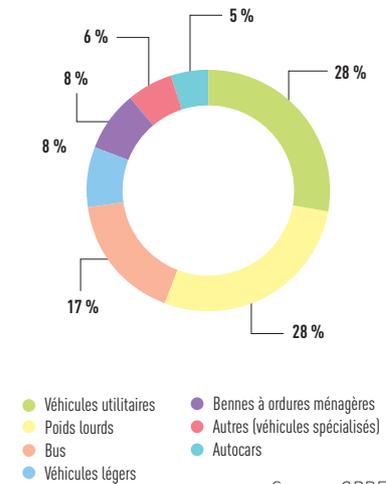
L'activité reconnue de Sigeif Mobilités

Outre ces résultats probants en matière environnementale, les performances financières de la Sem s'avèrent également très satisfaisantes. Son niveau d'activité soutenu lui permet de réaliser son premier exercice comptable excédentaire, témoin ainsi de la pertinence de son activité.

La Sem est d'ailleurs partie prenante de l'activité de la filière. Au cours de l'année 2023, elle a contribué aux travaux du SDRIF-E régional. Elle a également pris part aux différentes initiatives concernant l'adoption du règlement européen relatif aux émissions de CO₂ des véhicules poids lourds, dont la version définitive devrait être adoptée en avril 2024.

Elle est intervenue lors du Sommet de l'Axe Seine sur la logistique et la mobilité. À cette occasion, la Sem a mis en lumière ses efforts de promotion d'une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Répartition du parc des véhicules GNV / bio-GNV en circulation en France



Enfin, la vice-présidente du Sigeif, présidente de la Commission mobilités, Christine Lehembre, a participé à l'inauguration du dépôt de bus GNV de la RATP à Aubervilliers. Cette présence témoigne du soutien régulier de la Sem aux initiatives visant à promouvoir l'utilisation du GNV dans les transports publics.



La mobilité gaz en quelques chiffres

37 072

véhicules au GNV en France

29 millions

de véhicules au GNV dans le monde

54 000

poids-lourds au GNV en 2028 (objectifs PPE)

L'action du Sigeif s'inscrit dans un double cadre législatif. Le premier est celui dressé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015), qui impose à la fois une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et une augmentation de la part des énergies renouvelables (plus de 30 %) dans la consommation finale d'énergie.

Le second découle de la Loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM, 2019) et vise l'objectif de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, en interdisant notamment les ventes de voitures à énergies fossiles carbonées (essence ou diesel) d'ici 2040, tout en imposant des zones à faibles émissions - mobilité (ZFE-m).

L'ambition de Sigeif Mobilités : soutenir le développement de la filière

Par leurs performances économiques et leurs vertus écologiques, le GNV et le bio-GNV séduisent aujourd'hui de nombreux transporteurs routiers. Le développement de cette mobilité reste cependant encore limité en raison de la faiblesse de l'offre de stations d'avitaillement. Aussi, pour développer un réseau de stations publiques, le Sigeif a-t-il créé en 2016 la Sem Sigeif Mobilités.

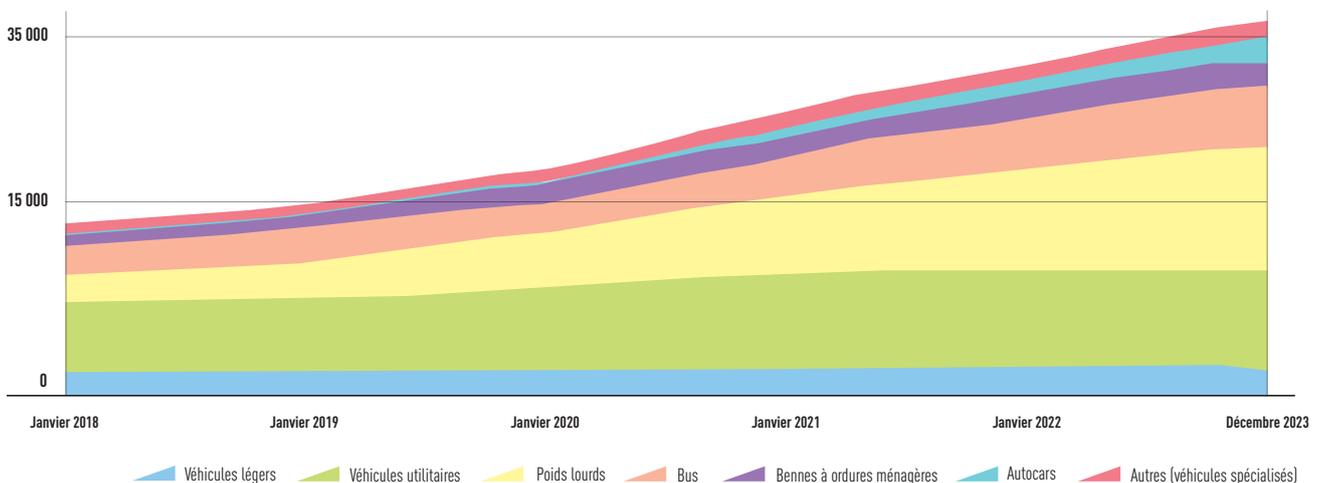
En Île-de-France, cette Sem est un acteur pionnier du développement des stations publiques d'avitaillement. Depuis novembre 2016, avec l'ouverture d'une première station publique d'avitaillement à Bonneuil-sur-Marne, le réseau de Sigeif mobilités s'est enrichi de cinq nouvelles stations, à Gennevilliers, Noisy-le-Grand, Wissous, Réau et Saint-Denis.

Toutes répondent aux exigences standards des conducteurs, en nombre de pistes et facilités de paiement, tout en répondant à des exigences croissantes en termes de fourniture de bio-GNV. Une septième station est située à Le Coudray-Montceaux (91), dans laquelle la SEM a pris une participation.

Ce réseau contribue significativement à populariser l'offre en GNV et bio-GNV en Île-de-France. La région compte désormais près de 40 stations publiques et une centaine de stations privées. Ce rapide développement des infrastructures répond à la demande des transporteurs, confrontés à des obligations réglementaires très exigeantes en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Toutefois, ce développement semble dorénavant ralentir, les porteurs de projets tendant à privilégier les filières électriques (batterie et hydrogène), qui bénéficient d'aides publiques massives et d'un cadre réglementaire favorable.

Or, l'envergure du chantier de la décarbonation des transports appelle la contribution de toutes les sources d'énergie. Aussi la Sem continuera-t-elle à porter des projets multi-énergies, et particulièrement bio-GNC. D'autant plus que cette filière a plusieurs atouts pour se développer en Île-de-France : aux importants gisements de production répondent des infrastructures de transport et distribution très performantes.

Évolution du parc des véhicules GNV / bio-GNV en France



Source : AFGNV.

La qualité de l'air et les émissions de CO₂, des enjeux capitaux pour l'Île-de-France

La qualité de l'air est un enjeu primordial de santé publique. Or, le secteur des transports reste la première source de gaz à effet de serre de la région Île-de-France, et il représente un tiers des émissions au niveau national. Leur réduction est donc un enjeu prioritaire.

Pour les collectivités, plusieurs leviers sont disponibles : soutien aux mobilités « propres », restriction de circulation des véhicules les plus polluants... Ainsi, anticipant l'interdiction à la vente des véhicules à essence et au diesel en Europe, en 2035, la mairie de Paris envisage d'en restreindre l'utilisation intra-muros d'ici 2030 dans son nouveau Plan Climat qui sera soumis au vote des élus courant 2024.

En application de la loi d'Orientation des mobilités, la création de zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) dans les métropoles accroît ces obligations.

L'accès aux ZFE-m est progressivement interdit aux véhicules les plus polluants, répertoriés par les vignettes Crit'Air, de 1 à 5. Ainsi, pour la Métropole du Grand Paris, dont la ZFE-m concerne 77 communes, et 5,61 millions d'habitants, l'interdiction aux véhicules portant la vignette Crit'Air 5 est en place depuis 2019, suivie depuis 2021 des vignettes Crit'Air 4. L'interdiction des vignettes Crit'Air 3 est prévue le 1^{er} janvier 2025. Cette restriction est cependant soumise à l'obtention d'un prêt à taux zéro garanti par l'État et d'un accompagnement à la mise en place du « contrôle sanction automatisé ».

Pour accompagner les habitants et les professionnels franciliens à s'inscrire dans les objectifs d'une mobilité décarbonée, les pouvoirs publics proposent de nombreuses solutions : aides à la conversion, allocation de bonus écologiques... Ainsi, le conseil régional d'Île-de-France subventionne l'acquisition de véhicules à motorisation électrique, hydrogène ou roulant au gaz naturel.

Techniquement et économiquement viable à grande échelle, la mobilité gaz naturel véhicule (GNV) est une alternative vertueuse, parfaitement adaptée aux besoins des flottes privées et collectives.

Les modèles proposés par les constructeurs garantissent, en effet une longue autonomie, jusqu'à 700 km pour les poids lourds, avec un temps d'avitaillement inférieur à 15 minutes. À la pompe, le coût du GNV concurrence souvent avantageusement celui de l'essence et du gazole.

Par ailleurs, le recours au GNV permet de réduire de 50 % les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, par rapport au diesel, et de 95 % les émissions de particules fines, par rapport au seuil de la norme Euro VI*. Pour les véhicules roulant au bio-GNV, la réduction des émissions de CO₂, par rapport au diesel atteint 80 %. Les véhicules recourant au bio-GNV présentent ainsi des émissions de CO₂ très faibles, comparables à celles des véhicules électriques utilisant de l'électricité renouvelable.

Représentants du Sigeif au sein de la Sem Sigeif Mobilités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Jacques Guillet,
Président, Chaville

Éric Schindler,
Neuilly-sur-Seine

Pierre Chevalier,
Ville-d'Avray

Laurent Monnet,
Saint-Denis

Jean-Pierre Valentin,
Carrières-sur-Seine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Richard Della Mussia,
Chennevières-sur-Marne



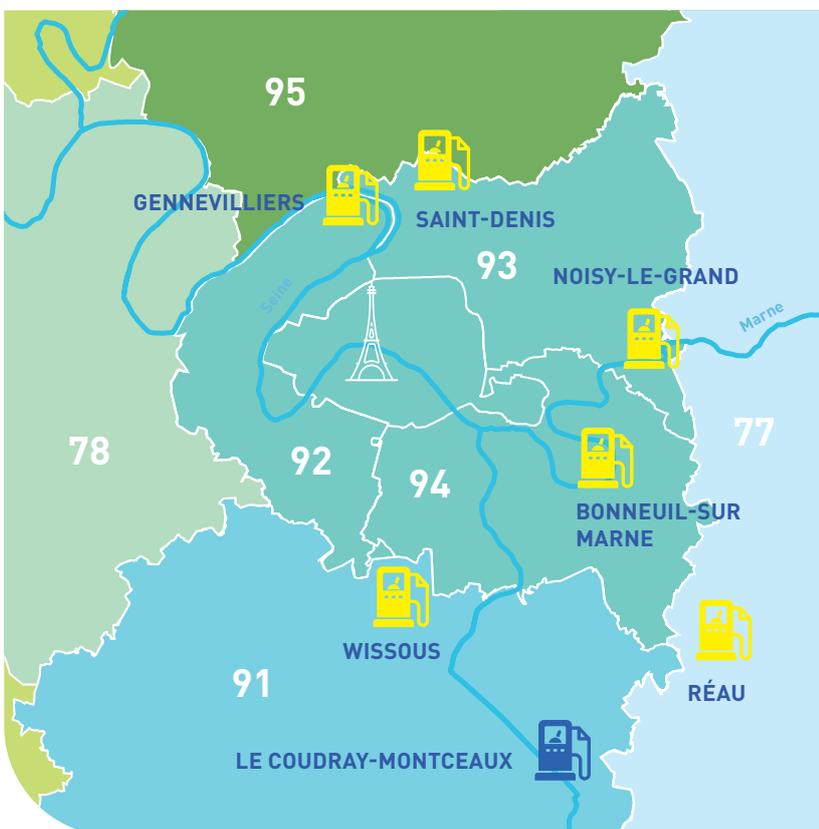
Inauguration de la station 100 % bio-GNC de Réau en présence de Jean-Jacques Guillet, du maire de Réau et des élus locaux 24 mai 2023

* Norme Euro VI (quand elle s'applique aux véhicules légers, elle s'écrit Euro 6), en vigueur depuis 2014. Valeur limite, en grammes par kilowattheure (g/kWh), des oxydes d'azote (Nox) : 0,4 ; monoxyde de carbone (CO) : 1,5 ; hydrocarbures (HC) : 0,13 ; particules : 0,01.



Les actionnaires de Sigeif Mobilités

Capital de la Sem **5 Millions d'euros**



Carte des stations gnv/bio-gnv

6 stations en service



Stations **en service**



Station **construite par la société Gaz'up**, dont Sigeif mobilités est actionnaire à 30 %.



Le bio-GNV, un atout pour l'Île-de-France

Le biométhane est produit localement à partir de déchets organiques par un processus de méthanisation. Ces déchets sont issus de l'industrie alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations de traitement des eaux usées. La production de biométhane connaît une dynamique particulièrement forte : selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la production mondiale devrait quadrupler d'ici 2030. En Île-de-France, il s'agit de la seule filière ayant dépassé les objectifs de production fixés au Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Une fois épuré, le biométhane est injecté dans le réseau de distribution, se substituant ainsi au gaz fossile.

Acheminé notamment vers les stations GNV, il permet alors aux véhicules de s'avitailer en bio-GNV. En 2023, 26 % du GNV consommé en France était du bio-GNV. Dans les stations de Sigeif Mobilités, ce taux dépasse les 80 %.

Enfin, le digestat (résidu solide de la méthanisation) est valorisé par la filière agricole, diminuant le recours à des engrais produits à partir de ressources fossiles. Tous ces éléments font du bio-GNV une ressource énergétique locale participant à l'économie circulaire.

Fin 2023, la France comptait 37 072 véhicules roulant au (bio) GNV.

La région Île-de-France représente à elle seule plus d'un tiers (12 608) des immatriculations.

Les principales catégories de véhicules sont les poids lourds, suivis des véhicules utilitaires puis des bus et autocars.

S'y ajoutent des bennes à ordures ménagères et des véhicules légers. Les poids lourds GNV représentent 4,3 % du total des immatriculations.

L'Île-de-France dispose d'un gisement particulièrement important de bio-GNV. Elle comprend également des infrastructures de transport et de distribution permettant sa valorisation. La Sem Sigeif Mobilités concourt à déployer le bio-GNV à l'échelle régionale.



Mise en service de la nouvelle station GNV-Bio-GNV à Saint-Denis – Juillet 2023



Station GNV-Bio-GNV à Gennevilliers.

FOCUS SUR



6 Stations
financées directement



1 prise
de participation
(Le Coudray-Montceaux)



900 tonnes
de GNV distribuées
chaque mois



+ 80 % de bio-GNV



En une année,
cela représente 20 000
tonnes de CO₂ évitées,
soit l'équivalent de
12 millions de litres
de gazole économisés.

Sigeif Mobilités : l'acteur de la mobilité propre multi-énergies



Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif déploie un réseau de stations publiques de distribution de GNV et de bio-GNV en Île- de-France.

Le réseau offre une alternative avantageuse au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. Il s'insère efficacement dans la politique des communes concernées par les obligations des zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m). La Banque des Territoires (Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, soutenu aussi par la Région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Sycotm, le Siaap, le Siom de la Vallée de Chevreuse, et GRTgaz développement (filiale de GRTgaz), premier gestionnaire de réseau de transport de gaz en France.

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Aujourd'hui, le réseau de la Sem Sigeif Mobilités comprend six stations en service. Deux sont exploitées par TotalEnergies, à Gennevilliers (92) et Noisy-le-Grand (93), trois autres par Endesa, à Bonneuil-sur-Marne (94), Wissous (91) et la dernière mise en service à Saint-Denis (93). Celle située à Réau (77) est exploitée, quant à elle, par Engie Solutions.

La Sem soutient d'autres initiatives ; elle est ainsi actionnaire à 30 % d'une société de projet, Gaz'up, qui exploite la station du Coudray-Montceaux (91).

DU GAZ RENOUVELABLE PRODUIT LOCALEMENT

Dans ces stations, la Sem fait émerger une source de production 100 % renouvelable, le bio-GNC, en incitant les exploitants à le distribuer massivement. Une politique concluante : la demande en gaz renouvelable croît régulièrement, sa proportion dans l'offre de carburant étant passée de 10 %, lors des premières consultations, à 100 %. Pour la station de Réau, première station 100 % bio-GNC, celui-ci est produit par des unités de méthanisation locales, la plus proche étant située dans la commune. À Saint-Denis, Wissous et Bonneuil-sur Marne, le bio-GNC est en grande partie issu du biométhane provenant de l'usine de traitement des eaux usées du Siaap, à Valenton. Endesa y a, en effet, acquis le biométhane nécessaire à l'exploitation des trois stations.

Une étape supplémentaire sera franchie à Gennevilliers où, dans la logique de l'économie circulaire, le bio-GNC sera pour partie issu du biométhane injecté par une unité de méthanisation de biodéchets, située sur le port même. Porté par le Sigeif et le Sycotm, ce projet fait l'objet d'un contrat de concession, attribuée à la société Paprec.



UNE SUBVENTION DE 5,7 MILLIONS D'EUROS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Pour porter le projet « Olympic Energy » de décarbonation du transport routier des grands axes européens, Sigeif Mobilités s'est associée à Fraikin et Tab Transports.



Ce projet a été retenu par la Commission européenne qui lui a attribué une subvention de 5,7 millions d'euros, facilitant la construction de huit stations d'avitaillement en gaz naturel et biogaz et l'acquisition de 330 camions gaz par ses deux partenaires.



MOBILITÉS ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE

Dans un souci d'adaptation et d'anticipation des attentes des usagers franciliens, Sigeif Mobilités a modifié ses statuts en 2019 pour devenir un acteur multi-énergies : la Sem porte désormais les mobilités électrique et hydrogène, en complément du GNV et du bio-GNV. Sigeif Mobilités a déjà mis en service deux bornes de recharge électrique rapide (50 kW AC et 120 kW DC) à Bonneuil-sur-Marne : une possible extension de la partie électrique de cette station serait envisagée en 2024.

« Le réseau offre une alternative avantageuse au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. »



Garantir la continuité et l'excellence du service public ? C'est l'exigence que s'est fixée le Sigeif, en renouvelant les contrats de concession d'électricité avec Enedis et EDF (2019) et de gaz avec GRDF (2022). Construits sur le long terme, ces contrats intègrent une gouvernance partagée des investissements au profit des collectivités. Des plans pluriannuels d'investissements sont ainsi définis, qui contribuent à orienter et à suivre de près les missions des concessionnaires par le Sigeif.

CONTRÔLER LES CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ



Les modalités du contrôle

Efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des mobilités propres et de la production décentralisée : la dynamique de la transition énergétique impulsée par l'urgence climatique et la crise énergétique transforme l'écosystème des énergies. Les réseaux se modernisent, pour être plus performants, sécurisés et adaptables. Acteur public engagé dans le mix énergétique francilien, le Sigeif assure les contrôles technique et financier des concessions de distribution publique de gaz et d'électricité. Il accompagne l'évolution des systèmes électrique et gazier dans un environnement de plus en plus complexe : intégration des énergies renouvelables, développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et des stations GNV/bio-GNV, etc.

Cœur de métier du Sigeif, le contrôle de la distribution publique de l'énergie est défini par les contrats de concession. Cette mission, qu'il exerce pour le compte des collectivités de son territoire, repose sur les compétences de ses agents spécialisés dans les domaines technique et financier, assure l'équilibre économique des concessions.

Elle s'articule autour de trois axes :

- **l'acheminement** via la performance, les investissements et la maintenance des réseaux,
- **les valeurs physiques et comptables** du patrimoine concédé,
- **le suivi du degré de satisfaction** des clients-usagers et, pour l'électricité, la fourniture au tarif réglementé de vente (tarif bleu, concernant essentiellement aujourd'hui la clientèle domestique et les très petits organismes publics ou privés).

Le patrimoine et la qualité de la fourniture

Principe constitutif du service public, la continuité de service implique une gestion exhaustive du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Pour garantir la qualité dans la durée du service public, le Syndicat exerce un double contrôle : technique, afin de vérifier les valeurs physiques et la performance du réseau, la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires ; financier, via des expertises comptables.

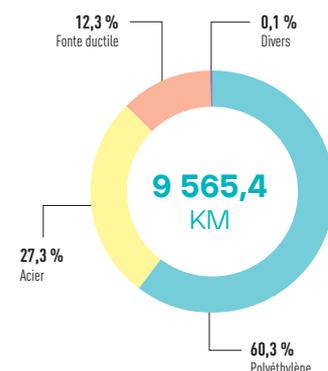
Ce suivi et ces analyses s'accompagnent de préconisations du Sigeif qui invite les concessionnaires à poursuivre les investissements nécessaires au renforcement et au renouvellement des ouvrages.

Les redevances d'occupation du domaine public

Comme toute entreprise occupant une partie du domaine public, les concessionnaires du réseau de transport et de distribution de gaz et d'électricité versent aux collectivités territoriales une redevance annuelle « pour occupation du domaine public » (RODP) et, le cas échéant, une redevance « pour chantiers provisoires ».

Ces redevances sont versées chaque année aux collectivités gestionnaires de voirie (communes, EPCI, départements) par les exploitants des réseaux de distribution et de transport, fixés par trois décrets. Le Sigeif vérifie l'exactitude des données permettant le calcul des redevances, afin que les collectivités adhérentes puissent émettre les titres de recettes adéquats auprès des exploitants de réseaux.

Nature et longueur du réseau de gaz



Source : GRDF.

Les principaux points de contrôle

POUR LE GAZ

Extension, renouvellement des réseaux par types de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

POUR L'ÉLECTRICITÉ

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne tension et basse tension, vérification du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique, mesures sur le terrain.

POUR LES DEUX ÉNERGIES

Évolution des quantités d'énergie acheminées et du nombre de points de livraison.

- **Qualité des produits :** PCS pour le gaz, tenue de la tension pour l'électricité.

- **Analyse des incidents** (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture...).

- **Valeurs comptable et financière** des ouvrages, résultats d'exploitation, droits du concédant.

- Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise, en collaboration avec l'Ifop, **une enquête d'opinion biennale** auprès de 2 000 consommateurs de gaz et électricité.

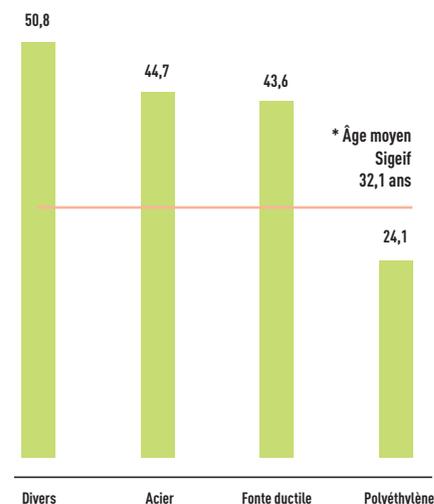
Le contrôle technique et financier de la concession

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz repose sur cinq types d'ouvrages : les postes de détente transport-distribution, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

En 2023, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 189 collectivités membres du Sigeif s'élève à 9 565 km. Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC). Long de 1 852 km (- 68 km, par rapport à 2022, soit 19,4 % du réseau de distribution), le réseau basse pression est progressivement renouvelé en moyenne pression, lors des travaux entrepris par le concessionnaire

Auxquels s'ajoutent 2 576 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat. De faibles longueurs, les réseaux MPA (56,5 km) et MPC (41,4 km) évoluent peu. La MPB (7 615 km), la plus utilisée, représente 79,6 % du réseau de distribution.

Âge moyen des réseaux de gaz (par matériau, en années)



* Divers : tôle bitumée, cuivre et plomb.

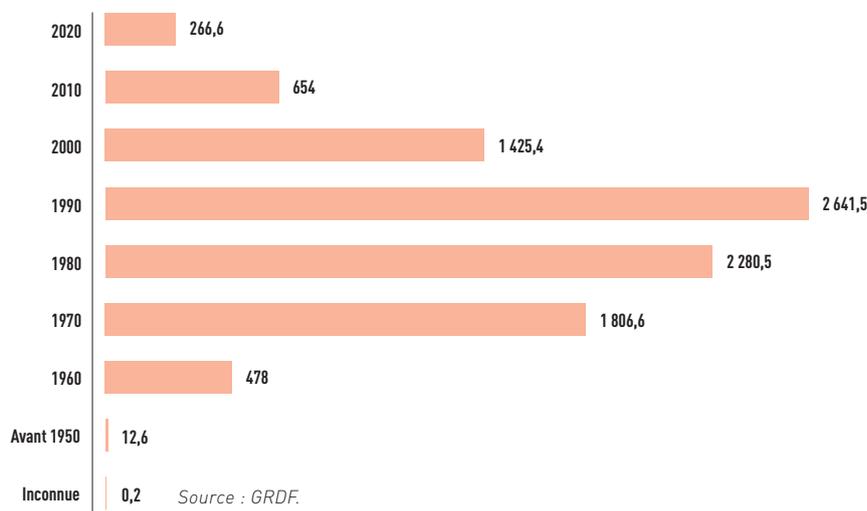
Source : GRDF.

L'âge moyen des canalisations

D'un âge moyen de 32,1 ans, les canalisations de distribution de gaz du territoire du Sigeif sont relativement récentes. La résorption totale de la fonte grise, au milieu des années 2000, a, en effet, contribué à leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 12,6 km à la fin 2023, contre 13,4 km en 2022. L'acier et la tôle bitumée en constituent les deux principaux matériaux.

Année de pose des canalisations de gaz (en km)

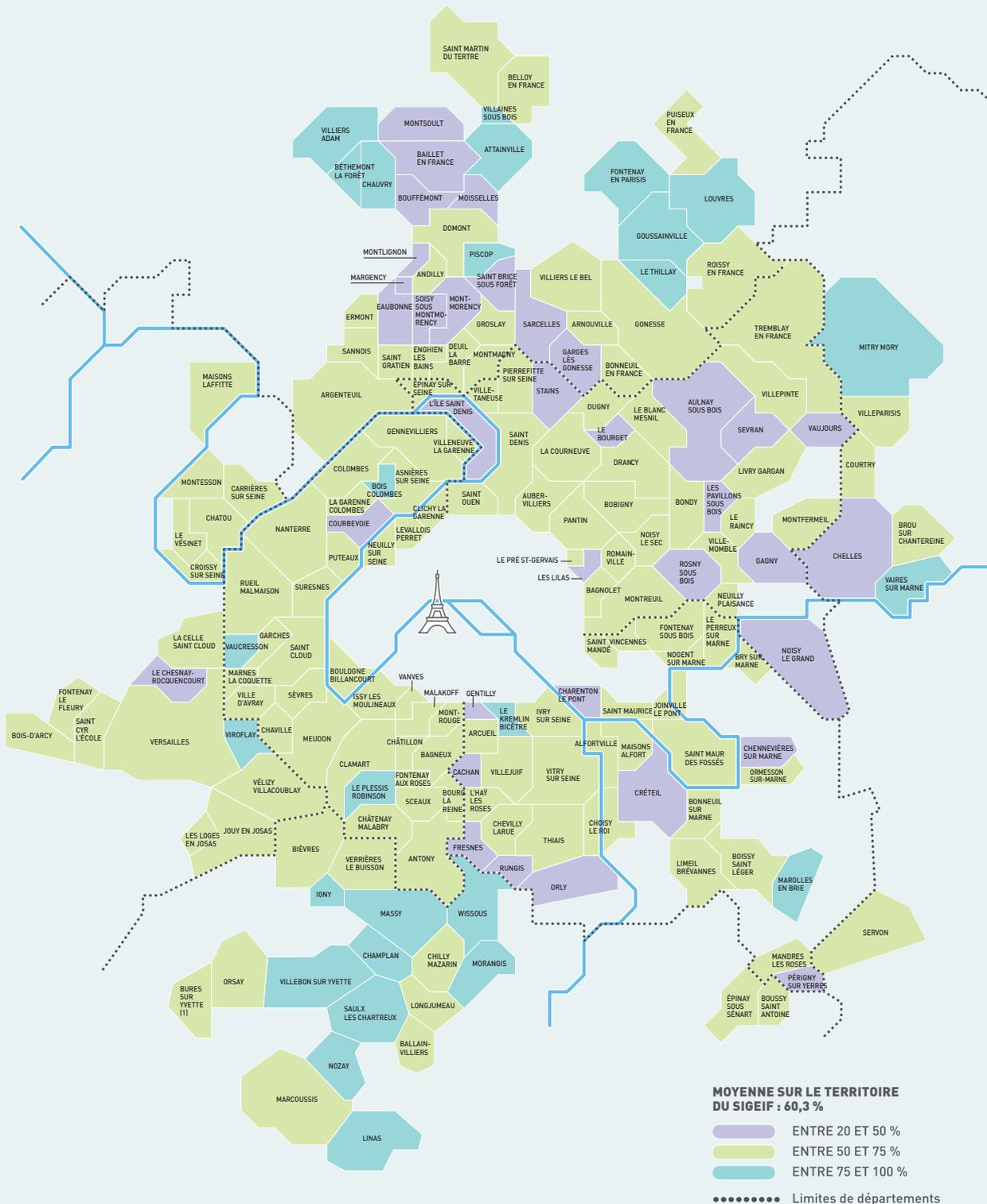
Âge moyen : 32,1 ans - linéaire total : 9 565,4 km



Source : GRDF.

5 763,9 km de canalisations en polyéthylène

Depuis le milieu des années 1980, le polyéthylène est le matériau le plus utilisé lors des travaux d'extension et de renouvellement. Fin 2023, il représente 60,3 % du réseau posé sur le territoire du Syndicat.

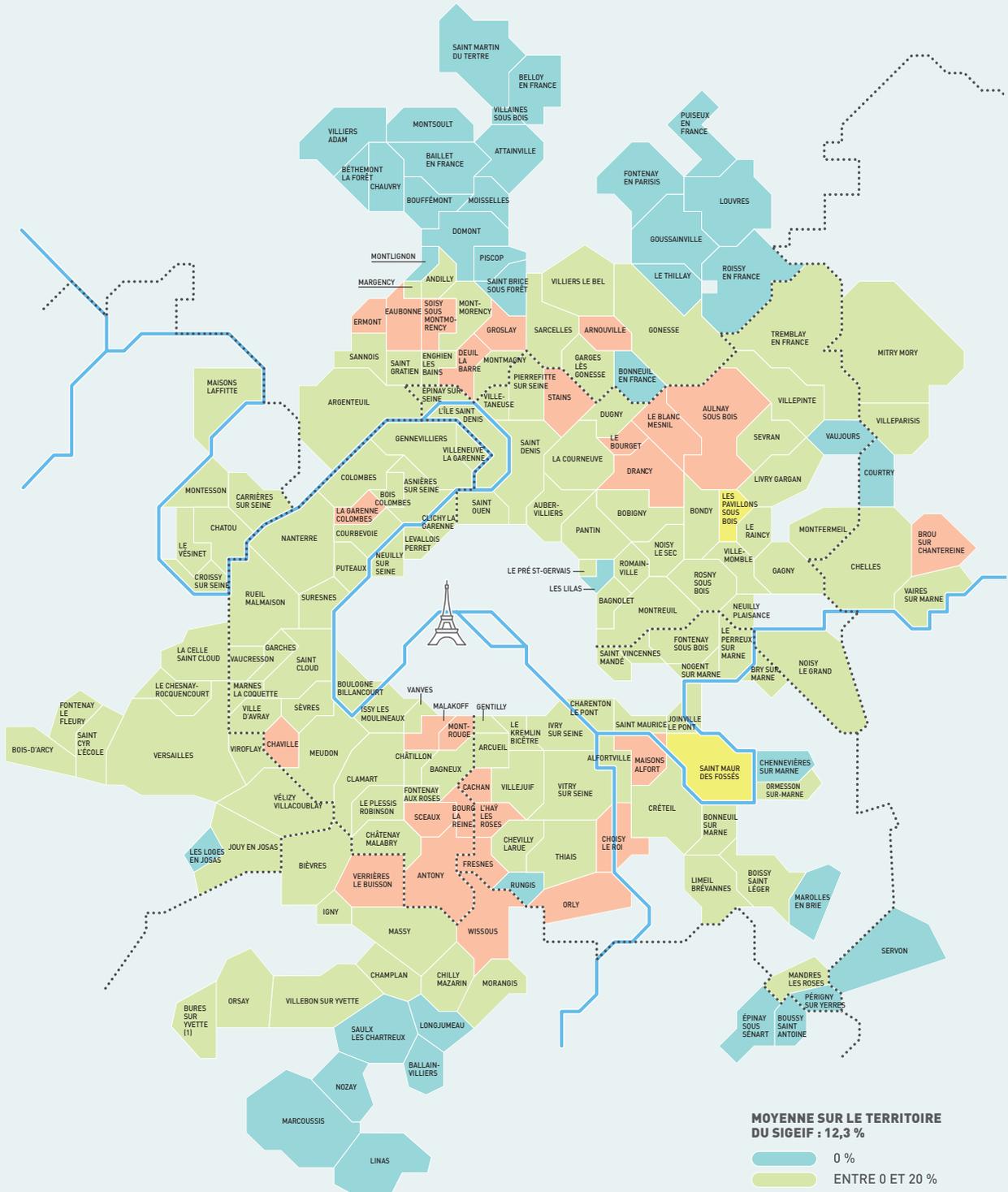


(1) Commune ayant adhéré en 2023.



1 180,1 km de canalisations en fonte ductile

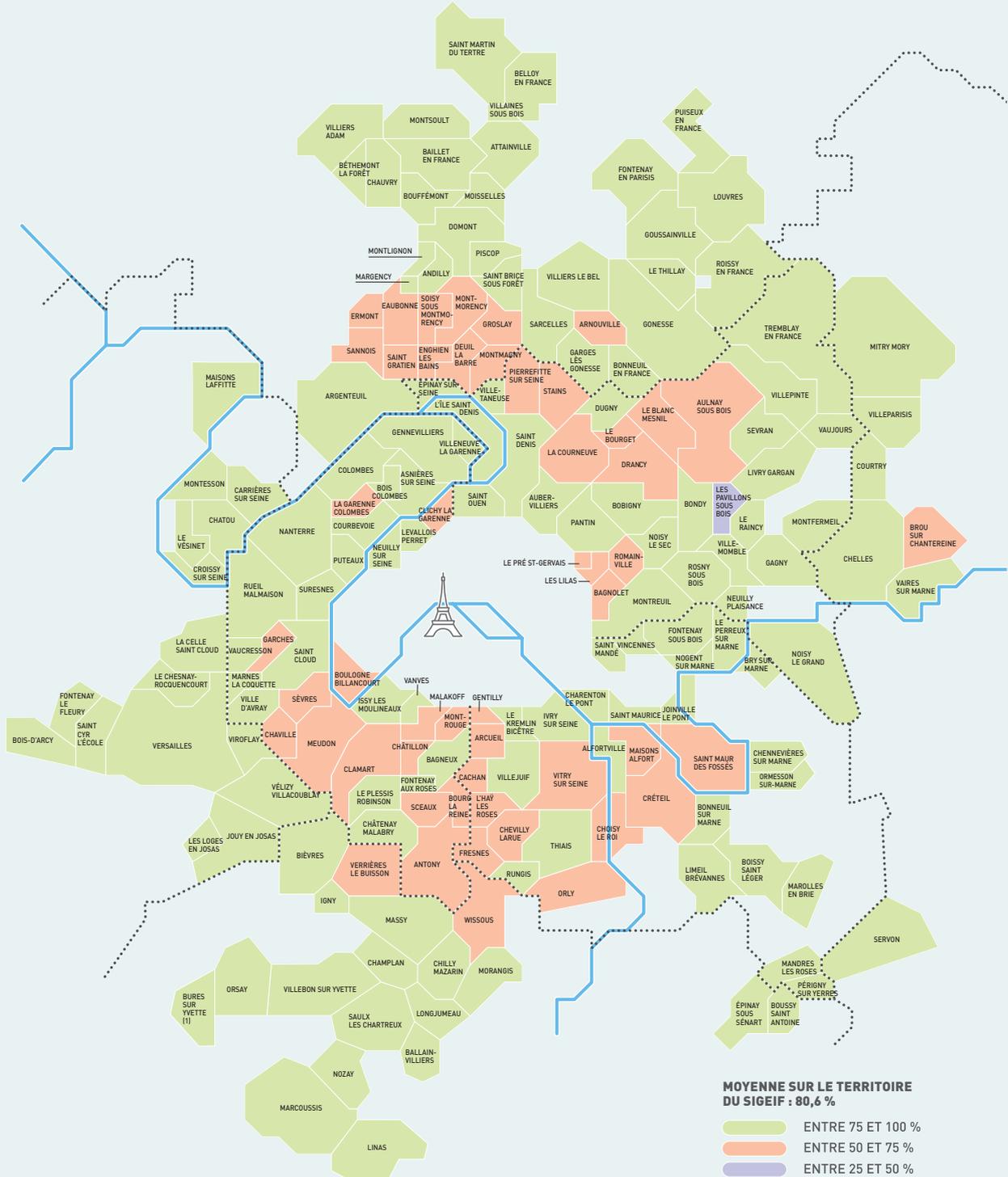
Alimentées exclusivement en basse pression, les canalisations en fonte ductile représentent 12,3 % du réseau du Syndicat.



[1] Commune ayant adhéré en 2023.

7 713,2 km de canalisations en moyenne pression

Le réseau de distribution de gaz en moyenne pression comprend trois niveaux de pression : la MPB, majoritairement sur le territoire du Syndicat, et les canalisations MPA et MPC, de manière marginale. Les canalisations en moyenne pression représentent 80,6 % du linéaire total.



(1) Commune ayant adhéré en 2023.



Le PCS : ce qu'il faut savoir

La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique (kWh/m³), il est l'équivalent de la puissance (W - Watt) pour le courant électrique.

Il représente la quantité d'énergie (en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz.

Plus le pouvoir calorifique est élevé, plus sa flamme a un pouvoir chauffant. Or, la qualité du gaz acheminé sur le territoire national diffère selon sa provenance (mer du Nord, Algérie...).

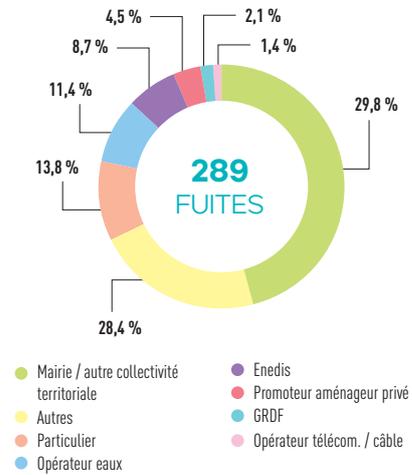
Le Sigeif s'assure, à travers ses contrôles, qu'elle soit de haute qualité et satisfaisante, dans la mesure où la facturation des clients s'effectue à partir du pouvoir calorifique supérieur (PCS).

Il contrôle cette donnée à l'aide de deux chromatographes situés à Bondy et à Sceaux.

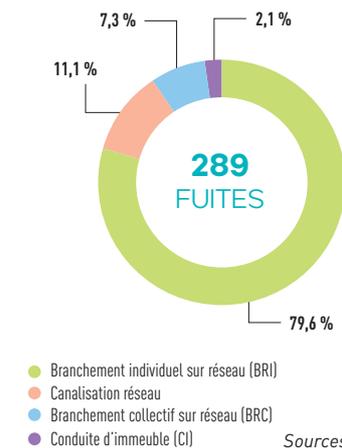
Il s'assure que les mesures journalières n'excèdent pas 1,15 % entre le PCS calculé par GRTgaz (Simone) et le PCS mesuré par ces chromatographes. Pour rappel, la valeur moyenne du PCS sur le territoire du Sigeif est de 11,07 kWh/Nm³.

Domage avec fuites sur les ouvrages de gaz

Par maîtrise d'ouvrage

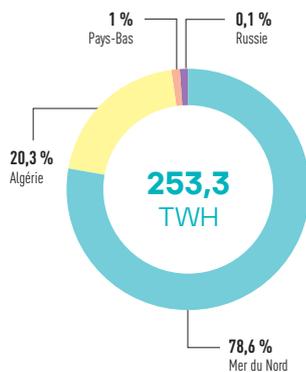


Par type d'ouvrage



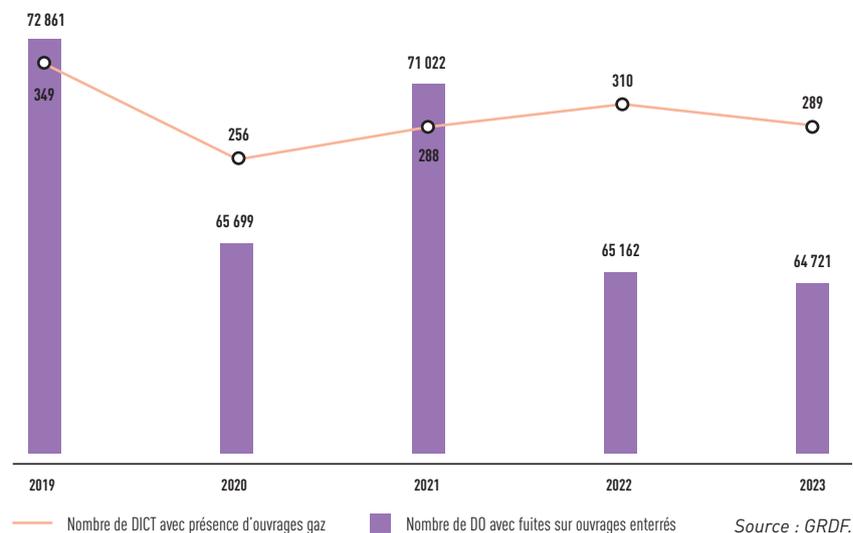
Sources : GRDF.

Approvisionnement en gaz naturel de l'Île-de-France



Source : GRTgaz.

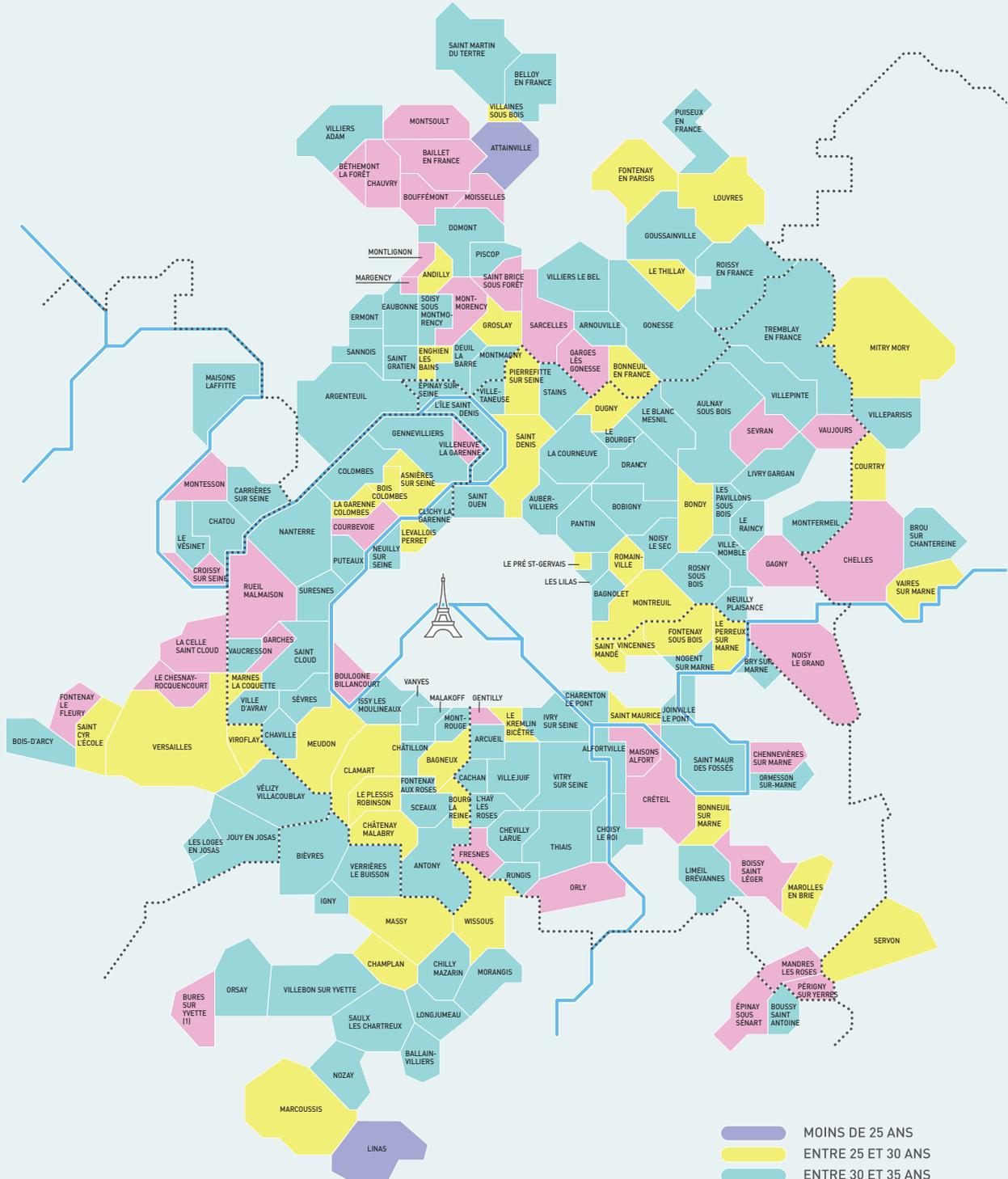
Évolution des endommagements sur le réseau de gaz (Avec fuites lors de travaux de voirie)



Source : GRDF.

32,1 ans* âge moyen des canalisations

La résorption totale de la fonte grise, fin 2007, a contribué à la modernisation du réseau de gaz du Syndicat.



* Âge moyen par décennie de pose.
(1) Commune ayant adhéré en 2023.

- MOINS DE 25 ANS
- ENTRE 25 ET 30 ANS
- ENTRE 30 ET 35 ANS
- SUPÉRIEUR À 35 ANS
- Limites de départements

Réseau d'alimentation en gaz pour les immeubles collectifs et les résidences individuelles



Accessoires coffret individuel

- 1 Branchement individuel
- 2 Coffret individuel
- 3 Depuis le réseau de distribution
- 4 Organe de coupure générale (OCG)
- 5 Détendeur régulateur
- 6 Compteur communicant
- 7 Vers l'installation inférieure

Partie privative Partie commune

- 1 Branchement collectif
- 2 Organe de coupure générale (OCG)
- 3 Conduite montante
- 4 Compteur communicant
- 5 Vers l'installation inférieure

À compter d'août 2023, toutes les conduites d'immeuble / conduites montantes gaz (CICM) sont transférées dans le domaine public de la concession du Sigeif (Loi 3DS du 21 février 2022).

Accessoires coffret collectif

- 1 Depuis le branchement collectif
- 2 Organe de coupure générale (OCG)
- 3 Détendeur régulateur
- 4 Vers l'installation inférieure

Les principes de fonctionnement du compteur Gazpar





Les plans pluriannuels d'investissements et le contrôle de la concession gaz

La vie du contrat de concession gaz

En octobre 2022, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, signaient un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz. D'une durée de trente ans, ce contrat est assorti d'une approche dite FASTE, pour un réseau « fiable, attractif et sûr pour la transition énergétique ». Les investissements sur le réseau font désormais l'objet d'une coopération accrue. Un schéma directeur des investissements (SDI) est décliné en programmes pluriannuels d'investissements de cinq ans (PPI). L'enjeu est de taille : 430 km de réseaux en fonte ductile seront à renouveler avant 2030. Ce contrat traduit également une volonté commune de répondre aux besoins de la transition énergétique. Le réseau doit, en effet, se préparer à accueillir massivement du biométhane pour garantir un territoire francilien décarboné à 100 % avant 2050.

Avec les boues des stations d'épuration ou les déchets alimentaires, l'Île-de-France dispose d'un potentiel significatif de production de gaz « vert », qu'il importe de valoriser.

À cet égard et dès 2024, le Sigeif prévoit de participer à un fonds d'investissement dédié, avec le soutien de GRDF. Ouvert à d'autres acteurs (collectivités, industriels...), ce fonds soutiendra des programmes de production de biométhane et de mobilité bio-GNV (terrestre et fluviale), en substitution des consommations fossiles.

Plans pluriannuels d'investissements et modernisation des canalisations en fonte ductile

Assorti au contrat de concession et co-construit par le Sigeif et GRDF, un schéma directeur des investissements (SDI) détermine les investissements prioritaires pour préparer l'arrivée des nouveaux gaz verts qui seront exploités en moyenne pression.

Après avoir analysé les fuites du réseau en fonte ductile (basse pression), le Syndicat et le concessionnaire ont décidé de renouveler ces canalisations. Cette approche est conforme à la réglementation⁽¹⁾ qui impose désormais aux opérateurs de réseaux de gaz de renouveler d'ici 2050 l'intégralité des réseaux en fonte ductile (soit 1 234 km dans le territoire du Sigeif) et cuivre (11 km),

tout en fixant des dates butoirs, selon l'environnement argileux du sous-sol :

- **30 % de taux de réalisation d'ici fin 2030** (dont 100 % en cas d'environnement argileux fort, soit environ 430 km),
- **80 % de taux de réalisation d'ici fin 2040** (dont 100 % en cas d'environnement argileux moyen).

L'ampleur d'un tel chantier, avec des travaux nombreux et étendus, pourrait entraîner des perturbations visuelles et sonores. La gestion du stationnement et de la circulation représentera également un défi majeur pour les responsables de la voirie. Aussi est-il prévu de planifier d'importants « linéaires » de chantiers à horizon de cinq ans (à partir de fin 2027) pour répondre à la réglementation et au contrat, tout en prenant en considération les programmes de voirie élaborés par les communes.



(1) Arrêté du 6 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 13 juillet 2000.

En effet, même si 80 % des chantiers sont réalisés en tubage (passages par des canalisations existantes), il est primordial d'effectuer ces travaux en évitant de « détruire » des voiries refaites à neuf. Or, à ce jour, seuls 25 % des chantiers y parviennent, ce qui est bien trop peu.

À partir d'une analyse multicritères (zones argileuses fortes, retour d'expériences sur le taux de fuites, remontées des exploitants...), le Sigeif et GRDF entendent maximiser le renouvellement des ouvrages les plus sensibles lors des deux premiers plans pluriannuels d'investissements (PPI) :

- **240 km avec le PPI n° 1** (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027),
- **250 km lors des PPI suivants**, jusqu'à résorption totale de la fonte ductile avant 2050.

Les travaux de renouvellement des réseaux en fonte ductile s'élèveront au moins à 84 M€ sur la période du premier PPI. Chaque programme de travaux fait l'objet de réunions avec les services techniques des communes, pour privilégier la coordination des travaux de voirie à venir.

Dans certaines communes, pour atteindre les objectifs d'éradication de ce matériau, les programmes de travaux généreront de nombreux chantiers.

Les principales communes composant le premier PPI pour le renouvellement de la fonte ductile

Commune	Fonte ductile à renouveler – environnement argileux fort (2030)	Fonte ductile à renouveler – environnement argileux moyen (2040)
ANTONY (92)	41,7 km	1 km
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94)	0,9 km	80,6 km
STAINS (93)	16,1 km	1,1 km
AULNAY-SOUS-BOIS (93)	3,3 km	37,9 km
DRANCY (93)	2,6 km	40,2 km
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93)	11,5 km	17,3 km
FONTENAY-SOUS-BOIS (94)	11,2 km	-
CLAMART (92)	13,6 km	6 km
CHAVILLE (92)	13,6 km	0,1 km
GAGNY (93)	10,5 km	3,3 km

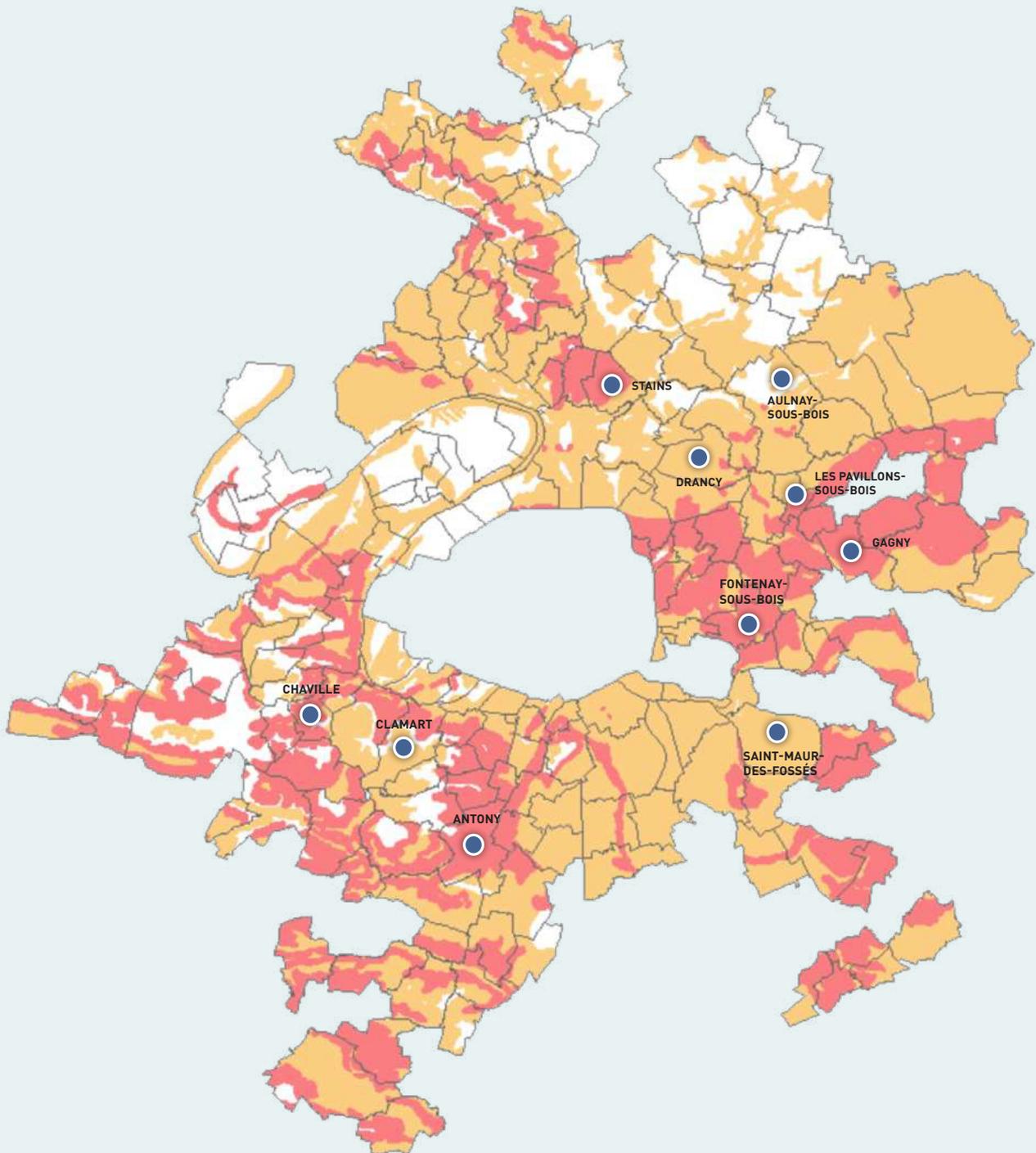
Certaines collectivités seront prioritaires car disposant de linéaires importants de fonte ductile et d'un sous-sol très argileux⁽²⁾.

Des rencontres bilatérales ont été organisées, et quatre d'entre elles ont déjà signé une charte d'engagement pour les travaux. Cosignées par les différentes parties prenantes d'un territoire (Sigeif, GRDF, la commune, l'agglomération voire le département), ces chartes d'engagement sont très bien perçues.

En plus de présenter les zones ou rues prochainement impactées par ces travaux à cinq ans, elles permettent en effet, de recenser les attentes des gestionnaires de voirie (respect des voiries et trottoirs neufs, fluidité du trafic routier, décalage à l'été des travaux à proximité des écoles et autres commerçants).

(2) Les terrains argileux ont la particularité de changer d'aspect et de volume selon leur teneur en eau. Les sols argileux se contractent et se rigidifient sous l'effet de la sécheresse. Avec l'humidité, ils adoptent une forme malléable et gagnent en volume. Ces transformations régulières occasionnent des dégâts sur les fondations des habitations mais aussi sur les réseaux enterrés.

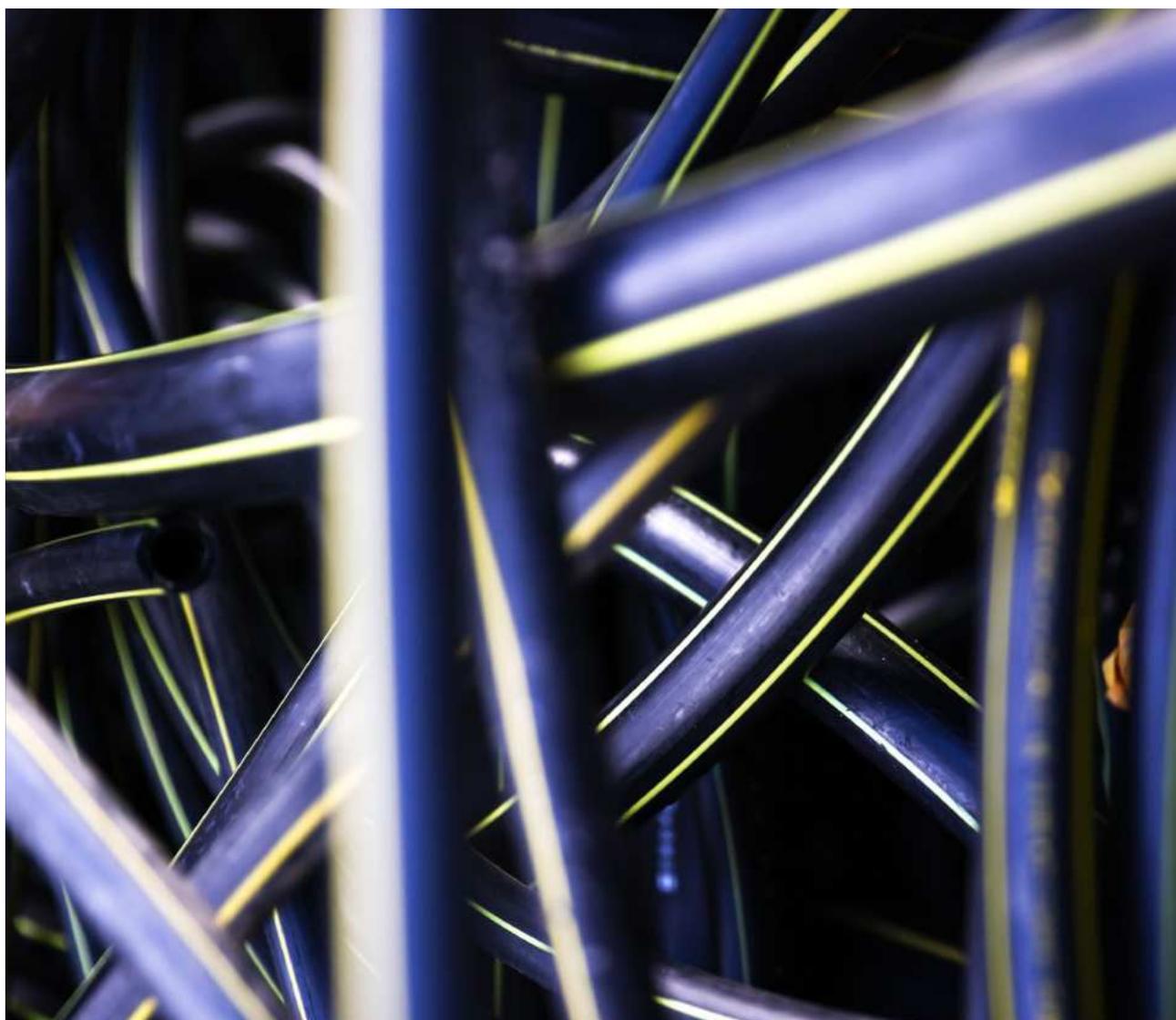
Exposition au phénomène de retrait gonflement des argiles sur le territoire du Sigeif



ALÉA ARGILE

- FORT
- MOYEN
- COMMUNES PRIORITAIRES POUR LE PREMIER PPI

Source : BRGM (établissement public des sciences de la Terre).



Un nouvel indicateur de performance : le temps moyen de coupure

À l'instar du « critère B » pour le suivi des interruptions de service sur le réseau public d'électricité, il est désormais acté avec GRDF de suivre cet indicateur pour la concession gaz du Sigeif depuis la signature du nouveau contrat de concession.

Une période d'observation théorique de cinq années à compter de l'année 2023 est convenue avant de choisir la méthode de calcul définitif incité financièrement.

Deux options de calcul sont proposées :

- moyenne sur le nombre de clients de la concession, ou
- moyenne sur le nombre de clients impactés par une coupure,

Il semble opportun de suivre dès à présent cet indicateur, bien qu'effectif seulement en 2028.

Son principe est de mesurer le temps moyen de coupure, comprenant tous les incidents (hors travaux programmés), impactant au moins un client, et avec le déplacement d'une équipe de GRDF (hors dommages et incendies).

Le temps moyen de coupure est le délai entre l'appel pour manque de gaz (s'il existe) ou le moment où le concessionnaire est intervenu pour mettre en sécurité un ouvrage, et la remise en service du client, c'est-à-dire le moment où l'alimentation a été rétablie chez un client présent.

D'après les informations fournies, l'option 1 obtiendrait une moyenne calculée de 11,1 minutes (soit en dessous du seuil 1, c'est-à-dire 30 minutes). Il n'y aurait pas de pénalité appliquée.

Quant à l'option 2, la moyenne calculée est de 11,5 heures, soit entre les seuils 1 (6 heures), et 2 (24 heures) ; et par conséquent, une pénalité pourrait être appliquée.



De nouveaux objectifs pour la sécurité des réseaux de gaz

La recherche systématique des fuites sur le réseau de gaz : méthodes inédites et nouveaux objectifs

L'arrêté du 13 juillet 2000 fait obligation à tout opérateur du réseau de distribution publique de gaz d'en établir un programme de surveillance (à pied ou en véhicule) afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

La périodicité de ces mesures a été précisée par le cahier des charge dit RSDG 14 [arrêté du 11 février 2022], en son article 5 :

« En tout état de cause, la périodicité des mesures de surveillance et de maintenance nécessaires à la sécurité des personnes et des biens ne peut excéder quatre ans (...). Seul l'opérateur de réseau assure la traçabilité et le retour d'expérience de ces contrôles ».

Les fréquences de visites pour la recherche de fuite fixées par GRDF correspondaient à au moins trois passages par an sur les canalisations en basse pression (spécificité en Île-de-France) et d'un passage minimal une fois tous les quatre ans sur les canalisations en moyenne pression. Le RSDG 14 a modifié cette méthode de maintenance.

Depuis 2023, le concessionnaire ne base plus ces visites sur la typologie de pression de l'ouvrage mais sur la typologie du matériau utilisé. Les nouvelles dispositions sont les suivantes :

- **tôle bitumée** : trois fois par an, sans dépasser cinq mois entre chaque visite,
- **acier sans protection cathodique, fonte ductile et cuivre (en domaine public)** : une fois par an, sans dépasser quinze mois entre chaque visite,
- **cuivre (en domaine privé), acier avec protection cathodique et polyéthylène** : au moins une fois tous les quatre ans.

Le RSDG 14 modifie également les seuils des indices de fuites et les actions de maintenance curative que le concessionnaire doit réaliser :

« Depuis 2023, le concessionnaire ne base plus ces visites sur la typologie de pression de l'ouvrage mais sur la typologie du matériau utilisé. »

- **Indice de fuite I** : une réparation est programmée dans un délai maximal de cinq jours après la localisation de la fuite.

- **Indice de fuite II** : une réparation est programmée dans un délai maximal d'un an au lieu de deux précédemment, après la localisation de la fuite. Sinon, elle doit faire l'objet d'un programme de travaux prioritaires.

- **Indice de fuite III** : une surveillance adaptée en fréquence et en périmètre est mise en œuvre avec une périodicité maximale d'un an.

Le système d'information « Piste RSF », employé par GRDF pour le suivi des fuites du réseau, sera adapté pour intégrer ces modifications.

En outre, les agents chargés de ce contrôle par visites pédestres seront prochainement équipés d'une nouvelle application déployée sur smartphone et sur tablette : « RSaFe » pédestre. Cet outil offrira une visualisation du tracé des canalisations et des informations complémentaires, grâce à la réalité augmentée et aux coordonnées GPS.

Il permettra, en outre, aux opérateurs pédestres de se repérer, d'annoter leurs analyses directement dans l'outil numérique (notes vocales, textuelles, graphiques) et de générer des bilans de surveillance.



Des sessions de formation AIPR pour les collectivités adhérentes

Pour réduire toujours davantage les endommagements de réseaux lors des travaux de voirie, la formation et la vérification des connaissances des différents intervenants sont un élément-clé.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces connaissances doivent être doublement validées : formation d'une journée et réussite

à un examen par questionnaire à choix multiples (QCM).

C'est ainsi que s'obtient l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Il existe trois types d'AIPR, correspondant à trois profils différents (les concepteurs, les encadrants, les opérateurs), avec des examens différenciés.

Le Sigeif propose une formation dédiée aux concepteurs et encadrants, c'est-à-dire à toute personne dont la mission est de concevoir ou suivre un chantier en lien avec les réseaux.

Intégralement financée par le Sigeif, la campagne 2023 a permis de former 157 agents, issus de 67 collectivités adhérentes.

Bien qu'il s'agisse d'une année exceptionnelle en termes d'inscriptions, les réussites à l'examen n'ont pas été à la hauteur des années passées.

Alors que l'on observait un taux de réussite de 85 à 90 % lors des sessions précédentes, seuls 59 % des agents ayant passé l'examen AIPR de concepteur ou encadrant sont parvenus à obtenir le minimum requis de 48 points sur 80.

Et le taux de réussite à l'examen d'encadrant est presque deux fois moindre que celui de l'examen de concepteur :

« Intégralement financée par le Sigeif, la campagne 2023 a permis de former 157 agents, issus de 67 collectivités adhérentes. »

- 75,7 % de réussites à l'examen concepteur (74 inscrits) ;

- 43,5 % de réussites à l'examen encadrant (62 inscrits).

Les raisons de cette baisse sont diverses :

- nombreuses reconversions professionnelles,
- agents dont c'est le premier poste,
- agents n'ayant pas perçu l'importance d'un tel examen pour exercer leurs missions.

Par ailleurs, de nombreux agents, préalablement détenteurs d'une AIPR, ont échoué à leur premier test QCM.

Les questions dédiées spécifiquement au réseau électrique⁽³⁾ ont pu décontenancer certains agents, pourtant expérimentés.

Afin de limiter ces échecs, le Sigeif a pris la décision de proposer, dès la troisième session de formation, la possibilité aux agents de tester leurs connaissances et compétences par le biais d'un examen AIPR blanc. Cette action a notamment permis aux agents de mieux réviser et, aussi, de questionner leurs propres pratiques.

De fait, le pourcentage d'échecs, qui s'élevait à 61,2 % pour les deux premières sessions, a fortement baissé, pour atteindre 30,4 % lors des quatre suivantes.

(3) L'obtention d'une AIPR permet de valider la partie théorique d'une habilitation électrique BF-HF.



L'atelier « rue du marquage » : une formation spécifique pour les agents du Sigeif et les entreprises de travaux publics

Organisées chaque année par l'Observatoire des risques travaux en Île-de-France, les semaines régionales de la prévention mettent en évidence des phases de marquage/piquetage des réseaux incomplètes et ne respectant pas toujours la réglementation : couleurs des réseaux, investigations complémentaires non réalisées...



Cette phase est pourtant essentielle avant chaque terrassement pour repérer en amont les nombreux réseaux et branchements associés. C'est ainsi que les dommages peuvent être ensuite évités.

Or, ces éléments de réglementation sont encore trop peu considérés par les maîtres d'ouvrage/œuvre (MOA) et les entreprises. Ainsi, Enedis relève que 37,2 % des chantiers ayant engendré un dommage en 2023 ne présentaient ni marquage ni piquetage. Et lorsqu'ils sont effectués, ils sont rarement soumis à la signature du MOA. En effet, le pourcentage des comptes rendus de marquage/piquetage signés par le MOA et l'entreprise n'est que de 56 %, et même 36 % pour le panel dit d'experts...

Afin de sensibiliser les différents acteurs d'un chantier de travaux de voirie, GRDF propose depuis quelques années un atelier sur le marquage et piquetage des réseaux, communément appelé « rue du marquage ».

Exemple de marquage gaz



- 1 Investigations complémentaires non réalisées : le réseau gaz est marqué « B » alors qu'il s'agit d'un réseau sensible.
- 2 La couleur utilisée pour marquer le réseau n'est pas la bonne ! Le jaune aurait dû être employé.

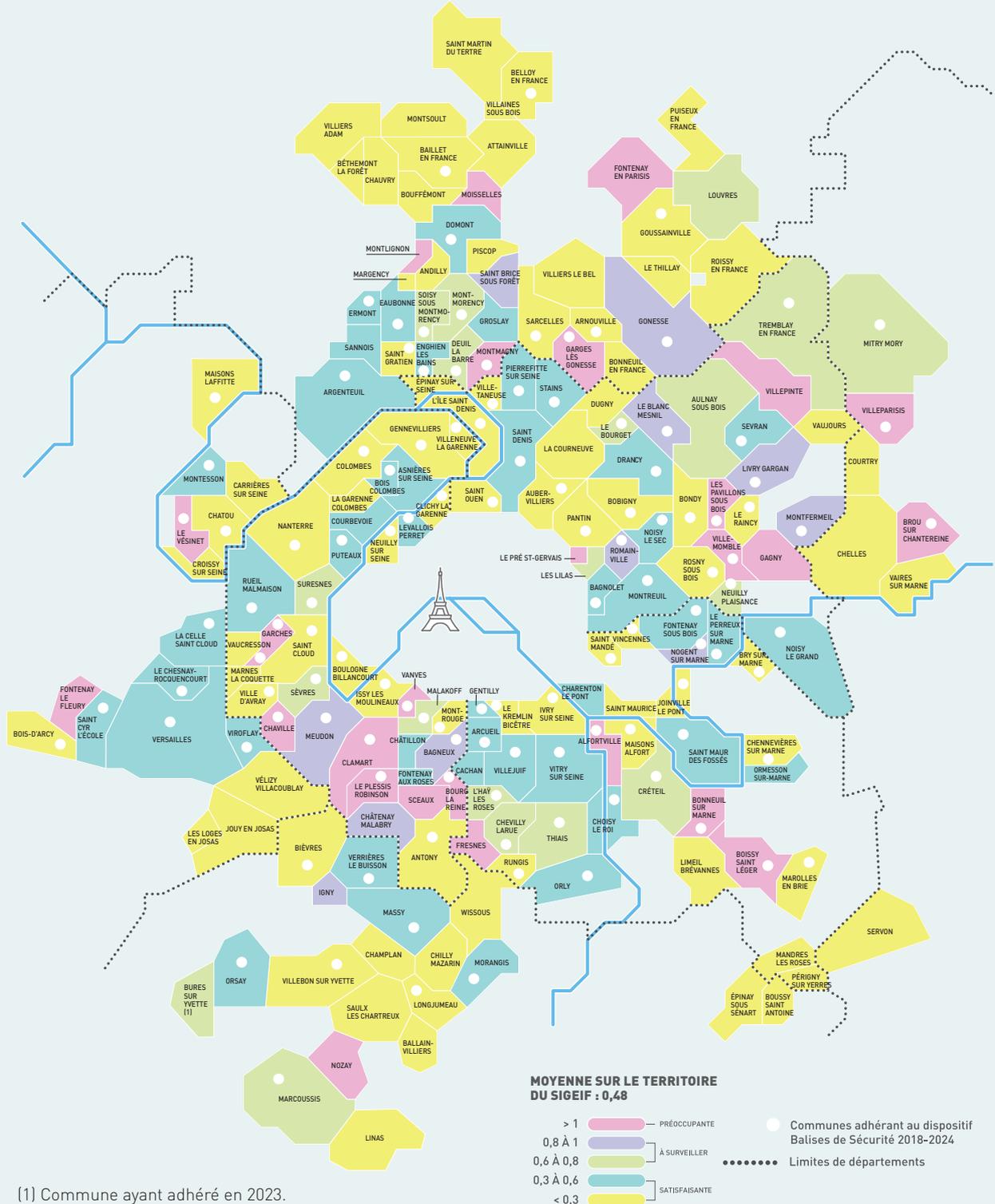
Cet atelier dure une demi-journée. Il permet la mise en situation réelle des participants vis-à-vis de leurs obligations, tout en les sensibilisant aux pièges rencontrés sur le terrain (environnement et mobilier urbain, plans imprimés au mauvais format...).

En tant qu'autorité concédante et maître d'ouvrage (pour les enfouissements des réseaux électriques, le déploiement d'IRVE), le Sigeif entend être irréprochable quant à la sécurité de ses opérations.

C'est pourquoi, début juin, un atelier « rue du marquage » a été organisé à l'intention du personnel du Syndicat. Cet événement a également permis de sensibiliser et de préparer les agents du Sigeif susceptibles de faire des visites lors des semaines de la prévention des risques travaux (5 au 30 juin 2023). Un tel atelier pourrait être proposé ultérieurement aux collectivités dans le cadre des actions de lutte contre les endommagements, au même titre que l'opération « Balises de Sécurité 2018-2024 ».

Taux de dommages aux ouvrages avec fuites pour 100 DICT

En 2023, GRDF a enregistré 452 dommages aux ouvrages (- 8,9 %) lors ou après travaux de tiers, dont 289 avec fuites enterrées. 63,7 % des dommages ont été causés par une utilisation inappropriée de la pelle mécanique. Bien que ces dommages ne représentent que 3 % des incidents, ils sont à l'origine de 15 % des clients coupés.



(1) Commune ayant adhéré en 2023.



Semaines régionales de la prévention des dommages aux ouvrages

Depuis sa publication en octobre 2011, le décret communément appelé « anti-endommagement » a permis de diviser de moitié les dommages aux ouvrages du réseau de distribution publique de gaz.

Toutefois, de nombreuses pratiques accidentogènes perdurent :

- emploi inapproprié d'outils mécaniques,
- investigations complémentaires non réalisées bien que demandées par les exploitants,
- absence de réponses et de plans de chantiers aux normes DT et DICT,
- absence des marquages, piquetages non effectués...

Le Sigeif a pris la mesure de ces difficultés persistantes. Il organise des sessions de formation AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) ou des opérations de sensibilisation des intervenants de chantiers en voirie. En outre, depuis trois ans, il participe aux « Semaines régionales de la prévention » organisées par l'Observatoire des risques travaux sur réseaux en Île-de-France.

Enfouissement de réseaux électriques aériens, pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), travaux sur le réseau d'eau potable, requalification de la voirie, réseaux de chaleur... sont autant d'exemples de chantiers qui, chaque année, font l'objet d'une visite par les agents chargés du contrôle des concessions au Sigeif.

En juin 2023, une vingtaine de ces visites ont été effectuées avec l'apport d'une solution mobile : PREVYS. Grâce à celle-ci, une fois validé, le compte-rendu est automatiquement proposé à la signature des participants de la visite, autorisant ensuite l'édition de statistiques.

Les questions de métiers posées lors de ces visites permettent d'identifier d'éventuelles « infractions » au décret. Parmi les plus courantes, figurent :

- la non-signature du compte rendu de marquage/piquetage (plus de deux chantiers sur trois : 66,7 %),
- la non-réalisation d'investigations complémentaires, pourtant demandées par un exploitant sur deux (22,1 %),
- le maintien du marquage/piquetage lors de la phase de terrassement pour un chantier (11,1 %).

Issus d'un échantillon de 1 380 visites, les éléments relevés par l'Observatoire des risques travaux sur réseaux en Île-de-France s'avèrent également très instructifs, notamment si l'on s'attarde sur les résultats relatifs au panel de référence dit « expert ».

- Si la question « tous les récépissés et les plans à la déclaration ont-ils été reçus et sont-ils présents sur le chantier ? » obtient une réponse négative, le taux de conformité est statistiquement de 36 %.

- À la question « le compte rendu de marquage/piquetage qui atteste du marquage initial de tous les réseaux et des branchements est-il présent sur place ? », le taux de conformité moyen est de 74 %, alors que le taux du panel de référence n'est que de 47 %.

**Plus d'informations sur le site
Construire sans détruire :
reseaux-et-canalisation.ineris.fr**

Les dispositions relatives à la réglementation « anti-endommagement » des réseaux sont détaillées dans les fascicules suivants :

- Fascicule 1 – Dispositions générales,
- Fascicule 2 – Guide technique,
- Fascicule 3 – Formulaires et autres documents.

Lutter contre les endommagements sur les réseaux

La sécurité des réseaux est une priorité et une préoccupation constante du Sigeif.

Fin 2023, toutes maîtrises d'ouvrages confondues, on comptait 452 incidents sur son réseau de gaz. Communément appelés dommages aux ouvrages (« DO »), ces incidents peuvent aboutir à des situations à risques : de la simple privation d'énergie à des cas dramatiques pour les personnes (explosion, électrisation...) et pour les biens (destruction de bâtiments, canalisations...), sans oublier les conséquences économiques (5 millions d'euros par an, en comptant les coûts directs^[5] et indirects^[6] pour les seuls DO sur les branchements individuels).

[5] Perte de production, mise en sécurité, frais médicaux...

[6] Prime d'assurance, gêne de la vie locale...

En complément des formations à l'AIPR délivrées par le Sigeif, celui-ci s'est engagé depuis de nombreuses années à déployer auprès de ses communes membres un véritable mémento des bonnes pratiques : « *Balises de sécurité 2018-2024* ».

De 2018 à 2024, le Sigeif a identifié puis travaillé avec quelque 200 communes cibles pour appuyer la mise en œuvre de ces bonnes pratiques. Ces travaux d'échange et de collaboration avec les services techniques ont été particulièrement fructueux.

Ainsi, le taux moyen de DO pour 100 DICT⁽⁷⁾ en 2023 s'élève à 0,48 à la maille du Sigeif. Mais il tombe à 0,31 dans les communes ayant activé les « *Balises de sécurité* » depuis plus de six mois.

Globalement, depuis le lancement de l'opération, on observe une baisse, de 17 % des endommagements du réseau gaz (et 29 % du réseau électrique).

Les communes adhérentes au Sigeif sont principalement situées en première couronne. Or, par la densité de réseaux existants dans un espace aussi restreint, ce territoire demande une vigilance accrue. Il n'est pas rare de voir une douzaine de réseaux différents cohabiter dans une même zone.

Balises de sécurité 2024-2030 : le projet continue

Aujourd'hui, le dispositif concerne 114 communes membres du Sigeif. Durant la prochaine période (2024-2030), il conviendra de continuer à travailler avec les communes ayant de bons résultats pour développer avec elles de nouvelles balises, tout en continuant à sensibiliser d'autres communes.

À cet effet, le Sigeif et GRDF ont écrit aux préfets des départements d'Île-de-France pour les informer des risques existants, notamment dans 32 communes où de nombreux chantiers affichent un taux supérieur à 0,6.

Balises de sécurité 2018-2024 : un outil efficace

Les bons résultats enregistrés ces cinq dernières années résultent donc à la fois des apports de la réglementation et du déploiement de « Balises de sécurité 2018-2024 » dans les collectivités.

Ce dispositif est simple et peu onéreux. Il peut être mis en œuvre par les services techniques, aussi bien pour la gestion de la voirie que la maîtrise d'ouvrage.

Quelques exemples de balises :

- informer les particuliers des risques encourus via les demandes de permis de construire,

- réaliser après le début des travaux une visite de contrôle inopinée,
- faire arrêter un chantier (article L.2212 du CGCT) s'il apparaît que la sécurité n'y est plus assurée,
- s'assurer que la délivrance des AIPR aux personnels des entreprises extérieures est cohérente,
- créer un critère « sécurité et réseaux » dans les appels d'offres...

Les collectivités sont donc le cœur de cible de ce dispositif. En effet, bien que les endommagements provoqués par des travaux de collectivités aient baissé de près de 70 % durant la dernière période quinquennale (244 DO en 2019, contre 145 en 2023), les maîtres d'ouvrages publics sont responsables de près d'un tiers des endommagements observés chaque année.



(7) Déclaration d'intention de commencement de travaux.



L'innovation, une démarche inhérente à la concession

La première canalisation d'Île-de-France « bio » du Sigeif



Pose de la première canalisation en polyéthylène biosourcé en Île-de-France en présence de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, Sylvain Berrios, maire de Saint-Maur-des-Fossés, Bertrand de Singly, directeur clients territoires IDF GRDF – 23 octobre 2023

Une première en Île-de-France : une canalisation en polyéthylène certifié biosourcé a été déployée à Saint-Maur-des-Fossés (94). Cette opération a permis de renouveler 45 mètres de canalisations en fonte ductile, traduisant la volonté commune du Sigeif et de GRDF de réduire l'impact environnemental de la concession de distribution publique de gaz.

Alors que la majeure partie des réseaux de gaz sont aujourd'hui en polyéthylène d'origine fossile, GRDF peut désormais recourir à de nouvelles canalisations, utilisant un matériau issu de la biomasse. Il réduit ainsi l'empreinte carbone du réseau car, du fait de l'origine végétale de la matière première, l'impact environnemental du polyéthylène biosourcé est bien moindre que celui des canalisations traditionnelles. Ce polyéthylène est issu de résidus de la transformation de bois, qui proviennent notamment d'industries papetières finlandaises. Les déchets végétaux sont transformés en bio-naphta puis en bio-éthylène.

Une haute exigence de sécurité

Flexibles et inoxydables, ces canalisations biosourcées possèdent les mêmes caractéristiques techniques que les précédentes, en polyéthylène d'origine fossile. Elles répondent également aux plus hautes exigences de sécurité. En effet, la matière renouvelable suit le même parcours industriel de transformation que dans le cas de la matière fossile ; elle garantit donc des propriétés identiques : résistance, longévité et recyclabilité.

Une volonté commune de décarbonation des réseaux

L'opération menée à Saint-Maur-des-Fossés marque une étape importante dans le « verdissement » de la concession : l'empreinte carbone des canalisations diminue au moment où le gaz se verdit dans les réseaux. Cette innovation contribue ainsi à l'objectif de neutralité carbone, à horizon 2050, prévu dans le cadre du contrat de concession signé en 2022.



Fonds d'investissement pour remplacer le gaz fossile par le gaz renouvelable

En signant un nouveau contrat avec GRDF, en octobre 2022, le Sigeif a souhaité faire émerger un dispositif de financement dédié aux gaz renouvelables (production, usage et efficacité énergétique) et à la décarbonation des usages. Le Syndicat entendait ainsi accélérer des projets innovants en apportant du capital à des entreprises engagées dans la transition énergétique ou en finançant des projets d'infrastructures.

En 2023, les services du Sigeif ont dialogué avec divers gestionnaires de fonds d'investissements et plusieurs collectivités ayant eu une expérience comparable, afin d'appréhender au mieux les mécanismes financiers existants et réfléchir à une mise en œuvre opérationnelle. Celle-ci devrait conduire le Syndicat en 2024 à accompagner la Région Île-de-France dans le lancement d'un fonds dédié à la décarbonation, géré par la société de gestion Eiffel IG. Ce fonds viendrait directement financer les entreprises franciliennes du secteur. GRDF devrait abonder l'investissement du Syndicat. Cette initiative serait une première pour un syndicat d'énergie.

Visite du centre de recherche de recherche RICE

Le 31 août 2023, une dizaine d'élus du Sigeif ont visité le centre de recherche et d'innovation de GRTgaz. Nommé RICE (*Research & Innovation Center for Energy*), ce centre entend « ouvrir la voie, lever les verrous technologiques et impulser ensemble la transformation des infrastructures énergétiques vers un avenir sûr, performant et neutre en carbone ».

Les élus du Syndicat ont pu y rencontrer divers experts et observer les moyens techniques déployés dans plusieurs domaines d'activité :

- analyse de la qualité de nouveaux gaz ;
- détection des gaz et quantification des émissions de méthane ;
- géolocalisation et détection des ouvrages dans les opérations de terrassement ;
- intégrité des ouvrages et perspectives de nouveaux matériaux et polymères.

Visite du centre de recherche et d'innovation de GRTgaz (RICE) en présence d'élus du Sigeif
31 août 2023

GRTgaz mène ses travaux de recherche avec le concours d'autres acteurs européens. RICE développe plus spécifiquement un cadre propice à la détection et l'accélération des innovations. Ainsi, un incubateur accompagne quatre startups dont les services pourront profiter à l'écosystème gazier.

Enfin, cette visite a permis d'avoir un aperçu des travaux en cours relatifs à l'hydrogène : projets Jupiter 1 000, pour un démonstrateur industriel de *Power-to-Gas*, et FenHyx pour analyser la capacité des réseaux gaz à transporter de l'hydrogène.





Le suivi des colonnes et des conduites montantes électrique et gaz

Audit technique

Depuis 2021, à l'initiative du Sigeif, une série de visites techniques des ouvrages est engagée. Complétant les inventaires qu'ont entrepris de réaliser les concessionnaires GRDF et Enedis, le Syndicat a souhaité accompagner cette démarche rendue nécessaire par les évolutions législatives de la loi relative à la Transition énergétique, et par l'intégration dans les concessions de la totalité des branchements collectifs. Cette disposition est contenue dans les lois Elan et 3DS, pour l'électricité et le gaz.

Cette initiative volontariste vise à :

- disposer d'une meilleure connaissance du patrimoine du Syndicat,
- compléter les bases de données des deux distributeurs (types de matériels, datation, état général),
- relever les écarts et les situations à risque,
- partager l'ensemble des informations collectées avec Enedis et GRDF afin d'alimenter leurs programmes de travaux respectifs,
- sensibiliser les Syndics et les bailleurs à leur responsabilité.

En effet, si les ouvrages électriques et de gaz relèvent bien de celle des concessionnaires, les installations liées au bâti de l'immeuble sont de la leur.

Le programme débuté en 2021 s'est poursuivi jusqu'en 2023, avec 426 visites et contrôles en gaz et 377 en électricité, sur les territoires de 14 communes de la concession. Les rapports permettent de relever les situations d'anomalies récurrentes, très majoritairement sans risque pour les personnes et les biens. Celles qui relèvent d'une attention particulière peuvent nécessiter le renouvellement de l'ouvrage, d'autres encore imposent une intervention immédiate des concessionnaires. Dans ce cadre, un circuit de prévenance et de retour d'information est institué entre les acteurs.

L'immense majorité des cas indique des ouvrages sans aucun écart susceptible d'empêcher leur exploitation dans les conditions de sécurité requises. Un nouveau marché prévoyant 600 nouvelles enquêtes est lancé au début de l'année 2024.

Réseau d'alimentation en électricité pour les immeubles collectifs et les résidences individuelles



Branchement individuel

- 1 Réseau BT
- 2 Branchement
- 3 CCPI*
- 4 Dérivation individuelle
- 5 Panneau de contrôle**

* Coupe circuit principal individuel

** Compteur communicant et appareil général de coupure principal (disjoncteur)

Branchement collectif

- 1 Réseau BT
- 2 Branchement
- 3 CCPC*
- 4 Distribution d'étage
- 5 Dérivation individuelle
- 6 Panneau de contrôle**

* Coupe circuit principal collectif

** Compteur communicant et appareil général de coupure principal (disjoncteur)

Exception faite de 24 propriétaires d'immeubles depuis la promulgation de la loi Elan, toutes les colonnes montantes du territoire du Sigéif sont en concession.

Bilan conduites montantes gaz

2 campagnes

427 visites

1 089 situations relevées avec écart

Les situations rencontrées lors des inspections donnent lieu à une notation de « U0 » à « U3 » par le prestataire, du risque réclamant une action immédiate à celui nécessitant

une éventuelle prise en compte ultérieure du syndic ou du concessionnaire.

Un seul écart classé « U0 » a été relevé, pour une absence de gaine ventilée, pour les canalisations cheminant par les caves.

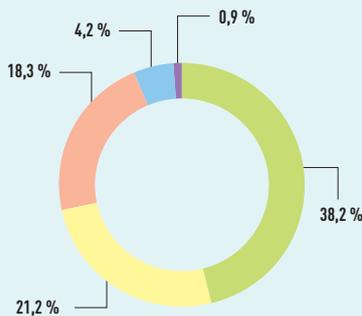
Seul un « U1 », qui présente une situation de « dégradation et/ou de vandalisme de l'OCG (vanne de coupure extérieure) », a été souligné. La presque totalité des écarts constatés sont classés en criticité U3, « amélioration de l'ouvrage ».

Les enquêtes dénombrent, dans la plupart des cas, d'une à quatre observations en U3.

Certaines d'entre elles ont été transmises aux syndicats des immeubles concernés pour une action spécifique (portes de gaine endommagées ou fermetures HS).

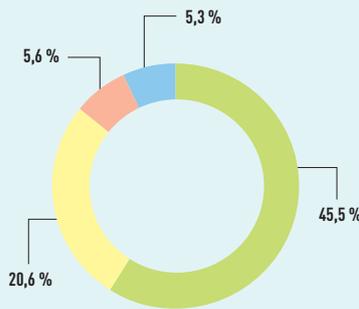
Dans une même commune, il n'est pas rare de retrouver des anomalies de même nature sur de nombreux ouvrages.

Principales anomalies relevant de GRDF



- Absence liaison équipotentielle
- Absence plaque de consigne de sécurité
- Plaque d'identification de la CM
- État de conservation de l'organe de coupure/absence de cache
- État de conservation des tuyauteries de la CM

Principales anomalies relevant des syndicats



- Absence liaison équipotentielle
- Encombrement de la gaine
- Absence de ventilations haute et basse
- Voisinage avec d'autres réseaux



Bilan colonnes montantes électriques

2 campagnes

377 visites

745 situations relevées avec écart

Le même système de classification des écarts que pour les ouvrages gaz a été adopté. Les observations qui indiquent un réel

danger « U0 » donnent lieu instantanément à un appel du titulaire du marché vers le service d'urgence du concessionnaire et à une information rapide adressée au Syndicat. La presque totalité de celles-ci sont imputables à l'absence de protection mécanique sur les distributeurs d'étages.

La catégorie « U1 » relève de situations post-dépannages, pour lesquelles le risque électrique a été éliminé sans donner lieu à un traitement définitif.

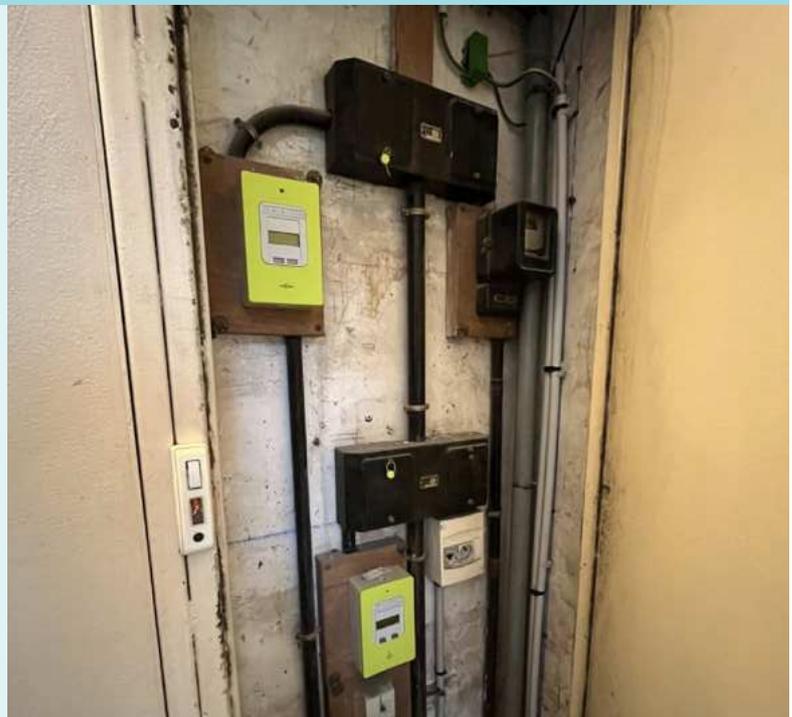
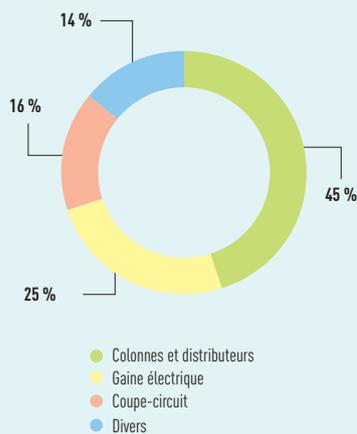
Les U2 quant à elles, relèvent généralement de la responsabilité du gestionnaire de l'immeuble, elles mettent en

cause dans la plupart des cas des trémies non obturées.

Les U3, enfin, font référence à la présence interdite d'ouvrages dans la gaine de la colonne, telle que la fibre pour les 2/3 et, pour le tiers restant, l'absence de système de fermeture de la gaine, de largeur de portes insatisfaisante, de repérage inconforme, ou encore de coupe-circuit principal collectif non accessible depuis le domaine public.

La répartition des compétences entre les concessionnaires et le gestionnaire de l'immeuble est libellée précisément dans la réglementation gaz, définissant les responsabilités de chacun.

Principales anomalies relevant d'Enedis





Le contrôle comptable et financier des concessions gaz et électricité

Le Syndicat veille à l'équilibre financier des contrats de concession signés avec Enedis et GRDF. De plus, il s'assure de l'équilibre bilantiel entre la valeur nette comptable des ouvrages et l'origine des financements.

Les investissements reflètent la nature des missions de service public : modernisation et développement des réseaux et des ouvrages concédés, raccordement de nouvelles sources de production... Ils témoignent aussi, pour l'électricité et pour le gaz, d'une gouvernance renouvelée et partagée, qui permet d'orienter au mieux les investissements.

À cette gouvernance s'ajoute une transparence financière accrue des concessionnaires, qui permet au Sigeif de mieux contrôler et de piloter les concessions, au bénéfice de ses communes membres.

Concession gaz

Lors de précédentes missions de contrôle, le Sigeif a évalué les procédures du concessionnaire pour suivre le patrimoine concédé, les financements engagés et leur récupération, ainsi que la rentabilité de la concession. En parallèle, GRDF a formalisé et précisé les principes comptables retenus.



Cette démarche a permis d'améliorer, à partir de l'exercice 2015, la compréhension du système d'information comptable et financier, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif dit « Nouvelles données pour une nouvelle donne ».

Néanmoins, certaines informations essentielles au contrôle, pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par GRDF via le Crac (compte rendu d'activité de concession), restent insuffisantes, voire manquantes.

En 2023, le Sigeif a de nouveau constaté les efforts de GRDF pour faciliter le contrôle comptable et réduire les limites exposées dans les conclusions des différents rapports de contrôle. La valeur nette comptable des ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente...) des 189 collectivités desservies en gaz naturel s'élève à 1,45 milliard d'euros.

Concession électricité

L'année 2023 a été marquée, une fois de plus, par la crise énergétique et les conflits Russo-Ukrainien et Israélo-Palestinien. Elle se caractérise par la transformation des pratiques du concessionnaire, avec un dépassement des engagements pris dans le cadre du premier PPI signé pour la période 2020-2023 (55 millions d'euros sur 45 millions d'euros annoncés initialement).

Le Sigeif et Enedis poursuivent la construction des programmes ensemble via une gouvernance partagée, afin de garantir le niveau de qualité et de performance attendu pour un service public de distribution d'électricité. Fin 2023, le compte rendu d'activité de la concession fait apparaître un excédent brut d'exploitation de l'exercice de 49,5 millions d'euros (- 48,8 %), contre 96,6 millions d'euros en 2022.

La contribution à l'équilibre national s'établit à environ -10 millions d'euros (-121,8 %), contre + 45,9 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat montre pour la première fois un déficit de la santé économique de la concession électricité du Syndicat.



Les investissements réalisés par Enedis sur le territoire du Sigeif s'élèvent à 71 millions d'euros (- 3 %), contre 73 millions d'euros en 2022, dont 38,5 millions d'euros (39,4 en 2022) consacrés aux raccordements de la clientèle et 32,3 millions d'euros (contre 33,2 en 2022) pour l'amélioration du patrimoine. Enfin, la participation d'Enedis au financement des travaux d'enfouissement s'élève à 1,78 million d'euros (contre 1,52 million d'euros en 2022).



Il subsiste encore un décalage de prise en compte d'éléments comptables entre le Syndicat et Enedis. S'agissant des recettes d'acheminement, elles s'élèvent à 277,3 millions d'euros, contre 263,4 millions d'euros en 2022.





Intégration du patrimoine concédé au bilan du Sigeif

Comme autorité concédante représentant les communes, le Sigeif est propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie. En 2021, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France avait rappelé l'obligation d'inscrire la valeur des actifs du patrimoine concédé au bilan comptable du Syndicat.



Le Sigeif a observé que cela se ferait progressivement pour tenir compte de l'évolution des normes comptables (en particulier la norme 18) et de l'instruction budgétaire et comptable M57. De plus, si l'inscription à l'actif ne pose pas (ou peu) de difficulté, la contrepartie au passif soulève plusieurs questions déjà transmises à la CRC IDF. En 2022 et 2023, la FNCCR a animé un groupe de travail pour réfléchir aux écritures comptables à mettre en œuvre, à la fois pour l'électricité, avec l'appui de Morbihan Energies, et pour le gaz, avec celui du Sigeif. Plusieurs autorités concédantes se sont engagées à inscrire le patrimoine concédé aux concessionnaires au bilan, comptable de leur collectivité. À l'issue des premiers travaux, la FNCCR a saisi le Conseil de normalisation des comptes publics afin de recueillir son avis sur plusieurs points :

- Quel compte de contrepartie retenir lors de la mise en service initiale du bien suite à son établissement en concession et son financement par le concessionnaire ?
- Est-il opportun de décomposer ce compte de contrepartie pour tenir compte de l'origine de financement ?
- Les collectivités concédantes ont-elles la possibilité (ou l'obligation) de constater les amortissements de dépréciation dans leurs comptes ?

En cas de réponse positive, quel schéma comptable retenir ?

Le Sigeif engagera formellement la démarche pour son patrimoine, courant 2024, en proposant au Comité d'administration de commencer par la concession gaz. Fin 2023, la valeur brute de cette dernière s'établissait à 2,1 milliards d'euros. Évalué à 1 058 M€ (valeur brute), le patrimoine de la concession électricité sera traité ultérieurement, afin de garantir la précision de la valeur des actifs. En effet, Enedis ne prend pas en considération les coûts réels engagés par la maîtrise d'ouvrage du Sigeif pour les enfouissements du réseau électrique basse tension.



La perception de la TICFE

En 2023, 26,32 millions d'euros ont été reversés aux 52 communes qui ont confié au Sigeif la gestion de la TICFE (accise sur l'électricité).

Cette taxe est désormais collectée par la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP).

Le site du médiateur national de l'énergie :

www.energie-info.fr, permet d'identifier le fournisseur de son choix.

Énergie-Info (contact gratuit) :
0 800 112 212

Les enquêtes de satisfaction auprès du client-usager

Indépendamment du contrôle de la gestion des ouvrages et du pilotage de la qualité des services publics délégués aux deux concessionnaires, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager.

Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que la libéralisation des marchés de l'énergie a profondément modifié le paysage énergétique

Tous les deux ans, le Sigeif conduit avec un institut de sondage des enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, en gaz et électricité.

L'édition 2023 a été réalisée au cours du 4^e trimestre 2023.

La particularité de ces enquêtes d'opinion réside dans la distinction entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, le changement climatique, les mobilités propres et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), la rénovation énergétique des

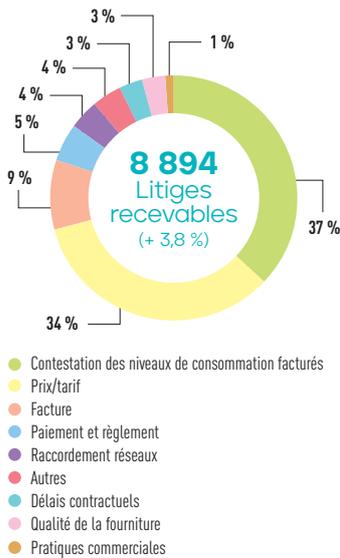
bâtiments, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou, encore, les effets positifs et négatifs de la libéralisation des marchés de l'énergie.

Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant, tout à la fois, sur la lutte contre le réchauffement climatique et la réalisation à court terme de travaux de rénovation énergétique.



Rapport des médiateurs de l'énergie

Médiateur national de l'énergie, une autorité publique indépendante



Source : Rapport du médiateur national de l'énergie.

Le médiateur national de l'énergie a pour missions d'informer les consommateurs sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur énergétique.

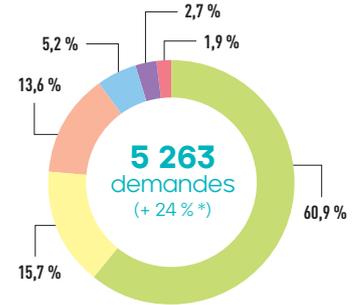
En 2023, le nombre de litiges reçus par le médiateur national de l'énergie a baissé de 11,7 % (27 350, contre 30 558 en 2022). Les demandes de médiation (appelées saisines) sont, elles, restées stables : 13 999 saisines, dont 8 894 déclarées recevables. À l'origine de nombreux litiges, la hausse des prix des énergies et la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont occasionné de fortes augmentations des factures de gaz et d'électricité. L'année 2023 a vu ainsi augmenter de façon significative (+ 74 %) le nombre de litiges liés à des évolutions de prix et de tarifs appliquées par certains fournisseurs (3 021 saisines recevables) et de celles émanant de professionnels et de copropriétés (1 423 saisines, + 72 %). Cette catégorie de consommateurs, qui est, comme les

consommateurs particuliers, peu au fait du fonctionnement des marchés de l'énergie, a été particulièrement exposée à des hausses de prix très importantes. Quant aux litiges « classiques », le médiateur observe une baisse dans la plupart des catégories de litiges, comme, par exemple, les contestations des niveaux de consommation qui représentent encore la majorité des saisines recevables (3 249) et qui diminuent de 16 % grâce à la généralisation des compteurs communicants.

Groupe EDF

Avec un nombre de sollicitations inédit (7 470) depuis la création de la médiation du groupe EDF en 2019, la crise énergétique a fait grimper les litiges de 37 % en 2023, tous marchés confondus. Pour les particuliers (5 263 saisines), la hausse, plus modérée, représente 24 %.

Les litiges sont essentiellement liés à l'envolée des prix de l'énergie et aux difficultés financières des clients. Comme en 2022, la cause principale des litiges résulte de la vie du contrat et de la facturation (3 206 litiges, 60,9 %),



- Facturation et vie du contrat
- Paieement
- Prime énergie
- Exploitation du réseau-qualité de fourniture
- Relation clientèle et action commerciale
- Divers (autoconsommation-services)

* Clients particuliers.

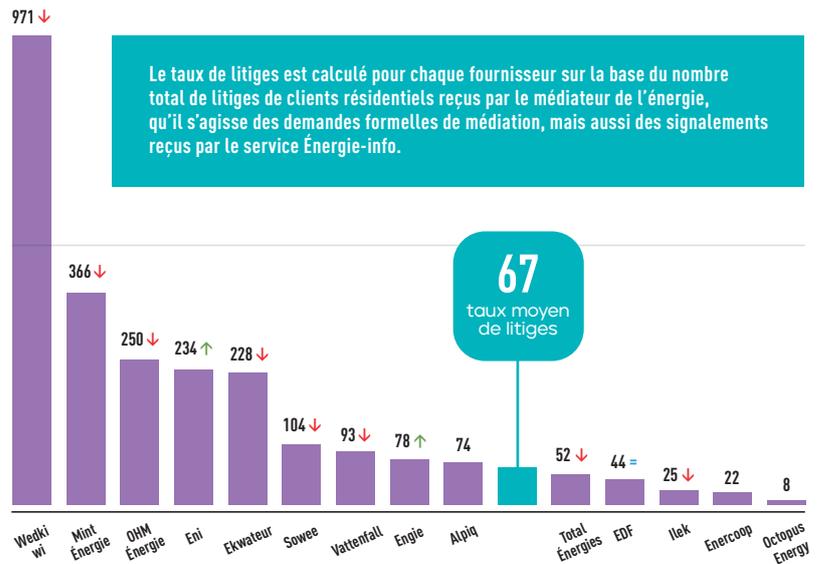
Source : Rapport du médiateur EDF.

plus précisément de la mauvaise compréhension du dispositif du bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement.

S'agissant des clients particuliers utilisant le gaz, le médiateur a été également saisi, un grand nombre d'entre eux ayant été impactés par la très forte hausse des tarifs de gaz à l'échéance de leur contrat à prix fixe. Le segment de litiges liés à des refus de versement de la prime énergie est, lui aussi, reparti à la hausse de façon significative :

Taux de litiges par fournisseur

(Litiges reçus en 2023 pour 100 000 contrats résidentiels*)



Le taux de litiges est calculé pour chaque fournisseur sur la base du nombre total de litiges de clients résidentiels reçus par le médiateur de l'énergie, qu'il s'agisse des demandes formelles de médiation, mais aussi des signalements reçus par le service Énergie-info.

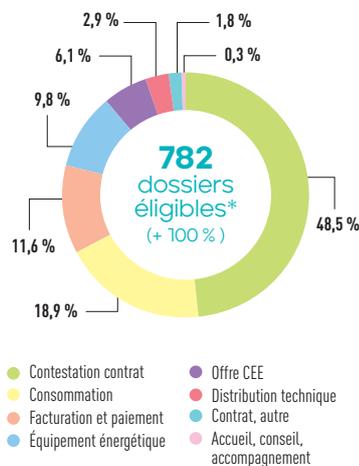
Source : Rapport du médiateur national de l'énergie.

*Le nombre de contrats gaz et électricité est le portefeuille moyen fourni par la Commission de régulation de l'énergie. Par équité, les litiges et saisines reçus par les médiateurs internes des fournisseurs qui en disposent sont également comptabilisés. Seuls apparaissent les fournisseurs nationaux ayant plus de 50 000 contrats résidentiels sur les zones Enedis / GRDF.

700 dossiers reçus, soit 18 % de plus qu'en 2020, qui était elle-même une année record. Mais la plupart de ces demandes n'étaient pas recevables, les consommateurs s'étant vus refuser le versement de la prime se sont adressés directement au médiateur, sans avoir formulé préalablement de réclamation auprès d'EDF.

Avec 2 167 demandes adressées à la médiation par les professionnels, les entreprises et producteurs autonomes, soit presque le double de 2022, les saisines atteignent également un niveau inédit. Les 417 demandes recevables progressent, elles, de 33 %. Comme pour les consommateurs particuliers, la principale cause des litiges est liée à la hausse sans précédent des prix de l'énergie. Les conséquences de la défaillance de certains fournisseurs en 2022 ont constitué également un objet de litiges en 2023, EDF ayant été désigné comme fournisseur de secours !

Groupe Engie



*En BToC - particuliers Source : Rapport du médiateur Engie.

Pour le groupe Engie, le nombre de saisines éligibles a également augmenté : + 40 % par rapport à l'année précédente. 2 457 demandes de particuliers (contre 1 772 en 2022) ont été reçues à la médiation. Du jamais vu ! Le nombre de demandes éligibles a doublé, passant de 393 en 2022 à 782 en 2023.

À l'image du groupe EDF, la principale hausse des litiges est liée à des contestations de contrat

(48,5 %), et essentiellement des contestations de prix, à la reconduction, quand le contrat est arrivé à échéance en période de volatilité et d'augmentation des prix d'achat de gros de l'énergie, hausse répercutée sur les prix de vente ou à la souscription d'un nouveau contrat en 2022.

Le deuxième motif, par ordre d'importance, concerne les difficultés de facturation ou de paiement (30,5 %, contre 61,8 % en 2022), ces dernières étant liées elles-mêmes à l'incompréhension du niveau de consommation de gaz et d'électricité et/ou à des dysfonctionnements de compteur.

Les dossiers relatifs à l'électricité sont, comme en 2022, supérieurs en nombre à ceux du gaz, et les autres motifs de médiation restent minoritaires, comme les années précédentes.

Les aides aux clients en difficulté sur le territoire du Sigeif

Le chèque énergie

Le chèque énergie est un outil de lutte contre la précarité énergétique, qui aide les bénéficiaires aux revenus les plus modestes (environ 5,6 millions) à payer leur facture d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz naturel, GPL, bois, fioul...), ou certains travaux de rénovation énergétique du logement. Son montant varie entre 48 et 227 euros par an.

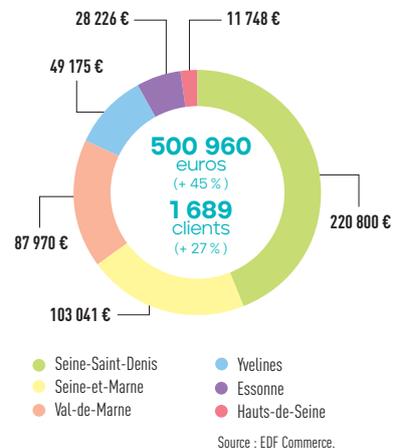
En 2023, sur le territoire du Sigeif, EDF Commerce a crédité le compte de 30 238 clients (contre 30 595 en 2022, hors chèques exceptionnels) d'un chèque énergie pour le règlement de leurs dépenses d'énergie électrique, soit un léger recul de 1,2 % par rapport à l'année précédente. S'agissant du chèque énergie exceptionnel mis en place pour 12 millions de ménages par le Gouvernement, fin décembre 2022, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie liée au conflit russo-ukrainien, le dispositif n'a pas été reconduit pour l'hiver 2023.

Info Watt

Les clients d'EDF bénéficiaires du chèque énergie disposent également depuis le 1^{er} octobre 2022 d'Info Watt, un service gratuit (décret n° 2021-608 du 19 mai 2021), développé par EDF. Prenant la forme d'un boîtier connecté qui se branche sur le compteur Linky, le dispositif permet de suivre en temps réel la consommation des appareils et des usages les plus énergivores. Au 31 décembre 2023, 709 clients particuliers (contre 243 clients en 2022) de la concession électricité ont souscrit au dispositif. Près de 53 % d'entre eux utilisent la solution Info Watt.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone. Il est géré généralement par les départements (ou la métropole, le cas échéant), qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. Pour 2023, la contribution d'EDF Commerce au FSL sur le territoire de la concession du Sigeif s'est élevée à 500 960 euros pour 1 689 ménages ayant souscrit un contrat au tarif réglementé de vente⁽¹⁾, contre 346 075 euros (1 327 ménages) en 2022, soit une progression de 45 %. Rappelons qu'en 2022 il a été observé, par rapport à l'année précédente, une baisse significative de 22 % du montant de l'aide, baisse liée au décalage de l'instruction des dossiers par les collectivités gestionnaires du fonds.



Aucune aide n'a été versée dans le département du Val-d'Oise.

(1) Les aides versées aux ménages en difficulté ayant souscrit une offre de marché ne sont pas comptabilisées ici.



De gauche à droite :
 Marianne Laigneau,
 Présidente du Directoire d'Enedis -
 Sébastien Pietre-Cambacédès,
 Directeur régional Enedis
 Île-de-France Ouest -
 Jean-Jacques Guillet,
 Président du Sigeif -
 Gaëlle Salaün, Directrice EDF
 Commerce Île-de-France

Signature du plan pluriannuel d'investissements 2024-2027

Le Sigeif, Enedis et EDF ont conclu, le 18 octobre 2019, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique, sur le territoire desservi par la concession. Ce contrat comportait un programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2020-2023. En 2023, ce PPI arrivant à son terme au 31 décembre, le Sigeif et Enedis se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer un nouveau et deuxième PPI pour la période suivante

2024-2027. En septembre 2023, le Sigeif a mis en place un « comité stratégique électricité » réunissant les élus de dix communes adhérentes à la compétence distribution publique d'électricité. Les équipes du Sigeif et celles d'Enedis ont négocié durant trois mois pour renforcer les objectifs techniques du PPI 2024-2027.

Ces derniers ont été relevés pour accélérer la modernisation du réseau et répondre aux enjeux de la transition énergétique et la qualité du service public.

Financièrement, le Sigeif a obtenu d'Enedis un engagement de 58 millions d'euros, soit + 28 % par rapport au précédent PPI (45 millions d'euros). Le Sigeif a profité de cette négociation pour obtenir de nouvelles marges de manœuvre pour les enfouissements, et satisfaire au maximum les demandes de ses communes adhérentes. Ainsi, le plafond de participation d'Enedis a été relevé à 2,5 millions d'euros, soit + 25 % par rapport à la précédente convention.

Leviers et objectifs du second PPI

Leviers du schéma directeur (SD)	Objectifs techniques SD	Objectifs du 2° PPI au 31/12/2027	2° PPI Sigeif (en M€)
SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION PAR LE RÉSEAU HTA			
Minimiser le nombre de clients BT non réalimentés à la suite de la perte d'un poste source	En moyenne à l'horizon 2025, à la suite de la perte d'un poste source : <ul style="list-style-type: none"> • 60 % de clients BT réalimentés par manœuvres télécommandées • 85 % de clients BT réalimentés par le réseau 	À la suite de la perte d'un poste source, en moyenne : <ul style="list-style-type: none"> • 58 % de clients BT réalimentés par manœuvres télécommandées • 80 % de clients BT réalimentés par le réseau 	8,5
FIABILISATION DU RÉSEAU HTA			
Renouveler les câbles réseau HTA à risque « incidentogène »	Longueur de câble à résorber : • 850 km de câble CPI	Longueur de câble à résorber : • 120 km de câble CPI	21,5
Sécuriser le réseau aérien HTA à risque « incidentogène »	Longueur de câble à résorber : • 1,2 km de câble aérien sécurisé fin 2030	Longueur de câble à résorber : • 225 m de câble aérien sécurisé	0,06

AUTOMATISATION DU RÉSEAU HTA			
Minimiser la durée d'interruption des clients impactés par un incident HTA	320 nouveaux postes télécommandés installés à fin 2029	80 nouveaux postes télécommandés installés	1,15
MAÎTRISE DU RISQUE CRUE			
Réduire le nombre de clients « coupés en zones non inondées »	90 % des clients coupés non inondés au scénario 1.0 traités en 2030	Traitement de 30 postes DP inondés au scénario 1.0	1
RÉNOVATION DES POSTES HTA/BT DP			
Assurer la sécurité des intervenants et des biens	450 postes HTA/BT rénovés totalement ou partiellement	120 postes HTA/BT rénovés totalement ou partiellement	1,5
FIABILISATION ET SÉCURISATION DU RÉSEAU BT			
Renouveler les canalisations souterraines à risque « incidentogène »	Longueur de câble à résorber : • 650 km de câbles à risque	Longueur de câble à résorber : • 80 km de câbles à risque « incidentogène »	20
Sécuriser les lignes aériennes nues	Longueur à résorber : • 280 km de lignes aériennes nues	Longueur à résorber : • 30 km sous maîtrise d'ouvrage GRD • 20 km sous maîtrised'ouvrage AODE	3
SÉCURISER LES BRANCHEMENTS ET OUVRAGES COLLECTIFS DE BRANCHEMENT (OCB)			
Renouveler les branchements et OCB ayant fait l'objet d'une mise en sécurité	650 OCB	100 OCB renouvelés	1,5
TOTAL ENGAGEMENT (EN M€)			58,21

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Le Sigeif s'inscrit dans ce programme et souhaite notamment approfondir sa connaissance en matière de vulnérabilité de son patrimoine global (réseaux de distribution d'énergie, IRVE, sites de production d'énergies renouvelables...) face aux risques d'inondation sur son territoire afin de renforcer les plans d'actions avec ses concessionnaires et ses partenaires industriels.

Cette analyse territoriale doit permettre :

- d'établir un diagnostic global de la vulnérabilité des différents réseaux (gaz, électricité, chaleur, IRVE) et sites de production d'ENR face aux risques d'inondation par ruissellement, de débordement des cours d'eau ou de remontée de nappes, en s'appuyant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations ;
- de définir les actions permettant d'anticiper les risques identifiés par le diagnostic précédent, voire de les réduire en concertation avec les parties prenantes ;



- de déterminer les plans de reprise d'activité après inondation pour les zones les plus impactées et les équipements les plus sensibles.

Ainsi, ces études permettront de connaître les enjeux à l'échelle du Sigeif (effets directs, effets domino, durée de dysfonctionnement des services rendus...), puis d'établir des priorités et des solutions qui atténuent le risque sur les secteurs et auprès des acteurs les plus concernés.

Le résultat permettra également aux parties prenantes de développer et d'aménager les réseaux et sites de production d'EnR en limitant ou en anticipant les risques d'inondation. À partir de ce diagnostic, le Sigeif compte établir une stratégie de communication et de sensibilisation aux enjeux liés aux risques d'inondation, à destination des élus du territoire et de leurs habitants.

Concession électricité et crue

Afin de préserver les réseaux d'électricité des conséquences de crues, des études d'impact ont été menées par Enedis sur les structures HTA conduisant à identifier différents scénarios hydrographiques, particulièrement pour les postes de distribution publique dits « coupés inondés » et ceux réputés « coupés non inondés », dits CNI.

Le premier PPI a permis de traiter 30 postes de distribution, par modification ou adaptation du matériel, qui concourent à l'atteinte de l'objectif fixé, qui est de n'avoir aucun client coupé depuis des ouvrages en zones non inondées.



Le contrôle général de la concession électricité

Le réseau de distribution publique de l'électricité constitue l'ultime maillon de la chaîne d'alimentation, après la production et le transport. Il comprend des ouvrages en moyenne tension (HTA de 10 à 20 kV), des postes de transformation de distribution publique, qui abaissent la tension HTA en basse tension (230/400 volts), des câbles souterrains ou aériens et des colonnes montantes qui, situées dans les immeubles, desservent chaque logement.

Le réseau évolue régulièrement, sous l'effet des travaux de renouvellement des ouvrages anciens et/ou « incidentogènes » ou des nouveaux raccordements. Le réseau est sujet à des agressions, notamment lors de travaux tiers, qui se traduisent souvent par des pannes.

Le Sigeif exerce le contrôle des missions dévolues au concessionnaire. Il réalise des audits qui, par un échantillonnage représentatif, mesurent la validité des processus

en place, la qualité des informations fournies, ainsi que les actions correctrices mises en œuvre. Ils permettent, par ailleurs, à Enedis de communiquer le détail des incidents les plus significatifs en précisant le déroulé, les conséquences et les actions de dépannages mises en œuvre.

En 2023, trois audits techniques ont été menés portant sur :

- les mouvements du patrimoine technique,
- les incidents importants,
- le PPI 2020/2023.

Contrôle du premier PPI

Conformément aux prescriptions du schéma directeur des investissements, le Sigeif et Enedis élaborent de façon concertée des programmes de travaux qui

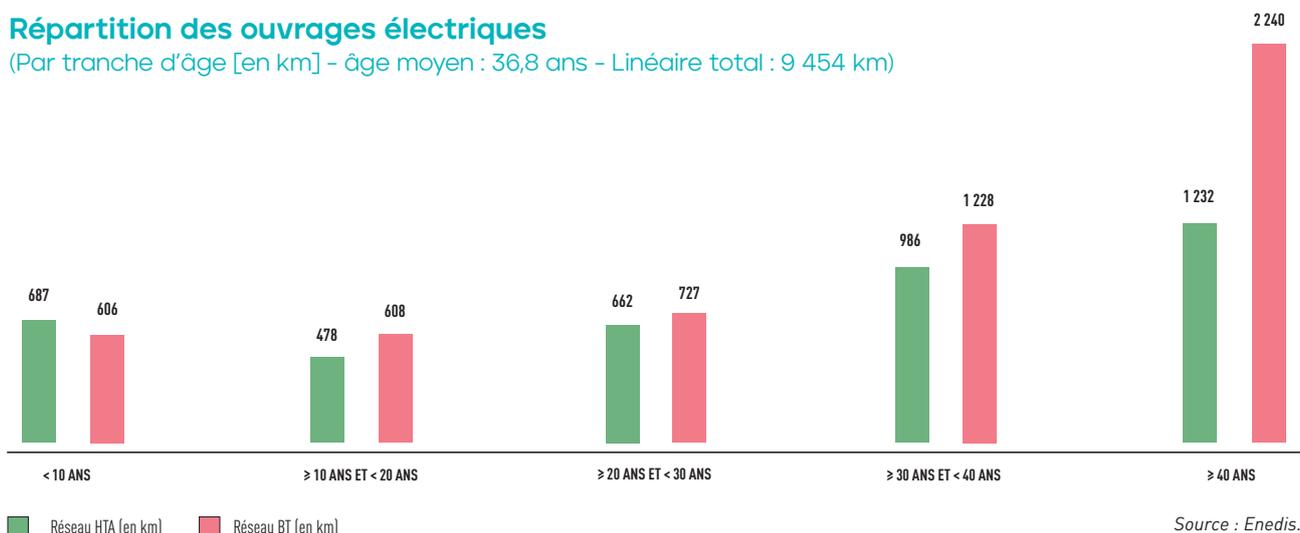
se découpent en périodes de quatre ans – nommés programmes pluriannuels d'investissements (PPI).

Chaque PPI définit des objectifs précis par finalité (appelés leviers) portant sur une sélection d'investissements quantifiés et localisés. Le Sigeif entend jalonner ces programmes pour valider leur progression et vérifier les engagements du distributeur. Des contrôles annuels permettent de mesurer et de corriger les éventuels écarts, sur la base de travaux représentatifs.

Les audits menés en octobre 2023 (directions régionales Est et Ouest Île-de-France d'Enedis) visent l'affectation des opérations menées dans leur finalité (du point de vue technique et financier) et leur conformité aux objectifs.

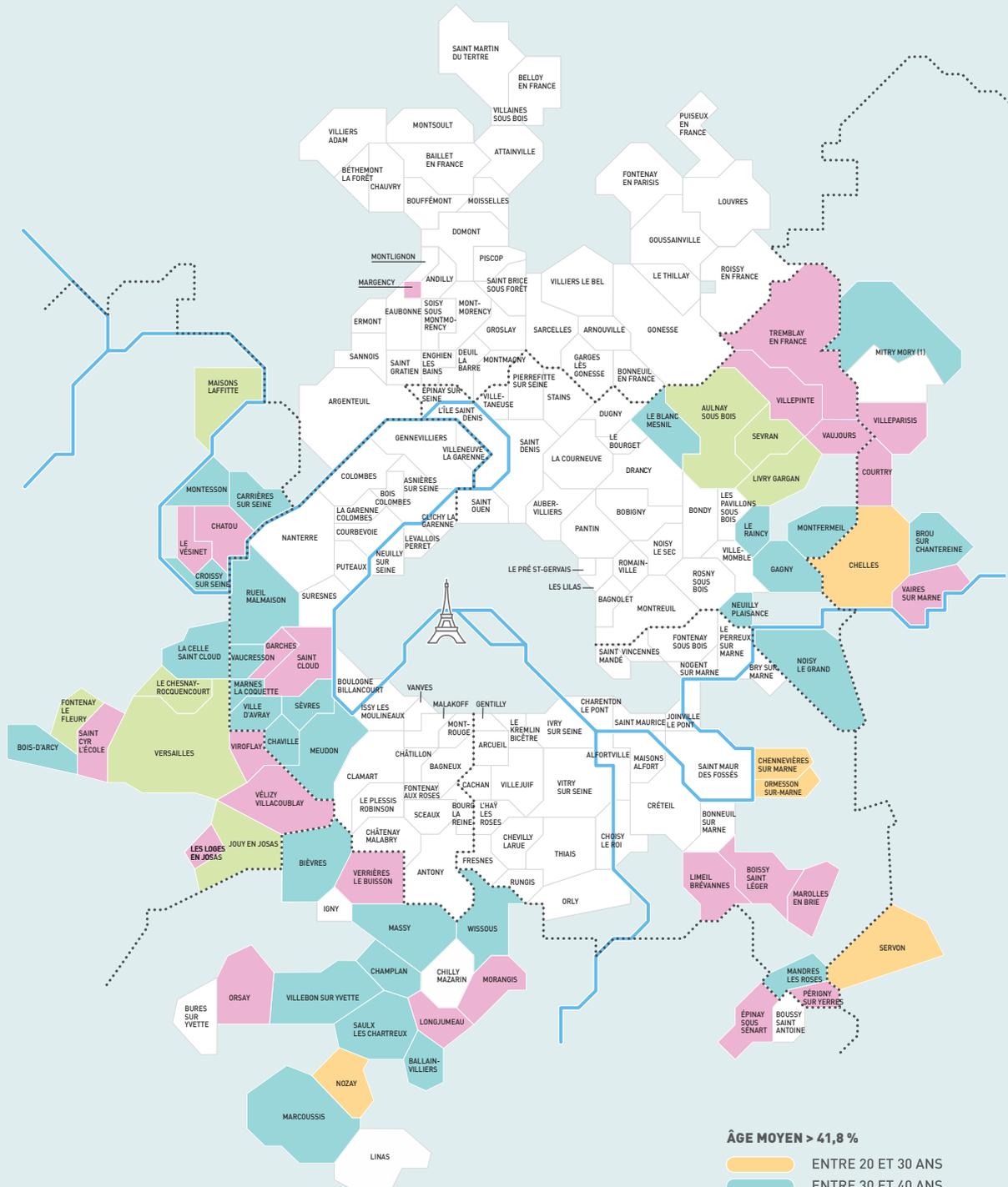
Répartition des ouvrages électriques

(Par tranche d'âge [en km] - âge moyen : 36,8 ans - Linéaire total : 9 454 km)



41,8 ans âge moyen du réseau basse tension

En constante augmentation, l'âge moyen du réseau base tension suggère un vieillissement des ouvrages, lié à une insuffisance d'investissement de la part du concessionnaire.



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Lexique des leviers et des finalités du premier PPI

Levier	Finalité
1	Sécurisation de l'alimentation par le réseau HTA
2A	Renouvellement des câbles HTA souterrains à risque incidentogène
2B	Sécurisation du réseau aérien HTA à risque incidentogène
3	Automatisation du réseau HTA (installation d'OMT)
4	Maîtrise du risque crue
5	Rénovation des postes de distribution publique HTA/BT
6A	Renouvellement des canalisations souterraines BT à risque incidentogène
6B	Sécurisation des lignes aériennes BT nues

Contrôle ciblé des mouvements du patrimoine technique

Afin de permettre à l'autorité concédante d'avoir une connaissance aussi précise que possible de son patrimoine, il est nécessaire de contrôler les variations de linéaire des réseaux.

En octobre 2023, et à partir d'informations communiquées pour l'année 2022, des audits ont mis en évidence des mouvements justifiés principalement par des travaux (96,5 % pour la HTA et 99 % pour la BT). Les autres mouvements résultent d'opérations dites de fiabilisation des bases de données ou encore de recalage des bases. Seul un total de 3 m de mouvements du réseau HTA, répartis dans dix communes, reste injustifié, ce qui a conduit le Syndicat à le considérer comme nul.

Il est important de poursuivre ce travail spécifique pour identifier les éléments à l'origine de ces variations et, probablement élargir sensiblement le panel des affaires analysées. En effet, la procédure de mise en place de dématérialisation n'a pas abouti. Elle a, de plus, généré une rupture d'information en matière de déclaration de projets et de certificats de conformité des délais de mise en cartographie.

Conclusions des audits du PPI (exercice 2022)

Le Sigeif a mené deux audits relatifs à des travaux influençant spécifiquement les résultats du PPI ; dix-huit dossiers ont été analysés.

En dépit d'utiles échanges avec le concessionnaire, des incertitudes subsistent dans plusieurs dossiers, tant des points de vue technique et cartographique que financier.

Le concessionnaire n'a pas toujours répondu aux questionnements avec la précision requise, ou alors de manière incomplète. Le Syndicat a clairement fait savoir qu'il devait disposer pour les futurs contrôles de la totalité des pièces de chacun des dossiers examinés. Ce préalable est indispensable ; il permet à la fois de contextualiser l'opération et d'éviter les demandes d'éléments complémentaires, chronophages pour les deux parties.





Audit des incidents importants dits majeurs

Dans le cadre du contrat de concession, le Sigeif et Enedis ont adopté des indicateurs de qualité de distribution.

S'y ajoutent les objectifs contenus dans le PPI ; une fois réalisés, ils contribueront à réduire le temps de coupure d'un client raccordé au réseau BT de la concession. Il en est ainsi de l'installation des organes de manœuvre télécommandés (OMT), du renouvellement des câbles HTA et BT les plus anciens isolés au papier imprégné (CPI) ou de la rénovation des postes de distribution publique.

En 2022, le temps de coupure (dit « critère B ») s'était établi à 40,5 min. Bien qu'en progrès (- 3,8 mn par rapport à 2021), ce résultat était déjà éloigné de la valeur cible de 25 min affichée dans le contrat. Malheureusement, en 2023, avec 50,7 min de coupure vue d'un client BT de la concession, toutes causes confondues, une nouvelle dégradation nette de la qualité a été constatée. Il s'agit, en effet, du plus mauvais résultat depuis 2016.

Plusieurs éléments concourent à établir ce temps de coupure : travaux, incidents en amont de la concession (postes sources et réseau de transport)... Certaines pannes sont particulièrement importantes par leur durée et/ou le nombre de clients qu'elles touchent. Dans le cadre d'un audit spécifique, le distributeur en restitue les différentes causes.

Le Sigeif analyse dans le détail chaque incident, des raisons qui ont conduit à une ou des coupures de longue durée jusqu'au nombre de clients coupés. Les durées d'intervention, le processus de localisation, les techniques de réalimentation, la nature de l'ouvrage concerné sont autant d'éléments qui permettent de définir l'événement et d'envisager des actions préventives. La chronique des incidents durant plusieurs exercices permet d'étudier les incidents récurrents pour encourager Enedis à entreprendre des actions spécifiques : renouvellement, remplacement, travaux d'adaptation.

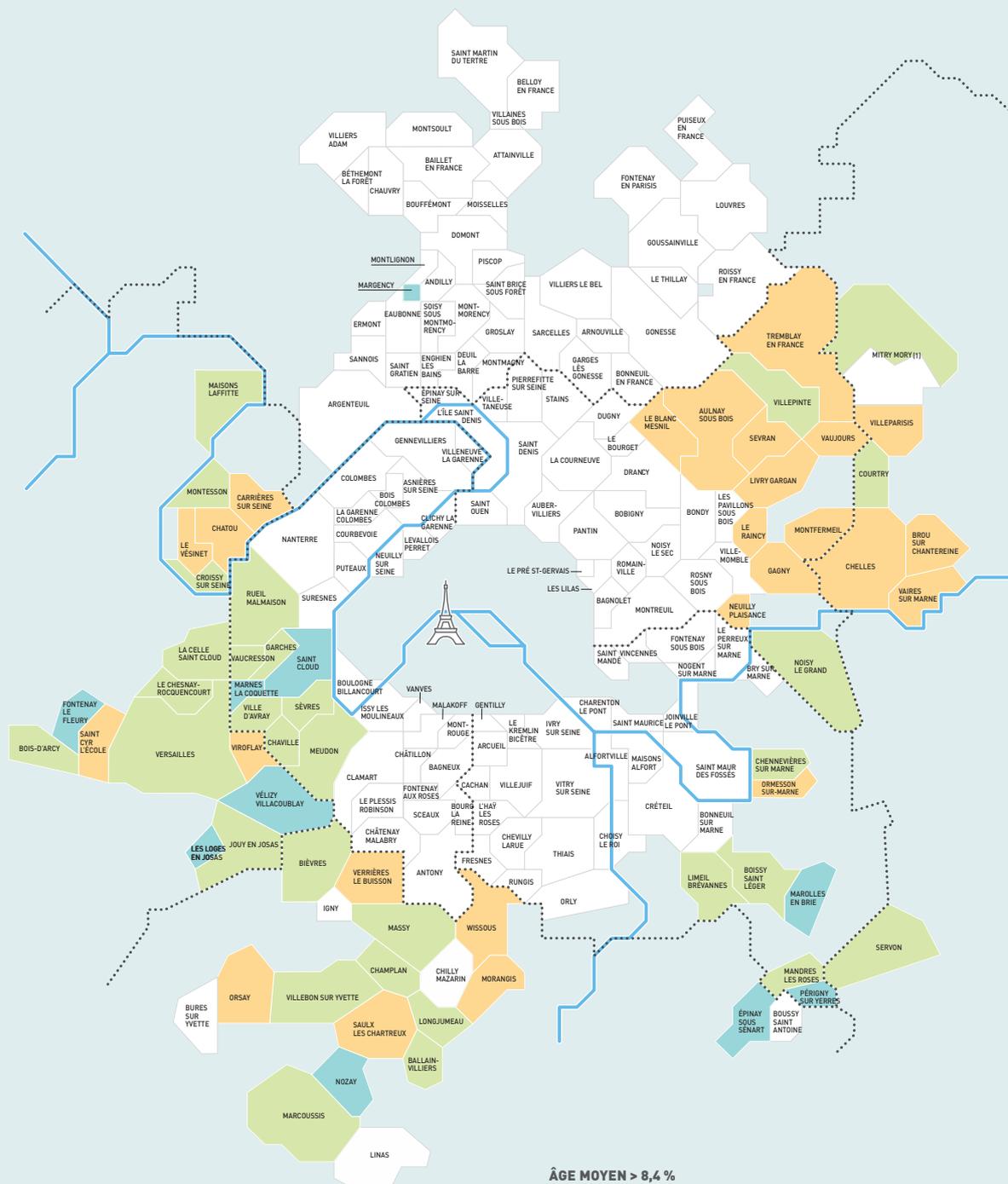
« Le Sigeif analyse dans le détail chaque incident, des raisons qui ont conduit à une ou des coupures de longue durée jusqu'au nombre de clients coupés. »

455 km réseau aérien nu basse tension

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT :

Sur le territoire du Sigeif : réseau aérien : 22,8 % – réseau aérien nu : 8,4 %.

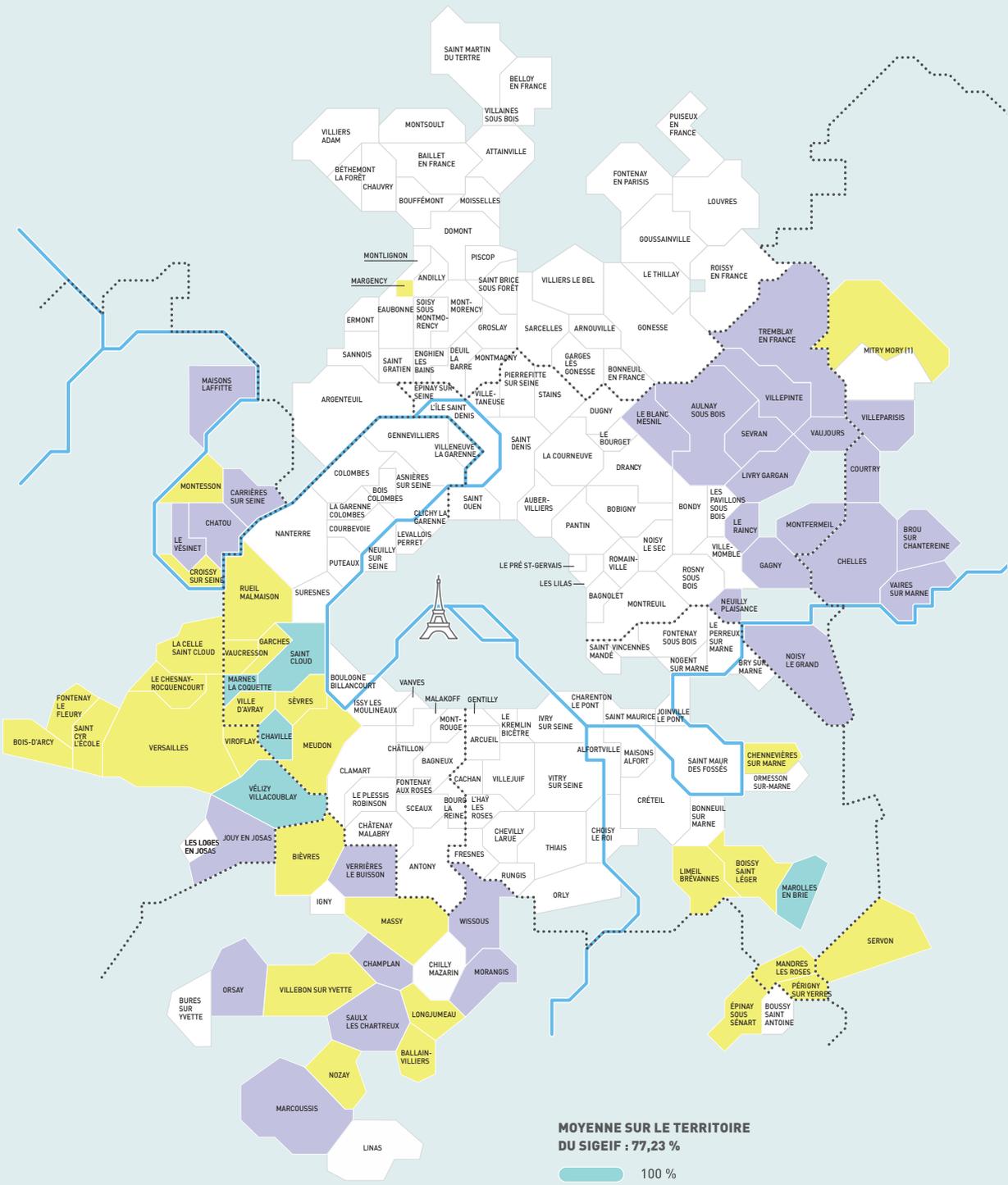
Au niveau national : réseau aérien : 45 % – réseau aérien nu : 5,6 %.



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

4 178 km réseau souterrain basse tension

77,23 % du réseau basse tension du Syndicat sont construits en souterrain.
 Cette technique est considérée, aujourd'hui, comme la plus robuste.



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



Convention de rétrocession de parcelles désaffectées de la concession électricité

Autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, le Syndicat a concédé à Enedis le développement et l'exploitation du réseau pour tous les usagers du territoire des communes adhérentes.

En sa qualité de concessionnaire, Enedis gère et exploite l'ensemble des biens concédés. Y figurent notamment les parcelles cadastrées, dont le propriétaire est Électricité réseau distribution France, devenue Enedis, selon les informations du Service de la publicité foncière.

Conformément au cahier des charges de la concession, les terrains ayant la qualité de bien de retour seront considérés comme initialement mis à la disposition par le Syndicat – dans le cadre de la compétence transférée par les communes – lors même que le fichier immobilier viserait EDF.

En revanche, si le terrain a cessé d'être affecté au service public de la distribution d'électricité et n'en supporte plus aucun ouvrage, il n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé. En conséquence, le terrain sera restitué à l'autorité concédante qui, à son tour, le cédera à la commune concernée, elle seule ayant capacité de trouver un accord de cession des parcelles. La cession de tels terrains impose au Syndicat de prendre acte, par délibération, de ces désaffectations.

En 2023, une convention de ce type a été conclue entre Villepinte, le Sigeif et Enedis. Elle a constaté la désaffectation d'une parcelle et formalisé l'accord de restitution.

Conventions et appuis communs

En vertu de l'article L. 45-9 du Code des postes et des communications électroniques et de l'article 3 du cahier des charges de distribution publique d'électricité, le réseau peut accueillir des ouvrages d'autres services, notamment ceux de communications électroniques. Une convention *ad hoc* formalise ce déploiement. Néanmoins, cette possibilité est liée aux disponibilités techniques existantes et aux contraintes d'exploitation du réseau électrique.

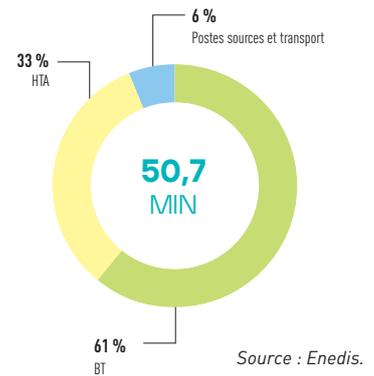
En outre, elle ne doit pas entraîner d'augmentation des charges financières du GRD ni contraindre ses missions.

En 2023, deux opérateurs de télécommunications électroniques (Nextloop et CITYFAST) ont souhaité utiliser comme appuis communs les supports du réseau. Deux conventions ont donc été établies et présentées en comité, afin d'autoriser l'utilisation des supports aériens pour le déploiement des réseaux de communications électroniques.

Ces conventions sont établies à partir du modèle type FNCCR/ERDF de mars 2015, révisé par avenants de juin 2020. Elles fixent le montant des indemnités versées au titre du droit d'usage et du droit d'utilisation. Elles intègrent, conformément aux souhaits du Sigeif, les éléments favorisant les opérations coordonnées d'enfouissement des réseaux à l'initiative de la commune, fixant la part des terrassements à la charge de l'opérateur.



Origine des coupures



Conférences départementales

Créées par la loi NOME (décembre 2010), les conférences départementales se tiennent sous l'égide des préfets. Pour le Sigeif, dont le rôle d'AODE rayonne dans toute l'Île de France, ce sont sept départements qui sont concernés.

Ces instances permettent aux représentants de l'État, des distributeurs (Enedis et les éventuels acteurs locaux, telles les SICAE) et des autorités concédantes, de partager les informations relatives à l'état et à la nature des réseaux, aux programmes d'investissements et à leur réalisation, ainsi qu'aux incidents survenus durant l'année écoulée. Une attention toute particulière est apportée au critère B, ses fluctuations et les perspectives d'amélioration grâce aux priorités des programmes de travaux.

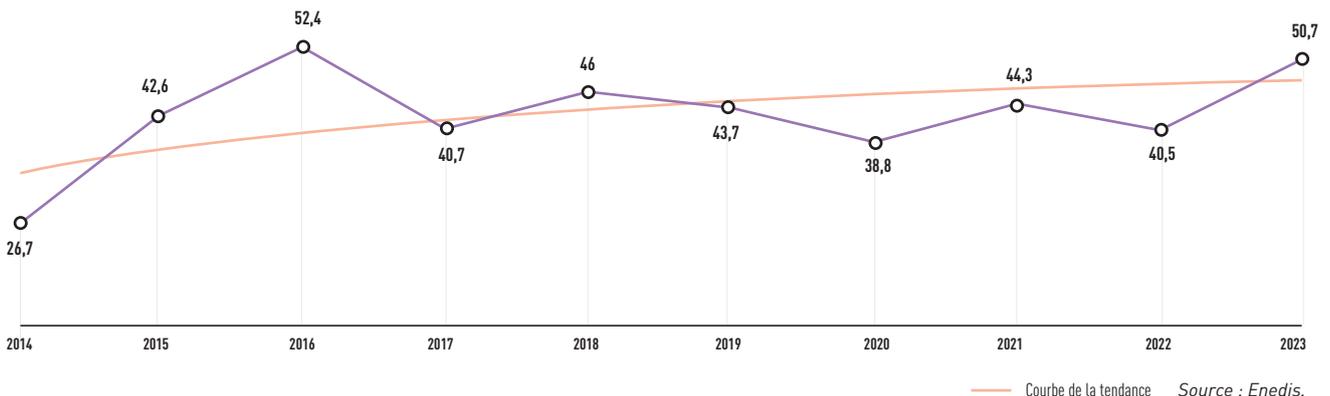
Ces conférences évoquent aussi le développement de services connexes, tels que les IRVE. Pour la 12^e année consécutive, le Syndicat était représenté lors des conférences qui se sont tenues dans les départements du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne et des Yvelines. Dans les autres départements, un travail en commun avec le distributeur a été mené afin de sensibiliser les préfètes à la tenue de ces conférences. À cette fin, les données chiffrées à la maille de la concession ont été échangées.

À l'occasion de ces conférences, le Sigeif a commenté les résultats et présenté plusieurs pistes pour assurer une qualité de distribution accrue. Il a pu évoquer l'avancement du schéma directeur des investissements et la gouvernance partagée avec le distributeur.

La qualité de la distribution d'électricité

La signature du contrat de concession en 2019 a fixé, entre autres objectifs de qualité de fourniture, une durée moyenne de coupure d'un client basse tension de la concession de 25 minutes. Alors que, l'année précédant ce renouvellement, le temps moyen de coupure atteignait 46 minutes, l'ambition forte affichée pour cet indicateur essentiel, prenait appui sur la gouvernance partagée instaurée entre le Sigeif et Enedis, ainsi que sur le SDI et sa déclinaison en PPI.

Critère B : Durée annuelle de coupure (Par client basse tension [en min])

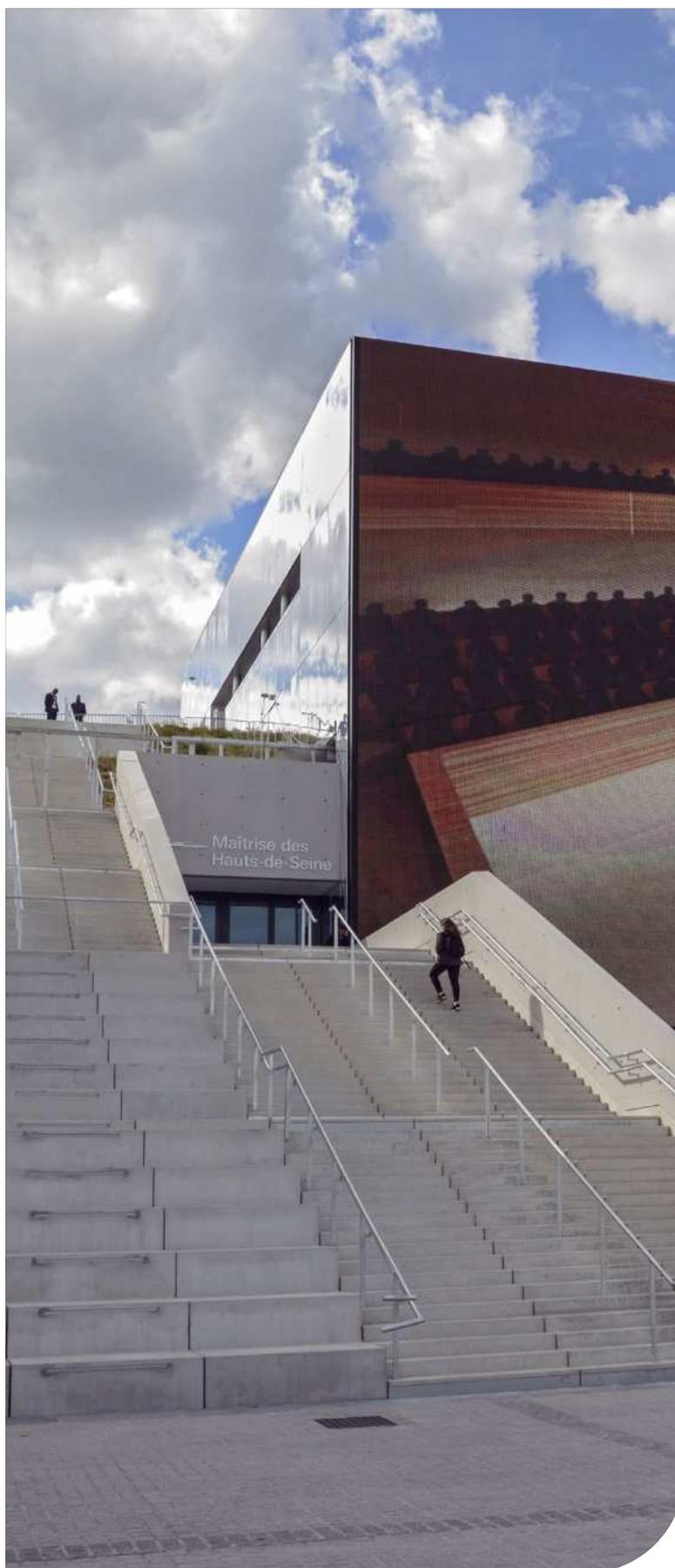


Le critère B

En 2023, avec 50,7 minutes de coupure vue d'un client BT de la concession, toutes causes confondues, la concession fait face au plus mauvais résultat depuis 2016, le second depuis 1999 – année de tempêtes exceptionnelles. La stabilisation maîtrisée du critère B devait traduire, pour partie, l'état de santé des réseaux publics de distribution d'électricité. Cette hausse marquée, avec une augmentation moyenne de plus de 10 min de temps de coupure, représente une dégradation de 20 % du niveau de qualité par rapport à l'année précédente. Six départements sur sept enregistrent une hausse du temps de coupure : + 5,2 min en Seine-Saint-Denis, + 4 min dans les Yvelines, + 8,8 min dans les Hauts-de-Seine, + 3 min en Essonne, + 23,5 min dans le Val-de-Marne et + 11,1 min en Seine-et-Marne. Seul le Val-d'Oise (commune de Margency) échappe à cette tendance. Hors événements exceptionnels, la durée d'interruption de fourniture enregistre également une hausse importante, passant de 39,63 min à 49,21.

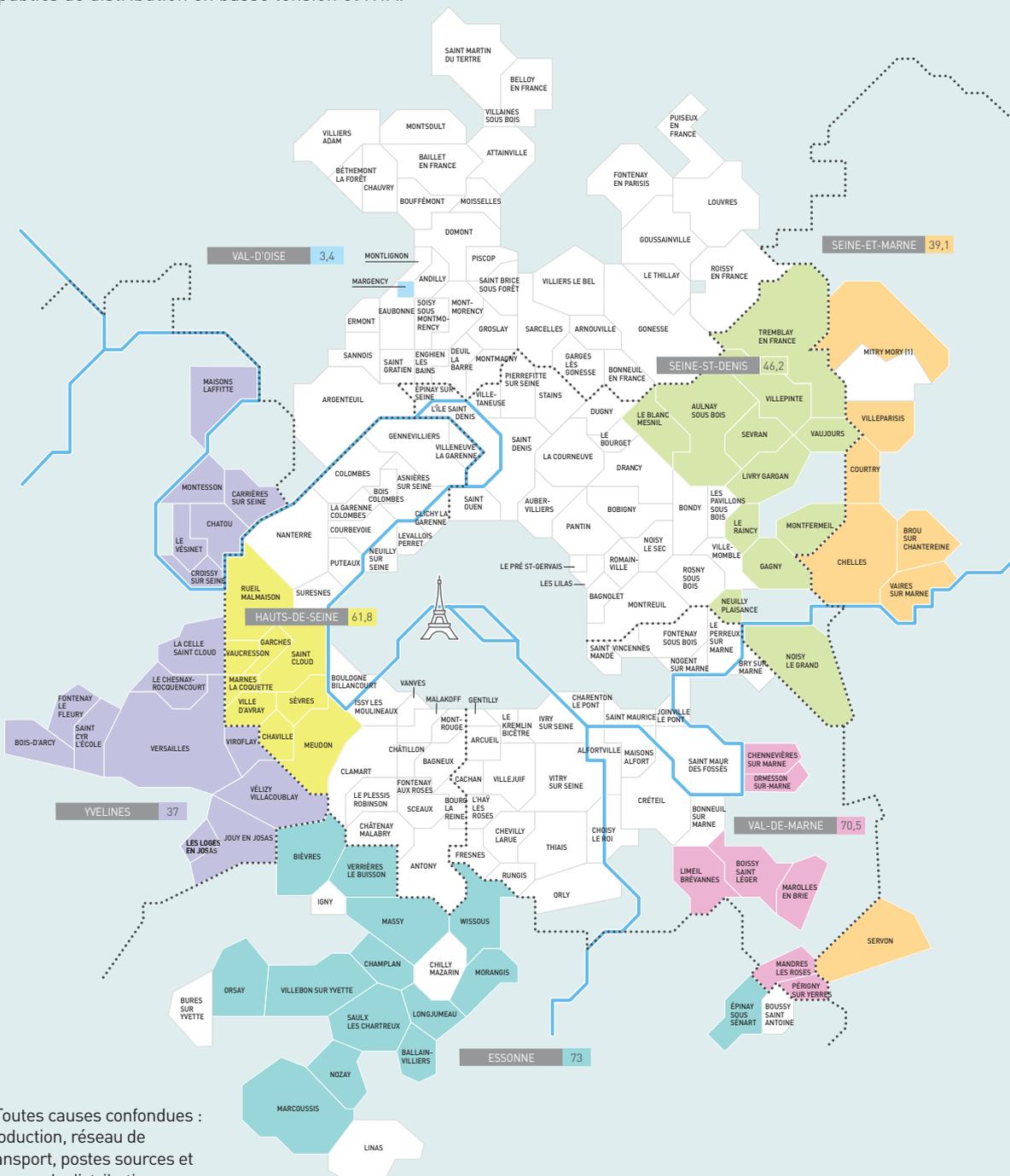
Presque tous les facteurs concourent à cette dégradation : coupures pour travaux BT (+ 2,3 min), incidents BT (+ 3,4 min) ou postes sources (+ 6,9 min). La part imputable au réseau BT est de 30,3 min, soit 61,7 % de la valeur de l'indicateur, hors événement exceptionnel. Cette hausse du critère B conforte le Sigeif dans son analyse et sa volonté de renforcer les investissements affectés à la basse tension. En effet, les temps de coupure dont l'origine provient du réseau HTA baissent très sensiblement (moins 20 %, de 12,5 min à 10 min). Enedis l'explique essentiellement par la mise en place de nombreux OMT.

« Cette hausse du critère B conforte le Sigeif dans son analyse et sa volonté de renforcer les investissements affectés à la basse tension. »



50,7 min durée moyenne* de coupure par client basse tension

La durée annuelle moyenne de coupure est le principal indicateur pour mesurer la qualité de la fourniture d'électricité. Appelé également « critère B », cet indicateur est géré par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en basse tension et HTA.



* Toutes causes confondues : production, réseau de transport, postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT).

(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

YVELINES 37 TEMPS MOYEN DE COUPURE (EN MIN) PAR DÉPARTEMENT
 COMMUNES ADHÉRANT À LA SEULE COMPÉTENCE GAZ
 Limites de départements



Enfouissement des lignes électriques aériennes

Attentif aux attentes de ses communes adhérentes, le Sigeif coordonne et conduit des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques.

L'enfouissement des lignes aériennes en quelques chiffres

63

opérations de travaux d'enfouissement en 2023

15,3 km

de lignes aériennes enfouies, soit un coût de **334 €** le mètre linéaire

11,5 M€

d'investissement



Sécurité et esthétique

Il contribue ainsi à la modernisation comme à la sécurisation des réseaux, et œuvre pour un paysage urbain sans lignes ni branchements disgracieux.

En 2023, le Syndicat a procédé à 63 opérations de travaux d'enfouissement, finançant la part dédiée au réseau de distribution d'électricité, à hauteur de 44 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire Enedis. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'élève à 1 473 000 euros, pour un investissement total de 6,13 millions d'euros hors taxes.

Le programme 2023

Signée par le Sigeif et Enedis, la convention particulière annexée au cahier des charges garantit les taux de participation du concessionnaire (40 % ou 50 %), le volume financier de son engagement et la bonification de sa contribution, quand un programme d'enfouissement contribue à la suppression du réseau en fils nus, le plus fragile et responsable d'incidents récurrents. Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

Une enveloppe de 5,11 millions d'euros

La commission de suivi de juin 2023 a adopté une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 5 107 063 euros hors taxes, la participation du concessionnaire s'établissant à 2 381 206 euros : 2 081 206 euros, au titre de l'article 8, et 300 000 euros, au titre de la résorption du réseau nu à fort risque d'incidents. Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 15,3 km, soit un coût moyen de 334 euros le mètre linéaire, branchements des particuliers inclus.

En 2023, 43 nouvelles opérations ont été décidées, toutes sous maîtrise d'ouvrage unique du Sigeif. Versailles bénéficie d'un programme spécifique, avec trois opérations, pour un coût total de 250 000 euros hors taxes.

Le Syndicat coordonne ces travaux avec ceux de ses communes adhérentes et des établissements publics, répartis dans sept départements. En effet, les supports des lignes électriques aériennes accueillent généralement d'autres types de réseaux : éclairage public, avec des lanternes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques. L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec l'ensemble des opérateurs en charge de ces ouvrages.

Pour mener de manière souple et réactive ces différents programmes d'enfouissement et faciliter la coordination des travaux, le Sigeif s'est doté d'un ensemble d'accords-cadres à bons de commande, dont certains en groupement avec Enedis.

Ces marchés sont, en général, conclus pour quatre ans, au terme de consultations publiques. Au titre du programme prévisionnel des opérations engagées en 2023, toutes les opérations d'enfouissement des lignes électriques font l'objet d'une coordination.

15,3 km de lignes aériennes enfouies

Suivant la spécificité de chaque opération, le financement des travaux est réparti entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, et/ou communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels Enedis ou les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). En 2023, les opérations retenues prévoient l'enfouissement de 15,3 km de lignes aériennes multi-réseaux ; l'investissement représente 11,5 millions d'euros hors taxes, dont 5,11 millions d'euros pour le réseau électrique de distribution publique et 6,39 millions pour les autres réseaux.

Les accords conclus entre le Sigeif et Enedis

2020-2024

En accompagnement du contrat de concession, le Sigeif et Enedis ont reconduit leur partenariat de sécurisation et d'amélioration esthétique des ouvrages. Applicable depuis 2020, cet accord précise les dispositions prévues par les articles 8 et 4 de l'annexe 1 du contrat de concession.

Les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes annuels de travaux sont réaffirmées. Lorsque le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages concédés, il peut bénéficier d'une participation financière d'Enedis. Le volume financier de l'engagement du concessionnaire a été porté de 1,9 million d'euros hors taxes, en valeur 2019, à 2,5 millions d'euros, valeur 2024.

Les taux de participation aux travaux (40 % ou 50 % à l'intérieur des « zones protégées », c'est-à-dire les zones de protection du patrimoine, les sites classés ou inscrits) ont été reconduits.

Il en va de même pour l'engagement spécifique à la ville de Versailles, avec une enveloppe financière maximale annuelle également allouée par Enedis.

Par ailleurs, la convention définit les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement.

Avec le Sigeif, cet accord pérennise la prise en compte des programmes pluriannuels de voirie.

À son issue, la commission de suivi du cahier des charges devra se prononcer sur la prorogation, pour une durée identique et aux mêmes conditions, de la convention, sans excéder la durée du contrat de concession.



Un groupement de commandes pour une meilleure coordination des travaux

Enedis et le Sigeif ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour coordonner les études et travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques. Un marché de travaux a été attribué en juin 2022 et un marché de maîtrise d'œuvre en 2023. Ce dispositif améliore la gestion des travaux par le Sigeif et Enedis et facilite la vie des riverains : quand des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du

Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché groupé.

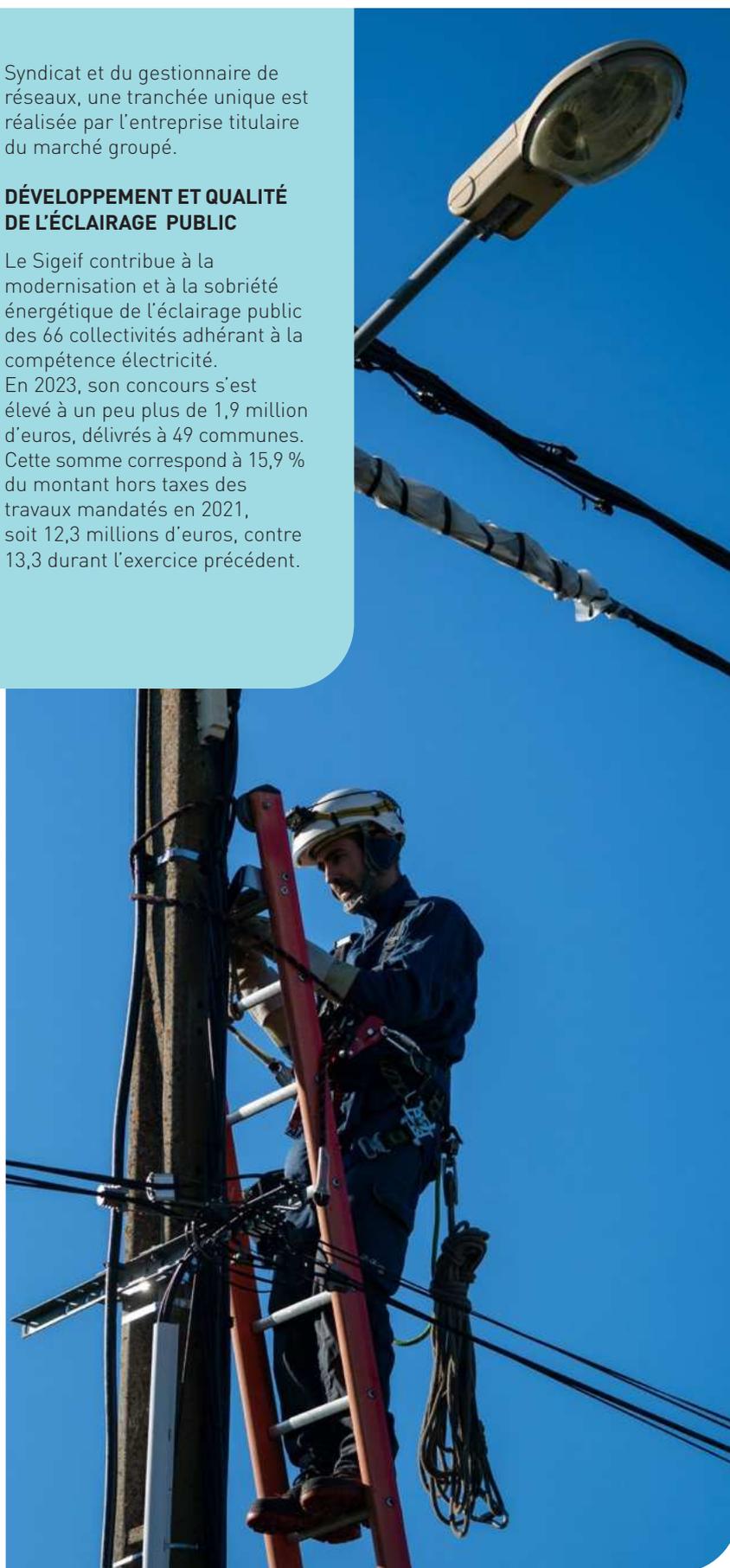
DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Sigeif contribue à la modernisation et à la sobriété énergétique de l'éclairage public des 66 collectivités adhérant à la compétence électricité.

En 2023, son concours s'est élevé à un peu plus de 1,9 million d'euros, délivrés à 49 communes. Cette somme correspond à 15,9 % du montant hors taxes des travaux mandatés en 2021, soit 12,3 millions d'euros, contre 13,3 durant l'exercice précédent.

Constatée depuis 2021, la nette augmentation des demandes d'enfouissement de réseaux aériens de la part des communes adhérentes s'est encore confirmée en 2023. Qui plus est, les reports imposés par les limites budgétaires ont amené le Sigeif à définir le programme 2024 avec un an d'avance. Cette situation n'a donc pas permis de solliciter les communes concernées sur leurs intentions pour 2024.

Conscient de la nécessité de répondre à des besoins croissants, le Sigeif a entrepris des négociations avec Enedis, afin de préparer au mieux le plan pluriannuel d'investissements (PPI). Ces discussions ont abouti à la signature, le 18 décembre 2023, d'une nouvelle convention d'intégration des ouvrages dans l'environnement, assortie d'une augmentation des crédits dédiés aux enfouissements de réseaux, qui permettront de conduire environ 30 % de travaux supplémentaires à compter de 2024.



Syncom, pour suivre en temps réel les travaux de voirie

Créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe 269 collectivités, adhérent directement ou via un EPCI ou un EPT, et propose des services de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie ou sur réseaux via un portail cartographique.

Depuis 2021, la présidence tournante est assurée par le représentant du Sigeif, **Éric Schindler**, délégué de la ville de Neuilly-sur-Seine.

Le site Internet du Syncom permet aux collectivités adhérentes de suivre en temps réel les travaux sur le domaine public, les déclarations de projets de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et Vedif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, prestataire d'appui aux déclarations de travaux en ligne.

Membres représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration

Éric SCHINDLER
Neuilly-sur-Seine

Walid BEN M'HENNI
Noisy-le-Grand

Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr



1993*

Création de Syncom pour la coordination des travaux et accès par Minitel



2000

Application Web de gestion des ouvertures de fouilles



2006

Premier repérage cartographique des chantiers



2010

Consultation des infos relatives aux DT/DICT



2016

Création d'un SIG mutualisé



2018

Récompense « SIG » des trophées de l'ingénierie territoriale

En 2023, environ 40 000 informations relatives aux chantiers, dont presque 20 000 DT ou DICT, ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet.

Par ailleurs, Syncom mutualise les fonds de plans topographiques de corps de rue entre collectivités et opérateurs de réseaux, ainsi que des données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des données « métiers » propres au domaine public (bornes incendie, mobilier urbain, végétation...).

Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce service génère des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux adhérents de l'association.

Durant six mois, le Syncom a accueilli une stagiaire afin de réaliser une étude au sujet des services attendus par les différents acteurs en matière de données de voirie, notamment les collectivités.

Sa mission s'est déroulée en trois phases :

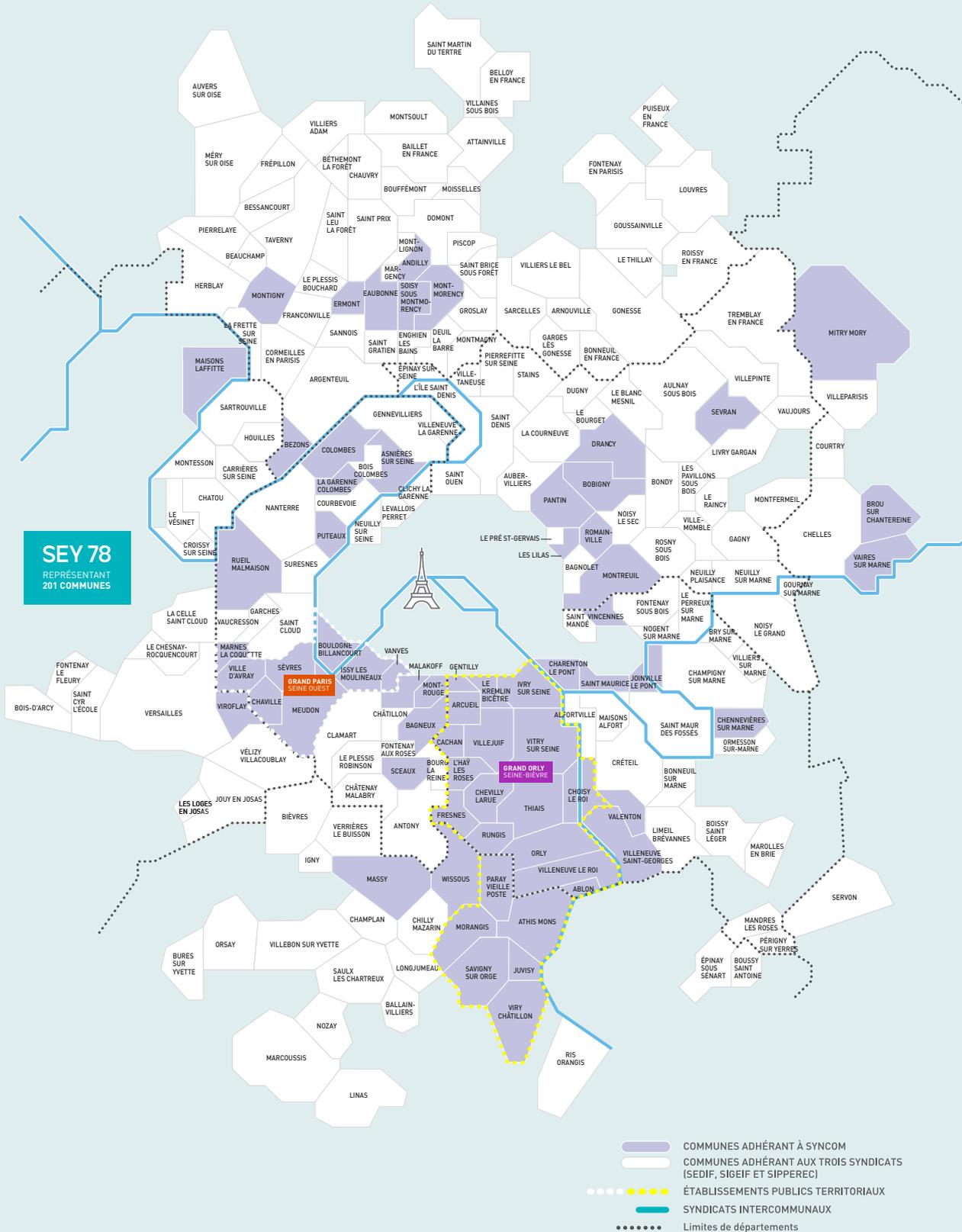
- 1 état des lieux du service et recensement des besoins des utilisateurs (enquête de satisfaction, entretiens) ;
- 2 recensement détaillé de tous les services numériques disponibles et œuvrant dans le domaine des données en rapport avec les travaux de voirie ;
- 3 préconisations d'évolutions des services apportés par Syncom.

Ces pistes d'évolution sont en cours de discussion avec les adhérents.

* Dès 1987, l'outil « coordination des travaux », intitulé Syncom, et accessible par le Minitel, est lancé à l'initiative de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, pour les communes membres du Syndicat. En 1993, les présidents du Sigeif, du Sedif et du Sipperec ont créé l'association Syncom pour étendre ce service aux territoires des trois syndicats.

Le territoire au 31/12/2023

Au total, 269 collectivités ont bénéficié des services de l'association en 2023, par une adhésion directe ou celle de l'établissement public territorial (Grand Paris Seine Ouest, ou Grand-Orly Seine Bièvre), ou syndicat intercommunal (Sey 78) auxquels elles sont rattachées.







Investir durablement pour demain ?

Tel est le modèle de la transition énergétique que le Sigeif décline en actions multiples et diversifiées. Le Syndicat investit dans la production renouvelable photovoltaïque (hier à Marcoussis, demain dans d'autres communes), s'engage dans la voie de la méthanisation et des circuits courts en portant, avec le Sycotom à Gennevilliers, le projet Biométhanisation, et gère le Fonds chaleur pour le compte de l'Ademe, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable (CCR). Il mobilise aussi ses ressources pour soutenir d'autres projets (SEM départementales...). Enfin, acteur reconnu du conseil aux communes en maîtrise de l'énergie, il réfléchit à une « accélération » de cette politique, pour aider les collectivités à porter leurs actions de rénovation.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

Parce que la transition énergétique se joue d'abord au niveau local, le Sigeif accompagne ses adhérents dans leur politique énergétique globale.

En effet, la commune joue un rôle primordial en agissant à la fois sur son propre patrimoine et dans son territoire, notamment avec l'appui des établissements auxquels elle est rattachée, en particulier avec les EPCI. En Île-de-France, la rareté et la cherté du foncier restreignent les possibilités de production d'énergies « vertes », mais des projets significatifs émergent régulièrement. Pour des raisons écologiques comme économiques, la réduction des consommations est une priorité. La récente application du décret « éco-énergie tertiaire » a renforcé les exigences assignées aux collectivités et leur besoin d'accompagnement.

Mieux connaître son patrimoine

Pour devenir exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent d'abord connaître la consommation de leur patrimoine bâti. Elles peuvent ensuite l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...).

Être accompagné dans ses projets

Une fois les axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique individualisé pour mener leurs actions d'efficacité énergétique, notamment pour les bâtiments. Avec ses prestations sur mesure, le groupement de commandes du Sigeif s'avère être une boîte à outils multiples et efficaces : diagnostics, aide à la décision, conseils, aides financières... L'accompagnement technique du Sigeif comprend aussi le soutien de projets techniques comme, par exemple, le développement de projets EnR sur le patrimoine existant.

Expérimenter et innover

Le secteur de l'énergie est en constante mutation : y tester des solutions nouvelles est à la fois une nécessité et une source d'opportunités. En cas de succès, les solutions innovantes peuvent être transposées dans d'autres contextes et territoires, au bénéfice de tous. Ainsi, en 2023, avec la start-up *Wind my Roof*, le Sigeif a pu identifier plusieurs communes susceptibles d'accueillir une unité combinant productions éolienne et solaire en toiture. Le concept pourrait être testé en 2024.



Monter en compétences et valoriser l'expérience

Le décret du 23 juillet 2019, dit « éco-énergie tertiaire », a généralisé l'efficacité énergétique à tous les secteurs. Or, à la différence des outils de production, les économies d'énergie sont peu visibles, voire « cachées ». Aussi le Sigeif sensibilise-t-il régulièrement les élus et techniciens à l'actualité du secteur énergétique, proposant aussi des formations techniques variées et spécialisées. Il contribue ainsi à la montée en compétences des adhérents. Le Sigeif promeut un travail de terrain à l'aide d'accompagnements portés notamment par les conseillers en énergie partagés.

AMI Rénov' Sigeif

En complément du plan d'aide, le Sigeif a lancé, en 2023, son premier appel à manifestation d'intérêt (AMI), afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics, dite Rénov'Sigeif.

Cet AMI a complété le soutien aux communes par l'octroi d'une enveloppe de deux millions d'euros.

Pour être retenus et soutenus par le Sigeif, les projets devaient être à un stade avancé de développement (par exemple, en phase maîtrise d'œuvre, notification de marchés de travaux, début des travaux, etc.).

Par ailleurs, ils devaient s'appuyer sur une logique globale et ambitieuse de rénovation : labellisation, utilisation de matériaux biosourcés, mise en place d'énergie renouvelable, etc.

Huits projets ont su répondre aux exigences fortes qui se traduisent par un gain énergétique moyen de 68 %, ce qui est particulièrement exemplaire.



Communes lauréates de l'AMI Rénov' Sigeif

COMMUNE		SOUTIEN
AULNAY-SOUS-BOIS	Réhabilitation de la laiterie Garcelon en établissement multiservices	238 000 €
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Rénovation du centre socio-culturel et administratif, projet de réhabilitation de la ferme ailes Nord et Est	216 000 €
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	Rénovation et extension du groupe scolaire Paul Langevin	296 000 €
NEUILLY-PLAISANCE	Rénovation et réhabilitation de la ferme Terrisse	216 000 €
ROSNY-SOUS-BOIS	Rénovation de l'école maternelle Bois Perrier	264 000 €
RUEIL-MALMAISON	Rénovation du groupe scolaire George Sand	232 000 €
SAINT-GRATIEN	Rénovation et réhabilitation de la salle de sport - salle d'armes	230 000 €
VANVES	Rénovation et mise aux normes du groupe scolaire du Parc	308 000 €
TOTAL		2 000 000 €

Entraînant de nouvelles charges financières, la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine ont réduit les marges de manœuvre des communes. Pour les aider à investir, à l'automne 2020, le Sigeif a décidé de lancer un plan d'aide exceptionnel doté d'un volet de transition

énergétique d'un million d'euros (efficacité énergétique, EnR et mobilités durables).

Reconduit depuis, ce fonds a permis d'attribuer des subventions à ses communes adhérentes.

Plan d'aide 2023 : les subventions accordées aux communes

235 000 € Véhicules propres	10 000 € Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)
287 000 € Travaux d'isolation	23 000 € Vélos ou vélos-cargos à assistance électrique
76 000 € Diagnostics thermiques de bâtiments communaux	
8 000 € Chaudières collectives gaz à haute performance	



Vers un nouveau service de maîtrise d'ouvrage déléguée

Complexe et coûteuse, la rénovation énergétique performante reste un chantier de longue haleine. Faisant le constat des difficultés de ses adhérents à la mettre en œuvre pour leur patrimoine, comme d'ailleurs toutes les collectivités en France, le Sigeif a souhaité proposer une offre de service globale.

À cet effet, il a mandaté une mission de réflexion stratégique en 2023, à laquelle plusieurs collectivités adhérentes ont participé. Cette étude devrait se traduire, dès 2024, par la constitution d'un nouveau service de maîtrise d'ouvrage déléguée de performance énergétique des bâtiments. Le développement de cette nouvelle mission débutera avec le recrutement de techniciens spécialisés au sein de la direction « transition énergétique et innovations » : responsables de la rénovation thermique des bâtiments, chargés d'opération.

Une fois constituée, l'équipe affinera la méthodologie d'accompagnement des collectivités adhérentes, depuis la conception du projet à la réception des chantiers, en passant par la contractualisation avec les bénéficiaires, la passation des marchés et l'exécution des travaux. Le Sigeif s'attachera aussi à en assurer l'ingénierie financière, en mobilisant les différentes aides et ressources disponibles.

Fournir des outils d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Complétant l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif propose des prestations pour améliorer le patrimoine bâti, cible prioritaire de l'efficacité énergétique. Il s'agit essentiellement de marchés d'efficacité énergétique, sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En 2023, ces marchés ont été reconduits pour deux ans. Confiés à la société Iddigo, ils sont scindés en trois lots, comprenant 46 prestations différentes :

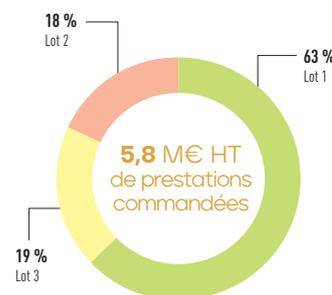
- **Le premier lot permet de réaliser un état des lieux exhaustif du patrimoine bâti existant**, complété par la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.

- **Le deuxième (bâtiments neufs ou en rénovation lourde)** garantit la prise en compte de la performance énergétique, de la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

- **Le troisième permet de développer les énergies renouvelables, les stratégies énergétiques territoriales et d'améliorer la qualité de l'air des bâtiments.**

Par l'effet de volume, ces prestations de qualité sont proposées à un prix attractif, en passant par la procédure d'achat simple et rapide des bons de commande.

Répartition par lots



Les schémas directeurs des énergies

Dans le cadre de l'accompagnement des démarches territoriales climat-air-énergie, le Sigeif a participé à l'élaboration de plusieurs schémas directeurs des énergies d'EPCI (EPT Grand Paris Seine Ouest, CA Roissy Pays de France).

En 2023, la Communauté d'agglomération Val Parisis a lancé son schéma directeur des énergies.

Ces schémas ont bénéficié du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage efficacité énergétique du Sigeif. Plusieurs autres EPCI (CA Paris Vallée de la Marne, CA Plaine Vallée) ont prévu dans leur programme d'action air-climat-énergie de lancer cette démarche. Le Sigeif sera partie prenante des travaux de concertation.



Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupement de commandes gaz du Sigeif - Marchés 2021-2025

LOT PATRIMOINE EXISTANT

 <p>VOLET EXPLOITATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la passation de marchés d'exploitation. • Suivi annuel de l'exploitation – maintenance. • Diagnostic de l'exploitation des installations thermiques. • Mission préparatoire à l'équilibrage du réseau hydraulique de chauffage ou de bouclage d'eau. • Conception et préparation d'un marché de travaux pour la mise en place d'une gestion technique des bâtiments (GTB). • Mise en place d'un plan de mesurage.
 <p>VOLET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décret tertiaire et déclaration OPERAT. • Diagnostic de performance énergétique. • Pré-diagnostic énergétique. • Audit énergétique. • Thermographie. • Programmation pluriannuelle des investissements et fonctionnement (PPIF). • Schéma directeur immobilier énergétique.
 <p>VOLET CONCEPTION ET ASSISTANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation de conception et d'assistance dans la réalisation de travaux de rénovation d'équipements techniques.

LOT BÂTIMENTS NEUFS OU EN RÉNOVATION LOURDE

 <p>VOLET PROGRAMMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché global de performance. • Assistance pour la mise en place de la modélisation des informations du bâtiment (BIM) et d'une maquette numérique. • Assistance à la programmation. • Assistance au choix du projet. • Étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie.
 <p>VOLET CONCEPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au cours des phases de la conception et dans la relation avec le maître d'œuvre. • Simulations thermiques dynamiques (STD).

LOT PATRIMOINE NEUF OU EN RÉNOVATION LOURDE (SUITE)

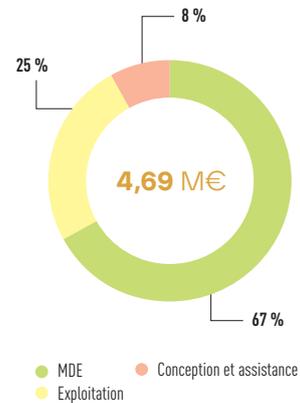
<p>VOLET EXÉCUTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formations des acteurs du chantier. • Contrôle des points clés par visite sur chantier. • Contrôle du bâti par thermographie post-réception. • Thermographie.
<p>VOLET RÉCEPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du fonctionnement du bâtiment après réception. • Contrôle des performances par Protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique (IPMVP). • Tests et mesures avant réception.

LOT ÉTUDES DE FAISABILITÉ ENR, STRATÉGIES TERRITORIALES ET QUALITÉ DE L'AIR DES BÂTIMENTS

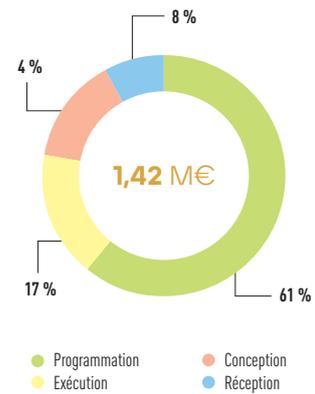
<p>VOLET ÉTUDES DE FAISABILITÉ PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SCHÉMAS DIRECTEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études de faisabilité (solaire thermique, solaire photovoltaïque, chaufferie bois, géothermie, chaleur fatale, récupération de chaleur sur eaux usées, réseaux de chaleur et de froid). • Schéma directeur énergie territorial. • Schéma directeur de réseaux de chaleur et de froid.
<p>VOLET BILAN GAZ À EFFET DE SERRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan gaz à effet de serre.
<p>VOLET ÉCLAIRAGE PUBLIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des installations d'éclairage public. • Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumineux.
<p>VOLET QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ET VENTILATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partie réglementaire liée à la qualité de l'air intérieur (QAI), incluant avec les prestations d'évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesure de polluants et le plan d'actions. • Diagnostic ventilation. • Mesure de la perméabilité (patrimoine existant ou neuf).

Répartition des prestations commandées entre 2021 et 2023

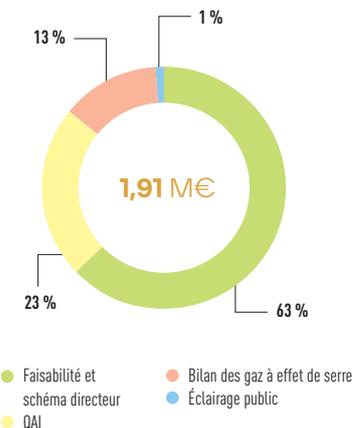
PATRIMOINE EXISTANT



PATRIMOINE NEUF OU EN RÉNOVATION LOURDE



ÉTUDES DE FAISABILITÉ ENR, STRATÉGIES TERRITORIALES ET QUALITÉ DE L'AIR DES BÂTIMENTS



Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE FIXE À LA FRANCE D'AMBITIEUX OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES.

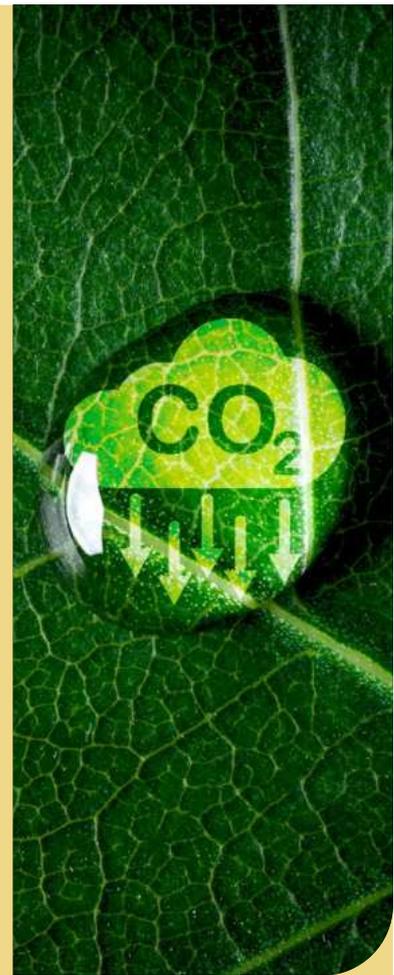
Le Sigeif se mobilise dans la mise en œuvre des programmes d'actions climat-air-énergie sur les territoires. La quasi-totalité des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire du Syndicat ont adopté leur PCAET. Plusieurs conventions de partenariat avec des EPCI ont été signées, afin d'identifier les axes de travail et les actions à porter conjointement.

Les sujets abordés sont très divers : maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine,

développement des énergies renouvelables, mobilité électrique et bio-GNV.

Cinq conventions partenariales sont en cours avec les Communautés d'agglomération Plaine Vallée, Paris Vallée de la Marne et Val Paris et les Communautés de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et Carnelle Pays de France.

Ces partenariats privilégiés ont permis de poser les bases de collaborations variées : transfert de la compétence IRVE de la communauté de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et de la communauté d'agglomération Val Paris, réflexion relative à une étude de faisabilité biogaz dans la communauté d'agglomération Val Paris, projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol dans la communauté d'agglomération Plaine Vallée.



Processus d'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

PATRIMOINE EXISTANT



Estimation des émissions de GES, polluants atmosphériques et possibilités de réduction



Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie (gaz, électricité et réseau de chaleur) et options de développement.



Estimation de la séquestration de CO₂ dans le sol et la biomasse et possibilités de développement.



Production actuelle des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnRR) et potentialités.



Consommations d'énergie finales du territoire et potentiel de réduction.



Analyse de la vulnérabilité territoriale aux effets des changements climatiques, stratégie territoriale.



Des formations pour tous

Enfin, Inddigo, à la demande du SigEIF, anime avec un « expert métier » des sessions de formation digitales participatives de haut niveau technique. Gratuites, ces formations sont réservées aux membres du groupement.

Neuf sessions de formation au décret éco-énergie tertiaire, de trois demi-journées chacune, ont été spécialement créées et menées en 2022-2023, au bénéfice de près de 90 participants.

Fortes de ce succès, deux nouvelles thématiques de formation ont été identifiées comme pertinentes pour les mois à venir : « Comment définir une stratégie énergétique ? » et « Comment améliorer la performance énergétique de son patrimoine ? ». Au total, sept sessions de deux demi-journées chacune sont prévues pour chaque thématique.

Tout au long de l'année, le groupement de commandes propose des formations sur des thématiques énergétiques. Ces sessions prennent diverses formes : webinaires, modules de formation à distance, conférences... Elles s'accompagnent de newsletters réalisées conjointement avec Inddigo ; quatre ont été diffusées en 2023.

Sept webinaires ou conférences ont été organisés en 2023 :

- **février 2023** : mise en œuvre du décret éco-énergie tertiaire ;
- **mars 2023** : Webinaire d'information sur la sobriété énergétique ;
- **avril 2023** : Webinaire d'information sur la démarche de qualité pour la performance énergétique (commissionnement) ;

- **mai 2023** : Webinaire décret tertiaire : CPE, intracting/CPI, marché global de performance... Comment passer à l'action ?

- **juin 2023** : Webinaire les outils informatiques du décret tertiaire : eSHERPA, OSAE, Vibriss, Prioreno ;

- **septembre 2023** : réseaux de chaleur et de froid ;

- **octobre** : Webinaire réglementation environnementale 2020 (RE2020) ;

- **décembre 2023** : Webinaire décret BACS : obligation réglementaire et retour d'expérience pratique.

« Neuf sessions de formation au décret éco-énergie tertiaire, de trois demi-journées chacune, ont été spécialement créées et menées en 2022-2023. »





Conseil en énergie partagé (CEP)

Depuis plusieurs années, le Sigeif aide les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal. Ce dispositif dit « conseil en énergie partagé » n'impose aucune contrepartie financière. Un nouveau conseiller a rejoint l'équipe en 2023 pour poursuivre la dynamique engagée par ses prédécesseurs. Le métier de CEP a, par ailleurs, été présenté sur un stand aux participants d'un forum organisé par la Direction départementale des territoires (DDT) du Val-d'Oise.



Conseil en énergie partagé et économe de flux

Aujourd'hui, 45 communes sont éligibles à cet accompagnement, dont une trentaine de communes ont adhéré au dispositif CEP du Sigeif. Depuis le début, deux conseillers en énergie partagés mènent cette mission auprès de ces communes.

En 2023, un nouvel agent a rejoint l'équipe.

Les deux premiers conseillers en énergie partagés sont devenus des économes

de flux en se consacrant à l'accompagnement sur les volets ACTEE Merisier, Plan d'Aide et CEE auprès des communes adhérentes à ce dispositif.

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE

En 2023, plusieurs communes ont bénéficié d'une mise à jour de leur bilan énergétique patrimonial et d'un accompagnement spécifique sur divers sujets : rénovation des équipements de chauffage et de ventilation, isolation des bâtiments, rénovation de l'éclairage public, études d'aide à la décision en amont

de travaux de rénovation, aide au montage de dossiers de subventions, tels que les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou encore l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rénov' Sigeif.

Prolongeant ses missions, le conseiller a accompagné plusieurs communes dans d'autres démarches :

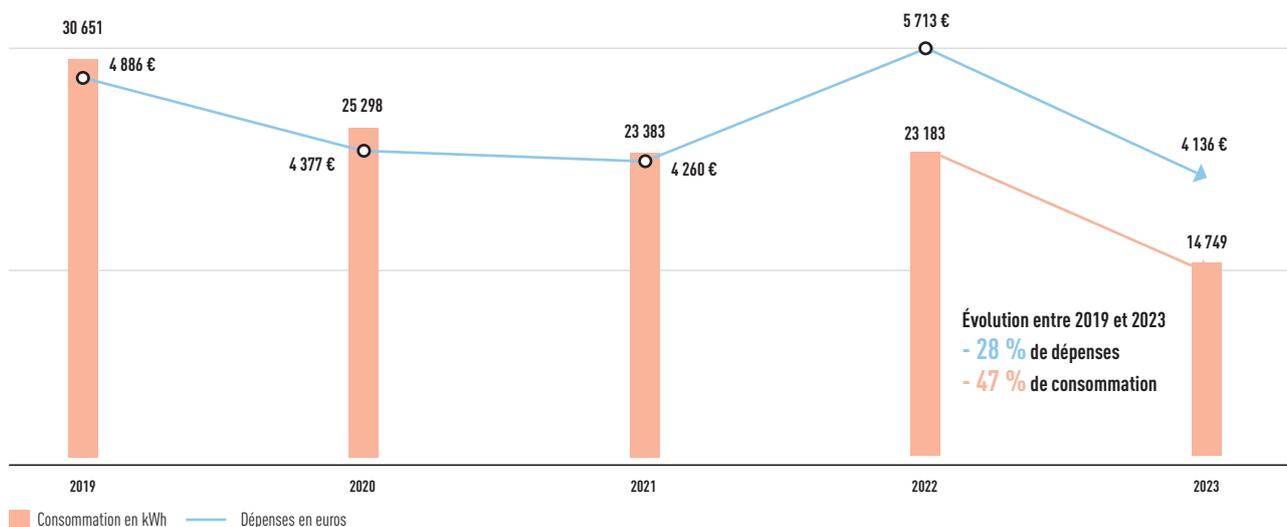
- **Accompagnement spécifique au décret « éco énergie tertiaire ».**

Il permet aux communes de se conformer au texte réglementaire, notamment pour collecter les données des consommations énergétiques de l'année de référence et des années 2022 et 2023.

- **Accompagnement spécifique au choix du matériel éligible aux certificats d'économie d'énergie (CEE).**

Plusieurs communes ont ainsi pu valoriser leurs travaux de rénovation énergétique par des CEE, notamment via le remplacement de menuiseries et de chaudières, l'isolation ou encore la rénovation du parc d'éclairage public.

Évolution des consommations et des dépenses énergétiques de l'éclairage public d'une commune CEP (avec l'extinction nocturne entre 23 h 30 et 5 h du matin, entre 2019 et 2023)



Le projet ACTEE Merisier

Le Sigeif a été lauréat en 2022 de l'appel à projets ACTEE Merisier. Il a accompagné dès lors, et jusqu'à fin 2023, 60 nouvelles communes pour les aider à piloter la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. S'y est ajouté un accompagnement dédié au décret « éco-énergie tertiaire ».

ACTEE Merisier vise à apporter un soutien financier sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments scolaires en priorité.

Il cofinance les actions suivantes :

- études d'aide à la décision et de maîtrise d'œuvre réalisées sur les bâtiments inscrits dans ACTEE Merisier ;
- acquisition d'un outil de suivi des consommations énergétiques pour le suivi énergétique des bâtiments éligibles ;

• postes d'économies de flux qui accompagnent les communes dans la réalisation de leurs projets inscrits dans ACTEE et animent le dispositif.

Au Sigeif, deux économistes de flux mènent cette mission.

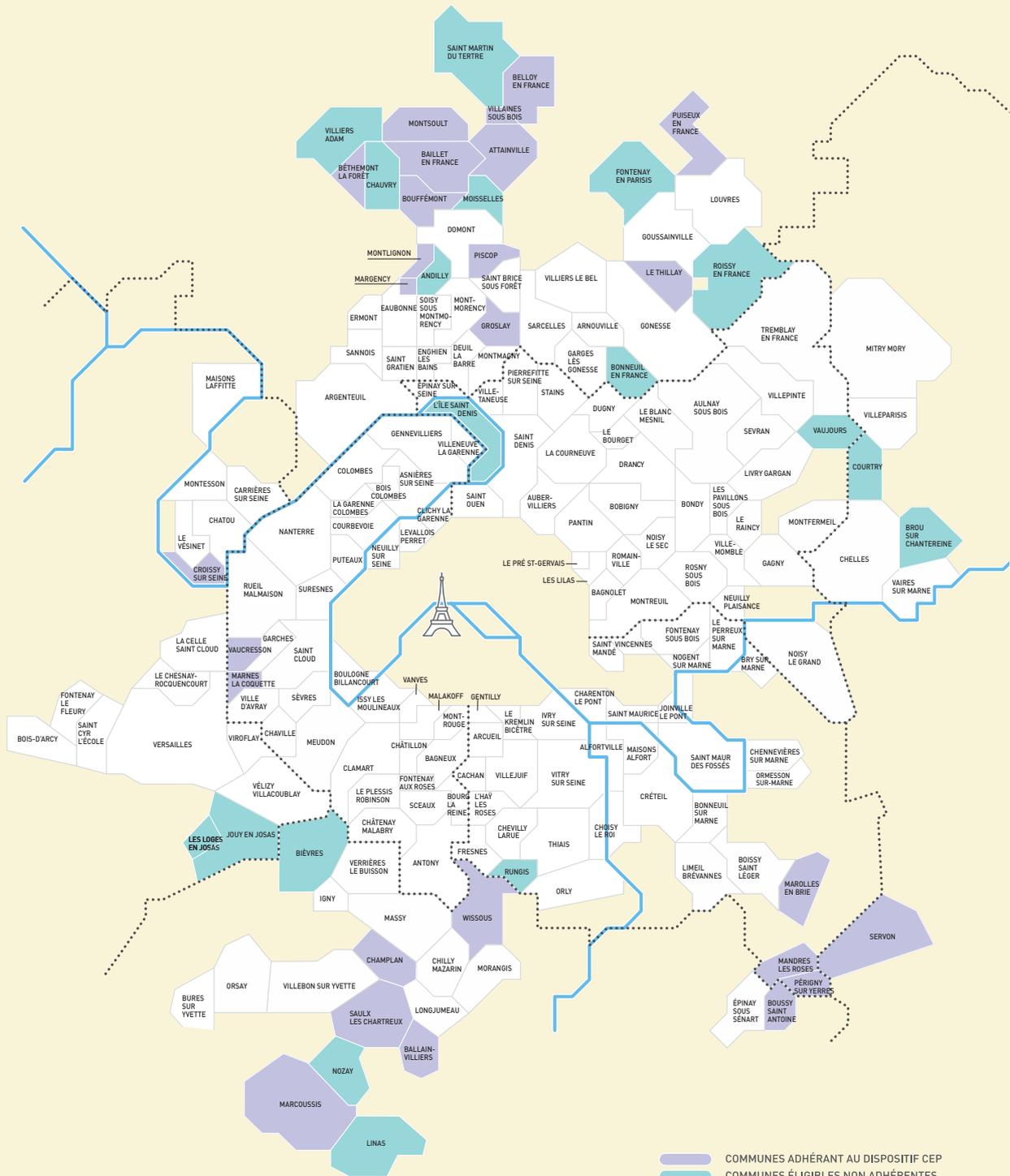
En 2023, une cinquantaine de projets ont bénéficié d'un financement de leurs études d'aide à la décision, à hauteur de 80 %, plafonné à 3 000 euros HT par bâtiment, via une bonification du plan d'aide du Sigeif.

Ces études ont permis un chiffrage des scénarios de rénovation à mener par les communes à court et moyen termes pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et se conformer aux obligations réglementaires.

Le programme ACTEE Merisier a pris fin en décembre 2023. Afin de garder une continuité d'accompagnement et d'apporter une aide financière aux communes souhaitant aller plus loin dans leurs projets, le Sigeif se portera candidat à un programme ACTEE similaire en 2024.

45 communes éligibles au dispositif

Le dispositif conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif aide, sans contre-partie financière, les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal.





Deux millions d'euros versés aux collectivités en 2023

Deux dépôts sont effectués dans l'année, permettant ainsi l'atteinte du seuil des 50 GWh cumac, demandé par le pôle national des CEE (PNCEE) à chaque dépôt.

Les certificats sont ensuite vendus au meilleur prix, au terme d'un accord passé avec la société EDE, l'acheteur sélectionné par les trois syndicats. Cet accord garantit à la fois un prix plancher, en cas de chute des prix, et des offres à prix de marché lors de fortes demandes.

En 2023, 337 GWh cumac, dont 35 GWh cumac « précarité », ont été déposés – contre respectivement 242 et 58 en 2022. Au total, l'opération a permis de verser deux millions d'euros aux collectivités ayant effectué des dépôts en 2023.



Valoriser les CEE : le dispositif commun

Le Sigeif et le Sipperec pilotent une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). En 2022, le Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (Smoys) s'y est associé.

Outil utile et vertueux, les CEE financent des actions générant des économies d'énergie significatives, tout au long de la vie des équipements installés. De 2022 à 2025 (cinquième période nationale), 3 100 TWh cumac devront être collectés, combinant CEE classiques (1 970 TWh cumac) et CEE liés à la précarité énergétique (1 130 TWh cumac). 2023 a été une année très importante en termes de volumes, la plus élevée depuis 2015. Cela s'explique par plus de travaux effectifs, impulsés en particulier par le décret éco-énergie tertiaire.

Le dispositif commun aux trois syndicats permet de faire converger l'intérêt de plus de 200 collectivités adhérentes. Par la mutualisation de leurs certificats, il assure une meilleure visibilité aux bénéficiaires et une rémunération intéressante sur le marché. Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, au premier chef les collectivités adhérentes aux syndicats. La croissance du nombre d'adhérents démontre l'attractivité du modèle proposé.

Aussi, il témoigne d'un marché des CEE dynamique, conséquence d'un niveau d'obligations significativement renforcé pour les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant.

Un dispositif clés en mains

Afin de permettre un dépôt direct des CEE dans le registre national Emmy, les dossiers sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études, le cabinet Rozo. Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, notamment grâce à une plateforme web dédiée au suivi des opérations.

Les collectivités concernées par les CEE récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dépôt des CEE est une opération complexe. Aussi, pour sécuriser la valorisation de leurs certificats, les bénéficiaires ont-ils tout intérêt à déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique et à rassembler les pièces justificatives nécessaires.

Précarité énergétique

Parallèlement, des CEE dédiés à la lutte contre la précarité énergétique s'articulent autour de programmes nationaux. Il en est ainsi du service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (Slime), animé par le Cler (réseau pour la transition énergétique). Il recouvre aussi des CEE bonifiés lorsque les travaux d'efficacité énergétique sont effectués dans des logements occupés par des ménages en précarité énergétique, visant en particulier les bailleurs sociaux adhérant au dispositif commun.

Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions

Le Sigeif est coordonnateur d'un groupement de commandes gaz regroupant 12 150 sites d'entités publiques et para-publiques. De l'ordre de 3,2 TWh annuels, leur consommation fait du Syndicat un des premiers acheteurs publics de gaz dans le marché français.

Attribués en juin 2022, les marchés de fourniture de gaz ont débuté le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans. Le contexte est inhabituel : la volatilité est inédite et l'on constate de très fortes tensions des cours mondiaux des énergies.

Aussi, les prix dont bénéficient les membres, dans le cadre du groupement de commandes, doivent-ils s'apprécier dans la durée et non en considération de conditions conjoncturelles du marché gazier.



Le groupement de commandes gaz en quelques chiffres

	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
MEMBRES	Les bailleurs sociaux publics et privés	Tous les membres et les petits sites de consommation	La Région Île-de-France, les Conseils départementaux, les collèges et les universités	Les communes et les EPCI	Les hôpitaux, les EHPAD et les gestionnaires de piscines
NOMBRE DE SITES (PCE)	1 200	8 585	965	1 214	189
VOLUMES (GWH)	744,368	575,735	778,532	715,386	304,759

De ce point de vue, la performance des achats mutualisés a fait ses preuves avec constance depuis le lancement du groupement en 2006. Ainsi, ces dernières années, le prix moyen était d'environ 16 € HT/MWh. En 2023, reflétant la hausse des prix mondiaux, le niveau s'est élevé à 125 € HT/MWh, restant encore en deçà du niveau moyen des cours du gaz durant toute la période

pendant laquelle le Sigeif a pris des positions pour assurer la fourniture en 2023.

Les prises de position sont, en effet, réalisées régulièrement, avec pour chaque ordre d'achat une décision dans des délais extrêmement courts, pouvant aller jusqu'à l'achat instantané d'une offre par téléphone, avec les équipes conseils des fournisseurs.

Pour assurer les livraisons de gaz en 2023, les prises de position se sont étalées entre juin et mi-décembre 2022, avec cinq ordres d'achat. Ce prix reflète des conditions de marché très difficiles, avec une explosion des cours liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a frappé tous les acheteurs d'énergie, publics comme privés.

Après les très fortes tensions constatées en 2022 et 2023, onze prises de positions sur les marchés, dont la dernière en novembre 2023, ont permis au Sigeif de fixer un prix du gaz pour 2024 avec une baisse significative. Le prix (molécule seule) s'établira ainsi en moyenne à 68 € HT/MWh pour les membres du groupement durant toute l'année 2024.

Des marchés optimisés dans un contexte bouleversé

Face aux tensions géopolitiques et aux difficultés d'approvisionnement, le renouvellement des marchés de fourniture en gaz s'est accompagné de nouvelles mesures pour protéger les membres, garantir la meilleure concurrence et obtenir une plus grande souplesse d'exécution. La flexibilité a été ajustée afin de mieux correspondre aux risques portés sur les fournisseurs : désormais, il est possible d'accueillir des sites non prévus initialement en cours de marché, à hauteur de 5 % du volume global.

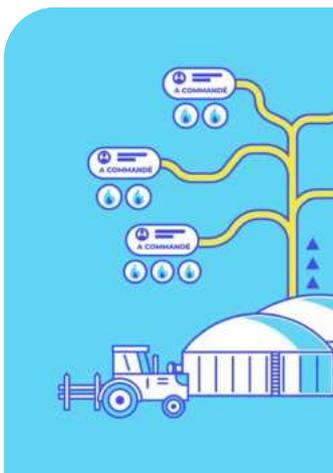
C'est un avantage d'autant plus appréciable que, depuis 2022, plusieurs marchés publics ou privés ont dû renoncer à toute flexibilité de leur contrat pour obtenir des offres de la part des fournisseurs.

Autre avantage, le groupement de commandes n'intègre pas d'engagement de consommation, avec une cible et un seuil de tolérance (par exemple, 100 GWh/an, avec un seuil de +/- 10 % de ce volume). Là encore, par rapport à d'autres contrats, c'est une différence et un atout de taille. Ensuite, le Sigeif a veillé à garantir aux membres une bonne visibilité de leur facture pour faciliter leur planification budgétaire, tout en assurant une gestion active du risque lié aux achats. À cet effet, l'ensemble des lots a été traité avec un prix ferme, construit progressivement au fil des mois. Établi chaque année, ce prix résulte d'une procédure d'achat fractionné en une dizaine d'ordres d'achat (dite « multi-clics »), qui lisse le risque et évite d'être contraint d'acheter au mauvais moment.

Enfin, une fois les marchés attribués, le Sigeif assure une présence permanente, destinée à observer leur mise en place et leur suivi (processus de changement de fournisseur, facturation, pénalités, etc.).

Écoute et partage au sein du groupement

Dans un domaine aussi évolutif que l'énergie, l'acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats. Aussi, le Sigeif organise-t-il régulièrement des sessions d'information ou des enquêtes pour les membres de son groupement. Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, processus d'achat, biométhane, etc.).



www.achat-gaz.fr, un site dédié au groupement de commandes

Grâce à un site Internet dédié, www.achat-gaz.fr, les membres ont un accès continu à toutes les informations relatives au groupement de commandes : pièces de marchés, montants des abonnements, prix du gaz, actualités, invitations, etc.

Pour mieux informer les adhérents et le grand public, le site a été modernisé en septembre 2023. Plus ergonomique et intuitif, il inclut désormais un espace « Sigeif par Inddigo », avec un ensemble de pages dédiées aux marchés d'efficacité énergétique.

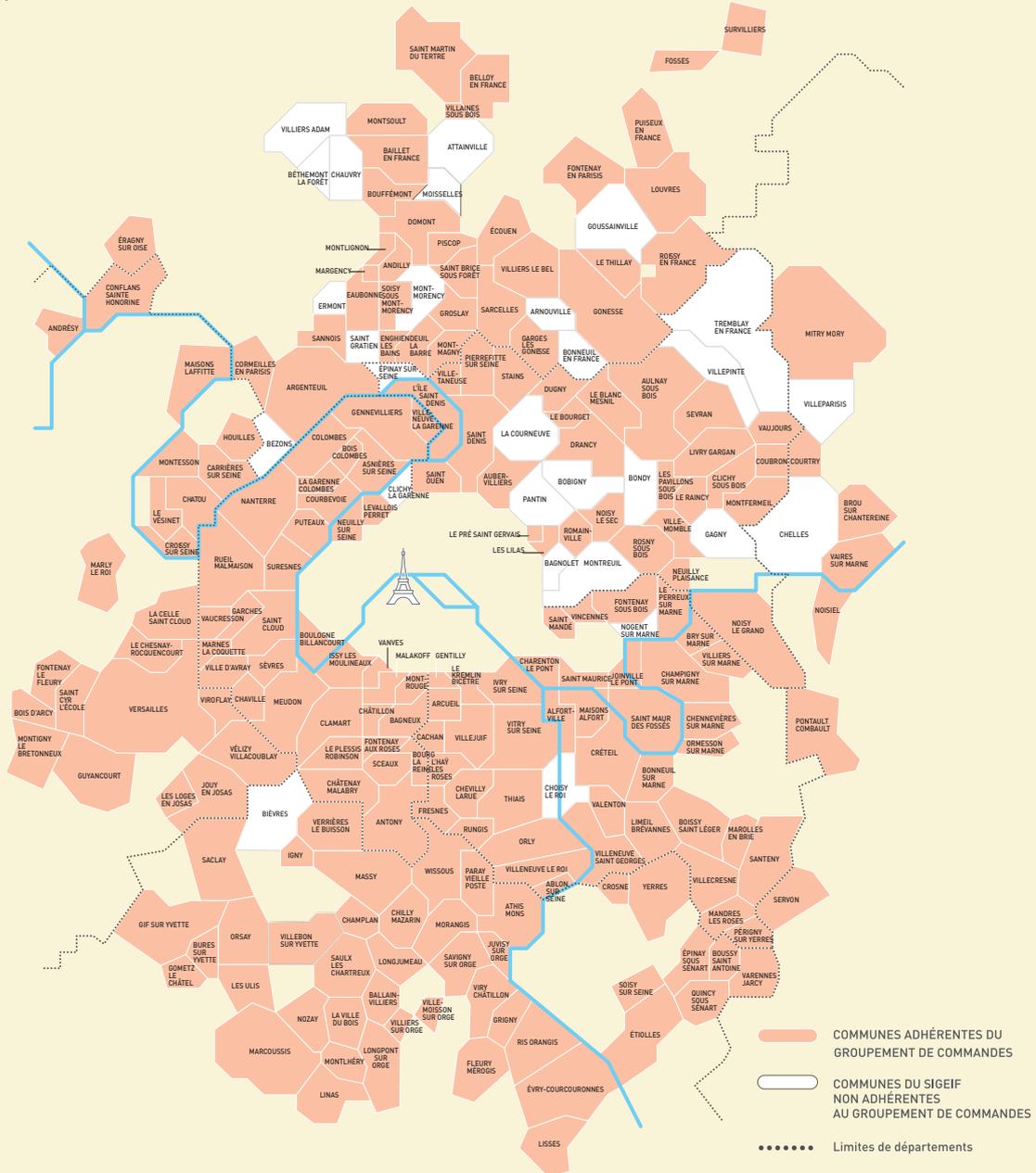


À l'automne 2023, une vidéo réalisée en motion design (animation graphique) a été mise en ligne sur le site pour (ré)expliquer aux membres ou futurs membres du groupement de commandes toutes les modalités relativement complexes d'achat de gaz.



Communes adhérentes au 31/12/2023

Via son groupement de commandes, le Sigeif offre à près de 500 organismes publics ou privés d'Île-de-France (12 150 points de livraison) la possibilité d'accéder à la fourniture de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique. En quinze ans, les adhérents au groupement de commandes ont bénéficié de tarifs optimisés et de services associés. Sont également proposées 46 prestations dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des stratégies territoriales et de la qualité de l'air dans les bâtiments pour accompagner les membres du groupement dans leur transition énergétique.



Communes hors carte adhérentes au groupement de commandes

- SEINE-ET-MARNE**
- Bailly-Romainvilliers
 - Champs-sur-Marne
 - Chessy
 - Coupray
 - Gournay-sur-Marne
 - La Grande-Paroisse
 - Magny-le-Hongre
 - Moissy-Cramayel
 - Montry
 - Nemours

- Salins
 - Savigny-le-Temple
 - Thomery
 - Torcy
- YVELINES**
- Cernay-la-Ville
 - Maurepas
 - Orgeval
 - Plaisir
 - Villennes-sur-Seine

- ESSONNE**
- Boissy-sous-Saint-Yon
 - Bondoufle
 - Bruyères-le-Châtel
 - Cheptainville
 - La Ferté-Alais
 - Fontenay-lès-Briis
 - Itteville
 - Janville-sur-Juine
 - Lardy
 - Limours

- Marolles-en-Hurepoix
- Milly-la-Forêt
- Morigny-Champigny
- La Norville
- Ollainville
- Saint-Germain-lès-Arpaon
- Saint-Pierre-du-Perray
- Saint-Yon
- Villabé

- VAL D'OISE**
- Cergy
 - Taverny
 - Vauréal
- Voir en p.152, la liste complète des membres du groupement de commandes.

Connaissance du marché et réactivité, clés d'un achat efficace

Parallèlement, le Sigeif intervient dans des colloques dédiés aux achats d'énergie et participe à différents groupes de travail thématiques (Amorce, FNCCR, CLEEE, etc.). Il entretient des contacts réguliers avec des acheteurs publics de dimension nationale, confrontés aux mêmes problématiques, comme la centrale d'achats Ugap, la direction des achats de l'État (DAE) ou UniHA (acheteurs hospitaliers), et aussi des acheteurs privés multi-sites (grande distribution, hôtellerie...).

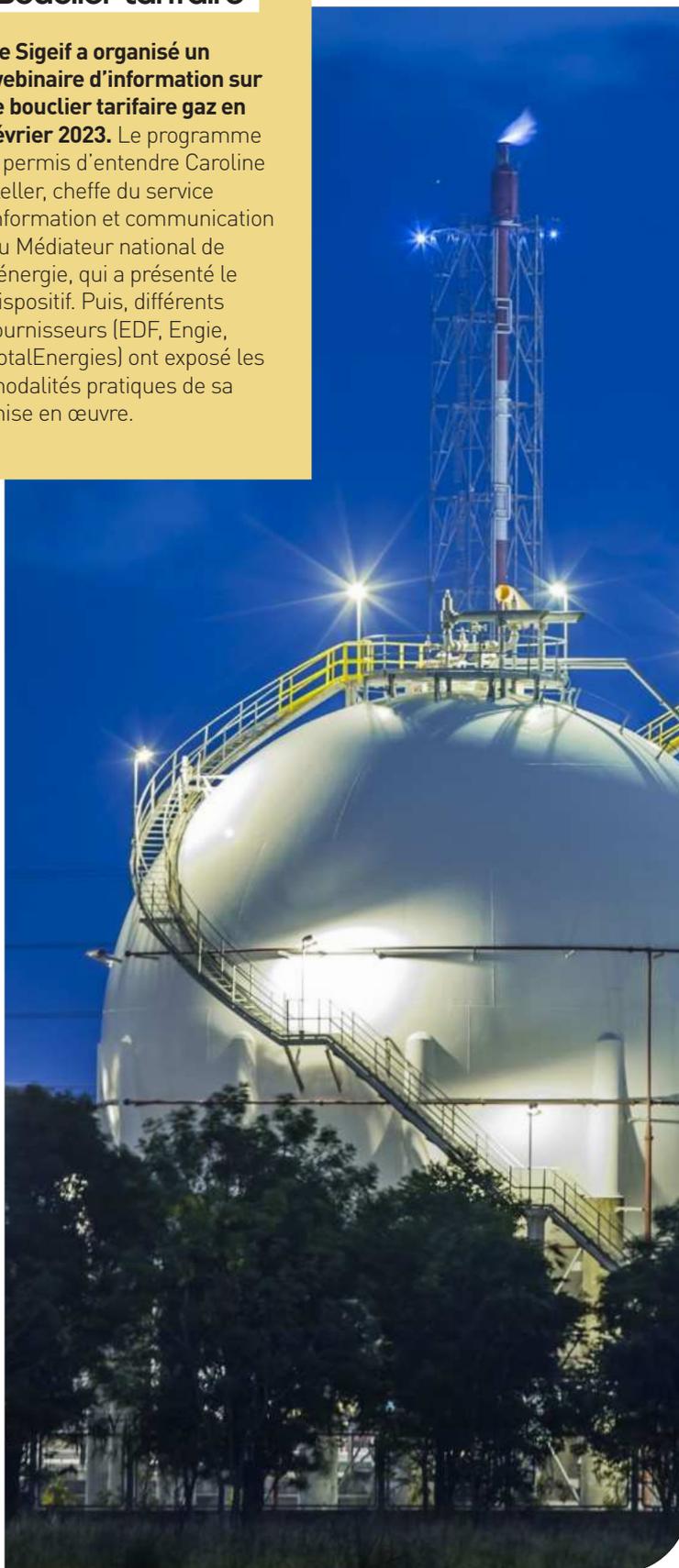
Le Sigeif assure une veille quotidienne des marchés gaziers et des évolutions réglementaires (réponse aux consultations de la CRE, études d'impact...). Il s'appuie également sur l'expertise du cabinet de conseil Eleneo pour définir sa stratégie, par un suivi en continu des marchés gaziers. Enfin, le travail de *sourcing*, qu'il mène auprès des opérateurs du secteur gazier, lui permet d'optimiser en permanence ses décisions, tout en suscitant la meilleure concurrence possible.

D'importantes évolutions ont été observées chez les fournisseurs, en réaction à la situation internationale et aux mouvements des marchés gaziers ; le Sigeif s'est donc adapté à ce contexte.

« Le Sigeif entretient des contacts réguliers avec des acheteurs publics de dimension nationale, confrontés aux mêmes problématiques. »

Bouclier tarifaire

Le Sigeif a organisé un webinaire d'information sur le bouclier tarifaire gaz en février 2023. Le programme a permis d'entendre Caroline Keller, cheffe du service information et communication du Médiateur national de l'énergie, qui a présenté le dispositif. Puis, différents fournisseurs (EDF, Engie, TotalEnergies) ont exposé les modalités pratiques de sa mise en œuvre.



Le plan d'actions quinquennal pour la transition énergétique

Le 28 octobre 2022, le Sigeif et son concessionnaire GRDF ont signé un nouveau contrat de concession pour la distribution du gaz, au service d'un réseau « FASTE », c'est-à-dire fiable, ambitieux, sûr et exemplaire en matière de transition énergétique. Il inclut un volet « transition écologique et territoires », qui se traduit par un « plan d'actions quinquennal pour la transition énergétique » (PAQTE). L'objectif est d'accompagner la transition énergétique du territoire, en lien avec les enjeux de la distribution du gaz, grâce à trois leviers : moins et mieux consommer, produire des gaz renouvelables, développer de nouveaux usages du gaz (en particulier avec les mobilités durables).



Dès 2023, plusieurs études de faisabilité de méthanisation ou relative à l'hydrogène ont été engagées. En outre, un ensemble de dispositifs et initiatives ont été initiés pour contribuer aux autres enjeux de ce PAQTE. Il en va ainsi, notamment, de la participation du Sigeif à un projet visant à développer la mobilité fluviale au biogaz (GNV), à travers le projet *Green Deliver*. Lauréat de l'appel à projet de GRDF des mobilités décarbonées, ce projet devrait se concrétiser au cours de l'année 2024. À cela s'ajoute l'intégration d'une solution de pompe à chaleur hybride (combinant pompe à chaleur et chaudière à condensation gaz) permettant un rendement optimisé d'opérations de

rénovation énergétique de bâtiments. L'adhésion de GRDF aux différentes Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), ainsi que différentes actions pédagogiques portées sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables contribuent également à l'atteinte des objectifs du PAQTE.

Hydrogène : un projet d'écosystème territorial dans le Val d'Oise

En 2022, les conclusions d'une étude avaient mis en évidence la pertinence d'une installation de production d'hydrogène par électrolyseur, à partir de l'électricité produite par le centre de valorisation énergétique (CVE), exploité par le Sigidurs, à Sarcelles (95). Il restait néanmoins à qualifier le modèle économique des usages. Pour prolonger les réflexions, une seconde étude a été initiée afin d'étudier la faisabilité technico-économique de la distribution d'un tel hydrogène bas carbone.

Il est apparu qu'une canalisation dédiée jusqu'à la station d'assainissement du Siah Croult et Petit Rosne (Bonneuil-en-France), disposant déjà d'une unité de méthanisation pour ces boues et qui cherche à valoriser le CO₂ (biogénique) restant, pourrait s'avérer pertinente. En effet, le processus de méthanation permettrait alors de produire du méthane de synthèse injecté dans le réseau public de distribution.

Ce projet de « boucle territoriale 100 % hydrogène de production/distribution/consommation » a été distingué lors de l'appel à projets « zones industrielles bas carbone », conduit par GRDF dans sa démarche de décarbonation. Outre un trophée, décerné aux partenaires du projet lors du Salon des maires et des collectivités locales en novembre 2023, une convention de partenariat officialisant le lancement de l'étude de faisabilité de ce projet de boucle territoriale 100 % hydrogène a été signée par le Siah, le Sigidurs, GRDF et le Sigeif. Les résultats de cette étude de production et distribution d'hydrogène entre ces différents syndicats techniques sont attendus courant 2024.



Trois projets de méthanisation en Île-de-France

BIOMÉTHANISATION À GENNEVILLIERS

Le Sigeif, le Syctom et Haropa, entourés de nombreux partenaires (les villes et EPT concernés, GRDF, la Région Île-de-France, l'ADEME, etc.), préparent l'installation d'une vaste unité de biométhanisation à Gennevilliers. D'une capacité de 50 000 tonnes de déchets par an à terme, elle produira environ 300 Nm₃/h et 30 000 MWh de biométhane. Injectés dans le réseau, ils seront distribués pour les usages locaux du gaz, notamment la station d'avitaillement de la SEM Sigeif mobilités, installée à proximité dans le port de Gennevilliers et exploitée par TotalEnergies. Le gaz produit pourra aussi être « sourcé » en garanties d'origine pour la consommation des bâtiments publics de la ville – désormais, les GO font l'objet d'une remontée gratuite à l'État qui peut les redistribuer aux communes concernées.

Ce projet offre une cohérence importante entre le réseau public de distribution du gaz et son nécessaire « verdissement » par l'injection de gaz renouvelable. Après désignation de Paprec comme concessionnaire, l'année 2023 a permis d'affiner la préparation administrative et de mener des études d'approfondissement du projet.

Ces travaux ont été portés par le groupement d'autorités concédantes (Syctom et Sigeif) et la société de projet nommée MethaValo 92, filiale de Paprec. Le dossier de demande d'autorisation environnementale et le plan d'épandage ont été déposés le 27 avril 2023, suivis d'une demande de permis de construire le 9 mai 2023.



L'État a demandé des éléments complémentaires en juillet 2023, entraînant de nouvelles études. Les informations attendues ont été remises le 15 décembre 2023. Puis, l'Autorité environnementale de l'IGEDD a rendu public son avis le 21 décembre. La fin de l'année 2023 et le début de 2024 ont donc été consacrés à la rédaction du mémoire en réponse à cet avis, préalable à la future enquête publique attendue au printemps 2024.

MÉTHANISATION EN ESSONNE

Prévoyant de développer d'autres projets de méthanisation, le Sigeif initie des partenariats avec différents acteurs du territoire. Il s'agit d'étudier toutes les opportunités de valorisation de gisements méthanisables. Le Sigeif a ainsi initié un partenariat avec le Siom Vallée de Chevreuse (Syndicat intercommunal des ordures ménagères) pour étudier un projet de micro-méthanisation. Après le rendu des premiers éléments en septembre 2023, l'évaluation de la pertinence du projet, qui intègre une unité d'hygiénisation sur site et le transport de la « soupe » dans une unité de méthanisation existante, est en cours.

Le Siom et le Sigeif devront déterminer le scénario privilégié, pour initier le projet courant 2024.

MÉTHANISATION DANS LE VAL DOISE

Après avoir accompagné la Communauté d'agglomération de Val Parisis dans l'élaboration de son PCAET, le Sigeif a noué un partenariat avec cet EPCI pour étudier la possibilité de créer une unité de méthanisation valorisant les biodéchets de ses différentes communes. L'étude de faisabilité a démarré fin 2023 et devrait s'achever courant 2024. Il s'agit ici de porter une unité de méthanisation « à taille humaine ».

Outre ces projets opérationnels, le Sigeif participe également à la réflexion stratégique pour verdir les réseaux de gaz. Il a ainsi contribué aux différents documents de planification et de politiques énergétiques mis en consultation par le ministère de la Transition énergétique en fin d'année 2023, notamment la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) et la stratégie nationale hydrogène. Comme ces documents ont vocation à fixer les objectifs et la trajectoire de développement des énergies renouvelables, ils représentent un enjeu crucial pour les différentes filières de gaz renouvelables.

Le biométhane : une filière dynamique

En Île-de-France, ce sont désormais 54 sites qui injectent quotidiennement du biométhane dans les réseaux de gaz, dont 41 sur les réseaux exploités par GRDF, soit 7 de plus que l'année 2022 !

Issu de l'agriculture, de stations d'épuration des eaux usées et de déchets ménagers, voire industriels..., le biométhane représente une production annuelle de près de 1 000 GWh, acheminés dans les réseaux exploités par GRDF sur le territoire francilien.

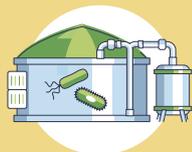
Des typologies diverses, avec une majorité de méthanisation agricole (39/54) et de méthanisation territoriale

(biodéchets et agricole) (6/54), puis stations d'épuration (5/54).

De nombreux projets sont en cours d'étude et permettront d'ici 2050 à la filière gaz d'atteindre la neutralité carbone, avec 100 % de biométhane.

La loi AGEC obligeant les collectivités à proposer un tri à la source des biodéchets des ménages, depuis le 1^{er} janvier 2024, devrait accélérer le développement de projet de méthanisation.

54 sites en Île-de-France



983 GWh/an

=



Consommation
3 932 bus

ou



Consommation
245 750 logements

41 sites dans le réseau exploité par GRDF



758 GWh/an

=



Consommation
3 032 bus

ou



Consommation
189 500 logements



Le développement de projets solaires

La ferme photovoltaïque de Marcoussis a fait du Sigeif un acteur reconnu des énergies renouvelables. En s'inscrivant dans la stratégie énergie-climat de la Région, il entend poursuivre le développement du solaire photovoltaïque en Île-de-France, à différentes échelles. À la ferme solaire de Marcoussis, s'ajoutent des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Bientôt, le Sigeif installera des ombrières de parking. Adoptée début 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables rend, en effet, obligatoire l'équipement des grands parcs de stationnement par des ombrières intégrant un procédé d'énergies renouvelables.

Afin d'aider les communes et EPCI à appréhender ces obligations, le Sigeif a organisé une conférence dédiée à ce sujet en septembre. Il a aussi favorisé l'appréhension et le calendrier du dispositif des ZA EnR (zones d'accélération des énergies renouvelables), en organisant un webinaire co-animé avec la DRIEAT, séance d'informations réitérée lors de la Commission consultative paritaire, avec la DRIEAT et l'IPR.

Les projets sont donc nombreux. Ainsi, un chantier a démarré en 2023 pour équiper la toiture du gymnase Léo Lagrange de Chaville. Le développement d'une ombrière solaire photovoltaïque s'est poursuivi avec l'EPT GPSO sur le parking du stade Marcel Bec (étude géotechnique préalable à l'analyse de la faisabilité technico-économique).



Panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du gymnase Léo Lagrange à Chaville.

Plus de 130 moutons se chargent de la tonte de la ferme solaire photovoltaïque à Marcoussis - Printemps 2023



La ferme solaire photovoltaïque de Marcoussis en quelques chiffres en 2023

58 000
Panneaux solaires photovoltaïques

20 762
MWh
Production locale d'énergie

Équivalent de la consommation électrique d'une ville de **10 500** habitants

En parallèle, conformément à la convention d'occupation entre la commune de Maisons-Alfort et le Sigeif signée en 2022, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé dans le but de sélectionner un opérateur économique pour développer, financer, construire et exploiter des installations photovoltaïques pendant toute la durée du bail.

Début 2023, EDF EnR a été désigné lauréat de cet AMI ; le Sigeif a négocié avec cet opérateur une convention de sous-occupation pour installer les unités solaires prévues. Par ailleurs, plusieurs projets d'autoconsommation ont été examinés avec les villes de Sèvres et de Roissy-en-France : les études de foisonnement ou de structures ont été réalisées.

Enfin, deux projets de grande taille sont à l'étude. Le premier, fruit d'un partenariat avec la CA Plaine Vallée, pourrait conduire à la création d'une ferme solaire photovoltaïque. Le second, un projet de revalorisation d'un site dégradé (stockage de déchets non dangereux), par une unité d'énergie solaire photovoltaïque, pourrait prochainement aboutir sur la commune de Vert-Le-Grand. Le Sigeif et le Smoys y apportent leur expertise. En effet, bien qu'un appel à manifestation d'intérêt initial ait été déclaré infructueux, la candidature spontanée d'un nouvel opérateur, fin 2023, a relancé le potentiel du site. La candidature est en cours d'analyse.





Le contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Depuis 2022, le Sigeif porte le premier contrat de développement des énergies renouvelables thermiques d'Île-de-France signé avec l'Ademe. Il favorise ainsi le développement de projets dans son territoire en apportant un soutien technique et financier aux maîtres d'ouvrage.

Avec ce contrat, le Sigeif s'est engagé à accompagner le développement d'une vingtaine de projets pour une production de plus de 4 GWh EnR d'ici 2025.



Le contrat comprend des projets de récupération de chaleur, de géothermie de surface, de solaire thermique et de biomasse, de petite et moyenne tailles. À travers ce dispositif, le Sigeif est devenu l'interlocuteur direct des porteurs de projets, publics comme privés, souhaitant bénéficier de cet accompagnement et valoriser leurs opérations dans le cadre du Fonds chaleur.

De fait, le Sigeif est désormais en mesure d'apporter une expertise dédiée à l'accompagnement de tout projet de chaleur renouvelable.

En 2023, le Sigeif a poursuivi l'accompagnement technique des premiers projets engagés. Il a également conforté la visibilité du dispositif auprès des acteurs du territoire à travers différentes actions de communication, relayées par plusieurs partenaires, dont l'Ademe. Ainsi, le contrat chaleur renouvelable gagne progressivement en visibilité, notamment auprès des AMO et bureaux d'études. Le Sigeif est ainsi en mesure de mieux accompagner les projets, y compris ceux portés par des acteurs privés.

Trois commissions d'attribution des aides se sont tenues en 2023. Elles ont permis de valider trois réalisations de projets, six études et un test de réponse thermique pour un projet de géothermie sur sonde, à hauteur de 285 000 €. Au total, quatre opérations ont été soutenues depuis le lancement du contrat avec l'Ademe. Et onze nouvelles études de faisabilité ont été lancées, dont sept via le groupement de commandes efficacité énergétique.

Néanmoins, le nombre de projets accompagnés – une trentaine – est resté stable. En effet, le Sigeif a surtout consolidé les travaux déjà entrepris : relecture d'études préalables, orientation vers les professionnels qualifiés, relecture des devis et offres des entreprises, estimation des montants d'aide prévisionnels, aide au montage des dossiers d'aide.



Accompagnement au développement des réseaux de chaleur

En mai, le Sigeif a proposé à ses communes adhérentes de réaliser des études de faisabilité pour le développement de réseaux de chaleur. Trois études ont été menées, en association étroite avec les communes concernées :

- **un réseau de chaleur dans le quartier Val Fleury à Meudon ;**
- **un réseau de chaleur intercommunal dans les villes de Chaville et de Viroflay ;**
- **un réseau de chaleur intercommunal à Orsay et Bures-sur-Yvette** (en partenariat avec le SIOM Vallée de Chevreuse et l'université Paris-Saclay).

Le Sigeif finance la totalité du coût des études (près de 110 000 €), et bénéficiera d'une aide de l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets (80 % du montant des dépenses). Les études ont démarré fin octobre 2023 et devraient être restituées mi 2024.

À l'automne 2023, le département des Yvelines et Engie Solutions ont également sollicité le Sigeif pour étudier un soutien financier au projet de production de chaleur issue de géothermie pour la distribuer dans les villes du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Noisy, La Celle-Saint-Cloud et Bougival. En 2024, le Sigeif étudiera la possibilité de participer à la distribution publique de cette chaleur.



Ainsi, il a été partie prenante d'une étude de préfiguration chaleur renouvelable menée par l'EPT Est Ensemble. Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la Métropole du Grand Paris en octobre 2023, la chaleur renouvelable figure en bonne place. Ces différentes avancées devraient conduire à une mise en œuvre concrète des premiers travaux dès 2024, sous réserve du maintien des calendriers des porteurs de projets.

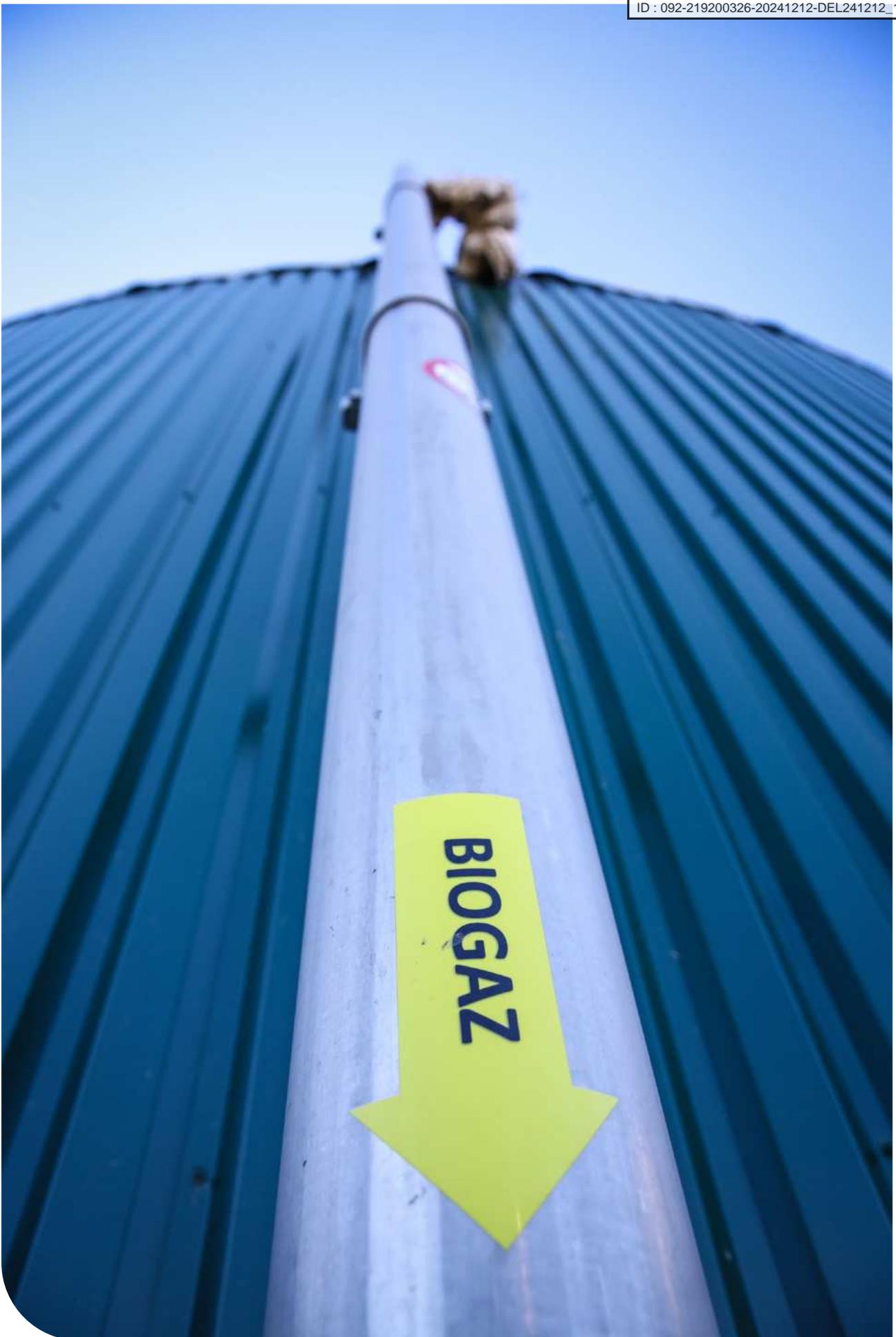
Par ailleurs, le Syndicat a poursuivi ses actions d'animation et de promotion des filières de la chaleur renouvelable, partie intégrante du contrat. Il a pu observer un intérêt croissant des communes pour la géothermie de surface.

Quelque 40 élus et agents ont ainsi visité l'installation géothermique, de la ville de Trappes. Dans le prolongement de la journée régionale sur la géothermie, organisée par l'Ademe et la Région le 18 avril 2023, le Sigeif a assuré de nombreux rendez-vous pour présenter aux communes les opportunités de cette filière.

Le Sigeif a également assuré la promotion du dispositif CCR et de la chaleur renouvelable en participant à différents ateliers : co-construction du schéma directeur des énergies de l'EPT GPSO, de la CPS (Communauté d'agglomération Paris-Saclay), co-construction du plan d'actions du PCAET CA Plaine Vallée.

La montée en puissance du Sigeif dans la chaleur se traduit aussi par le dialogue avec de nombreux acteurs institutionnels : AREC Île-de-France, Fibois Île-de-France, AFPG, Région Île-de-France, ALEC du territoire, CIBE, Energie Partagée... et un travail de fond avec les intercommunalités.

« La montée en puissance du Sigeif dans la chaleur se traduit aussi par le dialogue avec de nombreux acteurs institutionnels. »



- Membres du Comité d'administration.
- Longueurs des réseaux de gaz et d'électricité et énergies acheminées.
- Membres du groupement de commandes gaz.

ANNEXES

Membres du Comité d'administration des collectivités adhérentes du Sigeif au 31 décembre 2023

VILLE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

- **ALFORTVILLE**
Julien Boudin
Catherine de Rasilly
- **ANDILLY**
Cyril Debel
Philippe Feugère
- **ANTONY**
Maryse Lemmet
Lynda El Mezoued
- **ARCUEIL (1)**
Antoine Peluche
François Loscheider
- **ARGENTEUIL**
Jean-François Ploteau
Tania De Azevedo
- **ARNOUVILLE**
Alain Durand
Christophe Piegza
- **ASNIÈRES-SUR-SEINE**
Thomas Doublic
Frédéric Sitbon
- **ATTAINVILLE**
Didier Cubeau
Yves Citerne
- **AUBERVILLIERS**
Michel Hadji-Gavril
Pierre Sack
- **AULNAY-SOUS-BOIS**
Fouad El Kouradi
Daouda Sanogo
- **BAGNEUX**
Agnès Balseca
Farid Housni
- **BAGNOLET**
Édouard Denouel
Jean-Claude Oliva
- **BAILLET-EN-FRANCE**
Christiane Aknouche (1)
Vincent Bryche
- **BALLAINVILLIERS (2)**
Jean-Arnaud Mormont
Marie-Claude Fargeot
- **BELLOY-EN-FRANCE**
Jean-Marie Bontemps
Aline Caron
- **BÉTHEMONT-LA-FORÊT**
Didier Dagonet
Sophie Papon
- **BIÈVRES**
Paul Parent
Anne Pelletier-Le Barbier
- **LE BLANC-MESNIL**
Jean-Philippe Ranquet
Jacky Viltart
- **BOBIGNY**
Véronique Balhadère
Frédéric Fioletti
- **BOIS-COLOMBES**
Sylvie Mariaud
Jérémie Ribeyre
- **BOIS-D'ARCY**
Christian Robieux
Jérémy Demassiet
- **BOISSY-SAINT-LÉGER**
Évelyne Baumont
Thierry Vasse
- **BONDY**
Smaïla Camara
Alison Poncet
- **BONNEUIL-EN-FRANCE**
Claude Bonnet
Bernard Bregeat
- **BONNEUIL-SUR-MARNE**
Marouane Kadi
Mehdi Mebeida
- **BOUFFÉMONT**
Pascal Tessé
Joëlle Potier
- **BOULOGNE-BILLANCOURT**
Béatrice Belliard
Alain Mathioudakis
- **BOURG-LA-REINE**
Tristan Legendre
Cédric Nicolas
- **LE BOURGET (2)**
Denis Desrumaux
Abderrazak Fadili
- **BOUSSY-SAINT-ANTOINE**
Nathalie Falguyrac
Christine Cotte
- **BROU-SUR-CHANTEREINE**
Frantz Edmond
Franck Fialho
- **BRY-SUR-MARNE**
Pierre Leclerc
Augustin Kunga
- **BURES-SUR-YVETTE**
Yves Drochon
Gauthier Lasou
- **CACHAN (1)**
David Petiot
Thomas Kekenbosch
- **CARRIÈRES-SUR-SEINE**
Jean-Pierre Valentin
Florent Daniel
- **LA CELLE-SAINT-CLOUD**
Richard Lejeune
Jean-Christian Schnell (3)
- **CHAMPLAN (2)**
Arthur Yoro
Antonio Alves Monteiro
- **CHARENTON-LE-PONT**
Marie-Hélène Magne
Aurélia Girard
- **CHÂTENAY-MALABRY**
Marc Feugère
Philippe Amram
- **CHÂTILLON**
Jean-Pierre Ferré
Marine Cavillon
- **CHATOU**
Vincent Grzeczkwicz
Emmanuel Loevenbruck
- **CHAUVRY**
Jacques Delaune
Olivier Robinot
- **CHAVILLE**
Jean-Jacques Guillet
Pierre Dubarry de la Salle
- **CHELLES**
Jacques Philippon
Christian Couturier
- **CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**
Richard Della-Mussia
Didier Tremoureux
- **LE CHESNAY-ROCQUENCOURT**
Frédéric Rospini-Clerici
Claude Jorio
- **CHEVILLY-LARUE (1)**
Laurent Taupin
Philippe Komorowski
- **CHILLY-MAZARIN**
Jean-Claude Deliancourt
Armando Sousa
- **CHOISY-LE-ROI (1)**
El Arbi Chirrane
Frédéric Druart
- **CLAMART**
Pierre Crespi
Yves Sérié
- **CLICHY-LA-GARENNE**
Sébastien Renault
Adrien Deudon
- **COLOMBES**
Nagète Maatougui
Perrine Tricard
- **COURBEVOIE**
Éric Cesari
Stéphanie Soares
- **LA COURNEUVE**
Bacar Soilhi
Dalila Aoudia
- **COURTRY**
Abdelouabe Chentouf
Dominique Davion
- **CRÉTEIL**
Jean-François Dufeu
Alain Dukan
- **CROSSY-SUR-SEINE**
Thierry Bonnet
Hanane Bengualou
- **DEUIL-LA-BARRE**
Béatrice Bringer
Alain Chabanel
- **DOMONT**
Jérôme Stemplewski
Éric Ponchard
- **DRANCY**
Jean-Luc Millard
Odette Mendes
- **DUGNY**
Dominique Gaulon
Paola Melica
- **EAUBONNE**
Quentin Dufour
Sylvaine Boussuard-Le Cren
- **ENGHIEN-LES-BAINS**
Georges Joly
Samuel Elong Ndame
- **ÉPINAY-SOUS-SÉNART**
Emmanuel Gauvry
Khellaf Benidjer
- **ÉPINAY-SUR-SEINE**
Denis Redon
Ramej Kassamaly
- **ERMONT**
Didier Ledeur
Gilles Laroze
- **FONTENAY-AUX-ROSES**
Despina Bekiari
Arnaud Bouclier
- **FONTENAY-EN-PARISIS**
Jack Auzannet
Jean-Yves Trottier
- **FONTENAY-LE-FLEURY**
Alain Sanson
Bruno Gaultier
- **FONTENAY-SOUS-BOIS**
Philippe Cornelis
Yann Rispal
- **FRESNES (1)**
Marie Chavanon
Marie Leclerc-Bruant
- **GAGNY**
Michel Martinet
Jean-François Sambou
- **GARCHES (4)**
Béatrice Bodin
Thierry Mari
- **LA GARENNE-COLOMBES**
Jean-François Dransart
Amanda Houisse
- **GARGES-LÈS-GONESSE**
Ramzi Zinaoui
Panhavuth Hy
- **GENNEVILLIERS**
Jacques Briffault
Isabelle Massar
- **GENTILLY (1)**
Sébastien Leroux (5)
Nadine Herrati
- **GONESSE**
Patrice Richard
Jean-Baptiste Barfety
- **GOUSSAINVILLE**
Pierre Recco
Sonia Yembou
- **GRAND PARIS SEINE OUEST (EPT)**
Florence de Pampelonne
Tiphaine Bonnier
- **GROSLAY**
Michaël Cavalieri
Célia Jousserand
- **L'HAY-LES-ROSES (1)**
Daniel Aubert
Pascal Lesselingue
- **IGNY**
Denis Privé
Olivier Jouhannet
- **L'ÎLE-SAINT-DENIS**
Séverine Delbosq
Stephen Lecourt (6)
- **ISSY-LES-MOULINEAUX**
Arthur Khandjian
Tiphaine Bonnier
- **IVRY-SUR-SEINE (1)**
Clément Pecqueur
Nawel Hallaf Isambert
- **JOINVILLE-LE-PONT**
Laurent Ottavi
Corinne Fiorentino
- **JOUY-EN-JOSAS**
Jean-François Poursin
François Breyoux
- **LE KREMLIN-BICÊTRE (1)**
Catherine Fourcade
Geneviève Étienne
- **LEVALLOIS-PERRET**
Sophie Deschiens
Isabelle Coville
- **LES LILAS**
Christophe Paquis
Sander Cisinski
- **LIMEIL-BRÉVANNES**
Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache
- **LINAS**
Patrice Langlois
Jean-Jacques Tanneveau
- **LIVRY-GARGAN**
Jean-Claude Lafargue
Henri Carratala

- **LES-LOGES-EN-JOSAS**
Sylvie Perraud
Jean-Marie Gérard (7)
- **LONGJUMEAU (2)**
Stéphane Delagneau
Bernard Xavier
- **LOUVRES**
Eddy Thoreau
Liliane Bouy
- **MAISONS-ALFORT**
Michel Herbillon
Thierry Barnoyer
- **MAISONS-LAFFITTE**
Claude Kopelianskis
Yann Quenot
- **MALAKOFF**
Dominique
Trichet-Allaire
Martin Vernant
- **MANDRES-LES-ROSES**
Yves Thoreau
Philippe Boyadjian
- **MARCOUSSIS (2)**
Olivier Thomas
Arlette Bourdelot
Sonia Roisin
(représente Paris-Saclay)
- **MARGENCY**
Florence Ville-Vallée
Bernard Glenat
- **MARNES-LA-COQUETTE**
Jacques D'Allemagne
Liam Perrier
- **MAROLLES-EN-BRIE**
François Elie
Pauline Bohnert-
Bisquert
- **MASSY (2)**
Hakim Soltani
Elisabeth Philippoteau
- **MEUDON**
Christophe Scheuer (8)
Pierre Gentilhomme
- **MITRY-MORY**
Guy Daragon
Benoît Penez
- **MOISSELLES**
Guy Chemama
Annie Clemot
- **MONTESSON**
Pascal Giraud
Jean-Baptiste Baroni
- **MONTFERMEIL**
Malgorzata Dudek
Alain Schumacher
- **MONTLIGNON**
Alain Tsorba
Frédéric Beauvais
- **MONTMAGNY**
Mireille Benattar
Marie-Noëlle Floterré
- **MONTMORENCY**
Jean-Pierre Daux
Émilie Angelo
- **MONTREUIL**
Yann Leroy
Dominique Attia
- **MONTRouGE**
Gwénola Rabier
Thomas Briet
- **MONTSOULT**
Joël Grisey
Jean-Paul Arnau
- **MORANGIS (1)**
Robert Ally
Quynh Ngo
- **NANTERRE**
Clémence Lacot
Imed Azzouz
- **NEUILLY-PLAISANCE**
Mouhamet Touré
Serge Vallée
- **NEUILLY-SUR-SEINE**
Éric Schindler
Marc Warnod
- **NOGENT-SUR-MARNE**
Christophe Ippolito
Sébastien Eychenne
- **NOISY-LE-GRAND**
Walid Ben M'Henni
Antoine Pirolli
- **NOISY-LE-SEC**
Baptiste Gerbier
Jean-Luc Le Coroller
- **NOZAY (2)**
Christian Fournès
Catherine Marlière
- **ORLY (1)**
Frank-Éric Baum
Jean-François
Chazottes
- **ORMESSON-SUR-MARNE**
Marie-Christine Ségui
Guy Martin
- **ORSAY (2)**
Pierre Chazan
Philippe Escande
- **PANTIN**
Christine Lehembre
Nacime Amimar
- **LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS**
Serge Carbonnelle
Thérèse Houet
- **PÉRIGNY-SUR-YERRES**
Gérard Brun
Gilles Trouvé
- **LE PERREUX-SUR-MARNE**
Éric Couture
Marie Branes
- **PIERREFITTE-SUR-SEINE**
Dominique Carré
Franck Petrose
- **PISCO**
Dominique Tintillier
Elias Sempere
- **LE PLESSIS-ROBINSON**
Bernard Foisy
Benoît Blot
- **LE PRÉ-SAINT-GERVAIS**
Jean-Abel Pecault
Clauthilde Choffrut
- **PUISEUX-EN-FRANCE**
Jean-Jacques Perchat
Georges Birba
- **PUTEAUX**
Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Bernard Gahnassia
- **LE RAINCY**
Jean-Michel Genestier
Didier Belot
- **ROISSY-EN-FRANCE**
Pierre Cottin
François Carrette
- **ROMAINVILLE**
Marc Elfassy
Lennie Nicolle
- **ROSNY-SOUS-BOIS**
Patricia Vavassori
Khadija Chajid
- **RUEIL-MALMAISON**
Philippe Langlois
D'Estaintot
Michelle Garry
- **RUNGIS (1)**
Patrick Leroy
Antoine Morelli
- **SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT**
Ali Mir
Amandine Prevot
- **SAINT-CLOUD**
Éric Berdoati
Olivier Berthet
- **SAINT-CYR-L'ÉCOLE**
Isidro Dantas
Jessica Bullier
- **SAINT-DENIS**
Laurent Monnet
Antoine Mokrane
- **SAINT-GRATIEN**
Claude Briquet
Patricia Louise
- **SAINT-MANDÉ**
Marianne Véron
Frédéric Bianchi
- **SAINT-MARTIN-DU-TERTRE**
Thierry Pichery
David Deleage
- **SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**
Philippe Cipriano
Henri Petteni
- **SAINT-MAURICE**
Robert Archambault
Michel Budakci
- **SAINT-OUEN-SUR-SEINE**
Sabrina Decanton
Florent Sevin
- **SANNOIS**
Claude Williot
François Fabre
- **SARCELLES**
Saïd Rahmani
Anissat Djounaid
- **SAULX-LES-CHARTREUX (2)**
Robert Collignon
Christian Auger
- **SCEAUX**
Philippe Tastes
Théophile Touny (9)
- **SERVON**
Marcel Villaça
Joël Bigot
- **SEVRAN**
Najat Mabchour
Ludovic Jacquart
- **SÈVRES**
Jean-Pierre
Frank-Éric Morel
- **SOISY-SOUS-MONTMORENCY**
François About
Michel Verna
- **STAINS**
Abdelhak Ali Khodja
Abdelkarim Zeggar
- **SURESNES**
Amirouche Laïdi (10)
Jean-Marc Lembre
- **THIAIS (1)**
Sébastien
Curlier-Andrade
Alexandre Caussignac
- **LE THILLAY**
Christian Chochois
Daniel Charpentier
- **TREMBLAY-EN-FRANCE**
Mohamed Ghodbane
Michel Bodart
- **VAIRES-SUR-MARNE**
François Broché
Jean-Luc Cochez
- **VAL PARISIS (CA)**
Sandra Billet
Yannick Boëdec
- **VALLÉE DE L'OISE ET DES 3 FORÊTS (CC)**
Sébastien Poniatowski
Didier Dagonet
- **VANVES**
Bernard Gauducheau
Rami Daoudi
- **VAUCRESSON**
Laurent Prael
Catherine Bloch
- **VAUJOURS**
Dominique Bailly
El Ouahhab Arbaoui
- **VÉLIZY-VILLACOUBLAY**
Pascal Thévenot
Pierre Test
- **VERRIÈRES-LE-BUISSON (2)**
Jean-Louis Delort
Christine Lagorce
- **VERSAILLES**
Martine Schmit
François Darchis
- **LE VÉSINET**
Bernard Mandagaran
Patrick Vidal
- **VILLAINES-SOUS-BOIS**
François Volovik
Philippe Dupe
- **VILLE-D'AVRAY**
Pierre Chevalier
Jean-Hervé Léger
- **VILLEBON-SUR-YVETTE (2)**
Jacques Fantou
Monique Bert
- **VILLEJUIF (1)**
Natalie Gandais
Kevin Parra-Ramirez
- **VILLEMOMBLE**
Alain Fitamant
Guy Rolland
- **VILLEPARISIS**
Frédéric Rarchaert
Mohamed Amaghar
- **VILLEPARISIS**
Gabriel Greze
Stéphane Pavillon
- **VILLEPINTE**
Robert Beauudeau
Jacques Pourpoint
- **VILLETANEUSE**
Hassanatou Bah (11)
Majide Ammad
- **VILLIERS-ADAM**
Guillaume Léger
Chrystelle Lelong
- **VILLIERS-LE-BEL**
Daniel Auguste
Pierre Lalisse
- **VINCENNES**
Mathieu Beaufrère
Alexis Micon
- **VIROFLAY**
Jane-Marie Hermann
Jean-Michel Issakidis
- **VITRY-SUR-SEINE (1)**
Khaled
Ben-Mohamed
Ludovic Lecomte
- **WISSOUS (2)**
Pierre Seguin
Régis Champ

(1) L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est adhérent au Sigeif, pour la compétence gaz, sur les territoires des communes d'Arcueil, de Cachan, de Chevilly-Larue, de Choisy-le-Roi, de Fresnes, de Gentilly, de L'Haj-les-Roses, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, d'Orly, de Rungis, de Thiais, de Villejuif, de Vitry-sur-Seine, et pour la compétence gaz et électricité, sur le territoire de la commune de Morangis.

(2) La CA Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Wissous, au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

(1) a été remplacé par Jérôme Ruget désigné le 16/02/2024.

(2) ont été remplacés par Jacques Godard / Catarina Monteiro désignés le 12/03/2024.

(3) a été remplacé par Olivier Moustacac désigné le 03/04/2024.

(4) ont été remplacés par Thierry Mari / Béatrice Bodin désignés le 29/03/2024.

(5) a été remplacé par Slim Sehil désigné le 25/06/2024.

(6) a été remplacé par Sophie Bosquillon désignée le 25/06/2024.

(7) a été remplacé par Olivier Lucas désigné le 06/06/2024.

(8) a été remplacé par Murielle André-Pinard désignée le 08/02/2024.

(9) a été remplacé par Kinga Grege désignée le 23/05/2024.

(10) a été remplacé par Fabrice Bulteau désigné le 01/02/2024.

(11) a été remplacé par Noëllise Gibon désignée le 01/02/2024.

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		2023		2022	
		2023	2022	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
SEINE-ET-MARNE							
BROU-SUR-CHANTEREINE	5 020	10 618	10 618	982	21,4	948	22,8
CHELLES	54 605	146 347	146 677	12 436	200,4	12 591	208
COURTRY	6 929	20 521	20 472	1 136	18,1	1 146	19,6
MITRY-MORY	20 721	74 916	74 844	5 039	133,3	5 085	152,1
SERVON	3 448	21 536	21 536	843	36,9	853	44,8
VAIRES-SUR-MARNE	13 636	34 524	34 309	3 313	56,5	3 348	59,9
VILLEPARISIS	26 928	57 915	57 918	5 106	80,6	5 164	85
TOTAL	131 287	366 378	366 374	28 855	547,2	29 135	592,2
YVELINES							
BOIS-D'ARCY	15 582	39 534	39 485	3 767	76,5	3 755	77,2
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 256	33 262	33 262	3 166	46,1	3 211	46,1
LA CELLE-SAINT-CLOUD	20 878	60 225	60 205	4 504	122,1	4 801	124,6
CHATOU	30 135	67 949	67 971	6 843	112,7	6 944	125,6
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	31 547	57 559	57 573	6 199	113,1	6 346	117,5
CROISSY-SUR-SEINE	10 663	33 752	33 752	2 566	59,9	2 597	73,5
FONTENAY-LE-FLEURY	13 619	23 902	23 903	2 484	92,4	2 555	94,8
JOUY-EN-JOSAS	8 093	23 277	23 277	1 364	52	1 373	55,1
LES LOGES-EN-JOSAS	1 712	9 122	9 119	398	12	404	13,1
MAISONS-LAFITTE	23 548	67 051	67 266	5 337	129	5 397	135,3
MONTESON	14 740	41 310	41 310	3 205	54,8	3 245	58,2
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	21 548	42 342	42 371	3 999	86,2	4 081	88,2
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	22 914	45 131	45 767	3 270	63	3 427	75,8
VERSAILLES	85 407	150 147	150 478	18 891	442,6	19 294	465,7
LE VÉSINET	16 117	67 104	67 104	3 961	113	4 007	117,4
VIROFLAY	17 322	36 265	36 201	4 196	79	4 246	84,6
TOTAL	349 081	797 932	799 042	74 150	1 654,3	75 683	1 752,7
ESSONNE							
BALLAINVILLIERS	4 797	19 483	19 221	1 084	19,7	1 038	21
BIÈVRES	4 818	21 930	21 813	1 155	21,9	1 115	23,3
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	8 057	20 034	20 034	1 396	37,8	1 437	38,6
BURES-SUR-YVETTE	9 462	38 325	-	2 211	47,6	non adhérent au Sigeif	non adhérent au Sigeif
CHAMPLAN	2 619	14 240	14 177	544	29,9	559	30,2
CHILLY-MAZARIN	20 053	41 974	41 974	3 403	103,6	3 482	110
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	11 949	20 323	20 433	2 879	29,4	3 000	32,3
IGNY	10 518	36 403	36 453	2 639	41,7	2 695	46,1
LINAS	7 082	24 034	23 797	1 163	20,3	1 127	21,8
LONGJUMEAU	20 750	46 350	46 387	5 028	97,1	5 042	102,5
MARCOUSSIS	8 563	30 991	31 083	1 626	59,7	1 639	62,8
MASSY	51 307	72 440	72 363	8 391	155,9	8 596	164,8
MORANGIS (EPT GOSB)	13 289	42 680	42 683	2 788	64,3	2 744	67,8
NOZAY	4 555	18 826	18 826	1 116	20,9	1 126	25,5
ORSAY	16 352	58 870	58 721	3 365	115,4	3 396	131,7
SAULX-LES-CHARTREUX	6 639	21 668	21 668	942	18	947	19,2
VERRIÈRES-LE-BUISSON	14 886	47 524	47 437	3 039	64,9	3 075	67,2
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 494	38 457	38 268	1 808	56,8	1 831	59,9
WISSOUS	7 062	29 121	29 112	1 269	64,2	1 284	61,6
TOTAL	233 252	643 672	604 449	45 846	1 069	44 133	1 086,3

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		2023		2022	
		2023	2022	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
HAUTS-DE-SEINE							
ANTONY	63 991	129 446	132 650	13 338	240,6	13 573	254,2
ASNIÈRES-SUR-SEINE	90 359	90 873	91 166	17 125	306,7	17 446	315,9
BAGNEUX	43 874	51 514	51 502	10 723	146,5	10 988	153,7
BOIS-COLOMBES	30 029	40 534	40 465	6 630	123,3	6 766	126,1
BOULOGNE-BILLANCOURT	120 954	89 311	89 130	16 947	435,5	17 457	458,7
BOURG-LA-REINE	21 116	34 400	34 468	4 294	89,4	4 406	93,1
CHÂTENAY-MALABRY	35 294	60 913	60 899	8 201	152,9	8 295	162,8
CHÂTILLON	37 068	45 309	45 315	6 871	152,1	6 981	162,2
CHAVILLE	20 284	37 123	37 333	4 359	108	4 393	111,8
CLAMART	55 019	106 338	106 143	15 264	282,3	15 397	288,4
CLICHY	65 095	39 203	39 341	8 932	88,4	9 195	94,8
COLOMBES	89 421	125 696	126 060	20 280	374,5	20 615	384,7
COURBEVOIE	82 145	57 535	57 609	10 271	315,2	10 493	288,5
FONTENAY-AUX-ROSES	24 968	40 016	40 157	5 212	126,5	5 378	137,5
GARCHES	18 311	40 614	40 408	3 556	121,8	3 523	126,5
LA GARENNE-COLOMBES	30 193	34 029	34 598	5 334	99,2	5 446	101,4
GENNEVILLIERS	49 647	82 942	82 439	12 950	263,2	13 141	275,9
ISSY-LES-MOULINEAUX	69 282	62 898	62 952	9 636	174,3	9 861	178,2
LEVALLOIS-PERRET	68 535	35 086	35 468	8 071	106,9	8 284	114,5
MALAKOFF	30 470	44 088	44 155	7 429	124,1	7 600	130,5
MARNES-LA-COQUETTE	1 802	9 742	9 774	511	16,5	512	16,3
MEUDON	47 015	78 863	79 240	9 848	170,4	10 077	176,5
MONTROUGE	47 922	43 094	43 221	9 061	156,3	9 257	181,1
NANTERRE	97 995	127 318	127 277	20 004	513	20 558	536,9
NEUILLY-SUR-SEINE	60 259	58 679	58 752	9 627	386,6	9 948	406,4
LE PLESSIS-ROBINSON	29 390	42 748	42 929	5 391	122,1	5 397	133,7
PUTEAUX	43 921	32 345	32 357	6 556	132,4	6 758	141,2
RUEIL-MALMAISON	79 580	146 691	147 320	16 336	351,9	16 603	382,5
SAINT-CLOUD	30 252	57 674	57 649	4 918	176,1	5 021	186,5
SCEAUX	20 817	43 457	43 480	4 217	110,3	4 300	115,8
SÈVRES	22 949	47 791	47 197	4 892	116,4	4 993	117,9
SURESNES	49 631	55 445	55 395	9 160	142,4	9 268	145,2
VANVES	28 303	25 508	25 509	4 906	97,7	5 032	104,9
VAUCRESSON	8 880	30 937	30 801	1 794	64,2	1 828	67
VILLE-D'AVRAY	10 954	21 219	21 199	1 888	72,5	1 965	76,6
VILLENEUVE-LA-GARENNE	25 436	32 882	33 067	6 105	101,9	6 196	109
TOTAL	1 651 161	2 102 262	2 107 426	310 637	6 562,2	316 951	6 856,8

SEINE-SAINT-DENIS

AUBERVILLIERS	90 259	83 967	84 045	15 237	308,4	15 530	300,5
AULNAY-SOUS-BOIS	86 522	174 055	173 966	20 736	424,8	20 950	443,3
BAGNOLET	39 493	40 015	40 021	7 803	117,1	7 956	139,7
LE BLANC-MESNIL	58 396	111 199	111 167	14 693	191,5	14 665	193,1
BOBIGNY	55 191	73 615	73 969	10 580	137	10 775	145,2
BONDY	53 067	81 121	81 414	13 047	179,8	13 289	189,7
LE BOURGET	14 870	25 918	25 955	2 939	60,7	2 896	68,8
LA COURNEUVE	47 289	56 501	55 964	6 762	185,4	6 890	195,3
DRANCY	71 619	125 069	125 924	17 153	221,2	17 331	238,7
DUGNY	11 368	18 848	17 823	2 636	66,8	2 644	64,5

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		2023		2022	
		2023	2022	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
SEINE-SAINT-DENIS (suite)							
ÉPINAY-SUR-SEINE	53 637	71 643	71 897	12 114	191	12 409	200,9
GAGNY	40 428	98 139	97 961	10 745	162,3	10 579	167,2
L'ÎLE-SAINT-DENIS	8 683	9 943	9 943	1 666	24,2	1 683	25,9
LES LILAS	23 589	24 103	24 075	4 691	86,1	4 738	87
LIVRY-GARGAN	46 218	100 203	100 169	10 193	180,4	10 281	187,3
MONTFERMEIL	28 100	63 467	63 506	5 493	102,5	5 492	106,7
MONTREUIL	112 027	142 219	142 077	24 120	425,1	24 373	439,1
NEUILLY-PLAISANCE	21 538	46 527	46 531	4 668	79,1	4 674	85,3
NOISY-LE-GRAND	70 774	113 106	112 874	11 525	242,1	11 420	239,1
NOISY-LE-SEC	46 229	68 643	68 481	11 535	186,1	11 716	186
PANTIN	60 959	56 016	56 026	12 310	244,9	12 495	261,7
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	24 268	52 573	52 635	5 744	96,2	5 808	100,1
PIERREFITTE-SUR-SEINE	32 426	48 630	48 613	5 755	91,5	5 871	95,8
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	16 913	15 198	15 163	3 624	55,6	3 683	58,1
LE RAINCY	15 066	36 336	36 570	3 748	76,9	3 795	82,4
ROMAINVILLE	33 343	43 205	43 462	6 779	153,1	6 738	152
ROSNY-SOUS-BOIS	45 857	69 687	69 605	9 084	143,8	9 207	150,9
SAINT-DENIS	114 782	120 076	120 556	15 648	240	15 937	266,5
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	53 320	54 947	54 921	10 025	156	10 160	160,5
SEVRAN	52 002	79 586	79 688	8 978	147,1	9 192	161,7
STAINS	40 443	67 626	67 549	8 565	129,4	8 679	149,1
TREMBLAY-EN-FRANCE	37 464	107 199	107 407	6 571	119,5	6 633	125,5
VAUJOURS	7 549	18 162	18 162	1 257	24,3	1 211	25,2
VILLEMOMBLE	30 514	68 972	68 959	7 613	143,1	7 804	147,3
VILLEPINTE	38 798	80 742	80 666	6 461	134,5	6 337	135,3
VILLETANEUSE	12 752	22 712	22 712	3 165	55,7	3 234	59,6
TOTAL	1 595 753	2 469 968	2 470 457	323 663	5 582,9	327 075	5 834,8

VAL-DE-MARNE							
ALFORTVILLE	45 195	52 010	52 042	9 259	123,1	9 316	129,7
ARCUEIL	21 671	39 327	39 798	5 617	80,7	5 695	82,2
BOISSY-SAINT-LÉGER	17 607	37 700	37 751	3 213	67,4	3 256	74,6
BONNEUIL-SUR-MARNE	18 814	41 546	41 553	3 857	111,1	3 952	110,2
BRY-SUR-MARNE	17 720	42 652	42 589	3 333	81,5	3 368	85,1
CACHAN	30 873	46 573	46 466	6 733	93,3	6 753	99,8
CHARENTON-LE-PONT	29 628	25 791	25 912	4 820	96,3	4 909	99,6
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	18 468	48 609	48 641	4 010	118	4 064	121,6
CHEVILLY-LARUE	20 398	31 949	32 014	3 366	44,4	3 444	49
CHOISY-LE-ROI	46 336	61 693	62 187	8 692	118,1	8 867	128,7
CRÉTEIL	93 414	115 044	115 927	14 519	316,5	14 853	326,3
FONTENAY-SOUS-BOIS	52 232	78 175	78 258	10 538	173,7	10 709	181,7
FRESNES	28 904	43 060	43 060	4 624	117,8	4 809	132,7
GENTILLY	19 160	23 574	23 559	5 102	44,4	5 174	45,3
L'HAY-LES-ROSES	31 603	60 312	60 309	6 796	76,1	7 006	83,8
IVRY-SUR-SEINE	64 236	74 482	74 481	12 077	327,6	12 399	306,4
JOINVILLE-LE-PONT	20 567	39 282	38 859	4 201	82,3	4 297	81,5
LE KREMLIN-BICÊTRE	24 492	24 353	24 353	4 964	79,4	5 063	87,4
LIMEIL-BRÉVANNES	28 104	43 541	43 027	3 644	96	3 704	98,8

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		2023		2022	
		2023	2022	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
VAL-DE-MARNE (suite)							
MAISONS-ALFORT	58 355	84 577	84 967	12 351	156	12 628	173,3
MANDRES-LES-ROSES	4 874	19 289	19 136	721	19	732	17,4
MAROLLES-EN-BRIE	4 874	12 439	12 254	246	7,3	249	8,6
NOGENT-SUR-MARNE	33 718	49 531	49 528	6 281	137,9	6 377	150,4
ORLY	24 657	45 687	45 977	4 241	72,8	4 376	75,5
ORMESSON-SUR-MARNE	10 625	34 045	33 973	2 253	38,9	2 247	40,3
PÉRIGNY	2 760	7 531	7 531	424	6,4	424	6,7
LE PERREUX-SUR-MARNE	34 511	75 539	75 403	8 213	139,6	8 329	147,2
RUNGIS	5 697	28 502	28 524	1 177	37,1	1 219	41,8
SAINT-MANDÉ	21 377	20 091	20 311	4 165	92,1	4 288	96,9
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	76 303	198 570	198 641	19 220	377,9	19 423	398,5
SAINT-AURICE	14 703	14 095	14 163	1 789	45,7	1 809	48,2
THIAIS	31 300	53 726	53 724	5 527	90,2	5 640	99,7
VILLEJUIF	57 995	80 234	80 179	14 093	204	14 314	213,9
VINCENNES	49 256	40 742	40 896	9 142	174,6	9 335	179,7
VITRY-SUR-SEINE	96 706	137 102	136 984	20 224	240	20 704	256,2
TOTAL	1 157 133	1 831 371	1 832 974	229 432	4 087,2	233 732	4 278,9

VAL-D'OISE							
ANDILLY	2 741	10 980	10 980	579	15,1	591	16,6
ARGENTEUIL	107 667	196 543	197 059	24 333	356,5	24 674	386,3
ARNOUVILLE	14 658	40 335	40 600	3 120	48,6	3 165	51
ATTAINVILLE	1 779	10 372	10 372	298	7,7	284	6,7
BAILLET-EN-FRANCE	1 907	14 192	14 192	586	10,8	588	12,3
BELLOY-EN-FRANCE	2 246	12 021	12 021	456	7,3	456	7,7
BÉTHEMONT-LA-FORÊT	421	2 734	2 734	89	1,6	91	1,8
BONNEUIL-EN-FRANCE	1 168	5 217	5 217	200	7,2	205	7,7
BOUFFÉMONT	6 642	17 997	17 968	1 038	22,1	1 053	24,1
CHAUVRY	301	1 590	1 590	81	1,5	81	1,6
DEUIL-LA-BARRE	22 705	49 301	49 319	4 529	78,7	4 624	82,8
DOMONT	16 244	47 460	47 459	3 987	64,4	4 031	69,4
EAUBONNE	25 670	69 206	69 191	6 888	134,6	6 961	141
ENGHIEN-LES-BAINS	11 584	23 141	23 828	2 836	66,6	2 880	68,3
ERMONT	29 205	61 011	60 898	7 117	145,3	7 179	142,2
FONTENAY-EN-PARISIS	2 163	7 972	7 556	280	6,2	273	4,9
GARGES-LÈS-GONESSE	42 924	57 049	56 719	9 444	160,1	9 583	160
GONESSE	26 077	67 327	67 322	6 250	119,6	6 280	115,9
GOUSSAINVILLE	31 052	86 057	85 749	6 587	99	6 721	102,9
GROSLAY	8 462	25 666	25 235	2 031	25,9	2 025	27,2
LOUVRES	12 163	30 831	31 262	2 390	41,8	2 426	46,1

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		2023		2022	
		2023	2022	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
VAL-D'OISE (suite)							
MARGENCY	2 945	9 930	9 930	535	14,8	490	15,1
MOISSELLES	1 261	6 648	6 648	289	10,5	291	11,5
MONTLIGNON	2 968	14 319	14 319	741	13,3	744	13,3
MONTMAGNY	14 831	28 797	28 588	2 369	41,3	2 348	44,2
MONTMORENCY	22 114	64 410	64 403	4 953	116,3	5 032	120,6
MONTSOULT	4 104	15 249	15 249	917	18,3	921	19
PISCOP	762	5 270	5 270	124	2,7	130	2,9
PUISEUX-EN-FRANCE	3 791	15 183	14 450	1 013	14	1 018	13,6
ROISSY-EN-FRANCE	2 763	21 289	20 501	423	65,8	431	71,3
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	15 286	27 161	27 161	2 035	46,1	2 076	49,4
SAINT-GRATIEN	20 983	40 983	41 002	5 222	89,1	5 293	92,4
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	2 687	7 369	7 369	408	7,6	416	7,7
SANNOIS	27 116	54 208	54 335	4 961	81,1	5 038	82,5
SARCELLES	58 664	83 767	83 907	14 036	117,5	14 203	121,7
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	18 168	49 758	50 072	4 445	83,2	4 467	88,5
LE THILLAY	4 602	18 076	18 075	783	18,8	788	20,4
VILLAINES-SOUS-BOIS	786	3 541	3 541	159	2,5	162	2,7
VILLIERS-ADAM	868	5 944	5 944	189	3,2	193	3,6
VILLIERS-LE-BEL	28 954	44 958	44 768	6 082	68,8	6 140	74,9
TOTAL	601 432	1 353 864	1 352 804	132 803	2 235,4	134 352	2 331,9
TOTAL	5 719 099	9 565 447	9 533 526	1 145 386	21 738	1 161 061	22 734

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		2023			2022		
		2023	2022	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché **	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **
SEINE-ET-MARNE									
BROU-SUR-CHANTEREINE	5 020	25 482	25 236	2 543	11,4	7,6	2 446	12	8
CHELLES	54 605	354 955	352 951	26 261	187,7	132,5	26 120	196	136
COURTRY	6 929	60 317	60 134	3 024	22	12,2	3 010	22,8	12,1
MITRY-MORY ***	8 288	140 637	140 107	3 772	116,5	108,7	3 749	118,3	110,1
SERVON	3 448	69 234	68 508	1 847	26,1	20,7	1 804	28,1	22,5
VAIRES-SUR-MARNE	13 636	73 311	72 845	6 808	38,7	25,5	6 727	39,4	25,3
VILLEPARISIS	26 928	141 767	141 300	12 561	83,6	56,2	12 460	85,9	56
TOTAL	118 854	865 702	861 081	56 816	486,1	363,4	56 316	502,6	370

YVELINES									
BOIS-D'ARCY	15 582	120 234	118 255	8 074	63,3	49	7 956	65,8	50,7
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 256	110 419	109 798	7 107	44,5	25,8	7 023	45,6	26,3
LA CELLE-SAINT-CLOUD	20 878	130 010	130 019	10 087	44,8	26,3	10 098	46,7	27,4
CHATOU	30 135	182 978	182 830	16 055	84,1	50,5	15 966	86,3	51,3
LE CHESNAY-ROCCOUENCOURT	31 547	164 085	163 744	18 597	127,9	95,7	18 451	128,5	94,9
CROISSY-SUR-SEINE	10 663	81 920	81 077	5 840	58,2	41,8	5 815	61,3	43,8
FONTENAY-LE-FLEURY	13 619	67 029	66 909	7 365	27,8	15,2	7 331	28,9	16
JOUY-EN-JOSAS	8 093	73 981	72 492	3 431	49,2	38,3	3 415	51	39,4
LES LOGES-EN-JOSAS	1 712	21 805	22 111	762	11,5	8,6	770	11,9	8,9
MAISONS-LAFFITTE	23 548	149 226	148 780	14 075	80,7	50,6	13 930	83,2	51,6
MONTESSON	14 740	115 859	112 322	7 362	56	35,4	7 297	59,8	38
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	21 548	137 394	135 036	11 781	84,4	66	11 547	92,4	73,1
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	22 914	178 033	178 064	11 903	284,5	264,9	11 910	299,8	278,9
VERSAILLES	85 407	456 873	455 639	50 489	304,3	218,7	50 155	318	228,8
LE VÉSINET	16 117	130 214	128 659	9 160	53,3	30,8	8 950	55,4	32,4
VIROFLAY	17 322	78 318	77 800	9 140	44,8	27,1	8 958	46,7	28,1
TOTAL	349 081	2 198 378	2 183 536	191 228	1 419	1 044,9	189 572	1 481,3	1 089,7

ESSONNE									
BALLAINVILLIERS	4 797	59 424	58 660	2 405	21,1	15,3	2 346	21,6	15,3
BIÈVRES	4 818	64 660	63 934	2 638	37,4	29,4	2 557	36,9	28,7
CHAMPLAN	2 619	53 532	50 136	1 323	29,6	25,7	1 325	30	25,8
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	11 949	62 113	61 930	4 827	23,8	17,7	4 840	24,8	18,3
LONGJUMEAU	20 750	126 760	126 283	11 193	74,1	53	11 016	76,4	53,6
MARCOUSSIS	8 563	114 669	113 702	4 197	67,7	53	4 139	71,4	55,3
MASSY	51 307	354 607	357 369	28 432	271,6	230,8	28 143	284,5	241,7
MORANGIS	13 289	119 630	118 673	6 972	66,8	49,2	6 821	67,2	48,3
NOZAY	4 555	41 210	41 378	2 106	13,4	6,9	2 097	14,1	7
ORSAY	16 352	168 869	167 119	9 140	145,2	120,4	9 008	140,1	114,2
SAULX-LES-CHARTREUX	6 639	57 045	57 314	3 305	28,9	18,7	3 294	30,8	19,7
VERRIÈRES-LE-BUISSON	14 886	119 470	118 476	7 449	59,3	31,8	7 411	61,3	31
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 494	132 618	132 456	5 847	80,8	66,5	5 762	84,8	69,2
WISSOUS	7 062	98 341	97 716	3 914	106,1	94,8	3 909	106	93,5
TOTAL	178 080	1 572 948	1 565 146	93 748	1 025,9	813,3	92 668	1 050	821,6

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]									
	POPULATION AU 31/12/2023	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché **	2022		
		2023	2022				NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **
		2023	2022						
HAUTS-DE-SEINE									
CHAVILLE	20 284	85 434	84 314	11 446	49,9	29,3	11 337	52,3	29,8
GARCHES	18 311	112 031	110 558	10 495	58,3	35,3	10 197	60,3	35,8
MARNES-LA-COQUETTE	1 802	20 511	20 303	942	10	7,6	856	10	7,4
MEUDON	47 015	251 517	239 858	26 032	171,7	128,2	25 850	170,3	123,6
RUEIL-MALMAISON	79 580	484 553	482 852	46 354	371,4	272	45 662	374,4	270,1
SAINT-CLOUD	30 252	178 808	176 889	17 281	132	95,8	17 128	141,8	104
SÈVRES	22 949	111 517	112 154	12 301	74,7	50,6	12 269	84,2	58,4
VAUCRESSON	8 880	76 485	75 784	4 694	29,2	18	4 597	30,2	18,2
VILLE-D'AVRAY	10 954	52 041	51 972	6 487	27,3	15,3	6 338	27,6	15,1
TOTAL	240 027	1 372 899	1 354 684	136 032	924,7	652,1	134 234	951,2	662,5
SEINE-SAINT-DENIS									
AULNAY-SOUS-BOIS	86 522	476 541	468 090	35 081	288,8	228,2	34 848	302,6	236,6
LE BLANC-MESNIL	58 396	262 928	250 935	25 983	172,3	131,4	24 931	174,7	130,6
GAGNY	40 428	180 630	180 779	19 637	92,4	55,5	19 102	92,6	52,8
LIVRY-GARGAN	46 218	217 814	217 030	23 227	124,5	81,2	22 883	128,5	82,1
MONTFERMEIL	28 100	149 418	149 684	11 631	74,6	48,5	11 208	77,5	49
NEUILLY-PLAISANCE	21 538	135 229	134 755	11 025	61,2	36,6	10 882	63,5	37,3
NOISY-LE-GRAND	70 774	415 145	412 778	36 958	341,1	264,9	36 551	348,7	268,4
LE RAINCY	15 066	79 242	78 983	8 796	47,9	29,6	8 756	49,3	29,8
SEVRAN	52 002	214 058	211 744	19 938	113,8	79,1	19 977	114,9	77,7
TREMBLAY-EN-FRANCE	37 464	376 039	370 855	17 145	210	175,7	17 015	217	180,6
VAUJOURS	7 549	51 906	51 168	3 725	72,9	65,2	3 519	73,1	64,7
VILLEPINTE	38 798	237 714	233 663	16 321	151	120,1	15 573	158,6	125,5
TOTAL	502 855	2 796 666	2 760 465	229 467	1 750,3	1 316,1	225 245	1 800,9	1 335,2
VAL-DE-MARNE									
BOISSY-SAINT-LÉGER	17 607	90 605	90 412	8 149	52,3	37	8 119	53,9	37,4
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	18 468	157 293	158 337	9 964	74,4	53,6	9 857	78,3	55,7
LIMEIL-BRÉVANNES	28 104	147 314	148 158	12 095	83,8	58,2	12 000	87,6	59,5
MANDRES-LES-ROSES	4 874	52 728	52 369	2 217	19,5	11	2 200	20,5	11,5
MAROLLES-EN-BRIE	4 844	59 745	59 838	2 101	26	12,3	2 094	27,2	12,3
ORMESSON-SUR-MARNE	10 625	89 810	90 282	4 846	33,7	17,2	4 809	35	17,3
PÉRIGNY-SUR-YERRES	2 760	30 866	30 866	1 238	11,3	6,7	1 232	11,7	6,7
TOTAL	87 282	628 362	630 263	40 610	301	196	40 311	314,2	200,5
VAL-D'OISE									
MARGENCY	2 945	19 058	18 969	1 477	8,4	4	1 418	8,7	3,9
TOTAL	2 945	19 058	18 969	1 477	8,4	4	1 418	8,7	3,9
TOTAL	1 479 124	9 454 011	9 374 143	749 378	5 915,4	4 389,7	739 764	6 109	4 483,4

* Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : les clients BT < 36 kVA, les clients BT ≥ 36 kVA et les clients HTA (industriels) d'Enedis, et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Valeurs calculées par les services du Sigeif.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

Groupement de commande gaz et efficacité énergétique

Marchés 2023-2025 - Liste des membres au 31 décembre 2023

• Bailleurs sociaux > 26

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Essonne Habitat
IDF Habitat
Logial-Coop
MC Habitat-Office public de l'habitat
Pays de Meaux Habitat
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy Habitat
OPH de Drancy
OPH montreuillois
OPH de Puteaux
OPH de Romainville
SEM Seine-Ouest Habitat et Patrimoine
OPH 77 Seine-et-Marne/Habitat 77
SAIEM Malakoff Habitat
Sceaux Bourg-la-Reine Habitat
Semiso
Sem La Garenne-Colombes
Valdey Office Public de l'habitat
Val-d'Oise Habitat
Valophis Habitat-OPH du Val-de-Marne
Valophis La Chaumière IDF
Valophis-Sarépa

• CCAS > 20

Chilly-Mazarin
Créteil
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Joinville-le-Pont
Levallois-Perret
Les Lilas
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Saint-Maur-des-Fossés
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine
Viry-Châtillon

• Caisse des écoles > 1

Paris 15^e

• Établissements publics d'enseignement > 62

Aimé Césaire, Villejuif
Albert Camus, Le Plessis-Trévisé
Albert Cron, Le Kremlin-Bicêtre
Albert Schweitzer, Créteil
Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire
Clément Guyard, Créteil
Daniel Féry, Limeil-Brévannes
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine
Delattre, Le Perreux-sur-Marne
Dorval, Orly
Du Fort, Sucy-en-Brie
Du Parc, Sucy-en-Brie
Dulcie September, Arcueil
Edmond Nocard, Saint-Maurice
Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne
Émile Zola, Choisy-le-Roi
Fernande Flagon, Valenton
Francine Fromond, Fresnes
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
François Rabelais, Vitry-sur-Seine
Françoise Giroud, Vincennes
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
Guy Môquet, Villejuif
Henri Barbusse, Alfortville
Henri Cahn, Bry-sur-Marne
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Jean Charcot, Fresnes
Jean Lurçat, Villejuif
Jean Moulin, La Queue-en-Brie
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine
Jules Ferry, Joinville-le-Pont
Jules Ferry, Villeneuve-le-Roi
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine
La Cerisaie, Charenton-le-Pont
La Guinette, Villecresnes
Lakanal, Vitry-sur-Seine
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés
Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Molière, Chennevières-sur-Marne
Molière, Ivry-sur-Seine

Pasteur, Créteil
Paul Bert, Cachan
Paul Klee, Thiais
Paul Langevin, Alfortville
Pierre Brossolette,
Le Perreux-sur-Marne
Pierre de Ronsard,
Saint-Maur-des-Fossés
Pierre et Marie Curie,
Villiers-sur-Marne
Plaisance, Créteil
Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne
Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges
Saint-Exupéry, Ormesson-sur-Marne
Simone de Beauvoir, Créteil
Simone Veil, Mandres-les-Roses
Victor Duruy, Fontenay-sous-Bois
Victor Hugo, Créteil
Watteau, Nogent-sur-Marne
Willy Ronis, Champigny-sur-Marne

• Établissements publics locaux, communautés d'agglomérations et de communes > 20

CA Cergy-Pontoise
CA Paris-Saclay
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
CA Grand Paris Sud Seine Essonne
Sénart
CA Paris-Vallée de la Marne
CA Plaine Vallée
CA Roissy Pays de France
CA Val d'Europe agglomération
CA Val d'Yerres Val de Seine
CA Val Parisis
CC du Pays de Montereau
CC du Val d'Essonne
CU Grand Paris Seine-et-Oise
EPT Est Ensemble
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
EPT Grand Paris Seine Ouest
EPT Grand Paris Sud-Est Avenir
EPT Plaine Commune
EPT Vallée Sud Grand Paris
CA Rambouillet Territoires

• Communes > 255

SEINE-ET-MARNE (21)

Bailly-Romainvilliers
Brou-sur-Chantereine
Champs-sur-Marne
Chelles
Chessy
Coupvray
Country
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Noisiel
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy
Vaires-sur-Marne

YVELINES (27)

Andrézy
Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Chatou
Le Chesnay-Rocquencourt
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Saint-Cyr-l'École
Saint-Germain-en-Laye
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

ESSONNE (62)

Athis-Mons
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Châtel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Crosne
Épinay-sous-Sénart
Étiolles
Évry-Courcouronnes
Fontenay-les-Briis
Fleury-Mérogis
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Itteville
Janville-sur-Juine
Juvisy-sur-Orge
Lardy
Limours
Linas
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montlhéry
Morangis
Morigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Ris-Orangis
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Pierre-du-Perray
Saint-Yon
Saulx-les-Chartreux
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varenes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
La Ville-du-Bois
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge

Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

HAUTS-DE-SEINE (35)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Boulogne-Billancourt
Bourg-la-Reine
Châtenay-Malabry
Châtillon
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
Gennevilliers
La Garenne-Colombes
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Vaucresson
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

SEINE-SAINT-DENIS (29)

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Coubron
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
Gournay-sur-Marne
L'Île-Saint-Denis
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec

Les Pavillons-sous-Bois
 Pierrefitte-sur-Seine
 Le Pré-Saint-Gervais
 Le Raincy
 Romainville
 Rosny-sous-Bois
 Saint-Denis
 Saint-Ouen
 Sevran
 Stains
 Vaujours
 Villemomble
 Villetaneuse

VAL-DE-MARNE (41)

Ablon-sur-Seine
 Alfortville
 Arcueil
 Boissy-Saint-Léger
 Bonneuil-sur-Marne
 Bry-sur-Marne
 Cachan
 Champigny-sur-Marne
 Charenton-le-Pont
 Chennevières-sur-Marne
 Chevilly-Larue
 Créteil
 Fontenay-sous-Bois
 Fresnes
 Gentilly
 L'Hay-les-Roses
 Ivry-sur-Seine
 Joinville-le-Pont
 Le Kremlin-Bicêtre
 Limeil-Brévannes
 Maisons-Alfort
 Mandres-les-Roses
 Marolles-en-Brie
 Orly
 Ormesson-sur-Marne
 Périgny-sur-Yerres
 Le Perreux-sur-Marne
 Rungis
 Saint-Mandé
 Saint-Maur-des-Fossés
 Saint-Maurice
 Santeny
 Thiais
 Valenton
 Villecresnes
 Villejuif
 Villeneuve-le-Roi
 Villeneuve-Saint-Georges
 Villiers-sur-Marne
 Vincennes
 Vitry-sur-Seine

VAL-D'OISE (38)

Andilly
 Argenteuil
 Baillet-en-France
 Belloy-en-France
 Bouffémont
 Cergy
 Corneilles-en-Parisis
 Deuil-la-Barre
 Domont
 Eaubonne
 Écouen
 Enghien-les-Bains
 Éragny-sur-Oise
 Fontenay-en-Parisis
 Fosses
 Garges-lès-Gonesse
 Gonesse
 Groslay
 Louvres
 Margency
 Montlignon
 Montmagny
 Montsout
 Neuville-sur-Oise
 Piscop
 Puiseux-en-France
 Roissy-en-France
 Saint-Brice-sous-Forêt
 Saint-Martin-du-Tertre
 Sannois
 Sarcelles
 Soisy-sous-Montmorency
 Surveilliers
 Taverny
 Le Thillay
 Vauréal
 Villaines-sous-Bois
 Villiers-le-Bel

• Conseils départementaux > 6

Yvelines
 Essonne
 Hauts-de-Seine
 Seine-Saint-Denis
 Val-de-Marne
 Val-d'Oise

• Conseil régional > 1

Île-de-France

• EPCI sans fiscalité propre > 18

Cimetière intercommunal des Joncherolles
 Semaer (groupe Semardel)
 Cimetière intercommunal de Valenton
 Rived
 Sidoresto
 Sigeif
 Siom de la Vallée de Chevreuse
 SIRESCO
 Sivom de La Boucle
 Sivos des communes de Forges et de La Grande Paroisse
 Sivu Co.cli.co
 Sivuresc
 Syndicat intercommunal de Champlan et Longjumeau
 Syndicat intercommunal de Montsout
 Syndicat intercommunal du collège Crosne Yerres
 Syndicat intercommunal de la région de Montlhéry
 Syndicat intercommunal de la piscine de Saint-Germain-en-Laye
 Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

• Établissements de santé > 45

Blanchisserie inter-hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
 Cash de Nanterre
 Centre de gérontologie
 Les Aulnettes
 Centre départemental Enfants et Familles
 Centre hospitalier d'Arpajon
 Centre hospitalier de La Mauldre
 Centre hospitalier Léon Binet
 Centre hospitalier de Plaisir
 Centre hospitalier des Quatre Villes
 Centre hospitalier de Rambouillet
 Centre hospitalier Roger Prévot
 Centre hospitalier Stell
 Centre hospitalier Sud Essonne
 Centre hospitalier Sud francilien
 Centre hospitalier de Versailles
 Centre hospitalier du Vésinet
 CHI de Meulan Les Mureaux
 Ehpad Amodru
 Ehpad Arthur Vernes
 Ehpad Au coin du feu
 Ehpad d'Ablis
 Ehpad de Crécy-la-Chapelle
 Ehpad Gaston Monmousseau
 Ehpad Hautefeuille
 Ehpad La Forêt de Séquigny
 Ehpad La Pie voleuse
 Ehpad La Seigneurie
 Ehpad Les Abondances
 Ehpad Le Marais
 Ehpad Lumières d'automne
 Ehpad public Richard
 Ehpad public du Val-de-Marne
 Ehpad Sainte-Émilie
 Ehpad La Chocolatière
 Établissement public de santé
 Érasme de Ville-Évrard

Établissement gérontologique de Tournan
 Grand Hôpital de l'Est francilien
 Hôpital gérontologique de Chevreuse
 Hôpital de Houdan
 Hôpital de Mantes-la-Jolie
 Hôpital NOVO
 Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion
 Institut Le Val Mandé
 Sega (service public essonnien grand âge)

• Établissements publics > 16

Centre international d'études pédagogiques
 Château de Fontainebleau
 Eau de Paris
 École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis)
 EPCC Théâtre Sénart
 Esat Marsoulan
 La Ferme du Buisson
 La Scène Watteau
 SDIS de l'Essonne
 SDIS du Val-d'Oise
 SDIS des Yvelines
 Sivom de la région de Chevreuse
 Université Évry Val-d'Essonne
 Université de Cergy-Pontoise
 Université d'Orsay Paris-Sud
 Université Paris-Nanterre

• Organismes privés > 9

ACPPAV
 Aforp
 CFA de la pharmacie (ACPPP)
 Chambre syndicale des fleuristes
 IDF - École de Paris
 Faculté des métiers de l'Essonne
 FCMB - ECAP IDF
 Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
 IFPM
 Walter gestion pour la copropriété du 64 bis, rue de Monceau - Paris

• Sem > 1

SEM Cinéma Les 7 Mares

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE

Conception graphique : Unik Studio - Sigeif • Réalisation : Sigeif.

Illustrations : Pages : 74, 75, 90 : Nando

Crédits photographiques :

- Pages : 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 51, 62, 100, 117, 119, 121, 122, 124, 125, 126, 129, 130, 133, 134, 136, 139, 140 : Shutterstock
- Pages : 3, 4, 21, 31, 34, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 49, 50, 53, 55, 57, 58, 59, 61, 63, 76, 81, 82, 86, 87, 89, 92, 99, 103, 126, 127, 131, 139 : DR/Sigeif
 - Pages : 2, 40, 109 : Patrice Diaz
- Pages : 65, 67, 72, 75, 79, 80, 84, 85, 86, 88, 91, 93, 95, 141 : GRDF médiathèque
 - Pages : 94, 95, 96, 101, 104, 107, 108, 111, 112, 113, 116, 138 : Enedis
 - Page : 64, 65, 137 : Engie, TotalEnergies • Page : 137 : Julien Azard

—
ISSN 2551-9158
—



*Imprimé en France sur papier provenant
de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.*

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20241212-DEL241212_14-DE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr